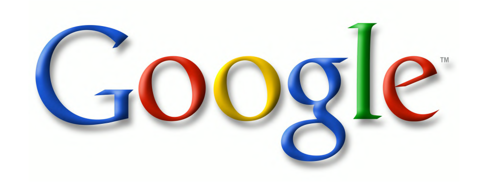
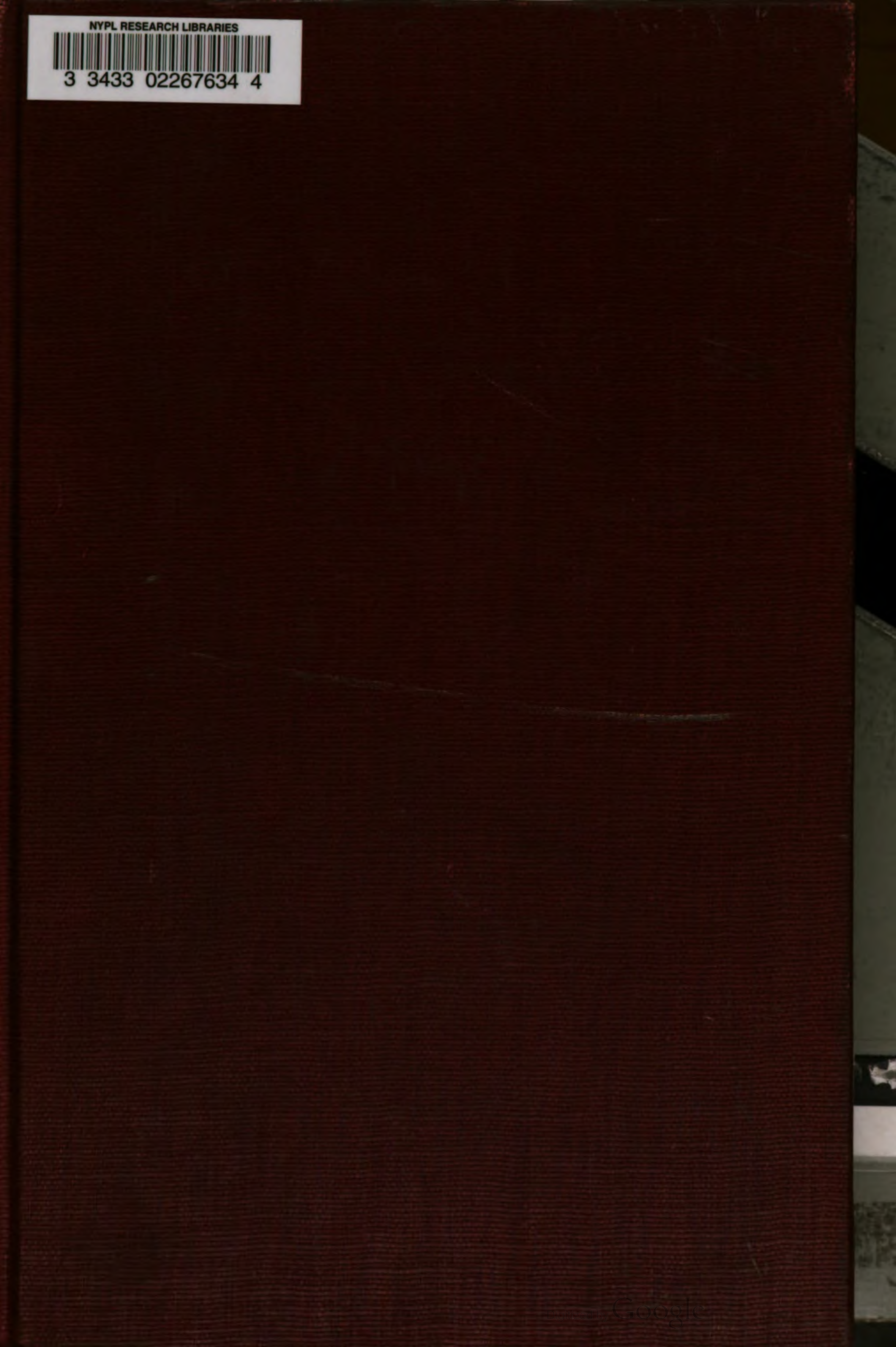
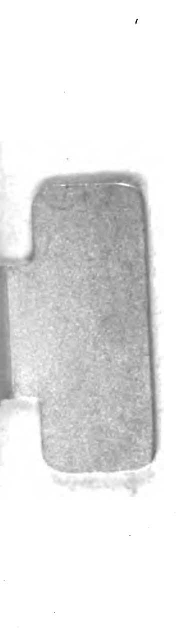



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 02267634 4



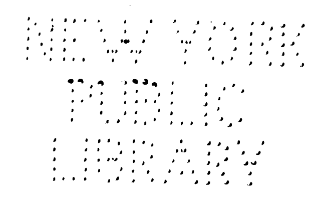


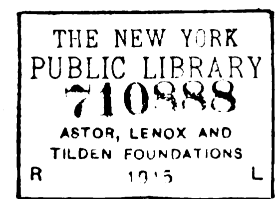
LE

# BIBLIOGRAPHE MODERNE

## COURRIER INTERNATIONAL

## DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES





LE

# BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

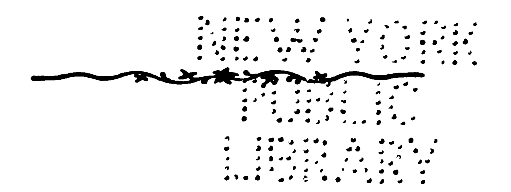
## DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

15e ANNÉE — 1911




PARIS
AUGUSTE PICARD
LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, rue Bonaparte, 82

LE

# CATALOGUE COLLECTIF DES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS [1]

Le régime des grandes bibliothèques de Paris a été singulièrement amélioré pendant les cinquante dernières années. Il reste cependant beaucoup à faire. Entre autres lacunes qui ont été signalées à différentes reprises, il en est une qu'il serait facile de combler pour venir en aide aux travailleurs qui voudraient voir mis à leur disposition beaucoup d'ouvrages que la Bibliothèque nationale ne possède pas et dont il se trouve des exemplaires dans les autres bibliothèques de l'État à Paris.

Les bibliothèques de l'Arsenal, de la Mazarine et de Sainte-Geneviève, pour ne citer que les plus importantes, possèdent un grand nombre de livres qui manquent à la Bibliothèque nationale et dont l'existence à Paris n'est portée que tout à fait exceptionnellement à la connaissance du public.

Il n'est pas rare qu'un lecteur consciencieux se trouve obligé d'aller successivement frapper à la porte de chacune de nos grandes bibliothèques. Les inconvénients de cet état de choses ne sauraient être mis en doute. La gravité en a été démontrée par de récentes et indiscutables constatations du nombre d'ouvrages non mentionnés au Catalogue général de la Bibliothèque nationale et qui se trouvent, souvent en exemplaires multiples, dans les autres bibliothèques de Paris.

1. Sous ce titre, le *Bibliographe moderne* est heureux de pouvoir publier une allocution que Léopold Delisle avait préparée pour être prononcée à la Commission supérieure des Bibliothèques, sur un sujet dont il s'était d'ailleurs déjà occupé à plusieurs reprises (cf. les pages LXXVII à LXXXII de la préface placée en tête du tome Ier (1897) du *Catalogue général des Livres imprimés de la Bibliothèque nationale*). Le texte en a été retrouvé dans ses papiers et nous a été obligeamment communiqué.

En l'an XIII, quand Napoléon avait eu la pensée de réunir à la Bibliothèque nationale tous les livres qu'elle ne possédait pas et dont il se trouvait des exemplaires dans différentes bibliothèques de l'État, on évaluait à 85000 le nombre des ouvrages dont un tel prélèvement devait enrichir la bibliothèque de la nation. Ce chiffre est bien inférieur à la réalité, comme l'ont rigoureusement montré plusieurs dénombrements vérifiés article par article.

C'est ainsi qu'on a constaté dans les bibliothèques de l'État à Paris la présence de 291 éditions d'œuvres d'Aristote qui ne sont pas représentées à la Bibliothèque nationale, laquelle n'en possède aujourd'hui que 741. Si à cet effectif de 741 on ajoutait, pour mémoire et comme supplément, les 291 articles des autres bibliothèques, le nombre des éditions totales ou partielles de l'œuvre d'Aristote mises par l'État, dans la ville de Paris, à la disposition des travailleurs, serait porté de 741 à 1032, soit une augmentation de près d'un quart.

La même expérience a été faite sur les éditions de Virgile antérieures au XVII[e] siècle. On en a compté 223 dans les quatre grandes bibliothèques de Paris, et sur ces 223 articles, la Bibliothèque nationale n'en possède que 182, c'est-à-dire seulement les quatre cinquièmes.

L'examen d'un autre genre de livres, très recherchés comme œuvres d'art françaises, publiées à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e], a conduit au même résultat M. Paul Lacombe, qui, dans son consciencieux catalogue de ces livres, conservés dans les dépôts publics de Paris, de Versailles et de Chantilly, a décrit environ 372 types, dont 260 (c'est-à-dire seulement les sept dixièmes) sont représentés dans la réserve de la Bibliothèque nationale.

On peut encore citer un dernier exemple qui porte à la fois sur des livres de théologie, de droit, d'histoire, de science ou d'art et de littérature. Il est emprunté au Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France, œuvre monumentale, encouragée par le ministère, qui montre tous les avantages des catalogues collectifs ou communs à plusieurs bibliothèques, et dont les trois premiers volumes, parus de

1897 à 1909, font le plus grand honneur à M^lle Pellechet et au savant et perspicace bibliographe M. Polain, chargé par elle d'achever le travail interrompu par une mort prématurée. Leurs recherches à l'Arsenal, à la Mazarine et à Sainte-Geneviève leur ont permis d'insérer dans leur recueil des centaines de livres du xv^e siècle qui ne se trouvent pas à la Bibliothèque nationale.

L'ancienne commission des bibliothèques nationales et communales, qui fut chargée, en 1898, d'arrêter le plan de publication du catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, fut saisie d'un projet tendant à confondre dans le même catalogue alphabétique l'indication de tous les livres appartenant aux grandes bibliothèques parisiennes ; elle reconnut l'importance et la très grande utilité d'un tel repertoire ; mais elle jugea prudent d'en subordonner l'exécution à la mise sous presse du catalogue de la Bibliothèque nationale qui pouvait et devait être immédiatement commencée, et qui se poursuit régulièrement depuis cette date.

Peu d'années après, M. Liard, alors directeur de l'enseignement supérieur, réunit dans son cabinet plusieurs fonctionnaires de nos grandes bibliothèques pour leur proposer de concourir à une œuvre destinée à faire connaître les livres de leurs bibliothèques qui pourraient fournir la matière d'un très curieux supplément au catalogue de la Bibliothèque nationale. Un membre déclara que l'état des bibliothèques secondaires de Paris ne permettait pas de songer à un tel travail avant cinquante années, et il ne fut pas seul à être à peu près du même avis, si bien qu'on se sépara sans avoir rien décidé.

L'avancement régulier du catalogue de la Bibliothèque nationale devait faire reprendre la question de l'unification des catalogues telle qu'elle avait été posée en 1893. Elle fut mise à l'ordre du jour par le Congrès international des bibliothécaires réuni à Paris en 1900. Il fut décidé de recommander à M. le ministre comme œuvre urgente à entreprendre la rédaction d'un supplément au catalogue général de la Bibliothèque nationale, supplément dont tous les matériaux étaient réunis à Paris dans les bibliothèques de l'État. Cette mesure était surtout réclamée par les représentants des bibliothèques étrangères ; ils

connaissaient encore mieux que nous les avantages des catalogues collectifs dont le directeur de la bibliothèque de Gand travaillait depuis de longues années à créer un modèle idéal. Le vœu fut voté avec enthousiasme.

C'est ce que fit avec non moins d'empressement la commission des archives et des bibliothèques qui siégea en 1885 au ministère de l'instruction publique. Malheureusement ce fut encore une manifestation stérile.

Espérons que des vœux aussi légitimes finiront par être compris et que MM. les administrateurs des bibliothèques de l'Arsenal, de la Mazarine et de Sainte-Geneviève seront jaloux de faire jouir le public de leurs trésors. Au fur et à mesure qu'ils verront se succéder les volumes du Catalogue général de la Bibliothèque nationale, ils mettront à la disposition de l'administration supérieure l'indication des livres de leurs bibliothèques que l'ordre alphabétique aurait appelés à figurer dans des fascicules supplémentaires, parallèlement aux volumes du catalogue général. Les additions à faire aux volumes déjà parus prendraient place dans des volumes supplémentaires.

L. Delisle.

---

UN

# ARMORIAL DES MINNESINGER

CONSERVÉ

## A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

---

Le manuscrit français 22260 de la Bibliothèque nationale a été formé par la réunion, sous une même reliure, de deux cahiers très minces provenant du cabinet de Roger de Gaignières. Ces cahiers ont porté les numéros 857 et 858 dans le classement de la collection Gaignières, depuis son entrée à la Bibliothèque du roi [1], jusqu'à sa fusion dans le fonds français, qui a été faite en 1868 [2].

Le premier renferme des copies et des analyses de chartes. Je ne m'en occuperai pas ici.

Le deuxième, qui comprend sept feuillets, numérotés de 6 à 12 dans le manuscrit actuel, offre une collection d'images héraldiques peintes à l'aquarelle.

Il est désigné, sur le feuillet de titre et au dos de la reliure, comme un « Armorial fantastique ». Le *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale* donne de son contenu l'analyse suivante : « Blasons coloriés étranges, soit par eux-mêmes, soit par leurs cimiers ».

En réalité, cet armorial n'a rien de particulièrement fantastique ; les blasons qu'il renferme ne sauraient être dits étranges

1. Catalogues de la collection Gaignières ; Bibliothèque nationale, Nouvelles acquisitions françaises, 5738, p. 78 ; 5739, fol. 25 v°.

2. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 329, 330.

qu'en un sens que, de nos jours, on ne donne plus guère à ce mot. Ce sont des armoiries étrangères, des armoiries allemandes. Elles reproduisent, dans son ensemble, la décoration héraldique d'un manuscrit célèbre, le chansonnier dit de Manesse.

On sait que ce manuscrit est un recueil de poésies allemandes, constitué dans la première moitié du xiv[e] siècle, probablement vers 1330, et originaire de la Souabe méridionale. Le nom de *Manessische Sammlung* lui a été donné par Bodmer [1], parce que cet érudit l'identifiait avec une collection de poésies formée par la famille Manesse, de Zurich [2], collection que cite avec éloge le poète Hadlaub [3]. En examinant de près les termes employés par Hadlaub, on a reconnu que Bodmer s'était trompé : la collection des Manesse ne consistait point en un manuscrit unique, mais en une série de volumes. Toutefois, si les vers de Hadlaub ne s'appliquent pas au chansonnier lui-même, il est bien possible que le texte de ce chansonnier ait été tiré, en grande partie, des ouvrages dont l'ensemble constituait la bibliothèque poétique des Manesse [4].

Le manuscrit paraît avoir appartenu, à la fin du xvi[e] siècle et au commencement du xvii[e], à l'électeur palatin Frédéric IV. Certainement, il était, au milieu du xvii[e], en la possession de la docte famille des Du Puy [5]. Entré à la Bibliothèque du roi, avec la collection Du Puy, en 1656, il est resté à Paris jusqu'en 1888 [6]. A cette date, il a été cédé au libraire Trübner en échange de précieux manuscrits de la collection Ashburnham. Il est actuel-

1. *Proben der alten schwäbischen Poesie des 13. Jahrhunderts*, Zurich, 1748.

2. Voir G. Wyss, *Beiträge zur Geschichte der Familie Maness*, Zurich, 1850.

3. *Die grosse Heidelberger Liederhandschrift*, publ. par Fr. Pfaff, t. I, col. 1216.

4. J. Baechtold, *Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz*, 1[re] partie, p. 142 et s.; K. Zangemeister, *Zur Geschichte der grossen Heidelberger, sog. Manessischen Liederhandschrift*, dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunde*, t. VII (1888), p. 329 et s.; A. von Oechelhaeuser, *Die Miniaturen der Universität-Bibliothek zu Heidelberg*, t. II, p. 316 et s.

5. On pense que le chansonnier a pu être enlevé de la bibliothèque de l'électeur, en 1622, lors de la prise de Heidelberg par Tilly.

6. Zangemeister, *op. cit.*, p. 338-371.

lement conservé à la Bibliothèque de l'Université de Heidelberg [1].

Par le nombre des textes qui s'y trouvent réunis, le chansonnier de Manesse constitue la collection la plus précieuse qui soit des poèmes des minnesinger. Il comprend les œuvres de cent quarante poètes différents. Son exécution a été très soignée. Il est orné de peintures à pleine page, habilement traitées, représentant, quelquefois isolés, le plus souvent mêlés à des scènes de la vie civile et de la vie militaire, presque tous les auteurs (137) des ouvrages que renferme le volume. En très grande majorité, ces images sont armoriées, soit que les personnages portent un équipement militaire blasonné, soit que l'écu et le heaume, ou l'écu seul, soient peints à côté de la scène figurée. Outre les armoiries des poètes, on en trouve encore parfois d'autres décorant le costume des personnages accessoires, leurs compagnons ou leurs adversaires au combat.

La personnalité et, surtout, la famille d'un grand nombre de minnesinger sont trop mal connues pour que l'on puisse déterminer en quelle proportion les armoiries que leur attribue le chansonnier sont authentiques. Il en est certainement d'imaginaires, celles du roi d'Écosse, par exemple. Toutefois, on a trouvé qu'un bon nombre d'entre elles étaient conformes à la réalité historique [2].

Le manuscrit de la collection Gaignières reproduit les armoiries représentées sur 117 des miniatures du chansonnier. Il le fait avec une exactitude minutieuse [3]. L'ordre des figures, indiqué par une numérotation continue, est celui de l'original.

1. L. Delisle, *Les manuscrits des fonds Libri et Barrois*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLIX (1888), p. 41-46. K. Trübner, *Die Wiedergewinnung der sog. Manesseschen Liederhandschrift*, dans la *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. V (1888), p. 225-227. A la Bibliothèque nationale, le chansonnier portait le numéro 32 dans le fonds allemand; il porte actuellement le numéro 848 dans la série des manuscrits *Palatini germanici* de la Bibliothèque de l'Université de Heidelberg.

2. Oechelhaeuser, *op. cit.*, p. 415-420.

3. En l'absence du chansonnier original, j'ai comparé les figures du manuscrit de Gaignières à celles de deux fac-similés que possède la Bibliothèque nationale : 1° *Minnesinger. Manessische Sammlung. Reproduction phototypique du manuscrit 32 du fonds allemand, aujourd'hui à la Bibliothèque*



Aucun nom n'accompagne les armoiries, et c'est pourquoi l'on n'avait pas, jusqu'ici, reconnu leur identité. Mais des descriptions sont jointes à quelques-unes d'entre elles. Ces descriptions sont souvent défectueuses; on y remarque des erreurs d'interprétation, des fautes de langage, même des non-sens [1]. Elles ont été faites par un héraldiste médiocre, et transcrites par un scribe qui n'a pas toujours compris ce qu'il copiait.

Le style du xiv<sup>e</sup> siècle a été si exactement respecté dans la reproduction des armoiries, qu'on ne peut tirer de l'examen des peintures aucun indice sur le temps où elles ont été faites. Les caractères de l'écriture accusent la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, ou le commencement du xvii<sup>e</sup>. Le filigrane du papier présente la marque de Nicolas Lebé, de Troyes, qui était papetier juré de l'Université de Paris, en 1588 et 1596 [2]. L'armorial a dû être exécuté vers cette époque, peut-être quelques années plus tard. Il n'a pas été fait pour Roger de Gaignières, mais acquis par lui.

Il est intéressant de constater que, dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ou le début du xvii<sup>e</sup>, on avait compris l'intérêt exceptionnel que présentent les peintures héraldiques du chansonnier. Leur ensemble constitue, en effet, l'un des armoriaux les plus riches qui se soient conservés d'une époque antérieure au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle.

*de Heidelberg*, 2 vol. gr. in-fol. de 210 et 218 feuillets; 2° K. Zangemeister, *Die Wappen, Helmzierden und Standarten der grossen Heidelberger Liederhandschrift (Manesse Codex) und der Weingartner Handschrift in Stuttgart*, Görlitz, Heidelberg, 1892, gr. in-4. Ce dernier ouvrage reproduit en couleurs les armoiries contenues dans le chansonnier.

1. Voici, par exemple, la description que nous lisons auprès des armes de Henri de « Rugge » (n° 47) : « D'or au pal anté en face d'azur et d'argent de huit pièces d'or au pal ou bien d'azur chargé de quatre faces antées d'argent, à la bordure de gueulles. » Ce que l'auteur de la description a pris pour une bordure de gueules n'est que le trait rouge qui dessine le contour de l'écu. Le pal n'est ni enté en fasce ni chargé de fasces; il est de vair, simplement. La description a été rendue difficilement intelligible par la faute du scribe qui a placé les mots « ou bien » après les mots « d'or au pal », tandis qu'il aurait dû les placer avant.

2. Archives de l'Aube, G 1494; Archives de l'Université de Paris, à la Sorbonne, C 12, n° 25. M. Briquet (*Les Filigranes, dictionnaire historique des marques du papier*, t. III, p. 436, 437, n°s 8078-8082) a relevé cette marque sur le papier de documents datés de 1566 à 1602.

Pour remédier au défaut de légendes que l'on constate dans le manuscrit de Gaignières, j'ai dressé le tableau suivant. La première colonne porte les numéros d'ordre dont les figures sont affectées dans ce manuscrit [2]. La deuxième renferme les noms des poètes, en la forme qu'ils ont dans le chansonnier de Heidelberg. La troisième indique les feuillets du manuscrit original, et la quatrième les planches de la publication de M. Zangemeister [3] où les armoiries sont reproduites en couleurs.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. | Keiser Heinrich [4]. | Fol. 6 | Pl. I. 1 |
| 2. | Kúnig Chûnrat der Junge [5]. | 7 | I. 2 et LX. 2 |
| 3. | Kúnig Tyro von Schotten und Fridebrant, sin sun [6]. | 8 | II. 1 |
| 4-5. | Kúnig Wenzel von Behein [7]. | 10 | II. 2 |
| 6. | Herzoge Heinrich von Pressela [8]. | 11 v° | III. 1 |
| 7. | Margrave Otto von Brandenburg mit dem Pfile [9]. | 13 | III. 2 |
| 8. | Margrave Heinrich von Misen [10]. | 14 v° | IV. 1 |

1. Le cahier, qui était en la possession de Gaignières, avait été détaché d'un volume : il porte une foliotation ancienne (51 à 57).

2. Le folio 6 contient les figures 1-5, 8, 25.

| | | | |
|---|---|---|---|
| — | 6 v° | — | 7, 13, 19-24. |
| — | 7 | — | 6, 9-12, 14-18. |
| — | 7 v° | — | 29-37. |
| — | 8 | — | 38-46, 48. |
| — | 8 v° | — | 47, 49-58, 63. |
| — | 9 | — | 59-62, 64-70. |
| — | 9 v° | — | 71-80. |
| — | 10 | — | 81-88. |
| — | 10 v° | — | 89-96. |
| — | 11 | — | 97-104. |
| — | 11 v° | — | 105-112. |
| — | 12 | — | 113-121. |

— 12 v° contient la figure 122.

3. *Die Wappen, Helmzierden und Standarten der grossen Heidelberger Liederhandschrift.*

4. Henri VI de Hohenstaufen, empereur d'Allemagne (1190-1197).

5. Conradin de Hohenstaufen, duc de Souabe, roi de Sicile, mort en 1268.

6. Personnages imaginaires.

7. Wenceslas II, roi de Bohême (1278-1305).

8. Henri IV, duc de Breslau (1270-1290).

9. Otton IV à la Flèche, margrave de Brandebourg (1266-1309).

10. Henri III l'Illustre, margrave de Misnie et de Lusace (1221-1288).

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9. | Der Herzoge von Anhalte [1]. | Fol. 17 | Pl. IV. 2 |
| 10-12. | Herzoge Johans von Brabant [2]. | 18 | V. 1 |
| 13. | Grave Růdolf von Núwenburg [3]. | 20 | V. 2 |
| 14. | Grave Kraft von Toggenburg [4]. | 22 v° | VI. 1 |
| 15. | Grave Chůnrat von Kilchberg [5]. | 24 | VI. 2 |
| 16. | Grave Friderich von Liningen [6]. | 26 | VII. 1 |
| 17. | Grave Otto von Bottenloube [7]. | 27 | VII. 2 |
| 18. | Der Marggrave von Hohenburg [8]. | 29 | VIII. 1 |
| 19. | Her Heinrich von Veldig [9]. | 30 | VIII. 2 |
| 20. | Her Gœtfrit von Nifen [10]. | 32 v° | IX. 1 |
| 21. | Graf Albrecht von Heigerlou [11]. | 42 | IX. 2 |
| 22. | Grave Wernier von Honberg [12]. | 43 v° | X. 1 |
| 23. | Her Jacob von Warte [13]. | 46 v° | XI. 1 |
| 24. | Brůder Eberhart von Sax [14]. | 48 v° | XI. 2 |
| 25-26. | Her Walther von Klingen [15]. | 52 | XII. 1 |

1. Henri I^er^, duc d'Anhalt (1212-1251 ou 1252).

2. Jean I^er^, duc de Brabant (1268-1294).

3. Rodolphe II, comte de Neuchâtel, cité dans des chartes de 1182 à 1191, ou Rodolphe III, cité de 1203 à 1263.

4. Kraft I^er^, comte de Toggenburg (canton de Saint-Gall), cité de 1228 à 1249, ou plutôt Kraft II, cité en 1260 et 1261.

5. Sans doute Conrad, comte de Kirchberg, près Ulm (Wurtemberg, cercle du Danube), vivant de 1286 à 1310.

6. Frédéric, comte de Linange (Leiningen, Bavière, Palatinat), croisé en 1190, ou un autre Frédéric, cité dans des chartes de 1214-1239.

7. Otton de Bodenlauben, comte de Henneberg (Bavière, Basse-Franconie), né entre 1175 et 1180, mort avant le 7 février 1245.

8. Dietpold, margrave de Vohburg (Haute-Bavière), marié en 1212, à la veuve du comte de Hohenberg, en Nordgau (Bavière, Haut-Palatinat), mort en 1226.

9. Henri de Veldeke, originaire du Limbourg. Il vivait à la fin du XII^e^ siècle.

10. Godefroy de Neuffen (Wurtemberg), cité de 1234 à 1255.

11. Albert de Hohenberg, seigneur de Haigerloch, en Hohenzollern, mort en 1295 ou 1298.

12. Werner, comte de Homberg, en Argovie, mort en 1320.

13. De la maison des seigneurs de Wart, près Neftenbach (canton de Zurich), peut-être le dernier (cité de 1274 à 1331) des trois personnages appelés Jacques de Wart, qui ont vécu au XIII^e^ siècle.

14. Eberhard de Sax (Hohensax, canton de Saint-Gall), dominicain, vivant en 1309.

15. Walther de Klingen, de la branche d'Altenklingen, près Märstetten (Thurgovie), mort en 1286.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 27. | Her Rûdolf von Rotenburg. | Fol. 54 | Pl. XII. 2 |
| 28. | Her Heinrich von Sax [1]. | 59 v° | XIII. 1 |
| 29. | Her Heinrich von Frowenberg. | 61 v° | XIII. 2 |
| 30. | Der von Kúrenberg. | 63 | XIV. 1 |
| 31. | Her Dietmar von Ast. | 64 | XIV. 2 |
| 32. | Der von Gliers [2]. | 66 v° | XV. 1 |
| 33. | Her Wernher von Túfen [3]. | 69 | XV. 2 |
| 34. | Her Heinrich von Stretlingin [4]. | 70 v° | XVI. 1 |
| 35. | Her Kristan von Hamle. | 71 v° | XVI. 2 |
| 36. | Her Ulrich von Gûtenburg. | 73 | XVII. 1 |
| 37. | Her Heinrich von der Mûre. | 75 | XVII. 2 |
| 38. | Her Heinrich von Morunge [5]. | 76 v° | XVIII. 1 |
| 39. | Der Schenke von Limpurg [6]. | 82 v° | XVIII. 2 |
| 40. | Schenk Ulrich von Winterstetten [7]. | 84 v° | XIX. 1 |
| 41. | Her Reinmar der Alte. | 98 | XIX. 2 |
| 42. | Her Burkart von Hohenvels [8]. | 110 | XX. 1 |
| 43. | Her Hesso von Rinach [9]. | 113 v° | XX. 2 |
| 44. | Der Burggrave von Luenz [10]. | 115 | XXI. 1 |
| 45. | Der Burggrave von Rietenburg [11]. | 119 v° | XXI. 2 |
| 46. | Her Milon von Sevelingin [12]. | 120 v° | XXII. 1 |

1. Sans doute Henri de Sax, de la famille d'Eberhard, cité plus haut, mentionné dans des documents de 1235-1258.

2. Glère, Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Saint-Hippolyte.

3. Teufen, canton de Zurich. Un Werner de Teufen vivait dans la seconde moitié du XIII<sup></sup>e siècle.

4. Strättligen ou Strätlingen, près de Thun (canton de Berne). Henri II de Strättligen, vivant en 1250-1263, ou Henri III, vivant en 1263-1294.

5. Morungen, près Sangerhausen (Prusse, Saxe). Un Henri de Morungen est nommé dans des chartes de 1213 à 1221.

6. Les seigneurs de Limpurg, près Schwäbisch-Hall (Wurtemberg), ont été échansons de l'Empereur depuis le règne des Hohenstaufen. Peut-être le poète est-il Conrad de Limpurg, vivant en 1263 et 1268.

7. Winterstetten, près de Biberach (Wurtemberg). Ulrich de Winterstetten, de la ligne de Schmalneck, est connu par des documents de 1241-1269.

8. Hohenfels, près Ueberlingen (grand-duché de Bade), sur le lac de Constance; un Burkard de Hohenfels vivait de 1216 à 1246.

9. La maison de Reinach, en Argovie, a donné naissance à plusieurs personnages nommés Hess, aux XII<sup></sup>e et XIII<sup></sup>e siècles.

10. Lienz, en Tirol.

11. Riedenburg, en Bavière (Haut-Palatinat).

12. Söflingen, près Ulm (Wurtemberg).

| | | | |
|---|---|---|---|
| 47. | Her Heinrich von Rugge [1]. | Fol. 122 | Pl. XXII. 2 |
| 48. | Her Walther von der Vogelweide [2]. | 124 | XXIII. 1 |
| 49. | Her Hiltbolt von Swanegœi [3]. | 146 | XXIII. 2 |
| 50. | Her Wolfran von Eschilbach [4]. | 149 v° | XXIV. 1 |
| 51. | Von Singenberg, Truchseze ze Sant Gallen [5]. | 151 | XXIV. 2 |
| 52. | Der von Sachsendorf. | 158 | XXV. 1 |
| 53. | Wachsmût von Kúnzingen [6]. | 160 v° | XXV. 2 |
| 54. | Her Willeheln von Heinzenburg [7]. | 162 v° | XXVI. 1 |
| 55. | Her Lútolt von Seven [8]. | 164 v° | XXVI. 2 |
| 56. | Her Walther von Mezze. | 166 v° | XXVII. 1 |
| 57. | Her Rubin. | 169 v° | XXVII. 2 |
| 58. | Her Bernge von Horhein. | 178 | XXVIII. 1 |
| 59. | Der von Johansdorf [9]. | 179 | XXVIII. 2 |
| 60. | Endilhart von Adelburg [10]. | 181 v° | XXIX. 1 |
| 61. | Her Bligge von Steinach [11]. | 182 v° | XXIX. 2 |
| 62. | Her Wachsmût von Múlnhusen. | 183 v° | XXX. 1 |
| 63. | Her Hartman von Owe [12]. | 184 v° | XXX. 2 |
| 64. | Her Reinman von Brennenberg [13]. | 188 | XXXI. 1 |

1. Peut-être Ruck, près Blaubeuren (Wurtemberg). Un Henri de Ruck est mentionné vers 1175-1178.

2. Sans doute tirolien; vivait en 1198 et en 1227.

3. Hohenschwangau, dans la Haute-Bavière.

4. Eschenbach, près Ansbach (Bavière, Franconie moyenne). Wolfram est mort vers 1220.

5. Ulrich de Singenberg (Thurgovie), près de Bischofszell, sénéchal de l'abbé de Saint-Gall, connu par des documents de 1209-1228.

6. D'une famille qui tirait son nom de Künsingen, près Donaueschingen (grand-duché de Bade), ou de la famille de Küntzig (en français Clemency), en Luxembourg.

7. Heinzeberg, près Dhaun (Prusse rhénane).

8. Säben ou Seben, en Tirol (?).

9. Albert de Johansdorf, bavarois, vivant en 1185-1209.

10. Adelburg, près Parsberg (Bavière, Haut-Palatinat). Un Engelhard d'Adelburg vivait entre 1174 et 1230.

11. Bligger de Steinach (Neckarsteinach, dans la Hesse), vivant à la fin du XII$^{e}$ siècle.

12. Poète souabe, né vers 1165, mort entre 1210 et 1220.

13. Reinmar de Brennberg, près Ratisbonne (Bavière, Haut-Palatinat), mort en 1276.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 65. | Johans von Ringgenberg [1]. | Fol. 190 v° | Pl. XXXI. 2 |
| 66-67. | Albrecht, Marchschal von Rap-rechtswile [2]. | 192 v° | XXXII. 1 |
| 68. | Her Otto vom Turne [3]. | 194 | XXXII. 2 |
| 69. | Her Gœsli von Ehenhein [4]. | 197 v° | XXXIII. 1 |
| 70. | Der von Wildonie [5]. | 201 | XXXIII. 2 |
| 71. | Von Sûnegge [6]. | 202 v° | XXXIV. 1 |
| 72. | Von Scharpfenberg [7]. | 204 | XXXIV. 2 |
| 73. | Her Chûnrat der Schenke von Landegge [8]. | 205 | XXXV. 1 |
| 74. | Der Winsbeke [9]. | 213 | XXXV. 2 |
| 75. | Kristan von Luppin, ein Dúring [10]. | 226 v° | XXXVI. 1 |
| 76. | Her Heinrich Hetzbolt von Wis-sense [11]. | 228 | XXXVI. 2 |
| 77. | Der Dúring. | 229 v° | XXXVII. 1 |
| 78. | Winli. | 231 | XXXVII. 2 |
| 78 *bis*. | Her Ulrich von Liechtenstein [12]. | 237 | XXXVIII. 1 |

1. Ringgenberg (canton de Berne), sur le lac de Brienz. Jean Ier de Ringgenberg vivait en 1291-1349.

2. Il n'appartenait pas à la maison des comtes de Rapperswil (canton de Saint-Gall), mais à une famille de *ministeriales;* il vivait au commencement du XIVe siècle.

3. De la famille des barons valaisans de la Tour-Châtillon (Turn und Gestelenburg), établie aux environs de Lucerne, à l'époque où vivait le poète (fin du XIIIe-commencement du XIVe siècle).

4. De la famille des Gossmar d'Obernai (Oberehnheim), en Alsace.

5. Sans doute Herrand de Wildon (en Styrie), gendre d'Ulrich de Lichtenstein, cité par des chartes de 1248 à 1278.

6. Un Saneck, de la famille styrienne de ce nom, peut-être Conrad vivant en 1220-1241.

7. Un membre de la famille des seigneurs de Scharfenberg, en Carniole.

8. Les seigneurs de Landeck ou Landegg (commune de Lütisburg, canton de Saint-Gall) étaient échansons de l'abbé de Saint-Gall. Conrad est mentionné de 1271 à 1306.

9. Peut-être un Windsbach, d'une famille qui tirait son nom d'une localité sise près d'Ansbach (Bavière, Franconie moyenne), vivant au commencement du XIIIe siècle.

10. Christian de Luppin, d'une famille de *ministeriales* de Rothenburg (Prusse, Saxe).

11. Weissensee, près Erfurt (Prusse, Saxe). Henri Hetzbold vivait au commencement du XIVe siècle.

12. De la famille styrienne de Lichtenstein et de la branche de Murau; il naquit vers 1200 et mourut en 1275 ou 1276.





| | | | |
|---|---|---|---|
| 79. | Von Munegúr. | Fol. 247 v° | Pl. XXXVIII. 2 |
| 80. | Von Raute. | 248 v° | XXXIX. 1 |
| 81. | Her Chûnrat von Altstetten [1]. | 249 v° | XXXIX. 2 |
| 82. | Her Bruno von Hornberg [2]. | 251 | XL. 1 |
| 83. | Der Púller [3]. | 253 v° | XL. 2 |
| 84. | Von Trosberg. | 255 | XLI. 1 |
| 85. | Hartman von Starkenberg. | 256 v° | XLI. 2 |
| 86. | Von Stadegge. | 257 v° | XLII. 1 |
| 87. | Her Brunwart von Oughein [4]. | 258 v° | XLII. 2 |
| 88. | Von Stambein [5]. | 261 | XLIII. 1 |
| 89. | Her Gœli. | 262 v° | XLIII. 2 |
| 90. | Der Tanhuser [6]. | 264 | XLIV. 1 |
| 91. | Von Bûchein. | 271 | XLIV. 2 |
| 92. | Meister Heinrich Teschler [7]. | 281 v° | XLV. 1 |
| 93. | Rost Kilcherre ze Sarne [8]. | 285 | XLV. 2 |
| 94. | Der Hardegger [9]. | 290 | XLVI. 1 |
| 95. | Von Wissenlo [10]. | 299 | XLVI. 2 |
| 96. | Von Wengen [11]. | 300 | XLVII. 1 |
| 97. | Her Pfeffel. | 302 | XLVII. 2 |
| 98. | Der Taler. | 303 | XLVIII. 1 |
| 99. | Der tuginthafte Schriber. | 305 | XLVIII. 2 |
| 100. | Steinmar [12]. | 308 v° | XLIX. 1 |

1. Altstätten, canton de Saint-Gall.
2. Hornberg, grand-duché de Bade. Bruno de Hornberg vivait en 1275-1306.
3. De la famille des seigneurs de Hohenbourg, en Alsace (commune de Wingen, arr. et cant. de Wissembourg).
4. Brunwart d'Auggen, en Brisgau (grand-duché de Bade), vivant en 1286, 1296, 1303.
5. Peut-être Stammheim, en Wurtemberg, cercle du Neckar.
6. Le Tannhäuser paraît appartenir à la maison de Tanhusen qui a formé plusieurs branches très dispersées (Salzbourg, Bavière, Souabe). Il vivait vers 1240-1260.
7. La famille Teschler, de Zurich, a donné naissance à plusieurs personnages nommés Henri, vivant de 1251 à 1296.
8. Vraisemblablement le même que Henri, curé de Sarnen (canton d'Unterwald-Obwald), en 1316 et 1330.
9. Hardegg ou Härdli, canton de Saint-Gall, commune de Rebstein.
10. Peut-être de la famille de Wiesloch (Alt-Wiesloch, près Heidelberg, grand-duché de Bade).
11. Wängi, en Thurgovie.
12. Peut-être un Steinmar, de Klingnau, en Argovie.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 101. | Her Alram von Gresten [1]. | Fol. 311 | Pl. XLIX. 2 |
| 102. | Her Reinmar der Vidiller [2]. | 312 | L. 1 |
| 103. | Her Hawart. | 313 | L. 2 |
| 104. | Her Gúnther von dem Vorste. | 314 v° | LI. 1 |
| 105. | Her Friderich der Knecht. | 316 v° | LI. 2 |
| 106. | Der Burggrave von Regensburg. | 318 | LII. 1 |
| 107. | Her Núnú. | 319 | LII. 2 |
| 108. | Her Geltar. | 320 v° | LIII. 1 |
| 109. | Her Dietmar der Sezzer. | 321 v° | LIII. 2 |
| 110. | Her Reinmar von Zweter [3]. | 323 | LIV. 1 |
| 111. | Brůder Wernher [4]. | 344 v° | LIV. 2 |
| 112. | Der Marner. | 349 | LV. 1 |
| 113. | Von Buwenburg [5]. | 359 | LVI. 1 |
| 114. | Heinrich von Tittingen. | 361 | LVI. 2 |
| 115. | Meister Johans Hadloub [6]. | 371 | LVII. 1 |
| 116. | Regenbog [7]. | 381 | LVII. 2 |
| 117-118. | Der Dúrner. | 397 v° | LVIII. 1 |
| 119. | Meister Heinrich Wrouwenlob [8]. | 399 | LVIII. 2 |
| 120. | Meister Friderich von Sůnenburg [9]. | 407 | LIX. 1 |
| 121. | Boppo. | 418 | LIX. 2 |
| 122. | Der Litschower [10]. | 422 | LX. |

Max Prinet.

1. Gresten, en Autriche (?).
2. C'est-à-dire « le Ménétrier » (Fiedler).
3. Reinmar de Zeuthern, près Heidelberg (grand-duché de Bade), mort vers 1260 (?).
4. Croisé vers 1217-1219.
5. Conrad de Buwenburg, chantre d'Einsiedeln (canton de Schwytz), en 1314.
6. Bourgeois de Zurich, vivant au début du xiv° siècle.
7. Regenbogen, forgeron, mort après 1318. Le chansonnier lui donne pour armoiries les emblèmes de son métier : le serpent de Vulcain, le marteau et les tenailles. Ces mêmes éléments se retrouvent dans le blason des corporations de maréchaux (Ottin, *Le vitrail*, p. 213; *Archives héraldiques suisses*, t. VI, 1892, pl. v).
8. Henri de Meissen, dit Frauenlob, mort en 1318.
9. Sans doute de Sonnenburg, dans le Pusterthal (Tirol); il mourut peu après 1275.
10. Sur tous ces poètes, voir : Fr.-H. von der Hagen, *Deutsche Liederdichter das zwölften, dreizehnten und vierzehnten Jahrhunderts*, t. II; — J. Baechtold, *Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz*, 1re partie, p. 148-168; — K. Zangemeister, *Die Wappen, Helmzierden und Standarten der grossen Heidelberger Liederhandschrift;* — A. von Oechelhaeuser, *op. cit.*



LE

# CADRE DE CLASSEMENT

## des archives départementales

---

Le cadre de classement actuel des archives départementales a été fixé par la circulaire ministérielle du 24 avril 1841 [1]. Par l'impression des inventaires sommaires, le cadre spécial des archives antérieures à 1790 a été consacré depuis longtemps, la publication des répertoires numériques fixe aujourd'hui définitivement le classement des archives modernes tel qu'il a été prescrit en 1841. Il est donc aujourd'hui pratiquement impossible de modifier la répartition présente des documents de nos archives, car personne, sans doute, n'oserait demander le changement de cotes citées depuis un demi-siècle et la reprise sur un autre plan de la rédaction des inventaires déjà publiés. Il n'est pourtant pas interdit, dans un but purement spéculatif, de se demander ce que vaut la loi immuable qui nous régit, et tout en la subissant, sans espoir de la modifier, de rechercher en quoi elle eût pu être meilleure [2]. Il n'est pas inutile, d'ail-

1. On trouvera le texte de cette circulaire et des autres qui seront invoquées dans [Ulysse Robert], *Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières* (Paris, 1884, in-8) et Aimé Champollion-Figeac, *Manuel de l'archiviste* (Paris, 1860, in-8), p. 27. Cette dernière édition est accompagnée d'un long commentaire.

2. L'*insuffisance des règlements sur le service des archives* a déjà été excellemment signalée par M. Brutails (*Le Bibliographe moderne*, t. IX, 1905). De bonnes circulaires ont d'ailleurs depuis réalisé d'heureuses réformes, notamment pour le service des communications et pour la rédaction des inventaires. On a enfin abandonné le système suggestif d'inventaire « par échantillons »

leurs, de rappeler une fois de plus le principe du *respect des fonds*, sur lequel, il est vrai, tout le monde semble s'accorder aujourd'hui, mais qui souffre dans l'application de dangereuses atteintes.

La circulaire du 24 avril 1841 a réalisé sans doute un grand progrès en matière de classement d'archives, les principes qu'elle pose sont en général excellents, le respect des fonds en particulier est prescrit avec beaucoup de netteté : « ....rassembler les différents documents par fonds, c'est-à-dire former collection de tous les titres qui proviennent d'un corps, d'un établissement, d'une famille ou d'un individu. A l'égard des fonds, il importe de bien comprendre que ce mode de classement consiste à réunir tous les titres qui étaient la propriété d'un même établissement, d'un même corps ou d'une même famille, et que les actes qui y ont seulement rapport ne doivent pas être confondus avec le fonds de cet établissement, de ce corps, de cette famille. Ainsi l'expédition d'un arrêt de Parlement délivrée à un particulier ne sera pas classée dans le fonds du Parlement, mais dans celui de la personne qui avait fait lever cette expédition [1]. » Il semble qu'après de si heureuses prémices, les erreurs qui ont désorganisé le dépôt des Archives nationales eussent dû être évitées, et on ne peut guère accuser les rédacteurs de la circulaire de n'avoir pas trouvé le bon chemin, on ne peut leur reprocher que de ne l'avoir pas suivi, d'avoir manqué de logique et de rigueur.

C'est surtout le cadre de classement annexé à la circulaire qui prête à la critique, mais la circulaire elle-même contient aussi de graves erreurs et tout d'abord celle de créer pour les archives des *époques* à la façon de Bossuet, ce qui repose sur une appréciation politique, historique des archives, certainement

dont le nom seul dénotait assez le caractère peu critique. Les prescriptions sur la destruction des papiers inutiles auraient aussi besoin d'être revues, il serait aisé de montrer que si nos ancêtres avaient comme nous détruit systématiquement certaines catégories de documents, nous ne serions en état de faire ni une biographie ni une monographie de monument.

1. Voir également les excellentes réflexions d'un des auteurs de la circulaire, Natalis de Wailly, dans Desjardins, *Le service des archives départementales* (Paris, 1890, in-8), p. 31.

subjective et étrangère aux documents eux-mêmes. En 1817 [1], on reconnaissait quatre époques : l'Ancien régime antérieur à 1790, la Révolution de 1790 à l'an VIII, l'Empire de l'an VIII à 1814, enfin, l'époque présente commençant au retour du roi. On conçoit que cette dernière devait être répudiée en 1841, on ne garda donc que trois époques : l'Ancien régime, la Révolution et l'ordre actuel inauguré par la constitution de l'an VIII. Ce point de départ est contestable, la constitution de l'an VIII n'a pas, en somme, apporté dans l'administration départementale un changement plus grand que ne l'avait fait la constitution de l'an III, l'époque pourrait aussi bien finir avec la Convention. La question est d'ailleurs secondaire. L'erreur est surtout d'avoir voulu faire une part spéciale aux pièces de la Révolution « à cause du caractère particulier des événements ». Parce qu'il s'agissait d'actes dramatiques, il a été fait une catégorie à part aux papiers qui les concernaient, on a créé un grand musée des pièces révolutionnaires et non seulement, là comme en d'autres endroits, considéré les archives d'après leur objet et non d'après leur origine, mais pris comme principe de classification non l'objet administratif, mais l'objet historique [2].

La division fondamentale des archives départementales entre documents antérieurs et documents postérieurs à 1790 est au premier abord assez justifiée; elle est au fond spécieuse, la preuve en est qu'il est impossible de fixer d'une manière générale la date précise qui fait le départ entre les deux périodes [3]. C'était pour les rédacteurs de la circulaire de 1841 celle de la

1. Circulaire du 28 avril.

2. La circulaire de 1841, qui donnait la création des séries révolutionnaires comme une exception, ne prescrivait pas la réunion de tous les papiers de 1790 à l'an VIII : « Si certaines affaires se rattachent par leur nature et surtout par leurs conséquences à des affaires qui ont dû être classées dans les séries qui comprennent les archives postérieures à l'an VIII, il sera convenable de les y réunir. » Cette restriction a depuis été supprimée, voy. Desjardins, *op. cit.*, p. 42.

3. Dans la circulaire du 8 août 1839, le principe qui justifiait la séparation des archives antérieures et postérieures à *1789* était celui de la division entre pièces d'un intérêt historique et pièces d'un intérêt pratique, tout juste celui de Gérart de Montaigu au XIV<sup>e</sup> siècle qui distinguait les *libri utiles* des *libri inutiles !*

division de la France en départements, mais il est clair que cette date ne peut constituer qu'un point de départ pour les archives proprement départementales, et qu'elle ne peut être le terme des fonds d'archives des institutions de l'ancien régime, ceux-ci ne devant être clos qu'à la date particulière qui a supprimé le service administratif qu'ils représentent [1]. Ainsi, le point de départ entre les séries C et Q pour les archives de la perception des droits domaniaux est le 1er février 1791 [2]. La division entre archives antérieures et postérieures à 1790 n'est donc justifiée que comme coïncidence, presque toutes les institutions ayant été supprimées aux environs de l'année 1790. Elle n'a pas de raison d'être pour les institutions qui ont survécu à la réforme de 1790 ou qui ont été simplement transformées à cette date, par exemple pour les fonds des familles, des communes, des hôpitaux, des paroisses, etc., et les versements récents opérés en vertu de la loi de séparation des Églises et de l'État auraient dû continuer les fonds correspondants de la série G. Le principe qui a divisé les archives départementales en deux grandes catégories est donc une atteinte directe à la règle du respect des fonds.

Examinons maintenant le cadre même du classement. Une première remarque s'impose, on a voulu absolument faire correspondre le nombre des séries au nombre des lettres de l'alphabet, le J et le W étant laissés de côté comme lettres ambiguës. Cette concordance est *a priori* assez puérile, aussi n'est-on pas étonné outre mesure que les prisons, qui ne constituent pas un service plus autonome que les douanes, par exemple, aient l'honneur d'une série entière, il fallait arriver à la lettre Z. La répartition matérielle a d'ailleurs été faite entre les diverses séries de façon très maladroite [3], on a abouti à cer-

1. La circulaire du 28 mai 1867 a consacré cette pratique rationnelle, mais elle est tombée dans le pur arbitraire en fixant au 31 décembre 1790, *fin de la dernière période décennale de l'ancien régime*, le terme assignable aux documents qui, d'une nature moins définie que ceux des administrations anéanties, devaient également rentrer dans la première partie du cadre.

2. Loi du 19 déc. 1790.

3. On s'est inspiré surtout des attributions des départements ministériels en

taines séries pléthoriques comme la série M et à d'autres très pauvres : U et Y par exemple, sans avantage pour la logique, car il n'apparait pas que les établissements de répression soient plus étrangers à la police près de laquelle ils auraient pu figurer que les élections ou l'agriculture, qui forment avec elle la série M.

Comparons maintenant entre elles les deux parties du cadre. On remarque, dès l'abord, la différence de libellé qui trahit le vice profond de l'organisation des archives modernes. Pour la partie antérieure à 1790, nous trouvons généralement sous la lettre de chaque série des noms d'institutions : bailliages, bureaux des finances, universités, etc. [1]; pour la partie postérieure à 1790, au contraire, nous trouvons des noms de matières : agriculture, mobilier départemental, canaux, etc.... [2]. La première partie est bien une juxtaposition de fonds d'archives divers, la seconde est une confusion de tous les fonds pour être répartis sous des rubriques de collection, une série de *monuments* comme on en fit aux Archives nationales. Aussi, tandis que pour les archives antérieures à 1790 la répartition en séries est aisée et uniforme, pour les archives modernes cette répartition est incertaine et donne lieu à des singularités regrettables. C'est ainsi qu'on trouve ce qui concerne les églises et les cimetières, tantôt dans V, tantôt dans O, les maisons d'école, dans T ou O, la comptabilité déléguée au département, tantôt dans P, tantôt dans la série correspondant au ministère intéressé. On s'est écarté du classement formel, mécanique, qui consiste à laisser groupés les papiers d'une même administration et on est tombé dans l'arbitraire, dans l'appréciation personnelle de

1841, base très instable et qui a conduit à des bizarreries comme la classification dans la série *Finances* des pièces intéressant les forêts.

1. Toutes les fois, d'ailleurs, qu'on a fait exception, on a créé des fonds factices, voy. plus loin notre critique des séries A et E.

2. Cette nomenclature est d'ailleurs très insuffisante. Par un singulier oubli, la division *archives* n'y figure pas. L'édition du cadre de 1841 donnée par Desjardins (*op. cit.*, p. 79) est enrichie de rubriques complémentaires. Le meilleur moyen de reconnaître ce que doit contenir chaque série est de se reporter aux circulaires sur la destruction des papiers inutiles qui contiennent des énumérations précises de catégories de documents et même de pièces particulières.

chaque archiviste, car le ministère, désemparé par le vague de la circulaire, laisse la liberté du choix. Celle-ci se réduit d'ailleurs à la liberté d'indifférence, car évidemment les écoles concernent les biens communaux et l'instruction publique, et il n'y a guère de raison de se décider. S'il ne s'agissait que de ranger l'ensemble des papiers d'un même service sous une lettre ou sous une autre, le mal ne serait pas très grand, mais en réalité l'application du cadre de classement de 1841 aura de graves conséquences pour les historiens de l'avenir. Où trouveront-ils, par exemple, les dossiers d'une administration bien définie : celle des sous-préfectures des arrondissements des chefs-lieux de département? Tout ce qui reste des archives de cette institution est aujourd'hui mêlé aux archives de la préfecture; bien plus, d'après les instructions de la circulaire du 13 septembre 1852, les papiers conservés dans les sous-préfectures actuelles doivent, lorsqu'ils sont versés aux archives départementales, « être réunis aux dossiers que ces papiers concernent »! Que ne dirait-on pas si l'on avait, dans des archives où se trouvent un fonds de bailliage et un fonds de Parlement, mêlé les dossiers de première instance et d'appel? Pourtant, c'est la même erreur qui demeure recommandée aujourd'hui.

Le conseil de préfecture est aussi une institution distincte et bien définie; or, ses archives sont démembrées, on en a réparti dans presque toutes les séries; on trouve ainsi dans K les registres des arrêtés; dans M, les pièces de statistique, les dossiers du personnel, les contestations d'élections; dans N, les contestations en matière de travaux départementaux; dans O, le contentieux administratif communal, les autorisations de plaider, les comptes de gestion communale, les contestations pour travaux aux chemins vicinaux; dans P, les réclamations en matière de contribution; dans S, les contraventions de grande voirie, les procès pour travaux aux routes nationales; dans V, les comptes de gestion des fabriques; dans X, ceux des hospices et bureaux de bienfaisance. Le registre d'inscription de l'instance, le dossier de l'affaire, le registre de transcription de l'arrêté qui la termine sont dans des séries différentes. Les recherches deviennent par suite très difficiles alors qu'elles eussent

été rapides et simples si tous les dossiers avaient été laissés rangés suivant le numéro que leur donne le greffier du conseil.

Le classement actuel a aussi pour conséquence de compliquer en pure perte le travail de l'archiviste. Ainsi les comptes de gestion des communes et établissements de bienfaisance et pièces annexes sont versés par le greffe du conseil de préfecture réunis par perceptions. Si on les déposait ainsi dans la série réservée au fonds du conseil de préfecture, le classement serait rapide et les recherches très faciles. Mais comme le fonds de ce conseil est dispersé, il faut faire le départ entre les comptes des communes et ceux des établissements de bienfaisance, travail considérable et inutile. Le départ est même parfois impossible; par exemple, où mettre les bordereaux d'exécution des injonctions aux receveurs des communes et établissements de bienfaisance dans lesquels les comptes des deux catégories sont confondus [1] ?

Aujourd'hui presque chacune de nos séries modernes n'est qu'une juxtaposition et parfois un agrégat de fonds et de fragments de fonds. Ainsi on trouve réunis à des fragments du fonds des bureaux de la préfecture des dossiers de provenance diverse : dans M, du conseil de préfecture; dans N, du conseil général, du conseil d'arrondissement, de la commission départementale; dans O, du conseil de préfecture, du service vicinal; dans P, de la trésorerie; dans Q, de l'administration des domaines; dans S, de l'administration des ponts et chaussées; dans T, de l'inspection académique; dans U, des tribunaux; dans X, de l'inspection de l'assistance publique.

La circulaire de 1841 considéra l'ensemble des papiers des services du département comme un seul fonds [2] qu'elle classa

1. Les comptes de gestion sont, en réalité, des documents qui intéressent un homme, le receveur, et non une institution. Ce sont les pièces d'un jugement.

2. « Ces archives [postérieures à 1790] ne forment à la rigueur qu'un seul fonds, en ce sens qu'elles appartiennent intégralement au département qu'elles concernent. » Le tort est surtout de n'avoir pas vu l'individualité du fonds de la préfecture et de ne l'avoir pas opposé aux autres petits fonds d'État qui constituent les archives modernes et à ceux des services autonomes départementaux : service vicinal, inspection de l'assistance publique, archives départementales.

par matières, cette conception eût pu justifier aussi bien le traitement semblable de l'ensemble des documents d'une même province et faire réunir par exemple aux titres de famille les dossiers de la série B, aux titres des communautés d'habitants les pièces les intéressant tirées du fonds de l'intendance. Ce qui parut condamnable pour les séries anciennes fut accepté pour les séries modernes.

A côté de ces défauts essentiels, les défectuosités particulières de chaque série sont assez peu de chose. Passons-les rapidement en revue. La série A tout entière n'a pas de raison d'être. Les édits, lettres patentes, ordonnances, arrêts, etc., font partie du fonds de l'administration à laquelle ils étaient destinés, leur place est dans la série C; les mettre à part, c'est commettre une erreur comparable à celle qui consisterait à distraire les circulaires ministérielles des archives des administrations auxquelles elles sont envoyées [1]. Quant aux autres documents que les prescriptions de la circulaire ou l'usage ont fait placer dans la série A, leur place est dans la série E, en tant qu'ils intéressent des familles, dans la série C, en tant qu'ils se rapportent à un service public. On ne voit pas la raison de mettre un hommage dans la série A parce qu'il est adressé à un membre de la famille royale, un autre dans la série E parce qu'il n'intéresse qu'un petit seigneur.

Rien à reprocher aux séries B, C et D, sinon que personne n'a jamais su ce que pouvaient être les principautés et régences qui doivent prendre place dans la série C. La série E contient aussi une subdivision étrange : celle des titres féodaux. Je ne crois pas qu'on ait jamais défini ce qu'est un titre féodal, le terme même est un legs de l'époque révolutionnaire. Il y a des titres qui ont trait aux institutions féodales dans toutes les séries anciennes [2].

1. La circulaire donne, d'ailleurs, la formation de cette collection comme une exception au principe du respect des fonds, la « seule »! Desjardins (*op. cit.*, p. 32) a déjà condamné cette distraction des édits, ordonnances, etc., qui, d'après Champollion-Figeac (*op. cit.*, p. 34), ne devait s'étendre qu'aux pièces d'un intérêt général applicable à toutes les provinces.

2. Les pièces qui figurent sous la rubrique *titres féodaux* dans l'*État géné-*

La série K, qui correspond à la série A, est aussi inutile que celle-ci. La place du *Moniteur* et autres publications officielles est à la bibliothèque administrative [1]; quant aux registres des arrêtés, ils n'auraient jamais dû être séparés des autres documents de l'institution qu'ils concernent.

On a vu plus haut que l'existence même de la série L est une conséquence de la division de l'histoire en époques. Ici d'ailleurs on a non seulement mis à part les documents relatifs à la Révolution, mais constitué à tort une série spéciale pour les biens nationaux. Chacun sait combien il est difficile en pratique de séparer ces deux séries, de distinguer ce qui, pour les émigrés, est relatif à la police et doit rentrer dans L, ou relatif à leurs biens et fait partie de Q. La difficulté est constante pour les biens nationaux meubles, affectés aux hôpitaux, aux arsenaux, à la monnaie [2]. Il est inutile de poursuivre l'examen de chaque série du cadre moderne où nous avons déjà vu que tout est vicié dans le principe par le classement qui considère les documents d'après leur objet et non d'après leur origine. Il suffira d'attirer l'attention sur le classement des pièces de comptabilité qui pose à chaque instant le dilemme d'enfreindre la circulaire de 1841 ou de scinder les fonds. Les archives départementales renferment en effet des documents de comptabilité qui proviennent de la préfecture et de la trésorerie générale et c'est sous ces deux rubriques d'origine qu'il aurait fallu les répartir. On les a considérés, au contraire, d'après leur objet : comptabilité départementale, comptabilité communale, comptabilité de l'État, or cette triple répartition, possible pour les fonds de la préfecture,

*ral par fonds* sont, en réalité, des titres de famille distraits des autres par une erreur contre laquelle s'était déjà élevé Champollion-Figeac (*op. cit.*, p. 56). Ce dernier comprenait seulement parmi les titres féodaux les documents d'origine incertaine.

1. C'est là que les classait la circulaire du 30 juillet 1838 sur les bibliothèques administratives (voy. son texte dans Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 289) qui ne semble pas avoir été abrogée et que les rédacteurs de la circulaire de 1841 n'ont pas visée.

2. Voy. une critique de la séparation des séries L et Q dans Charléty, *Département du Rhône, Documents relatifs à la vente des biens nationaux* (Lyon, 1906, in-8), p. x. L'existence de la série Q est aujourd'hui justifiée par les versements de l'administration des domaines.



est absolument impraticable pour celui de la trésorerie dont certains registres ou états sont communs à l'ensemble du service.

Après cette étude et l'aveu qui la précède qu'elle ne saurait prétendre à aucun effet pratique, il peut paraître oiseux de proposer un nouveau cadre de classement des archives départementales. Nous le ferons pourtant pour résumer les critiques précédentes et les rendre plus sensibles par l'opposition du cadre actuel avec un cadre plus logique. On peut d'ailleurs concevoir plusieurs systèmes recommandables de distribuer les fonds d'archives, l'essentiel étant de n'en diviser aucun. On pourrait par exemple grouper dans une même série les institutions similaires, supprimées ou actuelles. La série A comprendrait ainsi les fonds des assemblées locales, depuis les états provinciaux jusqu'aux conseils généraux ; la série P, les archives des institutions d'assistance : hôpitaux, asiles, inspection de l'assistance publique ; le fonds de l'administration actuelle des domaines serait rapproché de celui de l'ancienne régie des droits domaniaux. Les séries ainsi constituées comprendraient une masse considérable de papiers, mais cela n'a aucun inconvénient. La seule difficulté de ce système est la numérotation des articles qui ne saurait avoir la simplicité de celle en usage aujourd'hui pour les archives antérieures à 1790, mais qui ne serait pas plus complexe que celle des Archives nationales. Il faudrait évidemment pour les fonds morts une lettre de série précédée d'un numéro indiquant le fonds et suivie d'un autre numéro désignant l'article, c'est-à-dire ce que recommandait la circulaire du 24 avril 1841 [1]. Pour les fonds ouverts, il faudrait, en outre, ajouter à la lettre de série un exposant indiquant la subdivision du fonds. Cette pratique est d'ailleurs inévitable, même dans les conditions actuelles. Pour respecter, par exemple, l'autonomie de chaque fonds de bureau des domaines

1. C'est bien à tort qu'on s'est écarté depuis de cette prescription, car un fonds est rarement complètement clos, on lui trouve souvent des suppléments, et la pratique actuelle oblige à séparer ces suppléments de leurs fonds qui sont ainsi démembrés. Voyez, à cet égard, la note judicieuse de Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 33.

entré dans la série Q, l'archiviste des Ardennes a récemment été conduit à l'employer et le ministère à l'approuver. Un article II A 2, par exemple, représenterait une liasse des assemblées provinciales; un autre, VI M[28] 4, une liasse de nominations de répartiteurs.

Dans un autre cadre, on pourrait prévoir deux grandes divisions des archives départementales, la première réservée aux documents des institutions disparues à l'heure de l'adoption du système, la seconde destinée à recevoir les papiers de tous les bureaux en fonction. Dans la première partie entreraient tous les fonds compris actuellement dans les séries A à I, et aussi les archives des institutions créées après 1790 et qui ont été depuis supprimées : districts, cantons sous le régime de la constitution de l'an III, sous-préfectures des arrondissements des chefs-lieux de département. La seconde partie du cadre s'ouvrirait au fonds primordial de la préfecture et aux fonds divers versés aux archives départementales par la trésorerie générale, l'inspection académique, l'administration des ponts et chaussées, etc. L'avantage de ce classement serait de permettre, pour les institutions supprimées, la numérotation continue dans une même série.

Le meilleur système serait, à notre avis, de faire autant de séries que de fonds et de les désigner par des chiffres romains qui permettraient de donner des signes simples aux nombreuses séries que comporteraient nos dépôts départementaux. Une liasse d'un ancien bailliage serait ainsi cotée IV 108, par exemple, un registre de la trésorerie générale, 9 CXXX 7. Le défaut de cet agencement est de permettre difficilement que les séries d'un même indice représentent dans toute la France des institutions similaires, le nombre des fonds n'étant pas le même dans chaque département. Cette difficulté ne serait pas d'ailleurs insurmontable, on pourrait ainsi prévoir de longues suites de numéros réservés aux fonds d'un même ordre, on serait donc assuré de trouver le fonds d'un bailliage quelconque dans les séries I à XX réservées aux institutions administratives, comme on est certain de le rencontrer actuellement dans la série C. On trouverait aisément d'autres combinai-

sons et il est inutile de chercher plus longtemps un cadre qui n'a pas d'emploi, nous avons voulu simplement attirer l'attention sur les défectuosités de la circulaire du 24 avril 1841, malgré ses bonnes intentions, et plaider après bien d'autres pour le respect des fonds qui peut encore être sauvegardé dans certains détails de classement de nos séries modernes [1].

CLOVIS BRUNEL.

1. Par exemple, en laissant rapprochés dans le série P les rôles des contributions directes des autres articles des archives des perceptions (livres des comptes divers, livres récapitulatifs, journaux à souche) et en ne les groupant pas avec les documents de la préfecture intéressant leur confection, en ne confondant pas les fonds de l'inspection académique et de la préfecture dans la série T, en ne classant pas les extraits mortuaires des soldats de la Révolution et de l'Empire ou les feuilles de journée de la garde nationale mobilisée, documents versés par le ministère de la guerre, au milieu des pièces des séries L ou R provenant des administrations locales, etc.

# SALONS ET EXPOSITIONS D'ART

## A PARIS (1801-1900)

### ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

(*Suite*)

---

### § 4. — Monarchie de juillet (1831-1847)

#### 1841

J. A. D. [Jules-Amyntas David]. *Salon de 1841.* — *Le Commerce*, 16, 26 mars ; 7 et 27 avril ; 11 et 17 mai ; 2 juin 1841.

Delécluze (E.-J.). *Salon de 1841.* — *Journal des Débats*, 15, 21 mars ; 4, 24 avril, 18 et 29 mai 1841.

Revue poétique du Salon de 1841, par J.-F. Destigny (de Caen). Deuxième année. *Paris, au bureau central, rue de la Harpe, 64 ; et chez tous les libraires* (typ. Schneider et Langrand), 1841, in-4, 128 p. y compris le faux-titre et le titre [*N.* Inv. Y 14029].

Dans l'ex. de la Bibliothèque nationale, il n'y a pas de table pour ce second volume.

Un prospectus de deux pages, imprimé dans le format du livre, annonce que l'ouvrage devait paraître en 14 livraisons à 1 fr. 50, soit 20 fr. le vol. et qu'il a été tiré des épreuves des dessins sur papier de Chine.

En vers et en prose.

Texte encadré d'un filet noir.

Les planches, au nombre de 15, portent en haut : *Revue poétique du Salon de 1841.*

Ce sont les suivantes :

— JACQUAND (Claudius). *Charles de La Trémoille, tué à la bataille de Marignan* (*en 1515*). Lith. par ÉMILE LASSALLE.

— ROBERT-FLEURY. *Benvenuto Cellini dans son atelier* (appartenant à lord Seymour). H. BERTHOUD *sc.* (aquatinte).

— DELACROIX (Auguste). *Les Contrebandiers* (Angleterre). H. BERTHOUD *sc.* (aquatinte).

— MARILHAT. *Environs de Beyrouth* (*Syrie*). Lith. par GIRARD.

— GRANET. *Le Miracle de San Felice.* Gr. par BERTHOUD.

— GIRARD. *Paysage en Normandie.* Lith. par l'auteur.

— L.-V. FOUQUET. *Une Vierge.* Lith. par WEBER.

— GUDIN. *Prise de Rio-Janeiro.* H. BERTHOUD *sc.*

— BOUQUET (Michel). *Aqueduc romain aux environs de Smyrne.* Lith. par GIRARD.

— JADIN. *Le Relancé du sanglier.* Lith. par CICÉRI.

— COROT. *Démocrite et les Abdéritains.* H. BERTHOUD *sc.*

— EUG. DELACROIX. *Prise de Constantinople en 1204.* Lith. par E. LASSALLE.

— GUÉ. *La Sortie de la messe, église de Taverny* (*Seine-et-Oise*). H. BERTHOUD *sc.*

— WICKEMBERG. *Clair de lune.* Lith. par NOUSVEAUX.

— LEULLIER. *Le Vengeur.* Lith. par DUPRESSOIR.

GAUTIER (Théophile). *Salon de 1841.* — *Revue de Paris*, 3e série, t. XXVIII, p. 153-172 et 255-270.

HAUSSARD (Prosper). *Salon de 1841.* — *Le Temps*, 24, 31 mars; 9, 22 avril; 12, 21 mai; 2 juin 1841.

JAINVILLE (Émile DE). *Beaux-arts. Souvenirs de la dernière Exposition.* — *Le Nouveau Correspondant, recueil semi-périodique, philosophique et littéraire*, t. IV [1841], p. 307-363.

KARR (Alphonse). *Musée du Louvre* (sic). — *Les Guêpes,* avril 1841, p. 79-96.

Le Salon de 1841, par GABRIEL LAVIRON. *Paris, Levavasseur,* 1841, in-8 [*N*. Inv. V 15671].

Titre pris sur une couverture de livraison.

La publication devait comporter vingt-quatre fascicules, accompagnés de cent vignettes, lithographies, bois, etc. En réalité, les quatre-vingts pages, qui ont seules paru et s'arrêtent sur une phrase inachevée, ne sont ornées que de bandeaux et de culs-de-lampe empruntés pour la plupart aux premières années de l'*Artiste*.

LUTHEREAU (Jean-Guillaume-Antoine). *Beaux-arts. Salon de*

*1841. A M. le vicomte Fritz de T***. — La Province et Paris, revue littéraire, artistique et décentralisatrice*, t. I, p. 141-151 et 191-209.

Ces deux articles sous forme de lettres sont signés JACQUES LE NORMAND.

MONTLAUR (Eugène DE). *Salon de 1841. — Revue du progrès politique, social et littéraire*, t. VI, p. 260-284.

PEISSE (Louis). *Salon de 1841. — Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1841, p. 5-49.

PELLETAN (Eugène). *Salon de 1841. — La Presse*, 16 mars; 4, 14 avril; 5, 27 mai et 3 juin 1841.

FAB. P. [FABIEN PILLET]. *Salon de 1841. — Le Moniteur universel*, 17, 22, 29 mars; 5, 15, 19, 26 avril; 7 et 10 mai 1841.

Album du Salon de 1841. Collection des principaux ouvrages exposés au Louvre reproduits par les peintres eux-mêmes ou sous leur direction, par MM. ALOPHE, BARON, BAYOT, CHALLAMEL, EUG. CICERI, HENRIQUEL-DUPONT, FRANÇAIS, TONY JOHANNOT, ÉMILE LASSALLE, MOUILLERON, CÉLESTIN NANTEUIL, LÉON NOEL, W. WYLD. Texte par WILHELM TENINT. Troisième année. *Paris, Challamel*, 1841, in-4, 64 p. et 32 pl.

La *Classification* des pl. est p. 64.
Chaque page est encadrée d'un double filet.
La couverture imprimée porte : *Salon* [de] *1841, publié par* M. CHALLAMEL. *Collection des principaux ouvrages exposés au Louvre....*
Les mots : « troisième année » sont une erreur déjà relevée par M. Georges Vicaire dans son *Manuel*.

Promenades au Musée, revue critique du Salon de 1841, par CHARLES WOINEZ. *Paris, France-Thibaut, libraire-éditeur, rue de Seine-Saint-Germain, 6, s. d.*, in-18, 99 p.

ÉPIGR. :

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

[?] *Salon de 1841. — L'Artiste*, 2e série, t. VII.

P. 191. *Coup d'œil général.*
P. 207. *Grandes compositions historiques.*
P. 227. *Compositions religieuses* (Quatre gr. sur bois dans le texte, d'après un *Christ sur les eaux* [de... ?], FRÈRE, JOUY, JOLLIVET).

P. 247. *Compositions de grandeur naturelle.*

P. 263. *Tableaux de chevalet* (1er article) (Un bois dans le texte, d'après DESTOUCHES).

P. 279. *Tableaux de chevalet* (2e article) (Six bois dans le texte, d'après ALEX. COLIN, FORTIN, GUILLEMIN, DE LANSAC et VALLON DE VILLENEUVE).

P. 298. *Paysages, intérieurs et marines* (1er article).

P. 324. *Paysages, intérieurs et marines* (2e article).

P. 331. *Portraits, études, miniatures, fleurs et natures mortes.*

P. 347. *Dessins, aquarelles et pastels.*

P. 362. *Sculpture et gravure en médailles* (Dans le texte, *tombeau de Géricault*, par ÉTEX, grav. sur bois par SANSONETTI et GABRY. *Christ mort*, d'après FAUGINET.

P. 379. *Architecture, gravure et lithographie.*

On trouve en outre dans ce volume et dans le suivant (t. VIII de la 2e série) les planches ci-après énumérées dans l'ordre où les présentent les couvertures imprimées des livraisons.

— JOURNET (Élise). *Nature morte.* Lith. par l'artiste.

— LECURIEUX (J.). *L'Amour des fleurs.* Lith. par E. DESMAISONS.

— COLIN (Anaïs). *Madame Volnys.* Gr. à la manière noire, par A. RIFFAULT.

— COLLIGNON (Jules). *Le Départ pour le marché.* Gr. au burin par LE PETIT.

— GUIGNET (Adrien). *Cambyse, vainqueur de Psammenit.* Gr. par RIFFAULT.

— DANVIN. *Bords de la Dore* [tiré du cabinet de M. Jules Janin]. Gr. par L. LHUILLIER.

— FLERS (Camille). *Souvenirs du marché de Touques.* Gr. à l'eau-forte par L. MARVY.

— BLANCHARD (Pharamond). *Funérailles arabes, près Tangers* (sic). Gr. par E. JULES COLLIGNON.

— FRANÇAIS (Louis). *Jardin antique.* Lith. par l'auteur.

— LEULLIER. *Le Vengeur.* Lith. par S. GUÉRIN.

— LELEUX (Ad.). *Rendez-vous de chasseurs, paysans bas-bretons.* Lith. par l'auteur.

— BOUQUET (Michel). *Petite mosquée à Ourlac, près Smyrne.* Gr. par P. GIRARDET.

— JADIN (G.). *Le Relancé du sanglier.* Gr. à l'eau-forte, par HENRIQUEL-DUPONT.

— WATELET. *Une sapinière.* Gr. par LE PETIT.

— BARON (Henri). *L'Enfance de Ribera.* Lith. par l'auteur.

— LEFÈVRE (Ch.). *Vue prise à Remouchamps* (province de Liège). Gr. par HILAIRE GUESNU.

— GIGOUX (Jean). *Sainte Geneviève.* Gr. par DESCLAUX.



— HUBERT (J.-B.). *Vue prise sur les bords de la Birsce.* Gr. par LE PETIT.

— GUÉ. *Les Noisettes.* Gr. par A. RIFFAULT.

— CABAT. *Intérieur de forêt.* Gr. par L. MARVY.

— JACQUAND (Claudius). *L'après-dînée.* Gr. par DUJARDIN.

— HERSON. *Vue de l'hôtel de Sens, à Paris.* Lith. par l'auteur.

— ROBERT-FLEURY. *Benvenuto Cellini dans son atelier.* Gr. par JULES COLLIGNON.

— BALAN. *Nature morte, gibier.* Lith. par l'auteur.

— DEBAY (A.). *Les Deux amies* (Deux pl. sous le même titre), gr. par DIEN.

— LOUIS. *Les Trois vertus théologales.* Gr. par VARIN.

— LOUBON. *Les Bergers émigrants.* Gr. à l'eau-forte par l'auteur.

— DELACROIX (Eugène). *Un Naufrage* [*La Barque de Don Juan*]. Gr. par N. DESMADRYL.

— GROSS. *Icare essayant ses ailes.* Lith. par A. RIVOULON.

— LELOIR. *Homère.* Lith. par l'auteur.

— BRUNE (C.). *Saint Bruno dans le Tyrol.* Gr. par LE PETIT.

— COUTURE (Thomas). *L'Enfant prodigue.* Lith. par HENRI BARON.

— CALAME. *Vue des Hautes-Alpes pendant un orage.* Gr. par l'auteur.

— CARBILLET. *Saint Sébastien.* Gr. par TORLET.

— GIRARDET (Karl). *La Mort d'un jeune enfant.* Gr. par GIRARDET père.

— MÈNE (P.-J.). *Bronzes* (animaux). Dess. et gr. à l'eau-forte par ALPH. TESTARD.

— JACQUAND (Claudius). *Le Page indiscret.* Gr. par J. COLLIGNON.

— MOREL-FATIO. *Transbordement des restes mortels de l'empereur Napoléon.* Gr. par LARBALESTRIER.

— BRUNIER (C.). *Le Christ et la Samaritaine.* Lith. par FRANÇAIS.

— ARSÈNE. *Trait de la vie de saint Louis.* Gr. sur bois par GÉRARD.

— BIARD (F.). *La Grande cascade de l'Eyanpaïkka du fleuve Muonio.* Gr. par RIFFAULT.

— APPERT. *Sarah.* Gr. par RIFFAULT.

— LÆMLEIN. *Le Réveil d'Adam.* Lith. par l'auteur.

— GIRARDET (Karl). *Capri.* Gr. par P. GIRARDET.

— JACQUAND (Claudius). *La Dispense de Carême.* Gr. par PROVOST.

— DEBAY (J.). *Le Tourment du monde.* Gr. par DIEN.

— DECAISNE (Henri). *Françoise de Rimini.* Gr. par DIEN.

— APPERT (E.). *Les Braconniers.* Gr. par MASSON.

— CASSEL (F.). *Nina attendant son bien-aimé.* Gr. par PÉRONARD.

— WYLD (William). *Vue de Subiaco.* Gr. par LE PETIT.

— JOYARD (A.). *La Captivité de Babylone.* Gr. par TORLET.

— CHACATON. *Souvenirs des environs de Marsala.* Gr. par PAUL GIRARDET.

— DELACROIX (Eugène). *Noce juive.* Gr. par WACQUEZ.

L'Observateur au Musée royal, 1841. *Imp. Chassaignon, s. d.*, in-12, 12 p. [*N*. V. 24613].

## 1842

Delécluze (E.-J.). *Le Salon. — Journal des Débats*, 15, 18, 25 et 28-29 mars 1842.

Gautier (Théophile). *Salon de 1842. — Le Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire,* t. Ier, p. 119-128.

Guénot-Lecointe (G.). *Salon de 1842. — La Sylphide*, 2e série, t. V, p. 202-205, 249-252, 266-270, 282-285, 300-303.

* Haussard (Prosper). *Salon de 1842. — Le Temps*, 13 et 26 mars 1842.

Après un premier article consacré aux artistes récemment décédés (François Bouchot, Ch. de La Berge et Dauvin), ainsi qu'aux résultats des rigueurs habituelles du jury, l'auteur examine les envois de Decamps, de Meissonier et d'Ad. Leleux, puis il interrompt son compte rendu pour ne plus le reprendre et c'est seulement le 1er mai qu'*Une Visite au Salon*, article anonyme, très court et assez insignifiant, avertit les lecteurs de « l'absence » du rédacteur ordinairement chargé de ce travail.

Karr (Alphonse). *Exposition du Louvre. — Les Guêpes*, avril 1842, p. 17-55.

Lebrun (Théodore). *Musée royal. Salon de 1842. — Revue de Versailles et de Seine-et-Oise*, p. 466-471, 519-525, 617-622.

Il y a de plus, p. 568-569, un article signé Y, consacré aux artistes versaillais et notamment à M. Lebrun « qui manie aussi bien la plume que le pinceau ».

Camarade de jeunesse de Géricault, Th. Lebrun a, dans une longue lettre à Feuillet de Conches, raconté comment, lors de la convalescence d'une jaunisse, il servit de modèle pour un des personnages du *Radeau de la Méduse*. Cette anecdote a été citée par Ch. Clément (*Géricault, étude biographique et critique*. Didier, 1867, in-8, p. 132-134), d'après ce document dont l'original a passé dans une vente anonyme (26 avril 1875) et qui ne s'est pas retrouvé depuis.

Th. Lebrun n'a pris part qu'à trois Salons : en 1822, par un portrait; en 1841, par l'*Atelier d'un amateur ;* en 1842, par la *Vue des caveaux d'une ancienne abbaye, au moment où l'on descend un mort dans la tombe*. Il se consacra vers cette époque à l'enseignement et mourut

en 1861, directeur de l'École normale primaire de Versailles. Il a signé avec M. A. Le Béalle des atlas de géographie élémentaire et, seul, des *Livres de lecture courante* très appréciés en leur temps.

Peisse (Louis). *Salon de 1842. — Revue des Deux Mondes,* 1er et 15 avril 1842, p. 104-130 et 229-253.

Exposition du tableau de *la Sulamite* refusé par le jury de peinture de 1842, tous les jours, quai Malaquais, n° 7, à l'Établissement lithocromique, au rez-de-chaussée. *Impr. Cosson, s. d.*, in-8, 4 p. [*N.* V. p. 19474].

Protestation de Sébastien Rhéal contre l'exclusion d'un tableau de sa femme dont le sujet était emprunté à ses *Chants du psalmiste* (2e éd., 1842, 2 vol. in-8).

A l'appui de cette réclamation, l'auteur reproduit une lettre de A. [Alexandre-Évariste] Fragonard, dont Mme Rhéal était l'élève, et le fragment d'un article d'Antoni Deschamps (*France littéraire,* 20 février 1842) relatif à la même œuvre.

Fab. P. [Fabien Pillet]. *Salon de 1842. — Le Moniteur universel,* 17, 24, 30 mars ; 4, 10, 18, 25 avril ; 2 et 9 mai 1842.

Robert (H.). *Salon de 1842. — Le National*, 17, 28-29 mars ; 8, 15, 24 avril ; 8 et 17 mai 1842.

Stern (Daniel) [Marie de Flavigny, comtesse d'Agoult]. *Salon de 1842. — La Presse*, 8, 20, 27 mars, 6 et 22 avril 1842.

[Anonyme]. *Salon de 1842. — Revue de Paris*, 4e série, t. IV, p. 122-131 (*Peinture religieuse et historique*) ; 201-213 (*Tableaux de genre et paysage*) ; 261-273 (*Portraits. Sculpture*).

Album du Salon de 1842. Collection des principaux ouvrages exposés au Louvre reproduits par les peintres eux-mêmes ou sous leur direction, par MM. Alophe, Arnout, Alès, Baron, Bour, Dauzats, Fichot, Français, Gsell, Jacot, E. Leroux, Marvy, Mouilleron, Léon Noel. Texte par Wilhelm Ténint. Publié par Challamel. *Paris, chez l'éditeur, 4, rue de l'Abbaye, faubourg Saint-Germain*, 1842, in-4, 2 f. et 60 p. encadrées d'un filet mince.

La *Classification* des pl. est p. 60.

La couverture imprimée porte : *Salon* [de] *1842, publié par* M. Challamel. *Collection des principaux ouvrages exposés au Louvre....*

THORÉ (T.). *Salon de 1842. — La Revue indépendante*, t. III, p. 525-532.

Voyez aussi l'article suivant.

DUPRÉ (Georges) [Théophile THORÉ]. *Salon de 1842. — Revue du progrès politique, social et littéraire*, t. III, p. 224-232.

Voyez l'article précédent.

Société libre des Beaux-arts. Examen critique du Salon de 1842. Rapport de M. JULES VARNIER, secrétaire de la Société. Extrait des « Annales » de la Société. *Paris, impr. Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins*, 1842, in-8, 21 p. et 1 f. non chiffré.

La couverture imprimée sert de titre.

Le faux-titre et le titre de départ portent: *Opinion exprimée au nom de la Société libre des beaux-arts sur le Salon de 1842, par une commission spéciale et rédigée par* M. JULES VARNIER, *rapporteur de cette commission.*

Le feuillet non chiffré, intitulé *Note*, reproduit un extrait de l'*Artiste* qui avait réimprimé ce travail.

## 1843

BERTALL [Albert D'ARNOUX dit]. Le Salon de 1843 (Ne pas confondre avec celui de l'artiste éditeur Challamel, éditeur artiste [*sic*]). Appendice au livret. Avec 37 copies par BERTALL. Études faites aux portes du Louvre le 15 mars 1843. *Paris, Ildefonse Rousset, rue Richelieu, 76*, in-8.

Ce fascicule, paginé 89-104, forme la septième livraison d'un album intitulé : *Les Omnibus à 30 centimes*, annoncé comme devant avoir vingt livraisons et dont huit seulement ont paru : on trouvera dans le *Manuel* de M. Georges Vicaire (v° BERTALL) la description de ces huit fascicules.

Gringalet au Salon, espèce de critique, par BATHILD BOUNIOL. *Paris, Paul Guilbert, libraire, 21, quai Voltaire, et chez l'éditeur, 23, quai Malaquais*, 1843, in-8, 29 p. [*N.* V. p. 19525].

La couverture imprimée sert de titre.

Réunion d'articles parus dans l'*Indicateur de Seine-et-Marne*, et qui devait former quatre ou cinq livraisons d'une demi-feuille chacune, paraissant tous les dix jours. Le texte semble complet en quatre livraisons.

Salon de 1843. L'Antidote ou Revue critique de la critique. N° 1. *Paris, au Comptoir des imprimeurs unis*, 1843, in-32, 32 p. [*N.* V. 24614].

ÉPIGR. :

*Ne sus Minervam.*

PHŒD.[RE]

DELÉCLUZE (E.-J.). *Le Salon de 1843.* — *Journal des Débats*, 15 mars ; 1er, 4 et 20 avril 1843.

DESPRÉAUX. Appel au public sur un déni de justice du jury de peinture. *Impr. Dupont*, 1843, feuillet in-4.

Mentionné d'après Montaiglon. Il s'agit sans doute du refus d'un ou plusieurs tableaux. L'auteur prenait le titre de vérificateur de l'enregistrement en retraite.

Examen critique du Salon de 1843. Rapport rédigé au nom de la Société libre des Beaux-arts et lu à la séance publique du 14 mai 1843, par M. CHARLES CALEMARD DE LA FAYETTE, membre de la Société. *Paris, impr. Bourgogne et Martinet*, 1843, in-8, 16 p. [*N.* V. p. 19443].

P. 13-14, l'auteur passe en revue et caractérise en quelques mots les comptes rendus, dont il ne nomme pas les auteurs, parus dans le *Courrier français*, la *Revue indépendante*, l'*Artiste*, les *Beaux-arts*, le *Constitutionnel*, le *National*, le *Messager*, le *Journal des Débats*, le *Siècle*, la *Presse* et le *Moniteur*.

PR. H. [PROSPER HAUSSARD]. *Beaux-arts. Salon de 1843.* — *Le National*, 15 mars [Considérations générales], 24 (Cogniet, Meissonier, etc.) ; 29 mars (Adolphe Leleux, Robert Fleury, Papety, Horace Vernet, Steuben) ; 6 avril (Drolling, Blondel, etc.) ; 24 avril (Sculpture) ; 27 avril (Peinture) ; 14 mai (*les Églises*, *les galeries de Versailles* [travaux pour]) ; 21 mai (*Paysage*, *les Artistes exclus par le jury. Exposition du boulevard Bonne-Nouvelle*).

HOUSSAYE (Arsène). *Salon de 1843.* — *Revue de Paris*, 4e série, t. XV, p. 284-295, et t. XVI, p. 32-46 et 107-126.

KARR (Alphonse). *Exposition des tableaux.* — *Les Guêpes*, avril 1843, p. 19-30.

[ALBERT DE LA FIZELIÈRE]. *Salon de 1843. — Bulletin de l'Alliance des arts*, t. I[er], 25 mars, 10 et 25 avril, 10 mai 1843.

Articles anonymes très courts que l'on peut, je crois, attribuer au jeune collaborateur de la revue fondée par Joseph Techener et Paul Lacroix. Cependant son exemplaire du *Bulletin de l'Alliance des arts*, qui m'appartient aujourd'hui, ne porte aucune marque de nature à confirmer cette supposition.

PEISSE (Louis). *Le Salon. — Revue des Deux Mondes*, 1[er] avril (p. 85-109) et 15 avril 1843 (p. 255-287).

PELLETAN (Eugène). *Salon de 1843. — La Sylphide*, 4[e] série, t. VII, p. 226-227, 252-254, 269-271, 291-292, 300-302, 364-366.

*FAB. P. [FABIEN PILLET]. *Salon de 1843. — Le Moniteur universel*, 17, 24 mars ; 3, 16, 19, 24 avril ; 1[er], 8 et 15 mai 1843.

STERN (Daniel) [Marie DE FLAVIGNY, comtesse D'AGOULT]. *Le Salon. — La Presse*, 15, 20, 25 mars ; 3 et 12 avril 1843.

Album du Salon de 1843. Collection des principaux ouvrages exposés au Louvre, reproduits par les peintres eux-mêmes ou sous leur direction, par MM. ALOPHE, BARON, BAYOT, BOUR, EUG. CICÉRI, DAUZATS, FRANÇAIS, JOREL, LEMOINE, LOIRE, MARVY, MOUILLERON, VICTOR PETIT, SABATIER, W. WYLD. Texte par WILHELM TÉNINT. Publié par M. Challamel. *Paris, Challamel, éditeur*, 1843, in-4, 2 f. et 60 p.

La *Classification* est p. 60.

La couverture imprimée porte : *Salon* [de] *1843, publié par* M. CHALLAMEL. *Collection des principaux ouvrages exposés au Louvre.*

[?] *Salon de 1843. — L'Artiste*, 3[e] série, t. III, p. 177-182, 193-196, 209-213, 225-229, 241-245, 257-260, 273-277, 289-293, 305-310, 321-325.

Tous ces articles sont anonymes et sauf les deux premiers, intitulés, l'un : *Iniquités du jury. Coup d'œil général*, l'autre : *Encore le jury*, aucun ne porte de titre spécial. Il y a de plus sous le titre de : *Album du Salon de 1843* un commentaire, également anonyme, des œuvres d'art reproduites hors texte par le journal. Ce sont les suivantes :

— LOUIS BOULANGER. *La Mort de Messaline*. Lith. par l'auteur (tableau refusé par le jury).

— STAAL. *M[me] Catinka de Dietz*, pianiste de S. M. R. la reine de Bavière.



— LEULLIER. *Chasse aux lions.* Lith. par GERLIER.

— CIBOT. *Sainte Anne* [*l'Éducation de la Vierge,* selon le livret]. Lith. par LASSALLE.

— EUGÈNE GIRAUD. *Le Colin-Maillard.* Gr. à la sanguine par RIFFAUT.

— *Les Crêpes.* Gr. à la sanguine par le même.

— Mlle C. HENRY. *Une mère pleurant son enfant mort.* Lith. de l'auteur.

— EUG. GIRAUD. *Épisode d'une razzia.* Lith. par VALERIO.

— E. LOUBON. *Les Faucheurs.* Gr. par FOUILLOUX.

— ROBERT FLEURY. *Charles-Quint ramassant le pinceau du Titien.* Lith. par ALOPHE.

— G. DAUPHIN. *Les Derniers apprêts de la sépulture du Christ.* Lith. par GRISELLE.

— ANDRÉ DURAND. *Cathédrale des Patriarches au Kremlin* (Tableau refusé par le jury, lith. par l'auteur).

— B. MENN. *Les Syrènes et Ulysse.* Lith. par l'auteur.

— L. PÉRÈSE. *L'Hombre.*

— ISIDORE BOURGEOIS. *Ancienne prison de Château-Renard.* Aquarelle gr. par L. MARVY.

— ED. ELMERICH. *Paysans alsaciens.*

— LÉON MOREAUX. *Camoens dans la prison de Goa.*

— WATTIER. *Rêverie.* Aquarelle repr. en couleur.

— PENNAUTIER (Vicomte Amédée DE). *Environs de Clisson.* Eau-forte.

— ED. HILDEBRANDT. *Le Hâlage* (Hollande).

— HENRI BARON. *Les Condottieri.* Gr. sur acier par CARREY.

— ARMAND LELEUX. *Montagnards de la Forêt-Noire* [*Repos sous les arbres,* suivant le livret]. Gr. par RIFFAUT.

— LOUIS LEROY. *Hameau des Gressets* [*Intérieur de forêt dans le Morvan*]. Eau-forte. Cette dernière planche a paru dans le tome IV de la 3e série de l'*Artiste.*

[Anonyme]. *Salon de 1843. — Revue indépendante,* t. VII, p. 228-243, 583-593 ; t. VIII, p. 72-88.

[Anonyme]. *Salon de 1843. — Les Beaux-arts, illustrations des arts et de la littérature* [publiés par Léon Curmer], t. Ier, p. 1-12, 25-29, 41-47, 57-64, 75-77, 89-93, 105-110, 121-124, 137-140, 153-155, 169-172 [*N.* Inv. Z. 1466. Réserve].

La plupart de ces articles ont pour culs-de-lampe des dessins de petites proportions gravés sur bois, d'après divers tableaux du Salon : p. 12, *Vue prise à Aumale,* par LEGENTIL ; p. 29, *Environs de Lyon,* par THÉOPHILE BLANCHARD ; p. 64, *Marée basse sur les côtes d'Angleterre,* par HOGUET ; p. 77, *Vue de la rue de la Kasbah d'Alger,* par THÉODORE FRÈRE ; p. 93, *Intérieur de forêt* (Fontainebleau), par

THIERRÉE ; p. 110, *Vue prise au bord de la Loire* (*Saumur*), par CH. LEFEBVRE ; p. 140, *Chevaux de hallage*, par FOUSSEREAU ; p. 172, *Château-Renard* (Loiret), par ISIDORE BOURGEOIS.

L'éditeur a également donné un certain nombre de planches hors texte d'après les tableaux de ce même Salon, mais sans que rien n'indique qu'ils y avaient figuré ; le livret supplée, il est vrai, à cet oubli et m'a permis d'établir le relevé suivant :

— ROBERT-FLEURY. *Charles-Quint ramassant le pinceau du Titien.* Lith. par MOUILLERON.

— JOHN ELWES. Lith. par MOUILLERON.

— AD. LELEUX. *Chansons à la porte d'une posada.* Lith. par FRANÇAIS.

— COUTURE. *Un Trouvère.* Lith. par H. BARON.

— ANTONIN MOINE. *Mme Jules Janin.* Pastel lith. par MENUT ALOPHE.

— CHARLET. *Le Ravin.* Lith. par LALAISSE.

— ISABEY (Eugène). *Vue du port de Boulogne.*

— CH. LEROUX. *Une Prairie.* Lith. par FRANÇAIS.

— H. BARON. *Condottieri.* Lith. par le même.

— LÉON COGNIET. *Le Tintoret peignant sa fille morte.*

— EUGÈNE BUTTURA. *Un Ravin.* Lith. par FRANÇAIS.

**Salon de 1843.* — *L'Illustration*, t. Ier, p. 44, 56, 68, 88, 120, 183.

Articles anonymes et presque tous fort courts, accompagnés de bois peu nombreux. Les plus curieux sont ceux qui représentent l'entrée du Musée le jour de l'ouverture, la vue du salon carré et celle de la galerie de sculpture. Les tableaux reproduits sont ceux d'Eugène Giraud (*le Colin-Maillard et les Crêpes*), Isabey, Henri Baron, Leleux, Achille Devéria, Couture et Charlet ; la statuaire est représentée par *la Science*, de Desbœufs ; *l'Enfant et le Chien*, de Maindron, et le *Duquesne* (réduction), de Dantan aîné.

*WEY (Francis). *Salon de 1843.* — *Le Globe*, 23 mars ; 1er et 14 avril ; 2-3 et 4 mai 1843.

## 1844

*BLANC (Charles). *Salon de 1844.* — *L'Almanach du mois, fondé par des députés et des journalistes*. t. Ier, p. 195-207, 286-295.

[Anonyme]. *Salon de 1844.* — *Les Beaux-arts, illustrations des arts et de la littérature* (publiés par Léon Curmer), t. II,

p. 385-390, 401-404, 417-420; t. III, p. 14, 17-20, 33-35, 49-51, 65-69, 81-84, 97-100 [N. Inv. Réserve. Z. 1467, 1468].

Ces articles sont accompagnés des planches suivantes, au sujet desquelles il y a lieu de faire la même remarque que pour celles de l'année précédente.

— BARON (Henri). *Giorgione Barbarelli faisant le portrait de Gaston de Foix, duc de Nemours.*

— TROYON. *Paysage* (forêt de Fontainebleau). Gr. par MARVY.

— LÉCURIEUX. *Saint Bernard allant fonder l'abbaye de Clairvaux.* Lith. par MOUILLERON.

— PAPETY. *Tentation de saint Hilarion.* Lith. par EUGÈNE LEROUX.

— COUTURE. *L'Amour de l'or.* Lith. par MOUILLERON.

— C. FLERS. *Vue prise à Briseport* (Normandie). Gr. par L. MARVY.

— ÉMILE PERRIN. *Malfilâtre mourant.* Lith. par AUGUSTE LEMOINE.

— C. FORTIN. *Douleur!* Lith. par l'auteur.

— BLANCHARD (Théophile). *Vue prise sur les bords de l'Oise.* Lith. par l'auteur.

— GUIGNET (Adrien). *Salvator Rosa chez les brigands.* Lith. par EUGÈNE LEROUX.

Album du Salon de 1844. Collection des principaux ouvrages exposés au Louvre, reproduite par les peintres eux-mêmes ou sous leur direction, par MM. ALOPHE, H. BARON, CHALLAMEL, CORNUEL, DAUZATS, CÉLESTIN DESHAYS, FRANÇAIS, THÉODORE FRÈRE, LAURENS, AUG. LEMOINE, MARVILLE, MARVY, MOZIN, etc. Avec texte. Publié par Challamel. *Paris, Challamel,* 1844, in-4, 2 f. et 60 p. (la dernière non chiffrée).

La p. n. ch. contient la *Classification* des planches.

La couverture imprimée porte : *Salon* [de] *1844. Collection des principaux ouvrages exposés au Louvre.*

[?] *Diderot au Salon de 1844.* — *La Chronique, revue universelle,* troisième année, t. V, p. 100-109, 163-172, 231-235, 289-294.

Articles anonymes en forme de dialogues, précédés ou accompagnés d'une sorte de mise en scène dont l'auteur m'est inconnu.

DELÉCLUZE (E.-J.). *Le Salon.* — *Journal des Débats,* 15 et 21 mars, 2 avril et 2 mai 1844.

GAUTIER (Théophile). *Salon de 1844.* — *La Presse,* 26, 27, 28, 29 et 30 mars ; 2 et 3 avril 1844.

PR. H. [HAUSSARD (Prosper)]. *Salon de 1844.* — *Le National*, 15, 23, 30 mars ; 12, 23 avril ; 4, 12 et 24 mai 1844.

Revue du Salon de 1844, par M. ARSÈNE HOUSSAYE. Illustrée de gravures d'après les meilleurs tableaux de l'Exposition. *Paris, aux bureaux de l'Artiste, rue de Seine-Saint-Germain, 29, Martinon, éditeur, rue du Coq-Saint-Honoré, 4* (impr. Gustave Gratiot), MDCCCXLIV (1844), in-4, 2 f. et 80 p. [*N*. V. p. 15171].

Texte encadré d'un double filet noir.

La première livraison est enregistrée dans la *Bibliogr. de la France* du 23 mars 1844. La couverture imprimée annonce trente gravures. Dans l'ex. de dépôt manquent les p. 17-20.

Le chapitre XIII (*Pastels*) est, d'après une note, rédigé par GABRIEL LAVIRON. Il y a, p. 43 et 47, deux pièces de vers adressées par AUGUSTE DESPLACES à Th. Caruelle d'Aligny et à Vincent Vidal. P. 73-80, *le Salon à vol d'oiseau* (vers), par HENRI VERMOT. Les vignettes, fleurons et culs-de-lampe sont empruntés à diverses publications.

Les planches jointes à l'ex. de dépôt sont les suivantes :

— DECAMPS. *La Comédie en plein vent.* E. VETIL (aquatinte). [Une note au bas de la couverture de la première livraison prévient que le tableau reproduit n'a pas figuré au Salon de 1844.]

— T. COUTURE. *L'amour de l'or.* EDMOND HÉDOUIN *sc.* (Eau-forte).

— TH. FRÈRE. *Ancienne porte Babazoun, à Alger.* A. M. WARSTER (Gr. sur acier).

— HAZÉ. *Abraham Duquesne.* Lith. par l'auteur.

— COUTURE. *Joconde.* A. RIFFAULT *sc.*

— P. THUILLIER. *Vue du Puy en Vélay.* N. BERCHÈRE lith.

— MARILHAT. *Village, près de Rosette.* H. BERTHOUD del. (aquatinte).

— CH. LE ROUX. *Paysage.* L. MARVY *sc.*

— ALEX. GUILLEMIN. *Le Vieux matelot.* Lith. par ÉMILE MANCEAU.

— DIAZ. *Vue du Bas-Bréan.* L. MARVY *sc.*

— N. BERCHÈRE. *Gil-Blas, le barbier et le comédien.* Lith. par l'auteur.

— AIMÉ MILLET. *Baptistère de Saint-Germain-l'Auxerrois.* Lith. par l'auteur.

— N. DIAZ. *Le Maléfice.* Gr. par MANCEAU jeune.

— LOUIS LEROY. *Étang des Lavandières.* Gr. par l'auteur.

— TH. CHASSERIAU. *Jésus au jardin des Oliviers.* Lith. par ED. HÉDOUIN.

— ARMAND LELEUX. *Laveuses à la fontaine* (*Montagnes de la Forêt-Noire*). Lith. par ED. HÉDOUIN.

— COROT. *Vue de la campagne romaine.* L. MARVY *sc.* (vernis mou).

— A. GUIGNET. *Salvator Rosa chez les brigands.* RIFFAUT *sc.*

Les articles réunis ici ont paru dans l'*Artiste* du 10 mars au 28 avril (3e série, t. V), et du 3 au 26 mai (4e série, t. Ier). Il y a dans le volume quelques interversions et additions et quelques suppressions aussi, notamment celle d'une appréciation extrêmement sévère du *Baptême de Clovis*, par Jean Gigoux. Deux planches hors texte, un *Ensevelissement de la Vierge*, par Pilliard, et une *Notre-Dame de Pitié*, par Louis Boulanger, manquent également dans l'illustration définitive de ce compte rendu.

*Huard (Étienne). *Salon de 1844. — Journal des artistes*, 18e année (1844), t. Ier, p. 113-117, 129-131, 145-147, 161-164, 179-182.

Karr (Alphonse). *Musée du Louvre. Exposition de 1844. — Les Guêpes*, avril 1844, p. 33-62.

La Fizelière (Albert de). *Salon de 1844. — L'Ami des arts*, t. II, p. 216-222, 239-242, 271-281, 303-314, 335-348, 515-434.

Le même volume contient (p. 243-251) une *Lettre sur la Salon de 1844*, par Ad. Desbarolles, et (p. 488-498) un extrait intitulé : *Opinion de la presse allemande sur l'exposition française de 1844*, traduit par le même Desbarolles, mais sans indication du journal ou de la revue qui la lui a fournie.

Il y a en outre diverses planches hors texte d'après des œuvres exposées au Salon :

P. 270. P. Girard. *Un Moulin au bord de la Marne*. Eau-forte, d'après une aquarelle.

P. 334. L. Pérése. *Une Vendangeuse*.

P. 510. Th. Frère. *Environs de Constantine*.

Laverdant (Désiré). *Salon de 1844. — La Démocratie pacifique*, 30 mars ; 25, 26, 29 avril ; 2, 6, 7, 11, 13, 16 et 17 mai 1844.

*Lemer (Julien). *Salon de 1844. A Madame P. G. — Revue parisienne* [*Sylphide*], t. IX, p. 266-268, 282-284, 312-316, 348-350, 364-366, 378-380.

La Faloise (F. de) [Frédéric de Mercey]. *Salon de 1844. — Revue de Paris*, 4e série, t. XXVII, p. 349-361, et t. XXVIII, p. 43-58 et 198-213.

Peisse (Louis). *Le Salon. La Sculpture et la Peinture françaises en 1844. — Revue des Deux Mondes*, 15 avril, p. 338-365.

En 1845, la *Revue des Deux Mondes* ne publia point de compte

rendu du Salon, mais l'année suivante elle récupéra la collaboration de Gustave Planche et la conserva, non sans intermittences, jusqu'au décès du critique (1857).

*FAB. P. [FABIEN PILLET]. *Salon de 1844. — Le Moniteur universel*, 17, 22, 25 mars ; 1er, 8-9, 15, 22, 29 avril ; 5 et 12 mai 1844.

Promenade au Salon [de] 1844 et aux galeries des Beaux-arts. *Paris*, *Desloges*, *éditeur-libraire*, *rue Saint-André des Arts*, *39*, MDCCCXLIV, in-18, 53 p. [*N*. V. 24615].

P. 3. *Salon*. P. 27. *Galeries des Beaux-arts* (boulevard Bonne-Nouvelle, 20 et 22). P. 31. *Exposition Barye*, *bronzes d'art* (rue de Choiseul, au coin de celle d'Hanovre). Les p. 39 et suivantes sont remplies par des réclames industrielles et des annonces de librairie.

**Salon de 1844. — L'Illustration*, t. III, p. 35, 71, 84, 103, 131, 148, 167.

Articles anonymes. Bois d'après divers tableaux de Corot (*l'Incendie de Sodome*), Leleux, Eugène Tourneux, Dauzats, Lemud, Léon Fleury, Karl Girardet, Louis Canon, Alfred de Dreux, Tony Johannot, Ziégler, Janet-Lange, Bonnegrâce, Théodore Frère, Marilhat, Chacaton, Horace Vernet, Henri Scheffer, Uzanne, Montfort, Lepoittevin, Marandon, Ch. Malankiewicz, H. Baron, Madrazo, Louis Français et Couture ; les statues de Maindron (*Velléda*), de Dantan jeune, de Grass, de Husson, et des projets de décoration partielle de Notre-Dame, par Amédée Couder, architecte. Il y a de plus, p. 116-117, une *Revue pittoresque du Salon*, par Bertall, dont les charges visent principalement les portraits désignés seulement ici par les numéros que leur assignait le livret.

Le Salon de 1844, précédé d'une lettre à Théodore Rousseau, par T. THORÉ. Avec une eau-forte de M. JEANRON, d'après un paysage de M. ROUSSEAU. *Paris*, *Alliance des Arts*, *rue Montmartre*, *178*, *et chez M. Masgana*, *galeries de l'Odéon*, 1844, in-12, XXXVI-144 p. [*N*. V. 24616].

On lit au verso du faux-titre : « Le Salon de 1844 a été publié en grande partie dans le *Constitutionnel* et la lettre à Théodore Rousseau a paru dans l'*Artiste*. »

Ensuite est annoncé « pour paraître prochainement » un volume intitulé *les Peintres français depuis la Révolution* qui n'a jamais été publié.

Quelques exemplaires du *Salon de 1844* ont été tirés sur papier azuré.

L'eau-forte de Ch. Jacque est gravée d'après un tableau intitulé : *Dessous de bois*, par M. Jules Guiffrey (*L'Œuvre de Ch. Jacque* [1866, in-8], nº 32), et qui n'avait pas figuré au Salon ; on sait que Théodore Rousseau fut exclu par les jurys académiques à partir de 1836 et qu'il ne reparut aux Salons annuels qu'après la révolution de février 1848.

## 1845

Baudelaire-Dufays. Salon de 1845. *Paris, Jules Labitte, éditeur, 3, quai Voltaire*, 1845, in-12, 72 p. [*N.* V. 24617].

Au verso de la couverture sont annoncés comme « sous presse, du même auteur » : *De la Peinture moderne*, et « pour paraître prochainement » : *De la Caricature : David, Guérin et Girodet*. Ni les uns ni les autres de ces travaux n'ont paru, au moins sous cette forme.

Le *Salon de 1845* a été réimprimé dans les *Curiosités esthétiques*, t. II des *Œuvres complètes* du poète, publiées chez Michel Lévy (1869).

Blanc (Charles). *Salon de 1845*. — *La Réforme*, 16, 26, 31 mars ; 9, 16, 26 avril ; 17 mai ; 4 juin 1845.

Le quatrième article (9 avril), tout entier consacré à Decamps et à son *Histoire de Sanson*, a été reproduit presque intégralement et sans indication de provenance dans la notice qui fait partie de l'*Histoire des peintres*.

Delécluze (E.-J.). *Salon de 1845*. — *Journal des Débats*, 15, 18, 22 mars ; 9, 22 avril, et 12-13 mai 1845.

Gautier (Théophile). *Salon de 1845*. — *La Presse*, 11, 18, 19, 20 mars ; 15, 16, 17, 18 et 19 avril 1845.

Guilhermy (F. de). *Salon de 1845*. — *Annales archéologiques*, t. II, p. 350-362.

E. de G. [Eugène de Guépoulain]. *Salon de 1845*. — *L'Almanach du mois, revue de toutes choses, par des députés et des journalistes*, t. III, p. 207-213, 270-276.

Il y a de plus dans le même volume (p. 158-165) un article de Charles Blanc, intitulé *A la veille du Salon*, où l'auteur dit quelques mots des critiques, ses confrères (Th. Gautier, Haussard, Thoré), et des artistes dont la présence ou l'abstention au Salon futur préoccupait le public.

*Guillot (Arthur). *Salon de 1845*. — *Revue indépendante*, t. XIX, p. 230-241, 380-398, 504-520 ; t. XX, p. 53-81.

PR. H. [PROSPER HAUSSARD]. *Salon de 1845.* — *Le National*, 23, 30 mars ; 6, 13, 24 avril ; 4 et 11 mai 1845.

Annales de la Société libre des Beaux-arts. Opinion exprimée au nom de la Société libre des Beaux-arts sur le Salon de 1845 et sur les travaux exécutés dans les monuments publics pendant l'année académique 1844-45, par M. JACQUEMART, rapporteur des commissions spéciales du Salon, d'encouragement et de recherches. *Paris, Carillian-Guerry et V. Dasmont*, avril 1845, in-8, 20 p. [*N.* Inv. V. 42346].

Titre pris sur un titre de départ. La couverture imprimée porte : *Annales de la Société libre des beaux-arts. Tome XIV. Année 1844* (Supplément au]. *Premier cahier.* Les mots placés ici entre crochets sont manuscrits dans l'ex. de la B. N.

Le rédacteur de cette « Opinion » était Albert JACQUEMART, qui attacha plus tard son nom à d'importants travaux sur la céramique orientale et européenne et qui fut aussi l'un des premiers historiens du Meuble de la Renaissance française; son fils Jules (1837-1880) s'est créé une place hors de pair dans la gravure à l'eau-forte.

JEANRON (Philippe-Auguste). *Beaux-arts. Peinture.* — *La Pandore, revue des mœurs, de la littérature, des beaux-arts et de la mode*, t. Ier, p. 186-188, 201-205, 218-220, 236-237, 265-267 (1er avril-15 juin 1845).

Ces articles, dont aucune rubrique spéciale ne fait connaître l'objet, sont accompagnés des planches suivantes :

— FRANÇAIS. *Vue prise à Bougival.* Lith. par l'auteur.

— HÉDOUIN (Edmond). *Chants ossalais.* Lith. par MOUILLERON.

— AD. LELEUX. *Départ pour le marché.* Eau-forte par Edmond HÉDOUIN.

KARR (Alphonse). — *Musée du Louvre* (sic). — *Les Guêpes*, avril 1845, p. 42-74.

LA FIZELIÈRE (Albert DE). *Beaux-arts. Salon de 1845.* — *Bulletin de l'Ami des arts*, t. III, p. 289-293.

Cet article, fort court et présenté d'ailleurs comme une simple introduction, est suivi, sous le titre de *Revue des journaux* (p. 294-340), d'extraits commentés des critiques spéciales parues dans l'*Artiste*, la *Gazette universelle des beaux-arts*, le *Moniteur des arts*, le *Journal des Débats*, la *Presse*, la *Revue de Paris*, l'*Illustration*, la *Pandore*, le *National*, la *Démocratie pacifique*, le *Courrier français*. Il y a de plus

(p. 346-402) une *Lettre sur le Salon de 1845*, par AD. DESBAROLLES qui est le véritable compte rendu annoncé par le journal.

*LA GARENNE (Paul DE). *Exposition royale du Louvre. — Le Courrier français*, 19 et 26 mars ; 2, 9 et 16 avril 1845.

De la mission de l'art et du rôle de l'artiste. Salon de 1845, par D. LAVERDANT (Extrait des 2e et 3e livraisons de « la Phalange », revue de la science sociale). *Paris, aux bureaux de* la Phalange, *10, rue de Seine*, 1845, in-8, 64 p. [*N*. Inv. V. 44039].

Examen critique de l'exposition des beaux-arts en 1845, par LUCIEN-STÉPHANE LECLERC, professeur d'histoire à l'École primaire supérieure fondée par la ville de Paris, membre de la Société scientifique orientale, membre fondateur de la colonie de Mettray. Opuscule extrait du « Moniteur industriel » et offert à la colonie. Prix : 1 fr., au profit de la colonie de Mettray. *Paris, aux bureaux du* Moniteur industriel, *rue Caumartin, 39*, avril et mai 1845, in-8, 44 p. et 1 f. non chiffré [*N*. Inv. V. 29061].

ÉPIGR. :

*Multa paucis.*

Le feuillet non chiffré porte les titres d'ouvrages annoncés comme « devant paraître prochainement » et dont aucun n'a vu le jour.

LENORMANT (Ch.). *Un mot sur l'ouverture du Salon. — Le Correspondant*, t. IX, p. 906-911.

Article d'introduction. La suite promise n'a pas paru.

A. L. [ADRIEN DE LONGPÉRIER]. *Salon de 1845. — Revue archéologique*, 2e année, 1re partie, p. 56-64.

Attribué par Montaiglon à A. Leleux, éditeur de la *Revue archéologique*, cet article, où sont signalés d'assez nombreux anachronismes, est en réalité d'ADRIEN DE LONGPÉRIER, et il a été réimprimé par les soins de M. G. Schlumberger, au tome VI, p. 341-352, des *Œuvres* du savant numismate (1882-1886), 7 vol. in-8.

Le hasard a fait tomber entre mes mains l'exemplaire même du *Livret de 1673*, offert par Montaiglon à Longpérier qui n'a point corrigé l'erreur commise à son préjudice ; cet exemplaire ne porte d'ailleurs aucune note.

*MURGER (Henry). *Salon de 1845. — Moniteur de la mode*, 20 mars et 20 avril 1845.

Le premier article seul est signé ; le second est anonyme.

*PELLETAN (Eugène). *Salon de 1845. — La Démocratie pacifique*, 16, 24, 25, 31 mars ; 7, 21 et 30 avril 1845.

*FAB. P. [FABIEN PILLET]. *Salon de 1845. — Le Moniteur universel*, 17, 21, 26, 31 mars ; 6, 14, 21, 28 avril ; 6 et 12-13 mai 1845.

XXX. [RIANCEY (Henry DE)]. *Salon de 1845. — L'Univers*, 13, 24 avril ; 17 juin et 6 juillet 1845.

Le dernier article porte seul la signature de l'auteur.

P. L. [TH. THORÉ]. *Salon de 1845. De la valeur vénale des ouvrages d'art exposés au Louvre. — Bulletin de l'Alliance des arts*, 10, 25 mai 1845, p. 337-339 et 353-356.

La fin, annoncée pour le prochain numéro, n'a pas paru. Montaiglon attribuait cette statistique à Paul Lacroix, en raison des initiales dont ce premier article est signé, mais il est plus que probable qu'elle est l'œuvre de THÉOPHILE THORÉ. La plupart des pronostics qu'elle contient se sont trouvés, par la suite, justifiés à tous égards.

Le Salon de 1845, précédé d'une lettre à Béranger, par T. THORÉ. *Paris, Alliance des arts, rue Montmartre, 178, et chez M. Masgana, galerie de l'Odéon*, 1845, in-12, XXIII-167 p. [*N.* V. 24623].

On lit au verso du faux-titre : « Ce Salon de 1845 a été publié dans le *Constitutionnel*, ainsi que la lettre à Béranger ».

**Salon de 1845. — L'Illustration*, t. V, p. 26, 39, 56, 74, 88, 120, 135, 152, 170, 183, 199 et 214.

Articles anonymes. Bois d'après Horace Vernet, Brascassat, Lécurieux, B. Roubaud, Robert-Fleury, Eug. Isabey, Fontenay, Karl Girardet, Corot (*Homère et les Bergers*), Hostein, Ph. Rousseau, Fritz Millet, Dauzats, Charpentier, Frillié, Loubon, Léon Fleury, Gleyre, Lafaye, Pharamond Blanchard, Henry Scheffer, Gérard-Seguin, Marandon de Montyel, Debon, Vassili Timm, Auguste Borget, Papéty, Eugène Tourneux, Lehmann, Vidal, Landelle, Théodore Frère, Malankiewicz, Joly, Lepoittevin, M[lle] Allier, Meissonnier, Susemihl, Français, Maréchal de Metz, Armand Leleux, Hipp. Bellangé, Delacroix (*Derniers moments de Marc-Aurèle*), Decamps (*Samson renversant le temple des Philistins*) ; un article spécial (p. 170-172), consacré à la sculpture et à l'architecture, est accompagné de dessins d'après les envois de Garraud, M[me] Dubufe, Simart, Gayrard fils, Jouffroy, Debay, Pradier, Loison et David d'Angers (*l'Enfant à la grappe*).

***Salon de 1845.* — *L'Artiste*, 4e série, t. III.**

Compte rendu collectif, mais dont chaque partie est signée, ou distinguée par des initiales.

P. 161-165. I. A. HOUSSAYE. *Introduction.* — II. PAUL MANTZ. *Le Jury.* — III. Article anonyme commençant ainsi : « Le Salon est ouvert aujourd'hui.... »

P. 177-179 (IV). PAUL MANTZ. *Les Batailles.*

P. 180-183. *Lettre* [anonyme] *sur le Salon de 1845. A. M. V.-E.-B., à Rome*, accompagnée de cette note : « Bien que cette lettre ne soit pas toujours dans l'esprit de la critique du journal, nous l'avons accueillie comme une espèce de procès-verbal du Salon de 1845. » Une seconde lettre, également anonyme et adressée au même destinataire, se trouve p. 196.

P. 195 (V). PAUL MANTZ. *Peinture religieuse.*

P. 209-210 (VI). *M. Eugène Delacroix.* A. H. (ARSÈNE HOUSSAYE).

P. 225-228 (VII). X. (?) [Sur Decamps, Robert-Fleury, Chassériau].

P. 241-246 (VIII-IX). *La Critique et le Salon* (CH. CALEMARD DE LA FAYETTE). H. VERMOT. *La Peinture d'animaux.*

P. 257-260 (X). X (?). *Les portraits.*

Ces articles sont accompagnés par les planches suivantes réparties dans ce volume et dans le suivant.

— C. FLERS. *Un Moulin en Normandie* (pastel ovale). Gr. par L. MARVY.

— LOUBON. *Pâturage de Camargue.* Lith. par l'auteur.

— E. FAROCHON. *Qui trop embrasse mal étreint* [statue intitulée au livret : *Enfant chargé et embarrassé de fruits*].

— TROYON. *Une source.*

— ARMAND LELEUX. *Zingari* (Lombardie vénitienne). Lith. anonyme.

— DAVID D'ANGERS. *L'Enfant à la grappe* [légué par Gigoux au musée du Louvre].

— LOUIS LEROY. *Route cavalière, bois de Meudon.* Gr. à l'eau-forte par l'auteur.

— GIGOUX. *La Mort de Manon Lescaut.* Lith. par CISNEROS.

— A. GLAIZE. *Acis et Galatée.* Gr. par A. RIFFAUT.

— E. TOUDOUZE. *Bretagne* [*Paysage aux environs de Douarneney* (sic)]. Gr. par L. MARVY.

— FR.-JULES COLLIGNON. *Vache dans une écurie.* Eau-forte par l'auteur.

— ALÈS (Aug.-Fr.). *Le Loup et l'Agneau* [Étude de chêne].

— A. DESBŒUFS. *Psyché abandonnée par l'Amour* [Statue marbre].

— R. LEHMANN. *Vaneuse des Marais Pontins.* Gr. par A. RIFFAUT.

— LÉGER CHERELLE. *Petite Bacchante* [*Des enfants traînant un chariot chargé de fruits*]. Lith. par BECQUET.

— TH. CHASSERIAU. *Ali ben Hamet, kalifat de Constantine*. Gr. par A. MASSON [Le tableau est aujourd'hui au musée de Versailles].

— Mme ÉLISABETH CAVÉ. *Enfance de Paul Véronèse*. Gr. par A. RIFFAUT.

— SÉBASTIEN CORNU. *Jésus au milieu des docteurs*. Lith. par ALOPHE.

— B. ROUBAUD. *Fête moresque aux environs d'Alger*.

— ED. HÉDOUIN. *Chants ossalois*. Gr. par l'auteur.

— WÉRY. *Forêt de Fontainebleau* [*Intérieur de forêt, vue prise dans la vallée de la Sole*]. Gr. à l'eau-forte par L. MARVY.

— HUBERT. *Vue prise près de Tenay* (*Ain*). Aquarelle lith. par l'auteur.

— AUG. LENOIR. *La Nuit de la Toussaint*. Gr. par V. NORMAND.

— E. DELACROIX. *L'Éducation de la Vierge*. Gr. par EDMOND HÉDOUIN.

— J. VIBERT. *Le Christ descendu de la croix*. Gr. par le même.

*'Salon de 1845. — Moniteur des arts, de la littérature et de toutes les industries relatives à l'art.... Album des expositions du Louvre*. Paris, Challamel, 1845, in-4.

Articles anonymes portant le titre inscrit ci-dessus, p. 41-42, 49-50, 57-61, 65-67, 73-76, 89-91, 97-100, 106-110, 113-117, 121-124, 129-131, 137-139, et accompagnés des planches suivantes, destinées sans aucun doute à former un album qui n'a pas paru :

— DAUZATS. *Couvent de Sainte-Catherine au mont Sinaï*. Lith. par l'auteur.

— FRANÇAIS. *Le Soir*. Lith. par l'auteur.

— MOZIN. *Louis XVI passant sur les grèves de Dives* (21 juin 1786).

— GOSSE. *Derniers instants de saint Vincent Ferrier*. Lith. par LÉVEILLÉ.

— JEANNE-JULIEN (Henri). *La Vierge et saint Jean* [au pied de la croix]. Lith. par A. LEMOINE.

— H. BARON. *Les Oies du frère Philippe*. Lith. par l'auteur.

— Mlle ALLIER. *La Vieillesse indigente secourue par l'enfance pauvre* (colons de Petit-Bourg).

— BRASCASSAT. *Paysages et animaux*.

— DEBON (H.). *Bataille d'Hastings*. Lith. par Célestin DESHAYS.

— PAPETY. *Memphis*. Lith. par LÉVEILLÉ.

— SCHÆFFER (Francisque). *Souvenirs de Civita-Castellana*. Lith. par BELLEL.

— VILLENEUVE (Jules). *Portrait en pied du duc d'Orléans*.

— COROT. *Daphnis et Chloé*. Lith. par FRANÇAIS.

— A. JOYARD. *Les saintes femmes recueillant le sang de Jésus-Christ et les instruments de la Passion*. Lith. par BARON.

— LAURENS (Jules). *Paysage*. Lith. par l'auteur.

— Ed. Jolin. *Le Vœu d'une mère. L'Action de grâces* [deux sujets sur la même feuille]. Lith. par A. Lemoine.

— Mme Cavé. *Plan de la bataille d'Ivry* [jeux des enfants de Henri IV]. Lith. par Célestin Deshays.

— Ad. Leleux. *Départ pour le marché (Basses-Pyrénées).* Lith. par Mouilleron.

— Chacaton. *Vue prise dans le Bourbonnais.* Gr. à l'eau-forte par L. Marvy.

— Hédouin (Edmond). *Chants ossalois.* Lith. par Mouilleron.

— Tirpenne. *Paysage.* Lith. par l'auteur,

— Decamps [Samson lâchant les renards porteurs de torches enflammées]. Lith. par Bellel.

— Mme Eug. Grünn. *Intérieur de famille.* Lith. par Laurens.

— Pradier. *Phryné.* Lith. par Léveillé.

— H. Lehmann. *Vaneuse des Marais-Pontins.* Lith. par Pinçon.

— H. Flandrin. *Mater dolorosa.* Lith. par Laurens.

— Eugène Tourneux. *Les Harmonies de l'automne,* pastel. Lith. par Célestin Deshays.

— Leleux (Ad.). *Pâtres bas-bretons.* Lith. par Laurens.

— David d'Angers. *Étude d'enfant.* Lith. par Challamel.

— Bard. *Femmes grecques après le bain.* Lith. par l'auteur.

— Glaize (A.). *Consuelo et Anzoletto,* aquarelle. Lith. par Laurens.

— Guignet (Adrien). *Joseph expliquant les songes de Pharaon.* Lith. par Laurens.

## 1846

Arnoux (J.-J.). *Salon de 1846.* — *L'Époque*, 17, 25 mars ; 5, 7, 11, 16 avril ; 29 mai ; 15 juin 1846.

Ce *Salon* est resté inachevé.

1846. Le Salon caricatural, critique envers et contre tous, illustrée de soixante caricatures dessinées sur bois. 1re année. *Paris, Charpentier, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, 7, s. d.*, in-8, 2 f. et 26 p. [*N.* V. 24619].

Une note de Bernard Prost attribue cette facétie à la collaboration de Théodore de Banville et d'Auguste Vitu ; si la supposition n'est étayée d'aucune preuve, elle est du moins très vraisemblable.

Cette « première année » n'a été suivie d'aucune autre.

Baudelaire-Dufays. *Salon de 1846. Paris, Michel Lévy frères, éditeurs des œuvres d'Alexandre Dumas, format in-18 anglais, rue Vivienne, 1*, 1846, in-18, xi-132 p.

Sur la couverture imprimée et sur le titre sont reproduits, encadrés dans un filet mince, les intitulés de la dédicace et des divers chapitres du volume.

Au verso de cette couverture sont annoncés « pour paraître prochainement » : *Les Lesbiennes*, poésies, et le *Catéchisme de la femme aimée*. *Les Lesbiennes* sont devenues plus tard *les Fleurs du mal*; du *Catéchisme de la femme aimée* ne subsistent que quelques chapitres publiés dans *le Corsaire* et réimprimés dans les *Œuvres posthumes*, recueillies en 1887 et en 1906 par MM. Eugène et Jacques Crépet.

Le Salon de 1846 a été réimprimé, comme celui de 1845, dans les *Curiosités esthétiques* de l'édition Lévy.

Lettre à M. B.... sur l'exposition de 1846. *Impr. E. Duverger, rue de Verneuil, 4*, in-8, 7 p. [*N.* V. 29062].

Signée BEAULIEU, de la Société royale des antiquaires de France, etc., et datée du 6 mars 1846. « Cette Lettre, dit une note p. 1, a paru dans le *Journal des Débats* du 14 mars, mais tronquée et mutilée de la plus étrange façon. »

Le nom complet de l'auteur était JEAN-LOUIS DUGAS DE BEAULIEU, mort en 1862. La Société des Antiquaires, en enregistrant son décès, promettait une notice rédigée par M. de La Villegille et qui n'a jamais paru.

*BLANC (Charles). *Salon de 1846*. — *La Réforme*, 25 mars ; 4, 10, 19 avril ; 1er, 12 et 27 mai 1846.

BRUNIER (Charles). *Salon de 1846*. — *La Démocratie pacifique*, 21 et 29 mars ; 7 et 18 avril, et 21 mai 1846.

Il y a de plus dans le numéro du 22 avril et sous la même rubrique un article d'ALEX. TOUSSENEL intitulé *Bêtes et Fleurs*.

CHAMPFLEURY. *Salon de 1846*. [Peinture]. — *Le Corsaire-Satan*, 24 mars ; 7, 16, 29 avril ; 17 et 23 mai 1846.

Voyez ci-dessous COURTOIS.

Réimpr. par M. Jules Troubat dans le volume intitulé : *Œuvres posthumes de* CHAMPFLEURY. *Salons* (1846-1851), décrit dans les généralités du présent travail.

COURTOIS (A.). *Salon de 1846*. — *Le Corsaire-Satan*, 16 mars et 3 avril 1846.

Le premier article est une sorte d'introduction, le second est consacré à la sculpture. L'examen de la peinture avait été confié à Champfleury ; voyez l'article précédent.

Catalogue complet du Salon de 1846, annoté par A.-H. Delaunay, rédacteur en chef du « Journal des Artistes ». *Paris, au bureau du* Journal des Artistes, *9, rue Mazarine, et chez tous les libraires, s. d.,* in-18, 181 p.

Réimpression du livret officiel, augmentée d'appréciations personnelles, presque toujours courtes et le plus souvent malveillantes, avec de fréquents renvois au *Journal des artistes.*

Delécluze (E.-J.). *Le Salon de 1846. — Journal des Débats,* 25, 31 mars ; 12 avril et 2 mai 1846.

*Des Essarts (Alfred). *Salon de 1846. — L'Écho français,* 17, 27 mars ; 1er, 9, 17, 24 avril et 5 mai 1846.

Dill.... [?]. (A.). *Salon de 1846. — La Patrie,* 21, 23 mars ; 3, 7, 8, 18, 23, 25 avril ; 6, 16, 21, 22 et 23 mai 1846.

Du Molay-Bacon (E.). *Salon de 1846. — L'Esprit public,* 15 mars ; 4, 27 avril ; 6, 14 et 21 mai 1846.

Opinion exprimée au nom de la Société libre des beaux-arts, par M. Fournier, rapporteur de la commission du Salon. Séance publique annuelle du 17 mai 1846. — *Annales de la Société libre des beaux-arts,* t. XV, année académique 1845-1846. Paris, impr. Ducessois, décembre 1846, in-8.

Cette *Opinion* occupe les p. 17-31 de ce volume. Montaiglon semble avoir eu sous les yeux un tirage à part que je n'ai pas vu et qui n'est pas mentionné dans la *Bibliographie de la France* de 1846.

L'auteur, qui demeurait, 1, pelouse de Chaillot, et dont j'ignore le prénom, ne figure sur les listes de la Société, à titre d'amateur, qu'aux années 1845-1847. Il a eu un homonyme (Léon Fournier), demeurant rue des Blancs-Manteaux, et admis, également comme « amateur », le 3 mai 1853.

Gautier (Théophile). *Salon de 1846. — La Presse,* 31 mars ; 1er, 2, 3, 4, 7, 8 avril 1846.

Diogène au Salon. 1re année, 1846. *Paris, Gustave Sandré,* 1846, in-12, 119 p.

J'ai sous les yeux un ex. annoté par un contemporain qui, dans l'une de ses gloses, déclare que « M. de Gosse pourra prendre un jour une belle place au *Tintamarre* ». Si la supposition du commentateur est juste, il faudrait donc restituer cette critique à M. Bertrand-

ISIDORE SALLES, devenu préfet sous le second Empire, et qui avait signé du pseudonyme : ISIDORE S. DE GOSSE une *Histoire naturelle, drôlatique et philosophique des professeurs au Jardin des plantes* (G. Sandré, 1846, in-12), devenue rare et encore aujourd'hui très recherchée. On remarquera d'ailleurs que le *Diogène au Salon* avait le même éditeur que l'*Histoire naturelle*....

E. DE G. [E. DE GUÉPOULAIN]. *Salon de 1846. — L'Almanach du mois, revue de toutes choses, par des députés et des journalistes*, t. V, p. 235-237 et 289-315.

Le premier article est anonyme.

GUILLOT (Arthur). *Salon de 1846. — Revue indépendante*, 25 mars (p. 176-187), 10 avril (p. 296-315), 25 avril 1846 (p. 427-453).

PR. H. [PROSPER HAUSSARD]. *Salon de 1846. — Le National*, 27 mars, 18 et 28 avril, 12 et 19 mai 1846.

*JUBINAL (Achille). *Lettres sur le Salon de 1846. — Le Cabinet de lecture*, 1846, 1er semestre, p. 300-302, 348-350, 382-383, 445-446 et 540 542.

KARR (Alphonse). *Musée du Louvre* (sic). — *Les Guêpes*, mars 1846, p. 85-95.

LENORMANT (Charles). *Salon de 1846. — Le Correspondant*, t. XIV, p. 376-395.

D'après un catalogue à prix marqués, il existerait de ce compte rendu un tirage à part.
Non réimpr. dans *Beaux-Arts et Voyages*.

*MENCIAUX (Alfred DE). *Salon de 1846. — Le Siècle*, 25 mars ; 11 avril ; 1er, 9, 19 mai ; 3, 4, 5 et 15 juin 1846.

**Salon de 1846. — L'Illustration*, t. VII, p. 35, 72, 87, 119, 137, 151, 167, 183, 200, 203, 219, 246.

Articles anonymes. Bois d'après Philippoteaux, P. Thuillier, Achille Devéria, Féron, Alfred de Dreux, Horace Vernet (*Bataille d'Isly*), E. Hostein, Ph. Rousseau, Ad. Leleux, Joyant, Comte-Calix, Ed. Girardet, Ary Scheffer, Jules Noel, H. Debon, Champin, Français, Lécurieux, Diaz, Célestin Nanteuil, A. de Fontenay, Galimard, Billotte, Cabat, W. Timm, Porion, Biard, Borget, Duval-Lecamus, Léon Fleury,

Seigneurgens, C. Saglio, Roubaud, Louis Duveau, Lehmann, Nousveaux, Troyon, Haffner, Bouchet, Decamps (*Souvenirs de la Turquie d'Asie* et *Retour du berger*), Delacroix (*l'Enlèvement de Rébecca* et *Un Lion écrasant un serpent*, aquarelle), Karl Girardet, Jollivet, Armand Leleux, Guignet et Ch. Forget (vitraux).

La sculpture est représentée (p. 203-306) par des œuvres de Molnecht, Ottin, P. Grass, Pradier, Klagmann, J.-B. Barré, de Rennes, Gayrard fils, Maindron, Dantan aîné, Fraikin et Daniel. Il y a de plus (p. 108-109) *Une Promenade au Salon*, par Bertall, renfermant trente-deux caricatures, avec renvois aux numéros du livret.

Le dernier article (p. 246-247) est consacré à l'architecture.

*Murger (Henry). *Salon de 1846.* — *Le Moniteur de la mode*, t. VII (avril-mai 1846), p. 6, 7, 15, 22, 23, 31, 32 et 47.

Fab. P. [Fabien Pillet]. *Salon de 1846.* — *Le Moniteur universel*, 19, 23, 30 mars; 6, 13, 14, 20, 27 avril; 4, 11 et 18 mai 1846.

Planche (Gustave). *Le Salon de 1846.* — *Revue des Deux Mondes*, 15 avril et 15 mai, p. 283-300 (*la Peinture*) et 671-684 (*la Sculpture*).

Réimpr. dans les *Études sur l'École française* (Michel Lévy, 1855), t. II.

*Ronchaud (Louis de). *Salon de 1846.* — *La Quotidienne*, 17, 30 mars; 10, 23 avril; 19 et 26 mai 1846.

Le Salon de 1846, précédé d'une lettre à George Sand, par T. Thoré. *Paris, Alliance des arts, rue Montmartre, 178*, 1846, in-12, xi-218 p. [*N.* V. 24624].

Après la dédicace à George Sand (p. vii-xi), vient une *Introduction : Études sur la peinture française depuis la fin du XVIIIe siècle, à propos de l'Exposition de la Société des peintres*, réunion d'un article paru dans le *Constitutionnel* du 18 janvier 1846 et d'une étude sur M. Ingres, publiée dans la *Revue indépendante*, t. III, juin 1842, p. 794-803. Le *Salon de 1846* ne commence qu'à la p. 61.

L' « Exposition de la Société des peintres » était organisée par l'Association dont le baron Taylor fut le fondateur.

Vaines (Maurice de). *Salon de 1846.* — *Revue nouvelle*, t. VIII, p. 228-248 et 480-509.

Wey (Francis). *Salon de 1846.* — *Le Courrier français*, 22 mars; 10, 11, 13 avril; 8, 11 et 19 mai 1846.

*Salon de 1846.* — *L'Artiste*, 4e série, t. VI.

Compte rendu collectif dont chaque article porte, comme l'année précédente, un nom d'auteur ou une initiale. Ce compte rendu est précédé (p. 29-30) d'un article anonyme intitulé : LE JURY. *Les Tableaux refusés.*

P. 37-43. A. HOUSSAYE. *Le Salon de 1846.*

P. 61-63. JEAN MACÉ. *Tableaux d'histoire.*

P. 71-74. PAUL MANTZ. *Les Paysages.*

P. 88-91. PAUL MANTZ. *Les Coloristes.*

Entre cet article et le suivant, il y a (p. 113), sous le titre de *la Critique de la critique*, une réplique signée L. M., à Gustave Planche qui, après plusieurs années d'abstention, venait de prendre une redoutable offensive dans la *Revue des Deux Mondes*.

P. 125-128. EMMANUEL DE LERNE [EMMANUEL LE BOUCHER]. *Les Tableaux de genre.*

P. 141-143. A. DE FANIEZ. *Tableaux religieux.*

P. 171. L. DE RONCHAUD. *H. Lehmann.*

P. 172. Lord PILGRIM [ARSÈNE HOUSSAYE]. *Les Portraits.*

P. 185-188. PIERRE MALITOURNE. *La Sculpture en 1846.*

Ces articles sont accompagnés des planches suivantes :

— N. DIAZ. *Sous bois* [*Intérieur de forêt*]. Gr. par L. MARVY.

— ARMAND LELEUX. *Villageoise des Alpes.* Lith. par l'auteur.

— LOUIS LEROY. *Forêt de Marly* [Chemin de ronde dans l'intérieur de la forêt, montant à la porte de Marly-le-Roy]. Gr. par l'auteur.

— AD. LELEUX. *Contrebandiers espagnols.* Gr. à l'eau-forte par EDMOND HÉDOUIN.

— FRANÇAIS. *Les Nymphes* [épisode de la *Jérusalem délivrée*]. Lith. par l'auteur.

— D. SUTTER. *Lisière de forêt.* Gr. par L. MARVY.

— A. GLAIZE. *Le Sang de Vénus.* Gr. par A. RIFFAUT.

— [?] *La Madeleine.* Lith. par PATUROT.

— H. LEHMANN. *Océanides.* Gr. à l'eau-forte par EDMOND HÉDOUIN.

— OTTIN. *Chasseur indien surpris par un boa*, groupe plâtre. Lith. anonyme.

— DECAMPS. *Souvenirs d'Asie Mineure* [Enfants arabes]. Gr. au vernis mol, par L. MARVY, parue sans titre : celui que je donne ici a été ajouté dans un tirage postérieur dont les épreuves sont très fatiguées.

— CAVÉ (Mme Élisabeth). *Les Bons amis* [serin et chat]. Lith. par FRANÇAIS.

— A. DE FRAGUIER. *Souvenirs de Syra.* Lith. par l'auteur.

— A. DE CURZON. *Les Bords du Clain, près de Poitiers.* Lith par l'auteur.

— E. RAFFORT. *Place et fontaine de Top-Hana, à Constantinople.* Gr. par l'auteur.



*Salon de 1846. — *Moniteur des arts*, p. 49-50, 57-59, 65-67, 73-75, 81-83, 89-91, 105-107.

Articles anonymes, comme ceux du précédent Salon dans la même revue, et accompagnés des planches suivantes également destinées à former un album resté à l'état de projet, le *Moniteur des arts* ayant lui-même cessé de paraître.

— Lécurieux (J.). *Saint Firmin, premier évêque et vatron du diocèse d'Amiens.*

— Hostein (Ed.). *Castel-Gandolfo, près de Rome.*

— Galimard. *L'Ode.* Lith. par Aubry-Lecomte.

— Muller (Jean-George). *Vue prise à Fontainebleau* (dessin). Lith. par l'auteur.

— Biard. *Le Droit de visite.* Lith. par Pérassin.

— Glaize. *L'Étoile de Bethléem.* Lith. par Raze.

— Nousveaux. *La Place du gouvernement à l'île de Gorée (Sénégal).* Lith. par l'auteur.

## 1847

Catalogue complet du Salon de 1847, annoté par A.-H. Delaunay, rédacteur en chef du « Journal des artistes ». *Paris, au bureau du* Journal des artistes, *et chez tous les libraires, s. d.*, in-18, 216 p.

Mêmes remarques qu'au sujet du premier volume de cette série paru l'année précédente.

Delécluze (E.-J.). *Salon de 1847.* — *Journal des Débats*, 16, 20 mars ; 3, 24 avril et 15 mai 1847.

*A. J. D. [Du Pays]. *Salon de 1847.* — *L'Illustration*, t. IX, p. 51, 67, 85, 117, 135, 155, 181, 195.

Bois d'après Couture (*les Romains de la décadence*), Robert-Fleury, Édouard Girardet, Mathieu, Karl Girardet, R. Lehmann, Jacquand, le prince Raden-Salek ben Jarya, Eugène Delacroix (*Musiciens juifs de Mogador*), Eug. Isabey, H. Baron, Elmerich, H. Bellangé, Biard, Philippe Rousseau, David, Petitot, Paul Gayrard, Klagmann, Dantan jeune, Deligand, Triqueti, Clesinger.

Il y a de plus, p. 174-175, deux séries de charges de Bertall sur le Salon et ses divers visiteurs, intitulées : *Ce que l'on voit et ce que l'on entend au Salon* et *les Impressions de voyage de la famille Ballot au Musée.*

Salon de 1847, par THÉOPHILE GAUTIER. *Paris, J. Hetzel, Warnod et Cie*, 1847, in-18, 223 p. [*N*. V. 24625].

Réimpression d'articles parus dans la *Presse*, du 30 mars au 10 avril 1847 ; mais les éditeurs n'avaient pas reproduit une apostille de Théophile Gautier à un article d'Émile de Girardin sur un mode d'appel au public, par les artistes, contre les décisions du jury. On trouvera ces quelques lignes dans l'*Histoire des œuvres de Théophile Gautier*, par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, t. Ier, no 865.

Dans cette réimpression les éditeurs avaient, par contre, ajouté des titres et des sous-titres aux divers articles formant ce Salon et que ne comportait pas la version originale.

GUILLOT (Arthur). *Exposition annuelle des beaux-arts*. — *Revue indépendante*, 2e série, t. VIII, p. 237-247, 380-388, 523-533.

PR. H. [PROSPER HAUSSARD]. *Salon de 1847*. — *Le National*, 16, 28 mars ; 8, 18, 25 avril ; 9, 13 et 23 mai 1847.

ALPHONSE KARR. Les Guêpes illustrées, vignettes par BERTALL, mars. *Paris, J. Hetzel, Warnod et Cie*, 1847, in-32, 96 p.

La couverture, illustrée par Bertall, porte : *Les Guêpes au Salon*. A. KARR. 1847. Mars.

Charges d'après les tableaux et croquis satiriques presque à chaque page.

Salon de 1847, par PAUL MANTZ. *Paris, Ferdinand Sartorius, éditeur*, 1847, in-18, 142 p.

P. 141-142. Table des noms d'artistes cités.

Ce petit volume n'est pas, comme on l'a parfois imprimé, un tirage à part de l'*Artiste ;* voir plus loin le compte rendu publié par cette revue et auquel Paul Mantz ne prit aucune part.

ARNEM (L. R. D') [Louis et René MÉNARD]. *Salon de 1847*. — *La Démocratie pacifique*, 19 et 27 mars ; 3, 7, 10, 14, 17 et 24 avril 1847.

Ce compte rendu, signé d'un pseudonyme-anagramme commun aux deux frères, n'a jamais été, que je sache, signalé jusqu'ici, et si l'on donne un jour une édition complète des œuvres du penseur dont les écrits sont devenus tardivement et légitimement célèbres, ces articles mériteraient d'être exhumés de l'oubli où ils sont demeurés depuis leur naissance.

Dans le dernier article (*Peinture et Sculpture*), les auteurs citent, à

propos de vases décorés par Antoine Vechte, huit vers de « notre ami » Leconte de Lisle, commençant ainsi :

O race d'Ouranos, ô titans monstrueux,
O rois découronnés par Zeus, fils de Saturne,
Pleurez et gémissez dans l'abîme nocturne,
Du monde au large flanc captifs tumultueux !

Je n'ai pas su retrouver de quel poème ils avaient été détachés.

PETIT DE JULLEVILLE. *Salon de 1847. — Annales archéologiques*, t. VI, p. 279-293.

*FAB. P. [FABIEN PILLET] *Salon de 1847. — Le Moniteur universel*, 18, 22, 29 mars ; 4, 15, 20, 27 avril ; 5 et 10 mai 1847.

PLANCHE (Gustave). *Salon de 1847. — Revue des Deux Mondes*, 15 avril et 1er mai 1847, p. 354-366 (*la Peinture*) et 538-553 (*la Sculpture*).

Réimpr. dans les *Études sur l'École française* (Michel Lévy, 1855), t. II.

*Iconoclaste. Souvenir du Salon de 1847. MM. Horace Vernet, Ziegler, Hipp. Flandrin, Barrias, Rouget, Henri Lemaire, Vidal, Pouget, Biard, Mlle Rose (*sic*) Bonheur, par CHARLES BRUNO S. *Paris, impr. P. Baudouin*, 1847 ; in-8, 16 p. [*N*. Ye 24354].

La couverture imprimée sert de titre.
Épigrammes et facéties en vers de divers rythmes.

*SAINT-VICTOR (Paul DE). *Exposition de 1847. — La Semaine*, 2e année (1847), t. Ier, p. 326-328, 664-665, 697-698, 728-730, 760-761, 792-793, 824-826 ; t. II, p. 55-56, 87-89.

Le Salon de 1847, précédé d'une lettre à Firmin Barrion, par T. THORÉ. *Paris, Alliance des arts*, 1847, in-12, xxx-204 p. [*N*. V. 24627].

Publié d'abord dans le *Constitutionnel* et réimprimé dans *les Salons de* T. THORÉ, *avec une préface de* W. BURGER.

Après la dédicace (paginée IX-XXIX) vient une *Introduction : Le Foyer de la Comédie-Française, études sur la statuaire du XVIIIe siècle* [Le *Salon de 1847* commence p. 15].

TRIANON (Henry). *Salon de 1847. — Le Correspondant*, t. XVIII, p. 210-234.

*WEY (Francis). *Salon de 1847. — Le Courrier français*, 4, 7, 11, 13, 18 avril ; 2 et 9 mai 1847.

*Salon de 1847.* — *L'Artiste*, 4e série, t. IX.

Même remarque pour ce Salon que pour ceux des deux années précédentes ; cependant la part de Clément de Ris est beaucoup plus importante que celle de ses collaborateurs.

P. 33. Arsène Houssaye. *A M. Paul Chenavard, à Rome.*

P. 57-60. Clément de Ris. *Les Membres du jury* (MM. Heim, Blondel, Horace Vernet, Granet). Couture, Ziegler, Laemlein, Papety, H. Flandrin, Eug. Devéria, A. Hesse, Robert-Fleury, H. Bellangé, Brisset, Lenepveu, Jalabert.

P. 74-78. Clément de Ris. Eug. Delacroix, Adolphe et Armand Leleux, E. Isabey, Diaz, Baron, E. Hédouin, Haffner, Roqueplan, Luminais, Fortin, Muller, Lorenz, Fauvelet, Steinheil, Lepoitevin, Peuguilly l'Haridon.

P. 87-91, *Exposition du Louvre* [Trois articles sous le même titre, signés L. de Ronchaud, E. de Leris et H. de B.].

P. 105-107. Clément de Ris. Corot, Diaz, Flers, Anastasi, Thuillier, Montpezal, Salzmann, Ch. Leroux. Hoguet, Wery, Thierry (Joseph), P. Flandrin, Eug. Delacroix, Gudin, Meyer, Foyant.

P. 122-125. Clément de Ris. Ad. Leleux, Couture, Haffner, H. Flandrin, Ad. Gourlier ; Mmes Mezzara, Redelsperger (née Belloc), Herbelin, Rosa Bonheur ; MM. Gérôme, Vetter, Lafaye, Champmartin, Ph. Rousseau, Léger Chérelle, Appert, Vidal, Schlesinger, Ballue, Yvon.

P. 170-173. P. Malitourne. *La Sculpture en 1847.*

Il y a de plus, p. 185-186, un court article anonyme sur quelques oublis tardivement constatés.

P. 219-221. Clément de Ris. *Les Refus du jury* [Chasseriau, H. Maindron, Jean Gigoux, Galimard, Odier, Haffner, E. Hédouin, Boissard, Laborde, Saltzmann, Brissot, Guiguery, Fontaine].

Ces articles sont accompagnés des planches suivantes :

— Armand Leleux. *Guitarero.* Lith. par l'auteur.

— Adrien Guignet. *Un Gaulois.* Gr. par A. Riffaut.

— H. Lehmann. Fragment de la *Bénédiction des Marais Pontins par Sixte-Quint.*

— T. Couture. *Les Romains de la décadence.* Gr. à l'eau-forte par E. Hédouin.

— Mme Élisa Champin. *Poème silencieux* [fleurs, fruits, gibier]. Aquarelle lith. par l'auteur.

— Louis Leroy. *Un Dessous de bois* (forêt de Fontainebleau).

— Gérôme. *Combat de coqs.* Gr. par Metzmacher.

— Eug. Delacroix. *Odalisque.* Lith. par Debach.

Maurice Tourneux.

*(A suivre.)*



# INVENTAIRE

DES ACTES ADMINISTRATIFS

# DE LA COMMUNE DE STRASBOURG

CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE [1]

## NOTE ADDITIONNELLE

Depuis la rédaction de cet inventaire, il a été constitué à la Bibliothèque nationale, sous la cote Gr. fol. LK7 9580, un nouveau recueil de documents intéressant l'histoire de Strasbourg et de l'Alsace, de 1789 à 1808 [2]. Ce recueil comprend, outre des arrêtés des représentants en mission et des impressions strasbourgeoises de Lettres royales, des affiches des Administrations du département du Bas-Rhin, du district et de la commune de Strasbourg. Nous croyons devoir signaler les affiches communales de 1789 à l'an VII, qui ne sont pas doubles de celles relevées dans le précédent inventaire. La numérotation indique la place où les actes devraient être intercalés dans la série générale. — On trouvera également dans ce recueil, sous le titre de *Conseil général de la Commune*, diverses listes donnant l'état des membres de cette assemblée, aux dates des 15 mars 1790 [3], 20 novembre 1790, 19 novembre 1791, 22 décembre 1792, 8 octobre 1793, 14 pluviôse et 4 floréal an II.

PAUL HILDENFINGER.

1. Voir le *Bibliographe moderne*, 1910, p. 199.
2. Avec une pièce de 1831.
3. Deux tableaux pour cette date, l'un en français, l'autre en allemand.

**9** *bis*. Règlement concernant l'usage, la conservation et la responsabilité des fusils ou autres effets qui seront fournis à la garde nationale strasbourgeoise (*26 novembre 1789*). — (*S. l. n. i.*) In-fol. =

**9** *ter*. Ville de S. Contribution patriotique (*7 décembre 1789*). — (*S. l. n. i.*) In-fol. +

**13** *bis*. Avis au public (*Janvier 1790*). — (*S. l. n. i.*) In-4. +

Lieu de réunion des assemblées.

**28** *bis*. Tarif für die Brod-Taxe zu Strassburg, auf den Fuss wie dieselbe den 31 März 1770 nach allen genauesten Untersuchungen gesetzt worden; mit einem halben Pfenning Zulage auf das Pfund Brod; in Gefolge Dekrets der Hrn. Maire und Municipal-Beamtem vom *29 April 1790*. — (*S. l. n. i.*) In-4 obl.

**38** *bis*. Commissaires, adjoints et secrétaires de police de la ville de S., élus en 1790 (*Août 1790*). — (*S. l. n. i.*) In 4 obl. +

**45** *bis*. Le Corps municipal aux citoyens (*6 octobre 1790*). — In-fol. +

Souscription en faveur des victimes de l'incendie de Limoges.

**56** *bis*. Arrêté des officiers municipaux de la C. de S. Sur l'exécution de la loi du 26 décembre 1790. [15 janvier 1791.] — In-fol. +

Serment constitutionnel du clergé.

**67** *bis*. Schluss der Munizipalität der Gemeine von Strassburg, vom *14ten März 1791*. In Betref der Abtheilung der Stadt und ihres Bezirks in Sektionen, zur Ansezung der Grundsteuer. — In-fol. à 2 col.

Texte allemand du nº **67**.

**87** *ter*. Proklamation der Munizipalbeamten der Gemeine von Strassburg, ueber die Ausleerung der heimlichen Gemache. *Vom 11ten Mai 1791*. — In-fol. à 2 col.

Texte allemand du nº **87** *bis*.

**88** *ter*. Proclamation des officiers municipaux de la C. de S.





portant règlement pour les cochers de fiacre. *Du 23 mai 1791.* — In-fol. à 3 col. =

État in-fol. du n° **88** *bis.*

**94** *bis.* Consigne générale pour le service de la Garde nationale (*16 août 1791*). — In-fol. à 3 col.

État in-fol. du n° **95.**

**168** *bis.* Convocation de la C. de S. pour la formation des Comités de Sections (*20 avril 1793*). — In-fol. +

**212** *bis.* Arrêté des Représentans du peuple près l'armée du Rhin et de la Moselle, du 4e jour de la 1re décade du 3e mois de la 2e année de la R. f. u. et i. — Extrait des registres du Corps municipal de la C. de S. Séance publique du quintidi *5e frimaire de l'an II* de la R. f. u. et i. — In-fol. +

Assemblées des sections.

**300** *bis.* Avis à tous les concitoyens créanciers de la C. et de la dette publique en général qui doit être portée sur le grand livre (*15 frimaire an III*). — (*S. l. n. i.*) In-fol. à 3 col.

Texte français du n° **301.**

**303** *bis.* Tableau comparatif de la mesure du pays avec le quintal poids de marc dont la formation est ordonnée par l'art. 13, section III de la Loy du 11 Septembre 1793 vieux style (*24 frimaire an III*). — (*S. l. n. i.*) In-4 obl. +

**316** *bis.* Liberté, Égalité.... D. du Corps municipal de la C. de S. en date du *25 Pluviôse, troisième année* républicaine. — *Strassburg, bey F. G. Levrault.* In-fol. +

Logement de militaires sans permissions régulières.

---

# CHRONIQUE DES ARCHIVES

**Allemagne**. — Comme les précédentes années, le compte rendu de la réunion des archivistes allemands (en septembre 1910) a paru dans le *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutsche Geschichts- und Altertumsvereine :* cette réunion était la dixième et avait lieu à Posen. On y trouve, indépendamment de la liste des assistants, diverses communications techniques dont voici les principales : La situation des archives en Russie, par P. Karge ; — Nouvelle méthode pour la photographie des documents (blanc sur noir), par O. Mente ; — Le Congrès international de Bruxelles, par P. Bailleu ; — Le zapon ou le cellit, par H. Frederking ; — Les sceaux dans les archives d'État de Posen, par R. Prümers.

— Aux archives d'État de Königsberg appartient un précieux texte du moyen âge que vient d'éditer M. T. Karsten : *Die mitteldeutsche poetische Paraphrase des Buches Hiob aus der Handschrift des Staatsarchivs zu Königsberg* (Berlin, Weidmann, 1910 ; in-8 de XLVII-279 p. et pl.).

**Autriche-Hongrie**. — Une brochure, intitulée : *Historia et praesens status Archivi regnorum Croatiae, Slavoniae et Dalmatiae Zagrabiae* (Zagrabiae, typ. typographiae regnicolaris, 1910 ; in-8 de 47 p.), nous initie à l'histoire et à l'organisation du dépôt des archives centrales d'Agram ; on y trouvera l'indication des séries de documents tant anciens qu'elles conservent (le plus ancien original date de 999), que modernes, sous la haute direction de M. J. Bojničić, ainsi que l'index des articles parus dans les douze premiers volumes d'une revue d'érudition locale : *Vjesnik kr. hrvatsko-slavonsko-dalmatinskoga zemaljskoga arkiva*, publiée par les soins du même savant.

**Belgique**. — Depuis la disparition de la *Revue des bibliothèques et des archives de Belgique*, il se publie un *Bulletin de l'Association des archivistes et bibliothécaires belges* (Roulers, impr. Deraedt-Verhoye, in-8), organe professionnel où les intérêts corporatifs s'allient aux recherches scientifiques. Dans les dernières séances de l'Association, dont ledit bulletin rend compte, on préconise un relèvement général des traitements des archivistes de l'État (actuellement, l'échelle varie entre

2200 et 6000, tant à Bruxelles qu'en province, indépendamment de l'archiviste général qui obtient 8000 fr. à la première classe de son grade), et M. Verriest a signalé l'importance et les résultats d'une mission qui lui a été confiée pour dépouiller les fonds des archives départementales du Nord, au point de vue de l'histoire de Belgique.

— Sous ce titre : *L'organisation du service des archives de la ville de Bruxelles* (Bruxelles, typ. E. Guyot, 1910; in-8 de 59 p.), M. Des Marez rend un compte détaillé de son service, dont l'accroissement ne se ralentit pas, et se complique de la création d'archives économiques contemporaines. Parmi les dons et acquisitions, on remarque les papiers (depuis le XIVe siècle) de l'ancienne corporation des teinturiers de Bruxelles, un livre manuscrit des fondations de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles (1507), des lettres politiques écrites de Paris en décembre 1851.

— M. Jan Broeckaert publie intégralement le plus ancien compte de la ville de Termonde : *De oudste stadsrekening van Dendermonde 1377-1378, gevolgd van die over 1392-1393* (Dendermonde, Du Caju-Beeckman, 1910; in-8 de 113 p.).

**France.** — MM. Neurdein frères, photographes-éditeurs à Paris, ont récemment publié deux fascicules d'un nouveau recueil intitulé : *L'Histoire de France par le Document*, avec ce sous-titre explicatif : « Reproductions de pièces originales tirées des collections des Archives nationales et accompagnées de notices par Léon Gauthier, archiviste aux Archives nationales ». Chaque fascicule forme une série de douze planches in-4 (pièces d'archives) et d'illustrations complémentaires ; le premier est consacré à Louis XVI, le deuxième à Marie-Antoinette. Nous voyons ainsi défiler devant nous une page du journal de Louis XVI, le décret du 10 août, celui du 21 septembre, qui abolit la royauté, une lettre et le testament du roi, le procès-verbal de son exécution, le billet de l'œillet, des lettres de la reine, son acte d'accusation, son interrogatoire, son jugement, le procès-verbal d'exécution, etc. ; ce sont autant de documents déjà connus, mais d'une importance capitale, qui nous sont agréablement présentés et expliqués ; leur réunion forme un ensemble précieux, capable de constituer en quelque sorte l'album complémentaire d'une histoire de France pour cette période.

— Un nouveau volume de la Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française est entièrement composé de textes empruntés aux Archives nationales : ce sont les *Procès-verbaux et rapports du Comité de mendicité de la Constituante*, publiés par C. Bloch et Alex. Tuetey (Paris, 1911 ; in-8 de IX-LX-847 p.).

— Les archives du ministère des affaires étrangères ont fourni la matière de deux nouvelles publications : *Inventaire analytique des archives du ministère des affaires étrangères ; Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797*, t. VI [fin], publié par

A. Tausserat (Paris, Alcan, 1910; in-8 de IV-XXXVIII-306 p.), avec un appendice contenant l'analyse des principales pièces de la correspondance échangée entre Barthélemy et le Comité de salut public, conservée aux Archives nationales ; — et *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, XVII* (Rome), t. II (1688-1723), publ. par Jean Hanoteau, avec une introduction et des notes (Paris, Alcan, 1911 ; in-8 de IV-XXXVI-616 p.).

— La loi du 5 avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes, a pour conséquence de modifier la loi du 29 décembre 1888 qui fixe à 0 fr. 75 par rôle le tarif des expéditions des pièces postérieures à 1789 conservées aux archives départementales. La nouvelle loi qui vient d'entrer en exécution, reproduisant dans son article 22 l'article 11 de la loi du 18 juin 1850 relative à la caisse des retraites pour la vieillesse, prescrit que : « les certificats, actes de notoriété et toutes autres pièces exclusivement relatives à l'exécution de la présente loi, sont délivrés *gratuitement et dispensés des droits de timbre* et d'enregistrement ». Ce sont surtout des extraits des rôles des contributions directes que les archivistes auront à délivrer dans ces nouvelles conditions. La circulaire du ministre du travail et de la prévoyance sociale du 29 mars 1911 prescrit, en effet, pour les assurés facultatifs, la délivrance d'un certificat « au vu d'un extrait du rôle des contributions directes ».

CL. BRUNEL.

ALLIER. — Parmi les dons faits aux Archives, on peut citer une liasse de titres relatifs au fief des Granges (près d'Escurolles) et un registre de la municipalité de Voussac (1788-1793). Parmi les réintégrations, divers documents des XIVe-XVIe siècles provenant de la mairie de Cérilly, et surtout les minutes et registres des justices de paix de l'arrondissement de Moulins pendant l'époque révolutionnaire (versement important). Les séries L et S sont définitivement classées.

ALPES (BASSES-). — Le dépôt départemental a été assuré pour 100000 fr.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *La Chambre de commerce de Marseille d'après ses archives historiques* (Marseille, typ. Barlatier, 1910; in-8 de IV-47 p. et 7 pl.), tel est le titre d'une brochure qui contient le texte de la conférence donnée, dans la grande salle du Palais de la Bourse, par M. Joseph Fournier, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône. Aux précieux renseignements que nous lui devons, l'éditeur a joint le texte et la reproduction parfaite de plusieurs documents extraits de ces belles archives (le plus ancien est une lettre du podestat de Savone aux consuls de Marseille en 1410 ; d'autres sont une lettre de Henri IV, un passeport en faveur de l'Algérien Moula Aly, un édit de 1669 pour l'affranchissement du port de Marseille) ; et nous augurons par là fort bien du

futur inventaire qu'il nous promet (celui de Teissier est à remanier et à compléter), et des travaux qu'il entreprendra ou qu'il suscitera, après ceux de Paul Masson, à l'aide de ce précieux fonds historique.

CANTAL. — Le dépôt départemental a été assuré pour 150000 fr. L'inventaire de la série L est en cours d'impression. Du département de Saône-et-Loire a été réintégré un compte de la recette des tailles de l'élection d'Aurillac pour les années 1673-1679. Mme Pourtalès a offert un lot de documents provenant d'une étude de notaire de Saint-Martin-Cantalès (minutes des XVIe-XVIIIe siècles, pièces originales depuis le XIVe, censiers, rôles de taxes et de tailles).

— A signaler dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, 1910, p. 144-512, un article de M. L. Bélard : L'ancien état civil de Saint-Flour; ce qu'on y trouve (1595-1792).

GARONNE (HAUTE-). — On vient de modifier l'installation matérielle du dépôt, qui occupe maintenant les bâtiments de l'ancienne maîtrise. Il s'est accru d'une manière assez importante : documents sur le fief de Varennes en Lauraguais (don de M. de Malafosse), sur l'administration ecclésiastique sous Henri IV et le cardinal de Joyeuse (don de M. l'abbé Lestrade), registres d'écrou jusqu'en 1852, registres de l'enregistrement antérieurs à 1808 et formant une série de 1500 volumes, papiers relatifs aux fiefs de la maison de Faudoas (don de la famille de Castéran), enfin dépôt des minutes de Me Carcassès, notaire à Verfeil (625 registres), et de Me de Lannemas, notaire à Toulouse (124 registres depuis le XVIe siècle). Les archives du conseil de guerre de Toulouse n'ont pu être versées à la préfecture, mais elles sont désormais communicables; d'autre part, il est impossible de recueillir le fonds du chapitre collégial de Saint-Félix-de-Caraman, dont le possesseur refuse de se dessaisir.

— Dans le volume intitulé : *Documents sur Toulouse et sa région* (Toulouse, 1910, in-8), M. Fr. Galabert a publié quelques pages sur les archives communales de Toulouse dont il est le conservateur (et tiré à part, in-8 de 8 p.) ; il a résumé leur histoire et indiqué l'intérêt de chaque fonds.

GIRONDE. — M. F. Vindry publie une série de notes relevées au greffe du tribunal de Bordeaux dans les anciens registres de la paroisse Saint-André, entre 1560 et 1610 : documents alignés sans ordre chronologique ni alphabétique et précédés d'un court avant-propos que l'auteur eût mieux fait de supprimer. Il y a heureusement un tirage à part : *Notes prises à l'état civil de Bordeaux* (Lyon, Rey, 1910; in-8 de XXXV p.); car ces notes font partie d'un volume tout à fait étranger à la région et où l'on ne songerait guère à les chercher.

ILLE-ET-VILAINE. — Les locaux ont été singulièrement agrandis et améliorés; améliorée aussi la situation des employés du service des archives. L'archiviste a pu réintégrer divers registres de délibérations

révolutionnaires des mairies de La Baussaine, La Bosse, Combourtillé et Saint-Péran; et compléter le versement de l'enregistrement commencé l'an dernier (bureaux de Guichen, Dol, Antrain et Combourg). Parmi les dons de documents, il convient de signaler particulièrement le registre de la frairie de La Fournerais en Brain (1763-1828), curieux pour l'histoire économique des campagnes ; parmi les achats, un dossier relatif à la famille de La Bretesche, et surtout une série de 26 registres de correspondance et de comptabilité provenant de la Compagnie des Indes orientales de Saint-Malo et d'une des plus fortes maisons d'armement de cette ville, celle des Magon de La Balue (1682-1792). — Le rapport de l'archiviste pour 1910 donne la liste de toutes les familles bretonnes dont les papiers, en nombre plus ou moins considérable, existent aux archives d'Ille-et-Vilaine (série E).

Marne. — De la cure de la cathédrale de Châlons-sur-Marne ont été réintégrés aux archives départementales des comptes de la fabrique depuis 1422 (avec lacunes) et des pièces de procédure ; les fabriques de Saint-Sulpice et de Saint-Nicolas ont fourni d'autre part des documents peu importants. A mentionner quelques dons : sur Vertus et Bergères-les-Vertus (XIVe-XVIIIe siècles), sur Bussy-aux-Bois et Reims-la-Brûlée (XVIe-XVIIIe siècles), sur Herpont et Sept-Saulx (XVIIIe siècle). — Les archives hospitalières de Châlons-sur-Marne sont en cours de classement.

Meuse. — A l'architecte chargé de préparer la construction d'un nouveau dépôt d'archives, on a communiqué les plans des édifices élevés récemment pour recevoir les collections départementales à Saint-Brieuc, Bourg et Lons-le-Saunier ; « la visite des archives de Melun, de Versailles, de Nancy, a montré comment devrait être aménagé un bâtiment d'objet aussi spécial qu'un dépôt de liasses et de registres, où l'on doit rechercher surtout, avec une bonne répartition de la lumière, la facilité des mouvements du personnel. On a même visité à Metz le bâtiment neuf des archives de la Lorraine allemande, qui est certainement ce qui s'est fait de mieux en fait de construction de ce genre et qui est conforme d'ailleurs au modèle adopté chez nos voisins depuis quelques années ». — M. Forêt a offert quelques documents concernant le bailliage et la communauté de Clermont-en-Argonne.

Morbihan. — Au dépôt départemental ont été versées 60 liasses de registres judiciaires, antérieurs à la Révolution ou contemporains de cette époque, provenant du greffe du tribunal de Lorient.

Orne. — Le dépôt a été assuré pour 50000 fr. L'installation d'un monte-charges a été une heureuse innovation. — L'administration des Domaines a versé 1341 registres antérieurs à 1808; M. Lelièvre a offert des documents relatifs à la vicomté de Domfront et à la seigneurie de Torchamp. — L'archiviste indique l'utilité de classement des archives



municipales d'Alençon, et insiste sur l'importance exceptionnelle des archives hospitalières d'Alençon (depuis le XIII[e] siècle; inventaire de 1688), d'Argentan, de Bellême et de Sées.

PYRÉNÉES (BASSES-). — M. H. Courteault a imprimé dans la *Revue historique et archéologique du Béarn*, 1910, p. 429-431, un projet d'installation en 1820 des archives des Basses-Pyrénées.

PYRÉNÉES (HAUTES-). — La *Revue des Hautes-Pyrénées*, 1910, p. 179-181, renferme une note de M. N. Rosapelly, portant sur la nécessité de dresser un inventaire des archives notariales dans ce département.

SAÔNE (HAUTE-). — L'année 1910 a vu les archives départementales s'enrichir du versement des papiers révolutionnaires du greffe du tribunal de Vesoul : ils intéressent à la fois les émigrés, les hypothèques, les eaux et forêts, les tribunaux civil et criminel, le présidial de Vesoul, les bailliages de Gray et de Vesoul, la seigneurie de Fretigney.

SEINE. — Voici l'inventaire d'un minutier parisien, celui de M[e] Henri Motel, pour dix années, que publie M. F. de Mallevoue dans la Collection des Documents inédits : *Les actes de Sully passés au nom du roi, de 1600 à 1610, par-devant M[e] Simon Fournier, notaire au Châtelet de Paris* (Paris, Impr. nationale, 1911; in-4 de LXXII-516 p.). L'auteur a donné un bel exemple d'érudite persévérante, et le détenteur des actes a droit aux plus vifs remerciements : ce volume est rempli de documents précieux pour l'histoire administrative du règne de Henri IV et pour l'histoire de certains monuments parisiens tels que le Louvre.

SOMME. — Le dépôt a été assuré. Les héritiers du prince de Berghes-Saint-Winoc ont offert les archives de la terre de Saint-Blimond, qui ont été réparties en 146 articles de la série E.

VAR. — L'administration des domaines a versé 1233 registres anciens; le greffe du tribunal civil de Draguignan 121 cartons et 3 registres des années 1790-1799, inventoriés par M. Poupé (d'autres versements suivront); la municipalité de Seillons les débris des archives de l'ancienne seigneurie; la municipalité de Barjols quelques chartes anciennes intéressant l'église collégiale; l'évêché de Fréjus quelques parchemins concernant des familles. Dons à enregistrer : quelques cahiers d'actes paroissiaux, des papiers des familles Bertrand (d'Hyères) et Albert-Saint-Hippolyte, un inventaire des archives de l'hospice du Muy (1584).

YONNE. — La question du local est de nouveau en suspens. L'archiviste signale l'intérêt d'un titre du XIII[e] siècle, appartenant à son dépôt, qui permettra à une commune de revendiquer un terrain de seize hectares, dont la propriété lui est contestée, et il fait suivre cette constatation des réflexions suivantes : « Ceci dit pour établir que les archives ne sont pas seulement destinées à faciliter la tâche de l'administration, qu'elles n'alimentent pas seulement non plus des études spéculatives (où il faut bien que la France tienne son rang comme dans tout autre

domaine de la pensée), mais que, par elles, on arrive à trancher selon la justice des litiges et des questions d'intérêt. Ce côté pratique est trop souvent oublié par ceux qui n'envisagent les choses que du point de vue de l'utilité immédiate. » — La réintégration des papiers du tribunal criminel et des tribunaux des districts d'Auxerre et de Tonnerre, qui vient d'avoir lieu, enrichit le dépôt de la préfecture de 20 registres et 240 liasses. Les archives de la fabrique de Saint-Florentin ont été également réintégrées, ainsi qu'un dossier relatif à la Société populaire de Noyers (1791-1794).

ALGÉRIE. — Depuis que les archives du gouvernement général de l'Algérie se sont légalement et régulièrement constituées, on s'est préoccupé de leur donner, en même temps qu'une bonne installation matérielle, un cadre de classement conforme à leur formation. Ce cadre est désormais ainsi constitué pour les fonds anciens : A. Consulat de France; — B. Agence des concessions d'Afrique (1756-1827); — C. Archives espagnoles; — D. Documents divers (papiers Gauthier, fonds Devaulx, anciennes colonies françaises); — et pour les documents postérieurs à 1830 : E. Cartons politiques; — F. Lois, ordonnances et décrets sur l'Algérie; — G. Personnel et administration générale; — H. Administration départementale et communale; — I. Finances; — K. Agriculture et forêts; — L. Commerce et industrie; — M. Colonisation et topographie; — N. Travaux publics; — O. Affaires indigènes; — P. Domaine et régime des terres; — Q. Travail et prévoyance sociale; — R. Affaires militaires; — S. Instruction publique, sciences et arts; — T. Justice; — U. Cultes; — V. Archives arabes et turques (dep. 1627); — X. Cartes et plans; — Y. Collection Vaudouard; — Z. Fonds divers.

**Grande-Bretagne**. — Les récentes publications du Record Office sont les suivantes : *Calendar of Patent Rolls; Henry III* (1258-1266), 1 vol. (1910); — *Calendar of Patent Rolls; Edward III* (1354-1358), 1 vol. (1910); — *Calendar of Close Rolls; Edward III* (1360-1364), 1 vol. (1910); — *Calendar of Patent Rolls; Henry V* (1413-1416), 1 vol. (1910); — *Calendar of Patent Rolls; Henry VI* (1446-1452), 1 vol. (1910); — *Calendar of State Papers; Venetian* (1610-1619), 1 vol. (1910); — *Calendar of Domestic State Papers* (1676-1677), 1 vol. (1909); — *Catalogue of manuscripts and other objects in the Museum of the Public Record Office* (1909); — et n° 32 des *Lists and indexes of the Public Record Office* (1910).

D'autre part, l'*Historical manuscripts Commission* a publié un index général, en 1909, des publications antérieures, et, en outre, le tome IV des *Stuart Papers* (1910); — le 12e fascicule des *Manuscripts of the most Hon. the Marquis of Salisbury* (1910); — un 2e *Report on those of the Earl of Egmont* (1909); — et le tome II, 4e partie, des *Historical manuscripts in the welsh language* (1910).

**Italie.** — Une importante réforme vient d'être opérée en Italie par la loi du 20 mars 1911 : le corps des archivistes et employés secondaires des archives comprend 304 fonctionnaires, dont 9 surintendants (2 de 1re classe, par ancienneté de services, à 8000 lire, les autres à 7000), 33 principaux archivistes (directeurs des dépôts secondaires de Brescia, Cagliari, Lucca, Mantova, Massa, Modena, Parma, Pisa, Reggio Emilia, Siena, ou chefs de section dans les dépôts de premier rang, de 4000 à 6000 lire). Un conseil supérieur sera chargé de la désignation des candidats au grade de surintendant; seuls pourront être choisis les archivistes principaux de 1re ou de 2e classe.

— M. Giust. Degli Azzi, qui a succédé définitivement à G. Mazzatinti dans la direction de la collection intitulée : *Gli Archivi della storia d'Italia*, vient de faire paraitre un tome VII (Rocca san Casciano, Cappelli, 1911 ; in-8 de VIII-475 p.), qui renferme l'inventaire des archives communales de Matelica et d'Ancône.

— Un manuscrit du XIIe siècle des archives de l'évêché de Teramo, *Il cartolario della chiesa teramana*, vient d'être édité par F. Savini (Roma, tip. Forzani, 1910 ; in-8 de LX-165 p. et 5 pl.).

— Les archives vaticanes continuent à fournir la matière d'importantes publications : le 1er fascicule du tome III des *Lettres communes de Benoît XII*, par l'abbé J. M. Vidal ; — le 1er fascicule du tome VI des *Lettres communes de Jean XXII*, par l'abbé Mollat ; — le tome I des *Nuntiaturberichte aus der Schweiz*, par Fr. Steffens et H. Reinhardt : c'est la nonciature de Bonhomini en 1579-1581 (Solothurn, 1910; in-8 de XII-434 p.).

— Une initiative intéressante est due au savant directeur des archives de l'État à Milan : je veux parler de la publication d'un *Annuario del R. Archivio di Stato in Milano* (Milano, Palazzo del Senato, 1911 ; in-8 de 147 p.), destiné à faire suite aux indications et propositions contenues dans un article du même directeur L. Fumi, sur le grand dépôt milanais, paru dans l'*Archivio storico lombardo*, 1909, p. 198 et suiv. ; il tiendra, si, selon toutes probabilités, il se continue, les intéressés au courant du service et des travaux qui s'y exécutent, des améliorations qui s'y préparent, des publications qui s'y élaborent. A l'instar du rapport de Casanova sur les archives de Naples, on trouve, en effet, dans ce volume la liste des nouveaux inventaires préparés par les archivistes de ce dépôt et celle des travaux historiques parus en 1908 et 1909, qui ont pour point de départ l'un quelconque des différents fonds des archives de l'État de Milan. On ne peut que souhaiter que voir cette initiative se propager et se perpétuer.

**Pays-Bas.** — Le très érudit archiviste de la Zélande, M. R. Fruin, en ouvrant, en novembre 1910, à l'Université d'Amsterdam, le cours qui lui a été confié, a prononcé une excellente allocution inaugurale où il s'est appliqué à démontrer l'intérêt des documents d'archives pour

l'histoire du droit : *De studie van het oud-vaderlandsche recht en de archieven* (Middelburg, van Benthem en Jutting, 1910 ; in-8 de 35 p.).

— Le dépôt des archives communales de La Haye possède une série de protocoles notariés depuis la fin du XVIe siècle ; la liste vient d'en être publiée : *Notariëele protocollen van 1597 tot 1811, opgenomen in het archiefdepot der gemeente 's Gravenhage ; I. Alfabetische en synchronistische lijsten* ('s Gravenhage, Nijhoff, 1911 ; in-8 de VIII-72 p.).

— Les observations recueillies par un archiviste italien au cours d'un voyage dans les Pays-Bas ont paru sous sa signature, L. Pagliai, dans l'*Archivio storico italiano*, 1911, p. 130-144 : ce sont surtout des observations d'intérêt général, accompagnées d'indications prises au cours d'une visite dans les dépôts de Haarlem et de La Haye.

**Suisse**. — Le *Bollettino storico della Svizzera italiana*, 1909, p. 10-25, renferme l'indication des parchemins que possède le dépôt d'archives du chapitre de Bellinzona ; cette notice est due à l'abbé Borrani.

# CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

**Allemagne.** — Des manuscrits de la Bibliothèque royale de Munich ont servi à l'élaboration d'un recueil de paléographie dont les auteurs ont donné le premier fascicule : *Deutsche Schrifttafeln des IX-XVI Jahrhunderts*, par E. Petzet et O. Glauning (München, Kuhn, 1910 ; in-folio de 34 p. et 15 pl.).

— La collection des *Codices graeci et latini photographice depicti* (Leiden, Sijthoff, 1910) s'est enrichie d'un nouveau volume supplémentaire : *Miniaturen der lateinischen Galenos-Handschrift der kgl. öff. Bibliothek in Dresden*, édité par E. C. van Leersum et W. Martin (in-folio de 37 p. et 21 pl.).

— Une série de *Contes persans* sont traduits pour la première fois par Aug. Bricteux, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Berlin (Liège, Vaillant-Carmanne, 1910 ; in-8 de xv-526 p.).

— Un fragment de papyrus trouvé près d'Antinoé (Égypte) et appartenant à la bibliothèque de l'Université de Giessen contient une partie de la traduction de la Bible d'Ulfilas et a été étudié par R. Glane dans la *Deutsche Rundschau* (mai 1910) ; c'est sans doute la copie d'un travail exécuté au début du v[e] siècle, c'est-à-dire au temps de saint Jérôme.

**Belgique.** — Sous le titre de : *Marguerite d'York et les pauvres Claires de Gand*, M. Paul Bergmans a écrit dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1910, n° 6 (et à part (Gand, Siffer, 1910 ; in-8 de 16 p. et 6 pl.) une curieuse notice sur un manuscrit enluminé, contemporain de Charles le Téméraire, de la vie de sainte Colette par Pierre de Vaux : ce précieux manuscrit sur vélin, qui porte la dédicace de la duchesse de Bourgogne, est conservé au couvent des Clarisses de Gand, où la sainte est précisément décédée ; la décoration est d'une richesse remarquable, et les miniatures, au nombre de trente, trahissent une main fort experte ; la reliure du temps a été restaurée.

**Danemark.** — Dans la célèbre collection d'Arne Magnussen, qui appartient à la bibliothèque de l'Université de Copenhague, et qui est principalement riche en manuscrits danois et islandais, se trouvent quelques volumes espagnols, provenant vraisemblablement de Lerche, ambassadeur de Danemark en Espagne vers 1650-1660. M. Em. Gigas

les a passés en revue et en a extrait quelques *Lettres inédites de quelques savants espagnols du XVIe siècle*, intéressantes pour l'histoire de l'humanisme : on les trouvera dans le tome XX de la *Revue hispanique*, et à part (New-York et Paris, 1909 ; in-8 de 34 p.).

**États-Unis.** — Rien de mieux, si l'on cherche à se faire une idée des ressources qu'offre une bibliothèque d'université américaine, que de lire la brochure parue sous ce titre : *The Libraries of Columbia University* (New-York, Columbia University Quarterly, march 1911 ; et à part, p. 163 à 229 avec pl.). On y trouvera l'indication de quelques curiosités et raretés (manuscrits et imprimés), on admirera la valeur de quelques collections (théologique, pédagogique, artistique), on félicitera les étudiants de pouvoir y travailler de huit heures du matin à onze heures du soir, et les bibliothécaires de pouvoir profiter d'un budget de 72000 dollars. Ajouterai-je que c'est une des 98 bibliothèques existant dans les villes de New-York, Brooklyn et Newark ?

— La bibliothèque de l'Université Harvard est entrée en possession d'une collection, formée par M. C. Leffert, de « Popiana », environ 500 volumes différents d'éditions de Pope ou d'ouvrages se rapportant au célèbre poète anglais.

**France.** — Une réforme a été récemment introduite dans l'organisation du personnel de la Bibliothèque nationale : elle n'a pas paru satisfaisante à la majorité des fonctionnaires, et une nouvelle commission a été nommée pour rechercher les moyens de remédier aux inconvénients de l'état de choses actuel. D'autre part, la construction d'une nouvelle salle publique, — salle Pascal, — qui coûte fort cher, ne parait pas devoir rendre les services qu'on est en droit d'en attendre, car elle ne provoquera pas le désencombrement de la salle de travail actuelle, — salle Labrouste, — et n'améliorera pas la situation respective des différents services du grand établissement parisien. Et à quand l'hémérothèque ?

— Le 27 octobre 1910, toute la partie de la bibliothèque de l'Université de Toulouse, relative aux sciences et à la médecine, a été incendiée.

— Il a paru un 5e *Bulletin de la bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris* (Paris, Impr. nationale, 1911 ; in-8 de 212 p.); il comprend uniquement le catalogue des manuscrits entrés à la bibliothèque de la ville de Paris pendant les années 1906 à 1910, dressé par M. G. Henriot : à citer particulièrement les documents acquis à la vente Bouvrain, les papiers Odilon Barrot sur la Révolution de 1830, des documents sur les couvents, les théâtres, les architectes parisiens, les préfets de police, une collection de papiers relatifs à l'aérostation, principalement pendant le siège de Paris de 1870-71 (collection Nadar), et les mémoires d'un détenu à la Bastille au XVIIIe siècle.

— Le livre juratoire des consuls d'Agen, manuscrit à miniatures du XIIIe siècle, récemment donné à la bibliothèque d'Agen, a fait l'objet d'une bonne notice descriptive de M. Ph. Lauzun dans la *Revue de l'Agenais*, 1910, p. 385-394.

— Le manuscrit français 145 de la Bibliothèque nationale contient les *Chants royaux et tableaux de la confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens, reproduits en 1517 pour Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême;* il vient d'être intégralement publié par M. Georges Durand pour la Société des antiquaires de Picardie (Paris, Picard, 1911; in-folio de XI p. et 47 pl.).

— Le *Psautier de Paul III*, qui date de 1542 et provient des collections pontificales, est depuis longtemps célèbre par ses peintures attribuées à Giulio Clovio, mais restituées au peintre-miniaturiste français Vincent Raymond (de Lodève) par M. Léon Dorez, qui s'est chargé d'étudier ce manuscrit (latin 8880 de la Bibliothèque nationale) en reproduisant intégralement les 33 compositions dont il est orné (Paris, Berthaud frères, 1910; in-4).

— D'autre part, c'est un superbe manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal : *Le Boccace de Jean sans Peur*, dont M. Henry Martin reproduit les nombreuses miniatures, les faisant précéder d'une intéressante étude (Bruxelles, Van Oest, 1911; in-folio de 86 p. et 150 pl.).

— D'après des manuscrits de la Bibliothèque nationale et de celle de l'Arsenal, les docteurs L. Landouzy et R. Pépin publient pour la première fois le texte français du XIIIe siècle du *Régime de corps de maître Aldebrandin de Sienne*, avec glossaire et reproduction de miniatures (Paris, Champion, 1911; in-8 de LXXVIII-265 p.).

**Grande-Bretagne.** — L'administration du British Museum a fait paraître de nouveaux catalogues : *Manuscripts Music*, III (Instrumental music treatises), par A. Hughes (1909); — *Supplementary Catalogue of Hindustani Books acquired 1889-1908*, par J. T. Blumhardt (1909); — *Natural History; Catalogue of the Books, mss., maps and drawings*, III, par B. B. Woodward (1910); — puis une nouvelle édition de la *List of Books forming the Reference Library*, 2 vol. (1910), ainsi que des trois séries des *Reproductions from illuminated manuscripts*, à 50 planches par série (1910).

**Hongrie.** — M. A. Szilády, à qui l'on doit de nombreux travaux sur l'ancienne littérature hongroise, a publié deux volumes de sermons latins du XVe siècle, dont le texte a été conservé par un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Budapest (latin 98) et par un autre du couvent des Franciscains de Német-Ujvar; à ces sermons, dont l'auteur est le frère Dionyse [de Mohacs ?], chanoine de Pécs, sont jointes des gloses magyares qui offrent un grand intérêt linguistique; la plupart sont d'ailleurs empruntés à J. de Voragine : *Sermones dominicales* (Budapest, Akadémia, 1910; in-8 de XX-663 et 764 p.). I. K.

**Italie.** — La première pierre de la nouvelle bibliothèque nationale de Florence a été posée solennellement le 8 mai 1911, non loin de Santa Croce.

— Le tome XVIII des *Studi di filologia classica* (Firenze, 1910; in-8 de 449 p.) contient le catalogue des manuscrits latins possédés par la bibliothèque Guarnacci de Volterra, dressé par G. Funaioli.

— Dans un volume commémoratif: *Ugo Foscolo nel centenario del suo insegnamento all' università di Pavia, 1809-1909* (Pavia, 1910; in-8 de 272 p.), on trouvera un catalogue des manuscrits du grand poète italien qui sont conservés à la bibliothèque Fabronica.

— Un manuscrit de la Laurentienne, contemporain de Dante, est publié avec une introduction de R. Campani : *Il libro dell' aggregazione delle stelle, d'Alfragano = Al. Fargani* (Città di Castello, Lapi, 1910; in-16 de 175 p. et fig.).

— Au point de vue de l'histoire de la miniature, il y a peu de reproductions aussi intéressantes que celle à laquelle M. G. Hulin de Loo vient de donner ses soins : *Heures de Milan; Troisième partie des Très belles Heures de Notre-Dame, enluminées par les peintres de Jean de France, duc de Berry, et par ceux du duc Guillaume de Bavière, comte du Hainaut et de Hollande; 28 feuillets historiés reproduits d'après les originaux de la Biblioteca Trivulziana à Milan*, avec une introduction historique (Bruxelles, Van Oest, 1911; in-4 de VII-85 p. et 28 pl.).

— M. A. Alfieri a extrait d'un manuscrit latin de la Vaticane la *Cronaca della diocesi nocerina dell' Umbria scritta dal suo vescovo Aless. Borgia* (Roma, Desclée, 1910; in-8 de XXII-93 p.).

— De plusieurs manuscrits des bibliothèques de Milan, M. R. Sabbadini a tiré *Ottanta lettere inedite del Panormita* (Catania, Giannotta, 1910; in-8 de 209 p.), suivies de quelques textes empruntés aux archives de Catane par C. Tirrito.

**Suède.** — La bibliothèque royale de Stockholm s'est enrichie de la collection spéciale d'Elzéviers collectionnée avec amour, pendant de longues années, par feu le Dr Berghman, et dont un catalogue a été imprimé par ses soins en 1897 : un fascicule complémentaire est sous presse actuellement.

**Suisse.** — C'est à un manuscrit d'Engelberg qu'est empruntée l'une des plus récentes publications de la collection des « Deutsche Texte des Mittelalters » : *Tauler's Predigten*, publ. par Ferd. Vetter (Berlin, Weidmann, 1910; in-8 de XVII-518 p.).

---



# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Publications de la « Bibliographical Society ».** — Indépendamment d'un très utile « General index » pour les vol. I-X (1893-1909) des *Transactions of the Bibliographical Society* (London, 1910 ; in-8 de 101 p.), auquel on pourrait reprocher d'être trop complet et insuffisamment critique, cette Société a fait paraître un travail considérable, dû à la collaboration de plusieurs auteurs bien connus par d'antérieures publications bibliographiques (Rob. Bowes, E. Gordon Duff, R. B. Mackerrow, Falconer Madan, H. R. Plomer, etc.) sous le titre de : *A Dictionary of printers and booksellers in England, Scotland and Ireland, and of foreign printers of english Books, 1557-1640* (London, 1910 ; in-8 de xxiv-346 p.) ; c'est là une précieuse contribution[1] à l'histoire de la typographie et de la biographie anglaises, car les notices individuelles sont biographiques et non bibliographiques ; la partie écossaise est l'œuvre de M. Aldis, la partie irlandaise a été rédigée par M. Dix. Les villes étrangères, où des ouvrages anglais auraient été imprimés durant cette période, sont les suivantes : Amsterdam, Anvers, Arnhem, Avignon, Bâle, Bordeaux, Bruxelles, Bruges, Caen, Cologne, Delft, Dort (il y a à ce sujet une erreur à l'index, vº Wyon), Douai, Florence, Flessingue, Francfort, Genève, Gand, Gorcum, Haarlem, Hambourg, Hanau, La Haye, La Rochelle (ceci me parait bien douteux), Leide, Liège, Louvain, « Lydden », Lyon (à compléter), Malines, Middelburg, Paris (les renseignements sont empruntés à Renouard), Reims, Rotterdam, Rouen, Saint-Omer, Stuttgart, Tournai, Utrecht, Würzburg, Zurich, Zutphen.

**Bibliographie du folklore.** — Depuis son tome XIX, la revue flamande *Biekorf*, qui s'imprime à Bruges, publie à titre de supplément périodique une *Bibliographia folklorica* due à l'initiative de M. le professeur A. De Wolf. En 1909 paraît ainsi la revue critique de tous les ouvrages et articles relatifs à cette science qui ont été publiés l'année précédente (298 p.), et ainsi de suite. Ce n'est pas la première fois que le folklore inspire les bibliographes, mais nous possédons surtout des répertoires nationaux, par exemple pour la Suisse dans le *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, pour les pays slaves et allemands dans

1. Le même travail avait paru antérieurement pour les années 1641 à 1667.

la *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde* ; mais ici nous avons un aperçu de l'ensemble des travaux consacrés aux cultes, aux croyances, à la linguistique, à la littérature, aux beaux-arts, à la météorologie, à la jurisprudence, à l'éducation, à la médecine, à la philosophie, à l'ethnologie, dans leurs rapports avec le folklore. C'est assez dire tout l'intérêt d'une publication aussi vaste et aussi compréhensive. Les notes et observations critiques sont presque toujours rédigées à la fois en flamand et en latin.

**Bibliographie iconographique du Lyonnais.** — Au premier volume publié en 1909 est venue s'ajouter la première partie du tome II, petit opuscule consacré aux « Plans et vues générales » (Lyon, Rey, 1910 ; in-8 de 46 p. et 15 fig.) et comprenant 292 numéros (le n° 159 est nul). L'auteur, M. Marius Audin, explique, dans un avertissement préliminaire, la marche suivie et les modifications introduites dans le classement annoncé ; il a catalogué en même temps les plans originaux et les reconstitutions modernes. Beaucoup de ces documents originaux ne présentent qu'un intérêt de curiosité : de certains, il existe différents états ou réductions qui ont été soigneusement décrits et appréciés.

**Les cartes à jouer du Puy.** — Aux nombreux ouvrages consacrés à l'industrie des cartes à jouer et que domine de toute sa masse pesante et de toute son érudition le livre de H.-R. d'Allemagne, il faut joindre celui de Ch. Jacotin de Rosières : *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer au Puy* (Paris, Champion, 1909 ; in-8 de VI-97 p. avec 14 pl. et fig. ; extr. des *Bulletins de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*), qui a pu, à l'aide de documents inédits patiemment recueillis, reconstituer l'histoire et la biographie sommaire des maîtres cartiers de cette ville depuis l'extrême fin du XVe siècle [1].

**La chambre syndicale des libraires et imprimeurs de Paris.** — Quelques notes sur ses origines, son histoire corporative et ses déménagements successifs, ont été réunies par M. Paul Delalain sous le titre de : *Étude sur les locaux successifs occupés par la Chambre syndicale des libraires et imprimeurs de Paris* (Paris, impr. Dumoulin, 1910 ; in-4 de 31 p. et fig. ; extr. de la chronique de la *Bibliographie de la France*). L'auteur a utilisé un assez grand nombre de documents nouveaux.

**L'Exposition Alfred de Musset.** — A l'occasion du centenaire de la naissance de Musset, la Société littéraire « les Mussettistes » a obtenu de la direction de la Bibliothèque nationale la permission d'ouvrir une exposition temporaire, comme il avait déjà été fait pour Racine

1. Vient de paraître un livre de même nature pour une autre province : *Histoire de la carte à jouer en Guienne*, par Alexandre Nicolaï (Bordeaux, Féret, 1911 ; in-4 de LXVII-133 p. et pl.).

et Corneille, de quelques intéressantes curiosités (livres, manuscrits, estampes) se rapportant au poète romantique et empruntées aux collections de la bibliothèque. Cf. *Exposition d'autographes, de portraits et d'éditions d'Alfred de Musset; Catalogue des objets exposés* (Paris, Soc. anonyme de publications périodiques, 1910; in-8 de 15 p.). Ce catalogue a été rédigé par M. Cadet de Gassicourt.

**Bibliographie de Robert Gaguin.** — Deux des derniers fascicules de la *Bibliotheca Belgica* sont consacrés à la bibliographie des œuvres de Robert Gaguin (Gand, Vyt, 1909; in-16 de 178 ff.), précédemment étudiées au point de vue littéraire ou historique par P. de Vaissière et L. Thuasne. L'auteur de ce travail, M. Alph. Rœrsch, n'a rien négligé pour dresser ce catalogue avec toute la précision exigée aujourd'hui en ces matières et suivant les principes adoptés depuis longtemps dans la savante publication auquel M. Vander Haeghen a attaché son nom.

**Bibliographie Francesco Novati.** — Sous le titre de *Bibliografia degli scritti di Francesco Novati* (Milano, tip. Romitelli, 1909; in-8 de XXVIII-79 p. et portrait), les élèves et les amis du célèbre professeur italien ont dressé le bilan du travail accompli dans l'ordre des différentes sciences qu'il a étudiées pendant l'espace de vingt-cinq ans: belle étape où il a cultivé la littérature, l'histoire littéraire, la diplomatique, la philologie, le folklore, la bibliographie, l'histoire d'Italie (403 numéros, comptes rendus compris). Et, pour donner plus de lustre encore à cette manifestation de sympathie, c'est M. Henry Cochin, l'un des meilleurs italianisants de France, qui a écrit une charmante et savoureuse préface.

**Bibliographie Maurice Tourneux.** — En France, les Delisle et les Montaiglon ont possédé leur bibliographie de leur vivant; c'est un honneur peu commun; mais c'est peut-être la meilleure manière de l'avoir exacte, grâce à la collaboration de l'intéressé lui-même, qui doit, mieux que qui que ce soit, connaître ses propres productions. Notre érudit collaborateur et ami aura connu la même joie: M. Henri Maïstre vient de faire paraître la *Bibliographie des travaux de M. Maurice Tourneux* (Paris, aux dépens de M. René Paquet, 1910; in-8 de XII-123 p. et portrait), tirée à petit nombre et non mise dans le commerce. Ses premiers travaux remontent à 1869; et ce catalogue, rédigé avec un soin méticuleux, accuse 413 numéros. Il y a des livres imposants, des brochures, des comptes rendus, des collaborations nombreuses, des nécrologies: il n'est guère besoin de dire quelle variété présentent ces travaux: beaux-arts, histoire et littérature des XVIII[e] et XIX[e] siècles, romantisme, bibliographie, iconographie, sont les principales matières que son érudition a traitées, et l'on sait quel culte particulier il a voué à Diderot, à Mérimée, à Eug. Delacroix, à Th. Gautier, comme il entretint de particulières amitiés ou relations avec beaucoup de con-

temporains (Sainte-Beuve, les Goncourt, Jules Cousin, Poulet-Malassis, Charavay, Burty, Bonnaffé, Eug. Piot), dont les noms sont souvent revenus sous sa plume. Souhaitons à Maurice Tourneux, pour une époque très lointaine, un long supplément à ce volume!

**Autres bibliographies individuelles.** — A noter, parmi les nombreuses publications de ce genre, la bibliographie de Jacopo Barozzi, l'architecte plus connu sous le nom de Vignola, par A. G. Spinelli, dans les *Memorie e studi intorno a Iacopo Barozzi, pubblicati nel IV centenario della nascità* (Bologna, Cuppini, 1908; in-8 de VII-392 p. et pl.); — et, parmi les modernes, la *Bibliographie des travaux de M. l'abbé Bouillet,* par L. Régnier (Moutiers-Tarentaise, Ducloz, 1908; in-8 de 19 p.; extr. des *Notes d'art et d'archéologie*); — celle de *Jules Finot,* archiviste du département du Nord (s. l. n. d.; in-8 de 30 p.; extr. du *Bulletin de la Commission historique du Nord*); — la liste des *Travaux historiques publiés depuis trente ans par le D^r N. E. Dionne,* bibliothécaire de la législature de la province de Québec (Québec, typ. Laflamme et Proulx, 1909; in-8 de 27 p.); — et surtout la *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle; Supplément 1902-1910,* par M. Paul Lacombe (Paris, Leclerc, 1911; in-8 de XXIV 87 p.; extr. du *Bulletin du Bibliophile*), qui est une addition précieuse et définitive au volume que l'érudit bibliographe parisien avait consacré en 1902 au grand bibliographe français.

**La bibliothèque d'un chanoine d'Autun.** — Né en 1493 à Villefranche-en-Beaujolais, Claude Guilliaud a déjà eu les honneurs d'une présentation littéraire; il les doit à la fondation de la bibliothèque du Chapitre d'Autun, qui est son œuvre. En 1890, M^lle Pellechet a publié dans les *Mémoires de la Société éduenne* le catalogue de 443 ouvrages qu'il avait en très grande partie réunis. Mais le déménagement récent des livres de la bibliothèque du grand séminaire, attribués à la bibliothèque municipale d'Autun, a fait découvrir 49 autres ouvrages portant l'ex-libris manuscrit du chanoine, qui sont longuement décrits dans la brochure de MM. A. Gillot et Ch. Boëll : *Supplément au catalogue de la bibliothèque de Claude Guilliaud, chanoine d'Autun* (Autun, Dejussieu, 1910; in-8 de IV-79 p.; extr. des *Mémoires de la Société éduenne*). Ces auteurs ont suivi la méthode adoptée par M^lle Pellechet.

**Autres catalogues de bibliothèques anciennes.** — M. Henri Omont a publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1909, p. 456-470, l'inventaire de la bibliothèque du roi de Naples, Ferdinand I^er d'Aragon, en 1481 (267 numéros, tant manuscrits qu'imprimés).

— M. Pierre Villey a complété une précédente étude sur la bibliothèque de Montaigne, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France,* 1910, p. 335-353. — D'autre part, M. Paul Fleury nous a initiés à l'intimité intellectuelle d'un curé de campagne d'autrefois : *La bibliothèque d'un*

*curé de Marans au XVII$^{e}$ siècle* (La Rochelle, impr. Texier, 1911; in-8 de 132 p.); tandis que, de son côté, le D$^{r}$ de Sarsac publie, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1909, p. 287-300, l'inventaire des livres appartenant, en 1585, au docteur Th. Andresson, médecin à Lectoure.

— Dans les *Miscellanea di studi critici in onore di V. Crescini*, M. V. Rossi étudie quelques anciens manuscrits français : *I codici francesi di due biblioteche veneziane del settecento* (Cividale del Friuli, tip. Stagni, 1910).

**Bibliographie romaine.** — Pour tenir au courant la bibliographie générale de la Rome antique, médiévale et moderne, que publie chez le libraire Loescher, à Rome, M. G. Calvi, le même éditeur a eu l'idée de faire imprimer, à partir de 1910, un *Bullettino bibliografico delle pubblicazioni italiane e straniere edite in Roma* (fasc. 1 consacré à l'année 1909) qui sera utilement répandu.

**Les dissertations allemandes.** — L'éditeur bien connu Gustav Fock, de Leipzig, dont le *Bibliographischer Monatsbericht über neu erscheinene Schuls-, Universitäts- und Hochschulschriften*, universellement apprécié, va entrer dans sa vingt-troisième année d'existence, a naguère donné au public une deuxième édition mise à jour de son *Catalogus dissertationum philologicarum classicarum* (Leipzig, 1910; in-8 de IV-652 p.), qui, malgré quelques inévitables erreurs et lacunes, sera un précieux instrument de travail : 27400 dissertations y sont répertoriées, réparties en quatre grandes divisions (auteurs grecs, — auteurs latins, — langue, épigraphie et littérature, — histoire et archéologie); le volume est doté d'une table des matières, mais il n'y a pas d'index des noms d'auteurs.

**Bibliographies tchèques.** — A ceux qui seraient curieux d'étudier l'expansion du mouvement et de la littérature tchèques, nous signalerons deux publications bibliographiques entreprises sous la direction de M. Karel Nosovsky; la première est une liste générale des périodiques de toute nature (politiques, littéraires, religieux, sportifs, médicaux, techniques, humoristiques, etc.) paraissant en tchèque dans les différents pays (Bohême, Silésie, Hongrie, Moravie, Russie, Amérique, etc.) : *Soupis českych a slovenskych současné vychazejicich Časopisuv* (v Praze, 1909; in-8 de x-151 p.), avec classement par matières, par pays et par ordre alphabétique de titres; — l'autre est une liste générale des productions de la littérature dramatique tchèque, originales et traduites, classées d'après leurs titres : *Soupis současné české literatury dramatické* (v Praze, 1909; in-8 de IV-197 p.).

**Publications de la « Library of Congress ».** — La Bibliothèque du Congrès à Washington publie en fascicules indépendants la classification générale adoptée dans cet établissement pour toutes les sciences

et leurs subdivisions. Nous avons reçu : *Class G; Geography, Anthropology, Sports and Games* (Washington, 1910; in-8 de 128 p.); — *Class H; Social sciences* (W., 1910; in-8 de 551 p.); — *Class J; Political sciences* (W., 1910; in-8 de 340 p.); — *Class N; Fine arts* (W., 1901; in-8 de 161 p.); — *Class R; Medicine* (W., 1910; in-8 de 174 p.); — *Class S; Agriculture, Plant and animal industry* (W., 1911; in-8 de 87 p.); — *Class T; Technology* (W., 1910; in-8 de 303 p.); — *Class U; Military science* (W., 1910; in-8 de 93 p.); — *Class V; Naval science* (W., 1910; in-8 de 106 p.); — *Class Z; Bibliography and library science* (W., 1910; in-8 de 111 p.). Ce sont autant de répertoires à consulter et qui font grand honneur à la perspicacité du directeur de la bibliothèque Herbert Putnam. — D'autre part, on doit au même bureau bibliographique la *List of references on reciprocity*, 2d edit. by H. B. Meyer (W., 1910; in-8 de 137 p.); la *Select list of references on the Cost of living and prices*, par le même (W., 1910; in-8 de 107 p.), travail incomplet au point de vue français; et surtout le catalogue des *American and english Genealogies in the Library of Congress* (W., 1910; in-8 de 805 p.), ouvrage considérable, classé alphabétiquement.

---

# COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

## REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (jan. 1911) : G. Leyh, Ausleihe an den italienischen Staatsbibliotheken ; — H. Escher, Die zehnte Versammlung schweizerischer Bibliothekare ; — E. Jacobs, Die von der königl. Bibliothek zu Berlin aus der Sammlung erworbenen Handschriften.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (febr.-märz 1911) : K. Schottenloher, Fränkische Druckereien der Reformationszeit ; — L. Bertalot, Pier Candido Decembrio der Verfasser von Pseudo-Boccaccios Compendium historiae romanae ; — E. Voullième, Die Druckerei Retro Minores in Köln und H. Quentell ; — J. Hilgers, Bücherverbot und Bücherzenzur des XVI Jahrhunderts in Italien ; — J.-F. Meuss, Die Schiffsbibliotheken der k. Marine ; — Bayerische Verordnung betr. die Abgabe von amtlichen Drucksachen an die öffentlichen Bibliotheken.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (apr.-mai 1911) : Die Quellen der Costerlegende ; — Die Wittenberger Buchbinder im XVI Jahrhundert ; — K. Ernst, Eine Studienreise durch die Bibliotheken Spaniens und Portugals im Auftrag der Inkunabel-Kommission.

2. — IL LIBRO E LA STAMPA (jan.-giugno 1911) : F. Barbieri, La letteratura della Controriforma nello Stato di Milano ; — G. Biadego, Per un sonetto di G. Prati ; — F. Novati, Un cimelio silografico lionese del secolo XV ; — Per la « Bibliografia ragionata » delle stampe popolari italiane dei secoli XV-XVIII ; — L. Matteucci, Descrizione ragionata delle stampe popolari della Governativa di Lucca ; — L. Frati, Una raccolta di leggende autografa di Bartolomeo Paganelli ; — F. Barbieri, La letteratura della Controriforma nello Stato di Milano ; — La Mostra d'iconografia popolare italiana all' Esposizione etnografica di Roma.

3. — BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS (1911, nos 1-2) : La Commission supérieure des bibliothèques ; — J. Bott, Des ressources que peut se créer une bibliothèque ; — M. Vitrac, La bibliothèque du ministère de la marine ; — Ch. Mortet, Léon Soulice bibliothécaire de la ville de Paris.

4. — LA BIBLIOFILIA (dic. 1909) : C. Mazzi, Ricordi del Savonarola ed aneddotti di un anonimo Diario della Corte pontificia (fin) ; — R. Ambrosini, Un cimelio e due rarissime edizioni di G. Leonardi da Rubiera, stampatore bolognese ; — U. Cassuto, Incunaboli ebraici a Firenze.

— La Bibliofilia (genn.-apr. 1911) : G. di Cocco, I corali miniati di Monteoliveto Maggiore nella cattedrale di Chiusi ; — C. Frati, Bollettino bibliografico marciano (suite) ; — L. Rocco, Anonimi e pseudonimi italiani (suite) ; — A. Bonaventura, Le esumazioni della musica antica ; — C. Melzi, Di un portolano del secolo xvi ; — E. Celani, La Biblioteca Angelica, note e appunti ; — A. D'Inghuem, Bibliographie chinoise et japonaise ; — Quelques manuscrits précieux.

5. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (ener.-febr. 1911) : A. Paz y Melia, La cuestión de las Bibliotecas nacionales y la difusión de la cultura (suite) ; — J. Alemany, La geografia de la Peninsula ibérica (suite) ; — R. del Arco, La imprenta en Huesca (suite) ; — J.-L. Esterlich, La real y episcopal Biblioteca de Palma de Mallorca.

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (marzo-apr. 1911) : A. Paz y Melia, La cuestión de las Bibliotecas nacionales y la difusión de la cultura (fin) ; — M. Bejarano, Historia politica de los afrancesados ; — R. del Arco, La imprenta en Huesca (fin) ; — C. Pitollet, Sur un recueil hambourgeois de poésies judéo-hispaniques ; — A.-M. Barcia, Indices y apéndice del Catálogo de la Colección de dibujos originales de la Biblioteca nacional (fin).

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (mayo-jun. 1911) : L. Tramoyeres, El Tratado de agricultura de Paladio ; — L. Serrano, La obra « Morales de San Gregorio » en la literatura hispano goda ; — C. Pitollet, Deux types d'hispanologues allemands, G. Lindenberg et Chr. H. Postel ; — Correspondencia de los Reyes Católicos con el Gran Capitán durante las campañas de Italia.

6. — Magyar Könyvszemle (jan.-márcz 1911) : Em. Karácson, Les bibliothèques de Constantinople ; — A. Divéky, Un nouveau fragment du cantique d'Étienne Gálszécsi ; — A. Aldásy, Le congrès international de Bruxelles (suite) ; — P. Gulyás, L'évolution de la reliure artistique ; — Contributions à la bibliographie hongroise.

— Magyar Könyvszemle (apr.-jun. 1911) : La bibliothèque Széchényi du Musée national hongrois en 1910 ; — H. Sztripszky, Les plus anciens monuments typographiques des Ruthènes de Hongrie ; — B. Iványi, L'écriture et les livres à Eperjes aux xv$^{e}$-xvi$^{e}$ siècles ; — A. Aldásy, Le congrès international de Bruxelles (fin).

7. — Revue des Bibliothèques (janv.-mars 1911) : A. Morel-Fatio, Cinq recueils de pièces espagnoles de la Bibliothèque de l'Université de Paris et de la Bibliothèque nationale ; — P. Legendre, Lectures tironiennes ; — M. Prévost, Table de la collection de Cangé.

8. — Nederlandsch Archievenblad (1910-1911), n° 2 : R. Fruin, Nadere toelichting inzake de academische opleiding der archivarissen ; — J.-C. Beth, Gemeente archieven (Schutterij) ; — n° 3 : N. Bouricius, Gemeente-archieven na 1815.

9. — **Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire** (janv.-mai 1911) : Fr. Lachèvre, L'édition originale de l'Histoire comique ou Voyage dans la lune de Cyrano de Bergerac ; — M. Furcy-Raynaud, Deux lettres de Pidansat de Mairobert au marquis de Marigny ; — E. Griselle, Un supplément à la correspondance du cardinal de Richelieu (fin) ; — E. Courbet, Deux poètes professeurs d'écriture au XVI^e siècle (J. Lemoyne, P. Habert) ; — A. Desvoyes, Deux lettres inédites d'Alfred de Vigny ; — P. Lacombe, Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle ; supplément 1902-1910 (fin) ; — M. Tourneux, Ant.-Alex. Barbier et les trois éditions du « Dictionnaire des ouvrages anonymes » ; — E. Griselle, La Bruyère et Bossuet ; — H. Clouzot, Les débuts de l'imprimerie à Luçon ; — E. Griselle, Curiosités bibliographiques.

10. — L'**Archiginnasio** (genn.-apr. 1911) : A. Sorbelli, Relazione del bibliotecario della Biblioteca comunale (Bologna) nel 1910 ; — E. Orioli, Una cultrice di diritto a Bologna nel sec. XVIII ; — A. Bongiovanni, Per un incunabolo ebraico creduto di edizione bolognese ; — R. Ambrosini, Al Duttour Truvlein.

11. — **The Library Journal** (jan.-may 1911) : S. H. Ranck, The use of the Library lecture Room ; — H. W. Kent, Pierre Bayle's Dictionary ; — M. W. Freeman, The psychological moment ; — F. P. Hill, The Library and the Community ; — Library Legislation of 1910 ; — F. W. Jenkins, The rise and distribution of Literature ; — H. E. Haines, Two aides in library work ; — S. H. Ranck, The Public Library as a factor in civic development ; — G. G. Ralph, Child welfare exhibit in Retrospect ; — C. Burnite, The standard of selection of Children's books ; — H. Farr, Library work with children ; — C. G. Leland, Class-room Libraries in New York ; — E. D. Greenman, The bibliografic work of the Library of the United States Bureau of Education ; — The New Building of the New York Public Library ; — W. D. Johnston, The Library resources of New York City and their increase ; — New York State Library Fire ; — M. H. Milliken, Library clubs for boys and girls.

---

## COMPTES RENDUS

**Archives du Palais de Monaco ; Inventaire du fonds Grimaldi-Regusse,** publié par ordre de S. A. S. le prince Albert I^er et rédigé sous la direction de M. L.-H. Labande, par G. Lavergne, archiviste paléographe. Paris, A. Picard et fils, 1911 ; in-8 de XII-323 p. — Prix : 7 fr. 50.

En 1904, les représentants de la famille Grimaldi-Regusse offrirent au prince de Monaco de recueillir dans les archives de son palais tous les titres qu'ils avaient conservés de leurs ancêtres ou qu'ils avaient

reçus de leurs alliances. Cette proposition fut acceptée, et les archives de Monaco s'enrichirent ainsi d'un fonds nouveau, annexe, qui fait l'objet du présent inventaire.

La presque totalité du fonds intéresse la Provence ; il y a là des livres de raison et des protocoles de notaires, les papiers des seigneuries du Castellet (près d'Aubagne) et de la Cadière, de nombreux titres relatifs à la seigneurie de Néoules depuis le XIIIe siècle (même des registres de délibérations de la communauté), des correspondances particulières et des pièces de procédure, des papiers des familles de Coriolis, de Glandevès, d'Allard, de Castellane, de Chaussegros, de Monier, Mayoli, de Lombard, de Castillon, du Puget, d'Arcussia, de Tributiis, etc., et des documents concernant la mission de Sanson Napollon au Bastion de France (Afrique du Nord). Et tout cela ne représente, paraît-il, qu'une partie des archives de la famille Grimaldi-Regusse, non intégralement conservées. C'est assez du moins pour offrir un véritable intérêt historique, et nous permettre de féliciter le personnel des archives de Monaco du zèle et du soin qu'il a mis à nous faire connaître ce fonds important. Souhaitons que ce premier volume d'inventaire d'archives ouvre une série parallèle à celle des *Documents*, publiés depuis longtemps par G. Saige et son successeur H.-L. Labande. H. S.

---

**Il R. Archivio di Stato di Reggio nell' Emilia; Memorie storiche e inventario sommario,** dal UMBERTO DALLARI. Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1910 ; in-8 de VIII-357 p. et fig.

Voici un nouveau volume consacré à un dépôt d'archives d'État en Italie, organisé depuis 1892 ; volume historique et descriptif, qui sera bien accueilli. Son auteur, le directeur des archives de Reggio d'Emilia M. U. Dallari, n'a rien négligé pour en faire un manuel indispensable et préliminaire de toutes recherches qu'on y voudra entreprendre. Il a partagé son répertoire (suffisamment détaillé) en : Archives administratives et politiques ; — Archives judiciaires ; — Archives financières ; — Archives communales de Reggio ; — Archives de quatre communes de la province (déposées depuis peu) ; — Archives des eaux et forêts ; — Archives des corporations religieuses et œuvres charitables ; — Archives de la communauté israélite ; — Archives des collèges ; — Archives notariales ; — Archives théâtrales ; — Archives privées. Cette division diffère sans doute de celle qui a pu être adoptée dans d'autres dépôts analogues de la péninsule, puisqu'aucune règle fixe n'y est établie ; elle peut s'expliquer par la nature des fonds qui constituent le dépôt de Reggio. Les recherches y seront désormais facilitées extrêmement ; et on fera sagement de consulter aussi les trois gros appendices qui sont consacrés au dépouillement chronologique des actes (depuis 962 jusqu'à 1352) contenus dans le *Liber grossus antiquus* de

la commune de Reggio, à un index des principaux actes du fonds Turri, la plus importante des archives privées, à une liste des sceaux de tout genre conservés au palais de Saint-Georges, siège des archives de l'État. Les clichés joints, qui donnent plusieurs vues intérieures du dépôt, permettent de se rendre compte de son organisation et de l'ordre qui y règne. Et le conservateur de ces archives a droit à de sincères félicitations pour le service ainsi rendu. H. S.

---

**La librairie de Charles d'Orléans**, par PIERRE CHAMPION, archiviste paléographe. Paris, Champion, 1910; in-8 de [IV-]XC-126 p. avec un album de fac-similés. [Bibliothèque du XV$^{e}$ siècle, tome XI.] — Prix : 10 fr.

Parmi les bibliothèques princières qui furent célèbres au moyen âge, celle de Charles d'Orléans occupe une place notable. Elle méritait bien la monographie que vient de lui consacrer M. Pierre Champion, après les pages érudites qu'avait écrites à ce sujet Léopold Delisle dans le *Cabinet des manuscrits*, I, p. 98-121.

Ami des vastes entreprises, beau chasseur et grand joueur, amateur de poésie et protecteur des ménestrels, faisant travailler à son compte scribes et enlumineurs, Louis d'Orléans s'était, à l'instar de son père, constitué une assez riche bibliothèque. Rien de surprenant que son fils Charles ait hérité à son tour de ces goûts familiaux, malgré une situation politique peu favorable; en 1427, prisonnier en Angleterre, il dut cependant donner l'ordre de vendre ou d'engager, au mieux de ses intérêts, certains livres restés à Blois ; d'autres lui furent envoyés pour charmer les loisirs de sa captivité, tandis qu'il en achetait lui-même à la vente après décès du duc de Bedford. On a d'ailleurs la liste de ceux qu'il rapporta d'Angleterre. Ses acquisitions successives indiquent un fin lettré et un bibliophile averti ; il reçoit des volumes en don de ses amis et de ses familiers; il prête et emprunte, mais oublie quelquefois de rendre ; il appose sa signature en guise d'attestation de propriété ; curieux, il lit beaucoup et s'instruit; son goût très marqué pour la poésie et la musique ne l'empêche pas d'étudier les théologiens, les ouvrages de droit et de médecine, les romans et la littérature latine.

Après sa mort, cette bibliothèque a presque le caractère d'un établissement public, que Louis XII enrichira à son tour et qui deviendra l'un des noyaux de la bibliothèque du roi à Paris.

La notice historique, amplement détaillée, de M. Pierre Champion est suivie d'un essai de catalogue de la librairie, particulièrement soigné et développé. L'album de phototypies est tout à la fois, dans la pensée de l'auteur, le prétexte et l'excuse du présent travail dont on aurait tort de nier l'utilité. H. S.

---

**Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la Bibliothèque municipale de Grenoble,** dressé et publié par Edmond Maignien, conservateur de la bibliothèque. II, 2e partie. Grenoble, impr. Allier, 1910 ; in-8 de VIII-232 p.

Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà écrit deux fois à l'occasion de la publication des précédents volumes : excellente mise en œuvre, impression nette, classement bien compris. Cette dernière partie du tome II comprend la suite de l'Administration judiciaire (y compris les finances, les impôts), le domaine, les eaux et forêts, les hôpitaux, les prisons, les haras, les monnaies et les postes, le droit privé et le droit féodal, les sciences (philosophiques, économiques, météorologiques, naturelles, médicales) ; l'art militaire, les beaux-arts, les belles-lettres (théâtre, pièces en patois, chansons, romans, proverbes, cantiques), et la musique. Il y a quelques publications que l'on s'étonne de ne pas voir figurer ici (comme le livre de Roux sur les papeteries du Dauphiné), mais en général la bibliothèque de Grenoble est fort riche en collections locales.

H. S.

---

**Catalogue des manuscrits légués à la Bibliothèque de l'Université de Liège par le baron Adrien Wittert,** par Joseph Brassinne, docteur ès sciences historiques, premier sous-bibliothécaire de l'Université de Liège. Liège, D. Cormaux, 1910 ; in-8 de XVI-243 p. et pl.

Le baron A. Wittert est décédé à Bruxelles en 1903. Par testament il léguait à l'État belge, pour la bibliothèque de l'Université de Liège, l'ensemble des œuvres d'art et des livres qu'il avait réunis. Cette bibliothèque s'est ainsi enrichie d'une série de tableaux remontant aux XVe et XVIe siècles, d'un lot de 20000 volumes, de plus de 15000 estampes, de tapisseries et de vases chinois et japonais, enfin de 117 manuscrits dont voici l'inventaire, rédigé sur le modèle du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.

C'est une collection un peu disparate, formée par un amateur éclectique qui plaçait volontiers un manuscrit arabe à côté d'un livre d'heures, un recueil de chansons flamandes à côté des notes autographes du peintre Redouté. On y trouvera bien quelques ouvrages d'intérêt liégeois, namurois et malinois, divers recueils ascétiques ou hagiographiques et des livres de prières en flamand ; mais la liturgie fournit la série la plus précieuse : citons le livre d'heures de l'évêque d'Utrecht, Gysbrecht van Brederode (provenant de la vente Vergauwen) et celui de Jean de Lannoy (XVe siècle), un livre d'heures de l'abbaye de Lagny, un bréviaire à l'usage d'un couvent de Ferrare, et un processional à l'usage d'un monastère allemand (XVe siècle), plusieurs livres d'heures français à miniatures, une Apocalypse en vieux français, du début du XIVe siècle (provenant d'une vente Firmin-Didot), et une autre en vieux slavon, du XVIIIe siècle.

A l'ample description de chaque manuscrit est joint parfois un instructif commentaire; des tables détaillées et jusqu'à un index iconographique, — innovation qui plaira à certains érudits, — complètent utilement ce catalogue qui fait beaucoup d'honneur à son auteur.

H. S.

---

**Manuel bibliographique de la littérature française moderne** (1500-1900), par Gustave Lanson. II (xvii<sup></sup>e siècle). Paris, Hachette, 1910; in-8 de xiv p. et p. 239 à 539. — Prix : 4 fr.

Ce demi-volume continue l'heureuse entreprise de M. Lanson, dont nous avons déjà antérieurement parlé. Il est consacré au xviie siècle.

Le chapitre premier comprend les généralités (ouvrages généraux, milieu social, langue, Académie française, presse, éducation, connaissance des littératures étrangères); dans les deux suivants, c'est la poésie de 1610 à 1660 et ses principaux représentants (Malherbe, Régnier, Théophile, Voiture, etc.); puis viennent les traducteurs (auteurs classés par pays d'origine); les philosophes, prosateurs et orateurs; le roman de 1600 à 1660 (auteurs classés par genres); les libertins et les jansénistes, — accord singulier; — un chapitre entier est consacré à Pascal, un autre à Corneille, un à Molière, un à Boileau, un à La Fontaine, un à Racine; puis ce sont les contemporains et les successeurs de ces illustres auteurs dans le théâtre, dans la critique et dans la poésie; les dernières divisions (il y en a 27 en tout) sont consacrées aux moralistes, aux ouvrages d'apologétique et de controverse, à l'éloquence de la chaire, à l'éloquence judiciaire, à l'histoire, aux épistolaires, aux écrivains divers de la fin du siècle (Bayle, Saint-Evremond, Fontenelle, Boisguillebert, Vauban).

A part quelques inutiles répétitions (un même ouvrage de Loliée est signalé deux fois, nos 5077 et 5256), quelques omissions (par exemple la bibliographie de Polyeucte par Léon Le Grand, dans l'édition de Mame, 1889), quelques indications d'ouvrages annoncés mais n'ayant en réalité jamais paru (nos 6760-6761), quelques renseignements insuffisants (no 3119, les *Correspondants de Peiresc*, en 21 fascicules, par Tamizey de Larroque, auraient dû être mentionnés nominativement, car leur réunion est une difficulté bibliographique), et un certain nombre de tirages à part non rubriqués comme tels, je ne vois que des éloges à décerner à un ouvrage d'une utilité incontestable et d'une information très sûre.

H. S.

---

**Répertoire bibliographique pour la période dite « révolutionnaire » (1789-1801) en Seine-Inférieure**, par Victor Sansot, prêtre du diocèse de Rouen. I (Le département). Rouen, Schneider [Paris, Champion], 1911; in-8 de iv-278 p. — Prix : 10 fr.

A l'instar du livre de Monceaux pour le département de l'Yonne, et de l'ouvrage, resté incomplet, de Maignien pour le Dauphiné, voici que

M. Sansot entreprend le répertoire de l'histoire révolutionnaire de la Seine-Inférieure. Mais au lieu de disposer son travail d'après l'ordre purement chronologique, l'auteur introduit des divisions qui peuvent simplifier dans certains cas, compliquer dans d'autres : je n'oserai me prononcer sur la valeur comparée des deux méthodes. Je puis, du moins, assurer que M. Sansot est au courant, non seulement de la bibliographie locale, mais aussi des ouvrages généraux et des publications parisieunes, qu'il connaît et apprécie avec justesse, sur lesquels il s'est très suffisamment renseigné, et auxquels il renvoie, en tête des chapitres, pour complément d'information parfois nécessaire.

Son ouvrage doit, pour être achevé, comprendre cinq volumes : le premier, seul paru, est consacré au département dans son ensemble; le second, en préparation, intéressera les villes de Rouen et du Havre; puis viendront les communes et les individus. La plupart du temps, les chapitres sont divisés en deux parties principales : les *travaux* (énumération chronologique, par nom d'auteur, des études publiées jusqu'en 1910 inclus), et les *documents* (liste chronologique des publications de la période révolutionnaire). Et les chapitres ont pour titre : Histoire politique et administrative ; — Histoire religieuse diocésaine ; — Histoire militaire ; — Histoire judiciaire ; — Histoire financière ; — Histoire économique et sociale ; — Instruction publique et sciences; — Imprimerie, journaux et almanachs. Fort bien : mais n'eût-il pas été plus rationnel de commencer par les publications contemporaines des événements, et de finir par les travaux ultérieurs qui ont commenté et expliqué ces événements, qui ont utilisé ces publications ? L'auteur a même poussé le scrupule jusqu'à mentionner quelques pages (celles qui sont afférentes à la période révolutionnaire) dans des ouvrages généraux, par exemple dans des ouvrages consacrés à des communautés religieuses du diocèse, et il faut l'en remercier.

M. Sansot n'a sans doute pas la prétention de connaître tous les placards de deux ou trois pages qui contiennent des arrêtés de l'administration centrale ou du directoire du département, des arrêtés des représentants du peuple ou des adresses du Conseil général : ces imprimés en très grand nombre sont devenus fort rares, et il est bien probable qu'il en manque quelques-uns à l'appel : au moins aura-t-il eu l'honneur d'en dresser le premier une liste imposante.

Les renvois et renseignements bibliographiques sont toujours précis et de bon aloi. H. S.

---

**Bibliographie napoléonienne française jusqu'en 1908**, par Gustave Davois, libraire-bibliographe. II (F.-M.), précédé d'une notice historique sur la bibliographie. Paris, L'Édition bibliographique, 1910 ; in-8 de 272 p. — Prix : 30 fr.

Le prix élevé de ce volume sera sans doute un obstacle à sa diffusion. L'auteur affirme que son travail est des plus complets, « laissant bien



9. — BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (janv.-mai 1911) : Fr. Lachèvre, L'édition originale de l'Histoire comique ou Voyage dans la lune de Cyrano de Bergerac ; — M. Furcy-Raynaud, Deux lettres de Pidansat de Mairobert au marquis de Marigny ; — E. Griselle, Un supplément à la correspondance du cardinal de Richelieu (fin) ; — E. Courbet, Deux poëtes professeurs d'écriture au XVI^e siècle (J. Lemoyne, P. Habert) ; — A. Desvoyes, Deux lettres inédites d'Alfred de Vigny ; — P. Lacombe, Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle ; supplément 1902-1910 (fin) ; — M. Tourneux, Ant.-Alex. Barbier et les trois éditions du « Dictionnaire des ouvrages anonymes » ; — E. Griselle, La Bruyère et Bossuet ; — H. Clouzot, Les débuts de l'imprimerie à Luçon ; — E. Griselle, Curiosités bibliographiques.

10. — L'ARCHIGINNASIO (genn.-apr. 1911) : A. Sorbelli, Relazione del bibliotecario della Biblioteca comunale (Bologna) nel 1910 ; — E. Orioli, Una cultrice di diritto a Bologna nel sec. XVIII ; — A. Bongiovanni, Per un incunabolo ebraico creduto di edizione bolognese ; — R. Ambrosini, Al Duttour Truvlein.

11. — THE LIBRARY JOURNAL (jan.-may 1911) : S. H. Ranck, The use of the Library lecture Room ; — H. W. Kent, Pierre Bayle's Dictionary ; — M. W. Freeman, The psychological moment ; — F. P. Hill, The Library and the Community ; — Library Legislation of 1910 ; — F. W. Jenkins, The rise and distribution of Literature ; — H. E. Haines, Two aides in library work ; — S. H. Ranck, The Public Library as a factor in civic development ; — G. G. Ralph, Child welfare exhibit in Retrospect ; — C. Burnite, The standard of selection of Children's books ; — H. Farr, Library work with children ; — C. G. Leland, Class-room Libraries in New York ; — E. D. Greenman, The bibliografic work of the Library of the United States Bureau of Education ; — The New Building of the New York Public Library ; — W. D. Johnston, The Library resources of New York City and their increase ; — New York State Library Fire ; — M. H. Milliken, Library clubs for boys and girls.

---

## COMPTES RENDUS

**Archives du Palais de Monaco ; Inventaire du fonds Grimaldi-Regusse,** publié par ordre de S. A. S. le prince Albert I^er et rédigé sous la direction de M. L.-H. Labande, par G. LAVERGNE, archiviste paléographe. Paris, A. Picard et fils, 1911 ; in-8 de XII-323 p. — Prix : 7 fr. 50.

En 1904, les représentants de la famille Grimaldi-Regusse offrirent au prince de Monaco de recueillir dans les archives de son palais tous les titres qu'ils avaient conservés de leurs ancêtres ou qu'ils avaient

reçus de leurs alliances. Cette proposition fut acceptée, et les archives de Monaco s'enrichirent ainsi d'un fonds nouveau, annexe, qui fait l'objet du présent inventaire.

La presque totalité du fonds intéresse la Provence ; il y a là des livres de raison et des protocoles de notaires, les papiers des seigneuries du Castellet (près d'Aubagne) et de la Cadière, de nombreux titres relatifs à la seigneurie de Néoules depuis le XIII[e] siècle (même des registres de délibérations de la communauté), des correspondances particulières et des pièces de procédure, des papiers des familles de Coriolis, de Glandevès, d'Allard, de Castellane, de Chaussegros, de Monier, Mayoli, de Lombard, de Castillon, du Puget, d'Arcussia, de Tributiis, etc., et des documents concernant la mission de Sanson Napollon au Bastion de France (Afrique du Nord). Et tout cela ne représente, parait-il, qu'une partie des archives de la famille Grimaldi-Regusse, non intégralement conservées. C'est assez du moins pour offrir un véritable intérêt historique, et nous permettre de féliciter le personnel des archives de Monaco du zèle et du soin qu'il a mis à nous faire connaitre ce fonds important. Souhaitons que ce premier volume d'inventaire d'archives ouvre une série parallèle à celle des *Documents*, publiés depuis longtemps par G. Saige et son successeur H.-L. Labande.

H. S.

---

**Il R. Archivio di Stato di Reggio nell' Emilia; Memorie storiche e inventario sommario,** dal UMBERTO DALLARI. Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1910 ; in-8 de VIII-357 p. et fig.

Voici un nouveau volume consacré à un dépôt d'archives d'État en Italie, organisé depuis 1892 ; volume historique et descriptif, qui sera bien accueilli. Son auteur, le directeur des archives de Reggio d'Emilia M. U. Dallari, n'a rien négligé pour en faire un manuel indispensable et préliminaire de toutes recherches qu'on y voudra entreprendre. Il a partagé son répertoire (suffisamment détaillé) en : Archives administratives et politiques ; — Archives judiciaires ; — Archives financières ; — Archives communales de Reggio ; — Archives de quatre communes de la province (déposées depuis peu) ; — Archives des eaux et forêts ; — Archives des corporations religieuses et œuvres charitables ; — Archives de la communauté israélite ; — Archives des collèges ; — Archives notariales ; — Archives théâtrales ; — Archives privées. Cette division diffère sans doute de celle qui a pu être adoptée dans d'autres dépôts analogues de la péninsule, puisqu'aucune règle fixe n'y est établie ; elle peut s'expliquer par la nature des fonds qui constituent le dépôt de Reggio. Les recherches y seront désormais facilitées extrêmement ; et on fera sagement de consulter aussi les trois gros appendices qui sont consacrés au dépouillement chronologique des actes (depuis 962 jusqu'à 1352) contenus dans le *Liber grossus antiquus* de

la commune de Reggio, à un index des principaux actes du fonds Turri, la plus importante des archives privées, à une liste des sceaux de tout genre conservés au palais de Saint-Georges, siège des archives de l'État. Les clichés joints, qui donnent plusieurs vues intérieures du dépôt, permettent de se rendre compte de son organisation et de l'ordre qui y règne. Et le conservateur de ces archives a droit à de sincères félicitations pour le service ainsi rendu. H. S.

---

**La librairie de Charles d'Orléans**, par PIERRE CHAMPION, archiviste paléographe. Paris, Champion, 1910; in-8 de [IV-]XC-126 p. avec un album de fac-similés. [Bibliothèque du XV<sup></sup>e siècle, tome XI.] — Prix : 10 fr.

Parmi les bibliothèques princières qui furent célèbres au moyen âge, celle de Charles d'Orléans occupe une place notable. Elle méritait bien la monographie que vient de lui consacrer M. Pierre Champion, après les pages érudites qu'avait écrites à ce sujet Léopold Delisle dans le *Cabinet des manuscrits*, I, p. 98-121.

Ami des vastes entreprises, beau chasseur et grand joueur, amateur de poésie et protecteur des ménestrels, faisant travailler à son compte scribes et enlumineurs, Louis d'Orléans s'était, à l'instar de son père, constitué une assez riche bibliothèque. Rien de surprenant que son fils Charles ait hérité à son tour de ces goûts familiaux, malgré une situation politique peu favorable; en 1427, prisonnier en Angleterre, il dut cependant donner l'ordre de vendre ou d'engager, au mieux de ses intérêts, certains livres restés à Blois ; d'autres lui furent envoyés pour charmer les loisirs de sa captivité, tandis qu'il en achetait lui-même à la vente après décès du duc de Bedford. On a d'ailleurs la liste de ceux qu'il rapporta d'Angleterre. Ses acquisitions successives indiquent un fin lettré et un bibliophile averti; il reçoit des volumes en don de ses amis et de ses familiers; il prête et emprunte, mais oublie quelquefois de rendre; il appose sa signature en guise d'attestation de propriété; curieux, il lit beaucoup et s'instruit; son goût très marqué pour la poésie et la musique ne l'empêche pas d'étudier les théologiens, les ouvrages de droit et de médecine, les romans et la littérature latine.

Après sa mort, cette bibliothèque a presque le caractère d'un établissement public, que Louis XII enrichira à son tour et qui deviendra l'un des noyaux de la bibliothèque du roi à Paris.

La notice historique, amplement détaillée, de M. Pierre Champion est suivie d'un essai de catalogue de la librairie, particulièrement soigné et développé. L'album de phototypies est tout à la fois, dans la pensée de l'auteur, le prétexte et l'excuse du présent travail dont on aurait tort de nier l'utilité. H. S.

---

**Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la Bibliothèque municipale de Grenoble,** dressé et publié par Edmond Maignien, conservateur de la bibliothèque. II, 2e partie. Grenoble, impr. Allier, 1910 ; in-8 de VIII-232 p.

Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà écrit deux fois à l'occasion de la publication des précédents volumes : excellente mise en œuvre, impression nette, classement bien compris. Cette dernière partie du tome II comprend la suite de l'Administration judiciaire (y compris les finances, les impôts), le domaine, les eaux et forêts, les hôpitaux, les prisons, les haras, les monnaies et les postes, le droit privé et le droit féodal, les sciences (philosophiques, économiques, météorologiques, naturelles, médicales); l'art militaire, les beaux-arts, les belles-lettres (théâtre, pièces en patois, chansons, romans, proverbes, cantiques), et la musique. Il y a quelques publications que l'on s'étonne de ne pas voir figurer ici (comme le livre de Roux sur les papeteries du Dauphiné), mais en général la bibliothèque de Grenoble est fort riche en collections locales.

H. S.

---

**Catalogue des manuscrits légués à la Bibliothèque de l'Université de Liège par le baron Adrien Wittert,** par Joseph Brassinne, docteur ès sciences historiques, premier sous-bibliothécaire de l'Université de Liège. Liège, D. Cormaux, 1910 ; in-8 de XVI-243 p. et pl.

Le baron A. Wittert est décédé à Bruxelles en 1903. Par testament il léguait à l'État belge, pour la bibliothèque de l'Université de Liège, l'ensemble des œuvres d'art et des livres qu'il avait réunis. Cette bibliothèque s'est ainsi enrichie d'une série de tableaux remontant aux XVe et XVIe siècles, d'un lot de 20000 volumes, de plus de 15000 estampes, de tapisseries et de vases chinois et japonais, enfin de 117 manuscrits dont voici l'inventaire, rédigé sur le modèle du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.

C'est une collection un peu disparate, formée par un amateur éclectique qui plaçait volontiers un manuscrit arabe à côté d'un livre d'heures, un recueil de chansons flamandes à côté des notes autographes du peintre Redouté. On y trouvera bien quelques ouvrages d'intérêt liégeois, namurois et malinois, divers recueils ascétiques ou hagiographiques et des livres de prières en flamand; mais la liturgie fournit la série la plus précieuse : citons le livre d'heures de l'évêque d'Utrecht, Gysbrecht van Brederode (provenant de la vente Vergauwen) et celui de Jean de Lannoy (XVe siècle), un livre d'heures de l'abbaye de Lagny, un bréviaire à l'usage d'un couvent de Ferrare, et un processional à l'usage d'un monastère allemand (XVe siècle), plusieurs livres d'heures français à miniatures, une Apocalypse en vieux français, du début du XIVe siècle (provenant d'une vente Firmin-Didot), et une autre en vieux slavon, du XVIIIe siècle.

A l'ample description de chaque manuscrit est joint parfois un instructif commentaire; des tables détaillées et jusqu'à un index iconographique, — innovation qui plaira à certains érudits, — complètent utilement ce catalogue qui fait beaucoup d'honneur à son auteur.

H. S.

---

**Manuel bibliographique de la littérature française moderne** (1500-1900), par GUSTAVE LANSON. II (XVII° siècle). Paris, Hachette, 1910; in-8 de XIV p. et p. 239 à 539. — Prix : 4 fr.

Ce demi-volume continue l'heureuse entreprise de M. Lanson, dont nous avons déjà antérieurement parlé. Il est consacré au XVIIe siècle.

Le chapitre premier comprend les généralités (ouvrages généraux, milieu social, langue, Académie française, presse, éducation, connaissance des littératures étrangères); dans les deux suivants, c'est la poésie de 1610 à 1660 et ses principaux représentants (Malherbe, Régnier, Théophile, Voiture, etc.); puis viennent les traducteurs (auteurs classés par pays d'origine); les philosophes, prosateurs et orateurs; le roman de 1600 à 1660 (auteurs classés par genres); les libertins et les jansénistes, — accord singulier; — un chapitre entier est consacré à Pascal, un autre à Corneille, un à Molière, un à Boileau, un à La Fontaine, un à Racine; puis ce sont les contemporains et les successeurs de ces illustres auteurs dans le théâtre, dans la critique et dans la poésie; les dernières divisions (il y en a 27 en tout) sont consacrées aux moralistes, aux ouvrages d'apologétique et de controverse, à l'éloquence de la chaire, à l'éloquence judiciaire, à l'histoire, aux épistolaires, aux écrivains divers de la fin du siècle (Bayle, Saint-Evremond, Fontenelle, Boisguillebert, Vauban).

A part quelques inutiles répétitions (un même ouvrage de Loliée est signalé deux fois, nos 5077 et 5256), quelques omissions (par exemple la bibliographie de Polyeucte par Léon Le Grand, dans l'édition de Mame, 1889), quelques indications d'ouvrages annoncés mais n'ayant en réalité jamais paru (nos 6760-6761), quelques renseignements insuffisants (n° 3119, les *Correspondants de Peiresc*, en 21 fascicules, par Tamizey de Larroque, auraient dû être mentionnés nominativement, car leur réunion est une difficulté bibliographique), et un certain nombre de tirages à part non rubriqués comme tels, je ne vois que des éloges à décerner à un ouvrage d'une utilité incontestable et d'une information très sûre.

H. S.

---

**Répertoire bibliographique pour la période dite « révolutionnaire » (1789-1801) en Seine-Inférieure**, par VICTOR SANSOT, prêtre du diocèse de Rouen. I (Le département). Rouen, Schneider [Paris, Champion], 1911; in-8 de IV-278 p. — Prix : 10 fr.

A l'instar du livre de Monceaux pour le département de l'Yonne, et de l'ouvrage, resté incomplet, de Maignien pour le Dauphiné, voici que

M. Sansot entreprend le répertoire de l'histoire révolutionnaire de la Seine-Inférieure. Mais au lieu de disposer son travail d'après l'ordre purement chronologique, l'auteur introduit des divisions qui peuvent simplifier dans certains cas, compliquer dans d'autres : je n'oserai me prononcer sur la valeur comparée des deux méthodes. Je puis, du moins, assurer que M. Sansot est au courant, non seulement de la bibliographie locale, mais aussi des ouvrages généraux et des publications parisieunes, qu'il connait et apprécie avec justesse, sur lesquels il s'est très suffisamment renseigné, et auxquels il renvoie, en tête des chapitres, pour complément d'information parfois nécessaire.

Son ouvrage doit, pour être achevé, comprendre cinq volumes : le premier, seul paru, est consacré au département dans son ensemble; le second, en préparation, intéressera les villes de Rouen et du Havre; puis viendront les communes et les individus. La plupart du temps, les chapitres sont divisés en deux parties principales : les *travaux* (énumération chronologique, par nom d'auteur, des études publiées jusqu'en 1910 inclus), et les *documents* (liste chronologique des publications de la période révolutionnaire). Et les chapitres ont pour titre : Histoire politique et administrative ; — Histoire religieuse diocésaine ; — Histoire militaire ; — Histoire judiciaire ; — Histoire financière ; — Histoire économique et sociale ; — Instruction publique et sciences; — Imprimerie, journaux et almanachs. Fort bien : mais n'eût-il pas été plus rationnel de commencer par les publications contemporaines des événements, et de finir par les travaux ultérieurs qui ont commenté et expliqué ces événements, qui ont utilisé ces publications ? L'auteur a même poussé le scrupule jusqu'à mentionner quelques pages (celles qui sont afférentes à la période révolutionnaire) dans des ouvrages généraux, par exemple dans des ouvrages consacrés à des communautés religieuses du diocèse, et il faut l'en remercier.

M. Sansot n'a sans doute pas la prétention de connaître tous les placards de deux ou trois pages qui contiennent des arrêtés de l'administration centrale ou du directoire du département, des arrêtés des représentants du peuple ou des adresses du Conseil général : ces imprimés en très grand nombre sont devenus fort rares, et il est bien probable qu'il en manque quelques-uns à l'appel : au moins aura-t-il eu l'honneur d'en dresser le premier une liste imposante.

Les renvois et renseignements bibliographiques sont toujours précis et de bon aloi. H. S.

---

**Bibliographie napoléonienne française jusqu'en 1908,** par Gustave Davois, libraire-bibliographe. II (F.-M.), précédé d'une notice historique sur la bibliographie. Paris, L'Édition bibliographique, 1910 ; in-8 de 272 p. — Prix : 30 fr.

Le prix élevé de ce volume sera sans doute un obstacle à sa diffusion. L'auteur affirme que son travail est des plus complets, « laissant bien



loin derrière lui les bibliographies entreprises jusqu'à ce jour », mais peut-être a-t-il parfois cédé à un entraînement inexplicable : je n'en veux pour preuve que les deux pages en petit texte (à deux colonnes) consacrées à l'analyse détaillée des dix-huit tableaux dont se compose une pièce militaire (Bonaparte en Égypte) de F. Labrousse, jouée en 1851 et imprimée l'année suivante. A quoi bon ? Un plus grand honneur encore a été réservé à l'ouvrage de Louis Madelin (La Rome de Napoléon) dont la table analytique par chapitres n'occupe pas moins de huit pages en petit texte (à deux colonnes). A quoi bon ? Des ouvrages de Frédéric Masson et de L. de Lanzac de Laborie ont fourni une copie analogue. Une longue ode, « Napoléon au Danube », due au colonel Grobert (1805), a été réimprimée textuellement (p. 77-80). Voilà qui est non moins superflu. Je note aussi — au hasard — la présence des *Mémoires de Frédéric II* (édition Boutaric-Campardon), des *Missionnaires de 93* (par J. B. C. Fabry), et d'*Éléments de droit constitutionnel français* (par M. de La Bigne de Villeneuve) qu'on sera bien étonné de rencontrer ici. Par contre, il n'eût pas été inutile de dire que les deux ouvrages de J.-B. Marcaggi n'en font qu'un (une nouvelle édition modifiée a paru en réalité sous un titre différent) ; et, si l'on voulait faire figurer l'*Histoire contemporaine* de Maréchal, peut-être eût-il fallu indiquer d'autres manuels analogues. Le *Voyage de l'empereur en Corse*, de Jean de La Rocca, s'applique à Napoléon III et non à son grand-oncle. Au surplus, la *Bibliographie* de M. P. Caron apporterait encore un précieux contingent d'additions, que nous signalons à l'auteur.

Ces observations ne doivent pas nous faire perdre de vue l'utilité pratique de ce répertoire bibliographique, qui sera doublée lorsqu'il sera complété par la table générale des trois volumes. H. S.

---

**Bibliographie der Wünschelrute**, von GRAF CARL KLINCKOWSTROEM, mit einer Einleitung von Dr Ed. Aigner : Der gegenwärtige Stand der Wünschelruten-Forschung. München, O. Schönhuth, 1911 ; in-8 de IV-147 p.

L'auteur de cette bibliographie s'occupe depuis quelques années déjà de la question de la sorcellerie des campagnes et de l'art de découvrir les sources et les trésors grâce à la baguette divinatoire (Wünschelrute) : cet art porte le nom un peu barbare de « rhabdomancie ». Je ne sais s'il convient d'encourager ces procédés pseudo-scientifiques qui dérivent de l'occultisme et dont plusieurs journaux spéciaux (en France l'*Écho du merveilleux*) se font les propagateurs.

Mais la bibliographie n'a pas à se préoccuper de la qualité des procédés employés, elle constate, elle enregistre les résultats, et indique les travaux accomplis. C'est ainsi que le comte von Klinckowstroem, soucieux de prouver que cette science est peut-être aussi ancienne que le monde, a pu remonter, sinon jusqu'à l'invention de l'imprimerie, du

moins jusqu'en 1532 où un certain R. P. Bernhard édita à Prague une *Vera atque brevis descriptio virgulae mercurialis*; jusqu'en 1630 il n'a relevé que des ouvrages d'auteurs allemands, et même pour la période moderne, ce sont eux dont le nombre domine. La France et l'Angleterre sont encore assez bien représentées; les autres pays le sont infiniment moins. Bien que quelques publications antérieures, telles que la *Bibliotheca magica* de Graesse, lui aient fourni de précieuses indications, l'auteur parait connaitre admirablement les sources et la bibliographie du sujet; il connait les livres, les a feuilletés et lus, il cite avec grande précision les pages favorables ou défavorables à la rhabdomancie et à ceux qui s'y livrent. Car, depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours, en passant par J.-B. Salgues (*Des erreurs et préjugés répandus dans les diverses classes de la société*, 1810), la baguette divinatoire a eu de très nombreux détracteurs, et a donné lieu à d'interminables discussions. Il est curieux et intéressant d'en avoir désormais une liste complète et raisonnée. H. S.

---

**Manual of Library Bookbinding, practical and historical**, by Henry T. Coutts and Geo. A. Stephen, with an introduction by Douglas Cockerell. London, Libraco limited, 1911; in-16 de XII-251 p. et 46 fig. — Prix : 7 sh. 6 d.

Deux bibliothécaires anglais se sont réunis pour donner à leurs compatriotes ce petit manuel de reliure historique et pratique, sans avoir la prétention de faire oublier les traités plus importants [1] qui existent sur la matière. Spécialistes, ils se sont efforcés surtout d'être modernes, complets et concis à la fois. Ils passent en revue successivement la reliure à main et la reliure mécanique, les matériaux employés, les styles, les recettes et les réparations; ils suivent le volume depuis son départ du rayon jusqu'à son retour au rayon en passant par les différentes phases de l'atelier; ils exposent les différents modèles de fiches de reliure, signalent leur valeur respective, et précisent l'emploi qui doit en être fait; enfin ils font toucher du doigt (et non au figuré) les qualités variées de maroquins, de toiles et de chagrins qui sont les plus communément utilisés. Des indications bibliographiques, rejetées à la fin de chaque chapitre et utiles à consulter, sont uniquement des références anglaises.

La partie historique est forcément restreinte; cependant, en cinq chapitres agréablement présentés, l'un des auteurs a résumé la question en passant en revue l'histoire de l'art de la reliure en Italie, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, en Angleterre enfin; il a su

1. Surtout les traités anglais de Zaehnsdorf (6e édition, 1903) et de D. Cockerell (2e édition, 1906).



sans de trop grands développements caractériser chaque époque et chaque style, en n'omettant aucun nom important.

Une dernière partie (p. 221-244) renferme un glossaire de tous les termes un peu spéciaux employés dans les ateliers de reliure, et ce n'est pas la moins utile du volume. Rien n'y manque pour en faire un manuel très maniable et très documenté. R. B.

---

**Unbekannte Ausgaben geistlicher und weltlicher Lieder, Volksbücher und eines alten ABC-Büchleins gedruckt von Thiebold Berger** (Strassburg, 1551-1584), herausg. von Paul Heitz. Strassburg, J. H. Ed. Heitz, 1911; in-8 de 28 p. et 74 pl. (fac-similés de titres). — Prix : 10 mk.

La bibliographie de la littérature populaire va s'enrichir de nouvelles éditions strasbourgeoises du XVI[e] siècle, retrouvées par M. Paul Heitz dans la bibliothèque du consistoire de Colmar. Les impressions de Thiebold Berger sont rarissimes; on sait fort peu de chose sur son compte, et sa marque n'a été retrouvée que sur deux exemplaires. C'est ce qui a incité M. Heitz, à qui nulle curiosité bibliographique d'Alsace n'échappe, à reproduire en fac-similé tous les titres de ces chansons populaires, la plupart religieuses, quelques-unes politiques (par exemple : *Das Lied von dem Ritter aus Steurmarck wie er ein Künig in Tenmarck ward, auch wie es im ergieng mit einer Künigin in Franckreich*; ou *Ein hüpsch Neuw Lied wie der Künig von Franckreich inn das Teutschland mit höres Macht ist gezogen;* ou encore des chansons sur le siège de Thionville par les Français, sur la bataille de Saint-Quentin, sur l'incendie de Rambervillers, sur une bataille livrée en 1553 par le duc Maurice de Saxe au margrave Albert de Brandebourg); presque tous les titres sont ornés de gravures sur bois, plus ou moins grossières, dont les sujets sont empruntés à la vie du Christ ou ont un vague rapport à l'objet du « lied ». Si beaucoup de ces documents populaires sont déjà enregistrés dès 1855, par Ph. Wackernagel, dans sa *Bibliographie zur Geschichte des deutschen Kirchenliedes in XVI Jahrhundert*, ou dans le grand ouvrage de Liliencron sur les chants populaires historiques de l'Allemagne médiévale, quelques-uns sont décrits ici pour la première fois, ou sont connus désormais par des éditions qui n'avaient pas encore été remarquées.

C'est une précieuse contribution bibliographique à l'étude de la littérature populaire dans ses rapports avec la religion et l'histoire.

H. S.

---

*Le Gérant :* F. Corne.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JOSEPH JACQUES.



# LES DOCUMENTS

DE

# L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

## DU XIXe SIÈCLE

---

On peut se demander où les historiens de l'avenir trouveront les documents qui leur permettront de décrire l'évolution économique du XIXe siècle et les transformations profondes et rapides qui se sont opérées, pendant les cent dernières années, dans le domaine de l'industrie et du commerce. Les archives publiques, — nationales ou départementales, — leur fourniront des rapports préfectoraux où de brèves indications sur la vie économique seront trop souvent noyées dans la phraséologie politique et dans les considérations sur les luttes des partis. De ci de là on aura bien, soit dans les rapports des préfets, soit dans ceux des procureurs généraux, des données sur les grèves, mais là encore le point de vue politique, la préoccupation de l'ordre et de la paix publique l'emporteront, chez les administrateurs et les magistrats, sur le souci des causes profondes des mouvements sociaux.

Les papiers des Ministères spéciaux — commerce, travaux publics, — à en juger par ce que l'on en peut connaître, ne donneront que les éléments des statistiques publiées ou ceux des décisions administratives, des décrets, des actes du pouvoir exécutif que l'on connait par ailleurs. C'est ainsi, par exemple, que pour l'histoire de l'exploitation d'une mine on ne trouvera, dans les papiers du Ministère compétent, que le dossier de concession, c'est-à-dire le point de départ, la mise en train de l'exploitation.

Si les archives des Assemblées parlementaires, constituées depuis 1815 en véritables archives privées, ne sont pas un jour versées dans un dépôt public accessible aux travailleurs, les papiers des grandes commissions d'enquête, les dossiers de préparation des lois resteront inconnus et là encore, les historiens n'auront que le texte même des lois, ou celui des publications officielles, c'est-à-dire le squelette de la vie économique.

Assurément le nombre s'accroitra sans cesse des travaux entrepris par les administrations de plus en plus soucieuses de renseigner le public sur les étapes de l'évolution et l'on peut prévoir que les belles publications de l'Office du travail, par exemple, constitueront plus tard une source précieuse d'informations. Mais l'initiative privée, — qu'il s'agisse de sociétés industrielles ou de grandes entreprises commerciales — ne fera sans doute jamais connaitre que des rapports de conseils d'administration ou des bilans sommaires. On n'imagine guère une société minière se souciant de publier des textes sur sa création et sur son histoire.

Or, si les chefs d'entreprises n'ont ni le souci ni le temps, — parce que souvent ils n'en savent pas l'intérêt — de faire connaitre ou même de classer les documents des archives privées qui seuls permettraient de suivre les transformations de la vie économique, ne serait-il cependant pas possible d'assurer la conservation et le classement de ces archives, — dont l'importance s'accroît chaque jour en même temps que s'accroît celle du capitalisme moderne, — puis de les utiliser pour l'*histoire* quand elles sont devenues inutiles pour l'*administration ?*

Ce problème, un groupe d'hommes d'initiative semble l'avoir résolu dans une région de l'Allemagne où l'industrie a fait, depuis le début du XIX[e] siècle, des progrès gigantesques : leur idée vaut d'être proposée en exemple.

En 1906, à Cologne, un certain nombre d'archivistes, de professeurs, de juristes, de membres de chambres de commerce ont créé une organisation qu'ils ont intitulée *Archives de l'histoire économique de la région rhéno-westphalienne* et à laquelle ils ont donné pour but de réunir les documents manuscrits ou les imprimés qui permettront de faire, plus tard, l'histoire

des origines et du développement de la vie économique au XIX[e] siècle dans cette région. Ils se proposèrent, dès le début, de réunir les documents anciens, mémoires et rapports des chambres de commerce, ceux des entreprises collectives, industrielles ou commerciales, telles que chemins de fer, compagnies de navigation, banques, assurances ; les livres commerciaux et la correspondance des entreprises particulières, tous les documents pouvant renseigner sur le petit commerce, le colportage, la politique sociale, les institutions de bienfaisance ou de prévoyance, les documents se rapportant aux grands créateurs d'entreprises et qui fourniront des données précises aux auteurs de biographies. Tous ces documents, confiés aux Archives nouvellement créées, devaient leur être simplement prêtés et pouvaient être rendus aux intéressés s'il arrivait qu'ils en fissent la demande.

Dix-neuf chambres de commerce de la province rhénane, neuf de Westphalie, adhérèrent immédiatement à l'entreprise. Les ressources matérielles ne manquèrent pas ; nous aimons nous figurer les Allemands encore pauvres et attendant tout de l'initiative gouvernementale ; c'est là une conception souvent inexacte, car nos voisins trouvent de l'argent pour les entreprises scientifiques qu'ils dotent largement et ils savent, à l'occasion, donner d'intéressantes preuves d'activité individuelle, communale et corporative : les chambres de commerce et les villes assurèrent, dès la création, un budget annuel de 20000 fr. qui devait permettre de rapidement commencer l'exécution du programme [1]. Le local fut fourni par la ville de Cologne, qui logea les Archives nouvelles dans le beau bâtiment de ses archives communales.

On avait l'argent, on avait le local, on eut bientôt des documents et voici une brève et sommaire énumération de ce qui a été confié, de 1906 à 1910, aux Archives économiques de Cologne :

1. C'est dans cette même région que la grande société d'histoire rhénane (*Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde*), pourvue d'un budget annuel de 38000 M. de recettes et riche d'une réserve de 124000 M., manifeste son activité par d'admirables publications historiques et cartographiques qui lui font le plus grand honneur.

les papiers et registres anciens de la chambre de commerce et de la bourse de Cologne, ceux de la compagnie de navigation du Rhin et de la mer du Nord, ceux de la société de la banque Schaffhausen, — en particulier les grands-livres de 1803 à 1848 ; — la direction des mines et hauts-fourneaux de Stolberg a déposé d'anciens documents remontant au xv$^{e}$ siècle et qui sont d'une importance capitale pour l'histoire de la propriété et celle des familles de la région ; la direction de la société de navigation à vapeur rhéno-prussienne, la société par actions de construction de machines à Cologne, la direction des chemins de fer de l'État à Cologne, celles d'Essen et d'Elberfeld ont donné ou promis leurs papiers anciens. Un grand nombre de chambres de commerce ont déposé leurs archives dans le local de Cologne et, quand elles ne le pouvaient encore, ont tout au moins envoyé un inventaire détaillé de leurs collections.

Mais ce ne furent pas seulement les collectivités qui comprirent l'intérêt de la nouvelle entreprise ; des particuliers en grand nombre enrichirent les archives rhéno-westphaliennes ; c'est ainsi que des lettres de la famille Camphausen, une curieuse correspondance échangée entre 1839 et 1844, par Hansemann et Ammon, directeurs de la compagnie rhénane des chemins de fer, des lettres et papiers de la succession de l'économiste Harkort, en particulier des notes du ministre Stein sur les premiers essais de chemins de fer vers 1820, des lettres de Harkort et d'Alfred Krupp, ont été confiés au dépôt de Cologne. La fille de l'ancien consul général d'Angleterre à Düsseldorf, miss Mulvany, a donné la correspondance de son père qui fut longtemps intéressé à des entreprises minières ; cette correspondance est précieuse, car elle jette un jour tout nouveau sur l'influence des capitaux anglo-belges dans le développement de la région rhénane. Voilà, certes, des documents que ne connaîtront jamais les archives officielles, une catégorie de révélations historiques que tairont toujours les rapports et les procès-verbaux dont les historiens pressés croient pouvoir se contenter.

Les organisateurs du dépôt de Cologne ne sont pas seulement préoccupés de réunir, de classer et de conserver les do-

cuments qui leur sont confiés; ils ont aussi songé à utiliser les papiers dont ils ont la garde : dès février 1910, paraissait l'histoire de la création d'une compagnie de chemins de fer de la région, histoire due à un privat-docent de l'Université de Bonn, M. Kumpmann. D'autres travaux sont en préparation, recueils de documents ou études monographiques.

L'exemple donné par les historiens et économistes de Cologne a été suivi, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Belgique : Halle, Hambourg, Vienne, Bâle, Bruxelles ont des dépôts analogues.

Se trouvera-t-il dans notre pays une chambre de commerce assez préoccupée des intérêts de l'histoire pour prendre l'initiative d'une telle création ?

Avec le développement des études économiques, les historiens se rendront chaque jour mieux compte de l'importance de bien des documents encore trop souvent dédaignés; déjà l'on regrette que dans le passé, on ait détruit tant de comptes, tant de contrats, tant de correspondances dont le dépouillement permettrait de connaitre certaines périodes autrement que par de sommaires chroniques; faisons en sorte que notre époque puisse un jour être mieux comprise et ne laissons pas perdre ou détruire les documents qui pourront faire saisir une évolution économique dont nous n'apercevons souvent, aujourd'hui, que les manifestations extérieures et dont nous devinons, sans pouvoir toujours la préciser, l'influence décisive sur la vie politique [1].

Ch. Schmidt.

1. Je dois des remerciements à M. le professeur Hansen, archiviste de la ville de Cologne, qui m'a communiqué le rapport à l'aide duquel j'ai pu donner une idée sommaire de l'intéressante entreprise dont il est un des directeurs autorisés; voici le titre de ce rapport : *Bericht über die Aufgaben, die Organisation und die bisherige Tätigkeit des rheinisch-westfälischen Wirtschaftsarchivs zu Cöln* (Cologne, 1909). Voir également la communication faite au Congrès international des archivistes à Bruxelles, par M. M. Schwann, archiviste du dépôt de Cologne; le rapport de G. Des Marez sur *l'organisation du service des archives de la ville de Bruxelles* (Bruxelles, 1910), et la brochure de M. R. Wackernagel, archiviste de Bâle, *Das schweizerische Wirtschaftsarchiv in Basel* (Bâle, 1911). J'ai fait à la *Société d'histoire moderne* (séance du 3 décembre 1911) une courte communication sur les archives économiques de Cologne.



ASSOCIATION AMICALE PROFESSIONNELLE

DES

# ARCHIVISTES FRANÇAIS

## HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**(8 juin 1911)**

PRÉSIDENCE DE M. HENRI STEIN

Sous-chef de section aux Archives nationales

L'assemblée annuelle de l'Association des Archivistes français a eu lieu le 8 juin 1911, dans les locaux de l'École des chartes, sous la présidence de M. Henri Stein, président.

Étaient présents : MM. André, Barroux, Bruchet, Brunel, Busquet, Celier, Claudon, Coüard, Coulon, Courteault, Daumet, Déprez, Duvernoy, Fazy, Fourastié, Gabory, Galabert, Gandilhon, Gauthier, Gautier, Guillemot, Le Grand, Lesort, Marichal, Martin-Chabot, Mirot, Pasquier, Philippe, Porée, Prinet, Prost, Roussel, Samaran, Souchon, Soyer, Stein, Villepelet.

S'étaient excusés : MM. d'Arbois de Jubainville, Berland, Besnier, Bondurand, Durand, Faure, Grand (Daniel), Guérin, abbé Guillaume, de La Martinière, Lanco, Latouche, Laurent, Lempereur, Mathieu, Oursel, Pigallet, Prudhomme, Raimbault, Sœhnée, Teulet.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Mes chers Collègues,

L'année qui s'est écoulée depuis notre dernière réunion a été assez fertile en événements capables d'attirer notre attention. Et je vais me permettre de vous les rappeler brièvement ; il importe, en effet, que tous nous soyons bien au courant des faits, que tous nous connaissions les résultats acquis ou entrevus, les progrès accomplis ou espérés. N'est-ce pas d'ailleurs le rôle de votre président de vous tenir en éveil, de servir de trait d'union entre chacun de vous, de vous signaler les événements plus particulièrement intéressants pour notre avenir? Diriger les débats et les discussions d'une séance annuelle, pendant quelques heures, ne doit pas suffire à l'activité d'un président investi par vos suffrages d'une confiance de trois années ; douze mois durant, son rôle, très modeste en vérité, consiste, comme celui du garde-chasse, à monter la garde, à surveiller les taillis où s'embusque le contrebandier, à empêcher les braconniers de tendre des lacets dangereux, à dresser des procès-verbaux. J'ai monté la garde, j'ai surveillé les taillis, et aujourd'hui je viens vous lire mon procès-verbal. Vous voudrez bien me dire si je suis d'accord avec vous dans l'ensemble de mon service.

Et d'abord, notre gratitude ira à la Direction des archives, qui a bien voulu accéder à quelques-uns de nos vœux.

L'an dernier, j'enregistrais devant vous la promesse qui m'avait été faite de voir M. le Ministre de l'instruction publique répondre à notre désir d'avoir un membre élu, choisi par nous et parmi nous, au sein de la Commission supérieure des Archives. L'arrêté a été signé quelques semaines plus tard, le 20 juillet (*Journal officiel* du 26, p. 6453) ; l'élection a été fixée au mois de novembre, et le résultat définitif, au deuxième tour de scrutin, a été acquis le 24 décembre 1910. Le *Journal officiel* a enregistré les votes; je n'y reviendrai pas. Vous rappellerai-je que trois archivistes départementaux, également dignes de notre confiance, se sont partagé la plupart des voix, et que finalement notre ancien président, M. Aug. Prudhomme, archiviste de l'Isère, a été élu à une très forte majorité ? Notre cher collègue a vu surtout, je suppose, dans cette manifestation qu'il n'avait pas cherchée, la récompense des efforts accomplis par lui, pendant trois années de présidence, pour donner à notre association naissante la vitalité nécessaire. Dans la nouvelle mission que vous lui avez confiée, il continuera à rester en contact avec vous pour vous représenter dignement et pour s'occuper de nos intérêts corporatifs.

Aussitôt élu, il a pris place à la Commission, et par deux fois déjà, il a fait le voyage de Paris à cette intention. Vous l'excuserez de n'être pas là aujourd'hui ; mais vous entendrez tout à l'heure le petit rapport qu'il a bien voulu me faire parvenir : il vous demande de lui dicter sa ligne de conduite, et vous ne lui ménagerez pas les conseils qu'il attend

de vous; il est votre représentant officiel et doit être l'interprète de vos sentiments. Peut-être jugerez-vous qu'il y aura lieu de demander pour lui deux choses :

D'abord que la Direction des archives veuille bien lui communiquer d'avance, en le convoquant, l'ordre du jour de la réunion de la Commission supérieure, afin que, le cas échéant, si une question intéressante vient à être discutée, il puisse avoir le temps de se documenter utilement, et apporte autre chose à la Commission qu'une impression ou une opinion personnelle;

Ensuite, que M. le Ministre de l'instruction publique veuille bien, conformément à la demande qui lui en a été faite par la Direction des archives, attribuer à notre délégué corporatif les mêmes avantages pécuniaires que reçoivent, dans de semblables circonstances, à titre d'indemnité, les membres élus de l'enseignement à tous les degrés et les membres élus de la Commission supérieure des bibliothèques; M. le Ministre ne trouverait pas raisonnable que, seul, notre représentant fût exclu de ces avantages matériels, l'honneur que nous lui avons fait ne devant pas devenir pour lui une charge onéreuse au premier chef. Et je souhaite vivement que l'an prochain cette satisfaction lui soit accordée.

Un autre de nos vœux a été également suivi d'un commencement de réalisation : c'est celui que vous avez bien voulu émettre, l'an dernier, en faveur d'un relèvement de traitement des archivistes de Paris. L'excellent et piquant article de notre ami Henri Courteault n'aura pas été inutile : il a exposé les faits avec tant d'humour que son plaidoyer aurait apitoyé les cœurs les plus barbares. Et M. le Directeur des archives, qui a plus d'une fois donné à son personnel des marques de particulière sympathie, a déjà fait en ce sens des démarches sérieuses dont nous devons le remercier, en attendant qu'elles soient prises en considération par les dispensateurs des deniers publics. Il faut souhaiter que ses démarches aboutissent, car la situation de vos confrères parisiens n'est pas très enviable, et depuis l'an dernier la situation a encore empiré, la hausse considérable du prix des loyers dans tous les quartiers de la capitale ne faisant que s'accentuer. Aussi, depuis l'an dernier, les fonctionnaires de diverses administrations parisiennes ont-ils encore bénéficié d'un relèvement de crédit bien nécessaire; à la préfecture de la Seine, notamment, de nombreux arrêtés ont amélioré la situation des fonctionnaires, depuis le modeste égoutier ou cantonnier jusqu'aux chefs de service les plus élevés en grade. Là encore, j'espère et j'entrevois une heureuse solution.

Les archivistes départementaux ont droit aussi à toute la sollicitude des autorités, et votre bureau sera toujours heureux de pouvoir contribuer à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Mais pour eux la Direction des archives n'a pas toute l'autorité nécessaire pour faire

aboutir leurs revendications; elle peut du moins, sage conseillère, indiquer et patronner certaines mesures auxquelles les Conseils généraux et les préfets peuvent donner la suprême consécration. C'est ce qu'elle a fait en soumettant à la signature du Ministre la circulaire adressée aux préfets le 20 juillet 1910 et concernant le statut des archivistes.

Depuis quelques mois, en effet, il n'est question que de statuts en préparation : les Chambres les voteront quand elles en trouveront le temps, mais sans doute avant le 1er janvier 1912, dernier délai. On a jeté les bases d'un statut des fonctionnaires; on a préparé d'autre part un statut pour les employés de préfecture. Des commissions ont été nommées et se sont réunies ; des associations se sont agitées pour présenter le projet de loi le plus favorable à leurs desseins. Nous ne nous sommes pas agités, ici; mais votre bureau s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter des intérêts des archivistes départementaux. J'ai cru même de mon devoir d'adresser l'an dernier une lettre à chacun de vous pour vous mettre en garde contre des propositions élaborées en dehors de nous et sans avertissement préalable, bien que les archivistes départementaux y fussent compris. Car nous avons cette singulière malchance de ne pouvoir obtenir des choses très raisonnables que nous demandons, comme le privilège accordé généralement de voyager à moitié prix sur les différentes voies ferrées, pour permettre aux confrères éloignés de venir assister à la séance générale annuelle de notre association, mais d'autre part de nous voir englobés sans notre consentement dans un projet de loi d'initiative privée. La petite communication que je vous ai indiquée mise à part, votre bureau n'a pas jugé à propos d'intervenir, jusqu'au jour peu éloigné où la question nous a paru prendre un caractère plus dangereux et plus définitif. Après être allé aux informations, après en avoir conféré avec notre excellent vice-président, j'ai pensé qu'il y avait nécessité de prendre la plume en votre nom, et j'adressai, le 12 mai dernier, à M. le conseiller d'État Charles Blanc, président de la Commission chargée d'élaborer le statut des employés de préfecture, la lettre que voici :

« Monsieur le conseiller d'État, vous avez, en qualité de président « d'une Commission spéciale, la mission de préparer un projet de « réglementation de la situation des employés de préfecture, et une « proposition, que vous serez sans doute appelé à examiner, vous « a été soumise à cet égard par l'Association des employés de pré- « fecture. Cette proposition, paraît-il, intéresse à la fois ces fonction- « naires et le service des archives départementales ; mais si les « employés du service des archives peuvent trouver utilité à profiter « de ce futur statut et être en réalité considérés comme des employés « de la préfecture, il n'en est pas de même des archivistes départemen- « taux eux-mêmes : ils n'y trouveraient pas, à ce que l'on m'a assuré, « toutes les garanties qu'ils sont en droit d'espérer.

« En effet, vous n'ignorez pas que les archivistes départementaux « sont recrutés sur une liste présentée au préfet par le Ministre de l'ins- « truction publique et que. si au point de vue administratif ils sont les « subordonnés et les auxiliaires directs du préfet, ils n'en continuent « pas moins à être, pour la partie scientifique de leur tâche, dans la « dépendance effective du Ministre de l'instruction publique, qui sur- « veille leurs travaux et envoie chaque année des inspecteurs généraux « s'assurer de la bonne marche de ce service. Ces fonctionnaires dé- « partementaux se trouvent donc de ce fait dans une situation toute « particulière ; ils doivent posséder le diplôme d'archiviste paléographe, « conquis par trois ans et demi d'études; beaucoup d'entre eux sont « licenciés en droit ou licenciés ès lettres ; d'aucuns même sont docteurs « ès lettres ou anciens membres de l'école française de Rome ; dans les « villes universitaires, la plupart sont chargés d'un cours complémen- « taire à la Faculté des lettres, où leurs collègues de l'enseignement « supérieur les tiennent en haute estime. Il apparaît donc qu'ils ne « sauraient être confondus avec les employés de préfecture, et ils de- « mandent instamment à n'être pas incorporés dans le statut qui doit « régir ceux-ci.

« Une décision du Conseil d'État, en date du 3 décembre 1892, a « d'ailleurs formellement reconnu la différence des deux situations, en « déclarant qu'un archiviste départemental, capable d'être conseiller « municipal, tout en conservant ses fonctions professionnelles, ne pou- « vait être assimilé à un employé de préfecture.

« L'Association des archivistes français s'est préoccupée depuis long- « temps de la question du statut qui pourrait être accordé à ses mem- « bres, et elle a vu avec plaisir le Ministre de l'instruction publique « entrer dans cette voie par sa circulaire du 20 juillet 1910. Les effets « de cette circulaire encore récente sont jusqu'à présent assez satis- « faisants ; déjà un certain nombre de préfets, une vingtaine environ, « ont eu la bonté de proposer et de faire voter par leurs Conseils géné- « raux des statuts particuliers et indépendants pour les archivistes, « qui y trouvent la plupart du temps une amélioration matérielle à leur « trop modeste situation. Et notre Association se réserve de poursuivre « la réalisation des vœux qu'ont émis ses membres, par les moyens « qu'elle jugera les plus favorables à leurs intérêts et par une action « parallèle à celle de l'Association des employés de préfecture, qui de « son côté travaille avec une louable activité pour le bien de la cor- « poration.

« Veuillez me permettre d'ajouter, Monsieur le conseiller d'État, que « je me tiens à votre entière disposition pour vous donner tous rensei- « gnements complémentaires, si vous voulez bien me faire l'honneur « de m'accorder une audience, et veuillez agréer, je vous prie, l'assu- « rance de ma très respectueuse considération. »

Le lendemain du jour où cette lettre parvenait à son destinataire, la Commission que préside M. Charles Blanc tenait une séance plénière. J'ai su que ma lettre a eu les honneurs d'une lecture publique et d'une discussion immédiate. Bien plus, malgré une certaine opposition que l'on devine, la grande majorité des membres présents a donné raison à l'Association des archivistes. Et le surlendemain, sans plus tarder, M. Charles Blanc voulait bien me faire connaitre ce résultat par une lettre que je dépose dans les archives de l'association et qui est conçue en ces termes :

« Conseil d'État, le 14 mai 1911.

« Monsieur, par votre lettre du 12 mai courant, vous m'avez fait « connaitre, au nom de l'Association amicale professionnelle des archi« vistes français, que vous demandez instamment à ne pas être incor« porés dans le statut en préparation pour les employés de préfecture.

« Je m'empresse de vous donner l'assurance que le désir de votre « Association est d'ores et déjà satisfait. La commission a compris dans « le personnel qui sera soumis au futur règlement d'administration « publique les *employés* des archives ; elle en a expressément exclu « les *archivistes* qui demeureront soumis aux règles particulières du « décret spécial qui les régit. Vous pouvez être assurés que, sur ce « point, le gouvernement et le Parlement suivront les conclusions de « la Commission que j'ai l'honneur de présider.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distin« guée. »

J'ai accusé réception de cette aimable réponse et remercié M. Ch. Blanc.

La question paraît donc tranchée ainsi que paraissaient le souhaiter la très grande majorité de nos collègues départementaux, et je suis heureux d'avoir pu réussir, dans cette circonstance, à seconder vos vues. Désormais donc, la parole est aux Conseils généraux, et c'est aux archivistes départementaux qu'il appartient d'obtenir, chacun dans sa sphère, un statut favorable, basé sur l'équité, prévoyant et soigneusement préparé. Vous avez déjà d'excellents modèles, celui de la Côte-d'Or entre autres, que notre confrère M. Claudon a obtenu de son préfet et de son Conseil général l'an dernier, et celui que M. Pigallet a fait signer dans le Doubs. Ce sont là des dépôts importants et des postes enviés. Mais les améliorations consacrées par les nouveaux statuts votés sont plus particulièrement sensibles dans les départements pauvres et dans les postes de début. Quelques jours avant son décès, M. de Flamare bénéficiait, dans la Nièvre, par l'effet d'un nouveau statut, d'une augmentation immédiate de 1000 fr. qu'il n'eût jamais osé demander, sûr d'être repoussé avec perte. Dans la Lozère, notre confrère M. Brunel, grâce à la bienveillance d'un conseiller général audacieux, a le

droit d'escompter un traitement maximum de 5000 fr., s'il reste dans le département, où le minimum est fixé à 2700; dans la Haute-Marne, où M. Pierre Gautier désespérait de sortir jamais d'une situation matérielle misérable, la progression est régularisée et à peu près dans les mêmes proportions qu'à Mende. Enfin M. Cl. Faure m'écrit de Valence que le Conseil général a pris naguère une délibération fixant le maximum du traitement de l'archiviste départemental à 5000 fr. après trente ans de services, tandis que son prédécesseur n'était parvenu péniblement, après plus de quarante-huit ans de services, qu'à un traitement de 3500 fr. Partout, bientôt, nous constaterons, je l'espère, d'identiques modifications, et le maximum de 5000 fr. doit être atteint dans les départements les moins favorisés. Les exemples que je viens de vous donner en sont la preuve. Agissez donc en conséquence et ne vous laissez pas arrêter par un premier échec si, d'aventure, vous avez à le subir.

Avant de terminer, il me reste, Messieurs, un devoir pénible à remplir : celui de vous rappeler les noms des membres de notre Association que nous avons eu le regret de voir disparaître dans le courant de cette année : M. G. Barbaud, archiviste honoraire de la Vendée, que peu d'entre nous connaissaient et qui demeurait très effacé; — M. Tempier, homme aimable, à qui les érudits bretons avaient fréquemment recours; — M. de Flamare, archiviste obligeant mais à qui la souffrance avait depuis longtemps fait perdre toute activité; — M. Eugène Châtel, le sympathique archiviste honoraire du Calvados, à qui une très verte vieillesse avait permis de prendre part parfois à nos réunions; — enfin M. Lacroix, qui venait à peine de terminer une longue et honorable carrière aux archives de la Drôme, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans : excellent fonctionnaire, modeste autant que dévoué, Lacroix était aussi l'âme de la Société d'archéologie de la Drôme, dont il fut le secrétaire durant de très longues années, et le ruban de la Légion d'honneur avait été le digne couronnement d'une vie toute de devoir et d'abnégation ; ses collègues valentinois, qui le vénéraient, ont été unanimes à le regretter. Je vous souhaite à tous, Messieurs, une carrière aussi longue et un même concert de louanges lorsque vous quitterez cette terre, le plus tard possible.

Pleins de vie aujourd'hui, pleins d'ardeur au travail, vous ne souhaitez qu'une chose, c'est qu'on ne vous oublie pas dans la répartition des petits avantages moraux et matériels que vous êtes en droit de demander, et nul ne songera à vous le reprocher. Les circonstances font que vous vous trouvez, à l'heure actuelle, à un tournant de la route que vos aptitudes et votre destinée vous ont appelés à suivre : donnez un adroit coup de barre qui vous permettra d'éviter le fossé dangereux et lancez-vous d'une vitesse non exagérée à la conquête de vos légitimes revendications.

Cette allocution, écoutée avec le plus vif intérêt, est chaleureusement applaudie.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, ayant été imprimé et distribué, est adopté sans observation.

M. Villepelet, trésorier, donne lecture du rapport suivant sur la situation financière pendant l'année 1910-1911.

La situation de nos finances s'établit par les chiffres suivants : le précédent exercice, clos, suivant l'usage, la veille de notre dernière assemblée générale, soit le 31 mars 1910, laissait un excédent de 75 fr. 25. Les cotisations de l'année courante, arrêtées le 31 mai 1911, ont produit 135 fr., ce qui donne un total de recettes de 210 fr. 25. Les dépenses, motivées par les frais d'impression et d'affranchissement des convocations et des comptes rendus, le tirage à part de la communication de M. Courteault sur la situation des archivistes aux Archives nationales, le rappel des cotisations arriérées, etc., ont absorbé 122 fr. 75. Il reste donc un excédent disponible de 87 fr. 50, que nous reportons à nouveau.

Les comptes de M. Villepelet sont approuvés.

M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, délégué élu de la corporation des archivistes à la Commission supérieure des archives, s'excuse de ne pouvoir être présent à l'assemblée, rend compte de son mandat et donne son avis sur la question à l'ordre du jour dans la lettre et le rapport qui suivent, adressés par lui à M. le président et dont ce dernier donne lecture.

Mon cher Président,

Je ne pourrai, à mon très grand regret, assister à la réunion annuelle de notre association. Vous connaissez mes excuses et vous avez bien voulu les admettre. Soyez mon interprète pour les présenter à nos collègues. Dites-leur que, depuis le commencement de l'année, j'ai fait deux voyages de Grenoble à Paris, pour prendre part aux travaux de la Commission supérieure des Archives, que j'en ferai un troisième au commencement de juillet et probablement un quatrième en décembre. Si ma présence était absolument nécessaire, je reprendrais encore une fois la route de Paris, ne fût-ce que pour témoigner que les archivistes guettés par la nouvelle limite d'âge n'ont pas perdu toute activité. Mais, heureusement, rien ne m'oblige à faire actuellement cette onéreuse démonstration ; rien, si ce n'est le désir que j'aurais de me retrouver au milieu de mes collègues pour leur dire ma gratitude et les assurer de mon dévouement.

MES CHERS COLLÈGUES,

En me nommant votre délégué à la Commission supérieure des Archives, vous m'avez donné un témoignage d'estime et de sympathie dont j'ai senti très vivement le prix. Je vous en remercie et je vous prie de m'aider à remplir, au mieux de nos intérêts professionnels, le mandat que vous m'avez confié.

Dans les deux séances auxquelles j'ai assisté, aucune des questions à l'ordre du jour n'a motivé mon intervention, et je me suis abstenu de soulever celles qui nous tiennent le plus au cœur, avant de savoir exactement quelles sont, sur ces questions très controversées, les solutions qui rallient le plus grand nombre de suffrages.

Ce sont ces éclaircissements et ces directions que je viens demander à l'Association amicale des Archivistes français. Votre Société, si elle n'a pas encore réuni l'unanimité des archivistes, en représente le plus grand nombre. Je puis donc la considérer comme autorisée à parler au nom de la corporation tout entière, et je transmettrai comme tels, à la Commission supérieure, les vœux qu'elle aura formulés dans ses assemblées annuelles.

A l'ordre du jour qui vous a été adressé figurent deux questions déjà maintes fois agitées dans vos délibérations antérieures, et sur lesquelles je vous demande d'émettre un nouvel avis.

La première a trait au statut des archivistes. A la suite de la circulaire ministérielle du 20 juillet 1910, cette question est entrée dans une nouvelle voie. On paraît avoir définitivement renoncé à faire de l'archiviste départemental un fonctionnaire d'État. Nous restons des chefs de service départementaux et c'est désormais au département, représenté par le préfet et le Conseil général, qu'on nous dit de nous adresser pour obtenir le statut que l'État n'a pu nous accorder.

Devons-nous nous en plaindre? Personnellement, je ne le pense pas, mais à condition, toutefois, que ces statuts départementaux nous accordent les avantages et les garanties de carrière que nous avions cru ne pouvoir obtenir que de l'État.

Je ne sais pas exactement quels résultats a donnés la circulaire du 20 juillet 1910. J'ai cherché à m'en rendre compte en dépouillant les procès-verbaux des Conseils généraux pour la seconde session de l'année 1910, et j'ai constaté qu'à ce point de vue les départements pouvaient être classés en quatre groupes.

1° Un certain nombre de Conseils généraux, inquiets des conséquences possibles de cette nouveauté, et en redoutant les répercussions financières, ont écarté définitivement la proposition du ministère ou en ont renvoyé l'examen, soit à une session ultérieure, soit après le vote par le Parlement, du statut des fonctionnaires.

2° Un plus grand nombre de Conseils et de préfets ont, purement et

simplement, immatriculé dans le personnel de leurs bureaux l'archiviste départemental et ses employés.

A l'archiviste ils ont attribué, le plus souvent, le grade de chef de division ; au premier employé le grade de rédacteur, au second employé celui d'expéditionnaire. Dans ce système, l'archiviste perd son prestige de fonctionnaire technique ; on oublie sa formation scientifique dans une grande école de l'État, pour ne plus voir en lui qu'un employé comme les autres, avec cette seule différence que son service semble moins important. Conséquences : dans de grands départements, on ne lui donne qne le traitement d'un chef ou même d'un sous-chef de bureau ; dans d'autres, on exige de lui un stage avant de lui accorder le traitement de début des chefs de division ; il lui est interdit, quelles que soient sa valeur scientifique et professionnelle, et l'importance de son dépôt, de prétendre à un traitement supérieur à celui des chefs de division ; ici, c'est 5000 fr., ailleurs 5500 ou 6000 fr. au maximum. Quant au droit de changer de poste, en emportant dans un autre département ses versements à la caisse des retraites, on ne saurait le lui attribuer sans le donner en même temps à tous les autres employés de la préfecture, au sort desquels son sort est étroitement lié. Il restera donc définitivement bloqué dans le département où les hasards de ses débuts l'auront jeté.

Ce système me semble absolument mauvais et devoir être résolument écarté.

3° Quelques départements, après avoir incorporé dans le personnel de la préfecture les employés subalternes des archives, dont la situation est désormais réglée, ont laissé en dehors des cadres, en vue d'un statut spécial, l'archiviste départemental, comme ils ont laissé l'inspecteur de l'assistance publique (fonctionnaire d'État), le directeur du service des épizooties et l'architecte (fonctionnaires départementaux), dont les employés seuls sont immatriculés dans le personnel des bureaux.

Ce système, s'il est complété par un statut spécial personnel à l'archiviste, me paraît présenter de grands avantages. Il permet de faire à l'archiviste une situation plus favorable et de lui accorder des avantages spéciaux, notamment en ce qui concerne le transport de ses droits à la retraite dans un autre département, sans que cela tire à conséquence pour les autres fonctionnaires auxquels il serait assimilé, ou pour les employés subalternes des archives dont la carrière est par ailleurs régulièrement assurée.

Je dois à la vérité de dire que je ne connais pas de département où ce système ait été appliqué avec les compléments que j'indique. Il en aurait peut-être été autrement si la circulaire du 20 juillet 1910 avait orienté les préfets dans ce sens.

L'immatriculation des employés des archives dans le personnel des bureaux ne présente pas que ce seul avantage. Sans doute il est bon

que ces employés aient une marge assez large d'avancement dans le service des archives pour pouvoir y rester longtemps et même toujours s'ils le désirent; mais il faut envisager aussi le cas où un employé très intelligent, après avoir servi utilement les archives pendant plusieurs années, voudrait achever sa carrière dans les bureaux de la préfecture et concourir pour les grades supérieurs. Il peut également arriver qu'un archiviste désire se séparer d'un employé moins intelligent et l'orienter sur un autre service. Dans ces deux cas, grâce à l'immatriculation, l'archiviste comme l'employé peuvent obtenir satisfaction. Songez que le recrutement de ce personnel subalterne sera d'autant plus facile et donnera de meilleurs sujets que, le service des archives n'étant plus une impasse, les jeunes employés ne craindront pas d'y faire un stage de quelques années et d'y franchir les premiers échelons de leur carrière administrative.

4° Un troisième système a été adopté par un certain nombre de départements, et je crois bien que c'est celui qui répond le mieux aux intentions de l'administration centrale. Dans ce système, ni l'archiviste ni ses collaborateurs ne sont incorporés dans le personnel des employés de la préfecture. Ils leur sont parfois assimilés, et uniquement en ce qui concerne les traitements, mais ils ont un règlement spécial où l'on tient compte du caractère technique de leurs fonctions. L'échelle des traitements varie pour les archivistes de 3000 à 7000 francs.

Le règlement des archives de la Côte-d'Or, que notre collègue, M. Claudon, a bien voulu me communiquer, fournit un modèle acceptable de ce régime, sous certaines réserves toutefois :

1° Tout en reconnaissant que le poste d'archiviste de la Côte-d'Or ne saurait être donné à un débutant, il ne stipule pas que le nouveau titulaire de ce poste pourra y apporter ses droits à la retraite, acquis dans un autre département. Et il ne prévoit pas non plus le cas — invraisemblable pour le patriotisme bourguignon — d'un archiviste de la Côte-d'Or voulant permuter avec un de ses collègues d'une autre région à laquelle le rattacheraient des intérêts de famille ou de santé. En d'autres termes, il ne dit pas si le département de la Côte-d'Or tiendra compte des services antérieurs de son archiviste et s'il lui permettra d'emporter dans un autre département les versements faits par lui dans la caisse des retraites. Le même grief peut être fait à presque tous les statuts du même type. Bien rares sont ceux où cette question si importante des retraites interdépartementales a été réglée.

2° En fixant à soixante ans et exceptionnellement à soixante-cinq ans la limite d'âge de l'archiviste, le statut de la Côte-d'Or ne me paraît tenir compte ni des intérêts du département ni de ceux de l'archiviste. Je ne sais si la caisse des retraites de la Côte-d'Or se suffit à elle-même avec ses seules ressources, mais j'en sais beaucoup d'autres qui sont obligées, chaque année, de faire appel à la bourse du département. La

subvention allouée par le département de l'Isère à sa caisse des retraites augmente chaque année ; elle est actuellement de 40000 fr. Dans ces conditions, on conçoit que les Conseils généraux ne soient pas désireux de voir liquider, avant l'heure, des retraites qui grèvent lourdement les finances départementales.

Le Conseil général de la Sarthe a été très catégorique sur ce point. Il repousse la limite d'âge comme funeste aux intérêts financiers du département et à la bonne gestion du service, un archiviste de soixante-cinq ans étant parfaitement en état de continuer ses fonctions s'il n'a pas d'infirmités. Et il ajoute : Sans avoir recours à cette législation brutale, on peut toujours et à tout âge mettre à la retraite un fonctionnaire insuffisant, après entente entre la préfecture et la Direction des archives.

Voilà le point de vue du département et du service public. Envisageant maintenant l'intérêt de l'archiviste, je constate ceci : j'ai dans mon voisinage deux amis, deux fonctionnaires; l'un est doyen de faculté et ne sera atteint par la limite d'âge qu'à soixante-dix ans; l'autre est un directeur des domaines ; la limite d'âge vient de le frapper à soixante-sept ans. L'un et l'autre auront le maximum des retraites civiles. Or, si vous obligez l'archiviste à prendre sa retraite à soixante ou même à soixante-cinq ans, vous le mettez dans l'impossibilité d'obtenir le maximum de la retraite à laquelle lui permettent de prétendre les règlements de la caisse départementale dont il est tributaire. Dans l'Isère, il faut quarante ans de services pour obtenir ce maximum, soit les trois quarts du traitement moyen des trois dernières années. Les archivistes qui ont commencé leur carrière à vingt-sept ou vingt-huit ans, qui ont perdu un ou deux ans dans des postes de début, seront atteints par la limite d'âge avant de pouvoir bénéficier de ce maximum. Il y a là, ce me semble, une injustice bien inutile.

J'entends bien l'objection : il faut faire place aux jeunes. Il y aurait moyen de leur faire place sans égorger prématurément les anciens ; ce serait de créer dans tous les grands départements, comme cela s'est fait dans la Côte-d'Or, des postes d'archiviste adjoint, où les jeunes archivistes paléographes, au sortir de l'École des Chartes, feraient leurs premières armes sous la direction de leurs aînés. Cela leur ferait prendre patience et cela permettrait aux anciens d'atteindre le terme des années de service qui assurerait à leur vieillesse la retraite intégrale sur laquelle ils étaient en droit de compter, lorsqu'ils sont entrés dans la carrière.

Sous le bénéfice de ces observations, ce dernier système me paraît, ainsi que le précédent, de nature à donner satisfaction aux archivistes.

C'est donc entre ces deux types de règlement, avec ou sans les compléments indiqués, que nous devons choisir et que je vous demande, mes chers collègues, de faire connaître vos préférences. Il sera sans doute difficile de faire modifier les statuts actuellement votés, mais on

pourrait leur annexer quelques articles additionnels dans le sens des observations que j'ai formulées, c'est-à-dire visant le transport des droits à la retraite, la possibilité pour les employés subalternes des archives d'achever leur carrière dans les bureaux de la préfecture ou dans un autre service départemental, la limite d'âge supprimée ou du moins reportée à l'époque où l'archiviste aura droit au maximum de la retraite, et enfin la création d'emplois d'archivistes adjoints réservés aux anciens élèves de l'École des Chartes.

En ce qui concerne les préfectures où le service des archives n'a pas encore été réglementé, — et leur nombre est peut-être assez élevé, — il conviendrait de leur adresser un nouvel appel et de nouvelles propositions où il serait tenu compte des vœux et observations que vous aurez formulés.

La seconde question inscrite à votre ordre du jour est relative à la rédaction des inventaires sommaires et des répertoires numériques. Sur ces deux points, je vous ai soumis dans votre dernière réunion quelques observations en faveur de l'ancien inventaire sommaire et montré les difficultés et parfois les impossibilités auxquelles se heurte l'application des nouvelles règles imposées aux archivistes. Je vous avais laissé le soin de conclure. Or, il m'a paru par le procès-verbal de vos délibérations que vous n'aviez pas pu arriver à une entente. Je vous prie très instamment de reprendre cette discussion après avoir entendu le rapport de notre confrère Deprez et d'en dégager une conclusion.

Cette conclusion pourrait être formulée dans un vœu adressé à la Direction des archives et lui demandant d'appliquer la circulaire du 25 mars 1909 dans son esprit plus que dans sa lettre et avec de nécessaires tempéraments.

Après cette lecture, il est décidé que la discussion des problèmes traités par M. Prudhomme sera jointe à celle des questions à l'ordre du jour.

M. le président fait connaître que M. Vidier, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, chargé de préparer une seconde édition de l'*Annuaire des bibliothèques et des archives*, demande l'autorisation de le faire paraître sous les auspices de notre Association, comme sous ceux, déjà obtenus, de l'Association des bibliothécaires.

M. Claudon demande à ce sujet s'il ne serait pas possible qu'un exemplaire de cet Annuaire fût adressé à chaque dépôt; M. Gabory appuie la proposition en demandant que cet envoi soit gratuit.

M. le président fait observer que cet *Annuaire* est imprimé aux risques et périls d'un éditeur ; ce dernier fera volontiers un rabais de 25 °/₀ sur le prix fort au profit des dépôts d'archives.

Après une observation de M. Lesort qui préférerait un Annuaire spécial aux archives, et une autre, présentée par divers membres, tendant à ce que la Direction des archives publie à ses frais cet Annuaire, l'autorisation demandée par M. Vidier pour la prochaine édition est accordée.

M. le président, s'inspirant d'un des *desiderata* exprimés par M. Prudhomme, propose un vœu tendant à la communication préalable et en temps utile, par les soins de la Direction des archives, au représentant élu de la corporation à la Commission supérieure des archives, des questions mises à l'ordre du jour des séances. Adopté.

M. le président demande en outre le vote d'un vœu tendant à ce que le représentant de la corporation au sein de la Commission supérieure jouisse des mêmes avantages que les représentants de la corporation des bibliothécaires au sein de la Commission supérieure des bibliothèques et reçoive une indemnité pour frais de voyage et de séjour à Paris. Adopté.

M. le président communique, de la part de M. Latouche, archiviste de Tarn-et-Garonne, un exemplaire d'un répertoire numérique provisoire de la série E des archives de ce département, qu'il a fait polygraphier à trente exemplaires, en vue de suppléer à l'absence de tout moyen de recherche dans un fonds considérable de 6000 articles. M. le président fait ressortir l'heureuse initiative de ce procédé.

L'ordre du jour appelant une communication de M. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais, sur la rédaction des inventaires sommaires, M. Déprez expose qu'une confusion a eu lieu et qu'il n'a rien à ajouter à ce que M. Prudhomme a dit dans sa communication de l'an dernier, mais il pense que l'Assemblée pourrait échanger des vues à l'occasion des répertoires numériques, qui ne sont pas rédigés sur un mode uniforme.

M. Pasquier dépose aussitôt le vœu suivant :

*Que, dans l'impression des répertoires des séries modernes M-Z, on ne comprenne pas les documents dont les règlements autorisent la suppression après un délai déterminé.* — Adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de La Martinière, archiviste du Morbihan, où ce dernier expose comment il comprend la rédaction des *Répertoires numériques*; il conclut à les maintenir, à détailler leurs mentions de telle sorte que le travailleur puisse indiquer, au vu du répertoire, le numéro de liasse ou de registre qu'il désire, mais il demande instamment qu'on laisse à l'archiviste l'initiative de la rédaction de l'*Inventaire sommaire*, qui doit demeurer vivant, ne pas être seulement un instrument de travail pour les savants parisiens, mais encore servir, en quelque sorte, à initier les travailleurs de province.

Après une discussion sur la rédaction des *Répertoires*, à laquelle prennent part MM. Gabory (qui estime qu'on ne devrait pas faire de *Répertoire* des séries déjà inventoriées), Déprez (qui pense que le *Répertoire* a été créé pour les séries qui ne seront jamais inventoriées), Duvernoy (qui pense que le *Répertoire* pourra être utilisé aussi pour les séries dont les inventaires sont épuisés), Claudon (qui dit que dans le *Répertoire* peuvent être indiqués des détails qui ne sont pas ailleurs), Brunel (qui assimile le *Répertoire* à *l'État sommaire* des Archives nationales), Lesort (qui dit que c'est surtout une question d'espèce et que chaque archiviste devra discuter avec l'administration centrale sur la manière de comprendre et rédiger tel ou tel *Répertoire*), il n'est pas déposé de vœu général résumant le débat, et M. Gabory, maintenant celui qu'il a défendu au cours de la discussion, lui donne la forme suivante et en demande le vote :

*L'Association des archivistes français,*

*Considérant qu'il est superflu et inutilement onéreux pour le budget départemental de reproduire au* Répertoire numérique *les articles déjà insérés à* l'Inventaire sommaire;

*Émet le vœu que l'archiviste soit libre, lorsqu'il le jugera à propos, de renvoyer, — par une simple mention placée en tête*

*dudit* Répertoire, — *à* l'Inventaire sommaire *pour les articles qui y figurent.*

Ce vœu est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la question du statut des archivistes départementaux.

Des remerciements sont d'abord adressés à M. le président pour l'heureuse initiative qu'il a prise en écrivant à M. Charles Blanc, président de la Commission chargée d'élaborer le statut des employés de préfecture, et pour la rassurante réponse qu'il en a obtenue.

M. le président fait observer que cette Commission a terminé ses travaux et que le Parlement sera désormais en mesure de discuter sur ses conclusions. Il demande dès lors dans quel sens le bureau de l'Association doit poursuivre ses démarches.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lempereur, archiviste de l'Aveyron, qui montre combien l'assimilation des archivistes aux chefs de division des préfectures, si elle est acceptable sous le rapport du traitement, est absolument contestable au point de vue du service.

M. le président résume les statuts particuliers déjà obtenus par un certain nombre d'archivistes départementaux ; dans la plupart le traitement de l'archiviste est assimilé à celui des chefs de division. Mais dans le projet de loi élaboré par la Commission du statut des employés de préfecture, les traitements des chefs de division se trouvent relevés. Il ne faudrait pas, semble-t-il, que ceux des archivistes, dans les départements où des statuts particuliers les ont fixés au même taux que ceux des chefs de division actuels, devinssent inférieurs aux traitements nouveaux de ces chefs de division. De plus, la réversibilité des retraites est à prévoir pour les archivistes, aussi bien que pour les chefs de division qui l'obtiennent dans la nouvelle loi.

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Soyer, Busquet, Bruchet et Fazy. M. Max Fazy présente ses observations personnelles dans un mémoire écrit dont il donne lecture et dont voici le texte :

L'article 101 de la loi de finances du 8 avril 1910 a prescrit l'établissement d'un statut du personnel des préfectures et des sous-préfectures.

Dans le projet de loi établi par l'Association amicale des employés des préfectures et des sous-préfectures, il était dit, en ce qui concerne l'archiviste, qu'il serait assimilé à un chef de bureau ou à un chef de division (voir notamment les Bulletins de l'Amicale de juin et septembre 1910).

Il importait d'empêcher notre assimilation à un chef de bureau. Aussi la circulaire du Ministre de l'instruction publique, en date du 20 juillet 1910, prescrivant l'établissement d'un statut particulier pour l'archiviste et ses employés, rappelait nettement l'arrêté du comité des finances de la Convention assimilant pour le traitement les archivistes aux commis principaux devenus les chefs de division actuels.

Le bureau de notre Association, de plus, nous envoyait à tous un avis pour nous mettre en garde contre cette tendance des employés de préfecture à vouloir nous faire assimiler à un chef de bureau.

Enfin, il y a quelques jours, notre président faisait en notre nom une démarche auprès de la Commission chargée d'élaborer le statut des employés de préfecture pour que l'on ne nous comprit pas dans ce statut.

Vous vous rappelez que nous avons souvent discuté à nos réunions, depuis deux ou trois ans, la question de notre assimilation aux chefs de division.

Nous avons tous été d'accord pour admettre qu'un archiviste doit *au moins* avoir le traitement d'un chef de division, et, dans tous les statuts particuliers votés jusqu'à ce jour pour les archivistes, il a été admis que l'archiviste était assimilé aux chefs de division, mais seulement au point de vue du traitement et de l'avancement, en restant indépendant à tous les autres points de vue.

Un fait nouveau d'une *très grande importance, je ne saurais trop insister sur ce point*, vient de se produire.

Si nous avons demandé à ce que l'archiviste ne soit pas compris dans le statut du personnel des employés de préfecture, c'est non seulement pour qu'on ne l'assimile pas à un chef de bureau, mais c'est aussi parce que, jusqu'à présent, le traitement de l'archiviste variait beaucoup suivant les départements et que, dans quelques départements, l'archiviste était payé plus que les chefs de division et qu'il importait que cette situation si favorable fût sauvegardée.

Mais la situation n'est plus la même. Jusqu'ici, on pouvait penser que l'on prévoirait, pour les chefs de division, trois catégories selon les préfectures; que, dans les préfectures de troisième classe, les chefs de division iraient jusqu'à 5000 fr.; dans celles de seconde, jusqu'à 6000, et, dans celles de première, jusqu'à 7000.

Les statuts particuliers votés jusqu'ici pour les archivistes prévoyant à peu près les mêmes traitements pour les archivistes des préfectures de troisième, deuxième et première classes, nous aurions eu à peu près la même situation que les chefs de division. Je dis à peu près, car d'après les statuts particuliers votés dans les préfectures de troisième classe pour les archivistes, ceux-ci débutent à 3000 ou 3500 fr. au plus. Tandis que, d'après le rapport de M. Bluzet, inspecteur général des services administratifs[1], sur l'organisation et le fonctionnement des bureaux des préfectures, les chefs de division débutent à 4300 fr., plus de 1000 fr. ou au moins plusieurs centaines de francs de plus que le traitement de début des archivistes !

Mais, comme je l'ai dit en commençant, un fait nouveau de la plus grande importance, de la plus haute gravité, vient de se produire.

Dans une réunion tenue vendredi dernier au ministère de l'intérieur par la Commission chargée d'élaborer le statut des employés de préfecture (la dernière réunion avant la discussion devant la Chambre), un projet de loi a été définitivement arrêté. J'ai vu, à Alençon, un membre de la Commission, président de la Société de secours mutuels de l'Orne, qui m'a communiqué le projet de loi, le projet de règlement d'administration publique et le rapport de M. Bluzet. Il a assisté à la réunion de vendredi dernier au ministère de l'intérieur, et m'a dit que des modifications seraient probablement faites au projet de loi lors de la discussion devant la Chambre, mais que l'on ne toucherait pas aux échelles de traitement, basées sur des appréciations très modérées.

Voici les échelles de traitement prévues dans le projet de loi que j'ai sous les yeux pour les chefs de bureau et les chefs de division (art. 5 du projet) :

Chefs de division :

| | |
|---|---|
| 5e classe | 4500 |
| 4e — | 5000 |
| 3e — | 5500 |
| 2e — | 6000 |
| 1re — | 6500 |

Chefs de bureau :

| | |
|---|---|
| 5e classe | 3200 |
| 4e — | 3600 |
| 3e — | 4000 |
| 2e — | 4400 |
| 1re — | 4800 |
| Classe exceptionnelle | 5000 |

Tandis que dans le rapport on prévoyait trois échelles de traitement,

1. Ce rapport est imprimé en annexe au *Journal officiel* du 21 juillet 1911.

selon qu'il s'agissait de préfectures de troisième, deuxième ou première classe, dans le projet de loi on ne donne qu'une seule échelle de traitements, applicable à toutes les préfectures. Traitements et classes seront partout les mêmes, sauf que dans les grands départements des allocations spéciales viendront, bien entendu, compléter les traitements prévus par la loi pour les rendre équivalents aux traitements actuels.

Les chiffres indiqués dans le projet de loi, et que je viens de vous lire, sont tellement plus élevés que ceux qu'ont prévus le rapport de M. Bluzet et les statuts particuliers pour les archivistes (sauf dans les tout grands départements) que, dans la plus grande partie de la France, les archivistes seraient non seulement moins payés que les chefs de division, mais encore moins que les chefs de bureau, en tout cas au début! (Statuts de l'Allier, de l'Aude, de la Charente, de la Drôme, de l'Indre, du Loir-et-Cher, de la Lozère, de la Haute-Marne, de la Mayenne, de la Nièvre, du Tarn, de l'Yonne, etc.)

Dans un département de troisième ordre, l'archiviste aurait un traitement de début de 3000 ou 3500, et un traitement maximum de 5000, rarement de 5500 (classe exceptionnelle). Au contraire, le chef de division aura un traitement de début de 4500, et un traitement maximum de 6500 (pas classe exceptionnelle, mais 1re classe)! Dans ces mêmes départements de troisième ordre, le chef de bureau débutera à 3200, pour finir à 5000. Ainsi, il débutera souvent mieux que l'archiviste et finira au même traitement que lui! Comme l'avancement (nous le verrons tout à l'heure) est beaucoup plus rapide pour les chefs de division et les chefs de bureau que pour l'archiviste, un chef de bureau pourra très bien avoir sa 4e classe (3600) ou sa 3e classe (4000), alors que l'archiviste sera encore à 3000 ou 3500! Enfin, il y a plus : dans certaines préfectures de 2e classe, comme Bourges ou Limoges, un archiviste débute aux environs de 3000 pour finir à 5000, ayant ainsi un début et un maximum égaux seulement au début et au maximum d'un simple chef de bureau!

Passons aux rédacteurs. Le projet de loi (toujours art. 5) prévoit qu'il pourra aller jusqu'à 4100. Comme pour eux aussi l'avancement est rapide, ils pourront avoir, par exemple, leur 2e classe (3800), alors que l'archiviste aura tout au plus 3500 fr.!

Comme il est spécifié nettement dans le projet de loi que les situations acquises seront expressément maintenues; que, dans les départements où les chefs de division ont, à l'heure actuelle, un traitement supérieur à celui que prévoit le projet de loi comme traitement maximum, ils continueront à recevoir du département les allocations nécessaires pour compléter leur traitement et le maintenir au chiffre actuel, et, connaissant l'esprit de solidarité et d'affection les uns pour les autres qui anime tout le corps des archivistes français, je suis absolument certain que les archivistes très favorisés sous le rapport du traitement

s'uniront à ceux qui le sont moins pour prier le bureau de notre Association de bien vouloir, au moment de la discussion du projet de loi devant la Chambre, faire une démarche auprès du rapporteur du projet, et lui demander de faire le nécessaire pour qu'il soit spécifié dans la loi que l'archiviste aura le même traitement et le même avancement que les chefs de division. Aucune assimilation à tous les autres points de vue.

Voici ce que dit l'article 10 du projet de loi : « Les situations acquises sont et demeurent maintenues, tant au point de vue des conditions présentes de rémunération que des grades ou appellations régulièrement conférés à une date antérieure au 1er juin 1911. »

Voici ce que dit l'article 5 du projet de loi : « La détermination de l'échelle des traitements ci-dessus ne fait pas obstacle à l'attribution, à l'ensemble des employés ou à certains d'entre eux, d'indemnités de résidence ou d'indemnités familiales, et, le cas échéant, de suppléments de traitement, mais ces suppléments de traitement ou ces indemnités sont à la charge exclusive des départements. »

Ce que je demande, c'est simplement que la situation des petits archivistes, qui, ceux des grands départements le reconnaîtront volontiers, ont presque autant à faire que les autres, puisqu'ils n'ont, en général, qu'un seul employé, soit sauvegardée, et qu'ils jouissent des traitements accordés aux chefs de division. Nos employés, qui, pas plus que nous, ne sont, à l'heure actuelle, payés sur le fonds d'abonnement, sont compris dans le projet de loi et vont pouvoir devenir rédacteurs principaux, voire chefs de bureau. Il pourrait arriver même qu'ils fussent mieux payés que nous.

Et, au point de vue de la rapidité de l'avancement, quelle différence! Tandis qu'un archiviste, d'après les statuts particuliers votés jusqu'ici, met au moins dix-huit à vingt-cinq ans pour arriver à son maximum de traitement, les « promotions de classe » (art. 13 du règlement d'administration publique) ont lieu pour les employés de préfecture :

1° De droit à l'ancienneté, après trois ans;

2° Au choix après un minimum de deux ans. C'est-à-dire qu'un chef de division ou un chef de bureau atteindra son maximum de traitement au bout de douze ans, et même en moins de temps, huit à neuf ans environ, s'il avance en partie au choix. Douze ans au lieu de dix-huit à vingt, vous voyez l'immense avantage!

Et au point de vue des garanties! Nos statuts sont de simples arrêtés du préfet, toujours révocables. Tandis que, si nous sommes assimilés aux chefs de division au point de vue seulement, bien entendu, du traitement et de l'avancement, notre avenir est garanti par une loi, et nous serons comme les autres fonctionnaires de la préfecture, comme nos employés, payés à la fois sur les fonds du département et sur les fonds de l'État. Il est, en effet, un point sur lequel insiste constam-

ment M. Bluzet dans son rapport, c'est la nécessité qu'il y a à réunir tous les crédits, fonds d'abonnement, c'est-à-dire fonds mis par l'État à la disposition du département, complément du fonds d'abonnement, c'est-à-dire fonds versés par le Conseil général pour remédier à l'insuffisance du fonds d'abonnement, fonds départementaux provenant de crédits autres que les précédents, et sur lesquels, exclusivement, étaient payés des fonctionnaires comme les archivistes et leurs employés, ou les architectes départementaux, les frais d'administration des lois d'assistance et d'hygiène, les autres crédits non départementaux, ainsi que toutes les autres ressources, pour en former un fonds unique sur lequel sera payé le personnel (p. 5, 6, 7 et 40 du rapport). Le Conseil général relèvera d'autant plus volontiers notre traitement que nous ne serons plus payés exclusivement sur les fonds départementaux. Tout sera confondu. Comme le dit M. Bluzet (p. 6), le fonds d'abonnement est encore distribué sur la base d'une répartition primitive remontant à 1807 et modifiée, en dernier lieu, le 13 février 1877, dont il est devenu impossible de distinguer les bases rationnelles. Tandis que, maintenant, tout sera régulièrement organisé (lire l'article 7 du projet de loi).

Remarquons que la dépense, pour le département aussi bien pour les archives que pour le reste, sera désormais *obligatoire*.

Enfin, d'après le *barème* annexé à la loi, nous voyons que, dans tous les départements, se trouvent les mêmes crédits pour faire face aux dépenses d'entretien du personnel (la part de l'État et celle du département variant selon la valeur du centime départemental). C'est une preuve absolue que les traitements seront les mêmes dans toutes les préfectures. Comme me le disait ce membre de la Commission dont j'ai parlé, on ne soumettra la chose au Conseil général qu'une fois la loi votée.

L'État augmente sa participation aux dépenses dans les départements pauvres, mais les traitements seront les mêmes partout et le Conseil général n'aura qu'à s'incliner.

Si nous avons un statut particulier, le Conseil général votera comme à regret nos crédits, déjà obligé de voter ceux des employés de préfecture. Ce n'est pas tout d'avoir un statut, encore faut-il le faire appliquer, et mieux vaut ne pas être isolés !

Nous avons voulu éviter d'être payés comme des chefs de bureau. C'était très bien de vouloir éviter cela, mais comme maintenant nous voyons que nous serons moins payés que les chefs de bureau, il faut *agir d'urgence*.

Les dispositions de la Commission sont très bonnes pour nous. Ainsi que me le disait ce membre de la Commission, on a été quelque peu étonné de voir que nous ne voulions pas bénéficier des avantages du projet de loi. (Lire p. 10 du rapport.) Il y a deux mois, on a demandé de la part de la Commission le chiffre de mon traitement à mon préfet.

Bien entendu, avec la nouvelle réglementation, nos frais d'inspection des archives communales subsisteront. Ce n'est pas le moins du monde un supplément de traitement, mais un traitement correspondant à une fonction déterminée, l'inspection des archives communales, hospitalières et des sous-préfectures.

Mes chers confrères, vous savez qu'une question vitale pour nous est celle de la réciprocité entre elles des caisses départementales de retraites. Je n'ai pas besoin d'insister sur les difficultés qu'ont eues maintes et maintes fois les archivistes pour ne pas perdre tout le bénéfice de ce qu'ils avaient versé dans leur département de début, lorsqu'ils ont été nommés à un autre poste. Or, tandis que la plupart des statuts particuliers votés pour les archivistes ne prévoient pas la réversibilité des versements d'une caisse dans une autre, l'article 8 de la loi l'accorde nettement aux employés de préfecture.

Du reste, comme les caisses départementales sont maintenues, si un archiviste fait toute sa carrière dans le même département, il n'aura qu'à se louer d'avoir été compris dans le statut général, puisque tout en jouissant de la retraite avantageuse assurée par la caisse de son département, il jouira d'un traitement élevé durant toute la durée de son activité.

Voici donc comment se présente la situation. Je la trouve en somme excellente pour nous. Mais il nous faut agir vigoureusement et sans aucun retard.

Je dis que la situation est bonne pour nous. En effet, grâce à la démarche que notre bureau a bien voulu faire tout dernièrement auprès de la Commission, on a admis notre situation toute particulière, toute spéciale. Personne ne songe plus à nous assimiler à un chef de bureau.

Il fallait d'abord lutter de toutes nos forces contre la tendance qui s'était un instant manifestée au sein de l'Association amicale des employés de préfecture et peut-être même au sein de la Commission, et qui consistait à vouloir nous faire dépendre peu à peu du Ministère de l'intérieur, en nous englobant complètement dans le personnel des préfectures. Sur ce point nous avons toute satisfaction, et le passage suivant de l'article 2 du projet de loi sauvegarde absolument nos intérêts :

« Le service des archives est dirigé par un archiviste nommé dans les conditions fixées par les lois et règlements spéciaux à ce service. »

De même, c'est une chose très avantageuse que l'on ait déjà voté dans un grand nombre de départements des statuts particuliers pour nous. Nous allons pouvoir, en effet, nous appuyer sur ces statuts pour prouver à la Commission que nous ne demandons qu'une chose très légitime, puisque tous ces statuts déclarent que l'archiviste est assimilé pour le traitement et l'avancement aux chefs de division. Ce n'est pas

seulement un droit établi sur l'arrêté du Comité des finances de la Convention, toujours en vigueur, mais encore un fait consacré par la pratique, c'est-à-dire par tous les statuts particuliers votés jusqu'ici pour le service des archives. La théorie et la pratique s'unissent pour affirmer et consacrer nos droits.

Il convient, je crois, de résumer, dans une petite brochure que nous ferons imprimer, une douzaine de statuts, en mettant à l'appui le texte imprimé de ces douze statuts. Votre bureau voudra bien remettre cette brochure au rapporteur du projet de loi.

Ces statuts nous serviront encore à autre chose. Ils prouveront en effet à la Commission que notre assimilation aux chefs de division n'existe que pour le traitement et l'avancement.

En ce qui concerne l'avancement à l'ancienneté, bien entendu, nous ne demandons qu'à suivre les règles établies pour les chefs de division, qui sont très avantageuses, nous l'avons vu, étant donnée la rapidité avec laquelle se fait l'avancement.

Pour l'avancement au choix, il pourrait être entendu qu'il n'aura lieu qu'après avis de l'inspection générale des archives, ainsi qu'il est dit dans la circulaire du Ministre de l'instruction publique du 20 juillet 1910, bien que dans plusieurs statuts d'archivistes on ne prévoie pas une clause de ce genre.

En ce qui concerne la question des retraites, on pourrait prévoir la retraite de l'archiviste à soixante-cinq ans, celle de ses employés à soixante ans. Mais nous aurons tout intérêt à suivre là-dessus le sort des chefs de division et à être soumis, comme il a été fait jusqu'à présent, aux règlements de notre caisse des retraites. Du reste, ce n'est que dans quelques statuts d'archivistes qu'on prévoit la retraite d'office à soixante-cinq ans.

En ce qui concerne la discipline, il pourra être entendu que pour nous le conseil de discipline sera composé et fonctionnera comme il est indiqué dans la plupart des statuts particuliers aux archivistes. On n'aurait qu'à prévoir la présence d'un inspecteur général des archives dans le conseil de discipline, quand il s'agirait de nous. Au reste, Dieu merci ! cela n'a pas une grande importance, le conseil de discipline ne fonctionnant pour ainsi dire jamais.

En voyant, il y a quelque temps, plusieurs conseillers généraux de mon département, j'ai eu l'impression très nette qu'ils seraient assez peu favorables à l'établissement d'un statut particulier pour l'archiviste, qu'ils préféreraient infiniment que je fusse compris dans le statut général. Mon préfet est également de cet avis.

C'est, du reste, l'opinion de plusieurs conseils généraux, notamment celle du conseil général de Maine-et-Loire. Plusieurs conseillers généraux de ce département ont exprimé, dans la session d'avril 1910, le regret que l'État ne fasse pas pour les archivistes ce qu'il fait pour les

directeurs d'asile, eux aussi payés à l'heure actuelle sur les fonds départementaux, c'est-à-dire qu'il n'indique pas au Conseil général un minimum et un maximum de traitement.

Nos statuts particuliers seront, du reste, forcément revisés, puisque tous ils consacrent le principe de l'assimilation de l'archiviste aux chefs de division pour le traitement et l'avancement. Les chefs de division bénéficiant de par la loi d'une augmentation de traitement, il ne peut en être autrement pour les archivistes,

Mais il nous faut agir énergiquement. Comme nos statuts, les statuts spéciaux établis par les préfets vont tomber. Tout va être remplacé par une loi générale.

Évidemment, le statut général des employés de préfecture une fois voté, nous pourrions demander aux conseils généraux de bien vouloir nous faire jouir du traitement et de l'avancement des chefs de division.

Mais qui ne voit que les Conseils généraux nous accorderont bien moins volontiers satisfaction que si c'est une loi qui leur impose, en quelque sorte, d'améliorer notre sort?

Être compris dans la loi, c'est aussi éviter toutes les démarches personnelles, si humiliantes, si pénibles, auprès des conseillers généraux.

Il est possible que nous n'ayons pas immédiatement le traitement d'un chef de division, et que, pour nous comme pour les autres fonctionnaires, il y ait une période transitoire, telle qu'elle est prévue par l'article 13 de la loi. L'article 14 est, du reste, rassurant. Et puis, les statuts particuliers spécifiant que nous devons avoir le traitement des chefs de division, peut-être obtiendrons-nous de suite le traitement de début des chefs de division.

Une occasion unique nous est offerte d'améliorer notre sort. Ne la laissons pas échapper. Telle qu'elle se présente, cette assimilation aux chefs de division pour le traitement et l'avancement est une amélioration très sensible, très avantageuse, de notre situation pécuniaire.

Voici donc, mes chers confrères, l'ordre du jour qu'avec confiance je vous propose d'adopter :

*L'Association amicale des Archivistes français, constatant qu'après le vote du projet de loi réglementant l'avancement du personnel des préfectures, les archivistes jouiraient, dans la plupart des cas, d'un traitement inférieur à celui des chefs de division, souvent même à celui des chefs de bureau, charge son bureau de bien vouloir faire une démarche, lors de la discussion du projet de loi devant la Chambre, auprès du rapporteur, pour faire attribuer à l'archiviste le même traitement et le même avancement qu'aux chefs de division, l'indépendance de l'archiviste restant absolue à tous les autres points de vue, et les*

*départements où le traitement de l'archiviste est plus élevé que celui qu'a prévu la loi, le complétant par des allocations spéciales.*

De son côté, M. Claudon dépose le vœu suivant :

*Vu l'article 101 de la loi du 8 avril 1910 portant fixation du budget général des dépenses et recettes de l'exercice 1910, ledit article ainsi conçu :*

*« Le personnel des bureaux des préfectures et des sous-préfectures est recruté exclusivement au concours, en dehors des cas prévus par la loi sur le recrutement de l'armée.*

*« Les conditions du concours d'admission, les règles générales d'avancement et de licenciement, la composition et les attributions des conseils de discipline seront fixées par un règlement d'administration publique qui devra intervenir avant le 1er janvier 1912. Une loi spéciale déterminera les échelles de traitement par grade et par classe, ainsi que les cadres minima. »*

*Vu la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, du 30 juillet 1910, relative à une réglementation du personnel des archives départementales ;*

*Vu la circulaire de M. le président de l'Association des archivistes français, en date du 20 juin 1910, tendant à mettre en garde les membres de l'Association contre une adhésion qui pourrait leur être demandée à une motion émanant d'une initiative particulière, par laquelle on aurait cherché à englober dans le personnel des bureaux de chaque préfecture le service des archives départementales, et affirmant que « l'administration se préoccupe activement.... de donner satisfaction aux desiderata qui lui ont été fréquemment exprimés et dont l'Association s'est faite l'interprète, pour la réglementation définitive du service des archives départementales » ;*

*Considérant, en effet, que seule l'administration centrale des archives, au ministère de l'instruction publique, est qualifiée pour présenter un projet de réglementation du service, qui donne satisfaction aux desiderata des archivistes français ;*

*Considérant, d'autre part, que, depuis la circulaire de M. le président, aucun acte officiel de l'administration, autre que*

*cette circulaire du 30 juillet, n'est encore intervenu, et qu'il apparaît bien que c'est à son élaboration que le président semblait faire allusion;*

*Considérant toutefois que ladite circulaire du 30 juillet ne saurait être regardée comme l'expression définitive de la réglementation sollicitée par le corps des archivistes départementaux;*

*Attendu, d'une part, que cette circulaire, après avoir rappelé l'article 101 de la loi précitée, dont la rédaction est absolument impérative en ce qui concerne le statut du personnel des préfectures qui « devra intervenir » par loi et décret spéciaux avant le 1er janvier 1912, se borne, en ce qui concerne le personnel des archives départementales, à « appeler spécialement » sur lui la « bienveillante sollicitude » des préfets;*

*Attendu, d'autre part, qu'il ne dépend pas des préfets d'améliorer le sort matériel de leurs agents, subordonné à des considérations financières ou personnelles dont les Conseils généraux sont juges souverains;*

*Attendu qu'en ce qui concerne le passage automatique d'une classe dans une autre, notamment et surtout du personnel inférieur, le contrôle et la restriction que semble vouloir demander la circulaire, au profit de l'administration centrale, risqueraient de léser les droits de ces employés, et même de tarir la source de leur recrutement, en les plaçant dans une situation désavantageuse par rapport à leurs camarades des préfectures, entrés par voie de concours, comme le seront dans l'avenir les employés d'archives, et dont l'avancement à l'ancienneté est de droit;*

*Attendu qu'étant notoire que l'administration centrale n'exerce aucune action sur le recrutement de ces collaborateurs, il serait étrange que son action ne se manifeste que pour modérer leur avancement; qu'au surplus, l'avis du chef de service étant de rigueur, l'administration centrale n'ayant aucun moyen d'être d'un avis opposé, son homologation n'apparaît que comme une formalité inutile et pouvant même apporter des retards, si elle n'était formulée qu'après la préparation du budget;*

*Attendu qu'on ne saurait soutenir sérieusement que l'arrêté du Comité des finances de la Convention, en date du 6 vendé-*

*miaire an IV, qui a assimilé, sous le rapport du traitement, les archivistes des départements aux commis principaux de première classe, qui seraient devenus des chefs de division, soit, comme le dit la circulaire, « encore en vigueur »;*

*Qu'il n'est, en effet, visé ni dans les circulaires ministérielles du 8 août 1839, ni dans celle du 17 juillet 1854, relatives au personnel, ni dans aucune autre avant celle du 30 juillet 1910;*

*Qu'il ne figure ni dans le* Manuel de l'archiviste, *de Champollion-Figeac, ni dans le* Recueil officiel des lois et règlements, *publié en 1884, et pas même dans la liste chronologique des textes énumérés dans l'appendice de ce volume, à titre de renseignements purement historiques;*

*Attendu, enfin, que pour interpréter exactement cet arrêté, il convient de le replacer dans son cadre historique;*

*Que le Comité des finances a expressément prétendu répondre par ce texte à une question posée par la commission des administrations civiles, police et tribunaux, concernant le traitement des « employés en qualité d'archivistes près les administrations de départements et de districts »;*

*Que chaque département comptait alors ou devait compter autant d'archivistes qu'il comptait de districts, plus un préposé spécialement à la garde des papiers de la nouvelle administration départementale et de quelques fonds d'archives provinciales; qu'ainsi la besogne étant partagée, il convenait de proportionner à celle-ci le traitement de chaque agent;*

*Qu'en réalité, l'arrêté du Comité des finances, en opérant ladite assimilation, tendait plutôt à une réduction de traitement;*

*Qu'on lit, en effet, dans la circulaire d'envoi de la commission des administrations civiles, adressée aux administrations de département et de district, le 13 vendémiaire an IV : « Il est impossible, attendu le silence de l'arrêté du 2 messidor sur les archivistes, que celui de votre administration ait été assimilé jusqu'à ce moment pour son traitement aux chefs de bureau; dans ce cas, nous ne pensons pas que la restitution de l'excédent doive être exigée; mais, à partir du 15 vendémiaire an IV, la fixation prescrite par l'arrêté que nous vous transmettons est de rigueur »;*

*Qu'ainsi ledit arrêté entendait placer les archivistes dans une situation plutôt inférieure à celle dont ils jouissaient auparavant;*

*Attendu que ce sont les chefs de bureau de l'ancienne administration qui sont devenus les chefs de division des préfectures, et les sous-chefs et commis principaux, chefs de bureau;*

*Qu'ainsi l'assimilation invoquée en 1910, loin d'améliorer la situation matérielle des archivistes, risquerait, strictement appliquée, d'atteindre un but absolument opposé à celui qu'a certainement voulu viser la circulaire du 30 juillet* [1]*;*

*Pour ces motifs:*

*L'Association des Archivistes français,*

*Sans méconnaître les résultats partiels obtenus dans un certain nombre de départements par l'effet de la circulaire ministérielle, et remerciant M. le ministre de l'instruction publique de son initiative;*

*Émet le vœu qu'un projet de règlement général du personnel du service, indépendant de celui qui s'élabore actuellement en faveur du personnel des préfectures, soit rédigé et déposé simultanément par l'administration centrale, et charge son bureau de tenir les membres de l'Association au courant de l'accueil que ce vœu aura reçu.*

M. Pasquier s'oppose au vote du vœu Fazy, estimant qu'un préfet peut défaire ce que son prédécesseur a établi, et trouvant préférable de demander le vote d'une loi réglementant d'une manière générale la situation des archivistes. Il dépose, en conséquence, le vœu suivant :

*Considérant que si les archivistes départementaux diffèrent d'avis sur l'adoption du système, par lequel le personnel des archives doit être régi, tous doivent être d'accord pour reconnaître qu'il convient de ne plus tarder à donner suite aux*

1. Dans la Côte-d'Or, après la centralisation des archives en l'an V, il y eut à Dijon deux dépôts d'archives et deux commis assimilés, pour le traitement, aux sous-chefs de bureau; l'un d'eux avait un sous-commis, assimilé aux commis principaux de 1re classe (arrêté du 25 brumaire an V).

*doléances et aux demandes souvent renouvelées par la corporation et restées sans effet jusqu'à présent ;*

*L'Association amicale des archivistes,*

*Émet le vœu :*

*1° Que, quel que soit le système adopté en sa faveur, le personnel des archives départementales ait sa situation réglée,* en même temps *que celle des employés de préfecture et des fonctionnaires départementaux ;*

*2° Que cette situation, comme celle des employés et fonctionnaires en question, soit réglée et assurée, non par des arrêtés, mais par une loi.*

M. Barroux émet le vœu : *Qu'un statut spécial soit fait pour les archivistes et rattaché à celui des préfectures.*

Enfin, M. Fourastié donne lecture d'une note tendant à demander que le Directeur des archives soit adjoint aux membres de la Commission chargée d'élaborer le statut des préfectures, afin de demander que les archivistes départementaux soient assimilés aux chefs de division et assistés d'un adjoint ou de plusieurs collaborateurs.

Par lettre adressée à M. le président, MM. Bonnat, archiviste de Lot-et-Garonne, et Pagel, archiviste du Gers, vu l'importance de la question et l'impossibilité pour un grand nombre de membres de l'Association d'assister à son assemblée annuelle, demandent à ce que tous les archivistes soient consultés par voie de *referendum.*

Une longue discussion s'engage au sujet de ces différentes propositions; avec leurs auteurs, MM. Brunel, Gauthier, Lesort, Coüard, Busquet, Galabert, y prennent part. On tombe d'accord que le vœu Barroux peut être confondu avec celui de M. Claudon et que les vœux Claudon et Fazy ne sont pas incompatibles. Il est donc voté tout d'abord sur le vœu Fazy, qui est adopté, puis sur le vœu Claudon, qui l'est également, à l'unanimité moins une voix.

M. Claudon demande qu'une délégation porte ces vœux à M. le Directeur. MM. Bruchet, Claudon et Soyer sont, à cet effet, adjoints au bureau. M. Bruchet déclare ne pas s'associer à cette

demande et refuse de faire partie de la délégation, la jugeant superflue.

M. Pasquier propose le renouvellement du vœu déjà voté en 1907 et 1910 sur la suppression des papiers inutiles dans les archives communales : il lui est donné satisfaction.

M. Barroux demande le vote du vœu suivant :

*L'Association,*

*Considérant qu'il importe que des questions de personnel ou de travaux d'architecture intéressant les archives ne puissent être traitées dans les préfectures sans intervention de l'archiviste,*

*Émet le vœu qu'aux termes d'une instruction ministérielle à intervenir, les arrêtés relatifs au personnel portent : « Vu le rapport de l'archiviste », et que les devis d'architecture soient communiqués pour avis à ce chef de service.*

Enfin, au nom d'un groupe important de membres de l'Association, M. Claudon dépose le vœu suivant :

*L'Association des archivistes français émet le vœu :*

*Que son bureau, qui semble se préoccuper, à juste titre, de faire coïncider la réunion annuelle de l'Association avec celle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, veuille bien appeler l'attention du bureau de la Société de l'École des Chartes sur l'impossibilité matérielle pour les archivistes, sociétaires, d'assister à la fois à ces réunions et au banquet de la Société, donnés à huit jours d'intervalle ;*

*Et que ces deux bureaux recherchent ensemble les voies et moyens de le faire coïncider, les années où le Congrès des Sociétés savantes n'a pas lieu à Paris.*

M. le président, sans promettre d'obtenir satisfaction à ce vœu, s'engage à en donner connaissance au bureau de la Société de l'École des Chartes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

# BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

DES

# ŒUVRES DE GILBERT COUSIN

## INTRODUCTION

Né à Nozeroy, le 21 janvier 1506-1507, d'une famille distinguée par la faveur des princes de Chalon, et qui reçut, en 1555, de l'empereur Charles-Quint des lettres de noblesse, confirmant en outre ses armoiries antérieures, Gilbert Cousin fit ses études dans les écoles du chapitre collégial de Saint-Antoine de Nozeroy. Peu après l'an 1526, Cousin est étudiant à l'Université de Dole, où il suit les cours de droit, puis de médecine, et s'exerce à la rhétorique. En 1530, il entre comme secrétaire chez Érasme, par la protection de son cousin Louis de Vers, abbé du Mont-Sainte-Marie.

Il reste auprès de son maître, tant à Fribourg qu'à Bâle, jusque dans l'été de 1535, où il cède aux instances de ses parents, qui redoutent pour lui l'influence de ce milieu; le 4 janvier suivant, le prince d'Orange le nomme à un canonicat de la collégiale Saint-Antoine de Nozeroy.

Cousin, donnant des consultations de médecine et de droit, et prêchant avec succès, se forme une très riche bibliothèque et compose avec une effrayante fécondité. Les relations qu'il avait conservées avec une foule de personnages distingués dans les lettres, et dont plusieurs, comme Zwinger, étaient passés à l'hérésie, la hardiesse des critiques qu'il porta contre des abus dont les protestants se servaient comme prétexte, tout en restant lui-même dans la stricte discipline, qui sera celle du concile de

Trente, lui provoquèrent de redoutables inimitiés. Il fut plusieurs fois dénoncé pour de prétendues hérésies, dont il se justifia avec l'appui de Guillaume de Poupet, évêque de Tournay, et d'autres grands personnages.

En 1559, après avoir refusé l'offre d'un vicariat général que lui offrait ce prélat, comme auparavant l'appel de Charles-Quint à sa cour, Cousin, qui préférait la vie paisible et studieuse de son canonicat, se résigna cependant, par nécessité pécuniaire, à accepter le préceptorat du jeune Claude de La Baume, archevêque élu de Besançon. Il l'accompagna en Italie (31 mars 1558-1559 — avril 1560).

De nouvelles attaques, l'inscription de certaines de ses œuvres au catalogue de l'Index, et un bref formel de Rome le firent mettre en état de suspicion. Le parlement de Dole, si hostile cependant aux novateurs, le traita avec une grande bienveillance, et le laissa en liberté dans la ville; l'examen de ses écrits n'ayant révélé aucune proposition hétérodoxe, mais seulement des opinions et des attaques qui, à cette époque, pouvaient, par leur trop grande hardiesse, servir la cause des protestants, le parlement fit trainer en longueur ce procès. Mais à la fin de 1571, un solliciteur pressé ayant agi dans les Flandres pour avoir son canonicat, dont il le prétendait déchu, un ordre formel arriva de là-bas; le parlement se dessaisit et remit l'accusé et ses papiers à l'archevêque de Besançon. Les interrogatoires qui sont conservés donnent à présumer que Cousin fût sorti justifié de ce procès, mais le 22 mai 1572, il mourut en prison; présumé innocent, il fut enterré dans le cimetière de l'église de Jussa-Mouthiers, à Besançon, et ses biens ne furent pas confisqués.

Avant de passer à l'examen bibliographique de ses œuvres, il me semble intéressant de résumer quelques appréciations sur sa valeur dans les différents genres où il s'exerça.

Dans le droit canonique, Cousin est Romain; il ignore complètement les théories gallicanes. Il exprime cependant le désir, tout en reconnaissant la nécessité du célibat ecclésiastique, que des dispenses sévèrement réglées puissent mettre ordre à de graves scandales alors régnants.

Cousin a horreur des procès et de la chicane; il s'est cependant un peu occupé de droit civil. Dans cette étude, Cousin est plus que partout ailleurs un humaniste; c'est dire qu'il ne connait absolument que le droit romain et ignore complètement les coutumes.

Les études médicales de Cousin furent très courtes; cependant, d'après Marc Hopper, il était « habile en médecine », et il avait écrit un petit traité, aujourd'hui perdu, sur les qualités dont un médecin doit faire preuve.

Comme liturgiste, Cousin se rapproche de l'école mitigée, qui l'emporta sous saint Pie V, pour la réforme du Bréviaire. Il acceptait cependant qu'on ne touchât pas à l'*Hymnaire* et demandait seulement la revision (qui fut faite sous saint Pie V) des leçons historiques, dans un sens de critique raisonnable.

C'est comme moraliste que Cousin a fait ses débuts littéraires; la morale de ses traités, comme celle de ses fables, est tout entière basée sur l'amour de la vie tranquille et paisible, et a pour fond le désir de la fraternité universelle; on n'y voit presque jamais paraître la morale de l'intérêt.

Cédant à la manie du temps, Cousin a été, comme son maître Érasme, collecteur de proverbes. L'édition la plus parfaite (1574) comprend 2410 adages; les éditions postérieures ont été interpolées par des imprimeurs protestants.

Nous avons, soit en recueils imprimés, soit en manuscrits originaux, un nombre assez considérable de lettres de Gilbert Cousin. Malheureusement, s'il rapporte les grands événements, comme les menus faits de son entourage, il est très sobre de détails. Le style en est clair, l'exposition fort nette, qu'elles soient écrites en latin ou en français.

Comme théologien, Cousin est nettement resté catholique, et même traditionnaliste, malgré les efforts de quelques-uns de ses amis protestants pour l'attirer à eux. Le *corpus* des propositions alors attaquées est parfaitement conforme à l'orthodoxie, et si des passages suspects ont été relevés dans ses œuvres, ce n'est que par des interpolations contre lesquelles il a protesté lui-même.

Comme éditeur de textes anciens, Cousin démontre des qua-

lités remarquables. Il est notamment le premier éditeur de quarante homélies de saint Césaire d'Arles. C'est surtout comme hagiographe qu'il est un novateur, en publiant non pas des vies compilées mais bien un recueil de vies originales. Comme historien, ses travaux sont de minime importance, mais comme géographe, il a laissé un récit intéressant de son voyage en Italie, et surtout la *Brevis ac dilucida Burgundiae superioris descriptio* qui est son chef-d'œuvre.

Cousin s'est aussi exercé dans la satire. Il a laissé des pièces cinglantes contre le manque de foi chez les ecclésiastiques, et une critique plus acerbe que fondée contre le latin de Sorbonne.

Nous n'avons presque point des sermons de Cousin ; selon plusieurs contemporains, il était éloquent et réputé. Les quelques homélies qui nous restent de lui dénotent une grande science théologique. Son style rappelle les meilleures homélies des Pères.

Son Symbole des apôtres confirmé par les témoignages de la sainte Écriture prouve une vaste science d'exégète, comme aussi son étude sur les allégories de la sainte Écriture. Tous ces travaux dénotent autant de science que de traditionnalisme.

Fabuliste, notre chanoine doit à bon droit être considéré comme un des bons précurseurs de La Fontaine. On a relevé quarante-sept fables pour lesquelles le Bonhomme parait nettement s'être inspiré de Cousin [1].

Joignons à ce bagage littéraire déjà copieux quelques bonnes poésies latines, et une excellente petite grammaire latine en tableaux, et nous aurons une idée de la somme de travail que donna Cousin en l'espace de trente-deux années.

On peut consulter sur Gilbert Cousin, outre des ouvrages secondaires : Blondeau, *La famille de Gilbert Cousin*. Lons-le-Saunier, Declume, 1899, in-8. (Extr. de la Société d'émulation du Jura.)

Lucien Febvre, *Un secrétaire d'Érasme, Gilbert Cousin* (*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, mars-avril 1907, p. 97-158).

1. Guillaume, *Recherche sur les auteurs dans lesquels La Fontaine a pu trouver les sujets de ses fables*. Besançon, veuve Daclin, 1822, in-8.

Émile Monnot, *La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle, ou description de la Haute Boûrgogne*, par G. Cousin, traduction nouvelle accompagnée de notes. Declume, Lons-le-Saunier, 1907, in-8. (Extr. de la Société d'émulation du Jura.)

P.-A. Pidoux, *Un humaniste comtois, Gilbert Cousin. Étude sur sa vie, ses œuvres et ses doctrines religieuses.* Lons-le-Saunier, Declume, et Paris, H. Champion, 1910, in-8 de 115 pages. (Extr. de la Société d'émulation du Jura.)

## BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Les œuvres de Cousin comprennent des travaux de tous genres et de toutes sciences. Beaucoup seraient difficiles à classer dans une série, ou devraient se trouver dans plusieurs à la fois. Aussi, pour cette étude, nous sommes-nous décidé à étudier les publications du chanoine par ordre chronologique.

Si l'on omet le *Gellaniarum noctium faculae*, édition de passages d'Aulu-Gelle, que, suivant Chereau [1], Cousin aurait faite dans sa jeunesse, avant même d'entrer chez Érasme, le premier en date des ouvrages de Cousin est l'Οἰκέτης, *sive de officio famulorum ;* il parut à Paris chez Wechel en 1535. On connait quelques exemplaires de cette édition originale [2]. La même année, une deuxième édition parut chez Froben, à Bâle [3], puis en 1536 à Anvers, chez Stulsius [4], et enfin en 1539 à Lyon, chez Gryphe, où elle forme un in-8 de 31 pages [5]. Dans cette édition se trouve pour la première fois, à la fin du texte, un distique de Zachée Quadier (*Zacheus Caderus*), imprimeur lyonnais :

> Cuncta probi famuli si munia discere quaeris
> Id liber hic liquida cum brevitate dabit.

Cet ouvrage eut beaucoup de succès. Il fut traduit en anglais dès 1543, puis en allemand.

1. Préface à la réédition de la *Description de la Franche-Comté.* Lons-le-Saunier, 1863, in-8.
2. Paris, Bibl. nationale, Bibl. Mazarine 28039, et un que M. Hugon dit avoir vu à Saint-Pétersbourg.
3. Bibl. de Berne.
4. Bibl. municipale de Vienne en Autriche.
5. Paris, Bibl. nationale, Bibl. Mazarine, et Bibl. de Munich.

Cette édition parut à Augsbourg chez Philippe Ulhart, en 1538. Une autre traduction allemande se publia à Herfort, chez Isaïas Melcher, en 1583, par M. J. Dinckel.

La seule traduction française parut en 1667, dans un recueil d'ouvrages analogues, en un volume in-12, à Paris, chez Guillaume de Luyne. Elle y occupe les pages 327 à 350, sous le titre de :

Traité de Gilbertus Cognatus
ou Cousin, intitulé Οἰκέθης, ou de
l'office des serviteurs mis de latin
en français, où il est enseigné comment
les serviteurs doivent se comporter avec
leurs maitres et les maîtres avec les serviteurs.

Peu après, parut une édition suédoise, publiée en 1683 sous le titre de :

Schoderus Eric ·Benedicti
Nicopiensis
Gilberti Cognati Husdräug
ta amen tjenaris Kall och
Ambete ofus 1683

Enfin, en 1840, c'est à Sienne, chez le libraire Porri, une traduction italienne intitulée : *Il domestico ottia degli uffizi dei servi opusculo latino d. Gilberti Cousin tradotto del Comte Ugolino della Gherardes*. En tête de cette édition se trouve une notice de deux pages, insignifiante d'ailleurs, sur la vie de Cousin.

2.

En 1535, Cousin publie divers opuscules de théologie sous le titre d'*Opuscula quaedam;* on en conserve un exemplaire à la bibliothèque de Bâle.

3.

Le *De legalis studii ratione* est une lettre à Jean Matal et Sébastien de Rosureux, alors étudiants à Dole, datée de Nozeroy

le 22 février 1536; Cousin y joignit, en la publiant, sa lettre *De regis Angliae divortio*, qui avait été écrite entre 1530 et 1535. Ces deux lettres parurent à Bâle en 1543, dans une édition signalée par Niceron sous le titre de : *Antonii Garronis in titulum Pomponii de origine juris commentaria, cum Gilberti Cognati epistola de legalis studii ratione.* On la trouve à la Bibliothèque nationale (F 1094) et à la bibliothèque de Kœnigsberg. Une autre édition parut à Bâle en 1560, sous le titre : *De legali studio aliquot Gilberti Cognati Nozereni epistolae*; elle se trouve à la bibliothèque de Copenhague [1]. En 1562, Henry Pierre en publiait une nouvelle à Bâle sous le titre de :

Gilberti Cognati Nozereni
De iis qui Romae jus dicebant
olim, deque eorum origine et
potestate libellus.
Preterea de Regis Angliae
divortio sententia ejusdem ad
Clarissimum Jureconsultum Udalricum
Zazium [2], Vna cum aliquot
De legali studio epistolis ejusdem.

On en voit un exemplaire à la bibliothèque de Munich [3], un autre au British Museum (Bibliotheca Grenvilliana, I, 317).

Le *De regis Angliae divortio* reparut seul à Bâle en 1559, chez Jean Bonhomme.

4.

En 1539, S. Gryphe imprime à Lyon l'Οἰκονόμικὸς *vel de familiari administratione libellus e graeco Aristotele desumptus.* La dédicace est datée de Nozeroy, en janvier 1539, et adressée à Aimé Boudier, vicomte mayeur de la ville de Dole [4].

M. Hugon croit qu'une édition parut aussi en 1547; en tout

1. Cf. une réimpression faite à Brême en 1631.
2. Zazius (Ulrich), 1461-1539, professa le droit à Fribourg; son fils Jean professa à Bâle et y mourut en 1565.
3. In-8 de 51 pages.
4. Docteur ès droit, avocat au parlement.

cas, on n'en connait pas d'exemplaire. Enfin, en 1561, dans les *Aucunes œuvres* [1], Gilbert Cousin en publia lui-même une traduction.

5.

L'année 1540 vit paraitre la

Gilberti Cognati Nozereni
In concordiae commendatio
nem et discordiae detestatio
nem oratio
Adjectae sunt aliquot Joannis
Angeli Odonis et Phileni Lunardi
elegantes, doctae et mire candidae
epistolae ad eumdem Gilbertum
Cognatum.

Cette édition, in-8 de 62 pages, est sans lieu ni date. Simler croit qu'elle fut imprimée à Bâle par Robert Winter entre 1536 et 1540. Elle est dédiée à Nicolas Montiré, procureur de l'officialité de Besançon. On en voit un exemplaire à la bibliothèque impériale de Vienne, sous la cote 14 M. 50; et un autre à la Bibliothèque nationale (R 18250 *bis*), avec la date probable de 1535.

Dans ses *Aucunes œuvres*, Cousin en a donné une traduction intitulée :

Louange de concorde et détestation
de discord, à vénérable Seigneur Nicolas
Montiré, procureur de l'archevesque de Besançon.

6.

La même année vraisemblablement, Cousin adressa son épitre *De imitatione sententia* à Jean Matal, qui venait de partir pour Bologne en 1538 et lui avait fait part de ses impressions en Italie. Il s'élève contre les imitateurs serviles de Cicéron et dé-

1. *Vide infra.*

fend son maître Érasme contre les attaques de Scaliger [1]. Jean Matal, de Poligny, était un des grands canonistes du temps. Il fut l'ami d'Antoine Augustin, archevêque de Tarragone, qu'il accompagna en Angleterre. Il mourut à Augsbourg en 1597.

7.

La même année encore, Cousin adressa à son élève, le Salinois Guillaume Merceret [2], une épître sur la mort de sa mère. Cet ouvrage, qui est aujourd'hui perdu, avait, suivant les notes de M. Hugon, le titre suivant :

G. Cognati Nozereni
Oratio Consolatoria ad
Nobilissimum Juvenem Guilhelmum
Merceretum, discipulum suum
in morte matris.

8.

Vers le même temps, Cousin répondait aux questions de son ami Jehan de Tornond, doyen de la collégiale Saint-Antoine de Nozeroy, et depuis official de Besançon, et dédiait à son élève Jérôme Colin ses réponses, sous la forme d'un traité d'exégèse intitulé :

*Utrum ex his quae tropice et figurate in Divina Scriptura dicuntur, possit aliquid efficaciter probari, G. Cognati Nozereni pia responsio.* Il y ajoute ses épigrammes *In laudem Erasmi Roterodami orbis litterarii restauratoris.* Ce petit volume comprend 44 pages in-8 et parut à Bâle. C'est pour Jérôme Colin que fut faite la belle oraison à saint Jérôme qui se trouve à la page 36. Cousin réimprima cet ouvrage dans ses *Multifarii Opera* que nous verrons plus loin.

1. Jules-César Scaliger, médecin et humaniste, né aux environs de Vérone, mort à Agen.
2. Depuis docteur ès droit et bailli du prince d'Orange.

9.

Le *De Jesu Christi sacerdotio narratiuncula e graeco translata incerto interprete* parut en 1541, en la forme d'un petit volume in-8 ; Cousin y joignit : *Jacobi Antonii Marcelli ad Rhenatum Siciliae regem et Gilberti Cognati Nozereni ad Petrum Richardotum epistolae.* Le lieu de publication de ce petit volume est inconnu. La dédicace est à Pierre Richardot, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de la métropolitaine Saint-Jean de Besançon. On en conserve à la bibliothèque de la ville de Besançon un exemplaire avec une dédicace autographe de Cousin à Humbert Jantot, qui devint en 1552 premier juge municipal de la cité impériale de Besançon [1].

10.

Deux ans après, parut à Bâle, chez Robert Winter, un petit volume in-8 de 271 pages, contenant des écrits de divers auteurs du temps, parmi lesquels le *Juxta sensum allegoricum apud Origenem observata a Gilberto Cognato Nozereno*, et un commentaire sur l'oraison dominicale adressé par Cousin à son compatriote Oudot Roy (*Odoto Regulo*), argentier de Philibert de Chalon [2], dont le fils Gilbert fut le filleul de notre chanoine. Ce commentaire est sous forme de dialogue.

La bibliothèque de la ville de Besançon possède un bel exemplaire de ce recueil, relié aux armes de de Thou et ayant appartenu à Baluze. On en possède aussi un à la bibliothèque Mazarine, sous n° 23543, et un à la bibliothèque d'Augsbourg [3].

11-12.

La même année 1543, Cousin aurait publié, suivant Chereau [4], le *De poenitentia et immensa Dei erga nos benignitate*, qu'il inséra

1. Cf. Bibliothèque nationale (D 30465).
2. Ulysse Robert, *Philibert de Chalon*, p. 80.
3. Cf. Bibliothèque nationale (A 7097).
4. Introduction à la *Description de la Franche-Comté, loc. cit.*



plus tard dans ses *Multifarii Opera* [1]. La même année, suivant le même auteur, aurait aussi paru le *Libellus precum cum tribus Psalmis lyrica paraphrasi tractatus. Primus est de piorum beatitudine ac impiorum infelicitate. Secundus et tertius de Christi passione et resurrectione.*

13.

C'est en 1544, d'après Simler, que Winter édita à Bâle un in-8 de 236 pages, qui contient divers opuscules de Cousin. En premier lieu, des extraits de Cicéron, intitulés : *Collectanea ex M. T. Cicerone, Gilberto Cognato Nozereno collectore et scholiaste*, dédiés à Nicolas Fauche, avocat fiscal au souverain parlement de Dole, le 5 mars 1544, puis, *Partium oratoricae facultatis distributiones per eumdem Gilbertum Cognatum*, dédié à ses élèves Noël Hugon et Guillaume Boutechoux, et enfin une rhétorique d'après Cicéron, Quintilien, Pierre de Moselle, Ph. Mélanchton, D. Érasme et autres.

Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque Mazarine (20414), à la Bibliothèque impériale de Vienne (46 M nº 5) et dans les bibliothèques de Dresde et de Kœnigsberg.

14.

Barbier, dans ses *Ouvrages anonymes*, et le P. Niceron, dans sa *République des lettres*, sont d'accord avec les papiers de M. Hugon pour attribuer à Cousin un recueil publié en 1544, à Bâle, chez Robert Winter, en un volume in-16, et en 1557 en un volume in-12, et intitulé : *Poemata aliquot insignia illustrium poetarum recentiorum, hactenus a nullis ferme cognita et visa*. Ces deux éditions ont disparu, et l'on ne sait si l'on doit admettre l'opinion de Barbier et du docteur Hugon qui croient y voir le même ouvrage en deux éditions, ou celle de Schwartz qui croit à deux ouvrages différents.

La même année, Cousin publiait une petite grammaire latine,

1. *Vide infra.*

dont la bibliothèque de la ville de Vesoul (n° 5254) possède un exemplaire probablement unique, sous le titre de :

*Syntaxas et prosodiae latinae tabulae diligentissime ac feliciter explicatae per Gilbertum Cognatum Nozerenum, cum ejusdem argumenti aliis quibusdam ab eodem Cognato referatis. Praeterea etiam quasi coronidis vice his addita Volusii Metiani J. C.* [1] *antiqui distributo, item vocabula ac notae partium in rebus pecuniariis, pondere, numero, mensura.*

Ce volume parut à Bâle chez Robert Winter, en format in-8. Une deuxième édition de cette grammaire fut donnée en 1562 par Cousin, dans ses *Multifarii Opera* [2].

## 16.

L'année suivante, Cousin réédite à Bâle, chez Winter, ses observations sur les allégories d'Origène, et son étude sur les passages de la sainte Écriture, qui sont écrits *tropice et figurate.* Il en fait les deux derniers livres d'un recueil dont le premier livre est nouveau, sous le titre de *Precationum liber primus*, il y ajoute des index et dédie le premier livre (70 pages) à Oudot Roy, le second (71 pages) à Philibert de Rye, protonotaire apostolique, et le troisième (40 pages) à Étienne de Tournon [3]. Nous avons déjà eu occasion de parler de deux de ces personnages; le troisième, Étienne de Tournon ou de Tornond, est le frère de Jean de Tornond, à qui avait été dédiée la première édition de ce travail.

## 17.

Ce fut aussi en 1545 que Cousin fit paraître à Bâle, chez Robert Winter, un petit traité de morale, qu'il dédia à son cousin Guillaume Clereval, docteur ès droits, et qu'il composa dès 1543. On y trouve deux petits ouvrages : *Martini Dumiensis*

1. *Jurisconsulti.*
2. *Vide infra.*
3. Bibl. impériale de Vienne, vol. 19, f. 43.

*episcopi formula honestae vitae, sive de quatuor virtutibus consarcinatio*, et *Ejusdem Martini liber unus de paupertate, per plures Senecae sententias continens* [1].

18.

Nous arrivons à un des plus précieux ouvrages de Cousin, c'est un recueil de lettres qu'Oporin imprima à Bâle en août 1554, et dont on trouve des exemplaires à la bibliothèque de la ville de Besançon, à la Mazarine (23113), à la Bibliothèque nationale, à la bibliothèque de Berlin et à celle d'Augsbourg, sous le titre de :

*Epistolarum laconicarum atque selectarum farragines duae quarum prima e Graecis tantum conversas, altera latinorum tam veterum quam recentium elegantiores aliquot complectitur, Gilberti Cognati Nozereni opera in studiosorum usum jam olim collectae et nunc rursum magna accessione locupletatae.*

Une première édition avait paru à Bâle chez Winter en 1545, sous le titre de :

*Epistolarum laconicarum farragines duae, quarum una quae e Graeco versae sunt, altera latinae continentur.* Elle est introuvable aujourd'hui.

Ce travail fut dédié à Jean de La Baume, protonotaire apostolique et archidiacre de Chalon. Chacun des deux livres a en outre une dédicace spéciale, le premier à François Richardot [2], évêque d'Arras, le deuxième à la mémoire d'Érasme.

Dans ce deuxième livre, la deuxième édition contient une centaine de lettres de Cousin à ses frères Louis et Hugues, au Bâlois Jean Gast, à Antoine Lulle, Philibert Poissenot, Oporin, Jean Caffoz, beau-frère de l'auteur, François Richardot, évêque d'Arras, Étienne de Tournond, doyen de Nozeroy, Guillaume de Poupet, évêque de Tournai, Philippe de La Baume et Philibert de Rye, tous personnages que le lecteur a déjà rencontrés au

1. Papiers Hugon. Cf. Bibliothèque nationale, C 3230.
2. Ami du cardinal de Granvelle, né à Morey (Haute-Saône), auteur d'ouvrages estimés.

cours de notre travail, et à Louis de Civria, prieur de Mouthe [1] et chanoine comte de Lyon, et Pierre Ramus [2].

En 1606, Jean Buchler de Gladbach eut l'audace de publier à Cologne, sous son propre nom, une édition à peine démarquée de l'ouvrage de Cousin, qu'il intitula : *Laconicarum epistolarum thesaurus bipartitus.*

On en possède un exemplaire à la bibliothèque du collège de la Trinité, à Dublin. Elles commencent à la page 367 du recueil de Buchler.

19.

Ce n'est qu'en 1546 que Cousin publie pour la première fois des vers dans le *Bucolicorum autores XXXVIII quotquot videlicet a Virgilii aetate ad nostra usque tempora nancisci licuit, Farrago quidem eglogarum CLVI tam recentium quam veterum poetarum.* Cousin y figure pour trois églogues ; une seule a réellement de la valeur, c'est son *De laudibus horti.* Ce volume de 759 pages in-8 parut à Bâle chez Oporin, le 1er mars 1546. Le *De laudibus horti* est à la page 733.

20.

En 1547, Cousin débute dans un genre nouveau, la fable, par ses *Fabulae sive narrationes* qu'édita l'imprimeur bâlois Parcus. On prétend que, dès 1538, un petit recueil analogue, publié en un volume in-12, chez Winter, avait été dédié par Cousin à Jean Matal. Cette édition de 1547 fut faite à l'insu et contre le gré de Cousin. Dans une lettre qu'a reproduite un recueil paru à Bâle en 1556, il s'en plaint amèrement, ainsi que de la publication du *Chorea ludicra,* faite aussi par Parcus, ouvrage que nous retrouverons. Cousin blâme Parcus d'avoir agi à son insu ; il savait bien, d'ailleurs, lui dit-il, n'en devoir tirer aucun avantage, ni lui ni personne ; mais Cousin, au contraire, semble y voir la source de maux innombrables. *Nos vero magnum etiam detri-*

1. Mouthe, chef-lieu de canton du département du Doubs, tout voisin de Nozeroy.

2. Ramus, le fameux savant.





*mentum videremur accepturi.* Ces éditions de 1538 et de 1547 sont introuvables; on ne possède que la troisième, qui parut à Lyon, chez Frellon, dans un recueil intitulé *Æsopi Phrygii et aliorum fabulae.* Il y a cinquante fables de Cousin qui ont déjà pris le titre sous lequel les fables de notre chanoine seront désormais connues : *Narrationum sylva.* Elles occupent la fin du volume et comprennent 123 pages. Bientôt une édition plus importante, *perquam jucunda lectu*, parut sous la forme d'un très petit in-8, de 212 pages, remarquable pour la beauté de ses caractères. Il y en avait un exemplaire dans la bibliothèque de M. Hugon; j'ignore ce qu'il est devenu lors de la dispersion de cette bibliothèque. La même année 1552, l'éditeur Crispin, de Genève, en aurait, suivant Gessner, publié une édition in-16 dont on ne trouve pas d'autre trace. Une autre édition, dont le titre est légèrement modifié : *De sylva narrationum surculi ac fructices aliquot*, parut à Bâle, vers le même temps. Elle figure à la bibliothèque Mazarine sous le n° 22186. C'est cette édition qui fut condamnée par la Sacrée Congrégation de l'Index en 1681 [1].

Enfin en 1567 parut l'édition la plus complète et la plus belle de ce recueil. Elle est intitulée :

Narra
tionum sylva
qua magna rerum
partim a casu fortunaque partim a divi
na humanaque mente evenentium,
scitu jucundarum et utilium,
varietas continetur
libri VIII
Autore D. Gilberto Cognato Nozereno
viro in omni litterarum genere
excellentissimo
Cum Cæsareae Majestatis gratia
et privilegio
Basileae.

1. Cf. l'exemplaire décrit en 1888 dans le *Bibliopoliana* de la librairie Techener.

La dédicace à Jean Matal n'est point datée. Mais à la fin du volume se trouve la marque de Henry Pierre et la date de mars 1567.

Le premier livre comprend des apologues avec leurs explications, le deuxième des *Commenta poetica,* le troisième, De l'origine de certaines choses, le quatrième, Les antiquités des Gentils, le cinquième, Des empereurs et des rois de Rome, le sixième, Histoires et éloges de quelques martyrs et autres chrétiens, le septième, Succession et suite des papes, le huitième, Récits tragiques, prodigieux et monstrueux. Ce recueil comprend 653 pages. Il est remarquablement bien imprimé. On en voit des exemplaires dans les bibliothèques de Paris (Bibl. nationale), de Besançon (4148), d'Augsbourg, de Rostock, dans la nôtre, etc.

21.

Les bibliothèques de Paris, de Munich, de Ratisbonne et d'Upsal possèdent un recueil de Cousin intitulé : *Quaedam opuscula perquam erudita et lepida magnaque parte nunc primum in lucem edita.* Il parut en 1547, à Bâle, chez Jean Oporin, et comprend 238 pages in-8 plus la table. On y trouve réédités l'Οἰκέτης, l'*Œconomica,* les lettres ; la seule partie originale de cet ouvrage est le « Traité contre la rhétorique et l'éloquence » dédié à Pierre Sachet, jurisconsulte, et que Cousin traduisit lui-même en français, dans ses *Aucunes œuvres* [1].

22.

Vers le même temps, Cousin travaillait à un parallèle entre Hésiode et Virgile. Il en parle dans une lettre du 21 juillet 1546, à Amerbach [2]. Nous n'avons pas trouvé trace que cet ouvrage ait été publié.

1. *Vide infra.*
2. Ms. Bibl. de Bâle. — Il existe au musée historique de Bâle (*Führer*, 1899, p. 35) une bouteille en bois offerte par G. Cousin à B. Amerbach. (Communication de M. Émile Picot.)

23.

C'est aussi en 1547 que Parcus publia à Bâle, à l'insu de Cousin, ce recueil contre la divulgation duquel nous l'avons vu protester [1]. On ne le connait d'ailleurs que par Simler, qui donne ainsi son titre : *Ex vulgari lingua, rusticae gentis expostulatio ad utriusque status proceres.* On y trouvait aussi : *Pasquilli epigrammata, chorea ludicra, narrationes, epistolae aliquot, elegia de corruptione saeculi et apologeticus pro Erasmico exomologesi.* Le *Chorea ludicra* et l'*Apologeticus*, qui tous deux reparurent dans d'autres recueils, sont les seuls de ces opuscules qui soient parvenus jusqu'à nous.

24.

Le *Consolatoria D. Gilberti Cognati Nozereni et ejusdem argumenti varia* parut à Bâle, chez Parcus, en 1548. Simler le croit en effet paru en 1546, mais par la correspondance de Cousin avec Jean Gast, nous voyons que le 1er janvier 1547-48 ce recueil n'était pas encore paru. Il était seulement en préparation.

25.

Vers le même temps aussi, Cousin collaborait à un précieux ouvrage de Claude Paradin, le *De Antiquo Statu Burgundiae*, publié en 1542, à Lyon, chez Étienne Dolet, et à Bâle en 1550. C'est lui qui est l'auteur de l'épitre dédicatoire à Philippe de Poupet, conseiller de l'empereur, abbé de Baume et de Goailles et archidiacre de Besançon, qui précède la vie de Philibert de Chalon, écrite par son médecin et compagnon, Melguitius; c'est lui aussi, à ce que rapporte une lettre de Henry Colin, vice-président du souverain parlement de Dole, qui dédia à ce magistrat l'*Oratio D. Nicolai Perrenoti a Granvilla, Caesaris locum tenenti, in Wormacensi colloquio*, harangue dont il surveilla aussi l'impression [2]. Ce travail, suivant Chereau, parut aussi à part [3].

1. *Vide supra*, n° 20 de ce chapitre.
2. Papiers Hugon.
3. Cf. Bibliothèque nationale, Ln27 3823.

26.

Chereau attribue à Gilbert Cousin une oraison funèbre de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche [1], publiée en 1552; j'ignore d'où il a tiré ce renseignement qui semble bien probablement erroné. Si en effet Cousin avait composé une oraison funèbre de cette princesse, il serait bien invraisemblable qu'il ne l'eût pas insérée dans son *Multifarii Opera* [2], au milieu de plusieurs éloges de la même princesse par divers auteurs contemporains, qu'il y a réunis.

27.

De même Cousin serait, suivant Chereau, l'auteur d'une généalogie des princes de la Maison de Nassau, qu'il aurait publiée à Bâle, en 1552, in-8, et qu'on ne connait point autrement.

28.

On ne connait pas non plus d'exemplaire d'un ouvrage que Simler attribue à Cousin; il aurait été imprimé à Bâle, chez Parcus, en 1548, et serait intitulé : *De Preparatione judiciorum; collatio communium locorum, hoc est titulorum, sive rubricorum, ut vocant, totius juris.*

29.

Voici maintenant un des plus précieux, sinon le plus précieux des ouvrages de Cousin. C'est sa *Brevis ac dilucida Burgundiae superioris descriptio*. Ce travail fut commencé en février 1550. Il parut en 1552. Il est intitulé :

1. Archiduchesse, fille de Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne, fiancée à Charles VIII, puis femme du roi d'Aragon et enfin de Philibert le Beau, duc de Savoie, veuve en 1506, morte en 1530, gouvernante des Pays-Bas et de la Comté de Bourgogne, renommée par sa sage administration, sa bonté et sa vertu.

2. *Vide infra.*



Brevis ac dilucida
Burgundiae su
perioris quae Comi
tatus nomine censetur descri
ptio per Gilbertum Cogna
tum Nozerenum
Item
Brevis admodum totius Gallie
descriptio per eundem
Quibus accesserunt cum alia quaedam
ejus opuscula, tum vero Poema
tia aliquot, lectu dignis
sima
locuples quoque rerum et verbo
rum in hic memorabi
lium index
Basileae per Jo
annem Oporinum

Ce livre comprend 200 pages in-8, plus l'index. La *Brevis admodum totius Galliae descriptio* en comprend 127, plus l'index.

Le premier de ces travaux surtout est très précieux. Au revers du titre, une planche représente le serpent, emblème de Cousin. On y voit aussi deux vues de Nozeroy, et des planches de blasons, des *affinitas Burgundiae*, duché de Bourgogne, Comté de Bourgogne, villes de Nozeroy, Salins, Poligny. Cet ouvrage, quoique rare, est un des plus communs parmi ceux de Cousin.

Une deuxième édition corrigée parut en 1562, dans le *Multifarii Opera*. Dans cette édition, on voit un portrait de Cousin en 1553, des vues des villes de Dole, Poligny, Salins, La Rivière, Bletterans, Pontarlier, et deux vues de Nozeroy un peu différentes de celles de 1552. La vue de Poligny, dessinée par Claude Luc, a été reproduite avec agréments et variantes dans une belle eau-forte de M. Gaston Coindre. La vue de Dole a été reproduite dans l'étude sur les fortifications de cette ville qui a été publiée en 1891 [1].

1. Par MM. J. Feuvrier et J. Gauthier.

Une troisième édition de la *Comitatus Burgundiae descriptio* a été publiée avec une traduction française par le docteur Chereau à Lons-le-Saunier, chez Gauthier frères, en 1863, sous le titre de : « Description de la Franche-Comté par Gilbert Cousin de Nozeroy (année 1550), traduite pour la première fois et accompagnée de notes ». Cette édition, faite pour la Société d'émulation du Jura, comprend une notice biographique sur Cousin, où malheureusement beaucoup d'imagination a trouvé place, un catalogue chronologique, assez incomplet, des œuvres de Cousin, une traduction accompagnée de notes, le texte latin et une table. On y voit les deux vues de Nozeroy, le portrait et l'emblème de Cousin, comme dans l'édition de 1562, et aussi la reproduction d'un curieux bois dont nous parlerons à propos des *Effigies Desiderii Erasmi*. La traduction et l'édition sont détestables. Un érudit consciencieux, M. Monnot, professeur au lycée de Lons-le-Saunier, vient de publier une bonne réédition, avec une introduction et des notes très copieuses.

Le *Totius Galliae descriptio* ne fut pas réimprimé. Cousin déclare d'ailleurs lui-même qu'il n'a fait ce livre que sur la demande de ses amis, et que, sans leur intervention, il l'aurait même brûlé, car il le juge sans valeur. Il le dédia à Philippe de Guierche. La dédicace est du 2 septembre 1551.

### 30-31.

Du même ordre d'idées procèdent deux petits ouvrages parus aussi en 1552, et qui se conservent à la bibliothèque de la ville de Bâle : *Natale solum, Nozerethum, Burgundiae superioris oppidum, descriptum*, petite description de la ville de Nozeroy, « sol natal » de l'auteur, qui ne diffère guère de la description de cette ville insérée dans la *Comitatus Burgundiae descriptio*, et un poème sur la ville de Constance, intitulé : *Carmen de urbis Constantiae origine.*

### 32.

Simler attribue à Cousin la publication, à Bâle en 1552, et à Venise en 1558, d'un petit ouvrage, aujourd'hui perdu, et inti-

tulé *Historia Reguli, in qua istud tractatur* : *Nomina saepius respondent rebus.*

33.

La même année 1552, le 5 janvier, Cousin dédiait à l'archevêque de Besançon, Claude de La Baume, ses *Vitae aliquot sanctorum virorum in compendium a Gilberto Cognato Nozereno redactae.* Ce volume imprimé par Oporin, à Bâle, en mars 1552, est in-folio. Il en figure un exemplaire au catalogue de la bibliothèque impériale de Vienne ; mais il est égaré ; M. Hugon en avait trouvé et acquis un exemplaire à Milan ; j'ignore ce qu'il est devenu.

On y trouve l'édition d'un poème en vers hexamètres adressé par un auteur inconnu à l'évêque de Besançon saint Donat, sur la Passion de Notre-Seigneur, puis des vies des apôtres traduites de l'hébreu, la vie de saint Martin par Sulpice Sévère, les vies des apôtres par Joachim Peronius, la vie de saint Nicolas par Siméon Métaphraste, celle de saint Antoine par saint Athanase, et des vies des saints Mathias, Marc, Clément, Cyprien, Nicolas, Antoine et Martin.

Gilbert Cousin, dédiant son livre à l'archevêque encore enfant, lui donne pour modèle ces saints évêques, « si différents de certains évêques d'aujourd'hui qui déshonorent leurs sièges ».

34.

Le *Poematum et epigrammatum libri duo*, publié à Bâle chez Oporin en 1562, n'est cité que par Schwartz ; M. Hugon pense, mais sans preuve, qu'il ne s'agit là que des poèmes publiés à la suite de la *Brevis ac dilucida Comitatus Burgundiae descriptio.* Je pense plutôt qu'il s'agit d'une première édition de ces *Poemata* qui parurent en 1609, à la page 815 du recueil intitulé *Deliciae poetarum Gallorum*, par Jean Gruter, et que l'on voit à la bibliothèque du collège de la Trinité, à Dublin.

35.

La même année vit paraître à Lyon chez Claude Marchand, en in-8 :

Joannis Secundi Hagiensis Regia pecuniae
a Gilberto Cognato Nozereno emundata
et ex Guillelmi Crispii codice aliquot versibus
aucta Cum Petri Pigatii et ejusdem Gilberti Cognati
Commentariis.

On en voit à la bibliothèque de Bâle un exemplaire couvert de notes manuscrites de Cousin, et préparées pour une deuxième édition. On n'a pas de traces qu'elle ait jamais été faite.

36.

Un curieux petit volume est conservé à la Bibliothèque nationale, à la bibliothèque Mazarine et à la bibliothèque d'Anvers. Ce sont les *Effigies Desiderii Erasmi Roterodami literatorum principis et Gilberti Cognati Nozereni, ejus amanuensis, una cum eorum symbolis et Nozeretho Cognati patria.* Ce précieux opuscule parut à Bâle, chez Oporin, en 1553.

Le *Bulletin du bibliophile*, en 1862, sous son n° 32, le cote au prix de 60 fr., et en donne la description suivante, assez exacte d'ailleurs :

« Petit volume de trente pages [1], très rare et curieux. Il se compose de vers latins écrits à la louange d'Érasme et de Gilbert Cousin. Il parait que le savant imprimeur Jean Oporin forma ce recueil à l'aide de ses amis ; car l'auteur de la première pièce, G. Brusch, poète lauréat et comte palatin, l'a datée ainsi qu'il suit : *Basileae in aedibus Oporinianis faciebat 22 julii anno 1553.* Parmi les autres poètes, nous indiquerons Philippe Melanchton, Nicolas Bourbon, Joachim Mynsinger, Théodore de Bèze, et Thomas Morus. Nous citerons encore des vers latins de G. Cousin sur le portrait d'Érasme, et d'autres vers de l'imprimeur J. Oporin sur le portrait de Gilbert Cousin.

« Le livre est orné de sept gravures sur bois fort remarquables ; la première, qui occupe les pages 8 et 9, représente Érasme

1. Exactement 29. Comparez la description très précise qu'a donnée M. Émile Picot dans le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, III (1893), p. 369-372 ; l'exemplaire provient des collections Didot et Ch. Cousin.



assis dans son cabinet d'étude et dictant à Cousin. On sait que Cousin fut secrétaire d'Érasme pendant cinq ans, de 1530 à 1535. Cette gravure est fort curieuse pour le costume et pour l'ameublement au XVIe siècle : on peut remarquer qu'à cette époque les livres d'une bibliothèque n'étaient pas posés à plat, mais debout et la tranche en avant : nous les rangeons actuellement en sens inverse. Les noms des deux personnages sont inscrits au-dessus de leur tête, et on lit, sur la marge inférieure, que ce dessin a été fait en 1530, et qu'alors G. Cousin avait vingt-six ans et Érasme soixante-dix ans : c'est une double erreur. G. Cousin, né le 21 janvier 1506, n'avait encore que vingt-quatre ans en 1530, et Érasme, né en 1467, était seulement âgé de soixante-trois ans ; il mourut en 1526, à l'âge de soixante-neuf ou soixante-dix ans.

« La deuxième gravure (p. 10) est un portrait d'Érasme, en médaillon. La troisième (p. 14) reproduit le symbole d'Érasme : le dieu Terme, avec la devise *Concedo nulli*. Ce cachet et cette devise furent vivement critiqués. Érasme écrivit son apologie dans une lettre adressée à Alphonse Valdesius, secrétaire de l'empereur. Cette lettre, datée de Bâle, 1528, est insérée dans ce recueil. Il serait peut-être difficile de la trouver ailleurs.

« Sur la page 18, l'éditeur a placé le portrait de G. Cousin, gravé en 1553. A la page 21, on voit le symbole compliqué adopté par G. Cousin : c'est une pierre cubique, sur laquelle sont posés un livre, une colombe et un serpent. L'explication de cet emblème en vers latins est suivie d'une traduction en vers français ; mais on s'aperçoit que ces vers français ont été composés par un Allemand et imprimés à Bâle, en Suisse. Voici le titre : L'interprétation des vers latins, déclaratifs de l'emblème de M. Gilbert Cousin.

Sur ceste pierre quadrangule
Est libure, coulombe et serpent
En quoy Gilbert Cousin calcule
Le sens qu'en diuise dépend, etc.

« Enfin, on trouve (p. 24 et 25) deux jolies vues de Nozeroy, ville de la Franche-Comté, où naquit Gilbert Cousin. Ce savant bourguignon, soupçonné de partager les nouvelles opinions re-

ligieuses, fut arrêté en 1567, incarcéré dans la prison de l'archevêché de Besançon, et livré aux inquisiteurs ; il mourut la même année, à l'âge de soixante et un ans, pendant l'instruction de son procès. — Ap. B. »

Ajoutons à cette description que les vues de Nozeroy diffèrent de celles que l'on voit dans les autres ouvrages de Cousin, que le bois représentant Érasme travaillant avec Cousin a été reproduit dans la réédition faite par Chereau de la *Comitatus Burgundiae descriptio*, et enfin que ce petit volume comprend trente-trois lignes à la page.

37.

La lettre dédiée à Antoine Lulle, vicaire général de Besançon et professeur à l'Université de Dole, lettre à laquelle Lulle répondit, le 5 septembre 1554, est intitulée : *De usu seu fine Legis et Evangelii ex D. Pauli sententia* Συνέψις, *hoc est brevis et compendiaria contemplatio*. La réponse étant de 1554, il semble donc que c'est vers cette époque que parut cette lettre, et non en 1543, comme le prétend Simler. La Bibliothèque nationale possède (C 2577) une édition bâloise de 1558.

38.

Le seul ouvrage de médecine de Cousin est cité par Gessner et Simler. On n'en connait point d'exemplaire. Il était intitulé : *Commentaria in Galeni exhortationem ad bonas artes. De optimo dicendi genere. Qualem oporteat esse medicum. Insignium medicinae sententiarum collectanea. Item alia pleraque in re medica*. Cet ouvrage parut à Lyon, chez Paul Miralius, en 1554.

39.

L'année suivante, Oporin imprimait à Bâle, en in-8, l'Ἀνακρουσις, *sive praeludium Gilberti Cognati Nozereni ad Divi Pauli Apostoli scriptam Romanis epistolam, ab Ægidio Delpho, carmine deliaco expressam, et in eamdem ejusdem Cognati annotationes*. Ce livre, dédié à Jean-Rodolphe de Stoer, prince-abbé de Lure et

Mürbach, se voit aux bibliothèques de Munich, Heidelberg, Copenhague, et à la Mazarine (n° 23570).

40.

Le 1er janvier 1555-56, Cousin dédiait à Philibert de Rye, évêque de Genève et abbé de Saint-Claude, un ouvrage auquel il travaillait dès 1536, et qu'il intitula : *Assertio de existentia Dei, ex Davidis et Pauli sententiis adversus* ἀθεους *homines impios ac Dei contemptores, pios acerbissime vexantes.* Un exemplaire de ce volume, qui est un commentaire des psaumes XIII et LIII, est conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne.

41.

Simler et Schwartz citent un ouvrage de Cousin intitulé : *Comediae plures, vario carmine conscriptae in adolescentia, item conflictatio pilaria*, paru, suivant le premier, en 1545, 1547 et 1557, et, suivant le second, en 1555.

La seule œuvre dramatique de Cousin dont nous connaissions le titre est : « Extrait d'une tragédie de l'homme affligé, faicte en latin par M. Gilbert Cousin », que Schwartz dit avoir eue en sa possession, sous la date de novembre 1556. Cette édition est introuvable. Mais Cousin réimprima cet extrait dans ses œuvres françaises (édit. de 1561). Girod de Novillars [1] assure que cet extrait n'est pas de nature à faire regretter la perte du reste de l'ouvrage.

42.

On ne connait pas d'exemplaire d'un ouvrage qui, suivant Simler et Lelong, aurait paru en 1543 et en 1556, sous le titre de *Interpretatio et homiliae canticorum Zachariae, B. M. V. et Simeonis.*

43.

Il en est de même de ses *Praemeditationum in aliquot Scrip-*

1. *Essai sur quelques gens de lettres nés dans le Comté de Bourgogne.*

*turae loca liber*, où est compris le précédent ouvrage, et qui parurent à Bâle, en 1543, chez Winter, et en 1556, chez Parcus.

44.

Cette malheureuse formule : cet ouvrage est perdu, doit encore, hélas ! s'appliquer aux *Praecepta Dei per Mosen data Exod. 20 et Deut. 50, collatione sacrorum locorum, per G. Cognatum comparata*, que le P. Lelong cite comme ayant paru en 1556, à Bâle, chez Robert Winter, en in-8 et en in-16.

45.

C'est en 1556 que Cousin dédia à Érasme Oswald Schrechenfruchsius ses *Enarratiunculae sive explanationes in aliquot Joannis Joviani Pontani dialogos ex Charonte.* Ce volume fut imprimé à Bâle, chez Henry Pierre, et se trouve à la Bibliothèque nationale [1], à Paris, et aux bibliothèques de Dresde et de Bâle.

46.

La même année, Cousin rédige un recueil d'oraisons funèbres de Philibert de Rye, évêque de Genève, sous le titre de *Epitaphia, epigrammata et elegiae aliquot doctorum et illustrium virorum in funera R. ac I. principis Philiberti a Rye episcopi Genevensis*, etc. Il y ajoute un éloge de Anthonia de Montmartin et fait imprimer le tout, à Bâle, par Jean Nucerianus. La dédicace est du 13 août 1556, à Guillaume de Poupet, abbé de Baume et de Goailles. On en trouve des exemplaires à Bâle, Vienne, Munich. Celui qui était autrefois à la bibliothèque de Besançon a disparu vers 1846, d'après M. Hugon. Schwartz cite une édition de Bâle, chez Parcus, en 1553, intitulée : *Varia quaedam in mortem Generosae Dominae Ant. a Montemartini quae Bruxellis obiit anno 1553.* On n'en connaît pas d'exemplaire.

La même année 1556, parut à Lyon, chez Zachée Quadier, un in-8 de 96 pages, dont on conserve un exemplaire à la bibliothèque de Besançon. C'est une traduction française de cet ouvrage,

1. Z 19033.

sous le titre de : « Élegies ou desplorations sur le trespas de M. Philibert de Rye, prince et evesque de Genève, et de très illustre seigneur René de Chalon, prince d'Orange, et seigneur de Nozeroy, etc., avec celle du trespas de très vertueuse dame Antoyne de Montmartin, jadis femme messire Jehan de Popet, chevalier et seigneur de la Chaux ». Le traducteur le dédia à l'auteur en ces termes :

> Frère Jehan Flory a ce petit œuvre quatrain :
> Œuvre va-t-en à l'orateur Cousin,
> Le mien amy, dy luy que je luy mande
> Qu'il te repose un peu sous son coussin,
> Et s'il te trouve incorrect, qu'il t'amende.

47.

En même temps, suivant Schwartz, Cousin aidait son élève Jean de La Baume à composer un petit volume qu'on a cru longtemps perdu, et qui, d'après Schwartz, était intitulé : *Aulcunes œuvres Gallicaines du noble adolescent Jehan de la Baulme Perain. Tribulation et patience de noble homme maistre Philippe Vaulchier, en son vivant seigneur du Deschault, secrétaire de l'empereur et greffier en sa cour souveraine du parlement à Dole.* Un exemplaire en a été retrouvé, il y a deux ans, et a fait l'objet d'une communication verbale de M. l'abbé Perrod à la Société d'émulation du Jura.

48.

En 1558, malgré son voyage d'Italie, Cousin ne cessait pas de travailler. Il publiait à Bâle, chez Henry Pierre, cette année-là, des homélies de saint Césaire d'Arles *a tenebris in lucem revocatae.* Il y ajoutait *Ælii Antonii Nebricensis homiliae tres* et *Joannis Atrociani ad bonas litteras exhortatio.* Avant cet ouvrage, il n'avait été publié que huit homélies de saint Césaire, qui avaient paru à Paris, chez Pierre Petit, en 1511. Cousin dédia son ouvrage à Guy de Poligny, protonotaire apostolique et conseiller au souverain parlement de Dole, qui avait été son élève en 1545. D'autres éditions parurent aussi à Bâle, en 1559 et 1560.

49.

Nous avons vu déjà Cousin publier des recueils de lettres. Celui qu'il imprima en 1558, à Venise, chez Camille Junius, en in-8, et qui comprend vingt-deux lettres, toutes de l'année 1558, est intitulé : *Clarorum quorumdam virorum epistolae ad Gilbertum Cognatum Nozerenum*. On y voit une lettre de J.-B. Rosarius, une de C. Sigonio, deux de Paul Manuce, deux d'Achille Estaco, deux de Marc-Antoine Muret, une d'Antoine Hermann Gogava, une de Paul Émile, deux de Denis Lambin, six de Théodore Nautilus Regiensis, une de Diodorus Polypus, deux de Guillaume Maire (Marius), et une de J. B. Benematus [1].

50.

Chez le même éditeur, l'année suivante, Cousin fait paraître son *Epicedia in obitum nobilissimae matronae Franciscae a Damas uxoris illustrissimi baronis Philiberti a Balma, domini de Corgenon, Perex, etc.* Dans le même volume, parut une pièce sur la mort de l'empereur Charles-Quint.

51.

Bientôt après aussi, en 1559, et chez Junius, Cousin publiait ses *Orationes duae de Christi nativitate et morte*, en y joignant un livre de poésies. On en voit un exemplaire à la bibliothèque de Copenhague, avec un exemplaire de la traduction qu'en publia Junius, quelque temps après, sous le titre de : « Deux oraisons de Gilbert Cousin sur la nativité et mort de Jésus-Christ. » Ces « Oraisons [2] » ont été rééditées par Cousin dans son *Multifarii*.

52.

Enfin, pendant son voyage en Italie, Cousin publia son jour-

1. Bibl. de Zurich et de Goettingen.
2. *Vide infra*.

nal de voyage, adressé à Guillaume de Poupet, sous le titre de: *Topographia Italiarum aliquot civitatum.* Il y joignit une histoire des expéditions maritimes des Turcs pendant l'année 1558. Cette édition se trouve dans les bibliothèques de Munich, Copenhague, Orléans. Cousin a inséré ces deux opuscules dans son *Multifarii* [1].

53.

En 1560, parut à Bâle une satire intitulée :

ΤΙΜΗΤΗΣ seu
Censoria virgula
G C
N libellus
Quo quorundam hominum
mores notantur

La dédicace, datée du 1er septembre 1559, est à Mathieu Le Jeune, président du parlement d'Orange, et bailli en Comté de Guillaume de Nassau. Ce travail fut réédité dans le *Multifarii* [2] et traduit dans les *Aucunes œuvres* [3]. On la voit à la bibliothèque impériale de Vienne (46 × 40) et dans les bibliothèques de Bâle, Zurich, Kœnigsberg, Munich, Dresde, Copenhague, Rostock, Paris, Berlin, Varsovie, et du collège de la Trinité de Dublin.

Dans ce volume, Cousin publie à nouveau son *Chorea ludicra*, et termine par une ode à la paix. La présence du *Chorea ludicra*, contre la publication duquel nous avons vu naguère Cousin protester, nous fait supposer que cette *Censoria Virgula* n'était pas destinée par lui à la publicité ; mais que, en ayant vu le succès, après sa publication, à son insu, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et l'accepta dans ses œuvres françaises et dans son *Multifarii*.

1. *Vide infra.*
2. *Vide infra.*
3. Cf. Natale Conti, *De Terminis rhetoricis libri quinque* (Basileae, 1560, in-12). [Bibliothèque nationale, X 17974.]

54.

Le *Chorea ludicra*, *in qua Simius choragus*, *asinus lyristes*, *porcus aleodus*, *camelus saltator*, *vulpes spectatrix*, parut à Bâle, pour la deuxième fois, en 1560. On en trouve un exemplaire à la bibliothèque de Zurich. Cousin, qui, dans la *Censoria virgula*, s'était caché sous ses initiales, se désigne ici par le pseudonyme *Cousinus Nucerinus*, et dédie le travail à Jean Crispin. C'est une violente satire contre les chanoines, et en particulier le chapitre de Nozeroy. Il convient de remarquer qu'il n'y a pas, dans ce livre, d'attaque contre le dogme, mais seulement contre la dissolution des mœurs. Le passage qui traite des indulgences et dispenses s'élève contre leur *vente*, et non contre ce dogme lui-même.

55-56.

La même année, parurent, suivant Simler, deux ouvrages dont on ne connaît pas d'exemplaire : le *Selectarum comprobatorum et dictionum rerum commentarium* parut à Lyon chez B. Melin, et les *Observationes et animadversiones in aliquot Augustini et Hieronymi loca* parurent chez Jean Crispin.

57.

C'est après la publication de ces nombreux ouvrages que Cousin se décida à traduire en français et à réunir en *corpus* les principaux d'entre eux. Ce recueil parut à Lyon en juillet 1561, chez Jean Quadier, et comprend deux cent trente-sept pages in-8. La bibliothèque de Bâle (FP. IX 8) possède l'exemplaire offert par Cousin à Zwinger. Le titre est le suivant :

Aucunes œuvres
de Gilbert
Cousin de
Nozereth très
utile à chascun.

Au-dessous du titre, qui est orné d'une branche de fleurs, ces vers :





**Qui ces livres voudra suyvre**
**Il ne faudra de bien vivre.**

Cousin dédie ce livre à son parent Louis de Vers, abbé du Mont-Sainte-Marie et de la Charité.

On y trouve une curieuse peinture du bon serviteur qui se termine ainsi :

« Ayant grossièrement pourtrait plustost que despeint l'ymage d'un bon serviteur, car s'il est difficile et malaisé maintenant de rencontrer personne qui veuille servir, mais encore est plus difficile à trouver qui serve capablement et fidellement. » Cette dédicace est datée de Fribourg en Brisgau le 14 mai, sans date d'année. On trouve dans ce recueil le *De officio famulorum*, puis l'*Économie d'Aristote*, la *Louange de Concorde*, les *Deux oraisons de la Nativité et de la mort de Jésus-Christ*, le *Censeur des mœurs* (traduction de la *Censoria virgula*), le *Discours contre la rhétorique*, un extrait de la *Tragédie de l'homme affligé*, et l'épitaphe de la mère de Cousin.

58.

L'édition des œuvres de Lucien en grec et en latin, avec des notes de Cousin, parut avec privilège de l'empereur, chez Henry Pierre, à Bâle, en 1563, sous le titre de :

Λουκιανοῦ Ἅπαντα
Luciani Samosatensis opera, quae
quidem extant omnia Graece et
Latine, in IV tomos divisa, quorum
elenchos post aliquot paginas reperis
una cum
Gilberti Cognati Nozereni et Johannis Sambuci
annotationibus utilissimis, item rerum ac
sententiarum cujusque tomi indicibus copiosissimis.

Simler prétend qu'une première édition aurait paru dès 1560, à Lyon, chez Honoré Bonhomme. Il y eut un autre tirage avec la date de 1564. Plusieurs éditions parurent aussi après la mort de Cousin, à Bâle, en 1579, 1602 [1], 1608, 1619, et à Paris en 1615,

1. Bibl. de Marbourg et Paris.

en une belle édition in-folio [1]. La dédicace est datée du 1er janvier 1563-64, à Jean de Plaine, conseiller de la duchesse Anne de Lorraine.

Il est à signaler que ce commentaire sur Lucien est le seul des ouvrages de Cousin qui ait toujours été exempt de toutes les condamnations portées contre ses œuvres.

59.

En 1566, Cousin publie un nouveau recueil de lettres ; cette fois ce sont surtout les siennes et non plus celles de ses amis qu'on trouve dans ce recueil. Ce recueil, intitulé *Gilberti Cognati Nozereni aliquot epistolae*, comprend des lettres écrites à partir de 1547. On en voit un exemplaire à la bibliothèque de Zurich.

60.

Cousin publia en 1562, dans ses *Multifarii*, un recueil d'adages dans le genre de ceux d'Érasme. Une édition nouvelle, en deux volumes in-8, parut à Paris chez Gilles Beys, en 1583. On en voit un exemplaire à la bibliothèque Mazarine. Dans cette édition, on a intercalé des proverbes qui ne figurent pas dans l'édition originale et semblent protestants. On les retrouve dans les éditions d'André Wechel en 1599 et 1606, qui sont aussi à la bibliothèque Mazarine, et de 1617, à Hanovre (bibliothèque du collège de la Trinité, à Dublin). Dès 1566, Victor Giselin publiait sous son nom une édition chez Plantin, à Anvers. Il y mit les proverbes d'Érasme et ceux de Cousin, et ne cita celui-ci que pour l'accuser de plagiat et d'immixtion dans la publication des adages d'Érasme, alors que lui-même démarquait dans son édition (II, p. 196 et suivantes) 530 adages de Cousin. Mais la plus belle édition est celle qui parut à Bâle chez Eusèbe Levesque en 1574, en deux volumes in-folio, sous le titre de : *Desiderii Erasmi Roterodami Adagiorum Chiliades quatuor*. Les adages de Cousin occupent de la page 316 à la page 602 du deuxième volume. Ces proverbes ne sont point compris dans l'œu-

1. Bibl. Mazarine ; Bibl. du collège de la Trinité, à Dublin.

vre d'Érasme, sauf quelques-uns *quorum varia est lectio et expositio*. Les adages de Cousin sont en deux livres, l'un comprenant 1816 et le second 514 adages. Cette édition très rare est très remarquable comme impression [1].

## 61.

Puisque nous sommes à parler des œuvres posthumes d'Érasme, il convient de dire qu'en 1539 Cousin fut l'éditeur de l'*Apophtegmatum opus Desiderio Erasmo auctore*, auquel il travailla du vivant même de son maître et de l'aveu de celui-ci [2]. Le nom de Cousin ne figure pas dans cette édition, qui parut à Lyon, chez Sébastien Gryphe. Cette édition est imprimée en caractères italiques fort beaux et compte 609 pages in-4, plus un copieux index de 39 pages [3].

## 62.

Cousin, qui, en 1561, avait publié un recueil français de ses œuvres, entreprit l'année suivante un recueil latin qui avait été conçu sur un plan plus vaste. Ce recueil en trois volumes in-folio parut à Bâle chez Henry Pierre, sous le titre de : *Gilberti Cognati Nozereni Opera multifarii argumenti lectu et jucunda et omnis generis professionibus veluti grammaticis, oratoribus, poetis, philosophis, medicis, jurisconsultis, ipsisque Theologis aperrime utilia in tres tomos digesta*.

Cet ouvrage parut avec privilège impérial. Au revers du titre figurent le portrait et l'emblème de Cousin, gravés sur bois. En tête du tome Ier, la *grammaire latine* et la *grammaire grecque, traduites de saint Basile*, et dédiées à Claude de La Baume, archevêque de Besançon. Puis la traduction en vers de l'interprétation faite au ive siècle du psaume L par le « rhéteur Apollinaire ». Ce travail est approuvé par le vicaire général Antoine

1. Notre bibliothèque. — Pour tout ce qui concerne les *Adages*, il suffira de renvoyer à l'excellente bibliographie de Fern. Van der Haeghen dans la *Bibliotheca belgica* (1897), p. 167 et suivantes.

2. Lettre ms., Bibl. de Bâle.

3. Bibl. de Paris, Sens, Troyes, Autun, Metz, etc. Cf. Van der Haeghen (1901), p. 57.

Lulle. Cousin y annonce son intention de publier aussi des pièces tirées et traduites des œuvres de saint Basile, mais ce recueil n'a point paru; vient ensuite la traduction des proverbes de Didyme et de Tharreos, dédiée à Henry Pierre, six centuries de proverbes dédiées à Claude Jaillon, d'Arbois, conseiller de la duchesse Anne de Lorraine, la *Tabula syntaxeos et prosodiae latinae* que Cousin composa pour ses élèves, les fils du vice-président Colin. Les extraits de Cicéron, les *Distributiones oratoriae facultatis*, le *De imitatione sententia*, l'Οἰκέτης, l'Οἰκονομικός, *La louange de Concorde*, les *Consolatoriae orationes*, le *Discours contre la rhétorique*, les lettres déjà publiées, plus quelques autres, dont le *De legali studio*, la *Description de la Franche-Comté*, enrichie de nouvelles figures, la *Totius Galliae descriptio*, l'*Italicarum aliquot civitatum topographia*, le *Chronicon sultanorum* et quatre livres de poèmes terminent le premier volume.

Le deuxième volume s'ouvre par les *Commentaires sur les allégories de la sainte Écriture* et *sur les allégories d'Origène;* puis vient le Διαποσημματον *sive intellectuum liber*, dédié à Pierre Mercier, bailli d'Aval (5 septembre 1561), qui parait pour la première fois, puis les rééditions du *De usu seu fine Legis et Evangelii*, du Τιμητή, des *Observations sur des passages de saint Jérôme et de saint Augustin*, du *De poenitentia*, de l'*Apologeticus pro Erasmica exomologesi*. On trouve ensuite une explication des psaumes XIV et LIII dédiée à Philibert de Rye, évêque de Genève, et l'explication en vers des psaumes XCV et LI. *L'interprétation des cantiques de Zacharie*, *de la sainte Vierge et de Siméon*, est suivie de *Varia versa e graeco tum prosa tum carmine*. Les deux oraisons sur la nativité et la mort de Notre-Seigneur, qui, dans cette édition, sont dédiées aux habitants de Nozeroy ; la réédition de l'*Introduction à l'épître de saint Paul aux Romains*, et les vies de saints dédiées jadis à Claude de La Baume, le *Calendarium*, le *Precationum liber*, dédié à Oudot Roy, et un livre de paraphrases en vers de quelques psaumes terminent le deuxième volume.

On trouve dans le troisième volume un opuscule qui parait pour la première fois, le *Flosculi Senecae,* dédié à Adam, fils de

Henry Pierre, qui avait été élève de Cousin. Il est suivi de *Flosculi Ciceronis* et des extraits d'Aulu-Gelle, que, d'après Chéreau, Cousin aurait publiés dans sa jeunesse, mais qu'en tout cas il avait composés à cette époque, puisqu'il le qualifie dans le titre : *Adhuc impuber*. Une satire contre le latin de la Sorbonne, que Cousin trouve bien barbare en le comparant à celui de Cicéron, est curieuse sous la forme ironique, intitulée : *Sorbonnae theologi, Ciceromanis ethnicis s. p. d. epistola, Sorbonicorum nomine et rogatu a Cousino Nucerino conscripta*. Le troisième volume se termine par trois recueils de sentences, le premier, *ad communem sermonis usum accommodatissimae*, en comprenant 269, le deuxième en renfermant 38 tirées d'Ausone, et le troisième, 1818 tirées d'auteurs profanes et résumées pour l'usage des enfants.

Le premier volume a 435, le deuxième 314 et le troisième 206 pages.

Cet ouvrage est assez rare ; il y en a cependant des exemplaires dans les principales bibliothèques. Pour ne parler que de la région comtoise, les bibliothèques de la ville de Besançon, de la ville de Dole, et, parmi les bibliothèques privées, celles de MM. d'Aligny et d'Hotelans, et la nôtre, en possèdent. Cet ouvrage atteint, quand il est en bon état et en reliure ancienne, et qu'il se trouve en vente, le prix de 200 fr. Il faut, en effet, noter qu'en général les exemplaires qu'on en trouve sont en reliures strasbourgeoises de peau de truie gaufrée, d'un très beau travail. C'est, en outre, cet ouvrage qui a été visé dans le procès d'hérésie de Cousin et que des commissaires avaient reçu de Rome l'ordre d'examiner.

63.

Cousin est l'auteur de notes sur Horace qui parurent seulement en 1580, à Bâle, dans l'édition des œuvres d'Horace que donna Sébastien Henry Pierre, et dont le texte est accompagné des commentaires de quarante auteurs [1].

1. Bibl. Mazarine à Paris.

64.

En 1568, suivant Chéreau, aurait paru à Bâle *Commentarius in Philomelam Ovidii metamorph. cum operibus Ovidii*. Cependant, à cette époque, Cousin était en prison à Dole, et pendant sa détention, il ne publia, suivant les dépositions des témoins de son procès, que son *De Incarceratione* [1] et son Commentaire sur Lucien [2]. Mais l'ouvrage parut dans les *In P. Ovidii Nasonis metamorphosin annotationes* de H. Löritz, imprimés, en effet, à Bâle en 1568, sous le titre exact de : *In Philomelam de avium ac quadrupedum vocibus Ovidii commentariolus*. (Bibliothèque nationale, Yc 6306.)

65-66.

Dans les papiers de M. Hugon, nous avons trouvé la copie d'une lettre, dont malheureusement la source n'est pas citée, où Josse Sabout, conseiller impérial, loue Cousin d'avoir fait un copieux index *In omnia opera Erasmi*. Nous n'avons pas d'autres traces de ce travail, non plus que d'un Commentaire sur les satires de Perse que lui attribue Simler.

67.

Nous ne connaissons aussi que de nom un ouvrage qui, s'il était découvert, serait d'une importance capitale, c'est la *Confessio fidei suae* que Cousin adresse au parlement de Dole en 1554, au dire des papiers Hugon, et sûrement à la Cour de Rome en 1572, d'après les dépositions des témoins du procès. Il n'y a d'ailleurs pas de preuves que ce travail ait été imprimé. En tout cas, il fut rédigé et porté à Rome par le prieur de Lanthenans, près de Mouthe. Cousin mourut avant la réponse que la Cour de Rome n'aurait pas manqué de faire sur le vu de cette pièce.

C'est, en effet, vers le mois de janvier 1572 que la pièce dut être portée à Rome; les lenteurs qu'exigent les prudentes et

1. *Vide infra*.
2. *Vide infra*.

judicieuses études des différentes congrégations romaines donnent à leurs jugements, par suite du minutieux examen des pièces et du rejet de toute allégation dont la certitude n'est pas absolue, une valeur à laquelle on ne saurait égaler l'autorité des arrêts d'aucune cour ni d'aucun tribunal ; mais, en revanche, elles ne permettent pas d'admettre que des pièces parties dans le courant de janvier puissent avoir été examinées à Rome assez vite pour que la réponse ait pu parvenir en mai à Besançon. Or, c'est en mai que mourut Cousin. Nous pensions que ce précieux document était à Rome dans les archives de la Sacrée Congrégation du Saint-Office. Ces archives sont secrètes ; toutefois, on peut obtenir copie des pièces honorables qui s'y trouvent. Le R^me^ P. Cormier, maître général des frères Prêcheurs et consulteur du Saint-Office, comme aussi le R^me^ P. Pie de Langogne, capucin, aussi consulteur du Saint-Office, ont bien voulu faire des recherches qui ont donné un résultat négatif.

Sous la conduite du regretté P. Denifle, dominicain, sous-archiviste des palais apostoliques, nous cherchâmes aussi en vain dans les archives vaticanes.

Enfin, le R^me^ P. Esser, dominicain et secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'Index, nous ayant signalé qu'une partie des archives du Saint-Office, distraite lors des pillages qui suivirent le transfert à Paris et le retour à Rome des archives pontificales, sous le gouvernement de Napoléon I^er^, était allée échouer, après de multiples pérégrinations, dans la bibliothèque du collège de la Trinité à Dublin, des recherches furent dirigées également de ce côté. Elles ne donnèrent pas de résultat plus satisfaisant.

Il est donc bien probable que ce précieux document, qui éclairerait bien des points encore obscurs de la vie de Cousin, est irrémédiablement perdu.

68.

Nous devons malheureusement nous borner à la même conclusion pour un autre précieux ouvrage qui, lui, fut sûrement imprimé entre 1568 et 1570 ; la preuve nous en est donnée par la déposition de Hugues Cousin dans le procès de son frère.

C'est le *De incarceratione Gilberti Cognati.* On ne connait aucun exemplaire de cet inestimable opuscule.

69-70-71-72-73-74.

Chéreau signale un grand nombre d'opuscules dont, dit-il, la date de publication est incertaine. Beaucoup font double emploi avec ceux que nous avons cités comme ayant paru dans des recueils, et non isolément. Parmi ceux-ci, il faut cependant en signaler quelques-uns que Chéreau cite sans indiquer aucune source et que nous ne connaissons pas par ailleurs. Tels sont : *Elegia in invidiam, Ad solem exorientem carmen, De ebrietatis remedio, Laudes privatae et tranquillae vitae, Elegia satis prolixa qua nostri saeculi ad universorum ferme ordinum corruptelam aliter notatur, Dicta quaedam ex opusculis M. T. Ciceronis omnibus verae virtutis candidatis utilissima.*

75-76 et 77.

Simler dit que Cousin avait préparé un Commentaire sur Érasme, une *Histoire de son temps* et une *Histoire de Bourgogne.* Ces trois ouvrages, restés manuscrits, ont dû se perdre dans le procès de Cousin. En tout cas, ils n'étaient pas publiés en 1574, puisque c'est à cette date que Simler (assez mal renseigné d'ailleurs, puisque Cousin était mort depuis deux ans) écrivait : *Dominus Deus noter faxit ut Gilbertus Cognatus brevi absolvat quos [libros] adhuc prae manibus habet, videlicet : libros illustratae et reparatae veteris Burgundiae; nobis exhibuit: Historiam sui temporis; Commentaria in Erasmi, pluresque elucubrationes.*

78.

Il semble, après cette longue énumération, que l'œuvre littéraire de Cousin représente la somme maximum de travail que puisse fournir un homme. Cependant, par une inconsciente application peut-être de ce proverbe qui dit qu'on ne prête volontiers qu'au riche, Simler a attribué à Cousin divers travaux anonymes. Aucune lettre de Cousin n'en parle, et cette attribu-

tion, basée sur la seule autorité de Simler, ne saurait être admise sans conteste. Tels sont le *De cultu publico et ecclesiasticis caeremoniis sive Christianorum oeconomica*. Ce travail, nettement protestant, est en contradiction trop absolue avec beaucoup de passages authentiques de Cousin pour que l'attribution de Simler puisse être maintenue. Il en est plus sûrement encore de même du *Apparitio Joannis Francisci Assisiani*, ouvrage que Simler attribue à Cousin, mais sans preuve, et qui a toujours été réputé anonyme et a encouru comme tel les censures ecclésiastiques. Si, d'ailleurs, ces deux ouvrages étaient l'œuvre de Cousin, on les eût certainement mis en avant au cours de son procès, car ils eussent été accablants contre lui. Or il n'en fut pas question.

## BIBLIOGRAPHIE ICONOGRAPHIQUE

Il est peu de personnages de l'importance de Cousin sur qui les renseignements iconographiques soient plus précieux et plus rares à la fois ; si, en effet, nous possédons deux portraits authentiques de Cousin, il n'existe que trois pièces pour former la collection complète des portraits du chanoine.

1° Son portrait gravé en 1553, et publié dans son *Multifarii opera*, en 1562. Cousin est en buste, de trois quarts, avec un bonnet carré et un vêtement de soie brochée à simarre de fourrure, avec autour du cou un petit col plissé. Il a les cheveux longs et coupés droits, les yeux saillants, le nez long et pointu, le menton pointu, et la bouche petite et pincée ; il est maigre et paraît d'une complexion délicate. Autour de ce portrait gravé au trait, qui forme un médaillon rond, on lit la légende : *Gilbertus Cognatus Nozerenus, anno aetatis suae 46*, et dans le champ, la date « 1553 ». Ce portrait a été reproduit sous une dimension inférieure dans l'édition de 1863 de la *Brevis ac dilucida*. On ignore par qui il fut gravé. Cependant, comme l'on sait que la vue de Poligny, qui figure dans le même recueil, est l'œuvre du graveur Claude Luc, il est possible de lui attribuer avec vraisemblance la gravure de ce portrait de Cousin. Le portrait gravé en 1553 mesure $0^{m}085$, et celui qui fut gravé en 1863, $0^{m}050$.

2° La curieuse planche des *Effigies Erasmi*, dont nous avons déjà eu plusieurs fois occasion de parler. Cousin y est représenté assis et écrivant sous la dictée d'Érasme. Il porte une robe noire et blanche, avec une simarre de fourrure et un bonnet carré. Il a les cheveux longs et coupés droits, et semble d'une stature peu élevée et de peu de corpulence, mais il est moins maigre que dans le portrait précédent, dessiné vingt-deux ans après. Cette planche mesure 0m118 de largeur sur 0m090 de hauteur. Elle a été reproduite en dimension originale dans l'édition de 1863 de la *Brevis ac dilucida*. Il est probable qu'elle fut gravée à Bâle de la même manière que le texte fut rédigé, par quelque commensal de l'imprimeur Henry Pierre.

3° Enfin, dans la galerie métallique franc-comtoise, le sculpteur bisontin Jean-Baptiste Maire a reproduit à peu près le portrait de Cousin gravé en 1553. Cette médaille gravée en 1836 est la première de la collection. Elle mesure 0m055 de diamètre. Sur la face, Gilbert Cousin, de trois quarts, porte vêtement à simarre de fourrure et un grand chapeau. Autour on lit : « Gilbert Cousin », et dans le champ sous le buste, J.-B. Maire. Au revers, dans le champ, on lit :

CHANOINE A NOZEROY
NÉ DANS CETTE VILLE
LE 21 JANVIER 1506
AMI D'ÉRASME
APRÈS AVOIR ÉTÉ SON SECRÉTAIRE
IL PUISA DANS LES LEÇONS DE CE GRAND HOMME
LE GOUT DES ARTS ET DES LETTRES
DONT IL FUT LE RESTAURATEUR
AU COMTÉ DE BOURGOGNE
LE PREMIER IL EN PUBLIA LA DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE
L'ENVIE TROUBLA SES DERNIERS JOURS
QU'IL TERMINA
DANS LES PRISONS DE L'ARCHEVÊCHÉ
A BESANÇON
LE 22 MAI 1572
APRÈS UNE LONGUE CAPTIVITÉ

A. Pidoux.

# LES PAPIERS

DU

# MÉDECIN MICHEL PROVENÇAL

(1781-1845)

---

Le médecin Jean-Michel Provençal, né à Cagnes, le 3 juin 1781, dans une condition modeste, est mort à Montpellier le 8 avril 1845, après y avoir été successivement professeur de zoologie à la Faculté des sciences (25 juillet 1809) et professeur d'anatomie à la Faculté de médecine. S'il n'a pas été un homme de premier plan et n'a pas laissé un nom glorieux, il s'est du moins honoré dans ces deux emplois par de solides travaux et de loyaux services professionnels. Il n'est pas indigne d'un souvenir.

La source essentielle, — on peut dire unique, — de sa biographie est une collection d'environ onze cent cinquante pièces et lettres autographes, à lui adressées ou écrites par lui, collection arrivée il y a quelques années par voie de legs à la Bibliothèque municipale de Tournus. Parmi beaucoup de papiers inutiles, on y trouve des pièces d'un intérêt très varié et très considérable.

Ces documents permettent de reconstituer dans ses étapes principales la biographie de Provençal : séjour à l'École de santé de Toulon ; années de résidence à Paris, relations scientifiques et familières avec la société d'Arcueil, où il lia amitié avec les Berthollet, les Chaptal, les Gay-Lussac et avec Al. de Humboldt ; longues années de professorat à Montpellier;

nombreuses et longtemps vaines tentatives pour obtenir une chaire à la Faculté de médecine; vieillesse active, honorée et paisible. Il en sort l'image d'une vie utile, intéressante, et, à tout prendre, selon la médiocrité de la condition humaine, heureuse.

Ces papiers font connaître aussi la clientèle et les amis très divers de Provençal, plusieurs personnages et plusieurs milieux intéressants. Le département du Var, dont Grasse faisait alors partie, y revit avec les camarades d'enfance et la famille de Provençal; en 1815, en 1830, il a vivement éprouvé et partagé les émotions patriotiques, les passions politiques de sa région natale; des discussions d'intérêts avec les siens nous donnent quelques indications sur la vie économique et l'histoire de la propriété foncière en Provence; il conserve des relations avec plusieurs de ces camarades ou amis locaux : les lettres des Guérin font l'histoire sociale d'une famille pendant l'Empire et la Restauration; celles de Raynouard ouvrent le monde littéraire et provençaliste. Sa clientèle militaire, avec les noms de Masséna, Reille, René, Armagnac, Gazan, Desgenettes, etc., nous rend l'écho des guerres impériales, l'écho souvent douloureux des hôpitaux et des pontons, la plainte des officiers réformés, celle des parents de soldats disparus, « égarés en Allemagne ». De la société d'Arcueil, il garde des protecteurs, des informateurs et des clients; Humboldt et Chaptal l'introduisent aux coulisses de l'Institut et du Museum; avec le fils de Berthollet, il voit l'industrie de la soude naître dans les Bouches-du-Rhône; le jeune Gay-Lussac l'initie aux secrets des Thermes d'Amélie, gouvernés par un étrange médecin. Il y a dans ces papiers des lettres administratives, des chroniques anecdotiques de la vie parisienne, des lettres de malades, de neurasthéniques et de maniaques, de solliciteurs ridicules et de femmes souffrant du « vague à l'âme » lamartinien. Il y a même des lettres d'amour. Peu de *carteggi*, sous une apparente aridité, sont donc d'un intérêt aussi varié et aussi soutenu.

Cette collection peut fournir des éléments à tant de recherches différentes, indépendantes de la personnalité de Provençal, qu'il m'a paru opportun, avant d'en tirer la biographie

de ce médecin, avant de le replacer dans son milieu universitaire, scientifique et social, d'en dresser un inventaire au moins sommaire, pour lequel l'ordre alphabétique m'a paru le plus convenable. J'y ai joint quelques pièces caractéristiques, propres à montrer les divers aspects de la physionomie de Provençal, et qui pourront servir de preuves à la biographie dont le présent inventaire est une nécessaire introduction [1].

---

## INVENTAIRE SOMMAIRE

### De la correspondance de Provençal

---

*1*, Abribat, docteur en médecine. Poitiers, le 1er octobre 1831. « A M. M. Provençal, professeur à la faculté, à Montpellier, Hérault. »[Installé à Poitiers, où il a eu des « fièvres nerveuses ». Nouvelles de la ville et de sa famille [2].]

*2*, Accarias, notaire à Mens (Isère), le 22 juillet 1830. « A. M. M. Provençal, docteur en médecine, prof. à la faculté des sciences, à Montpellier. Hérault. »

[Envoi d'un acte de procuration donnée à Provençal par M. J.-B.-Louis Larcher d'Aubancourt, prof. à la faculté des sciences de Montpellier, pour acquérir une maison dépendant de la succession du colonel Ricard, faubourg Saint-Jaume, rue du Jardin-Royal. — L'acte joint à la lettre a été légalisé à Grenoble, 24 juillet 1830.]

*3*, D'Adhémar. Taillan, le 29 septembre 1825. « A M. le Dr Provençal, professeur de la faculté des sciences et correspondant de l'Institut, à Montpellier. »

[Remerciements pour une réponse satisfaisante du comte Ricard, due à l'intervention de Provençal.]

1. Je dois de vifs remerciements à l'obligeante intervention de M. Charmont, mon savant collègue, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, et à la complaisance de M. Martin, bibliothécaire à Tournus, qui m'ont permis de prendre amplement connaissance de ces documents.

2. « Isidore est gras comme un chanoine. » — « Poitiers est une ville qui n'est pas jolie, mais on y respire un bon air. La vie animale y est excellente, très variée et pas trop chère ; il n'y manque que du bon vin. Les étrangers y sont bien vus. Nous nous y trouvons très bien. » — Les timbres de la poste sont : « Poitiers, 1er octobre 1831 » et « 6 octobre 1831 ».

*4*, Aillaud, docteur en médecine, rue Quatre-Dauphins, 15, à Aix. Aix, 9 octobre 1824. « A M. le prof. Provençal, d.-m., membre correspondant de l'Institut royal de France, à Montpellier. »

[Nouvelles de la santé du jeune Bécat, élève au collège d'Aix.]

*5*. Airoldi, César. Béziers, 21 mars 1824. « A M. le prof. P., Mtp. »

[Remerciements pour l'accueil que lui a fait à sa recommandation M. Bernard. En attendant son passeport, il visite le pays qui est très intéressant.]

*6*. Albertini, de la prison de Montpellier, 29 août 1827; *7*. 4 novembre 1827. « A M. P., prof. en médecine, rue Saint-Mathieu, à Mtp. » « A M. P., prof. en méd. à Mtp. »

[Prière de lui envoyer M. Jac, avocat, officier en demi-solde, « ne sachant à quoi m'en tenir sur le résultat de mon affaire ». Emprunt d'un louis.]

*8*. Alziari fils, avocat à Grasse. « A M. M. le médecin Provençal, prof. à l'Université, à Mtp. » S. d. Signée A. (Nice, 23 décembre); *9*. Nice, 3 avril 1813; *10*, *ibid.*, 3 juillet 1813; *11*, *ibid.*, 1er octobre 1813; *12*, *ibid.*, 29 mars 1814[1]; *13*. Aix, 27 juin 1814 (départ pour Paris);

1. Il lui recommande, au cas qu'il passe par Montpellier, « M. Burel, chef de bataillon du génie, employé à l'armée d'Espagne, blessé, actuellement malade à Toulouse ».

« J'ai eu le plaisir de [parler de] vous avec le savant Sir Davis. J'étais chez de Butet, lorsqu'il se présenta à lui avec votre recommandation. Notre ami commun fit pour lui tout ce qui lui fut agréable, et cela avec son obligeance ordinaire ; il le présenta à M. du Bouchage, qui a beaucoup regretté que la promptitude de son départ ne lui ait pas permis de lui faire les politesses que son mérite et votre recommandation lui inspiraient. »

« Les uns, ici, sont dans la joie, les autres dans la peine; le même sort nous attend tous sans distinction, du moins je le pense. Nous sommes fort tranquilles, c'est-à-dire que l'on ne nous adresse pas encore des coups de fusil. Je vous parlerai des nouvelles d'Italie, après que nous aurons reçu les courriers de Gênes et de Turin. Vous savez mieux que nous ce qui se passe du côté de Lyon, et vous me ferez plaisir de m'écrire les malheurs que nous pourrons éprouver du côté de l'Espagne. La rentrée de dom Ferdinand permet-elle à Suchet de courir avec son armée au secours de quelqu'un? Les Espagnols l'ont-ils bien accueilli?

« Les lettres de Milan annoncent qu'on y est parfaitement tranquille. J'en ai reçu une de Gênes, qui me dit que les Anglais sont dans le golfe de la Spezia, qu'ils occupent la partie de l'est dont ils ont fait sauter tous les forts. Il sont au nombre de trois mille hommes et ont quatre voiles. Il y a des bandes de brigands qui dévalisent les passants jusqu'aux portes de la ville, et qui vont dans les villages vider les caisses des percepteurs et se faire nourrir.

« Adieu, mon cher docteur, etc.

« ALZIARY.

« Nice, le 30 mars (*sic*). »



*14*, 21 octobre (s. d., sous l'Empire) ; *15*, s. d. (sous l'Empire) ; *16*, s. d. (26 oct., avec une lettre d'Alziari père à son fils, sur sa gravelle), adressée à Provençal, à Cagnes ; *17*. Nice, le 14 septembre (Rép. le 6 oct. 1817 ; Pr. est à Montpellier ; de même pour toutes les lettres suivantes) ; *18*. Nice, le 3 novembre (Rép. le 15 nov. 1817) ; *19*, Grasse, 2 janvier 1824 ; *20*, Saint-Vallier, 8 janvier 1817 (mort d'Alziari père) ; *21*. Grasse, 19 nov. 1828 ; *22*. Grasse, 9 septembre 1829 ; *23*. Grasse, 12 sept. 1830 ; *24*. Grasse, 10 décembre 1835 (description du château de la Bégude, près Grasse) ; *25*. 4 janvier 1836 ; *26*. Grasse, 2 septembre 1844 (mort du père de Provençal) ; *27 à 30*, 6 et 18 décembre 1844, 20 janvier et 24 février 1845 (procès de Provençal avec son neveu César Provençal).

*31*. Ampère et Guéneau de Mussy. Nice, 1er juin. V. *Appendice 23*.

André. V. Balazun.

*32*. Anonyme (Une dame). « A Monsieur le docteur Provençal, rue Saint-Mathieu, à Montpellier, » 26 septembre 1832. [Invitation à une visite intime.]

*33*. Ardisson, docteur en médecine : « A M. le prof. Provençal, place du Palais, à Montpellier ». Antibes, le 18 juin 1812. [Présenté à P. par le Dr Pascal. Succès d'un accouchement laborieux. Demande de ses ouvrages.] *34*. Antibes, le 12 sept. 1812. [Accouchement de la sœur de P. ; guérison d'une hémorragie utérine. Condoléances sur son insuccès au concours, dû à des jalousies d'école.] *35*. 4 mars 1815. *36*. Antibes, 23 août 1824. Détails biographiques (père de trois fils ; l'aîné soldat, puis lieutenant de douanes ; le second, marié à Mlle Fighera, parente de Mgr Dupont, évêque de Sens ; le dernier, Emmanuel, marin). *37*, 16 août 1830. [Naufrage de la *Sirène* [1].] *38*, 28 janvier 1831. [Demande

1. « Je suis affligé du plus grand malheur que le destin pût me réserver. J'ai perdu mon brave et bon fils Emmanuel, qui a fait partie de l'affreux naufrage du brick *la Syrène*, où il était embarqué enseigne de vaisseau. Il a malheureusement été du nombre de ceux qui ont été cruellement massacrés par ces infâmes Bédouins. Cet événement a failli me coûter la vie. J'en ressentirai toujours une douleur profonde qui me donne le plus grand dégoût de la vie. J'aimais, j'idolâtrais cet enfant qui devait être la consolation de ma vieillesse. Il laisse une veuve inconsolable et une demoiselle de cinq ans, que j'ai près de moi, et qui, seule, m'a conservé la vie par ses caresses et les consolations qu'elle m'a données. Je suis persuadé de la part extrême que vous prendrez à ma douleur.

Pour comble de maux, je viens d'éprouver une nouvelle perte dans ma famille, et d'une manière tout aussi tragique. Les événements de Paris, heureux pour la France et pour tous les peuples de l'Europe, ont coûté à l'une de mes sœurs la perte de son fils, lieutenant des grenadiers au 6e régiment de la garde. Nous avons eu le chagrin d'apprendre qu'il avait été tué à la rue Saint-Honoré, où ce régiment a fait de très grandes pertes. Mon neveu Mercurin, qui en fait partie, n'a été sauvé que par miracle. De toute la compagnie,

de nomination comme chirurgien major dans les hôpitaux militaires de création prochaine.] *39*, s. d. [Entrée de son fils aîné au service; son mécontentement [1].]

*40*, Ardisson (Victor) fils « A M. M. Provençal, prof. en médecine à Montpellier. » Brest, 9 juillet 1823. [Remerciement pour le bon accueil qu'il a trouvé chez Mme Berselles. Embarquement sur la corvette *la Sapho*, qui va à Toulon.] *41*, à Brest, 27 décembre 1829, sur le brigantin du roi *la Capricieuse*. [Mort d'un fils en bas âge à son arrivée à Brest. Nouvelles de son voyage et du Mexique [2].]

Le second folio de cette lettre a été utilisé par M. Eug. Mutru, s. d., pour dire à Provençal qu'il compte être appelé à Saint-Pierre-Miquelon comme deuxième chirurgien.

*42*, Arnoux. S. suscript. Bouyon, 3 septembre 1823. [Rapport de 8 p., peut-être incomplet de la fin, sur une épidémie ayant sévi dans la commune de Bouyon (148 malades, 19 morts) et ayant causé la mort de son oncle.]

*43*, Artaud, Jean. « A M. Pr., d. en méd., et professeur à Montpellier. » Grasse, 28 janvier 1815. [Envoi de remerciements en fruits et parfumerie.] *44*, Grasse, 19 mars 1815. [Envoi de graines [3].] *45*, Grasse, 30 septembre 1822; *46*, 30 octobre 1822; *47*, 18 nov. 1822 [4]; *48*, 6 janvier 1823. [Consultation sur un traitement médical.] *49*, 29 mars 1824. [Retour de Paris; s'excuse de n'avoir pu aider Aubernon, candidat à la députation.] *50*, 13 septembre 1824; *51*, 17 nov. 1824. [Mort de son plus jeune frère, résidant à Paris.] *52*, Note de remèdes s'élevant à

il n'est que le troisième qui se soit sauvé dans les maisons bourgeoises, où ils ont quitté toutes les marques de l'habillement militaire. Notre famille est bien affligée de ce double malheur. »

1. « J'ai été nommé chirurgien major de la légion de l'arrondissement de la garde nationale. Nous avons été mobilisés pendant plusieurs mois et reçu, par conséquent, nos appointements. Tout l'état-major est en uniforme. »

2. Il sert depuis un an. Son bâtiment a besoin de réparations, après avoir tenu la mer pendant neuf mois et essuyé des coups de vent terribles, surtout dans le golfe du Mexique. « Vous avez su par les journaux quelle a été l'issue de l'armée espagnole. Il fallait être Ferdinand pour croire qu'avec trois mille hommes il pouvait soumettre un pays si vaste et qui est formé par un seul parti, celui de la liberté. »

3. « Je ne vous parle pas des événements qui ont eu lieu. On doit vous en avoir donné les détails de chez vous. Depuis huit jours, nous sommes sans courrier de Paris. »

4. « Isnard est extrêmement occupé à la mairie où il est adjoint. — Alziari vient d'avoir un surcroît de travail comme juge d'instruction. Victor [son père] est victime de l'ordonnance royale sur le « dédoublement » des postes de receveurs particuliers à Paris (24, au lieu de 12); il a obtenu cependant une des « doublures » les plus avantageuses, une partie de la Chaussée d'Antin, mais il perd 10,000 francs. »

120 francs (écriture de Provençal). *53*, 16 octobre 1825. [Détails biographiques : « Je ne suis plus à la maison qu'avec mon frère l'abbé. »] *54*, 2 juin 1826; *55*, 28 juin 1826; *56*, 30 novembre 1831. [Nouvelles de sa santé ; emploi de la liqueur de Van Swieten.] *57*, s.d. [Envoi comme curiosités des deux premiers numéros du journal de Grasse, *le Sylphe*.]

*58*, Asouch (Mme), née Dumas. Sans suscription. Aix, 15 avril 1826. [Recommandation au docteur de son amie, Mme Lalouette. Protestation de reconnaissance éternelle.]

*59*, Astros (Dr d'), « à M. M. le Dr Provençal, prof. d'histoire naturelle, membre de l'Institut, à Mtp. » Aix, 31 octobre 1844. *60*, 7 novembre 1844. *61*, 21 décembre 1844. *62*, 17 août s. d. [Renseignements sur une pension d'étudiants à choisir par le jeune et très aimable Berthaut. Nouvelles de Mme Bouis.]

*63*, Atger (Xavier), « à M. Provençal, médecin, rue de Savoye, 12, Paris ». 12 février 1809.

*64*, Auberd (le colonel baron), « à M. M. le Dr Provençal, rue Saint-Mathieu, Montpellier », dimanche 16 septembre 1832. Invitation à entendre dans sa loge nº 20 *le Siège de Corinthe*, « qu'on n'a joué qu'une fois depuis le tapage mémorable ». *65*, Mtp., 30 décembre 1836. [Remerciements ; envoi en cadeau de 4 caisses, venant de Cette.]

*66*, Aubernon (B.), « à M. Provençal, docteur, à Montpellier », le 6 mars s. d. [Recommandation pour son fils Victor, « placé » à Mtp., qui entre dans le monde et qui a besoin d'indulgence. Prière de surveiller sa santé et ses dents abîmées.] *67*, Pouilly près Melun, 24 septembre 1829; *68*, Toulon, 14 mai 1830; *69*, Antibes, 5 juin 1830; *70*, Versailles, 27 août 1830 ; *71*, Versailles, 6 octobre 1830 ; *72*, « à M. P., prof. et docteur en méd., à Cagne (Var), s. d., le 12 août. *73* (même adresse que 71). Montpellier, s. d., 18 octobre [Nouvelles biographiques, politiques et électorales.]

*74*, Aubert (Dr). S. suscr. [1 fol. simple, papier chiffré en or C. A.]. 5 février 1845. [Recommandation pour M. Michel, chirurgien-major, étudiant.]

*75*, Audibert-Caille (J. M.), « médecin, membre honoraire, titulaire, associé ou correspondant de plusieurs Académies de belles-lettres ou de sciences de France, des Sociétés de médecine pratique de Montpellier, Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Besançon, etc. » [en-tête imprimé de la lettre 75]. « A M. le professeur Provençal chez lui, 26 septembre 1823. [Mort de son fils Jules : « Mon séjour ici est un état de souffrance. » Annonce de son départ pour le lendemain.] *76*, [en-tête imprimé] « à M. le prof. Provençal ». Brignoles, 21 octobre 1823 [récit des débuts de son installation à Brignoles]. *77*, « M. le prof. Provençal, docteur en médecine, Montpellier (Hérault) », Brignoles, 3 mars 1826 [envoi d'un mandat de 470 fr.]. *78* (même adresse, « près l'église Saint-Mathieu »). Jeudi, 31 juillet 1833. « Mon aimable et savant compatriote. » *79* (même

adresse), le 4 décembre 1833. *80*, « à M. le prof. Provençal, actuellement aux bains à La Malou, près Bédarieux », s. d. (même papier à en-tête que 76).

*81*, Audric (Mme Gabrielle), « à M. M. Prov., dr. en méd., Montpellier ». Cette, 11 avril 1826. [Annonce d'une visite de son mari, qui a un service à lui demander.]

*82*, Autran. *V. app. 28*; *83*, Marseille, 8 septembre 1813. [Remerciements pour sa consultation pour son jeune neveu ; l'enfant va mieux, on n'appliquera pas ses remèdes.]

*84*, Avigdor, consul de Prusse et conseiller du commerce. « A M. Provençal à Cagnes. » Nice, 13 octobre 1814. [Invitation à dîner avec l'ex-juge Alziari.] *85*, Nice, 21 octobre 1814. [Remerciements pour des brochures. Quel est le véritable auteur de celle imprimée sous le nom de *Paul ?*] *86*, « A M. Provençal à Montpellier. » Nice, 26 juillet 1829. [Appel à « votre discernement délicat, à la solidité de votre esprit et à votre position dans le monde » pour une demande de renseignements sur le juif Bédarride. Sa dernière question est celle-ci : *Est-il heureux ?*]

*87*, Balazun (Mme), née André. « A M. M. Pr., dr. Mtp. » — Largentière, 25 mai 1830 [annonce un règlement d'honoraires].

*88*, Barbeyrac-Durand. « A M. Pr., prof. à la Faculté des sciences, rue Saint-Mathieu, Mtp. » Lunel-Viel, 3 novembre 1823. [Recommandation d'un ouvrier nommé Roussille, estropié par un coup de pioche à travers le pied, qu'il faut faire exempter du service[1].]

Bardonenche (de). V. Daubancourt.

Baron (Mme). V. Farel.

*89*, Baron (L.). « M. Provençal, prof. à l'école de médecine, restant au Coin du Tricot à Mtp. » Nîmes, 4 nov. 1823. *90*, 1er janvier 1824. *91*, 20 juin 1824. *92*, 2 septembre 1826. *93*, 28 juillet 1828. *94*, 22 novembre 1829. *95*, 12 juin 1832. [Affaires de famille, nouvelles de santé et intimes.]

*96*, Baron (Auguste), neveu du précédent. A M. le docteur Provençal, à Montpellier. Lyon, 30 décembre 1823. [Remerciements.]

*97*, Barrène (docteur en médecine). Prades, 4 août 1844. [Sur les bains de Molitg[2].]

Barton. V. Brown.

*98*, Bassaget (Mme), née Verron. — Mas d'Astouin, 29 juillet 1838. *V. Appendice 48*.

*99*, Bassaget (Albert), fils de la précédente. — *Ibid.*, 18 août 1838. *V. Appendice 48*.

1. « La fortune de cette famille ne lui permet pas de *faire un homme*. »

2. « Qui prennent de l'importance et de la valeur depuis la publication de l'ouvrage de M. Anglade. » Il y a un « établissement de location » pour les baigneurs, « tenu par un habile cuisinier ».



*100*, Baumes (docteur en médecine). « A M. M. Provençal, dr. et prof. en médecine, rue Saint-Mathieu, à Montpellier (Hérault). » Bordeaux, 16 octobre 1823. [Prière à Provençal de surveiller son jardin, de rentrer les plantes qui craignent le froid ; demande si l'établissement des bains de vapeur fonctionne toujours ; annonce son retour à la mi-novembre[1].] *101*, Montauban, 9 nov. 1823. [Prov. soigne deux malades de Baumes.] *102*, Limoges, 26 sept. 1824. [Nomination de Cruveilher.] *103*, s. d. ; du 13. « A M. P., méd. et prof. de zoologie. [Offre de faire imprimer dans les *Annales cliniques* un extrait de la deuxième édition du *Traité des fièvres*.] *104*, s. d., jeudi 27 mai. [Deux rendez-vous pour consultations.] *105*, à M. M. P., prof., rue Saint-Mathieu, vendredi 29 juin, s. d. [Rendez-vous à son jardin de quatre à sept heures pour sa conférence sur son hémoptique.]

*106*, Baussy (Mme veuve, née Suche). S. suscr. Vence, 24 octobre 1812. [Sur la recommandation de son cousin, le président Guérin, de MM. de Mougins et Mars, elle confie à Provençal la surveillance de son fils, étudiant à Montpellier. Le jeune Baussy, « ayant un goût trop décidé pour la dépense, recevra 12 fr. par mois pour ses menus plaisirs, sur laquelle somme il prélèvera l'argent pour son blanchissage. » Mme B. redoute pour lui le « danger des femmes de mauvaise vie ».] *107*, Vence, 12 novembre 1812. [Arrivée du jeune Baussy à Mtp. Provençal l'a logé chez des « dames très vertueuses ».] *108*, Vence, 30 février 1813. [Plaintes maternelles et craintes, le fils n'ayant pas donné de ses nouvelles depuis deux mois.]

*109*, Baussy, beau-frère de la précédente. S. suscr. Vence, 8 avril et (*110*) 1er mai 1813. [Il a réprimandé son neveu pour le faire rentrer dans le chantier (*sic*) de la vertu.] *111*, *112*. 19 août et 29 décembre 1813. [Suite de cette querelle de famille.]

*113*, Baussy fils. S. suscr. Vence, 25 juin et (*114*) 30 décembre 1813. [Lettres d'excuses.]

*115*, Bayon (Mme), née Maurel. « A M. Provençal, médecin et professeur, place du Palais, à Montpellier. » Vence, 23 juin 1811. [Demande de conseils pour l'éducation de sa fille ; son mari malade ; nouvelles de la santé du neveu de Provençal, Nicolas, placé chez Escoffier.] *116*, Vence, 18 octobre 1811. [Départ de sa fille pour un couvent de Lyon.] *117*, Vence, 21 octobre 1823. *118*, *ibid.*, 3 nov. 1823. *119*, *ibid.*, 3 janvier 1824. *120*, *ibid.*, 1er juin 1824. [Nouvelles du fils Bayon, collégien à Marseille, puis à Montpellier, et de la famille Nicolas (neveu de Provençal).] *121*, s. d. « vendredi ».

1. Il dit encore : « Nous sommes harassés de fatigue et par le mauvais temps. Les pluies sont continuelles et la récolte du vin est horrible. Les chemins sont parfois impraticables ; il est gai d'être en route par de telles circonstances ; il n'y a que moi, buveur d'eau, qui aie à me réjouir. »

*122*, Bazard, docteur en médecine. « A M. Provençal, médecin, rue Saint-Mathieu. » Pézenas, 10 août 1828. [Son fils est libéré de la conscription ; le contingent a été formé avant d'arriver à son numéro.]

*123*, Beaulieu-Robineau. « A M. le Dr Provençal, professeur, Plan du palais à Montpellier. » Aix, 30 décembre 1812. [Pr. correspondant de ses fils au collège de Montpellier, envoi d'argent : « dix sols à chacun par semaine », 6 fr. à chacun de leur grand'mère pour leurs étrennes. Demande de nouvelles de l'accouchement de Mme de Candolle.] *124*, même suscr. Aix, 7 avril 1813. [Demande des nouvelles de ses enfants.] *125*, même suscr. Aix, 9 juillet 1813 [Remerciements.] *126*, même suscr. 25 juillet 1814. [Envoi par un sac confié à la diligence de l'argent nécessaire pour ses enfants [1]. Souhaits pour le succès de Provençal au concours pour la chaire vacante par la mort de M. Dumas.] *127*, même suscr. 13 mars 1815. [Il a retiré ses enfants du lycée ; règlement de la valeur de leurs draps et serviettes avec l'administration [2].] *128*, même suscr. Aix, 13 avril 1815 (lettre apportée par M. Gas). [Suite de l'affaire des draps et serviettes. Il gémit de « pareille bagatelle dans un temps où des événements si importants absorbent l'attention publique. Malgré tous les malheurs dont nous sommes menacés, ici tout est tranquille. »] *129*, 23 avril 1815. [Fin de cette affaire : il a reçu de Provençal en règlement 179 fr. 20 [3].] *130*, sans suscr. Aix, vendredi 25 novembre, s. d. [Invitation à sa campagne de Beaulieu, près Rognes, où il est avec son cousin M. de Candolle, consul français à Nice.]

*131*, Beaulieu (Achille). A M. M. Provençal, professeur, membre de l'Institut, à Montpellier. Aix, 28 juin 1824. [Procès de Mme Viger à la Cour d'Aix ; recommandation à Mougins : « Les juges ne répondent pas, suivant l'usage, aux lettres de recommandation. »]

*132*, Bégé (Achille), préfet de l'Hérault ; sans suscript., sans date. [Invitation à aller entendre *Guillaume Tell* avec Mlle Bégé et Mlle Dutour. Lui-même revenant d'Aigues-Mortes ira les rejoindre au théâtre.]

*133*, Belèze. « A M. le Dr Provençal, professeur à la Faculté des sciences, rue Saint-Mathieu. » Paris (rue Caumartin, 30), 25 octobre 1830. [Sans emploi à Paris ; moins bien qu'à Montpellier pécuniairement ;

1. « Craignant que si les ennemis s'avançaient du côté de Montpellier, on ne me renvoyât les enfants. » — « J'espère que nous serons à l'abri des incursions, soit des Autrichiens, soit des Espagnols. »

2. « Nous revoilà encore dans la guerre et le désordre. Je ne sais quel sera le résultat de cette nouvelle guerre. Nous sommes bien malheureux d'être nés dans un pareil siècle. »

3. « Je craignais que, vu les circonstances actuelles qui arrêtent les paiements de toutes parts, le proviseur ne se refusât à payer faute de fonds. » Tout est tranquille à Montpellier « et de même dans ce pays et à Marseille : toutes les troupes qui se trouvaient ici sont parties à marches forcées, se dirigeant vers Lyon ; il n'est resté qu'un seul régiment à Marseille. »

maladie de peau, pour laquelle il a consulté M. Héraut, ancien médecin ou chirurgien de la mère de l'Empereur ou de Marie-Louise [1].]

*134*, Benault de Lubières (marquis de). Sans suscript. Aix, 30 janvier 1845. [Envoi d'olives et de pâté de thon. Consultation sur la santé de sa femme et la possibilité d'aller à Rome par mer.]

*135-136*, Bénézech (A.), de Frontignan. « A M. Provençal, D. M., rue Saint-Mathieu, n° 1, à Montpellier. » Frontignan, 5 novembre et 26 décembre 1844. [Consultation sur la santé très précaire de son père.]

Bentham. V. de Chesnel.

*137*, Bérard (cf. Cresp. *350*). « A M. Provençal, professeur en médecine à présent à Cagnes. » [Nouvelles d'une malade et de la convalescence de Provençal père.]

Bercus. V. Isnard (Mme).

*138*, Bérenger, principal du collège de Cette, 23 avril 1816. (V. *Feuilles d'histoire*, t. VI, fasc. 11. *Mésaventures d'un principal de collège en 1815*.)

*139*, Bérenger, de Cagnes. *V. app. 18*. *140*. Cagnes, 17 mai 1815. *141*, 12 août 1815. *142*, Biot, 20 août 1815. *143*, Cagnes, 5 mars 1816. *144*. 16 août 1816. *145*, 8 septembre 1816 [2]. *146*, Vence, 3 avril 1824 [éducation de son neveu César Provençal] [3]. *147*, Cagnes, 18 juillet 1825.

1. « C'est ici un grand théâtre où l'on traite tout en grand, excepté l'amitié qui y est traitée en petit, car on se connaît à peine entre voisins et l'on s'aime encore moins. »

2. Un neveu de Bérenger, qu'on veut placer au lycée de Montpellier, a une croûte de lait sur la tête. Serait-ce un motif d'exclusion ?

3. « Votre neveu César, enfant charmant, porteur de la plus jolie et intéressante figure.... ; il vous ressemble comme deux gouttes d'eau, à son nez près qui est moins bien que le vôtre ». [Il travaille bien] « à l'institution, qui n'est qu'un petit séminaire, sous la direction de M. l'abbé Blacas, chanoine honoraire de Fréjus, excellent administrateur, qui nourrit bien les élèves et les maîtres, mais qui, comme tous ces derniers, est sans goût et, hors un seul, sans instruction (*sic*). Ce dernier [M. Aubanel] régente depuis quarante ans ; il a été plus de vingt ans maître de pension à Marseille, et est le seul des professeurs qui sache le latin et puisse l'enseigner. Tous les autres professeurs sont de jeunes ecclésiastiques qui attendent l'âge de la prêtrise pour aller vicarier, et qui quittent la pension lorsqu'ils pourraient commencer à y être utiles ». « Les professeurs élémentaires sont si mauvais qu'il faut au moins trois ans pour sortir de la septième. »

« Je désirerais qu'à la fin de l'année classique, vous fissiez personnellement cadeau à M. Aubanel de six mouchoirs de poche. Il ne prend point de tabac ; ainsi la couleur est indifférente. M. Aubanel s'étant plaint que le vin qu'on lui donnait pour déjeuner dans sa chambre n'était pas trop bon, j'engageai votre belle-sœur à lui envoyer une bouteille de deux litres de vin vieux. J'eus de la peine à lui faire réitérer ce cadeau, qui flatte beaucoup ce vieillard de soixante quinze ans, qui fait à son âge dix heures de classe par jour. »

*148*, 25 juin 1829[1]. *149*, 6 décembre 1831. [Appuie la demande ci-dessous de son fils[2].] *150*, 23 décembre 1831[3]. [Nouvelles intimes et détails de politique locale.]

*151*, Bérenger (Henri-Laurent) fils, de Cagnes. Cagnes, 24 mars 1831[4].

*152*, Bernard fils, docteur en médecine (né le 4 août 1784 à Béziers). « A M. Pr., professeur de zoologie et d'anatomie comparée en la faculté des sciences de Montpellier, maison Le Blanc, plan du Palais, à Montpellier. » Béziers, 14 avril 1811. [Recommandation d'un candidat au doctorat; remède contre les humeurs des fosses nasales; petit lait aiguisé au moyen de la terre foliée de tartre; des sucs dépuratifs;

1. « Ces petits voyages que vous faites de temps à autre aux environs de Montpellier sont pour vous un moyen de sortir de la monotonie de la ville que vous habitez toute l'année. » — Il dit aussi que le frère de Provençal s'occupe toujours d'agronomie, que l'aîné de ses neveux est entré dans la maison de commerce Avigdor, que l'autre (Nicolas) « végète à peu près comme nous ».

2. « Votre philosophie est très bonne et très aimable, et elle serait aussi de notre goût, quoi que vous en disiez. En effet, quoi de plus beau de s'adonner tout entier à soulager l'humanité, et s'assurer par ce moyen d'un bien-être de 10,000 à 15,000 livres de rente? Tout cela nous plairait ainsi qu'à vous, mais la nature n'a pas départi à chacun le même talent.

« J'approuve fort que vous soyez ami des carlistes, des philippistes, voire même des républicains et des saint-simoniens, dont vous n'adopteriez cependant pas volontiers le système de ces derniers (*sic*) qui est d'avoir tout en commun. Mais chacun doit être libre de son opinion, et on doit les respecter toutes, pourvu qu'on ne nuise pas à la tranquillité publique et qu'on ne porte point préjudice à celui qui en aurait une différente à la nôtre. »

3. « Considérez combien les carrières deviennent bornées par la quantité de concurrents, et combien nous manquons de ces talents supérieurs dont on a besoin pour primer à présent dans tout ce qu'on entreprend. » — Marcellin Guérin a été nommé substitut du procureur du roi à Grasse : il avait pour concurrents l'avocat Lernou et le juge auditeur Jovis, fils du médecin.

4. Il lui parle « de la haute réputation que s'est acquise la garde nationale de Cagnes ». On est toujours sensible à ce qui touche votre pays. Nous avons déjà passé la revue de deux préfets et du général Colbert. Tous ont vanté le patriotisme et le zèle qui nous animaient; ils nous ont fait compliment sur le nombre et la bonne tenue des gardes nationaux. et nous ont dit que, dans tout le département, ils avaient entendu louer la garde nationale de Cagnes, mais que ce qu'ils voyaient était encore au-dessus de ce qu'on leur avait dit. En effet, Monsieur, tous les officiers, les tambours, tambour maître, presque tous les sous-officiers et beaucoup de soldats sont habillés. Tous les dimanches, le bataillon se réunit au bord de la mer, où nous manœuvrons. — Prière d'appuyer sa demande d'une place de commis aux vivres : « Ma capacité est très bornée. Me voilà de retour du collège depuis quatre ans, sans occupation aucune, et ne pouvant supporter ce continuel ennui. » « Mon frère est comme moi dans une oisiveté absolue. Il devait se marier et son mariage est rompu. »

ami de M. Bourquenod de Montpellier.] *153*, 17 juin 1812. *154*, 18 juin 1812. *155*, Capestang, 4 juillet 1812. *156*, Béziers, 8 septembre 1812. [Nouvelles intimes sans intérêt.] *157*, 20 septembre 1812. [Relative à une candidature à la Faculté de Montpellier.] *158*, 23 novembre 1882. [Écrite au retour d'une course à Mtp.; mention de la « Société de l'Esplanade », que fréquentait Provençal; mention de M. Fleury, secrétaire de la Faculté; remerciements à M. Encontre; demande d'envoi de ses diplômes.] *159*, 31 décembre 1812. [Attend ses diplômes.] *160*, 25 septembre 1813. [Tracas d'un déménagement. « Je suis encore assez loin d'entrer dans le temple d'hyménée ».] *161*, 1813, jeudi matin, s. d. [Nouvelles sans intérêt.]

*162*, Bernard (d'Aiglun), juge de paix. « A M. M. Provençal, d.-m., Montpellier ». Aiglun, 16 mai 1826. [Remerciements pour l'accueil fait à son fils; demande de renseignements sur sa conduite, « craignant plus encore les écueils dans lesquels la jeunesse ne va que trop souvent s'engloutir sur cette mer orageuse qu'elle parcourt, » demande de soins, « si toutefois il n'avait su conserver les mœurs pures qu'il avait eu le bonheur d'emporter de la montagne. »] *163*, Aiglun, 8 mars 1831, et *164*, Aiglun, 23 avril 1832, plaintes sur le silence obstiné de son fils.

*165* à *168*, Amédée Berthollet fils. V. *Appendice*, *n. 7*, *11*, *13*, *14*.

*169-172*, Berthollet père et fils. V. *Appendice 11*.

*173-174*, Berthollet (Mme). V. *Appendice 11*.

*175*, Bertrand, officier de santé. S. suscr. Cannes, 6 janvier 1826. [Demande si ses titres sont suffisants pour être diplômé docteur. Réponse négative. Trois certificats (*176-177-178*) annexés.]

*179*, Bez d'Arre (baron de). « M. Provençal, professeur à l'école de médecine, rue Saint-Mathieu, Montpellier. » Arre, 21 juillet 1826. V. *Appendice 38*. *180*, Le Vigan, 15 août 1830. [Ordre à son fils de quitter Montpellier aussitôt après la distribution des prix[1], la nuit même de sa sortie du collège.] *181-182*, Pont d'Arre, 22 mars et 9 juin 1831. [Envoi de beurre; éloge du charme de son ermitage; prière de soigner son fils, collégien à Montpellier, qui souffre d'une « imprudence de jeunesse ».] *183*, Pont d'Arre, 27 juin 1831. [Renvoi de son fils Arthur, du collège, pour insubordination; prière d'intervenir auprès de M. de Rességuier.] *184*, Nimes, 28 avril 1832. [Mariage de sa fille Nelly avec le chevalier d'Olivier du Merlet, fils du baron du Merlet, ancien officier supérieur

1. [Il refuse à « notre jeune homme » l'autorisation de rester vingt-quatre heures en liberté à Montpellier, après la distribution des prix, à cause du jeune âge des écoliers et en raison des circonstances politiques:] « Ces jeunes gens, livrés ainsi à eux-mêmes, ne peuvent, dans leur désœuvrement, que fréquenter les cafés et autres lieux publics et, peut-être, être compromis dans quelques scènes de désordre. On m'a même dit qu'il y avait eu quelques altercations dans l'établissement même, entre les écoliers, pour opinion. Ces antécédents, s'ils sont vrais, pourraient donner lieu à des disputes plus sérieuses ».

d'infanterie à Anduze ; jeune homme d'un bon caractère et d'un bon esprit ; le jeune ménage habitera Alais.]

*185*, Blacas, surnuméraire dans les droits réunis. « A M. M. Provençal, docteur et professeur en médecine, place du Palais, maison Le Blanc, 361. » Nice, 30 juin 1811 [demande de protection] et *186*, Givet, 29 janvier 1812 [remerciements pour son avancement].

*187*, Blanchard (de Narbonne). « A M. Provençal, professeur de la Faculté des sciences et docteur en médecine. » Mas de Saint-Jean, 8 novembre 1831. [Prière d'intervenir auprès de son créancier Martel, pour qu'il ne se venge pas sur son jeune frère, à qui il a retiré la clef de sa chambre.]

*188*, Blavet, docteur en médecine. « A M. Provençal, professeur en médecine, tout près de l'église Saint-Mathieu, à Montpellier. » Gigean, 22 novembre 1823. [Consultation pour un malade : aucun symptôme nerveux, plaie belle.]

Bobée. V. Ménard.

*189*, Bodin (E.), docteur en médecine. « A M. Provençal, professeur à la Faculté des sciences. » Toulon, 31 août 1828. [Remerciements de sa nomination comme chirurgien en second à bord de la *Didon*.]

*190*, Boissat, docteur en médecine (sans suscript.), s. d. [Prière de guider dans ses études son « voisin et ami » M. Thouret.]

*191*, Boissat et Mme Boissat. « A M. Pr., membre correspondant de l'Institut royal de France à Montpellier. » [Prière de faire à M. Gasse « l'accueil que vous faites aux gens de mérite ». Souvenir à Mme d'Aubancourt [1].]

*192*, Boissat (Mme Joséphine). Saint-Symphorien-le-Château, par Chazelles-sur-Lyon. « M. Provençal, docteur à Montpellier, » 30 juin, et *193*, 12 juillet 1819. *194*, Vienne, ce 1er décembre 1819 ; *195*, ce 6 mai 1820. [Remerciements pour ses conseils ; pour des oranges ; reconnaissance de Mme d'Aubancour [2].]

*196*. Boisset (Mme, née Rebuy), Montpellier, 16 juin 1826. [Consultation pour son mari, M. Boisset, chef de bataillon du génie, malade depuis six mois.]

*197*, Boissonade, docteur en médecine. « A M. M. le docteur Provençal, professeur d'anatomie comparée à l'Académie de Montpellier, à Montpellier. » Mende, 17 décembre 1826. [Soutenance de thèse de M. Barbot (*sic*) à Mtp. ; appel de Provençal à Marseille pour un membre

1. *P.-S.* de Mme Boissat. — « Je glisse un petit mot dans cette lettre, mon cher docteur, pour vous prier de nous aimer toujours, car nous ne vous oublierons jamais. Donnez-nous des nouvelles d'Anna. »

2. « On parle ici beaucoup de mariage. Le carnaval ne vous décide-t-il pas à en faire autant ? » Sa fille Abéline « se souvient de vous et des anchois de votre déjeuner. Elle parle souvent de l'un et aussi des autres avec un égal plaisir ».



de la famille du général Ricard; mention de M. d'Auribeau, directeur des contributions, et de M^me d'Auribeau, nièce de M^me Ricard. Candidature de B. à l'Académie [1].] *198*, Mende, 3 juin 1827. [Il n'a pas été nommé inspecteur des eaux de Bagnols.] « La mort du docteur Barbut (*sic*) a dérangé tous ses projets. » *199*, 23 décembre 1827. [Remerciements; n'a pu voyager à cause de la santé de sa mère.] *200*, 16 mai 1829. [Recommandation de M. Martinet qui va à Mtp., prendre son grade de pharmacien : « S'il est en votre pouvoir de lui faire abréger la durée des épreuves. »]

*201*, Bonardel fils, s. suscr. Castelnaudary, 28 avril 1829. [Prière d'appuyer sa candidature à une chaire de 5e et 6e au collège; appuyé auprès du recteur M. de Bonald par M^me de Montcalm et M. de Soubiran, son neveu, curé de la paroisse Saint-Jean.] *202*, Béziers, 30 mars 1845. [Recommandation au baccalauréat.]

*203*, Bonnardel, docteur en médecine, de Toulon, sans suscr., s. d. [Recommandation pour M. Michel, chirurgien de la marine, candidat au baccalauréat ès sciences et au doctorat en médecine à Montpellier : « Si vous voulez l'embarrasser, interrogez-le sur les mathématiques. » Il se dit : « Son vieux collègue de la patience. »]

*204*, Bonnet, sans suscript. Toulon, le 19 février 1812. [Provençal vient de passer trente-deux jours à Cagnes, auprès de son père malade. Bonnet recommandera Bérard fils à un officier du *Duquesne* « qui a de la prépondérance », au général Gassendi et à Lariboisière.] *205*, 14 juillet 1812. [Projets de création de nouveaux régiments d'artillerie.] *206*, Toulon, 5 février 1813. [Envoi à Mayence du régiment d'artillerie dont fait partie le neveu de Provençal.] *207*, Toulon, 14 septembre 1814. [Rien d'intéressant.] *208*, Toulon, 24 octobre 1814 [2]. *209*, Toulon, 25 août 1816. [Sur la santé de sa femme; Provençal à Cagnes.] *210*, Grasse, 18 octobre 1827. [Recommandation pour Bayle, étudiant en chirurgie, neveu du professeur en médecine Pérolle.] *211*, Grasse, 7 janvier 1828 [3]. *212*, Grasse, 21 février 1828. [Le lieutenant général, comte

1. « Pour obtenir la faveur d'être affilié à l'Académie, je lui avais adressé un mémoire qui m'avait mis au rang des candidats. Au moment où j'allais être élu adjoint correspondant, M. de Corbière a signifié à l'Académie l'ordre de suspendre toute espèce de nomination, en lui annonçant qu'il s'occupait de lui donner une nouvelle organisation, de manière que je me trouve désappointé tout juste.... Nonobstant l'ordre du ministre, l'Académie a procédé à une nouvelle promotion dans laquelle je suis compris. »

2. « Le colonel Carrière est en retraite et nous a quittés depuis deux mois pour rentrer dans ses foyers; il a été remplacé par un jeune colonel. » M. Bonnet habite « rue Pavée d'Amour, vis-à-vis Sainte-Ursule ».

3. [Retraite à la campagne, « moi qui n'ai jamais eu le goût des occupations agricoles ».] « Obligé de se claquemurer, retenu par l'habitude, par des dépenses et, vous l'avouerai-je, par l'amour-propre, car, après douze ans, il me

Partouneaux, disposé à vendre sa terre de Saint-Laurent, affermée 5,000 fr. Provençal serait-il acquéreur?] *213*, Grasse, 10 octobre 1830. [Terre de Saint-Laurent [1]. Élection de M. Aubernon.]

*214*, Bonnet (le colonel). « A M. Provençal, docteur et professeur en médecine chez M. Leblanc, place du Palais, à Montpellier, dép. de l'Hérault. » Avignon, 31 août (ou avril?) 1815. [Départ le 5 janvier, de Toulon, pour Saint-Paul, avec sa femme malade; arrivée après cinq jours de voyage dans une bonne voiture [2].] *215*, Avignon, 1er septembre. [Présentation de M. Bruguière, sous-inspecteur aux revues, qui vient résider à Montpellier.]

*216*, Bonpland. V. *Appendice 8*.

*217*, Borelly (J.-B.) (s. suscr.). Nice, 14 juin 1824. [Remerciement pour les bontés de P. pour son fils Charles Borelly. Désir de quitter la douane pour devenir agent de change. Provençal a représenté J.-B. Borelly au mariage de son fils Charles et au baptême de sa petite-fille Clémence.]

*218*, Borelly (Charles), fils du précédent. Saint-Laurent du Var, 26 décembre 1824. [Remerciements. Achat pour Pons de deux fichus en crêpe de Chine, couleur ponceau, à Gênes [3].] *219-220*, Nice, 18 et 29 mars 1828. [Affaires de famille, démêlés avec sa belle-mère Deidier pour un effet de 4,000 fr.] *221*, 11 avril 1828, mort de sa belle-mère, « malheur épouvantable pour cette famille ». *222*, 25 juillet 1830. [Son installation à Nice, associé de son père comme tanneur et savonnier.] *223*, 27 décembre 1844. [« Lettre de jour de l'an », signée par Ch.-François Borelly, sa femme Sophie Deidier et leur fille Clémence Doms.]

serait pénible d'avouer que j'ai donné dans le vague ». Administrateur de la fortune précédemment mal gérée de son ami le général Partouneaux, il « se rend utile à l'amitié sans que l'hymen en murmure ».

1. « Vous trouvez que la terre dont je vous proposais l'acquisition ne vous convient pas, par la raison que c'est un effet d'industrie. D'accord. Mais alors vous renonceriez à placer votre argent dans ce pays, parce que toutes nos terres sont d'industrie; en effet, en général, elles sont si exiguës que, pour en retirer quelque chose, il faut les couvrir d'arbres de toute espèce, de vignes, de céréales, de légumes, etc., et elles exigent des travaux, des soins continuels; au reste, peut-être auriez-vous fait une bonne affaire, peut-être l'auriez-vous faite mauvaise. Cela tient à des circonstances qu'il est bien difficile de prévoir par le temps qui court. »

2. « Je ne fus point accueilli comme un officier à la demi-solde, mais je fus reçu avec les marques les plus touchantes et les plus bruyantes de l'attachement de mes compatriotes, qui vinrent à notre rencontre jusqu'aux limites du territoire. Le jeu des tambours, le bruit de la mousqueterie se firent entendre pendant trois jours. »

3. Mme Ch. B., née Deidier, lui souhaite « tout ce qui peut contribuer à votre bonheur. Il n'y manque rien qu'une jolie dame et qui est (*sic*) surtout toutes les qualités que vous méritez. »



*224*, Borrelly (Charles). Cette, 3 mars 1814. [Remerciements pour ses conseils [1].]

*225*, Bort, notaire (sans suscr.). Lunel, 23 juillet 1838. [Renseignements sur le domaine d'Astouin.] *226*, Notes sur le domaine d'Astouin. *227-228*, Lunel, 8 juin et 1er juillet 1842. [Description du domaine de Borde (130,000 fr. 45 hectares) par Saint-Laurent d'Aigues-Vives, appartenant à M. Combes.]

*229*, Boulay cadet et Durouret, marchands d'huiles à Grasse. Grasse, 19 mars 1826. [Recommandation de leur « voyageur » M. Robert Perret [2]. *230*, Grasse, 21 novembre 1826. [Envoi d'un effet à toucher sur M. Louis Andriel.] *231*, 30 décembre 1827, et *232*, 9 janvier 1828. [Suspension de paiements de l'épicier Poulalion à Montpellier; désir de recouvrer leurs huiles non vendues.] *233*, 28 janvier 1828. [Même affaire. « Mme Durouret n'est pas enceinte », comme le prouve « l'heureux équilibre que la nature vient de rétablir chez elle ».] *234-235-236*, 2 et 17 mars, juin 1828. [Concordat Poulalion.] *237*, 23 août 1828. [Épidémie à Marseille, revaccination des enfants Boulay.] *238*, 30 janvier 1832. [Exécution d'une commande d'huile de Provençal pour M. Charpy, près Chalon-sur-Saône; envoi d'un « estagnon », *tout ce qu'il y a de plus supérieur*.]

*239*, Bousquet (Jules) (sans suscr.). Saint-André de Valborgne, 28 février 1830. [Remerciements de sa guérison [3].] *240*, 23 mai 1830. [Remerciements pour un projet de mariage irréalisable; remerciements pour Vielle, revenu de Mtp., très content de ses soins.]

*241*, Bouteille (s. suscr.). Manosque, 18 juin 1830. [Ancien camarade d'école. Présentation de M. Beauquier, « à qui le professeur Lallemand a trouvé un petit calcul ».]

*242*, Bouyon (Claude), « à M. Provençal, professeur en médecine ». Nice, 30 décembre 1814. Envoi d'oranges et de grenades.

*243*, Bouyon (E.), Arles, 14 septembre 1812. [Recommandation de Pierre Orcel, d'Arles, étudiant en chirurgie, déjà recommandé à M. Gonan.] *244*, Arles, 8 avril 1813. [Recommandation de Taladois de Vence, malade à opérer.]

1. La différence des écritures me fait croire que, malgré la quasi-identité de nom, ce Borrely est autre que le précédent Borely.

2. « Nous avions appris la gêne momentanée de la maison de commerce de M. Chaptal fils, de Paris ; mais nous n'avions entendu dire à personne qu'une partie de vos fonds avait été atteinte par cet événement. Si quelque propos semblable venait à nos oreilles, nous ne manquerions pas de le démentir formellement d'après l'autorisation que vous nous en donnez. »

3. « Je vous dirai bien sincèrement, et par un changement de mot qui me plait beaucoup, ce qu'un homme d'immortelle mémoire disait dans un autre temps aux Lyonnais, dans l'effusion de son grand cœur : « Provençal, je vous aime ! »

*245*, Bouyon. [En-tête imprimé : Le payeur du trésor public dans le département de la Lozère.] « A M. M. Provençal, docteur et professeur, place du Palais, maison Le Blanc, à Montpellier. » Mende, 9 avril 1811. [Il se dit « pénétré de la plus vive reconnaissance pour la princesse d'Essling ». Mariage de Mlle Artaud avec Victor Reille [1].] *246*, 17 mai 1811. [Son père, protégé par M. Estève, ami intime de M. Daru, ministre secrétaire d'État.] *247*, 28 décembre 1811. [Mort de sa nièce Joséphine. Appréciation de l'Institution Leroy [2]. Envoi de sa famille à Montpellier. Barbarie d'un accoucheur de Mende [3].] *248*, Mende, 12 mars 1812. [Déficit « hors de toute idée », suspension et arrestation de son frère Armand, ruine de sa famille, prière d'envoyer 3,000 fr. à son frère, receveur à Arles.] *249*, Mende, 17 décembre 1812. [Nouvelles de santé.] *250*, 24 juillet 1813. [Il rend des vers [4].] *251*, Mende, 15 août 1813. [Querelle de M. Portes, directeur du haras d'Arles, avec son vétérinaire ; envoi de l'affaire au ministre ; danger du déplacement de Portes, qui doit cent louis à Emmanuel Bouyon. Prière d'intervenir.] *252*, 29 août 1813. [Discussion d'un traitement contre les vers. Provençal à Paris [5].] *253*, 6 novembre 1813. [Affaires privées [6].] *254*, 1er mai 1814. [Nouvelles politiques [7].] *255*, 20 mai 1814. [Nouvelles politiques

1. « Ce dernier aurait cru compromettre son caractère en m'écrivant un mot. N'est-ce pas qu'ils sont singuliers ces gens-là? »

2. « On donne chez Mme Leroy une éducation bonne et solide. Voilà tout ce qu'il me faut. Je laisse aux grands seigneurs ce brillant qui ne servirait qu'à nous couvrir de ridicule. »

3. « Un chirurgien, si toutefois on peut nommer ainsi une manière de boucher, vient d'assassiner une jeune femme charmante de dix-huit ans. Par parenthèse, elle avait épousé le frère du petit de Corsac. Cette infortunée est morte trois jours après être accouchée, pendant lequel intervalle elle a souffert d'une manière atroce. Cet événement a révolté tout le monde. Les femmes sont consternées. J'y suis d'autant plus sensible que j'avais eu le plaisir de faire sa partie la veille de l'accouchement. On ne peut vraiment pas traiter une femme comme on a traité cette malheureuse. »

4. « Comment se mettre à l'abri de ces vilains êtres ? Lorsque je prends du thé, ce qui est extrêmement rare, je rends des vers le lendemain ou le surlendemain. »

5. « Qui diable vous aurait cru à Paris? Vous avez bien fait de vous montrer un instant. Il n'y a que la présence qui puisse à Paris empêcher les gens de vous oublier. On y voit trop de monde pour que quelqu'un puisse laisser des traces profondes. »

6. « Ma place me rend aujourd'hui à peine de quoi vivre ; les denrées ne se vendent pas. »

7. « Il est à présumer que le général Reille a fait une très grande perte. Vous allez avoir bientôt le commissaire du roi. Donnez-moi quelques détails sur son arrivée et sur sa manière de faire. Pensez-vous que M. Aubernon soit maintenu? Elle sera bien enviée cette place de Montpellier. Mon ami partit pour Paris comme député de la ville de Mende. Que nous sommes heureux de

et privées [1].] *256*, 30 janvier 1815. [Compliments et nouvelles de santé.] *257* et *258*, 28 février et 2 mars 1815. [Relative à M. de Ligonnès, qui désire être présenté à la société du préfet de Montpellier.] *259*, s. d. ni timbre postal. [Retour en Lozère. Réclamation d'un ruban rose qui formait la garniture d'une robe. Projet d'excursion de Candolle dans les montagnes de la Lozère [2].]

*260*, Boyer. « A M. le professeur Provençal, rue Saint-Mathieu, à Montpellier. » Marseille, 13 février 1830. [Autorisation de M. Lautand à un étudiant recommandé par Provençal de disséquer pendant tout le trimestre.] *261*, 4 août 1830. [Impossibilité de lui envoyer une jambe disséquée ; les règlements, très sévères, interdisant la sortie de toute pièce anatomique, sous peine d'exclusion. Fermeture de l'amphithéâtre de Toulon pour cause de typhoïde parmi les forçats.] *262*, 22 juin 1830, de Paris, rue et hôtel Corneille. [Offre de faire ses commissions. Abonnement au journal de Delpech.]

*263*, Boyer, oncle du précédent. « A M. le Dr Provençal, professeur à l'Université, à Montpellier », s. d., 10 novembre. [Lui envoie son neveu, étudiant en médecine, qui a travaillé sans méthode et qui a besoin de perdre sa timidité.] *264*, s. d., 1er août. [Consultation avec MM. Cauvière et Denain, pour M. Duplantier, paralytique, dont l'état est

voir ainsi notre machine retournée sans secousse! Vive les gens qui ont l'humeur pacifique. Je ne connais que deux choses qui soient dignes d'être mises en parallèle avec un souverain ambitieux et conquérant : c'est la peste et la famine ; encore ces deux fléaux ne valent-ils pas l'autre. Veuille le ciel terminer bientôt notre affaire, et donner, dans la forme la plus aimable possible, un passeport à tous les souverains étrangers et à leurs armées, car ces braves gens accommodent mal nos caisses. Lorsque la nouvelle de la paix arriva, il y avait quinze jours que je tenais à ma disposition cinq chevaux et une carriole pour pouvoir déguerpir au premier signal. L'ennemi étant alors aux portes du Puy et de Clermont, nous devions nous attendre à recevoir sa visite.

1. « Qu'est devenu Reille, le général? M. le commissaire du roi est-il arrivé à Montpellier? Connaît-on précisément le but de sa mission? Doit-il venir dans les départements? Quelques détails, je vous prie. »

« Nous avons des donneurs de nouvelles qui s'amusent à nous effrayer : ils annoncent la suppression de plusieurs départements de l'intérieur. Cela ne me paraît pas vraisemblable dans un moment où il y a déjà tant d'employés sur le pavé par l'effet des cessions qui ont lieu; à la vérité, on peut répondre : « C'est pour raison d'économie ». Il n'importe : je ne pense pas que ce soit le moment. »

2. « On m'assura hier que M. de Candolle se proposait de venir parcourir certaines montagnes de la Lozère. Vous seriez bien aimable si vous vous arrangiez de manière à pouvoir être de la partie. Pour avoir le plaisir de vous accompagner, nous nous donnerions des airs d'*herboristes*. Lorsque j'ai voulu parler de verveine, tout le monde m'en a offert ; rien n'est si commun à Mende. Notre nature se réveille : déjà les arbres commencent à pousser. »

très inquiétant.] *265*, s. d., 20 juin. [Distribution aux étudiants des exemplaires de sa thèse, qu'il a mise en dépôt chez le concierge.] *266*, s. d. Marseille. [Recommandation de M. Pardigon, candidat au doctorat.]

*267*, Brojet (J.-B.), grenadier. « Monsieur Provenchal, médecin et professeur, place du Pallés, à Montpellier. » Marseille, 10 janvier 1813. [Demande de le recommander pour sa mise en réforme [1].]

*268*, Browne (Mme Louisa Barton), sans suscript., s. d. [Demande de soins pour son fils, atteint de la rougeole.] *269*. [Invitation pour une soirée, « samedi prochain, 16 février », à Provençal et à son neveu.]

*270*, Bruney, docteur en médecine. « A Monsieur Provençal, professeur dans l' « école de médecine de Montpellier, à Montpellier. » Timbre postal : « 78, Vence », 30 avril 1830. Roquesteron, 8 avril 1830. [Demande si un sieur Pierre Arnoux, natif de Villefranche, et domicilié à Bouyon, a été reçu à l'école de Montpellier, depuis 1810, médecin ou chirurgien. Détails biographiques [2].] *271*, Roquesteron, 25 juin 1830. [Récit détaillé de l'affaire de l'officier de santé P. Arnoux, fils d'un barbier phlébotomiste qui fit frauduleusement enregistrer des patentes fausses de médecin.]

*272*, Burel, chef de bataillon, ingénieur en chef à Antibes. « A M. Provençal, docteur en médecine et professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Institut, à Montpellier. » Antibes, 20 août 1826. [Prière de surveiller le voyage de fils Burel de Mtp. à Aix.] *273*, Antibes, 5 mars 1827. [Provençal, correspondant à Montpellier du fils Émile Burel. — Il dit, à propos de M. Alziari, que « des assassinats nombreux l'occupent malheureusement trop souvent ». La veuve Mougues et son frère sont prévenus d'avoir assassiné le fils de cette femme, qui est de Mougues.] *274*. [*Le même*, ing. en chef à Saint-Omer.] Saint-Omer, 15 août 1827. [Sa situation, manœuvres du génie en présence du roi [3].]

1. V. dans *Le Vieux Papier*, t. X, p. 607-610, *Lettres de recommandation*.

2. « Depuis environ vingt ans que je suis à Roquesteron (Savoie), j'ai éprouvé mille désagréments ; deux fois mon épouse m'a quitté et, après avoir bien plaidé avec elle et amusé les oisifs, elle est revenue dans la maison maritale ; j'ai eu quatre filles qui sont mortes en bas âge. Aujourd'hui, mon existence est assez bonne, soit sous le rapport de la fortune, soit sous plusieurs autres rapports. Si j'avais pu me débarrasser de mon épouse, j'aurais été finir mes jours à Nice, ville que j'aime beaucoup ; mais tous mes efforts ayant échoué, il paraît que je me verrai forcé d'habiter le pays de mon épouse, où je suis maintenant. » Il dit encore : « Je sais que vous jouez un grand rôle à Montpellier. »

3. « Je suis chargé, par extraordinaire, des achats, indemnités et travaux relatifs au camp ; en outre, des détails d'une place où il y a des travaux considérables. Il faut encore redoubler de soin et de travail à l'arrivée très prochaine de Sa Majesté. Ce sont trois petites routes militaires à construire à



*275*, Saint-Omer, 8 juin 1828. [Manque de lettres de son fils. Nouvelles militaires [1].] *276.* [Même grade à Perpignan.] Perpignan, 6 octobre 1829. [Santé de son fils. Puits artésiens à Montpellier et à Perpignan [2].] *277.* [*colonel en retraite;*] Draguignan, 26 mars 1845. [Organisation défectueuse de douches. Bains des Pyrénées. Hiver rigoureux. V. *Appendice 50.*]

*278,* Burel (Émile) fils, s. suscr., s. d. [Timbre postal, 20 nov. 1828.] Regrets de son éloignement de Mtp. *279.* Grasse, 27 mai 1829. [Demande un certificat du collège de Montpellier pour s'*affermir* au collège de Grasse.] *280,* Lettre de faire part de Jean-Louis-Émile Burel, âgé de dix-neuf ans deux mois, Antibes, 8 mars 1832, au nom du lieutenant-

neuf, d'autres à réparer ; une comptabilité en fonds et en matières, toute nouvelle pour moi. » — « J'ai, pour me seconder, trois capitaines du génie, six gardes, deux secrétaires, des piqueurs, etc. Outre ce personnel, le bataillon de mineurs que commande M. le chef de bataillon Giglat, et avec un chef de bataillon du génie, aide de camp du général Rogniat, exécutent un simulacre de siège commencé le 1er août et qui doit se terminer par un assaut le 23 de ce mois, le tout contre un fort en terre, construit *ad hoc*, à une lieue de la ville. Le camp se composait l'an passé de deux divisions de 8,000 hommes ensemble ; cette année, il se compose de trois divisions d'infanterie, plus 1,500 hommes de cavalerie, qui, réunis aux artilleurs, sapeurs, employés et ouvriers mineurs, montent à 14,800 hommes à peu près, commandés par le général Curial et par cinq généraux divisionnaires et dix maréchaux de camp. Le roi est attendu ici pour le 9 septembre, où il restera jusqu'au 16. On assure que les rois de Prusse et des Pays-Bas s'y rendront à la même époque ; en attendant, la ville, le camp, la préfecture et toutes les administrations se préparent avec le plus grand zèle à ces journées de fête et de solennité. Je ne sais cependant si ce pays était ce qu'il y a de mieux à cette grande réunion (*sic*) ; la ville ni les campagnes voisines ne suffiront à loger les hommes et les chevaux. On ne peut y bivouaquer à cause des pluies continuelles, je dirai même du froid habituel. »

1. « Nous avons cru pendant quelque temps que le général Reille viendrait commander le camp de 1828, mais si tout n'est pas encore connu à cet égard, au moins on nous assure que ce sera le général Clausel qui le remplacera. Le mauvais temps va reculer son établissement jusqu'au 1er juillet. Le roi n'y est pas attendu, mais peut-être y verra-t-on S. A. Mgr le dauphin. »

2. « J'ai appris par M. le président Marcel de Serres que le puits foré de M. Farel, qui n'a pas poussé son eau jusqu'au sol (*sic*), et celui par lequel M. Bérard va la chercher jusqu'aux enfers, sont encore stériles. Nous sommes à Perpignan deux fois plus heureux. Le premier puits artésien qu'on y a fait descendre à cent vingt-cinq pieds fournit constamment huit litres d'eau par minute ; elle est saine, mais ne jaillit que d'un mètre au-dessus du sol. Le deuxième qu'on creuse sous la place Royale est déjà à cent soixante pieds de profondeur. Je vous donnerai des nouvelles de son analyse, de sa quantité d'eau et de sa profondeur définitive, si vous mettez quelque intérêt à cette mode du jour.

colonel Burel, sa femme Géronime Lefèvre, sa fille Charlotte Burel. [A la main, au-dessous du texte imprimé : « Vous l'auriez sauvé ! »]

*281*, Butet (de). « A monsieur Provençal, professeur de médecine à la Faculté de Montpellier. » [Timbre : Préfet. Alpes-Maritimes, et timbre rond : Préfecture des Alpes-Maritimes, *au centre* l'aigle.] Nice, 11 octobre 1811. [Rapport sur la santé de la comtesse Kluszewska.] *282*, Nice, 24 avril 1814. [Prière d'intervenir auprès du maire de Montpellier pour déterminer « le misérable Vincy » à payer sa dette 50 fr. par mois. Mention de sir Davy [1].]

*283*, Cabasse (Prosper), « à M. le Dr Provençal, professeur de zoologie à Montpellier ». Aix, 16 août 1823. [Présentation de M. de Fonscolombe, savant distingué [2].] *284*, 25 nov. 1823. [Remerciements à P. de lui avoir adressé M. Piron : « Il nous a dit que vous travaillez considérablement ».] *285*, Aix, 28 déc. 1823. [Vœux pour le nouvel an [3].] *286*, 31 mai 1824. [Intervention à sa demande dans un procès pour M. de Ricardy.] *287*, 1er janvier 1825, « à M. le docteur Provençal, professeur de zoologie à Montpellier ». [Vœux pour le nouvel an. Naissance d'un fils. Même procès.] *288*, 27 décembre 1825. [Vœux pour le nouvel an.] *289*, 19 septembre 1831. [Détails biographiques [4]; il va ouvrir à Paris un cabinet de consultations juridiques.]

1. « Le 6 février dernier, vous me fîtes l'amitié de me recommander M. Davy ; je vous en remercie de bon cœur au nom de M. du Bouchage et au mien, car c'est un homme de grand mérite dont nous avons infiniment apprécié le mérite et que nous eussions désiré, autant pour vous que pour lui, conserver ici pendant quelque temps pour faire mieux honneur à votre recommandation et cultiver sa connaissance. Que de choses se sont passées depuis cette époque en France ! »

2. Lettre dans les feuillets de laquelle on a fait, aux ciseaux, une grande découpure transversale.

3. « Doutez-vous de la sincérité et de l'étendue des souhaits que je viens vous offrir ? Faudra-t-il longtemps encore former celui de l'abandon de votre célibat ? Dans votre position, je désirerais bien vous voir époux pour que vous fussiez en chemin d'être père. Ce titre donne souvent des peines. »

4. « Au milieu des graves circonstances qui nous entourent, j'ai dû, de bonne grâce, m'exécuter en renonçant à reprendre ma carrière. Jouet des mystifications d'une brochette de ministres qui se sont succédé, à qui, il est vrai, je ne demandais rien, mais que quelques honorables amis sommaient, à mon insu, d'une parole d'honneur ; dévoué à la poursuite haineuse d'Isambert, à qui je n'ai jamais fait de mal et qui a lancé sur moi, comme des chiens enragés, des hommes de couleur, ses clients, à qui j'avais fait toute sorte de bien, j'aurais attenté à ma dignité d'homme, à mon honneur de magistrat en sollicitant ma réintégration. Il m'a paru, dès lors, plus convenable de venir remplacer au barreau de Paris quelqu'un de ces avocats inaperçus que la révolution a improvisés premiers présidents, procureurs généraux, préfets, et dont l'ambition n'est pas pour cela satisfaite, tant ces talents éclos au soleil de juillet se jugent généreusement. »

*290*, Cabasse (Mme L. Émerie), femme du précédent, sans suscr. Aix, 2 décembre 1826. [Regrets d'avoir manqué sa visite à Aix; nouvelle carrière de son mari, dont elle se félicite; amélioration morale de son fils Victor; bienveillance de Mme d'Armagnac.] *291*, Aix (*date postale :* 17 décembre 1827). [Attente de nouvelles de son passage. Nomination de Victor Guérin en qualité de juge d'instruction « dans la ville qu'habite son mari »; grands éloges que fait de son fils Guérin père.]

*292*, Caffort, docteur en médecine. « A M. Provençal, médecin, professeur en la faculté des sciences, rue Saint-Mathieu, à Montpellier » (timbre postal, P33P, Gignac), Aniane, 16 octobre 1823. [Demande de recommandation pour le poste de médecin à Quissac, et médecin des eaux de Foussanges, en remplacement de M. Delletre, aujourd'hui bien malade.]

*293*, Calmettes (B.) ainé, carrossier à Toulouse, « à M. Raspay, négociant, pour remettre à M. Bourgs, à Montpellier. Toulouse, 21 juin 1823. [Envoi du devis détaillé d'un coupé moderne à trois places : 2,000 fr. et 300 fr. de carrosserie.]

*294*, Campel, de Sauve. « M. Provençal, professeur à la faculté des sciences, près Saint-Mathieu, à Montpellier (Hérault). » Sauve, 5 décembre 1823. [Mort et succession de M. Delettre.] *295*, 21 décembre 1823. [Ouvrage de Delettre en cours d'impression, confié à Provençal.] *296*, 21 décembre 1823 (2e lettre). [Envoi d'épreuves de cet ouvrage.] *297*, 25 février 1824. [Envoi à Provençal de livres et catalogues.] *298*, 16 mars 1824. [Nécessité de vendre rapidement la bibliothèque et les ouvrages de Delettre pour satisfaire Mme Picot.] *299*, *300*, *301*, 31 mars, 29 mai, 8 juillet 1824. [Suite de la liquidation Delettre.]

*302*, Carenet. « A M. M. Provençal, docteur, Montpellier ». Gigean, 2 juin 1826. [Nouvelle de la mort d'Auguste Lajard, donnée à Collot par Provençal.]

*303*, Carle, avocat. « A M. Provençal, professeur de zoologie à l'école de médecine de Montpellier, [à Montpellier, dép. Hérault, *effacé, remplacé par*] à Cagne, par Antibes. Draguignan, 4 octobre 1814. [Sa parenté avec M. Olivier, membre de l'Institut[1], venu, en août 1814, en traitement aux eaux de Gréoulx. Demande d'explications sur la fabrication du *vert-de-gris* à Montpellier[2].]

1. Carle dit au sujet de l'estime de son oncle Olivier pour Provençal : « Je vous ai vu à Paris. Je suis proche parent d'un membre de l'Institut, que vous connaissez particulièrement; nous nous sommes rencontrés chez lui plusieurs fois. Ce membre de l'Institut est M. Olivier, mon oncle. Je sais qu'il vous estime beaucoup, qu'il se plaît à encourager vos talents et qu'il ne néglige aucune occasion de vous être utile. »

2. Voici ce passage important de la lettre de Carle:

« Je voudrais connaître le procédé qu'emploient les Languedociens pour faire le vert-de-gris. M. Olivier me parlait souvent de cette branche d'industrie

*304*, Carney. « A M. Provençal, docteur en médecine, rue Saint-Mathieu, à Montpellier. » Toulouse, 3 mai 1825. [Recommandation de M. Balmet, venant en consultation à Mtp. pour sa femme.]

Castan. V. Giraud.

*305*, Cavalier, docteur en médecine. « A M. M. Provençal, docteur en médecine et membre de l'académie royale, rue Saint-Mathieu, près Saint-Mathieu, à Montpellier. » Grasse, 13 octobre 1815. [Désir d'envoyer son fils, âgé de dix-sept ans, étudier en médecine à Montpellier. Question sur la tranquillité de la ville et la date de la rentrée des cours. Nouvelles locales[1].] *306*, 10 novembre 1815. [Annonce de l'envoi de son fils.]

*307*, De Cayrel Gresly (Mme de). V. *Appendice 37*.

*308*, « Cécile », femme ou mère de « Mon Eugène ». « M. Prov., professeur à l'École de médecine, à Montpellier. » [Guérison du nez d'Eugène. Règlement des honoraires à son prochain voyage à Mtp.]

*309*, Chalbos, docteur en médecine, sans suscr. Sommières, 9 août 1832. [Invitation à Provençal, allant acheter des chevaux à Sommières, à descendre à l'*hôtel Chalbos;* sa voiture sera remisée chez M. Méjean, hôtel du Luxembourg.]

*310*, Chaptal, comte de Chanteloup. « A Monsieur Monsieur Provençal, professeur, Montpellier, département de l'Hérault. » 16 mai 1811. [Encouragement à un concours; appréciation de son concurrent Lordat.] *311*, 19 août 1812. [Au recteur Dumas; nécessité du latin pour concourir en médecine; regret de l'exemption obtenue par Fages.] *312*, 3 février 1813. « M. Provençal, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier. » [Sur une thèse sur la respiration.] *313*, 12 juillet 1814

exploitée avec grand succès à Montpellier. Il me conseillait beaucoup d'essayer à faire le vert-de-gris dès que je serais arrivé en Provence, mais il ne se rappelait pas la manière dont on s'y prenait pour parvenir à cette opération. Je demande que vous m'enseigniez le procédé purement mécanique, si l'on peut s'exprimer ainsi, employé par les habitants de Montpellier pour préparer le vert-de-gris. Dans quel état doit être le marc? Faut-il l'employer au sortir de la cuve? Faut-il le laisser sécher? En quelle quantité le met-on sur le cuivre? Combien de temps le laisse-t-on sur le cuivre? De quelle forme sont les vases où l'on met le cuivre couvert de marc? Combien de temps laisse-t-on le marc dans ces vases? Comment dégage-t-on le vert-de-gris du cuivre? Enfin, sans ajouter tant de questions les unes à la suite des autres, vous aurez la complaisance de me donner tous les détails que l'on emploie dans cette opération, quelque minutieux qu'ils puissent être, et de me conduire jusqu'au moment où ce vert-de-gris est mis dans le commerce. Sans vouloir trop vous presser de me donner ces détails, je désirerais cependant faire des essais cette année sur la récolte que l'on commence à faire. »

1. « Rien de nouveau dans le pays, sinon qu'on nous met tous les jours en contribution pour les troupes que nous avons chez nous et celles qui sont en station devant Antibes, qui coûtent au département 15,000 fr. par jour. »

(*sic*). [Amitié, encouragements.] *314*, 23 mars 1819. [Chaptal pair de France; désarroi de l'École de Montpellier.] *315*, 12 octobre 1824. [Candidature à une chaire de médecine; intrigues.] *316*, s. d. [Invitation à diner avec la *Société d'Arcueil*.]

Chaptal fils. *317*, « Monsieur Provençal, médecin, rue de Savoie, 12, F. S. G. Paris ». Plan d'Aren, 24 octobre 1810. [Affaires personnelles, M. Amstein, MM. Bérard, Pinel, Portal, Prunelle; nouvelles du Plan d'Aren. *318*, « M. Provençal, docteur médecin de Montpellier, actuellement à Cagnes (Var). » Marseille, 25 février 1811. [Nouvelles personnelles et commerciales.] *319*, « M. Provençal, prof. de la Faculté des sciences, à Montpellier. » Au plan d'Arren, 15 mars 1811. *320*, « M. Provençal, prof. d'histoire naturelle à la faculté des sciences. » Paris, 24 février 4814. [Après un concours malheureux; opinion de Dupuytren; M. Aubernon.] *321*, Paris, 27 mars 1816. [Annonce de son mariage; nouvelles de Prunelle.] *322*, Paris, 1er mai 1822. [Naissance d'une fille; nouvelles de la famille Lajard; Martial Daru, candidat à Montpellier.] *323*, Paris, 26 août 1822. [Remerciements pour une marque d'amitié.]

Chaptal. *324*, s. d. « Monsieur Provençal, D. M., rue de Savoie, 12. » Invitation à diner avec Oberkampf, Humboldt, Thénard et Gay-Lussac.

*325*, Charles, du Luc. « A M. le Dr Provençal, professeur de l'Université de Montpellier. » 28 décembre 1811. [Recommandation d'un étudiant en médecine, Paban, de Draguignan. Demande de graines.] *326*, 30 juillet 1812. [Recommandation pour le candidat Borrély.] *327*, s. d. [Demande des graines de magnolia, d'indigo, de cèdre du Liban, du pin de Virginie, du tulipier de Virginie.]

*328*. Chateaudouble, directeur des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. Sans suscr. Paris, 3 juillet 1824. [Condoléances sur la mort de M. Isnard, conservateur des hypothèques à Montpellier; promesse de s'intéresser aux enfants Isnard.]

*329*, Chervin. Sans suscr. Paris, 17 août 1827. [Recommandation du docteur Laroche, de Philadelphie, qui désire visiter l'École. Envoi d'une brochure sur la fièvre jaune.]

*330*, Chesnel [Mme de], née Bentham. Sans suscr. Château de Restinclières, 19 juin 1833. [Demande qu'il fixe ses honoraires.] *331*, s. d. [Consultation sur sa fièvre qu'elle traite par le sulfate de quinine.] *332*, s. d. [Lettre de Lady Bentham mère, demande l'avis de Provençal sur ce traitement.]

*333*, Claparède, neveu, de Montpellier, à Escoffier, de Grasse, 1er mai 1816. [Son intention de reprendre son ancien commerce de parfumerie et liqueurs. Envoi de son fils en apprentissage chez Escoffier.]

*334*, Collot (Mme Victoire). « A M. Provençal », s. d. « 30 juin ». [Envoi d'un souvenir en honoraires.] *335*, 4 janvier 1811. [Vœux de nouvel an. Provençal est souffrant rue de Savoie.] *336*, s. d. « mardi

23 décembre ». [Mort des deux enfants de Mme de La Tourette. Invitation Collot contremandée.] *337*, 7 juin 1826. [Condoléances sur la mort de « notre cher Auguste » Lajard.] *338*, *339*, s. d., vendredi 3 septembre et 11 juin 1809. [Remerciements.]

*340*, P. Colrat. V. *Appendice 49*.

*341*, P. Combemale. « A M. M. Provençal, chez lui. » 3 janvier 1824. [Recommandation pour « son petit David, vertueux enfant » qui se présente « tout tremblant » devant lui. « Ménagez-le bien. » « Je recevrais un coup mortel s'il éprouvait du désagrément ».]

Conségudes. V. Raymond Conségudes.

*342*, Corthier. « A M. Provençal, docteur en médecine, membre de la faculté de Montpellier et de plusieurs académies, etc., etc., etc., à Montpellier. » Toulon, 31 may 1831. [Sa femme accouchée de « deux garçons jumeaux ». Il appelle Montpellier une « ville de la science, où tout est bon et délicieux ».]

*343*, Couié. V. *Appendice 47*.

*344*, Couret. « A M. Provençal, Dr et prof. en médecine, Montpellier, Hérault. » Grasse, le 8 novembre 1823. [Excuses solennelles de ne lui avoir pas acheté un flacon d'*huile antique*, non demandé par Provençal [1].]

*345*, Courmes (Mercurin). « M. Provençal, professeur à l'Université, Montpellier. » Grasse, 15 juin 1812. [Consultation, bains; espoir que le prochain voyage de Provençal à Grasse lui permettra de soigner le foie de son beau-père, M. Carrier Bellissime.]

*346*, Courmes Bellissime. « M. Provençal, Dr en médecine à Montpellier. » Grasse, le 13 novembre 1826. [Envoi de son beau-frère Pascal, dont le fils est malade, à Provençal. Amitiés. Reconnaissance.]

*347*, Coustou, vicaire général, « à M. le Dr Provençal, à Montpellier ». S. d., 29 décembre. [Remboursement d'une avance de seize francs.]

*348*, Coustou (Philippe). « Pour M. Provençal, à Montpellier. » Paris, le 23 août 1815. [Nouvelle donnée par Provençal de l'état grave du beau-père de Coustou. Douleur de « ma pauvre Églé ». Douleur de Mme Lionnet « chez qui l'état de mon beau-père a réveillé des souvenirs et rouvert une playe encore mal fermée. » Maladie de sa belle-mère.]

*349*, Coustou (Mme veuve, née Lafosse). « M. le Dr Provençal, chez lui. » Montpellier, 16 septembre 1830. [Envoi d'une « marque d'amitié de la part de ses enfants, en souvenir des excellents soins que vous avez prodigués à leur père pendant le cours de sa maladie, quoiqu'ils aient été malheureusement infructueux. »]

1. « Je pense que c'est en plaisantant que vous m'avez parlé de votre goût pour le travail, de votre empire sur vos plaisirs et de votre paresse; du moins il me plaît de le penser ainsi, parce que, en vous en parlant moi-même, je n'avais cru faire qu'une plaisanterie. »



*350*, Cresp (Mme Benjamin) et Bérard. « A M. Provençal, prof. en médecine, place du Palais, à Montpellier. » Grasse, 21 avril 1811. [Envoi d'un certificat pour Alphonse Cresp fils. Nouvelles de la santé de Bérard [furonculose aux jambes] et de Mme Bérard [opérée d'une tumeur au sein.]

*351*. Creuzé de Lesser. « A M. Monsieur le docteur Provensal à Montpellier. » V. *Appendice 34*. *352* (papier à en-tête imprimé. Bureau militaire, levée de 1828). Montpellier, 6 mai 1829. [Nomination de P. comme membre du conseil de revision.]

*353*, Creuzé de Lesser d'Espous [Mme Claire]. Sans suscr., s. d., « ce dimanche ». [Nouvelles de M. Creuzé de Lesser, son père.]

*354*, Crozalt. V. *Appendice 24*. [Réponse de Provençal], *ibid.*

*355*, Curel, chirurgien. « A M. Provençal, docteur en médecine, à Montpellier. » [*Cachet postal : Italie par Antibes.*] Menton, 5 mai 1824. [Annonce d'un envoi de limons (et d'un effet de 29 fr. sur Agde), qu'il « effectuera par l'occasion d'un bateau ».]

*356*, Danyzy. « A M. Monsieur Provençal, médecin à Montpellier. » Du 15 avril 1826. [Demande de secours[1].]

*357*, Dartiel. « A M. le professeur Provençal, à Montpellier. » Cette, 8 mars 1824. [Affaires de famille. Son beau-père « fasciné » par des « niaiseries ».]

*358*, Daubancourt (Mme, née de Bardonenche). « M. le doct. Provençal, prof. à la Faculté des sciences, à Montpellier. » Aux Rives [par La Mure, Isère], 6 juillet 1830. [Offre de Provençal à Daubancourt d'acheter la maison Ricard et de se charger de sa procuration. Remerciements de Mme D. : « Vos occupations sont très multipliées ». En cas d'absence le jour de l'adjudication, prière de passer la procuration à Deglane. « Dans nos agrestes montagnes, les courriers ne sont pas très réguliers. » *359*, aux Rives, 23 juillet 1830. [Hésitations pour cet achat[2] : grand nombre de concurrents pour la maison Ricard. Envoi de la procuration, avec ordre de pousser jusqu'à 11,500 fr. Daubancourt s'accoutume à la vie rurale : il se promène dans les champs au lieu de se promener dans la ville. [Cf. *Accarias*, 1-2, texte de cette procuration.]

1. « Je suis en ce moment, mon cher docteur, dans une bien pénible position, par le retard qu'on met à pourvoir à mon malheureux sort. Je me trouve sans pain et bientôt sans feu ni lieu, par la difficulté extrême de trouver de l'argent. Venez à mon secours, je vous en prie, et ma reconnaissance comme mon affection sera des plus profondes. Le chev. Danyzy. »

2. « On est toujours moins chèrement logé chez les autres que chez soi. » « A l'époque où nous devions changer d'appartement, je courus beaucoup pour en chercher un. Je n'en trouvai pas au-dessous de 500 fr. (dans le dehors de la ville, il est vrai). Mieux vaut avoir des écus que des maisons quand on a des filles à marier ».

*360*, Dauby (Joseph). « A M. Provençal, docteur en médecine, logé à la place du Palais, maison Blan, Montpellier » ; Agde, 2 janvier 1812. [Désir de Provençal d'envoyer des plants d'arbres par bateau à Cannes.] *361*, 22 janvier 1912. [Prochain départ du bateau du cap. Massugue (maison Roubaud-Luce, de Cannes).] *362*, 27 mai 1813. [Absence de nouvelles relatives à une caisse d'oranges.] *363-364*. 16 et 18 février 1815. [Commission analogue.] *365*, 24 novembre 1826. [Mort de sa mère, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, d'une paralysie foudroyante.]

*366*, Debézieux (s. suscr.). Grasse, 20 avril 1825. [Question médicale : le port d'un cautère au bras droit, depuis sept ou huit ans, et qui flue peu, empêche-t-il l'application d'un vésicatoire ?]

*367*, Davin aîné. « A M. Provençal, professeur d'histoire naturelle des écoles de l'Université. » Cagnes, 26 janvier 1813. [Pétition pour son fils cadet, candidat à un emploi de pharmacien de troisième classe ou autre, qui le dispensât de servir comme conscrit.] *368*, Cagnes, 6 mai 1813. [Demande de soins pour son fils aîné malade, depuis dix-huit ans, d'une humeur froide.] *369*, 17 janvier 1815. [Nouvelles politiques.] *370*, Cagnes, 27 octobre 1824. [Prière d'intervenir pour régulariser, en vue d'un mariage, la situation militaire d'un jeune homme dont le père est absent depuis treize ans et cru mort [1].] *371*, V. *Appendice 43*.

*372*, D'Ax Durand. « M. le Dr Provençal chez lui. » S. d. « Montpellier, mardi ». *373*. « Mardi ». *374*. « Samedi matin ». [Envoi de malades. Questions médicales. Peut-on engager une nourrice de Vendargues, mordue par un chien qu'elle allaitait ?]

*375*, Delun. « M. Provençal, docteur en médecine et prof. de zoologie à l'Académie de Montpellier, à Montpellier. » Moulins, 28 octobre 1826. [Nouvelles biographiques. V. *Appendice*.]

*376*, Delhermet, membre de la cour de Nimes. « A M. Provençal, docteur en médecine et professeur à l'Académie impériale, place du Palais, maison Leblanc, à Montpellier (Hérault). » Nimes, 28 août 1811. [Nouvelles politiques et biographiques [2].] *377*, Nimes, 28 août (*sic*) 1812. [Transport de divers marbres ; deux « schales » à teindre ; attend

1. « On ne lui a pas fait faire de service, mais on ne répond pas à sa pétition. »

2. Il lui dit : « [Lorsque nous étions à Paris], qui aurait dit que vous seriez professeur à l'école de médecine de Montpellier, et moi membre de la cour de Nimes ? Prédiction ridicule, vu surtout notre goût déterminé pour la capitale ! » — « Nous sommes ici comme des chiens à l'attache : nous avons audience tous les jours et, comme il y a des conseillers absents, ceux qui sont présents se trouvent dans la nécessité de rester, n'étant que le nombre suffisant pour pouvoir juger. » Suit une invitation à venir le voir à Nimes : « Notre pays vous fournirait beaucoup d'objets, soit en histoire naturelle, soit en antiquités. » Son adresse à cette date est : « M. Delhermet, chez M. Mazoyer, avocat avoué près la cour impériale, rue Dorée, à Nimes. »

sa nomination à Mende pour remplacer un juge au tribunal qui vient de mourir.] *378*, Nîmes, 4 nov. 1812[1]. [Envoi d'argent[2]. Sans nouvelles de son affaire.]

*379*, Delletre. « A M. Provençal, docteur en médecine et professeur, à Cagne par Antibes, département du Var. » Montpellier, 18 septembre 1814. [Lente convalescence du père de Provençal : Provençal, indisposé, au lit. Dette de Prunelle à Prov., qu'il ne songe pas à payer. Voyage de Prunelle à Paris. Départ des jeunes Marcelin et Félix Mars pour Nîmes et Aix ; difficultés que faisait l'économe du collège de les laisser partir avant règlement entier ; ils doivent encore 550 fr. Grave fièvre intermittente du docteur Caizergues. Maladie du docteur Lafabrie. Incident : secrétaire ouvert[3].] *380*. [V. *Appendice*.] *381*, Sauve, 23 novembre 1823. [Nouvelles médiocres de sa santé, diarrhée, irritation. Appel en consultation de Provençal, Chrétien et Caizergues. — Campel ajoute en post-scriptum que Delletre a les pieds enflés et ne peut appuyer sur la jambe droite.] « A M. Provençal, professeur de la Faculté des sciences, quartier S. Mathieu, à Montpellier. »

*382*, Delpech, docteur en médecine. V. *Appendice 29*. *383*, Lyon, 1er octobre 1812. [Prière de « réparer deux étourderies » et d'assurer le service de ses lettres.] *384*, « A M. Provençal, docteur en médecine, etc. S. d. [Demande de renseignements pour sa question d'examen[4].]

1. « Je ne sais encore rien de mon affaire. L'absence de l'empereur ralentit tout. Je serais tenté de croire que ce travail a été enlevé par les Russes, qui, au surplus, ne tireront pas grand avantage de leur capture. Je ne sais que conjecturer. »

2. « J'ai appris avec peine que vous aviez été trompé relativement au droit que vous aviez de concourir pour la place de professeur ; au surplus, le malheur n'est pas irréparable. Vous êtes jeune et, au premier moment, vous vous verrez pourvu d'un emploi qui est dû à vos lumières et à vos talents. »

3. « J'ai vu M. Encontre pour vos appointements, mais il n'y a rien à toucher pour le moment. Trois de vos collègues ont reçu la moitié de ce qui leur était dû, mais il n'y a plus de fonds. M. Encontre et vous devez attendre qu'il en arrive. M. Encontre m'a promis de me faire avertir dès qu'il y en aurait. [Prunelle doit de l'argent à Provençal, mais n'est pas pressé de le payer :] « Le cher ami ne manque pas de bonne volonté, mais il manque de fonds. » [Cependant, il va faire son voyage de Paris.] « Ses grandes occupations sont l'impression de son éloge de M. Dumas, et puis les affaires de la F. dont je vous ai parlé. Cependant, cela paraît calme. Je crois qu'ils en ont senti le ridicule.... » « En entrant dans votre cabinet pour chercher le portemanteau de M. Reille, j'ai été surpris de voir ouverte la porte du bas de votre secrétaire : sans doute que vous avez oublié de la fermer. J'ai demandé en particulier à la domestique si personne n'y était entré : elle m'a répondu qu'elle ne le croyait pas. Cependant, on pourrait fort bien entrer dans votre cabinet, quoique j'aie la clef, parce que les arcs-boutants qui tiennent fixe le second battant de la porte se trouvent en dehors. »

4. « Voici ma question, mon ami : *Exposer le plan d'un cours de chirurgie*

*385*, « A M. Provençal, docteur en médecine, prof. de zoologie, à Cagnes, près d'Antibes. » 27 octobre, s. d. [Condoléances pour la mort de Provençal père.]

*386*, Delserre, médecin de la maison du roi et de l'hôpital militaire. S. suscr., s. d. [Recommandation pour « l'aimable et estimable » Mme Nico. Souvenirs et remerciements.] *387*.

*388*, Delun, médecin à Moulins (28 octobre 1826). « A M. Provençal, docteur en médecine et professeur de zoologie à l'Académie de Montpellier, à Montpellier[1]. »

*389*, Demercy. V. *Appendice 19*.

*390*, Dès (rue du Coffret, 11, Toulouse), s. suscr., s. d. [Demande d'avis sur une fièvre contractée « sous l'influence d'un orage ».]

*391*, Descons (Rose). « A Mme Durand, née Dax d'Axat ». Mèze, 1er septembre 1815, et *392*, s. d. [Sur la consultation de Provençal, se soigne chez elle. Nouvelles de sa santé.]

*393*, Dhauteville-Mourre. « A M. M. Provençal, professeur à Montpellier », ou « prof. à l'école de médecine à Mtp. » Carpentras, 10 novembre 1823. [Recommandation pour un jeune homme.] *394*, *ibid.*, 20 octobre 1823. [Invitation. Amic a une tumeur.] *395*, *ibid.*, 10 avril 1825. [Remerciements pour l'annonce de la mort de M. Grézy, auquel il ne pourra succéder. Demande une simple conservation d'hypothèque. Nouvelles de sa santé.] *396*, *ibid.*, 24 février 1831. [Nouvelles de santé.]

*397*, Digne (Mme, née Sibyle). Aix, le 16 mars 1845. [Entrée comme lingère au collège d'Aix, « dirigé par un bien digne prêtre »; « il est de vos contrées ».]

*398*, Donadei (s. suscr.). Grasse, 28 mars 1825. [Consultation sur la maladie de Mme de Bérieux et de sa petite fille. Sur une tumeur à un genou.]

*399*, Double. « A M. Provençal, docteur en médecine, professeur à la Faculté, Montpellier. » Aix, 26 juin 1824. [Procès de M. Vigne, négociant à Nîmes, plaidé et perdu par Sémerie. Conseille peu d'aller en

*clinique*. Il faudrait avoir la description de la clinique de Paris. Guillemin (?) a écrit aussi quelque chose sur ce sujet, dont on trouve l'extrait dans la *Bibliothèque britannique*. DELPECH. De Hoën, Stoll, Timmerman, Fouquet peuvent aussi fournir quelque chose. Sydenham peut aussi être de quelque utilité.

1. « Monsieur et cher condisciple, j'ai appris avec un bien sensible plaisir par M. de Courtille, élève à la Faculté de médecine de Montpellier, que vous vous rappeliez encore d'un (*sic*) de vos anciens camarades d'études. » Il dit n'en avoir plus vu depuis vingt ans : « Que sont devenus Sarieux, Murat, Grégoire, les Portade ? Guytton habite Autun, à vingt lieues d'ici. » Quant à lui, il « exerce avec succès la médecine à Moulins », sa ville natale, où il est marié, « père de très grands enfants, possesseur d'une fortune honnête ».



cassation.] *400*, Marseille, 18 nov. 1814. [Prière de s'intéresser à une hypothèque que Double fils a sur M. Laurent, fils de Laurent l'Américain, de Cournonterral. Mort de Sémerie.]

*401*, Doussan (J. F.), s. suscr. Hambourg, 18 avril 1812. [Employé comme chirurgien sous-aide au corps d'observation de l'Elbe, au premier hôpital de Hambourg. Remerciements pour cette nomination. Prière de le recommander au chirurgien-major M. Cavin.] *402*, 9 février 1815. [Projet de compléter ses études et de passer son doctorat à Montpellier. Retardé par sa nomination [par Gazan] d'aide-chirurgien major à l'hôpital de Toulon.]

*403*, Dubrueil. « M. M. Provençal chez lui. » 1er juin 1827. [Départ pour Paris, sans visite de digestion.]

*404*, Du Chayla, recteur. « A M. Provençal, professeur à l'Académie, à Montpellier, Hérault. » « A M. Provençal, prof. à la Faculté des sciences, au palais, maison Leblanc. » « A M. Provençal, prof. F. S. chez lui », s. d., « ce 20 septembre ». *405*, « ce 4 octobre » ; *406*, s. d., « ce 22 ». [Restitution de 344 fr. 40 et des *Journaux des Débats*. « Après tout, vaut autant qu'ils se brûlent à votre feu qu'au mien, si l'on n'en fait pas la collection. Votre ami et collègue Du Chayla. »]

*407*, Duffours (Auguste). V. *Appendice 17*.

Dugel. V. Pouzin.

*408*, Dumas (Félix), doyen de la Faculté des sciences. S. suscr. Montpellier, 8 juin 1842. [Transmission à P. d'un arrêté lui accordant un congé de deux mois à dater du 1er juillet. Invitation à P., avant de profiter de son congé, à finir le cours en faisant trois leçons par semaine ou deux leçons d'une heure et demie.]

*409*, Dupont (Mme, née Ravaille). Agde, 28 janvier 1845. Demande de consultation. « Dites ce qu'il vous faut pour votre salaire. »

*410*, Duportal, médecin de Montpellier. V. *Appendice 6*; *411*, *appendice 9*; *412*, *appendice 10*; *413*, Paris, 29 novembre 1811. « A M. Provençal, Dr méd., prof. à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut national, à Montpellier [1]. » *414-415*, V. *Appendices 21, 26*.

*416*. Dupré (L.), Valence, 2 juin, et *417*, 25 août 1826. S. suscr. Ancien condisciple de Provençal. Recommandation pour son fils, futur médecin, candidat au baccalauréat ès sciences à Montpellier, « dont l'école et la doctrine ont toujours des droits à mon respect et à ma reconnaissance ». Recommandation de l'étudiant en médecine Bellat.

*418*, Dupuy, avoué, Avignon, 5 mai 1825. [Recommandation d'une malade [2].]

1. Il lui annonce sa nomination de professeur adjoint à la Faculté des sciences de Montpellier, « événement heureux dont le succès a toujours été sans obstacle de la part du grand maître et de toute la Faculté ».

2. « Thérèse Merline, ma fille de service, que de trop faciles complaisances

*419*, Durand. S. d., s. suscr. « Lundy à 9 hs. Invitation à aller le lendemain voir ses plantations de Fontmagne. » *420*, « A M. Pr., maison Le Blanc, place du Palais. » Montpellier, 14 juillet 1842 : permis pour visiter la Vérune.

*421*, Durand-Fajon. V. *Appendice 33*.

*422-423*, Encontre, doyen de la Faculté des sciences. V. *Appendices 12*, 27.

*424*, Escoffier. « A M. Pr., professeur à la Faculté de médecine, place du Palais, à Montpellier, dép. de l'Hérault. » Vence, 4 juin 1812. [Demande d'admission du neveu de Provençal, Nicolas, au lycée de Nice; sollicite sa protection auprès d'Ampère[1].]

*425*, Escoffier-Tombarelles. s. suscr., 24 juillet 1814. [Envoi à M. Provençal père[2]; crise de Mme Court.] *426*, Grasse, 26 juillet 1814. « Au Dr Provençal, à Cagnes [envoi de parfumeries; vœux pour la santé de son père]; *427*, Grasse, 8 août 1814 [demande des nouvelles de sa santé et de son arrivée]; *428*, Grasse, 25 août 1814 [demande de nouvelles; envoi de parfumeries (six savonnettes, une bouteille lavande, 6 bouteilles fleur d'oranger), par Mme Court]. *429*, S. suscr., 19 mars 1815, santé de Mme Court. *430*, « Au Dr Prov., à Montpellier. » Grasse, 28 avril 1815. [Santé de Mme Court; offres de services au parfumeur Riban.] *431*, Grasse, 23 août 1815. [Nouvelle attaque de Mme Marion Court; envoi d'échantillons de parfumerie à M. Riban. Nouvelles électorales, choix d'Aubernon comme candidat.] *432*, Grasse, 8 mai 1816. [Promesse non tenue du parfumeur Riban; santé et sangsues de Mme Court[3]; prise en apprentissage du fils Claparède.]

*433*, Eustache, principal du collège de Béziers. « A M. M. Provençal, docteur en médecine, Montpellier. » Béziers, 29 octobre 1823. [Remerciements de ses informations sur le collège; conseils pour l'engage-

pour un de mes clercs forcent d'aller dans votre ville chercher la santé qu'elle aurait pu se dispenser de perdre. »

1. [Il y a quelques difficultés pour l'admission au lycée de Nice du jeune Nicolas, qui n'est pas natif du département; M. Dumas arrangera cela. Il demande une place, qu'il ne peut obtenir, à Nice, « les hommes mariés ne pouvant être maîtres d'étude ».] « Nicolas travaille tant qu'il peut, et il aura bientôt fini les verbes latins : c'est la partie la plus essentielle. Je vais lui donner quelques petits thèmes. »

2. « Une bouteille d'eau de fleurs d'oranger nouvelle, deux de liqueurs stomachiques, six échaudés excellents, pétris avec du levain, et un pot de confiture de cerises à la gelée de groseilles : ce sont là des objets propres à des convalescents. » Le 26 juillet, même année, il fait à Provençal un envoi analogue, comprenant des bouteilles de « lavande pour se rafraîchir le teint après s'être rasé ».

3. « L'été dernier, elle fit placer sur son corps, aux cuisses, dix sensues (sic) qui toutes se gonflèrent de son sang, La même nuit elle se trouva fort mal. »

ment d'un domestique, Zéphir (*sic*), qui sera « une bonne acquisition. »]

*434*, Euzières de la Vallette (J.-J.). « A M. M. Provençal, professeur à Montpellier. » Saint-Jeannet, 7 janvier 1812. [Retard de son voyage à Montpellier, faute de fonds; prière de prendre ses inscriptions.] *435*, *ibid.*, 17 juin 1813. [Mort, le 21 février, de Mme Taladoire, « après de cruelles souffrances », transférée de l'hôpital de Vence à celui de Saint-Jeannet; maladie de Taladoire à Montpellier.]

*436*, Eydoux-Floret (Mme). S. suscr., s. d. « Carpentras, 28 février. [Nouvelles de la santé de sa fille.] *437*, s. suscr. [Mariage retardé de son frère Eydoux.]

*438*, Fabre, ingénieur en chef des ponts et chaussées. « A M. Provençal, docteur en médecine, membre correspondant de l'Institut de France, à Montpellier. » Brignoles, 1er mai 1815. [Envoi à la Société des sciences de Mtp. de son ouvrage : *Théorie et pratique du nivellement*, resté sans réponse. Prière de savoir les motifs de ce silence.]

*439*, Fabre (Eugène). « A M. Provençal, chirurgien, Montpellier. » S. d. [Consultation sur un érésypèle phlegmoneux, suppurant, occasionné par une chute sur le coude gauche.]

*440*, Fabre (Dr). « M. Provençal, docteur en médecine et membre de l'Académie royale des sciences à Montpellier. » Brignoles, 2 novembre 1830. [Élection de M. Aubernon à Draguignan.]

Falgous. V. Ricard.

*441*, Falgous (de). S. suscription. 1819, 18 août. [Remerciements pour nouvelles données sur son gendre Sambucy ; sa fille accouchée le 16 juillet; préparatifs de voyage de Millau à Montpellier. Prière à Provençal de lui chercher une voiture et de le renseigner sur la bonté des chevaux, la moralité et la complaisance du conducteur.] *442-443-444*, 2, 12, 19 septembre. [Même sujet; voyage et voiture; départ fixé au 6 octobre. Ne pouvant faire la route de Millau à Lodève d'une seule traite, il s'arrêtera au Cayla, aux deux tiers du chemin.] *445*, 5 octobre. [Arrivée exacte de la voiture.] *446-447*, 1er et 8 octobre 1825. [Nouveau projet de voyage à Marseille; il cherchera un domestique homme pour Provençal.] *448*, 1829, 7 octobre. [Retour de Montpellier à Millau. Sa jambe en traitement. Nouvel accouchement de Mme de Sambucy.] *449*, 20 décembre 1829, de Toulouse, 5, place Montoulieu. [Traitement de sa jambe continué à Toulouse, par M. Roque, élève de Provençal[1]. Envoi d'une dinde et d'un pâté de foie de canard[2].] *450*, 1831, 4 avril. [Re-

1. « Pour diminuer et prévenir l'enflure [de la plaie], on m'a affublé d'un bas de peau de chien colé (*sic*), ce qui occasionne tous les jours pour ma jambe une toilette fort longue et fort ennuyeuse. »

2. « Les truffes qui sont dans le pâté et dans la dinde viennent bien réellement du Quercy. »

commandation pour M. Guiraud, allant à Mtp. pour consultation et procès.]

*451*, Farel (Mme veuve, née). Saussan, 2 août 1830. [Recommandation pour un malade. Mort de M. Coustou, *honnête homme digne d'être regretté.*]

*452*, Fédière (Mme). S. suscription. 2 sept. 1827. [Remerciements de « prendre intérêt à son affaire » non spécifiée.]

Félix. V. Pierrugues.

*453*, Féraud, docteur en médecine. S. suscr. Gattières, 8 février 1812. [Ajournement de son frère à la conscription maritime. Ses démêlés avec l'ex-prêtre Focachon, pratiquant illégalement la médecine, très mauvais confrère.]

*454*, Feray, s. suscr. Aix, ce 5 septembre. [Consultation pour M. Montaulieu d'Hort, transporté de Valréas à Aix, soigné par Chrétien, puis par Jacquemin, médecin inspecteur des eaux.] *455*, s. d., de la campagne de M. Focachon. [Recommandation de son cousin Auguste Delon, malade.]

*456*, Ferret (J.-P.). « A Mons. Provençal, professeur en médecine, à Montpellier. » Poujol, 8 juin 1824. [Réponse évasive à une demande de réparations faite par Provençal. « Que M. le général, Mme son épouse et M. l'adjudant viennent à nos bains; ils seront reçus et traités le mieux possible ».]

*457*, Ferrier. « A M. Provençal, docteur en médecine, maison Leblanc, place du Palais, à Mtp. » Mtp., 4 juin 1813. [Aucun élève du lycée ne doit sortir sans avoir payé le quatrième trimestre de l'année scolaire. Décision du grand maître demandée par le proviseur et applicable aux boursiers nationaux autant que particuliers et communaux.]

*458*, Focachon à M. Provençal, prof. à l'École de médecine, dép. de l'Hérault, à Montpellier. Lyon, 13 sept. 1827. [A quitté Vence pour Lyon, avec sa femme et son fils unique, pour assurer une meilleure éducation à cet enfant âgé de quatorze ans. « Les temps sont mauvais, la médecine stérile [1]. » Situation d'un médecin de faubourg à la Guillotière [2].

1. « On vient même de m'écrire qu'un orage affreux a ravagé les cantons de Vence et de Coursegoules : ce qui va réduire ces contrées à une affreuse misère, vu le peu d'industrie.... »

2. [A Lyon, il a retrouvé] « M. Cartier, ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et M. Martin, ancien chirurgien en chef de la Charité, célèbre accoucheur. Ils ont l'un et l'autre une fortune colossale et m'honorent de leur estime. M. Martin a même une campagne très agréable, à demi-lieue de la Guillotière, où j'ai été plusieurs fois. Quant à moi, j'exerce la médecine à la Guillotière, d'où je suis souvent appelé dans des villages circonvoisins, limitrophes du département du Rhône, mais qui appartiennent cependant à celui de l'Isère. Et comme la Guillotière est beaucoup dominée par les médecins de la ville, et qu'il y a même beaucoup de non-valeurs parmi les malades que je



Projet d'installation à Saint-Denys de Brou, « où le médecin précédent a gagné considérablement ». Demande à Provençal de sa protection auprès du jury de Grenoble.]

*459*, Fontègre (J.-M.). S. suscr. Paris, 21 auguste (*sic*) 1817. [Hommage d'un ouvrage sur les hémorroïdes; demande ses critiques en vue d'une réimpression.]

*460*, Fontenai (marquis de). S. suscript. 12 février 1824. [Délégation de Provençal et Roux, pour visiter en conseil de revision le nommé Jacques Loup jeune, retardataire de la classe 1816, se disant infirme et qui se présente volontairement.]

*461*, Forestier (baronne). « A M. Provençal, professeur en médecine, chez lui. » [Elle renonce à une opération jugée nécessaire par Broussonet et Provençal, par manque de courage et espoir que la glande ne grossira pas.]

*462*, Fornier, docteur en médecine. « M. Pr., dr. en médecine, professeur à Montpellier. » Draguignan, 8 mai 1812. [Explication du procédé employé à Draguignan pour faire de l'acétate de plomb. Félicitations sur sa nomination [1]. Création prochaine d'un hospice de mendicité à Fréjus : il y sollicite le poste de médecin.] *463*, Comps, 27 avril 1816. [Présentation de M. Pélegrin, qui vient prendre son diplôme de médecin à Mtp.] *464*, 31 mai 1835. [Présentation du candidat pharmacien Muraire, « recommandable par ses talents, son amour filial et sa bonne conduite ».]

*465*, Foucard, docteur en médecine. S. suscr. ni date. [Note sur un malade, supposé atteint d'une exostose de nature syphilitique à la crête du tibia gauche.]

*466*, Fournier frères et Durand. « A M. Pr., médecin et professeur, place du Palais, à Montpellier. » Agde, 5 janvier 1815. [Expédition d'une malle à Provençal, de Marseille à Agde, par le capitaine caboteur Simon Timon et par le messager Rousset.]

*467-468*, Fraisse (J.-B.). « M. Provençal, rue Saint-Mathieu, maison Huc. » 10 et 11 novembre 1823. [Visites médicales à faire chez elle à Mlle Fraisse.]

*469*, Frégeville (général). S. suscr. ni date, 1816. [Prière à Prov. d'examiner avec indulgence Jacques Loup, déjà reconnu impropre au service par le Dr Roux.]

*470*, De Frégore. « A M. Provençal, membre correspondant de l'Institut, professeur de médecine, à Montpellier. » Béziers, 11 juin 1827. [Demande de renseignements sur le service des diligences entre

vois, j'aurais le projet de faire échanger mon diplôme d'officier de santé, qui me fut délivré à Lyon par le jury médical, le 25 fructidor an XII, contre un diplôme pour le département de l'Isère, afin d'exercer avec toute la sécurité possible. »

1. « J'ai appris avec joie que vous aviez obtenu la chaire de professeur d'anatomie comparée. C'est une bien juste récompense donnée à vos travaux. »

Montpellier et Lyon.] *471*, 31 mai 1830. [Nouvelles de son neveu Alfred S. Martial et de sa jeune et jolie femme. Sa santé personnelle médiocre. Projet de voyage électoral à Montpellier, « étant probablement sur la liste des électeurs du grand collège ».] *472*, 20 juin 1830. [N'est que du collège d'arrondissement de Béziers : démarches pour se faire inscrire au grand collège.]

*473*, Freissan. Sans suscr. 16 avril 1832. Question sur le choléra [1].

*474*, Fréréjean (Mme), née Georges. « A M. Provençal, médecin et professeur de l'Institut de France, à Montpellier. » S. d. [Réponse à une lettre arrivée en retard. Description de la résidence où elle est exilée depuis trois ans : c'est la terre de Fontenay, près Montbard, à vingt-cinq lieues de Dijon [2].]

*475*, Garriga (J.). « A M. Provençal, professeur à l'académie des sciences, à Montpellier. » [Recommandation du jeune étudiant en médecine Ramon Gélabert, « fils de notre condisciple Gélabert de Girone ».]

*476-77*, Gay (Mlle Claire), « rue Chaudronnerie, 10, à Toulon ». 22 avril 1824. Sans suscr. [Demande de secours et de protection : son père, mort en 1820, à quatre-vingt-onze ans, après soixante ans de service, dont quarante-cinq à la mer ; sa mère meurt en 1824, à quatre-vingt-sept ans ; la pension de 600 fr. de sa mère s'éteint avec elle. Dénuement absolu. Provençal la recommande à l'intendant de la marine, à Toulon, M. de Lareinty, et lui envoie 40 fr.] 8 septembre 1830. [La révolution détruit son espoir d'obtenir un secours sur la cassette de Charles X.]

*478*, Gay-Lussac. « Monsieur Provençal, professeur à la faculté de médecine de Montpellier », Paris, 8 janvier 1843. *479*, Paris, 9 janvier 1843. *480*, Paris, 15 mars 1843. *481*, Saint-Léonard, 3 août 1843. *482*, Paris, 2 janvier 1844. *483*, Paris, 2 février 1844. *484*, Paris, 5 avril 1844. *485*, Saint-Léonard, 26 août 1844. Lettres relatives à la santé de son fils Gabriel, en traitement à Montpellier et à Amélie-les-

1. [Que faire si le choléra ravage le Midi ?] « J'habite une maison de campagne, agréable, saine et isolée, à trois lieues de Béziers et deux de Narbonne. » Ne vaut-il pas mieux se réfugier dans une ville pour être plus à proximité de prompts secours ?

2. « Notre habitation n'est qu'à une demi-lieue de Montbard. » Demande qu'en allant à Paris, il vienne « voir les pauvres ermites de Fontenay. Ce serait œuvre pie. Vous y trouverez une famille de bonnes gens, bien simples et bien unis, et mon mari, brave et ancien militaire, vous recevra avec toute la cordialité d'une vieille moustache. Ici, pour la plus grande gloire de Dieu, s'engraissaient jadis cinq cents pieux fainéants. Maintenant, l'activité et l'industrie ont remplacé le silence du cloître. Je n'ai pas oublié combien vous êtes sensible aux beautés de la nature ; venez l'admirer dans les lieux où Buffon l'admirait tout entière ; elle est belle ici, bien qu'agreste et sauvage. »

Bains : récit des suites d'un accident de laboratoire ; nouvelles scientifiques.

*486*, Gay-Lussac fils (Gabriel). Amélie-les-Bains, 21 avril 1844. *487*, *ibid.*, 24 avril 1844. *488*, *ibid.*, 22 juin 1844. *489*, *ibid.*, 24 juillet 1844. *490*, 10 octobre 1844. *491*, Lussac, 4 novembre 1844. *492*, Paris, 2 décembre 1844. *493*, Paris, 10 janvier 1845. *494*, Paris, 8 mars 1845. *495*, notes de Provençal sur les lettres précédentes : sommaire de la marche de la maladie et du régime ordonné. Lettres relatives à la santé fort avariée de l'auteur : pittoresque et amusant tableau de la vie dans une petite station thermale des Pyrénées ; nouvelles personnelles.

*496*, Gay-Lussac fils (Jules). Sans adresse. Paris, 13 juin 1843. [Remerciements et envoi d'argent.] *497*, « M. M. Provensal, membre correspondant de l'Institut de France, à Montpellier, Hérault. » Paris, 27 octobre 1843. [Nouvelles de famille et de santé.] *498*, Paris, 6 septembre 1844. « M. le docteur Provensal, professeur à la Faculté des sciences, etc., à Montpellier. » [Relative à l'état de Gabriel Gay-Lussac.]

*499*, Gay (Mme). « A M. Provençal, Paris », s. d. [Invitation à dîner pour faire ses adieux à une jolie dame qui doit dîner avec lui.]

*500*, Gaytte. « A M. M. le Dr Provençal, professeur de zoologie, à l'école, à Montpellier. » 24 octobre 1816. [Demande de protection pour passer son examen de pharmacie à Montpellier.] *501*, Madrid, 10 août 1824. [Recommandation de son compatriote, M. Casaseca, fils de l'ancien préfet de Salamanque qui, après ses études à Paris, vient étudier la médecine à Montpellier. Rappel de ses amis de Montpellier et autres : Clergue de Carros, Guizol de Tourettes, Barthélemy de Marseille, le président Guérin. Détails biographiques [1].]

*502*, Gazan fils, docteur en médecine. « A M. M. le prof. Provençal. » Paris, 20 mai 1812. *App. 22*. *503*, Antibes, 21 mars 1826. [Nouvelles de M. Laubert. Mort du maréchal Suchet.] *504*, Antibes, 16 septembre 1829. [Pourquoi il ne retourne pas à Paris. Opinion sur Rabelais [2].]

1. En 1822, il alla comme pharmacien à l'armée d'Espagne ; arrivé à Bayonne, il démissionna à la sollicitation du chirurgien principal Trestour, ami du trop fameux Ouvrard : il entre dans l'administration des vivres par commission de l'intendant Regnaud ; mais s'étant « intéressé dans les derniers marchés », il se voit menacé de ruine. Il compte donner sa démission au mois d'octobre et entreprendre le commerce de la parfumerie et des produits chimiques.

2. [Gazan n'ira pas à Paris :] « Mes sentiments ne sont plus en harmonie avec ce que je pourrais y voir.... » [Il ne veut pas] « contempler l'élévation insolente de la plus vile et de la plus ignominieuse bassesse. Rien ne pourrait me ramener à Paris ». [En allant à Paris, il comptait passer par Montpellier] « pour connaître l'école célèbre qui compte tant de grands hommes dans ses annales, au milieu de laquelle s'est assis cet esprit si bouffon, si original, si

« A M. M. Provençal, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. » *505*, s. d. [en 1812]. « A M. Provençal, professeur de zoologie à la faculté des sciences. » [Mort de Dumas, professeur à Montpellier [1]; don de sa *Dissertation sur la respiration.* Nouvelles de la retraite de Russie, Desgenettes, Chabrier, général Ricard.] *506*, s. d. [ap. 1815]. « A M. M. Provençal, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences. » [Recherches infructueuses sur un soldat disparu en Allemagne [2]. État de l'Université [3].] *507*, s. d. [4]. *508*, s. d. [Réponse

philosophe, ce Rabelais qui nous étonne plus encore par sa hardiesse que par ses coups de fouet satyriques ».

1. « Vous avez perdu un ami et l'école un professeur du plus grand mérite. Si sa chaire est mise au concours, je ne doute pas qu'elle ne vous appartienne : qui pourrait, en effet, vous la disputer ? Il faut vous gronder d'avoir été trop prompt à abandonner les concours pour la chaire de chirurgie. Quelles que soient les passions des juges, je crois qu'ils n'auraient pas été bien aises de se déshonorer par une injustice contre laquelle tout le monde se serait révolté, et vous auriez eu la satisfaction de vous voir préférer à celui qui jouissait d'un si grand avantage d'être dispensé de huit épreuves sur douze. Mais cette fois vous allez entrer en lice, en athlète redoutable. Le succès le plus complet vous dédommagera des peines prises pour ce concours. »

2. Jean Soulié, canonnier au 3e régiment d'artillerie à pied ; entra à l'hôpital de Dresde dans le mois de novembre 1813. On ignore ce qu'il est devenu. « On désirerait beaucoup savoir quel a été son sort. » — Les recherches dans les bureaux du personnel de l'administration de la guerre ont été infructueuses : « Rien aux hôpitaux ». Et la lettre donne cette réponse : « N° 6065. Égaré en Allemagne dans la campagne de 1813. »

3. « Que puis-je vous mander de Paris? Je ne sais seulement pas s'il y a du neuf. L'Université et les écoles sont encore dans l'engourdissement des vacances ou en sortent à peine, et ce réveil n'a pas été bruyant. Si l'on doit s'y fier, tout annonce alors la paix. Cependant, parmi tant d'individus dont les prétentions sont aussi hautes que les nuages, il est probable qu'il s'en trouve encore d'assez méprisables pour oser renouveler ces discussions qui tendent à déshonorer un corps et à scandaliser le public. Mais, jusqu'à présent, il n'y a point de division de la médecine d'avec la chirurgie, et si l'on fait quelque changement dans l'école, je ne pense pas que ce soit celui-là. On pourra apporter quelques modifications et faire disparaître quelques abus, et on aura toujours recueilli le fruit de tant de brochures, de plans, d'avis, dont nous avons été accablés. » — Il sait par M. Guérin que « Provençal travaille à un ouvrage qui sera bientôt livré à l'impression ».

4. Il s'excuse de ce que Provençal n'a pas reçu sa thèse qui, probablement, s'est égarée. Il dit à ce sujet : « Vous savez combien peu d'importance on attache à une thèse et, cependant, ce premier travail devrait exiger, selon moi, plus de soins et d'attention qu'on n'en met ordinairement. Si j'avais toujours pensé de même, je ne me serais pas laissé entraîner. Mais dégoûté du sujet que j'avais pris, parce que j'avais vu trop tard qu'un autre l'avait traité avec beaucoup de succès, et pressé extraordinairement par le temps des vacances qui me menaçait de me renvoyer à l'année prochaine, quand j'avais tant d'en-

sur la non-nomination de M. Roubaud [1]. Nomination de Laubert, inspecteur général du service de santé, en remplacement de Parmentier. Arrivée de Larrey. Absence de nouvelles de Desgenettes [2]. Gazan frère à Lutzen. Aubernon préfet de l'Hérault.]

*509.* Gazan l'aîné. « A M. Provençal, prof. à la Faculté des sciences de Montpellier. » Vallauris, 20 décembre 1815. [Veut se fixer à Cannes ou reprendre du service dans l'armée réorganisée [3].] *510,* « A M. Pr., professeur d'anatomie comparée et d'histoire naturelle, à Montpellier. » Antibes, 7 avril 1812. [Nouvelles de son neveu, du général Gazan [4].]

Georges. V. Fréréjean.

*511,* Gerbaud. « A M. M. Provençal, docteur en médecine à la chaire de Montpelier, à Montpelier (*sic*). » V. *Le Vieux Papier,* t. X, p. 607-610. *Lettres de recommandation.*

*512,* Gergonne, recteur, 1er juin 1842. S. suscr. [Transmission d'un arrêté ministériel signé Villemain, accordant à Provençal, professeur de zoologie et d'anatomie comparée, un congé de deux mois avec traitement à compter du 1er juillet.]

*513,* Gignac (Joseph). « A M. Provençal, Montpellier. » « Sette », 29 décembre 1812. [Envoi d'une *comporte* de verre pleine de coquilla-

vie de finir, j'aimai mieux me perdre dans la foule que de retarder encore. Ces raisons ne rendront pas certainement ma thèse meilleure à vos yeux; elles vous engageront à la juger avec moins de sévérité. »

1. M. Boucher, sous-chef du personnel au ministère de la guerre, répond qu'il est trop loin. « La distance de Toulon à Paris est seule cause que M. Roubaud n'est pas chirurgien militaire. »

2. « M. Larrey est arrivé depuis quelques jours. On ne sait ce qu'est devenu M. Desgenettes, que les journaux disaient à Torgau, à l'époque de la mort du général de Narbonne. »

3. [Il s'excuse du retard de cette lettre], « mais les troubles que nous ont causés les troupes dites alliées au commencement de mon arrivée m'en ont empêché d'abord ».

4. « Mon neveu, le fils de mon frère, revient d'Espagne pour raison de santé. » [Prière de le soigner à son passage à Montpellier.] « Il a été blessé deux fois : la première lui a fracturé l'avant-bras gauche. » [Il fut bien soigné ; après une guérison apparente, il rejoignit son corps ; une seconde blessure l'a forcé de quitter le service pour venir aux eaux ; cette blessure s'est rouverte en route : « Il en est sorti encore sept morceaux d'os et un morceau de drap. » Il a souffert et souffre encore beaucoup. « Il s'est fait généralement estimer autant par ses qualités morales que par celles d'un brave militaire. » « Si ces malheureuses blessures ne l'avaient pas retenu, quoique jeune encore, il aurait eu des avancements plus flatteurs. » « Notre général (Alexis Gazan, frère du médecin) s'est décidé pour l'artillerie » ; il est parti le 7 mars pour Metz. Le lendemain, il y a eu la fièvre scarlatine. Laubert écrit (de Mayence) qu'il est à la Grande Armée et qu'il aurait préféré l'Espagne.

ges, et d'une tête de marsouin. Pr. a à payer 36 livres, « et pour le reste, je me confie à votre générosité ».]

*514*, Gingibre (docteur). « A M. Provençal, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier. » Saint-Georges, 20, *515*, 23, *516*, 25 septembre, s. d. [État grave de la jeune « Zulma » ; terrible exacerbation depuis hier soir.]

*517*, Giral (Mme veuve, née Ricard) [tante du général comte Ricard]. S. suscr. Hérépian, 13 septembre 1823. Invitation à diner.

*518*, Girard (Alexandre de). Balaruc, 25 mai 1824. [Recommandation pour le fils de pauvres gens qui viennent le consulter.] *519*, 19 décembre 1824. [Recommandation pour Mme B. de Balaruc, qui vient le consulter pour sa fille « languissante ». *520*, Balaruc, 2 janvier 1829. [Offre de Mme de Rodier de lui vendre 125000 fr. son établissement thermal avec ses dépendances rurales. M. de Girard en offre 100000 fr. M. Golfin voudrait s'intéresser dans cette acquisition : à 100000 fr. l'affaire est bonne.]

*521*, Girard (Joseph). « A M. M. le docteur Provençal, professeur à l'école de Montpellier. » Nice, 16 juin 1824. [Recommandation de J.-B. Martin, de Menton, qui vient à Montpellier pour une petite incommodité et pour ses affaires personnelles. Prière de lui « choisir un local, car vous savez que partout, sans des amis, les voyageurs son maltraités ».] *522*, Nice, 13 mars 1830. [Recommandation du jeune Auguste Marc, fils d'un parfumeur « qui l'entretiendra de vive voix d'une petite indisposition ».] *523*, Nice, 30 avril 1830. [Affaire Aug. Marc. Oliviers abimés par le froid [1].] Nice, 17 janvier 1845. [Vœux de nouvel an. Étrangers à Nice. Embellissements de Nice [2].]

*524*. Giraud. Grasse, 28 juillet 1825. [Recommandation de M. Cresp, négociant, qui va le consulter.] *525*, Cagnes, 25 janvier 1826. [Remerciements pour un envoi de vignes; son frère recueillera incessamment l'héritage de Mme Camoin; naissance d'un neveu de Provençal, « un très beau garçon ».] *526*, 23 août 1830. [Nouvelles d'un procès pendant entre M. Raymond et MM. Barnoin frères, qui sera irrévocablement éteint demain par conciliation. Nouvelles politiques [3].] *527*, Grasse,

1. Il lui demande si le froid a fait du mal à ses oliviers et s'il aura une récolte. « D'après les froids qui ont régné, les feuilles doivent avoir été brûlées et beaucoup d'arbres seront taillés au pied. »

2. « Nous avons eu assez d'étrangers cette année, mais peu de maisons anglaises de premier ordre. Nous avons beaucoup de Lyonnais qui dépensent peu. On continue à bâtir et la ville s'embellit d'une manière étonnante; mais on s'aperçoit facilement que les maisons, par leur grande quantité, vont joliment baisser de cours.

3. « Notre ville est parfaitement tranquille ; la garde nationale y est organisée et, quoique le département soit encore sans préfet, rien n'y menace l'ordre public. L'esprit est généralement très bon à Grasse et dans le reste de l'ar-



9 avril 1831. [Présentation de M. Trabaud fils, de Grasse, surnuméraire de l'administration des postes à Montpellier; mort de Mme Giraud, sa femme, de sa longue et cruelle maladie [1].]

*528*, Giraud Saint-Rome. « A M. le prof. Provençal, docteur en médecine, Montpellier. » Marseille, 12 novembre 1822. [Succès au concours (?) du jeune Rigord, recommandé au jury par MM. Provençal, Vigaroux et Broussonnet, et proposé « pour la place » à M. le comte préfet.] *529*, 17 juillet 1823. [Présentation de son fils, qui « veut faire connaissance avec le personnel de la célèbre École de Montpellier », prière de le présenter à Lafabrie, Delpech, Lallemand, Broussonet, Vigaroux, Chrestien, Boucher; et de lui avancer de l'argent, « s'il était dévalisé en route ».] *530*, 18 octobre 1824. [Recommandation de M. Ventre, fils de son collègue [2].]

*531*, Giraud (Mme, née Castan). Pernes, 8 mai 1831. [Nouvelles de famille. Mariage de son fils aîné avec « l'intéressante Louise », et de sa fille Hortense avec M. Leydier, du Buis, receveur de l'enregistrement.]

*532*, Giraudy de Bouyon, médecin. « A M. Provençal, professeur à l'Académie à Montpellier. » Marseille, 20 octobre 1814. [Recommandation de M. Cartier, de Grans, qui va à Mtp. « se perfectionner en médecine ».]

*533*, Gleize jeune. « A M. Provençal, à Montpellier. » Cette, 19 février 1846 [3].

*534*, Gleize (Mme veuve Geoffroy). « A M. Pr., professeur en médecine, Montpellier. » Vence, 25 juin 1825. [Mort de son mari, 9 mars 1825. Demande une consultation pour sa fille.]

*535*, Goudareau. « A M. Pr., médecin et professeur à Montpellier. » Avignon, 26 sept. 1826. [Consultation médicale [4].]

*536*, Goulart [chez son beau-frère Dr Darchy, à Issoudun]. « M. Provençal, docteur en médecine et prof. de zoologie, rue S. Mathieu, no 238, à Montpellier, Hérault ». Issoudun, 10 novembre 1829. [Demande à être

rondissement, et si l'ancien régime n'a pas plus de partisans ailleurs que chez nous, Louis-Philippe Ier jouira paisiblement du plus beau trône de l'univers.

1. « Les nouvelles de notre pays ne sont pas du tout intéressantes. »

2. « Saint-Rome voyage depuis six mois en Italie ; c'est un bouquet que j'ai cru devoir accorder à sa sagesse et ses dernières vacances. »

3. « Vous n'ignorez pas que j'ai eu le malheur de perdre mon père, après si longue convalescence, ce qui est cause que je me trouve dans l'impossibilité de vous satisfaire momentanément. De grandes dépenses, hors de nos moyens, pour la conservation de mon père, leur ont été prodiguées (*sic*), mais rien n'a réussi. La récompense n'en a été que trop fâcheuse. »

4. « Depuis 1821, sur l'avis de Provençal et pour se bien porter, il s'abstient de « voir des femmes ». Il va, en effet, très bien. A présent, peut-il se marier? »

dispensé de venir comme témoin aux assises dans l'affaire de son commis infidèle Pierre Rivière, vu son âge et ses infirmités.]

*537*, Grasset, médecin à Montélimar. « A M. Pr., professeur à l'Académie des sciences à Mtp. » (s. d.) [Recommandation pour son fils qui va passer le baccalauréat ès lettres à Nimes. Il demande à Provençal, qu'il ira voir, de le « mettre au courant du baccalauréat ès sciences » et de lui ouvrir l'école de médecine.]

*538*, Guérin, V. « M. le docteur Provençal, professeur de zoologie, membre corresp. de l'Institut à Mtp., Hérault. » Marseille, 2, rue S. Jaume, 3 février 1825. [Sur le musée de Marseille [1].] *539*, Marseille, 6 juillet 1825. [Recommandation du capitaine Perrin Sollier [2]. Recommandation d'un ouvrier ébéniste malade de dartres.]. *540* [Note dudit ébéniste.]

*541*, Guérin, V., de Tarascon. « A M. le dr Prov., membre correspondant de l'Institut de France, 1, rue Saint-Mathieu, Montpellier. » Tarascon, 13 avril, et *542*, 26 juin 1838.

*543*, Guérin père. « A Monsieur M. Provençal, docteur en médecine, professeur de zoologie et correspondant de l'Institut, maison Leblanc, près le Palais, à Montpellier, Hérault. » Aix, 1er février 1812. [Nouvelles de famille ; recommandation pour son fils Honoré, officier : candidature à la place de grand prévôt ; notice sur son fils aîné mort au feu.] *544*, Aix, le 27 avril 1812. [Transfert de bourse du lycée ; santé de Mme Guérin ; carrière d'Honoré Guérin.] *545*, Vence, 2 juin 1812. [Maladie de sa femme.] *546*, Vence, 22 juillet 1812. [Mort de sa femme.] *547*, Aix, 11 nov. 1812. [Recommandation pour Honoré auprès de Masséna ; au siège de Roses.] *548*, Aix, 15 mai 1813. [Entrée dans les gardes d'honneur du jeune libertin Baussy.] *549*, Aix, 14 juin 1813. [Sur les bourses de lycée, état de pensions. MM. d'Eymard, Roman,

1. [Il a difficilement pu se procurer le catalogue des tableaux du musée de Marseille.] « Le concierge n'en avait plus qu'un, dont il n'a pas voulu se dessaisir, parce que son absence eût mis plus d'une fois en défaut sa science de cicerone. » « L'imprimeur a mis dix jours à en retrouver un *qu'il ne m'a désemparé* qu'à regret.... » « Notre pauvre Musée est tellement abandonné qu'on n'a pas encore fait le catalogue supplétif des nouveaux tableaux que le gouvernement a envoyés depuis la réimpression du premier catalogue. Ces tableaux sont au reste en petit nombre. »

2. Le lieutenant général comte Ricard, pair de France, ayant été appelé au commandement de la huitième division militaire, son ami, Perrin Sollier, capitaine au corps royal d'état-major en disponibilité, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, demande à être aide de camp du général Ricard ; il est de bonne famille, distingué, instruit, aimable ; il est employé à Montpellier à l'état-major de M. Aug. Lajard ; il a été désigné comme aide de camp du général Reiset, quand celui-ci a été nommé commandant du corps d'armée de Catalogne, mais il a refusé cet emploi pour cause de mariage prochain.

Félix.] *550*, 27 août 1814. « M. le D^r Provençal à Cagnes. » [Nouvelles intimes ; Honoré reste au service.] *551*, *552*, *553*, Aix, 8 avril, 12 juillet, 9 août 1816. [Nouvelles de carrière et de famille; avenir de ses enfants.] *554*. Vence, 25 mai 1818. [Projet de mariage pour Honoré; consultation.] *555*, Vence, 30 août 1818. [Sur la loi organique du notariat.] *556*, Vence, 8 novembre 1825 [Annonce de voyages]. *557*, Vence, 9 février 1827. [Départ de Victor pour la Guadeloupe ; mission et jubilé à Vence ; nouvelles mauvaises de sa santé.]

*558*, Guérin fils (Honoré). « A M. le Dr Provençal, correspondant de l'Institut, à Montpellier, Hérault. » Tarbes, 1er octobre 1815. *559*, Tarbes, 8 octobre 1815. [Nouvelles de santé; brouille avec son père; vanité nobiliaire de Guérin père ; projet d'expatriation aux États-Unis.] *560*, Vence, 7 avril 1816. [Nouvelles de santé.] « A M. le Dr Provençal, professeur en zoologie, rue S. Mathieu, à Montpellier. » *561*-*562*, Vence, 1er juin et 14 juillet 1818. [Nouvelles de santé.]

*563*, Guérin fils (Marcelin). « M. le Dr Provençal, professeur à la Faculté des sciences, rue S. Mathieu, à Montpellier ». *564*, Paris, 29 août 1825. [Embarras et hésitations sur sa carrière.] *565*, Aix, 28 janvier 1828. [Nouvelles de famille.] *566*, Vence, 12 mars 1828. [Mort de Guérin père.] *567*, Aix, 30 mai 1828. [Mort de leur père ; il reste provisoirement au barreau d'Aix.] *568*, Aix, 25 juillet 1828. [Une cause intéressante : désir d'entrer dans la magistrature, dégoût de Grasse.] *569*, Paris, 14 mai 1829. [Affaires de carrière ; le Génois Pareto : demande de recommandation.] *570*, Grasse, 21 août 1830. [Bons résultats pour sa carrière de la révolution de juillet ; faiblesse de sa santé ; le tribunal de Grasse impossible ; projets de mariage ; consultation.] *571*, Grasse, 1er janvier 1831. [Nouvelles diverses de carrière et de famille.]

*573*, Guès jeune, Dr en médecine. (Montélimar, 2 août 1824.) [Remerciements et recommandation pour un bachelier.]

*574*, Guévary. S. suscr. Saint-Paul, 22 août 1815 (par Antibes). [Campagne électorale de M. Aubernon, ancien préfet de Montpellier.]

*575*, Gueyrard, Dr en médecine. (Avignon, ce 9 août 1828.) [Recommandation au baccalauréat ès sciences de son petit-fils Jules Benoist, attaché à l'hôpital civil et militaire d'Avignon, désireux de faire de la médecine militaire.]

*576*, Gurde, oncle d'Aubernon. « A M. Provençal, dr en médecine et professeur à l'Université de Montpellier, actuellement à Cagnes. » [Prière de faire parvenir à Aubernon divers papiers et du vin de la Gaude que, lui, Gurde expédiera la semaine prochaine à Cette par bateau.]

*577*, Hermitte, capitaine. « A M. Provençal, professeur à l'Université royale de médecine, au plan du Palais, à Montpellier. » [Draguignan, 3 août 1815. [Remerciements pour greffes ; demande de plants d'aca-

cias. Nouvelles sur la situation politique[1].] *578*, 31 mars 1816. [Recommandation d'un étudiant en pharmacie Aycard[2].]

*579*, Honnorat, médecin. « A M. Provençal, d[r] en médecine, professeur de géologie à la Faculté des sciences, rue du Palais, maison Leblanc, à Montpellier ». [Consultation à M. Davin, sur les eaux de Digne.]

*580*. Hugues (M[me] Marie, née Guis). « A M. Prov., d[r] en médecine, à Mtp. » Marseille, 8, rue S. Ferréol, 11 janvier 1813. [Son mari envoie à Prov. 1000 fr., dont 700 pour l'éducation de son fils adoptif et 300 pour elle. Prière à Prov. de lui envoyer ces fonds par une occasion sûre.] *581*, Marseille, 55, rue Vacon, 2 avril 1813. [Même affaire. Elle lui recommande son fils adoptif, qui doit « profiter de la jeunesse pour acquérir les sciences qui sont si nécessaires à l'homme ».]

*582-583*, Hugues, lieutenant-colonel. V. *Appendices 20*, *30*. *584*, Rouen, 10 nov. 1815. [Même grade et même fonction; prochain retour à Paris, « incertitude où je suis sur mon sort et ma nouvelle destination »; demande de nouvelles de « son pauvre petit ». Pr. lui a répondu le 29 nov.] *585*, Séville, 21 avril 1812. [Envoi d'argent à Provençal (Cf. *suprà*, n° 580) pour le petit et pour sa mère « à laquelle (il) envoie des fonds pour sa subsistance ».]

*586*, Humboldt (Alexandre de). « A Monsieur Provençal, rue de Savoye, n° 12. » Ce vendredi [10 août 1808]. *587*, même adresse, 18 août 1808. *588*, « A M. Pr., professeur de la Faculté des sciences, à Montpellier. » 2 décembre 1813. *589*, A M. Pr., docteur en médecine, professeur de la Faculté de l'Université de Montpellier, 6 novembre 1816. *590*, même adresse, 24 novembre 1816. *591*, à M. Pr., professeur à l'Université de Montpellier. Paris, 28 avril 1818. *592*, 24 janvier 1820. *593*, A M. P., professeur à l'Académie de Montpellier, 21 juillet 1821. *594*, A M. Prov., prof. à l'école de médecine, correspondant de l'Institut à Montpellier. Paris, 26 septembre 1821. *595*, Paris, 28 février 1823. *596*, A M. le professeur Provençal, correspondant de l'Académie des sciences à Montpellier. Paris, 23 décembre 1824. *597*, A M. Prov., professeur à l'école de médecine à Montpellier. Berlin, 21 juin 1827. *598*, Berlin, ce 28 juin 1836. *599*, *600*, *601*, *602*, *603*, *604*, *605*, *606*, *607*, *608*, *609*, *610*, *611* à *617*, lettres et billets non datés. [Nouvelles scientifiques et académiques; candidatures de Provençal; travaux et collaboration de Provençal et Humboldt; lettres de recommandation pour des savants

1. [Il s'est retiré à sa campagne du Muy sans avoir pu lui faire ses adieux], « les circonstances ne me le permettaient pas. Aujourd'hui, tout paraît se calmer, et nous commençons à respirer. Que Dieu protège notre chère patrie. Nous avons besoin de ses indulgences plénières ». Il s'occupe à planter des acacias, à greffer, à faire un jardin anglais.

2. « Nous jouissons dans ce département de la tranquillité la plus parfaite. »

allemands voyageant en Europe et en Languedoc. Renseignements biographiques importants.]

*618*, Imer (Auguste). « M. Provençal, professeur à Montpellier. » Avignon, 30 novembre 1826. [Recommandation de son frère aîné, chef de la maison Ellenberg et Imer, de Marseille, qui veut le consulter sur la santé de sa femme, Mme Imer, née Rivet. Lui-même guéri de sa surdité par M. Delcan jeune, ex-chirurgien de la Garde.]

*619*, Isnard Tombarel. « A M. le prof. Provençal, cazuellement (*sic*) à Saint-Laurent. » Grasse, 28 octobre 1825. [Nouvelles médicales, il lui adresse un enfant malade; il a reçu la *consulte* et le *pessero* pour sa mère.]

*620*, Isnard, docteur en médecine. « A M. le prof. Provençal, à Montpellier. » Nice, 15 novembre 1823. [Obligation de passer ses examens à Turin pour exercer la médecine à Nice; nécessité d'un certificat constatant « qu'il a suivi des cliniques d'un praticien distingué », demande ce certificat à Provençal.]

*621*, Isnard (Mme Fanny, née Bercus). « A M. Provençal, à Montpellier. » Grasse, le mai 1844 (*sic*). [Recommandation de son cousin germain M. Bounin, d'Antibes, malade. Le Dr Ardisson est mort il y a un an et demi.]

*622*, Isnard père. « A M. Prov., prof. en médecine à Mtp. » Vence, 14 janvier 1812. [Son fils, surnuméraire dans la régie des droits réunis à Grasse, nommé, le 24 décembre 1811, *commis à pied* à Prades, avec ordre d'être rendu le 8 janvier. A Perpignan, le directeur lui dit que cette nomination est une erreur, et qu'il attende à Perpignan. Prière à Provençal de lui prêter, en cas de besoin, 96 fr.]

*623*, Isnard Caroub. « A M. le docteur Provençal, à Montpellier. » Grasse, 13 mai 1828. [« Notre brave et cher président est mort sans y penser. » Situation de Vallauris au point de vue médical[1].]

*624*, Isnard, de Grasse. « A M. Provençal, docteur en médecine et professeur de zoologie à Montpellier. » Grasse, le 26 novembre 1823. [Chasse dans la montagne depuis les premiers jours de ce mois; choix

1. Vallauris est entre Cannes et Antibes, à trois heures de Grasse, avec une population de deux mille âmes. Deux officiers de santé y ont prospéré; il y en a trois à présent, mais l'un, Caroub, a quatre-vingts ans et est aveugle; l'autre, Sicard, ancien chirurgien d'armée, est monomane de persécution : on ne veut plus ni de l'un ni de l'autre, et le troisième, Gazan, ancien élève de Montpellier, n'est pas aimé. Si Provençal veut y envoyer un élève, le nouveau venu devrait s'adresser au maire Carbonel, manifester son intention de se fixer à Vallauris et en même temps de s'assurer un sort, en prenant des clients par abonnement à 18 fr. pour la première classe et 12 fr. pour la seconde. « Je suis persuadé qu'il aura de suite cinquante ou soixante abonnés, ce qui lui assurera une somme ... Je serais fort étonné qu'il ne gagnât pas 1800 à 2000 fr., sinon en débutant, du moins par la suite. »

de M. Zuet comme maître de dessin pour le neveu de Pr.; grave maladie de M. Couret Long; demande de renseignements sur le *noir* ou *morphée*, maladie de l'olivier.] *625*. [Réponse s. d. de Provençal sur le *noir* ou *morphée*.] *626*, Grasse, 21 juin 1824. [Vente par le général Partouneaux de sa terre de Saint-Laurent[1]. Aspect de Marseille[2].] *627*, Grasse, 10 septembre 1824. [Recommandation pour le colonel Cravegna, « pensionné des rois d'Angleterre et de Sardaigne », allant consulter à Mtp. Au verso, note de Provençal sur un malade de la vue, 27 mars 1838.] *628*, Grasse, 12 janvier 1827. [Triste situation de Payen, beau-frère du général Gazan, tombé dans une extrême misère; obligé de se débarrasser de ses fils, « d'en faire des douaniers, des soldats, des décrotteurs, peu importe, pourvu qu'ils puissent gagner leur vie ». Recommandation de Pierre-Léon-François Payen, qui aura vingt et un ans le 4 février, de belle taille, très fort, intelligent, qui veut s'engager comme simple soldat au génie, « neveu d'un général qui le laisserait mourir de faim ». Prière de s'intéresser au mariage du gendarme Giraud, de la brigade de Grasse, avec M$^{lle}$ Éléonore Girard, dotée de 2000 fr., mariage que refusent d'autoriser le capitaine et le colonel, « embabouiné » par le premier; prière d'intervenir auprès du comte Ricard, commandant la 8$^e$ division militaire : « les bénédictions de ce couple vous feraient plus de bien que les stations du jubilé. » Nouvelles d'Artaud, « qui partage toujours son temps entre ses campagnes, son singe et son perroquet, autrefois j'aurais ajouté ses maîtresses ». *629*, Grasse, 28 janvier 1827. [Affaire Payen; mariage du susdit gendarme[3]. Opinion sur un livre politique de M. Aubernon[4].] *630*, Grasse,

1. Le général Partouneaux désire vendre sa terre de Saint-Laurent pour se rapprocher de Paris. M. de Villarey serait disposé à l'acquérir. Partouneaux disait cependant que « le moment des élections n'est pas celui qu'il faut choisir pour parler d'aliénations de propriétés ».

2. « J'arrive de Marseille. Ce pays s'embellit beaucoup, bien que le commerce n'aille pas. Le port de quarantaine et le nouveau lazaret qu'on construit à Ratonneau sont de très beaux ouvrages. Quant aux habitants, ils se montrent sous une physionomie des plus bizarres; ils partagent leur temps entre les processions, les calvaires, les crucifix et les montagnes russes. »

3. Quant au gendarme, le motif du refus du capitaine est que Giraud a refusé un mauvais cheval de remonte, en ayant déjà perdu deux. Le même capitaine a donné en effet son consentement au mariage d'un autre gendarme avec une fille sans dot, « parce qu'il y avait eu des accointances charnelles. Voilà, assurément, de quoi le faire béatifier ».

4. « Je viens de recevoir une brochure intitulée : *Considérations historiques et politiques sur la Russie, l'Autriche et la Prusse, et sur les rapports de ces trois puissances avec la France et les autres États de l'Europe*. La lecture de ce livre m'a entraîné d'abord par ce qu'il contient de piquant, mais, ayant aperçu sur la première page ces mots *de la part de M. Aubernon, ex-préfet*, j'en ai repris aussitôt la lecture avec plus d'attention et je l'ai

24 mars 1827. [Affaire Payen; il désire se perfectionner en dessin ; mariage du gendarme.] *631* et *632*, Grasse, 1er avril 1827. [Deux lettres, dont une apportée par Isnard de Tourrettes. Recommandation de son parent Isnard de T. Mal aux yeux de l'abbé Artaud [1].] *633*, Grasse, 12 avril 1829. [Recomm. pour Mme Carret, femme d'un employé supérieur des douanes, dont le fils demande une bourse [2].] *634*, Grasse, 17 octobre, s. d. [Invitation à diner et coucher à Massebeuf « quand il viendra voir les malades qui l'attendent comme le dieu d'Épidaure ».]

*635*, Jacques, commissaire des guerres. S. suscr. Montpellier, 26 avril 1814. [Les élèves employés à la caserne de cavalerie recevront un traitement. Demande de leur état nominatif.] *636*, Mtp., 28 avril 1814. [Invitation d'établir, de concert avec l'économe de l'hôpital militaire, « les états nominatifs des militaires de votre hôpital désignés pour aller en convalescence dans leurs foyers ».] « A M. Pr., médecin chargé en chef du service de l'hôpital militaire de la cavalerie à Mtp. »

*637*, Jalaguier. « A M. Provençal, prof., place du Palais, Mtp. » Nimes, 10 mars 1813. [Remerciements.] *638*, 21 août 1830, Nimes. [Nouvelles politiques [3].] *639*, Nimes, 30 avril, s. d. [Politesses, adresse de M. Mathieu, curé de Saint-Paul.]

*640*, Jaume, aide-major au 16e régiment de ligne, à Toulouse. « A M. Provençal, docteur en médecine à l'école de médecine, Montpellier. » Toulouse, 14 août 1812. [Remerciement de l'introduction à lui donnée près Menaud, « officier de santé très distingué, lequel lui a ouvert sa bibliothèque ».]

*641*, Jaury, « M. M. le Dr Provençal, professeur à l'école de médecine, Mtp. » Grasse, 8 mai 1811. [Recommandation de M. Gazan, de Vallauris, élève en chirurgie; prière de lui donner « une idée précise de vos travaux dans l'enseignement que vous professez aujourd'hui ».]

trouvé admirablement bien adapté à la situation actuelle de notre pauvre France. Si, comme je le pense, M. Aubernon en est l'auteur, je lui en ferai mon compliment, en attendant que la Congrégation fasse un autodafé et du livre et de l'auteur. »

1. « C'est le fruit des stations, des processions et des mille et une jongleries auxquelles il s'est livré pendant le saint jubilé. Il se console en mettant cette affliction au pied de la croix. »

2. Cette demande était appuyée par Partouneaux, mais celui-ci, ayant été nommé au commandement de la huitième division, ne peut suivre l'affaire ; il la recommande à son remplaçant à la garde royale Ricard, lequel en parlera à Vatimesnil.

3. « Nous avons pris le caractère de notre pays. Nous sommes faits au bruit et au danger. Il faut vous le dire : nous avons été à la veille de grands désordres, peut-être de grands malheurs. Nous ne sommes pas encore à l'abri de toute inquiétude. Néamoins (*sic*), nous attendons. Quand on est destiné à habiter un pays comme le nôtre, il faut savoir en supporter les désagréments. »

*642*, Grasse, 7 novembre 1811. [Recommandation pour M. Pilard, élève en médecine. Mort de M. Ricord l'aîné, « qui ne crut à la mort qu'en cessant de vivre ». Souhaits pour sa carrière [1]. Envoi d'un « argonaute » [2]. Rappel de promesse de divers mémoires de zoologie, de crabes, coquillages, lichens, fucus, etc.] *643*, Grasse, 4 juin 1812. [Nouvelles médicales et botaniques. Demande si l'argonaute est habité par un animal étranger à la coquille, comme le bernard l'hermite.] *644*, Grasse, 23 octobre 1812. [Demande de mousses et fucus; prière d'en demander à M. Decandole (*sic*). Envoi d'un magnolia à M. Ricard. Mme Ricard regrette qu'il ne fleurisse que dans quinze ans; « M. Prov. pense à nos enfants! » *645*, « à M. Pr., Dr méd., prof. de zoologie à Montpellier ». Grasse, 10 novembre 1812. [Reproches sur son silence. On le dit malade d'une colique de miserere ayant duré douze heures. Prière de lui envoyer une thèse sur le solanum, richement illustrée, que doit prochainement soutenir le fils d'un banquier de Montpellier. Maladie de M. Marey. Mort de Mlle Fabre d'une fièvre adynamique nerveuse, « à la fin, la malade a été couverte de petits abcès gros comme des pruneaux ».] *646*, 30 avril 1813. [Condoléances sur la mort de son ami prof. Dr Dumas.] *647*, 2 mai 1813. [Recommandation pour M. Dauvin allant à Mtp. soigner une fistule « due à des soins inintelligents ». « Il a un vice scrofuleux inconnu à tous ceux qui l'ont soigné. »]

*648-9*, Mme Joubert, de Saint-Saturnin, par Avignon. « A M. Provençal, docteur, demeurant près l'église S. Mathieu, à Montpellier. » Avignon, 15 et 30 septembre 1826. [Remerciements et nouvelles de malades. Prière de s'arrêter à Avignon en allant à Carpentras.]

*650*, Jourdan (H.), « A M. Provençal, prof. fac. sciences, Montpellier ». Caussade, 7 février 1827. [Envoi d'une volaille.] *651*, « *Université de France, académie de Clermont* ». Clermont, 14 juin 1827. [Appui promis à une demande de bourse pour le neveu de Provençal [3]. Souvenir à MM. de Bonald, Astoud, M. et Mme Semelet.] *652*, 24 juillet 1827 [4]. *653*, 30 mai 1829. [Nouvelles de famille.]

*654*, Kluszewska (comtesse), polonaise. « A M. Provençal, docteur en

1. « Que bientôt nous vous sachions être du nombre des professeurs de l'école de médecine. »

2. « L'argonaute est-il arrivé en bon port? Vous m'avez promis un exemplaire du mémoire auquel vous travailliez à son sujet, et un autre de vos idées réunies à celles de M. de Humboldt sur la respiration des poissons. »

3. « Le chef de bureau que je connais [Robin] poussera à la roue le plus possible. »

4. [La bourse] ne sera pas négligée lorsque le travail se fera, mais rien n'aura lieu d'ici à quelques mois. M. Robin fait le travail préparatoire des bourses et présente chaque demande à M. de Luynes « qui met le travail sous les yeux du ministre ». Il serait bon d'être recommandé directement à M. de Luynes.



médecine et professeur à Montpellier. » Nice, 5 octobre, et *655*, 1er décembre 1811. *656*, 26 janvier 1812, s. d. [Détails sur sa constipation et son régime; allusions à M. de Butet, à son médecin de Nice le Dr Arnulf, à la Princesse toujours plus mélancolique. Réponse de Provençal du 12 décembre 1812.]

*657*, Kunholtz, s. suscr. Montpellier, 24 janvier 1845. [Recommandation à un examen pour M. Soulerat, chirurgien aide-major.]

*658*. La Faurie, s. suscr. Avignon, 17 juin 1828. [Refus de parler des affaires publiques[1]. Progrès de sa triste infirmité (dartre squameuse); saison aux eaux d'Avène; il est *incrédulisé* sur l'effet des eaux de Bagnols [2].] *659*, « A M. Prov., prof. à l'académie des sciences, à Mtp. » (6 août 1828). [Transmission d'une lettre du Dr Savy, « qui n'a pas la réputation d'être un grand grec ». Notes sur les eaux froides d'Avène [3]. Lettre annexe de Savy : amélioration du cas de La Faurie.] *660*, « A M. le Dr Pr., professeur de zoologie à Montpellier ». Samedi 8 mai, s. d. [Recommandation de Mlle Gay au commissaire de la marine Samson.] *661*, mercredi 16 juin, s. d. [Commission de M. Valdemert ]

*662*, Lafont-Féline et fils. « A M. Provençal, professeur en médecine à Montpellier. » Nîmes, 18 mai 1830. [Refus d'une proposition de mariage pour Mlle Lafont, dont ses parents ne veulent pas se séparer.]

Lafosse. V. Coustou.

*663*, Lajard (Jean-Baptiste). « A M. Provençal, professeur à Cagnes, par Antibes, départ. du Var. » Montpellier, 28 octobre 1814. [Condoléances sur la mort de son père [4]. Visite de *Monsieur* à Montpellier [5].] *664*, s. d. [Prière d'examiner, en vue d'exemption militaire, le bras doit du porteur, « qui est à un de mes amis ».]

*665*, Lajard (Félix), s. suscr. Marseille, 28 février 1822. [Retour de Bouffardinon. Envoi des éloges du chevalier Roze. Nouvelles intimes. Amitiés de Chaptal.]

1. « Vous aurais-je parlé de nos tristes affaires publiques ? Au diable! C'est un texte à soulever le cœur. »

2. « Mme Desp.... est à Bagnères-de-Bigorre. Sa belle-sœur, l'élégante et grave Mme Ek...., est-elle de retour de Marseille ? Ce voyage a-t-il porté son fruit ? »

3. « Leur température me causait une telle oppression que ce n'était qu'avec les plus grands efforts que je prolongeais mon bain jusqu'à trois quarts d'heure. »

4. « L'événement malheureux que vous venez d'éprouver. J'ai appris par expérience combien ces pertes sont sensibles : elles affectent toute la vie. »

5. « Vous savez sans doute la visite que Monsieur a bien voulu nous faire. On lui a fait une réception digne de lui, et le préfet a montré dans cette occasion tout ce dont il était capable. Monsieur a été sensible à cet accueil et ne lui a pas laissé ignorer combien il était satisfait de son administration ; il a accordé plusieurs croix : j'ai été du nombre des élus et je dois cette faveur à l'intérêt particulier du préfet. Quoique je l'attendisse de Paris, il m'a été fort agréable de la recevoir ici. »

*666*, Lajard (Fr.). « M. Provençal, médecin, Montpellier. » Saint-Tropez, 28 mai 1826. [Mort de son oncle. Condoléances.] *667*, 1er juillet 1826, Saint-Tropez. [Sera à Montpellier le 7 juillet [1].] *668*, Hyères, 26 mai 1827. [Son heureux transfert de Saint-Tropez, « véritable lieu d'exil », où cependant il était « très aimé, surtout des marins », à Hyères. Ses nombreuses relations à Hyères : M. Auran, ami de son cousin Martin Roquebrune, Mme Caratérynée (*sic*) d'Antier, curatrice des enfants de feu M. Fill, la marquise de Beauregard. Son logement chez Mme Laure, sœur du général Gardanne de Soliès. On est « supérieurement » à l'*Hôtel des Ambassadeurs*, tenu par Félix Suzanne.] *669*, Hyères, 31 décembre 1827. [Mention de ses trois frères Félix, Saint-Hilaire, Saint-Aimé, celui-ci hivernant à Montpellier, où Broussonnet le soigne. Lui-même a pour médecin le docteur Allègre, ami de Prunelle. Son désir de « passer » à l'inspection de Cette. Difficultés qu'il a eues pour sortir de Saint-Tropez.] *670*, Hyères, 29 mai 1828. [Organisation d'un rendez-vous avec Provençal en voyage.]

*671*, Lajard (baron). « M. le docteur Provençal, à Montpellier. » Lyon, 27 décembre 1830. [Nouvelles et regrets. Prunelle, maire de Lyon et député de La Tour-du-Pin [2]. Tranquillité parfaite [3].] *672*, Lyon, 8 mai 1831. Permutation de son frère aîné, de Hyères à Condé (Nord). Désir de Félix d'être replacé comme receveur d'arrondissement. Son installation d'été à Sainte-Foy. Souhaits pour la réélection de Zoé Granier.] *673*, Lyon, 29 juin 1831. [Voyage à Montpellier abandonné à cause des élections. Réélection assurée de Zoé Granier. Tranquillité générale [4].] *674*, Lyon, 22 mars 1844. [Mort subite de sa sœur, Mme Collot. Retour rapide de son fils Egmont, qui voyageait en Italie.] *675*, Lyon, 24 octobre 1844. [Demande de renseignements sur le climat de Grasse : on y envoie hiverner Mme T., femme du conseiller d'État préfet de Lyon, laquelle, à cause d'une maladie du larynx, doit fuir Nice

1. « Quel moment pénible que celui où j'entrerai dans la maison de notre pauvre oncle ! »

2. « Prunelle est absorbé par ses fonctions de maire ; il va demain à Paris remplir celles de député de la Tour-du-Pin. » Il ne pourra pas continuer l'exercice de la médecine et il y perdra; comme maire il a 12,000 fr.

3. « Nous jouissons de la plus parfaite tranquillité. La grande majorité de la population lyonnaise, comme celle de toute la France, ne respire qu'après le maintien de l'ordre et le respect aux lois, et je suis persuadé qu'elle en eût donné la preuve en désapprouvant hautement par une adresse aux Chambres la conduite du parti qui a cherché à exciter de nouveaux désordres dans la capitale à l'occasion du procès des ministres, s'il eût été possible que ce parti réussît dans ses coupables tentatives. »

4. « Il est impossible de jouir d'une plus parfaite tranquillité que celle dont nous jouissons ici. Les élections s'y préparent bien, c'est-à-dire pour le sens où, sans doute, tendent les vœux de tous les honnêtes gens, de tous les vrais amis de leur pays pour le maintien de ce que nous avons. »



et la conversation.] *676*, Lyon, 20 novembre 1844. [Nouvelles diverses; passage à Lyon d'anciens amis de Montpellier, la marquise douairière de la Tourette, Victor Chaptal.] *677*, « ce mardi 18 nov. », s. d. [Rhume gagné en allant entendre Charles Dupin à Saint-Come. Invitation « à manger un lièvre » contremandée.]

*678*, Lajard (A.). « M. Provençal, professeur à Montp. » 20 mars 1826. [Triste commission de la part de la famille Chaptal [1].]

*679*, Lamouroux. V. *Appendice* 25.

*680*, De Lapparent. « A M. Provençal, médecin et professeur à Mtp. » Bourges, 12 décembre 1831. [Nouvelles personnelles. Remerciements. Mention de services désintéressés rendus par Prov. à « de pauvres proscrits ». « Si j'avais eu vingt ans de moins et en des temps moins troublés », il serait volontiers retourné habiter en Provence, mais il est obligé de surveiller une industrie voisine de ce département.]

*681-682*, Latourette (s. suscr., s. d.). Demande de soins pour une de ses filles ; pour une pauvre femme entrée à l'hôtel-Dieu ; « elle lui racontera à la suite de quelles aventures ».

*683*, Latour-Maubourg. « A M. Provençal, rue S. Mathieu », s. d., « mardi soir ». [Avis de « tout suspendre jusqu'à nouvel ordre ».]

*684*, Lautier. « A M. Pr., professeur de zoologie à la faculté des sciences. » Draguignan, 30 mai 1825. [Recommandation de son ami intime Muraire, aspirant au grade de pharmacien de première classe, qui a travaillé à Marseille et à Paris.]

*685*, Leblanc, percepteur des contributions à Aix. S. suscr. Aix, 10 décembre 1815. [Nouvelles intimes. « Coupure » de sa perception au mois de février dernier, d'où diminution de la moitié de son traitement. « Les autorités locales en demandent le rétablissement. »]

*686*, Le Fol (Mme Catherine), s. suscr. Vitry, 22 octobre 1827. [Recommandation de son parent M. de Ménisson, allant hiverner à Mtp. Mention du colonel Barri, du Dr Torreilh (son mari fut major du 17e léger, maintenant lieutenant colonel du 48e de ligne, en garnison à Bordeaux). Elle rappelle à Provençal que son enfant a été vacciné par lui.]

*687*, Lesueur, fabricant d'objets de chirurgie. « A M. Provençal, professeur à l'école de Mtp., à Montpellier. » Paris, 24 juillet 1811. [Affaires financières ; envoi d'instruments, entre autres une érine double et une curette en argent de 12 fr.]

*688*, Lhermitte, secrétaire à la direction des Postes. Toulon, 24 juin 1824. [Recommandation d'un jeune Toulonnais, élève pharmacien à Embrun, qui désire continuer ses études à Montpellier. Remerciements de soins donnés à « son pauvre et trop bien-aimé oncle ».]

1. « Mme Amica a cessé d'exister après quelques jours de maladie. Quelle perte pour ses six enfants, pour tout le monde ! On ne pouvait réunir plus de qualités. »

*689*, Liautaud (Mme Gabrielle), à Cagnes. 2 décembre 1812. [Remerciements. Nouvelles de famille [1].]

*690*, Liautaud (Dr). « A M. Provençal, professeur à la faculté des sciences, Montpellier. » Cagnes, 16 juin 1815. [Recrutement de l'armée, levées de troupes [2].] *691*, 13 janvier 1816. [Intrigues politiques à Cagnes.] *692*, 5 mai 1827. [Recommandation de M. Victor Payen [3].]

*693*, Lionnet (Mme R ). « A M. Provençal, en ville ». 8 janvier 1813. [Informations sur sa santé, envoi d'un *dialogue* assez amusant.] *694*, 3 juillet 1814. [Prière à Provençal de venir soigner son mari.] *695*, 8 juillet 1814. [Nouvel appel : un domestique maladroit est allé querir le Dr Fages, lequel « n'a su rien ordonner » sauf des « compresses d'eau de sureau avec un peu d'eau-de-vie ».] *696*, 24 octobre 1814. [Condoléances à Pr. sur la mort de son père ; deuil de son mari, « enlevé à quarante-huit ans par un mal affreux et inopiné ». « Vous avez prolongé de quelque temps la vie d'un père chéri. » Demande pour « mon Édouard » la décoration du lys avec ruban liseré comme fils d'urbain ».] « A M. le prof. Provençal, à Cagnes, par Antibes, département du Var. »

*697*, Lordat. *V. appendice 16.*

*698*, Luc. « Pour M. le Dr Provençal, chez lui. » Montpellier, le 14 mai 1816. [Invitation à « accepter notre soupe demain mercredi pour 4 heures ».]

*699*, Luce. « M. Provençal, docteur en médecine, profr à Montpellier ». Paris, 15 novembre 1813. [Remerciements pour un envoi de saucissons et fromages, et autres objets destinés à MM. de Joly et Lacuée.]

*700*, Magnan. « A M. Prov., Dr, profr à l'école de médecine, rue Saint-Mathieu, Mtp. » Tarascon, 1er novembre 1827. [Prière de différer

1. « Si quelque chose est capable de me faire croire heureuse, c'est de voir honoré de votre protection l'objet de toutes mes sollicitudes ». [Son fils pourra venir passer quelque temps chez elle : elle s'est assurée que ce ne serait pas dangereux pour lui, « n'ayant rien à craindre de la conscription ».]

2. « Le préfet demande tous les jours des hommes pour l'armée active ». [Liautaud craint d'être *demandé* et désire trouver dans un régiment un emploi de chirurgien de deuxième classe aide-major. Prière à Provençal de lui obtenir une *commission* en cette qualité et de le faire entrer dans quelque bon régiment.] « Nous ne pouvons plus aller à Nice. S. E. le maréchal Brune est à Antibes depuis seize à dix-huit jours. Nous n'avons à Cagnes que trois cavaliers et autant de fantassins. Il y a à Vence sept cents hommes, à Saint-Paul et à la Colle trois cents chaque. Il n'y a à Nice que douze cents hommes, à Antibes deux ou trois mille. »

3. [M. Victor Payen] « appartient à une famille des plus comme il faut de notre contrée. La restauration lui a été *peu utile* et, avec d'excellentes qualités, il végétait [dans le service actif des douanes] comme la plupart de nos jeunes gens dans son village ». — « Monsieur votre frère et toute votre famille se portent bien. »



sa visite à M. Augustin Monier, « qu'un récent sondage a fait beaucoup souffrir et que l'idée d'une consultation irrite ».]

*701*, « Femme Malin, née Mennes ». « A M. Pr., maidecin profaiseurs, Montpellier. » [Envoi d'un « laivreaux que mon mari a tuer ce matin ».]

*702-3-4-5*, Manne, chirurgien en chef de l'hôpital de Toulon. *V. appendices 1, 2, 3, 5.*

Marre. V. Nicolas Eugène.

*706*. Mars, de Vence. « A M. Provençal, prof. à la faculté de médecine, place du Palais, à Montpellier. » Vence, 5 décembre 1811. [Remerciements pour les soins donnés à ses enfants, pour avoir corrigé l'aîné « de l'habitude vicieuse » qui ruinait sa santé, et sauvé la vie du second (Félix), en collaboration avec le docteur Dumas. Envoi de 600 fr. pour frais de maladie et de pension.] *707*, 2 janvier 1812. [Première communion de Félix qui, malade, « a participé sans préparation au pain céleste »; maintenant, on lui fait suivre « le catéchisme. Il faut qu'il prenne patience; il aura fêté la Pâque avant les Rameaux ».] *708* et *709*, 11 et 19 juin 1812. [Envoi d'argent pour son fils sortant du lycée; son fils quittera Mtp. le 1er ou 2 juillet pour Aix, d'où Guérin l'expédiera à Vence. État désespéré de Mme Guérin.] *710*, Vence, 15 septembre 1812. [Envoi de nouvelles par Pons, chirurgien « qui va rejoindre notre général [Mars] en Espagne ». Mention d'une maladie grave de Provençal, la seconde depuis moins d'un an. « Ah! mon cher! un peu moins de gloire et un peu plus de santé. » Description du fils ainé de Mars : triste tenue d'un lycéen [1]. Mort de Mme Guérin.] *711*, Vence, 25 octobre 1812. [Mention de « notre cher colonel, plus frais et dispos »; recommandation de son parent Baussy, étudiant en médecine. Provençal, patron des étudiants du Var [2]. Mécontentement de ses fils lycéens contre la nourriture [3].] *712*, 6 janvier 1813. [Envoi d'argent; arrérages de trois mois de *semaines* de ses fils lycéens : neuf livres à Marcelin, six livres à Félix; refus de payer un trimestre passé hors du lycée ; Nicolas, neveu de Provençal, demi-boursier au lycée de Nice; mention du

1. [Son fils aîné.] « Je n'ai guère vu de garçon plus indolent. Il est arrivé ici tout juste avec ce qu'il lui fallait pour couvrir sa nudité, avec quelques haillons en pièces, dont la plupart n'avaient jamais fait partie de son trousseau. Il avait plutôt l'air d'être échappé d'un bois que de revenir d'un lycée. Je ne suis plus étonné, avec une pareille administration, que les parents aient de la répugnance à y placer leurs enfants, et s'il faut des lois coercitives pour les y obliger. »

2. « Il est décidé que vous devez être le patron des jeunes gens de cette contrée qui désirent entrer dans la carrière des sciences. Comme c'est là votre domaine, il est naturel que vous fassiez les honneurs de chez vous. »

3. « Les aliments qu'on leur donne ne sont pas bien sains. Un élève de Béziers est mort par suite de la mauvaise nourriture. »

« comte Reille, son neveu, commandant en chef de l'armée de Portugal ».] *713*, Vence, 11 juin 1813. [Nouvelles de famille. Envoi de trois cents francs en un effet sur Toulouse, maison Courtois, n'ayant pu trouver de papier sur Montpellier. Difficultés pour la conscription de son fils ainé [1]; « notre général » est le 1er mai au quartier général à Palencia. Condoléances sur la mort de M. Dumas, son ami intime [2].] *714*, Vence, 2 décembre 1813. [Ajournement de son fils pour faiblesse de complexion. Envoi d'un mandat de 600 fr.] *715*, Vence, 1er avril 1814. « A M. le médecin Provençal, place du Palais, maison Le Blanc, à Montpellier, Hérault. » [Nouvelles politiques [3]; mort du jeune capitaine Jacquier, annoncée le 16 mars de Lembège (Basses-Pyrénées).]

*716*, Mars (Félix). « A M. le Dr Provençal, professeur à l'école de médecine, à Montpellier. » Vence, 24 octobre 1828. [Annonce de la mort de Mars père, survenue à la suite d'une violente colique. Désespoir de la famille.]

*717*, Mars de Reissac. « A M. le Dr Provençal, à Montpellier. » Nîmes, 26 février 1830. [Nouvelles de son frère malade.]

*718-9*, Martin-Roquebrune. « A M. Prov., prof. à la faculté des sciences, Montpellier. » Saint-Tropez, 4 octobre 1830. [Élection d'Aubernon.

1. Il dit à ce propos : « J'éprouve de grandes tribulations au sujet de mon fils aîné, soit pour la conscription de 1814, dont il faisait partie, pour laquelle il a été renvoyé à un nouvel examen pour statuer sur la réforme qu'il demandait, fondée sur des motifs les plus justes ; soit pour la garde d'honneur dans laquelle le préfet voulait le faire entrer. Je ne me suis pas cru assez riche pour cela. Je crois pour le moment que l'orage est passé.... »

2. [Dumas] « a succombé sous les efforts d'un travail long et assidu. Dieu veuille que le désir de reculer les bornes des connaissances humaines ne fasse pas en vous une nouvelle victime. »

3. « Marcelin écrit le 13 mars que les armées ennemies, et notamment l'anglo-espagnole, inspiraient des craintes dans vos contrées. Je lui ai répondu qu'il devait se conformer aux mesures générales qui seraient prises pour tous les élèves du lycée et de suivre exactement les ordres que vous lui donneriez. On dit que le mouvement rétrograde du maréchal Augereau continue, qu'on ne sait où il s'arrêtera, que son quartier général est à Loriol, qu'on craint qu'il ne soit obligé de venir à Avignon ; que l'ennemi, outre les deux colonnes qui marchent par le Dauphiné et la Savoie, en a dirigé une troisième sur la rive droite du Rhône ; qu'on craint un débarquement dans les environs de Toulon ou Marseille ; que l'ennemi, après avoir oublié Livourne et le golfe de la Spezia, menace Gênes ; enfin, tout nous fait craindre que l'appât de Marseille ou de Toulon n'expose les meilleurs départements du Midi à avoir le théâtre de la guerre et à éprouver la fureur des ennemis.

« Toutes nos craintes et nos espérances se portent actuellement sur Paris, où notre empereur combat avec succès les ennemis acharnés contre sa capitale. Nous n'espérons plus qu'en lui. Nous sommes consternés à la vérité, mais nous ne sommes pas encore abattus. »

S. d. [Recommandation de J.-B. Martiny, allant à Montpellier en consultation.]

*720*, Martin, de Cagnes. « A M. Provençal, médecin et professeur, place du Palais, maison Le Blanc, à Montpellier. » Cagnes, 15 décembre 1814. [Demande d'appui près le préfet du Var[1].]

*721*, Massia (Élisa de). « A M. Pr., Dr en médecine, rue S. Mathieu, à Montpellier. » Mauguio, 20 novembre 1823. [Prière de venir visiter « la mère du nommé Galaou », ou, s'il est malade, d'envoyer un confrère, Dr Jeanjean ou autre.]

*722*, Dr J. Maurel. « A M. Provençal, prof. à la Faculté des sciences, membre correspondant de l'Institut, rue S. Mathieu, à Montpellier. » Vence, 11 septembre 1825. [Désire le retour de P. à Vence[2].] *723*, Cagnes, 30 octobre 1844. [Recommandation pour Isaïe fils, de Vence, étudiant en médecine.]

*724*, Maurel, notaire. « A M. Pr., médecin et professeur à Montpellier. » Cagnes, 15 juin 1815. [Nouvelles médicales. Amitiés au docteur Lieutaud.]

*725*, Maurel. Aix, 28 novembre 1825. [Remerciements pour « la manière flatteuse dont il a agi à son égard ».] *726*, V. *Appendice 40*. *727*, Vence, 9 mai 1829. [Recommandation de M. Guizol, aspirant pharmacien, « qui est beaucoup mieux que son cousin et qui redoute la prévention que cette parenté peut donner à Provençal ». Fin de ses études de droit.] *728*. Vence, 4 novembre 1830. [Élection d'Aubernon.]

*729*, Maurel. Vence, 10 décembre 1811. « A M. Prov., professeur de médecine, place du Palais, à Mtp. » [Retour de Lyon, où il a mis sa fille en pension chez Mme Crozet, Coll. S. Sébastien, où a été Mlle Préveret, de Grasse, faute de place chez Mme Harau. Découragement de Mme Guérin, malade, qui ne veut rien faire pour sa guérison.] *730*, Vence, 22 novembre 1823. [Remerciements de s'occuper de son fils. Envoi de 500 fr. sur Tissié et Gally pour besoins de son fils.]

Maurel (Mme). V. Bayon.

Maurel. V. Mouton.

*731*, Maurin. Toulouse, 21 novembre 1823. [Remerciements.]

*732*, Ménard (Mme, née Bobée). Toulon, 9 mars 1812. [Nouvelles intimes. Recommandation du jeune Auguste Bérard aux Ménard de Toulon.] *733-34*, 17 et 31 décembre 1817. [Grave maladie de poitrine de son mari. Mention de Mme Marquisan.] *735*, 12 janvier 1818. [Mort de son mari le 2 janvier. Mention de ses amis Cavellier, Marquisan, Reynaud, Ventre. De ce même jour, lettre de Sophie Ménard, fille du

1. [Je m'adresse] « à votre sage personne pour lui solliciter ses bienfaits, attendus par moi avec pleine confiance. »

2. « Combien d'intéressantes personnes que j'ai vues un jour de fête parées de leurs plus beaux attraits (*sic*) désirent de vous revoir. »

mort, très calme. [Elle remercie de livres envoyés, elle laisse grossir des verrues.] *736*, 22 janvier 1818. [Nouvelles intimes. Recommandation de M. Marquisan à M. Lagarde; prière de le recommander à M. Bodin. Remerciements de Sophie pour les soins donnés à son père.] *737*. [Nouvelles intimes. « Le bruit court à Toulon que Pr. a obtenu la chaire qu'il désirait. »] *738*, 27 mars 1818. [Proposition de mariage pour Sophie : homme de trente-cinq ans, place honorable, fortune honnête, brillante éducation, esprit, amabilité, etc. Froideur « comme la glace » de Sophie : « son cœur est parfaitement libre », embarras de sa mère devant cette soumission indifférente.] Du même jour. *739*, Lettre de Sophie Ménard [taquineries à Provençal sur « ses voisines dévotes et l'aimable veuve », allusion à son propre mariage : elle refuse en 1818 comme en 1816 le lieutenant-colonel Gavardi[1].] *740*, 29 mai 1818. [Mariage de Sophie décidé avec un sous-contrôleur de la marine ; « les convenances y sont ».] *741*, 1er juillet 1825. [Plaintes sur son malheur immérité (?) ; « l'individu » qui l'a entraîné dans cette affaire est un « bavard ignorant ». Demande du « fils Tibo » sur « ce qu'on exige pour l'examen de bachelier. Dites-moi si l'on est sévère ou si l'on peut s'épargner beaucoup de peine avec de la monnaie? »] « A M. Provençal, prof. à l'école de Montpellier. »

Mennes. V. Malin.

*742*, Menvielle (J. de, négociant en vins). « A M. Provençal, médecin et professeur, membre correspondant de l'Institut de France. » Malaga, 26 février 1825. [Marie et Jeanne, ses filles, sont à Mtp.; l'aînée opérée et guérie par Provençal; retour en Espagne après l'hiver.] *743*, Malaga, 5 novembre 1825. [Rentrée à Malaga par mer; vingt et un jours de traversée de Barcelone à Malaga : mal de mer et toutes sortes d'incommodités.]

*744*, Menvielle (Marie de). Barcelone, 20 juillet 1825. « Monsieur et

1. « Que je vous plains d'avoir de si mauvaises voisines ; de vieilles femmes dévotes sont des personnages fort ennuyeux. Mais je ne me mets pas en peine ; si vous vous moquez d'elles, je sais que vous possédez cet art au suprême degré. En me parlant de vos dévotes, vous avez omis de me parler de cette belle et jeune veuve. Car je pense qu'elle n'est pas du nombre de ces pieuses personnes dont vous vous plaignez avec tant d'amertume. Votre aigreur, d'ailleurs, est assez juste, puisqu'elles veulent empêcher votre cuisinière de vous faire de bons ragoûts, et il est très urgent qu'elle se forme toujours davantage dans cet art-là, lorsque vous serez l'époux de cette charmante femme qui possède votre cœur et toutes vos affections. Je pense que vous recevrez belle et bonne compagnie quand vous serez marié ; si je devenais Mme .... (vous ne saurez pas le nom) et que le hasard me fisse (*sic*) aller auprès des lieux que vous habitez, je me détournerais de ma route pour aller saluer Mme Provençal. » — « Je ne connais nullement Mme Décugis, et s'il y a à rire de votre connaissance avec elle, cela me serait impossible. »



cher frère. » [Voyage en quatre jours de Mtp. à Barcelone, sans souffrances ni incommodités au sein ni aux jambes. Description de Barcelone [1]. Adresse : MM. Almgrenn Wetzynthien, pour remettre aux demoiselles de Menvielle.] *745*, Malaga, 8 novembre 1825. [Arrivée à Malaga ; très long voyage sur une « grande et belle frégatte (*sic*) danoise qui nous a fourni toutes les commodités possibles » ; mal de mer ; guérison complète. — Elle l'appelle ici : « mon cher frère. »]

*746*, Menvielle (Jeanne de). « A M. Provençal, rue S. Mathieu, à Montpellier. » Malaga, 28 jouillet (*sic*) 1828. Timbre postal : « Espagne, par S. Jean-de-Luz et Malaga, Andalucia Baxa ». [Recommandation du lieutenant général François d'Abadia, qui s'arrête à Mtp. pour le consulter avant d'aller à Paris et Londres.] *747*, Malaga, 29 mai 1830. [Recomm. de M. de Lesseps, « directeur de la maison de ce nom à Paris ». P. Sc. de Marie de M., qui signe : *Votre affectionnée et chère seur* (*sic*).] *748*, Malaga, 16 novembre 1832. [Envoi de raisins de Malaga, citrons, oranges et confitures par la tartane *Les Trois Sœurs*, de Marseille.]

*749*, Merginé. Agde, 27 octobre 1824. [Mort de Danby aîné, atteint d'une rétention d'urine, « qu'il a dissimulée même aux gens de l'art ».]

*750*, Du Mercier de Céladon. Montpellier, 15 juillet 1844. [Remerciements de ces dames.]

*751*, Mercurin. S. d. (3 août; timbre postal : « 12, Saint-Rémy ». « A M. Provençal, prof. à l'École de médecine, Montpellier. » [Remerciements d'avoir recommandé son établissement à M. La Faurie [2].]

*752-3*, Merkel [3]. S. d. « Hôtel du Midi. » [Demande urgente de rendez-vous et de chevaux pour aller à Nîmes.]

*754*, Meurdefroy (G.), pharmacien à l'hôpital militaire de Toulon.

1. « Cette ville est très considérable et belle, et on assure qu'elle renferme environ quatre cent mille âmes. Le spectacle est élégant. La troupe est fort bonne ; nous avons été plusieurs fois, avec des dames de notre connaissance, pour entendre l'opéra italienne (*sic*) que l'on joue parfaitement bien. Il y a ici des belles promenades, dont celle du rempart, qui donne sur le port, est la plus belle. » [M^lle Jeanne de Menvielle dit dans la même lettre :] « Nous voilà déjà à Barcelone, après un heureux voyage et que nous avons fait assez bien pour l'Espagne. On ne trouve pas de différence dans les chemins et voitures, mais on la trouve fort grande dans les hôtels. La Catalogne ne vaut pas notre belle Andalousie, tant pour la beauté de la campagne que pour les costumes. Car je me crois ici au milieu d'un bal masqué. On ne peut pas voir de choses plus bizarres. La ville est belle et nous sommes fêtées. »

2. « Indépendamment des secours que réclament ces lésions physiques, d'où viennent si souvent les désordres des fonctions intellectuelles, nous avons réuni avec soin les éléments les plus précieux de la thérapeutique morale, et nous avons été secondés dans nos efforts par un des plus beaux sites de la Provence. »

3. Savant allemand que lui a recommandé Humboldt.

« A M. Provençal, Dr en médecine, prof. à l'Académie des sciences, à Mtp. » Toulon, 28 mars 1830. [Triste situation de Mlle Gay, dénuée de tout, recueillie chez deux cousines couturières qui s'endettent pour l'héberger. Prière à Pr. de lui avancer quelque argent pour installer et mettre en location une chambre garnie.]

*755*, Michel Fortuné, Dr en chirurgie. « A M. le prof. Provençal, docteur en médecine à Montpellier ». Saint-André de Valborgne, 25 août 1825. [Envoi d'une seringue à injections à réparer [1].] *756*, 30 octobre 1829. [Envoi de son voisin et ami Jean Amagat, pour le consulter sur une tumeur squirrheuse « qu'il porte depuis douze ans à un des testicules [2]. »]

*757*, Michel (Joséphine). Figanières, 1er mai 1815. [Nouvelles intimes. Mort de son père. Envoi d'huile à Delettre.]

*758*, Miégévile (Dr). Meyrargues, 23 décembre 1844. [Consultation médicale.]

*759*, Moisson, directeur des douanes. Montpellier, 27 octobre 1824. [Convocation d'un employé nouvellement nommé.]

*760*, Monclin (Mme Zoé de), fille du général Ricard. 28, rue Taitbout, Paris, 11 décembre. S. d. [Demande de renseignements sur un candidat à la main d'une sienne amie, M. Ricard de Villaret, propriétaire à Ganges, enrichi dans le commerce à Bordeaux, parent de Mme de Ginestous et de Bénavant.]

*761*, Monoyer. V. *Append. 36*.

*762*, Montagnon (Dr). Nimes, 3 novembre 1823. [Demande de recommandation pour son neveu Léonce Maurin, étudiant en droit à Toulouse. Mention de son ami Gergonne.]

*763*, Montal [3] (Mme E. de, — née de Ricard). « M. le Dr Provençal, rue S. Mathieu, Montpellier. » 10 février 1841. [Nouvelles de famille; vie inoccupée de son frère Edmond, qui subit de mauvais conseils.] *764* à *768*, Béziers, 23 juillet, 17 septembre, 2 octobre 1841, 3 janvier, 21 mai, 16 juillet 1842 [Lettres sur le traitement de son irritation gastro-intestinale.] *769*. [Regrets d'une invitation refusée. S. d.] *770*, Sylvanès, 16 juillet 1842. Nouvelles de sa maladie. [*770b*, consultation autographe de Provençal sur sa maladie.] *771*, 10 décembre 1843. [Remerciements pour des condoléances pour la mort de son père le général Ricard.] *772*, s. d., 15 juillet. [Départ pour les bains de Cette avec ses enfants. Éloge du général Ricard, son père, prononcé à la Chambre par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, « vrai, simple, et écrit avec cœur et

1. En injectant le point lacrymal inférieur d'une malade, il a obturé sa seringue et cassé un fil dedans en voulant la déboucher.

2. « Ce brave jeune homme est si timide et si discret qu'il a gardé et souffert son mal avec la plus grande patience. »

3. M. de Montal avait des intérêts à Milhau.

sentiment ».] *773*, 24 novembre 1844. [Nouvelles de famille. Sa fille Athénaïs veut se marier à Paris et épouser une « grosse fortune ». Provençal fait de la morale au jeune Edmond qui dîne chez lui.]

*774*, Montaulieu (M. de). « A M. Provençal, professeur de la faculté des sciences, rue S. Mathieu, à Montpellier, Hérault. » Valréas, 7 août 1824. [Se plaint d'être dans une petite ville où les ouvriers le « font donner au diable ». Éloge des eaux de Montmirail[1]; château voisin de M. de Montfort; mention de ses amis Lajard.] *775*, Valréas, 16 novembre 1824. [Lui adresse en consultation sa fille qu'il croit atteinte de goitre.] *776*, Valréas, 29 août 1830 ; V. *Appendice 44*. *777*, Carpentras, 25 août. S. d. [Retour des eaux d'Aix où il reviendra ; « à Valréas, le pavé est tout aussi mauvais qu'à Montpellier ».]

*778*. Montfort (s. suscr.). Vaison, Vaucluse, 28 octobre 1827. [Recommandation du jeune Plantin de Sarrians, étudiant en médecine, pour abréger les délais de sa thèse.]

*779*, Morelot (s. suscr.), [camarade d'école de Provençal], 16 août 1813. [Espoir déçu : il a obtenu un prix à l'académie de Grenoble sur l'histoire des peuples de la Gaule narbonnaise, mais l'a partagé avec Bourgeat, collaborateur des frères Michaud.] *780*, août 1819. [Mention d'une rencontre sur la Saône. Lettre portée par M. de Chamandrey, voyageur en Languedoc et Provence.] *781*, Beaune, 24 juillet. S. d. [A quitté Provençal à Châlons pour rentrer à Beaune avec sa femme très souffrante; prière à Pr. de le faire recommander par un général pour une place d'auditeur au Conseil d'État.]

*782*, Moriac et Mme Moriac-Carrière. Nîmes, 30 janvier 1828. *783*, 5 mai 1828. *784*, 24 avril 1829. *785*, 4 novembre 1831, s. d. [Nouvelles de famille, appels en consultation, remerciements pour le bon accueil fait à leur protégé, M. Sigaud, « malgré son air apprêté et parisien », recommandation pour M. Tholozan, commerçant nîmois ; allusion à un bruit de mariage de Provençal (5 mai)[2].]

*786*, Mougins-Roquefort, président du tribunal civil de Grasse. « A M. Provençal, docteur en médecine et professeur à l'Université de Montpellier. » Grasse, 16 août 1815. [Élection d'Aubernon.] *787*, Grasse, 6 août 1814. [Maladie du père Provençal[3].] *788*, Aix, 1er juillet

1. « Les eaux de Montmirail prennent une grande réputation; la bonne compagnie y arrive en grand nombre ; les villes d'Aix, Marseille et Arles en fournissent beaucoup. »

2. « On dit que vous vous mariez avec une très belle personne dont la dot est à l'avenant. Je m'en réjouirais de tout mon cœur si vous deviez trouver dans cette union tout le bonheur dont vous êtes digne. Mais on a donné si souvent cette nouvelle que, désormais, je ne veux y croire que lorsque je la tiendrai de vous. »

3. « Mon cher docteur, je savais votre arrivée à Cagnes, j'en connaissais les motifs. Toutes vos démarches annoncent la beauté de votre âme et la bonté de

1824. [Provençal lui a recommandé un procès devant cette cour de M. Vigoud : V. a perdu son procès à cause des opinions contradictoires des juges et des arrêts.] *789*, Aix, 4 septembre 1829. [Présentation de M. Bérage, conseiller à la cour, qui va consulter à Mtp.] *790*, Grasse, 13 octobre 1830. [Élection de M. Aubernon.] *791*, Aix, 24 août 1831. [Recomm. de Provençal pour M^lle^ de Saint-Paul.]

*792-3*, Mouton. Cette, 1^er^ et 13 décembre 1844. [Nouvelles médicales.]

*794-5*, Mouton (M^me^ veuve, née Maurel). Cagnes, 17 juin 1830 et 24 juillet 1832. [Conseils pour l'éducation de ses fils, collégiens à Draguignan, et le choix d'une carrière.]

*796*, Mutru. « M. le D^r^ Prov., prof. à la faculté des sciences, Montpellier. » Marseille, 28 décembre 1827. [Ancien élève de Provençal. Recommandation d'un interne ] *797*, Nîmes, 21 mars 1844. [Nouvelles de famille. Recommandation du pharmacien Pélatan, aspirant au titre de médecin. Nouvelles de la famille Nicot, d'Alfred Nicot, sous-lieutenant de grenadiers au 8^e^, en Corse, de Henri, élève à l'école forestière à Nancy. Allusion au « temps prochain où le chemin de fer confondra Nîmes et Montpellier ».]

*798*, Nadaud. Montpellier, 29 janvier 1839. [Excuse sa femme qui n'a pas reçu Pr. parce qu'elle était « à se faire coiffer ». « Sans la gaucherie d'un domestique », « elle eût quitté avec empressement le peigne de son artiste ».]

*799*, Nègre. « A M. Prov., D^r^ en médecine, prof. à la Faculté des sciences, Montpellier. » Marseille, rue S. Jacques, 15. 27 décembre 1814. [Prière de recommander au grand maitre une demande de M. Pascal, banquier et juge au tribunal de commerce, pour faire transférer à Montpellier les deux demi-bourses de ses fils, l'un boursier à Grenoble, l'autre boursier nouveau. Prière de faire agir Raynouard, grand ami de Fontanes.] *800*, « A M. Prov., D^r^ en médecine, Mtp. » Marseille, 11, rue de la Loge, 26 avril 1829. [Recommandation pour Muraire, ancien pharmacien de Draguignan, établi à Cayenne, qui sollicite la place de pharmacien en chef de l'hôpital, et demande des certificats de capacité aux professeurs de Montpellier qui l'ont reçu.] *801*, Marseille, 3 août 1831. [Recommandation du capitaine du génie Camille Régnis, nommé à Mtp.]

*802*, Nicolas (Eugène), de Cette, « A M. Provençal, professeur en

votre cœur. Vous apprenez que votre père est aux prises avec la mort. L'amour filial, la nature vous donnent des ailes. Vous volez auprès de lui et, à votre approche, la mort reconnaît son ennemi et son vainqueur; elle vous cède la victoire, et votre père est rendu à la vie et à la société. » Il parle ensuite de ses efforts pour être utile au « pauvre Nicolas », traqué par un créancier dur et sans miséricorde, mais il ne pourra retarder l'exécution que d'un ou deux mois.



médecine, près S. Mathieu, Montpellier ». Cette, 3 nov. 1823. [Désigné par le maire comme médecin des Espagnols « qui vont nous arriver à Cette ». Demande à être recommandé au général d'Armagnac.] *803*, Cette, 10 nov. 1823. [A été nommé médecin des prisonniers; recommande M. Roux fils, étudiant en médecine, candidat au baccalauréat.] *804*, s. d. [Nouvelle de la mise en vente de l'établissement thermal de Balaruc [1].] *805*, Cette, 30 avril 1813. « A M. Prov., prof. Faculté des sciences, plan du Palais, Montpellier. » [Pr. devant venir à Cette pour des expériences sur les poissons, N. lui offre un appartement. Sur le recrutement des gardes nationales [2].]

*806*, Nicolas (Pierre), neveu de Provençal. « A M. Provençal, prof. à la Faculté de médecine, place du Palais, à Montpellier. » Vence, 31 décembre 1811. [Lettre du « jour de l'an » d'un enfant.] *807*, Vence, 24 juin 1812. [Recommandation pour M. Escoffier, son professeur, qui désire une nomination au lycée de Nice : « Vous me tenez lieu de père. »] *808*, Nice, 18 mai 1813. [Nouvelles de famille : « Son père, sa mère, son frère se portent bien, ils sont fort inquiets de mon cousin; ma mère m'a dit qu'il était parti, je crois, pour la Russie. Mention de M. Alziari.]

*809*, Nicolas (Joseph), petit-neveu de Provençal, fils d'Urbain Nicolas, « fils aîné de votre chère sœur Claire Nicolas, née Provençal. » Nice, 29 décembre 1844. [Il est employé de commerce, il prend des leçons de comptabilité et de tenue des livres avec M. de Rangouse, élève de l'École polytechnique et ancien agent de change [3].]

*810-811*, Nicolas (Mme Eugénie, née Maure), âgée de vingt-deux ans, Cagnes, 1er février et 26 avril 1842. [Questions sur ses malaises et pertes métrohémorragiques. Consultation du Dr Maurel, de Cagnes, 30 déc. 1841. Réponse-consultation de Provençal.]

*812*, Nicot. « A M. Provençal, Dr méd., Montpellier. » Nîmes, 24 février 1827. [Nicot, fonctionnaire de l'I. P., vient d'être transféré de

1. « On dit que vous prenez intérêt à ce que l'établissement de Balaruc se vende : il est question de le vendre par actions. M. Moulin est chargé de dresser le prospectus. Ce sera, je crois, une bonne affaire. »

2. « [Savez-vous comment] on s'y prendra pour les gardes nationales? Faites-m'en part. Croyez-vous qu'un médecin adjoint de l'hospice civil et militaire ait quelque droit à l'exception? En veut-on à notre argent ? Ce serait un petit mal. »

3. « Les affaires marchent lentement, surtout pour notre article, parce que les étrangers y sont en très petit nombre, de petites familles qui ne font pour ainsi dire pas de dépenses. Il y a encore plus de cinquante appartements à louer, et bien des personnes en souffrent. Ces dits appartements ont été loués et meublés par des gens qui croyaient sous-louer pour gagner quelque chose et, en même temps, satisfaire leurs propriétaires. C'est que pas du tout (*sic*) : il y a déjà plusieurs procès pour les payer. »

Montpellier à Nîmes, regrets profonds et déchirants. Notes sur sa famille : sa femme italienne, sa fille Janine, « fleur éclose au soleil d'Italie », ses deux fils Henri (qui lui envoie un *bacio delicatissimo*) et Alfred.] *813*. Nîmes, 13 avril 1827. [Remarques sur sa nomination[1]. Inquiétude de sa fille Janine sur la santé paternelle[2].] *814*, Nîmes, 15 nov. 1827. [« A M. Provençal, Dr méd., prof. à la Faculté des sciences, près S. Mathieu, à Mtp. » [Recommandation de M. Landon, fils de l'ancien censeur d'Avignon, candidat au baccalauréat ès sciences.] *815*, Nîmes, 14 mars 1828. [Nomination, après un brillant concours, de son beau-frère Mutru comme chirurgien auxiliaire de 2e classe dans la marine, avec appointements de 3,200 fr.] *816*, de Mme Nicot, à Nîmes, 30 avril 1829. [Recommandation de Mme Tholozan, « jeune mère de famille recommandable sous tous les rapports ». « Mon Nicot est absent pour ses grandes tournées. » Amitiés à la famille Gergonne.] *817*, Nîmes, 9 avril 1831. [Envoi d'honoraires. État tranquille de Nîmes[3].] *818*, s. d., « vendredi, neuf heures soir ». [Appel pressant (venir en poste) pour un malade (le docteur Roux), « fluxion de poitrine qui offre les plus tristes caractères », que soignent les docteurs Mutru et Pleindoux.] *819*, 20 oct., s. d. [Remerciements pour félicitations ; l'humaniste Combemalle[4].]

1. [Il est attaché à Nîmes.] « C'est une résidence que j'ai demandée avec instance lorsque j'étais menacé de Limoges : on l'a présentée comme avantageuse à deux neveux orphelins qui habitent la Provence, et à qui je reste seul pour guide et pour conseil, et comme heureusement rapprochée d'une propriété qui ne mérite guère ce nom, mais dont on a à dessein exagéré l'importance. Mes amis de Paris sont allés jusqu'à dire à Son Excellence que mon caractère avait été déjà apprécié, aimé même par des partis ennemis, et que ma présence dans cette Académie était un bien.... Il serait peu convenable pour moi d'essayer de détruire dans l'esprit du grand maître les idées qu'il a accueillies et adoptées. »

2. « Elle croit qu'un léger mouvement de ma lèvre inférieure est plus fort, plus prononcé qu'autrefois », mais Nicot lui attribue une origine purement nerveuse.

3. « Notre ville est maintenant calme et résignée. Vous pouvez, quand vous voudrez, venir nous faire une visite, nous sommes tranquilles. Vous qui avez tant de remèdes pour les affections corporelles, ne pourriez-vous entreprendre la cure des maladies de l'âme ? Si vous parveniez à chasser la haine comme la fièvre, le désir de vengeance, le fanatisme religieux et politique, je vous dirais de venir bien vite. »

4. « Je n'oublie pas l'humaniste Combemalle. » [Il est impossible de le placer à Nîmes.] « Tout s'est borné à des mutations entre les collèges communaux, et les places dans les collèges royaux, excepté celles de maîtres d'étude, ne peuvent être données qu'à des agrégés. Il est vrai qu'une place de maître d'étude à Avignon a été donnée à un jeune homme de Montpellier. Mon prédécesseur l'avait recommandé au proviseur d'Avignon qui l'avait agréé. J'ai dû donner suite à cette résolution concertée depuis le mois de juillet.... Je suis



*820*, de Niort. « A M. Provençal, docteur en médecine, membre de l'Institut de France, prof. à l'école de Montpellier. » Carcassonne, 10 juin 1829. [Plaintes sur son fils « qui ne parviendra à rien de bon, paresseux, prévenu en sa faveur, dépourvu de sentiments honorables, ne faisant que s'abrutir dans la crapule. » Remerciements à Pr. de l'obliger à travailler en médecine et d'être son correspondant trésorier.]

*821*, Paban. « A M. Provençal, professeur de zoologie, docteur en médecine à Mtp. » Draguignan, 14 juillet 1814. [Mésaventures d'un chirurgien prisonnier de guerre[1]. Requête d'être employé comme chirurgien.]

*822*, Pagézy. S. suscr., s. d. [Réforme de son protégé Combemale. Il l'en avise de la part du général d'Equevilly.] *823*, ce 3 nov., s. d. Transmission d'une lettre de « son noble ami », « que Dieu conserve dans notre Midi, si, comme on l'assure, nous devons sous peu être placés sous son influence ». « Mme d'Equevilly commence à sentir la perte immense qu'elle a faite. »]

*824*, Pampelone (s. suscr.) au nom des « membres composant le directoire central des hôpitaux militaires ». Paris, 29 mars[2].

*825*, Paridon. « A M. le Dr Pr., professeur à la Faculté de médecine, Montpellier. » Beaucaire, 23 février 1829. [Recommandation d'un étudiant en médecine, parent de M. Arjo, de Toulouse.]

*826*, Pascal aîné, médecin, maire de Cagnes. « A M. Provençal, prof. à l'école de l'Université, Montpellier. » Cagnes, 12 janvier 1815. [Lettre d'amitié portée par Liautaud.] *827*, Toulon, 6 janvier 1816[3].

dans un état de pléthore générale, et j'ai dans mon système collégial une surabondance de sujets qui seront évacués avec le temps. »

1. Il faisait partie de la garnison de Dresde, déclarée prisonnière le 10 décembre 1813. Il est maintenant de retour des prisons de Hongrie. Il a reçu à Strasbourg sa lettre de licenciement. Il demande l'appui de Provençal près « Dupuitrin (*sic*) » pour obtenir un emploi de chirurgien ou la gratuité de ses inscriptions pour le doctorat en médecine, « en lui exposant combien j'ai été malheureux de partir pour les armées, ayant mis deux remplaçants pour moi; et de plus que mon père, ayant presque tout sacrifié pour me faire passer docteur, n'avait pu en venir à bout, puisqu'on lui demandait un troisième remplaçant pour la garde nationale. »

2. Voici ce texte assez caractéristique pour l'histoire de « la recommandation » : Le style de M. Fallavel a donné quelques préventions contre ce qu'on pourrait attendre de sa correspondance. Cependant, M. Provençal donnant sur son compte des renseignements avantageux à l'appui de sa pétition, il sera proposé incessamment pour un hôpital aux armées d'Allemagne. On ne peut pas, avec la meilleure volonté, déplacer les agents principaux existants pour le placer à ce grade. J'ai l'honneur de saluer M. Provençal avec la plus parfaite considération, Pampelone.

3. [Il est en butte aux tracasseries de Maubert et Liautaud, qui veulent

[Situation troublée de Cagnes [1].] *828*, Draguignan, 26 nov. 1827. [Prière de lui expédier « un extrait de son titre » de docteur [2]]. *829*, Fréjus, 22 décembre 1831. [Prière de surveiller son fils Eugène, trop dépensier : depuis le 9 nov. 1830, il a dépensé 1,785 fr., « prétextant des livres qu'il a achetés qui lui ont coûté cher ». Pascal croyait, sur le dire de Provençal, qu'avec cent francs par mois, il payerait chambre, pension et livres ; prière de l'empêcher de prêter son argent à l'étudiant en médecine Abbé, de Fayence, libertin et joueur ; envoi d'anchois.] *830*, Cagnes, 13 juillet 1841. [Annonce d'envoi de renseignements sur une terre que P. voulait acheter ; désir de Pascal que Pr. l'achète avec la propriété de Saint-Jean de son pauvre cousin Guérin.] *831*, Cagnes, 30 déc. 1844. [Nouvelles intimes ; douleurs rhumatismales ; mort de Mme Gardenqui, pour qui il avait la plus grande vénération et qui m'était très attachée aussi ; apoplexie de Mme Baron.] *832* (*lettre fausse*). [Annonce à Jeanjean, prof. à la Faculté des sciences, pour transmettre à Pr., oncle du mort, la fin malheureuse de M. César Provençal, mort et enterré dans le courant de cette semaine.]

*833*, Pascal (Marius). « A M. Provençal, professeur en médecine, à Montpellier. » Grasse, le 26 février 1827. [Remerciements pour la guérison de son fils ; envoi d'un mandat de 400 fr. pour « salaire ».]

*834*, Paul aîné, président du conseil de revision, Montpellier, 8 juin 1829. [Invitation à une séance du conseil de revision à la préfecture « pour laquelle le sort l'a désigné ».]

*835-836*, Payen. « M. Pr., prof. à la Faculté de médecine, Montpellier. » La Colle, 25 mars et 6 mai 1827. [Remerciements pour les démarches et les emplois trouvés à ses fils.]

*837*, Payen (Victor), fils du précédent. Pont-l'Abbé, 5 août 1827. [Remerciements pour le même motif. Ingratitude de prétendus amis de son père qui l'ont abandonné après sa ruine.] *838*, Lavandou, 24 nov. 1844. [Avancement avec 200 fr. d'augmentation ; traitement de 1,800 fr. ;

lui faire interdire l'exercice de la médecine comme n'étant pas en règle :] « Je me moque d'eux, mais ces messieurs, par qui je suis jalousé, se comportent indignement. »

1. « Cagnes, depuis le retour de l'usurpateur, est dans un désordre affreux. La conduite de M. Davin et Maubert fils, sur la tête de qui la mairie réside, a été, dans les circonstances passées, des plus abominables ; aussi le public ne veut plus d'eux en aucune manière. Ils vont être chassés de leurs places comme des geux (*sic*) qu'ils sont. »

2. Son titre a été inséré dans le Dictionnaire des médecins, des chirurgiens et pharmaciens, publié en l'an X, sous le ministère de Chaptal. Ce titre est introuvable dans les archives de Grasse, dépourvues d'inventaires et dont les papiers sont en désordre. L'obligation de montrer ce titre est une tracasserie de son adjoint Maubert qui a indigné le préfet. — Il dit aussi : « Je suis ici depuis huit jours pour les élections.... Nos cinq députés ont été réélus. »

beau mariage dans une famille honorable avec fortune très confortable.]

*839*, Peiroles. « A M. le Dr Provençal, professeur de belles-lettres à Montp. » 22 nov. 1823. [Envoi d'honoraires « en ami » pour soins donnés à « sa défunte épouse ».]

*840*, Pennesi (Dr Joseph). « A M. Provençal, docteur en médecine et prof. dans l'Université de Montpellier. » Nice, ce 4 mars 1812. [Prière de « faire ce qu'il pourra » pour M. d'Aissailli, « très grand et très fortuné ci-devant gentilhomme ».]

*841*, Penot. [Note non datée sur les droits de M. Penot à la chaire de physique vacante par retraite de M. Gergonne[1].]

*842*, Pérez (Félix), vicaire de Saint-Louis. Toulon, 15 nov. 1815. [Recommandation de l'étudiant en médecine Amic, fils du maire de la Garde-Freinet.]

*843*, Perrot, commissaire ordonnateur. Certificat en faveur de Provençal (31 janvier 1817[2]).

*844*, Petit. « A M. Provençal, médecin, membre de l'Institut royal de France. » Uzès, 17 mars 1824. [Remerciements pour ses bontés pour son fils qui va finir sa médecine; prière de le garder comme « clerc » (aide) pour apprendre la pratique.]

*845*, Petit (C.-M.), Dr en médecine, fils du précédent, du Mas-Long, 2 sept. 1824. [Remerciements; avant son départ pour Paris, a fait de la clientèle à Uzès. Candidature de Pr. à la chaire de Fages[3].]

1. Voici le texte de cette note utile pour la biographie de ce physicien peu connu :

On recommande à M. Provençal les droits de M. Penot à la chaire de physique vacante par la retraite de M. Gergonne, âgé de quarante-trois ans, vingt-trois ans de service dans l'instruction publique, docteur ès sciences;

Présenté à l'unanimité par l'Académie de Strasbourg, pour la chaire de mathématiques pures, le 19 novembre 1829. Présenté à l'unanimité par la même Académie, le 13 avril 1830, pour la chaire de physique par la Faculté. Présenté à l'unanimité par la même Faculté, le 16 avril 1833, pour la chaire de chimie (première ligne). Il y a vingt et un ans qu'il professe à Mulhouse (Haut-Rhin) les mathématiques, la physique, la chimie appliquée aux arts et à la mécanique. Il a fait plusieurs ouvrages indiqués par la note qui est jointe à son dossier déposé chez M. Dunal, doyen de la Faculté.

2. « Je soussigné, ancien commissaire ordonnateur de la neuvième division militaire, certifie que M. Provençal, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, a, sur ma réquisition, exercé les fonctions de médecin et chirurgien en chef de l'hôpital militaire provisoire que j'avais établi dans les casernes de Montpellier, depuis le 6 avril 1814 jusqu'au 30 mai suivant, qu'il a rempli ces fonctions avec beaucoup de zèle et gratuitement.

« 31 janvier 1817. Perrot. »

3. J'ai appris avec beaucoup d'intérêt que vous étiez porté comme candidat à la place que la mort de M. Fage a rendue vacante, et que toutes les proba-

*846*, Plagniol (Mme Victoire). « Monsieur le docteur Provençal, rue S. Mathieu, Montpellier », 5 janvier 1837. *847*, Lyon, 14 août 1837. *848*, Paris, 20 août. *849*, 30 septembre. *850*, 30 décembre 1837. *851*, 18 janvier. *852*, 4 mars 1838. *853*. Paris, 12 octobre 1839. *854*, *855*, *856*, *857*, *858*, 5 lettres s. l. n. d. — Lettres intimes, d'un ton romantique et sentimental.

*859*, Pierrugues (veuve, née Félix). « M. Provençal, Dr en médecine à Montp. » Calas, près Draguignan, 16 nov. 1823. [Amélioration de son œil. Envoi de figues, miel et *prunos*.]

*860*, Planchon (Henriette). Maisonneuve, par Marvéjols, 24 juillet 1843. [Consultation pour un mal au bras. Ordonnance de P. au bas de la lettre.] *861*, 17 août 1843. [Suite de la même maladie, impossibilité d'aller à Bagnoles. P. ordonne quinze bains de Barèges.] *862*, 23 avril 1844 (suite). *863*, 16 mai 1845, à X. [Éloge de Provençal [1].]

Polito. V. Monoyer.

*864*, Pons, procureur du roi. « A M. Provençal, docteur en médecine. Montp., actuellement à Cagnes. » Grasse, 19 oct. 1825. [Invitation à venir à Grasse.] *865*, Carpentras, 9 octobre 1829. [Nouvelles de famille; maladie de sa mère à Apt: la sciatique. Mention de sa femme Eudoxie, née Ricord, son substitut Marcelin Guérin.] *866*, Grasse, 17 août 1830. [Tuberculose de sa fille Octavie ; appel du Dr Isnard à Pons. Situation politique; ses convictions libérales [2]. *867*. Grasse, 1er octobre 1830. [Mort

bilités étaient en votre faveur. C'est une justice qu'on ne saurait faire différemment de rendre enfin à vos brillantes épreuves, lesquelles éviteront à coup sûr un nouveau concours qui serait ici inutile. Aussi, Monsieur, je crois pouvoir vous en féliciter d'avance et de tout mon cœur. C'est vous qui êtes digne de la chaire, c'est vous qui êtes déjà professeur, et tout cela est cru et confirmé par tout Montpellier. Vous savez d'ailleurs le proverbe : voix du peuple, voix de Dieu, qui est le plus fort éloge. »

1. « M. Provençal a été toujours pour moi un exemple d'édification ; il ne m'a donné que de sages conseils ; il a agi en tout à mon égard en père ; que Dieu l'ait élevé au plus haut comble de gloire, en récompense des services et des soins qu'il m'a si généreusement prodigués. »

2. « Le *Moniteur* nous a annoncé avant-hier la nomination de M. Pataille à la place du procureur général près la cour royale d'Aix. M. le médecin Maure, qui l'a connu à Montpellier, en dit tout le bien possible. Il m'a assuré qu'il était votre ami, et ce titre seul m'a prouvé qu'il méritait tout le bien qu'on disait de lui. Je m'en félicite, parce qu'il est agréable pour des subordonnés de n'être pas journellement exposés à devenir victimes de la faiblesse de leurs chefs. Vous connaissez mes principes, mes opinions et ma conduite. Je ne m'en suis jamais départi, à tel point que faisant le sacrifice de ma place, je ne balançai pas d'écrire à M. le procureur général, le 2 de ce mois, tout ce que je pensais des infâmes ordonnances du 25 juillet. Aussi j'en ai recueilli et j'en recueille journellement le prix par la confiance et l'estime qu'on me témoigne dans l'arrondissement.

« Notre ville, ainsi que l'arrondissement, sont fort tranquilles. On y a géné-

de sa fille le 29 septembre.] *868*, Apt, 16 oct. 1830. [Demande l'intervention de Prov. pour le premier président Pataille [1].]

*869*. Portalon. « A M. Provençal, Dr en chirurgie, rue S. Mathieu, à Montpellier. » Bousigues, 2 août 1829. [Prière de soigner son fils, pensionnaire chez M. Marion. Mention de M. Maurras, officier de santé.]

*870*, Poulle, aspirant ingénieur. « A M. Provençal, docteur et professeur à Montpellier. » « Département de la Drôme, Nyons, 22 sept. 1812. » [Demande à Provençal, « jeune savant qu'il estime », son appui auprès du maitre des requêtes Fabbroni pour obtenir son déplacement, le climat de Nyons ne lui convenant pas.]

*871*, Poulhe, docteur, Marseille, 17 avril 1830. [Remerciements pour son intervention efficace auprès de M. Rénaud; embarqué en second sur « le brig le *Dragon* (*sic*) » commandé par M. Leblanc, capitaine de frégate, « pour l'expédition qui se prépare contre Alger ».]

*872*, Pouzin, Rech, Dugel. V. *Appendice 39*.

*873*, Pradine (Mme, née de Grasset). « A M. le docteur Provençal, professeur à la Faculté de médecine à Montpellier, Hérault. » Cavalaire, 5 oct. 1844. [Remerciements pour soins donnés à sa fille.]

*874*, Provençal, son père. « A M. Provençal, médecin et professeur à Montpellier. » Cagnes, 10 janvier 1841. [Règlements d'intérêts, affaires financières du frère de Provençal.] *875*, Cagnes, 1er juillet 1842. [Il rassure P. sur le faux bruit de la mort de son fils César. César est très vivant et est le médecin le plus occupé du pays ; il a un abonnement à la Gaude, un autre au Cros de Cagnes. Regret de la *pelure de fausseté* si amère qu'on lui a fait avaler [2].] [César a de la *bile dans l'estomac* et est sujet à des vomissements.] *876*, Cagnes, 1er mars 1844. [Envoi d'argent.] *877*, Cagnes, 25 mai 1844 [3]. [Affaire de partage ; valeur du château.]

ralement vu avec plaisir les événements qui, en plaçant la couronne sur la tête de Louis-Philippe Ier, garantissent nos libertés et le bonheur de la France, mais les mauvais maires que nous avons presque partout ont arrêté l'élan de la population. On ne s'occupe pas de notre département et l'on a d'autant plus de torts qu'il est frontière. Nous attendons avec impatience l'arrivée d'un préfet qui puisse épurer nos administrateurs. Nous en avons besoin dans l'intérêt même du gouvernement. »

1. Pons désire quitter Grasse : il demande à occuper une des places de conseiller qui vont être créées à Aix ou à Montpellier, ou à remplacer l'un des juges qui vont être mis à la retraite à Marseille : « Il n'y a pas dans le ressort de la cour de magistrat qui y ait plus de droits. » — Le docteur Lallemand est un ami particulier de M. Pataille.

2. 600 fr. d'intérêts échus le 31 décembre 1843.

3. « M. Pascal s'est mis en colère, disant que quelque coquin traître s'était servi de son nom pour le faire brouiller avec vous et César. J'ai répondu de toute mauvaise humeur que si je savais qu'il eût écrit une fausseté telle, je l'aurais *foutu* (*sic*) de la fenêtre de sa maison.

*878*, Provençal (Pierre), petit-fils du précédent, neveu du docteur. *879*, Cagnes, 1er mai 1844. *880*, Cagnes, 27 mai 1844. *881*, Cagnes, 3 juillet 1844. *882*, 29 octobre 1844. [Recommandation du fils Isaïe, marchand de fer, étudiant en médecine, envoi de gibier.] *883*, Cagnes, 24 décembre 1844. [Succession du neveu Nicolas, partage entre le Dr Prov. et Pierre P.] *884*. [Maladie de J. Provençal, deux fois purgé par P. Pascal avec du sirop de *picacouane* (!).] *885*, Cagnes, 28 février 1845. [Mise en vente des biens de son frère.]

*886*, Prunelle père. « A M. Provençal, 12, rue de Savoye, Paris. » Vienne, 31 juillet 1810. [Remerciements à Pr. pour soins donnés au fils Prunelle et pour l'argent prêté qu'il lui renvoie. Son frère aux eaux d'Aix. Nouvelles de famille.]

*887*, Prunelle. « A Monsieur Provençal, docteur en médecine, à Cagnes, par Antibes, Var, Montpellier, 10 mai 1807. » *888*, Vienne, 9 juillet 1810 (Prov., Dr méd., rue de Savoye, 12). *889*, Aix, 26 juillet 1810. *890*, au Vion, par la Tour-du-Pin, 10 septembre 1811 (M. Provençal, professeur de la Faculté des sciences, place du Palais, à Montpellier). *891*, 14 avril 1813; *892*, 11 décembre; *893*, La Tour-du-Pin, 13 août; *894*, s. d.; *895*, s. d.; *896*, s. d.; *897*, 26 décembre 1809. [Renseignements biographiques sur Prunelle, ses voyages, ses travaux; sur l'école de Montpellier; sur la science de Provençal; sur un projet démenti de mariage de Prunelle.]

*898*, Querret. « A M. le Dr Provençal, correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris, prof. à la Faculté des sciences de Montpellier. » « A la Motte au Montfortin en Pleurtint, près S. Malo, Ille-et-Vilaine, 2 octobre 1816. » [Commerce de beurre, enchéri par la sécheresse, vendu de 90 à 100 fr. le quintal, au lieu de 60 à 70 fr. Souvenirs à MM. Daubancourt, Anglada, Marcel de Serres, Duportal, ses collègues, Semelé, Astoud, Nicot, Flottes, Marchand, Lallemand, Janjan et Balar.] *899*, Nantes, 31 mai 1827. [Occupé de la rédaction de son cours. Espoir que « les événements le rappelleront à la Faculté [1] ». Il cite les mêmes noms que ci-dessus et Dubreuil, Lenthéric, Ménard, Le Marchant, M. Dupetit-Thouars.]

*900*, Ramonet (Dr). « A M. Provençal, Dr en méd. et prof. à Montpellier. » Nîmes, 8 avril 1830. [Procès à Nîmes à recommander.]

*901*, Rascos (Mme de). Saint-Macaire, 20 août 1824. [Consultation pour son fils malade (il oublie tout et perd toutes ses idées).]

Ravaille. V. Dupont.

*902*, Raybaud, médecin à la Colle. « A M. Provençal, docteur en médecine, prof. de l'Université de Montpellier. » La Colle, 11 août 1815. [Nouvelles de l'élection de M. Aubernon.]

*903*, Raymond Conségudes. « A M. P., Dr en méd. et prof. à Montpel-

1. « M. Jourdan vient d'être promu au rectorat. Par qui est-il remplacé ? »

lier. » Saint-Paul du Var, 20 mars 1811. [Recommand. d'un étudiant en médecine Béraud, de Barrême, près Castellane, parent et ami de M. de Raymond d'Eaux, parent lui-même de Conségudes.] *888*, Saint-Paul du Var, 18 août 1815. [Candidature d'Aubernon fils.]

*904*, Raymond Conségudes (Mme Émilie de). Ce mercredi matin 3 juin 1807. [Prière de faire porter deux lettres à des adresses « assez incertaines ».]

*905*, Raynouard, l'auteur des *Templiers*. Sans suscription. Passy, 20 novembre 1811. *905 bis*, id. Paris, 22 août, s. d. *906*, Paris, 14 janvier. [Lettres littéraires et relatives aux recherches philologiques de R.]

*907*, Raynouard (J.), frère du précédent, receveur particulier. La Péruquière, 28 septembre 1830. [Relative à l'élection Aubernon.] *908*. Draguignan, 31 octobre 1830. [Même affaire.] *909*, Brignoles, 28 octobre 1825. [Invitation à venir à la Perruquière.]

*910*, Reboulh, ancien militaire retraité, chevalier de S. Louis. « A M. Provençal, professeur en médecine à Montpellier. » Saint-Tropez, 20 mars 1825. [Présentation de M. Benet, étudiant en médecine.]

Rech. V. Pouzon,

Rebuy. V. Boisset.

*911*, Recolin (docteur), 19 juin 1827. [Consultation pour un ami malade d'anévrisme ; appel à Nîmes pour opérer un calculeux.] *912*, 8 décembre 1831, le Vigan. [Remerciement négatif pour un cheval qui ne peut s'apparier au sien. V. *Appendice 46*.]

*913*, Recolin (Mme veuve). Le Vigan, 1822. [Réponse négative à une proposition de mariage de Provençal pour son fils [1].]

*914*, Reille, receveur. « A M. Provençal, médecin, prof. à Montpellier. » 15 sept. 1811. [Nouvelles de famille [2].] *915*, 23 juin 1813. [Nouvelles intimes ; compliments du général Vacquier.] *916*, Paris, 21 juillet 1813. Reille est receveur particulier, percepteur des contributions du 8e arrondissement de Paris. [Nouvelles intimes [3].] *917*, 20 sept. 1813.

1. « Puisqu'il n'y a de bons partis que dans les familles protestantes, ma religion et mes opinions bien connues s'opposeront toujours à une union mixte. »

2. « Sous quatre mois, nous aurons un petit *bambino*. Vous voyez que je n'ai pas perdu de temps, et que je travaille beaucoup mieux que le fameux général de Saint-Calais. Le pauvre Vacquier ne fait plus que l'eau claire. » La périphrase *général de S.-C.* désigne V. Il dit encore, étant en veine de gaillardises : « Si Mme B. (l'initiale est de Reille) se trouve à Montpellier, il faut augmenter les c. du pauvre malade. J'espère qu'à notre première vue, vous me direz avoir coiffé l'homme. »

3. Au ministère de la justice, il ne peut savoir de M. Bernardi si M. Hostalier est proposé comme conseiller auditeur. — Le général [Reille] est en bonne santé.

[P*** est à Barèges; Reille, vu l'absence du général et le manque de protection, n'est pas candidat à une place de payeur vacante.] *918*, Paris, 11 nov. 1813. [Retour de P*** à Barèges, il va mieux, mais il est obligé d'être toujours à cheval et de coucher sur la paille[1].]

*919*, Reille (Prosper). « A M. Provençal, docteur, chez MM. Avigdor père et fils, à Nice ». Antibes, 12 octobre 1814. [Condoléances sur la mort du père Provençal.]

*920*, Reille (général comte). Pampelune, 22 sept. 1820. « A M. le Dr prof. Provençal, rue de Savoie, 12, Paris. » [Remerciements pour la nouvelle de la nomination des jeunes Mars, boursiers au lycée de Mtp.] *921*, Saragosse, 25 octobre 1812. [Remerciements pour ses soins à son frère; recommandation de le guérir de sa fistule qui le gêne à cheval.] *922*, Paris, 14 avril 1819. *923*, Rueil, 26 juillet 1821. [Mort de Masséna fils[2].] *924*, Paris, 18 juillet 1824. [Nouvelles de famille; il est satisfait de savoir Provençal content de sa position.] *925*, Aux Coudreaux, 18 déc. 1825. [Mort de sa mère après une très courte maladie.] *926*, Paris, 11 février 1829. [Remerciements pour des condoléances; fièvre catarrhale, puis muqueuse, de sa femme, convalescente après quarante jours de lit.]

*927*, Reille (le chevalier). Antibes, 9 mai 1825. [Nouvelles de famille. Recommandation de l'élève pharmacien Foucard. « Prosper va à Paris pour le couronnement ».]

*928*, Comte René. V. *Appendice 32*.

*929*, L. René. « A M. Provençal, Dr en médecine, Montpellier. » Dimanche 25 juin. [Invitation : départ à trois heures avec le général Campredon et M. Guibal, adjoint à la mairie.] *930*, Mtp. 23 mars 1844. [Recommandation de M. Racanié, étudiant en médecine, candidat au baccalauréat ès sciences.]

1. « Le général [Vacquié] est à Saint-Jean-de-Luz. Ils sont en mesure pour repousser toute entreprise de la part de l'ennemi. »

2. « Ce pauvre Masséna, après une crise d'une douzaine de jours, comme il en éprouvait souvent, a succombé à une suite de petites attaques qui se succédaient toujours plus rapidement les unes aux autres. Ce qu'il y a de plus affligeant pour sa mère, c'est que Victor est absent depuis le mois de janvier; il est allé au Brésil pour s'y occuper de recherches d'histoire naturelle, et elle n'avait point encore alors de ses nouvelles. Depuis, il a annoncé son arrivée à Rio-Janeiro, où il n'a été qu'un mois. Le départ du roi et le peu de tranquillité de ce pays l'ont décidé à retourner, et il est arrivé à Lisbonne le 4 du courant. Sa mère part aujourd'hui pour le Havre, où il doit débarquer incessamment. » « Je vois dans ce que vous dites sur Mars une de ces mille dénonciations, aussi sottes que méchantes, qui se reproduiront tant qu'on y fera quelque attention et qui cesseront lorsque l'autorité fera justice de leurs auteurs, ne fût-ce que par le mépris. M. de Chabrol m'a promis de leur donner la place de Vence lorsque celui qui l'occupe aura de l'avancement. » Il dit dans la même lettre : « Quand vous mariez-vous? »

*931*, Reynaud, d'Alais. « A M. Provençal, docteur en médecine, Montpellier ». Alais, 7 mai 1824. [Remerciements pour un ouvrage de M. Raynouard, qu'il a lu avec plaisir[1] ; bon souvenir d'un séjour fait à Lamalou avec Pr.; regrets qu'Eustache, malgré ses bons services, soit relégué de Béziers dans une petite ville de Rouergue.]

*932*, Dr Reynaud (de Toulon). Toulon, 28 octobre 1813. [Lettre apportée par Martini, étudiant en médecine, élève de Reynaud. Concours pour une chaire de médecine à Mtp., vœux pour Provençal[2].] *933*. Toulon, 1er juillet 1814. [Recommandation de M. Bourillon, chirurgien de marine de 2e classe, allant passer le doctorat à Mtp. Mutations dans le corps : M. Leclerc mis en retraite, remplacé par Fleury; Hernandez nommé premier médecin ; huit chirurgiens de première classe, récemment promus, descendent aux appointements de seconde classe.] *934*, Toulon, 10 juin 1824. [Recommandation d'un capitaine d'infanterie, « père de deux demoiselles », dont l'une a une obstruction au bas-ventre.] *935*, Toulon, 20 novembre 1824. « A M. Provençal, Dr en médecine, prof. à la Faculté des sciences, Mtp. » [Recommandation de M. Michel, chirurgien auxiliaire, candidat bachelier ès lettres.] *936-937*. Toulon, 8 avril et 4 novembre 1828. [Recommand. pour Laure, candidat au baccalauréat.] *938*, Toulon, 3 sept. 1830. [Promesse de protection à M. Poulhe, embarqué sur le brig le *Dragon*, « qui est au nombre des bâtiments qui doivent rester armés au port de Toulon ».]

Ricard. V. Giral.

Ricard. V. Montclin.

Ricard. V. Montal.

*939*, Ricard (E. de). « A M. le Dr Provençal, rue S. Mathieu, Montpellier. » Non daté, mais le timbre postal donne « Millau, 16 novembre 1844 ». [Trop occupé par un projet de mariage dans ce pays pour lui écrire.]

*940-41*, Ricard (Max de). « A M. Provençal, Dr en médecine à Montpellier. » Nimes, 1er avril 1830. [Voitures de Nimes à Montpellier.] Nimes, 30 août 1836. [Demande de consultation pour son frère, revenant malade de Paris et soigné par MM. Pleindoux et Martin.]

*942*, Ricard (colonel). Montpellier, 25 mars 1816. [Invitation à dîner avec son père.]

1. [L'ouvrage de M. Raynouard] « est rempli de belles pensées, exprimées avec force, élégance et simplicité. L'on éprouve un regret en voyant que ce qui est si beau ne soit pas un peu plus long ».

2. « Une lettre d'un chirurgien de Marseille me dit qu'il doit y avoir, le 15 décembre, un concours pour la chaire de médecine opératoire et que, jusqu'à ce jour, vous n'avez pour adversaire que M. Fages. On avait cru que M. Cauvière devait s'y présenter, mais il paraît qu'il n'en a pas l'intention. Je désire que vous sortiez vainqueur de cette lutte et j'espère que j'aurai à vous féliciter sur votre nomination à cette place. »

*943*, Ricard (général comte). Château de Varès, 20 octobre 1816. [Recommandation de Denis-Henri Corty, étudiant en médecine à Montpellier, candidat au poste de chirurgien interne au dépôt de mendicité (directeur, M. Sabatier; médecin en chef, M. Lordat).] *944*, Paris, 2 juin 1818. [Recommandation de Provençal à Cuvier et Royer-Collard. Maladie de la maréchale Suchet. Lajart député possible de Paris[1].] *945*, Milhau, le.... juillet 1825. [Désir de mutation du général d'Armagnac; Alméras et d'Autichamp[2]; démarches en faveur de M. Donat, recommandé au général Coetlosquet et muni de « recommandations plus puissantes pour d'autres ».] *946*, Montpellier, hôtel du Midi, 23 septembre 1823. [Remerciements.] *947*, Marseille, 17 octobre 1825. [Nouvelles intimes; rendez-vous à Provençal; absence de nouvelles d'Auguste Lajard.] *948*, Marseille, 15 septembre 1825. [Sur le capitaine d'Adhémar[3]; abandon du projet de mariage Saint-Hilaire-Lajard, à cause *d'autres idées* qu'a *la tante de la demoiselle;* mention de M. Sue (ou

1. « Quoique je n'aie pas encore répondu, mon cher ami, à votre lettre du 16 avril, je vous prie de ne pas en conclure que je ne m'en suis pas occupé. J'en ai parlé à M. Cuvier, de qui j'ai été plus satisfait que la première fois. Il me parut assez disposé en votre faveur : toutefois, il eut l'air de me dire que les rapports venus de Montpellier sur votre compte étaient contradictoires; il est évident, d'après cela, que quelqu'un a travaillé à vous nuire, mais l'impression qui en était restée à M. Cuvier ne semblait pas vous être trop défavorable. Quant à M. Royer-Collard, il m'a été impossible de le voir. Il est vrai que depuis un assez long temps j'ai été fort peu au conseil d'État parce que j'ai beaucoup travaillé avec le ministre et qu'il me dispensait de m'y rendre. Je ne sais pas s'il serait encore temps de faire quelques démarches; dites-le-moi et je ferai ce qui dépendra de moi.

« L'ami Laubert a puissamment contribué dernièrement à la guérison de la maréchale Suchet, qui a été, à la suite d'une fausse couche, pendant quarante-huit heures aux portes du tombeau, abandonnée des Dubois, Double et *tutti quanti*.... » « Je n'aurai point d'inspection cette année. » « M. Lajart [frère d'Auguste] est retourné à Chanteloup. On croit qu'il sera député de la ville de Paris, en remplacement de M. Goupy, décédé. »

2. « D'Armagnac désire aller à Bordeaux, mais s'il ne doit vous quitter que pour s'y rendre comme commandant de la division, vous le conserverez longtemps, car Alméras ne troquerait pas son poste contre un maréchalat de France, à ce qu'il a dit; et s'il quittait pour une cause quelconque, le marquis d'Autichamp, à qui le gouvernement reconnaît des droits, se précipiterait pour y retourner. Vous voyez qu'il reste peu de chances au général d'Armagnac, et moi je n'ai rien de mieux à faire que d'aller m'établir au milieu de mes Phocéens. »

3. Le capitaine d'état-major d'Adhémar, attaché au général d'Armagnac, avait désiré passer auprès du général Ricard. Celui-ci le demande au ministre de la guerre; sur quoi, d'Adhémar se ravise et veut rester avec d'Armagnac : « En temps de paix, ces changements dans les idées n'ont aucune conséquence, mais il faut conseiller plus de réflexion à cet officier ».

Seux), « médecin en évidence » à Marseille[1].] *949*, Marseille, 30 mai 1826. [Mention de Rey, intendant militaire de la division; mort d'un ancien camarade, « après une amitié de trente-quatre ans sans un moment d'interruption ni de refroidissement ». Mariage de sa pupille avec M. de Sambucy : « Ils paraissent tous les deux fort contents l'un de l'autre. » Grossesse de Mme Ricard.] *950*, Marseille, 16 octobre 1826. [Nouvelles intimes.] *951*, Marseille, 15 décembre 1826. [Heureux accouchement de Mme Ricard, mère d'une petite fille; mariage d'Athénaïs: « Voilà une affaire soldée ».] *952*, Marseille, 29 mai 1827. [Enlèvement de la girafe par Geoffroy Saint-Hilaire[2]; avis que le colonel de Bellon autorise le gendarme Giraud, de la résidence de Grasse, à épouser Mlle Girard, fille d'un ancien libraire. Voyage de Mme Ricard à Milhau, accompagnée jusqu'à Montpellier par le général[3].] *953*, 20 juin 1827. [Envoi à Milhau, à Mme de Sambucy, par les soins de Provençal, d'une jument abandonnée à Tarascon pour cause de fatigue; il l'expédie à Montpellier, de brigade en brigade, par la gendarmerie.] (Ricard est alors lieutenant général, pair de France, commandant la 8e division militaire.) *954*, Marseille, 31 juillet 1827. [Mention de son neveu Ricard, sous-lieutenant au 40e d'infanterie de ligne. Nouvelles de famille[4].] *955*, Château de Varès, 16 septembre 1827. [Congé interrompu par un licenciement de régiment[5]; il emmène à Marseille le cuisinier Sablier.] *956*, Marseille, 7 octobre 1827. [Le docteur Cauvière; essai du cuisinier Sablier.] *957*, Marseille, 23 novembre 1827. [Insuffisance de Sablier[6]; cancer de

1. « Le passage du ministre ne m'a pas permis de profiter de la saison des eaux de Gréoulx. »

2. « Nous avons eu ici M. Geoffroy Saint-Hilaire, qui est venu nous enlever la girafe. Ce savant à trente-six caras (*sic*) nous a fait des dissertations à perte de vue sur la tête des crocodiles, sur la formation de la corne des cerfs, etc.. qui ont excité une admiration d'autant plus grande que personne ne le comprenait. Il m'a dit qu'il avait dîné chez vous, mais je ne sais plus à quelle époque. »

3. « Si je me décide à passer la Durance (*sic*), vous entrerez pour beaucoup dans cette détermination. »

4. « Les chaleurs sont aussi fortes que l'année dernière; tout le monde se lamente. »

5. « Le ministre a craint sans doute que l'air de ce pays ne me fût contraire, puisqu'après m'avoir accordé un congé de quinze jours, il m'écrit de partir sur-le-champ pour aller opérer à Toulon le licenciement d'un régiment de la marine qui doit être terminé le 1er octobre. »

6. Sablier, procuré par Provençal, a « bonne mine et bonne tournure », mais pourra-t-il faire des dîners de quinze à dix-huit couverts? La première épreuve est mauvaise : il est faible et inexpérimenté. Bientôt, on s'aperçoit qu'il « manque de tête », il est lambin, gaudiche (*sic*), insuffisant : « Il faudrait qu'il travaillât deux ou trois ans chez un bon traiteur comme notre Sibilot, sans lequel on ne sait plus manger à Marseille. »

Mme de Villeneuve ; appel probable de Provençal[1] ; velléités électorales de M. d'Armagnac[2] ; disponibilité de la place de lieutenant de recrutement[3].] *958*, Marseille, 19 décembre 1827. [Nouvelles de famille ; recommandation des soldats Gay et Provençal au maréchal de camp du Var. « Justine s'est fait arranger l'épaule par un *radoubeur* qui lui prouva, à sa manière, qu'il y avait fracture et déboitement. » État désespéré de Mme de Villeneuve, condamnée sans retour par Cauvière.] *959*, 2 janvier 1828. [Les jeunes soldats Gay et Provençal ne pourront, faute de taille, servir dans les corps d'élite[4].] *960*, 1er novembre 1828. [Sa nomination à Marseille[5].] *961*, Marseille, 11 décembre 1828. [Men-

1. « Mme de Villeneuve, femme de notre préfet, est atteinte d'un cancer auquel vos collègues Lallemant, etc., sont convaincus qu'il n'y a point de remèdes ; elle devait partir aujourd'hui pour Montpellier, mais elle y a renoncé, et je crois que M. Lallemant sera invité à venir la voir. Cependant, vous pourriez bien être demandé vous-même, parce que Mme Ricard, causant avec elle de votre vieille amitié pour nous et de la bonne direction que vous lui aviez donnée dans sa convalescence, voilà que Mme de Villeneuve s'est persuadée que vous pourriez la guérir, et elle a dit à sa fille qu'elle vous aimerait mieux que tout autre.... Je ne sais pas ce qui lui sera passé par la tête après avoir dit cela, parce qu'elle est un peu fantasque, mais j'ai toujours cru devoir vous donner ces détails. Par ce moyen, si vous recevez une proposition, vous verrez s'il vous convient d'entreprendre la guérison d'une incurable bien reconnue pour telle par les Facultés de Paris, de Montpellier et de Marseille. »

2. « Est-ce que le général d'Armagnac aurait eu la velléité de se faire nommer député ? Je ne le pense pas, car, comme je sais qu'il est très aimé, je ne doute pas qu'il n'ait eu pour cela de grandes facilités. Le général Partouneaux est dans le Var, où il est à peu près sûr de son affaire. »

3. « La place de lieutenant du recrutement des Bouches-du-Rhône est occupée par un officier du 63e régiment, que son colonel avait réclamé, mais qui, sans égard pour cette réclamation, vient d'être maintenu par une décision ministérielle que j'ai reçue depuis peu de jours. Cette position est donc la plus favorable possible dans les vues de la personne à qui vous vous intéressez. Si elle a quelque protection auprès du ministre, il ne sera pas difficile de faire renvoyer à son régiment l'officier du 63e ou même de le placer à Nîmes. On avait déjà fait des démarches auprès de moi pour un autre, mais je n'accueillerai plus aucune demande jusqu'à ce que j'apprenne que M. Auzillon y a renoncé, puisque vous y prenez intérêt. »

4. « Le maréchal de camp commandant à Toulon me fait connaître les motifs qui se sont opposés à ce qu'il plaçât les jeunes soldats Gay et Provençal dans les corps d'élite où ils désiraient servir ; leur taille se trouve un peu au-dessous de leurs prétentions. Ce n'est ni leur faute ni la vôtre. Comme on ne pouvait pas les allonger, il a fallu les placer dans un régiment de la ligne. Le 8e est à Marseille. Je les recommanderai au colonel. Ils seront le moins mal possible. »

5. « Oui, mon cher ami, le général Partouneaux m'a offert de permuter avec moi de commandement. Le roi et le dauphin ont donné leur adhésion en termes flatteurs pour moi, et j'ai accepté. Si je ne consultais que mon goût,



tion de M. Durand, de Mme César Giral.] *962*, Marseille, 20 décembre 1828. [Regret de son « ambition paternelle » qui l'a fait venir à Marseille, vu le triste état de sa femme : vomissements de sang, cinq saignées en douze jours, nourrie d'eau glacée et de crème de « rawrout (*sic*), racine indienne ». « Je doute qu'il y ait en France une famille plus consternée et plus malheureuse que la nôtre[1] ». (Mme Ricard mourut de phtisie au printemps de 1829)] *963*, Montpellier, 10 janvier 1829. [Nouvelles de famille. « Si vous êtes allé ce matin à Mireval, vous avez eu bien du froid et de la neige ».] *964*, *ibid.*, 14 février 1829. [Nouvelles de famille. Le bicarbonate de soude et le carbonate simple ont-ils les mêmes propriétés ?] *965*, Paris, 14 juin 1829. [Réponse à des condoléances sur la mort de sa femme[2].] *966*, Paris, 18 septembre 1829. [Accident de M. de Falgous. Recommandation de Mme Donat pour un bureau de tabacs. Souhaits de bonheur à Provençal[3].] *967*, 30 mars 1830. [Lettre apportée par Renouvier. Événements politiques à Paris. Aventures galantes à Montpellier[4].] *968*, Milhau, 24 août 1831. [Voulait passer

c'est à Varès que je voudrais passer ma vie. Mais j'ai quatre enfants, ils m'ont amené à Marseille ; ils me mènent à Paris ; ils me mèneraient au Kamschatka, si je croyais que cela pût leur être utile ». [Ses fils y trouveront une meilleure éducation, et sa fille un établissement.] « La division de M. d'Armagnac ne sera pas supprimée. »

1. « Vous savez tout ce que j'ai perdu et tout ce que je dois souffrir. L'âge de mes enfants et le mien, quel triste sujet de réflexions pour leur avenir. Mon sacrifice personnel est désormais bien facile à faire, mais eux, que deviendront-ils ? Notre intérieur vous ferait pitié. »

2. « Je vous ai souvent pressé de vous marier. Vous avez tout ce qu'il faut pour rendre une femme heureuse. Mais, voyez ce que devient l'union la plus fortunée, de quel chagrin, de quel désespoir elle peut être suivie. »

3. « Je suis bien aise de vos excursions dans les villes du voisinage, parce que votre santé s'en trouvera aussi bien que votre fortune. Je suis ravi de vous voir content de votre position. Il ne peut pas vous arriver autant de bien que vous en méritez et surtout que je vous en souhaite. » [L'accident de M. de Falgous est plus grave pour lui que pour un autre, à cause de ses dispositions à la phlébite, d'où suit que :] « le mal qui lui arrive se grossit toujours de celui qu'il peut craindre ».

4. « J'attendais le départ de Renouvier après la prorogation. Notre ami Renouvier vous parlera de nos événements politiques plus au long que je ne pourrais le faire ici. Nous voilà rejetés dans le mouvement électoral. C'est maintenant aux électeurs à approuver ou à blâmer la majorité de la Chambre que les organes absolutistes prennent soin d'insulter tous les jours, ce qui n'est pas pour elle un petit éloge. Au reste, on ignore entièrement quelle sera l'époque de la dissolution. J'aurai alors le plaisir de vous voir. » — « On nous a fait le récit des plaisirs et des aventures de votre ville ; il en est une qui a eu des conséquences fâcheuses pour le repos d'un mari et pour l'avenir d'une femme. La prudence est une belle et bonne chose, et il faut se ménager une autre issue que la fenêtre quand on ne veut pas mettre le public dans sa confidence. »

à Montpellier pour faire examiner ses enfants par Provençal, mais l'institutrice de ses filles, Mlle Clara de Saint-Paul, d'une famille protestante, noble ruinée, dont le frère est substitut à Montpellier, « soit fierté, soit autre motif », a témoigné beaucoup de répugnance à passer par Montpellier; secours à Mme Donat; nouvelles de famille.] ***969***, Milhau, 13 nov. 1831. [Ne compte pas aller à Paris[1].] ***970***, Varès, par Séverac, Aveyron, 22 mai 1832. [Nouvelles de famille; envoi d'argent; opinion sur la première communion de son dernier fils[2].] ***971***, ***ibid.***, 11 juin 1832. [Nouvelles de famille. « Ernestine n'est pas encore *grande personne* ». Mention du général Durieu[3].] ***972***, Auxerre, 28 février 1842. [Nouvelles tristes des enfants Ricard, dépensiers, incapables; arrangements de fortune entre eux et leur père.] ***973***, s. d. [Nouvelles de famille et de santé. Mort du général Saint-Cyr à Vichy[4]; timbre postal : 8 septembre 1842.] ***974***, Milhau, 10 novembre 1842. [Maladie du général. Déboires avec son fils[5]. Regrets pour le général Claparède.] ***976***, Vares, 13 septembre. [Nouvelles de santé[6].] ***977***, Milhau, 28 décembre

1. « Je me suis excusé sur ma mauvaise santé auprès du président de la Chambre, ce qui m'a dispensé d'assister aux funérailles de la pairie. »

2. Il dit qu'il consacre à cet enfant les « dernières années d'une carrière longue et pénible ». Bien qu'il regrette « les principes un peu jésuitiques de la maison où il est », il voudrait l'y laisser se dégrossir et ne l'emmener à Paris que dans un an. Il lui laisse suivre les pratiques de la religion : « Ce n'est pas le travers le plus à redouter pour la jeunesse ». L'enfant se prépare à sa première communion : « Il faut bien lui en laisser avaler un peu pour qu'il n'aille pas croire que c'est une farce. » — « MM. de Falgous ont peur du choléra. » — Il écrit *ptisane de graine de lin*.

3. Il dit que le temps est affreux depuis le mois d'avril et la neige persistante.

4. Mon vieux ami, le camarade de toute ma carrière, le général Saint-Cyr, est mort aux eaux de Vichy, dont il espérait des merveilles. Il était affligé des mêmes infirmités que moi et il était de trois ans plus jeune. C'est un avertissement que je ne néglige pas pour l'arrangement de mes affaires et une perte dont je ne me consolerai jamais.

5. Il est toujours gêné par ses incontinences d'urine : « Dans le jour, ce besoin se manifeste quelquefois avec tant de spontanéité et de violence, que j'ai à peine le temps d'arriver au moyen de le satisfaire. » Les affections morales agissent sur la vessie : « Le ciel, dans sa colère, m'a donné un fils très ingénieux à me torturer de toutes les façons. » — « Quand je fis mes adieux au général Claparède, à l'hôtel du Midi, j'étais bien convaincu que c'était pour toujours. »

6. « Des affections morales, causées par ma situation de famille très compliquée.... probablement, aggravent l'état physique. » Au mois de juin est survenu un écoulement semblable à ceux que causent les gonorrhées, à moi qui n'ai pas approché d'une femme depuis quinze ans. » Le 25 janvier suivant, il dit : « Vos bougies noires, rudes, raboteuses et trop longues, ont amené du sang trois ou quatre fois : cela étonne toujours un peu et j'y ai renoncé. »

1842. [Demande un envoi de marrons glacés et pralinés. Ordonnance de Pr. pour un traitement. 21 septembre 1842.] *978*, Milhau, 25 janvier 1843. [Envoi de canevas, etc., pour pantoufles [1]. Commissions diverses. Mauvais effet de ses *bougies noires*.] *979*, Varès, 8 septembre 1843. [Nouvelles de santé et de famille, arrangement du procès avec Mme de Rodez.] *980*, « A M. Provençal, hôtel de Dusseldorf, rue des Petits-Augustins, Paris. » Paris, 10 novembre, s. d. [Invitation à dîner avec Laubert et le général Brun.]

*981*, Ricard (comtesse de, née de Falgous). Milhau, 14 décembre 1817. [Remerciements.] *982*, « Montpellier, hôtel du Midi, mardi 23 septembre 1823. » [Nouvelles; rendez-vous pour le soir.] *983*, Milhau, 14 mai 1825. [Nouvelles de famille; bonne santé du général qui se trouve bien de sa saison à Bagnoles; demande de renseignements sur le docteur Colanas et le docteur Rouquairols; mention du Dr Pougens qui a quitté Milhau pour Montpellier, de Mme Collot.] *984*, Varès, 8 avril 1825. [Regrets que Ricard n'ait pas permuté avec Armagnac pour la résidence de Montpellier [2]. Nouveau prétendant à la pupille de son mari, M. Lajard, jeune homme accompli: « C'est la jeune personne qui doit décider en dernier ressort ». Impressions sur Marseille.] *985*, Varès, le 8 août 1827. [Nouvelles de santé; le Dr Rogerie se conforme aux indications de Provençal; arrivée de la jument amenée par un gendarme qui a refusé toute rétribution; cuisinier retenu à Gréoulx par le général.] *986*, Varès, 23 sept. 1827. [Nouvelles de famille; prière de retenir des chambres pour *toute une colonie* à l'hôtel du Petit-Paris.] *987*, s. d. [Chaleur excessive; épidémie [3].]

*988*. Ricard (Mme, veuve Giral), tante du général. Hérépian, 13 septembre 1823. [Invitation pendant son séjour à Lamalou à venir « manger sa soupe » demain dimanche.]

*989*, Ricome. « A M. Provençal, docteur en médecine à Montpellier. » Plan d'Aren, 6 décembre 1812. [Nouvelles de santé [4].]

1. « Ma fille vous prie de lui envoyer ce qu'il faut pour faire une paire de pantoufles d'hommes. Les marchands qui font *là dedans* s'appellent, par tout pays, des pères de famille (*sic*); ils vous vendront le canevas avec un dessin commencé. »

2. « La ville de Marseille est, je crois, fort agréable. J'ai eu des nouvelles de mon mari qui m'en fait un éloge complet. Il a été reçu par tout le monde à merveille, mais particulièrement par les autorités, qui l'ont comblé d'attentions et de prévenances. »

3. « Ce qu'on raconte est bien exagéré. La petite vérole a fait beaucoup de ravages sur les enfants non vaccinés. Il y a une autre maladie qu'on nomme varioloyde (*sic*) qu'on m'assure ne pas être dangereuse. » Cependant, malgré ses inquiétudes, elle ne quitte pas Marseille.

4. Giraud a lâché une demi-douzaine de « troun de Dieu », quand je lui ai fait vos compliments.

*990*, Ricard Fanton (*même adresse*). Grasse, 6 novembre 1811. [Recommandation de Maurice Roubaud, étudiant en médecine, fils d'un négociant voisin et ami.]

*991*, Ricord, avocat. « A M. Provençal, docteur en médecine, professeur à l'académie de Montpellier. » Grasse, 21 mai 1813. [Remerciements; nouvelles intimes. Envoi de graines et plantes. Le père Provençal [1]. Consultation pour le notaire Manne. « Tout ici est tranquille ». Mort de M. Dumas [2].] *992*, Grasse, 24 juillet 1814. « A M. Pr., etc., actuellement à Cagnes. » [Visite de Pr. à son père malade.] *993*, Grasse, 4 novembre 1814. « A M. P., docteur en médecine et professeur d'histoire naturelle à l'Université, à Montpelllier. » [Présentation du jeune Fortuné-François Court, porteur de ce billet.] *994*, Grasse, même jour. [Lettre explicative de la précédente. Court, égaré par de mauvaises fréquentations, a fini par « s'enroller », a été licencié; revenu dans sa famille, il désire devenir chirurgien, il a travaillé avec M. Lassis père. R. le recommande à Pr.] *995-996*, Cagnes, 27 novembre 1814 et 6 janvier 1815. [Absence de nouvelles de Court, inquiétudes.] *997*, 8 mai 1815. [Mauvaise conduite persistante du jeune Court qui devrait s'engager.] *998*. Cagnes, 16 août 1815. [Nouvelles politiques. Élection d'Aubernon. Maurice Roubaud envoyé à Paris.]

*999*, Ricord, ancien procureur du roi. Grasse, 10 novembre 1815. [État de l'esprit public [3].] *1000*, Grasse, 17 octobre 1825. [Espoir de voir bientôt Pr. à Grasse, « dans tous les sentiments d'une antique et inviolable amitié ».] *1001* à *1004*. [Relatives à cette visite, rendez-vous pris et retardé.] *1005*, Grasse, 5 novembre 1828. « A M. Pr., à Mtp., recomm. à M. Gazagnaire fils. » [Recommandation de Pierre-Joseph-Sulpice Gazagnaire, fils du greffier de la justice de paix de Courségoules, et du jeune Guérard, de Biot. Impressions de Mmes du Rouret [4] sur Montpellier.] *1006*, « A M. Provençal, Dr en méde-

1. « Quoique absent, vous faites l'objet de ses soins. Ce n'est point qu'il cherche à augmenter ce qu'il vous a assuré, mais il veut que vous soyez tranquille; que rien ne dérange les vues qu'il a manifestées dans l'arrangement de ses affaires. »

2. « On m'a dit que vous aviez perdu M. Dumas, votre ami. Cette perte m'a été sensible parce qu'elle vous touche. Quand on est jeune, les amis ne sont pas rares. »

3. « Il semble que le démon de la calomnie ait agité ses torches infernales sur notre malheureuse contrée. On se plaît à créer des crimes à ceux qui ne respirent que pour voir cicatriser les plaies de l'État, et les fonctionnaires publics, plus que les autres, sont exposés à tous les bruits de la plus noire et de la plus certaine méchanceté Puisse ce temps de calamité avoir enfin un terme! On est bien à plaindre lorsqu'on est obligé de vivre dans cet état de doute et d'incertitude. »

4. [Mme du Rouret et sa sœur, revenues de Montpellier, ont paru] « préférer



cine et prof. de l'Université royale à Mtp. » [Trouve beaucoup d'ingratitude depuis qu'il n'a plus le pouvoir.] *1007*, « A M. P., docteur en médecine, professeur à l'école royale de médecine à Montpellier », recommandée à M. Gazagnaire fils se rendant à Montpellier. Grasse, Var, 9 novembre 1829. [Nouvelles de santé [1].] *1008*, Grasse, 30 septembre 1830. [Nouvelles politiques; élection d'Aubernon [2].]

*1009*, Rigord (Victor). « A M. Provençal, professeur de zoologie à Montpellier. » Marseille, 15 novembre 1812. [Annonce d'un succès à un concours [3]. Règlement du bureau de santé [4].] *1010*, Marseille, 4 février 1813. [Le nommé J.-B. Brojet, recommandé par Provençal, n'est pas à Marseille, mais au Château d'If. Sera recommandé au chirurgien de ce dépôt.] *1011*, Marseille, 28 mars 1813. [Accusation de corruption contre Mouleau, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, accusé par un individu mal famé d'avoir reçu dix louis pour faire exempter un conscrit. Mouleau acquitté et son accusateur condamné. Épidémie à Marseille [5].]

*1012*, Risso, « A M. Provençal, prof. d'anatomie comparée et histoire naturelle à Montpellier. » Nice, 17 mai 1812. [Recomm. du botaniste Linthen, qui se rend à Mtp. « pour le seul plaisir de ramasser les plantes de cette ville célèbre.] *1013*, Nice, 28 février 1824. [Recomm. le marquis Airoldi, savant distingué, convalescent: envoi de mollusques par Alziari.] *1014*, Nice, 7 avril 1828. [Recomm. le prince Jean de Sorruna, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche.]

*1015*, Rivière, propriétaire et huissier de paix. Frontignan, 5 avril

cette ville à Marseille pour la beauté des promenades publiques, pour la perfection de la bonne musique et pour les avantages d'agréables sociétés ».

1. Il dit mettre sur ses pieds malades « un onguent dit *espadras* ». Il a subi dans sa jeunesse une grave brûlure par le renversement d'un pot rempli d'une soupe de riz sortant d'un brasier, « et comme à cette époque j'étais entouré d'un corset, je ne pus recevoir que des secours tardifs ; je fus plus de six mois entre la vie et la mort, et je ne me rappelle que le jour de ma brûlure et lorsqu'on me brûlait les chairs mortes. »

2. [Il excuse son retard à répondre à la lettre du 14 :] « Les événements qui sont rapidement vérifiés dans cette ville par l'installation de la nouvelle mairie, par les prestations de serment, par l'arrivée de M. le préfet qui a changé la presque totalité des administrations des communes, ont paralysé mes désirs. »

3. « La place que je viens de gagner au concours est plus avantageuse que celle que j'avais à Montpellier et me présente dans l'avenir une perspective plus brillante. »

4. M. Boyer ne connait point le règlement du bureau de santé ; mais « Mossy, le plus célèbre libraire de cette ville, me fait voir un ouvrage in-8 (15 fr.) des règles qu'on doit observer dans les quarantaines ».

5. « Une cruelle épidémie règne dans Marseille : des élèves, des sœurs, des aumôniers et autres employés sont morts dans l'hôpital. Il meurt chaque mois dans l'hôpital cent, cent dix, cent vingt personnes. »

1828. [Offre à P. de faire un placement hypothécaire sur ses biens [1].]

*1016*, Rivot. « A M. Provençal, prof. à la faculté de médecine de l'académie de Mtp. » Paris, 18 juillet 1811. [Recherches d'un nommé Veigl [2]. Envoi de poésies languedociennes [3].] *1017*, Paris, 28 mars 1812. [Absence de nouvelles de Veigl [4]. Remerciements pour l'envoi languedocien.] *1018*, Paris, 24 juin 1812. [Rien de changé dans l'organisation des canonniers garde-côtes. Veille vivant [5]. Le *Savon fondant* contre la goutte [6].] *1019*, 19 février 1813. [Affaire du lieutenant D. n. y. qui s'en tirera à bon marché [7]. Recherches du nommé Laurent [8]. Livret occitanien reçu de Raynouard [9].] *1020*, 2 juillet 1828. [Lettre de

1. « M. Périer, médecin-chirurgien, d'une indiscrétion presque proverbiale, parmi ces confidences officieuses et inépuisables de chaque jour » [a dit Provençal disposé à faire des placements hypothécaires]. Il lui demande si c'est vrai, étant disposé à lui en offrir, vu sa position pénible résultant de la non-vente et de la dépréciation des récoltes et surtout de celle des muscats indignement avilie, « parce qu'elle est toute de luxe et temporaire hors de la consommation actuelle ».

2. « On trouve sur les contrôles du 64e régiment un nommé Louis Veille, enfant naturel, né à la Colle, département du Var. Rien n'indique qu'il soit mort. Quand on saura si c'est le même, on écrira au corps, et si votre homme est mort, on vous l'enterrera ni plus ni moins que si toute la Faculté de Montpellier y avait passé. »

3. [Provençal lui annonce un envoi de vers languedociens.] « Il me semble déjà voir tomber sur moi l'encyclopédie des jeux floraux. Dieu me garde des collections complètes ou seulement des collections nombreuses ! » — [Se borner à] « ce que vous trouverez de plus piquant dans chaque genre, sans en exclure la prose, si toutefois les muses troubadouresques sont jamais descendues jusque-là. Je ne possède que Goudouli ».

4. « S'il était mort de ma façon, peut dire M. Curel, comme disait le docteur Chirac, on saurait plus vite à quoi s'en tenir. »

5. Veille est vivant, à la date de fin avril. Son corps est à Séville. Pour plus amples renseignements, s'adresser au commandant du dépôt de ce corps à Besançon. — « Rien n'est changé dans l'organisation des garde-côtes. »

6. Ce savon était préconisé, en 1791, à Montpellier, par le docteur Marsillac. Rivot se demande s'il n'y a pas là quelque « gobemoucherie ».

7. La mise en jugement de ce lieutenant est ordonnée, mais c'est une mesure rassurante ; s'il est acquitté, il changera seulement de corps ; s'il est condamné, il ne subira qu'une courte détention. En aucun cas, il ne sera renvoyé du corps.

8. On recherche un chasseur au 7e régiment d'infanterie légère, Louis Laurent, de Saint-Jean-de-Bruel (Aveyron). — Au ministère, un seul est connu : Laurent, d'Ourbie (Gard), lequel a déserté le 11 septembre 1808 et a été condamné à mort par contumace le 1er octobre suivant. « Si votre Laurent est ce Laurent-là, il fera bien de ne pas réveiller le chat qui dort. Le coup de griffe serait trop cuisant. »

9. « Un livret moitié gaulois, moitié patois. Je m'obstine à croire qu'il y a du meilleur dans la littérature occitanique. »

recommandation reçue avec quatre ans et demi de retard. Nouvelles de famille.]

*1021*, Rodier de la Bruguière. « A M. le Dr Provençal, Montpellier. » Montpellier, 12 janvier 1829. [Offre de vendre à Provençal son établissement thermal de Balaruc. Mention de son notaire Massal. Appelle Pr. « savant illustre et praticien distingué ».]

*1022*. Rome père, docteur en médecine. « A M. le prof. Provençal, docteur en médecine, Mtp. » [Recomm. d'un plaideur.]

*1023*, Rome fils, orthopédiste. « Marseille, 68, rue de Rome », 26 août 1844. [Recomm. d'un créole de l'île Bourbon, M. St-Philippe, qui vient faire en France sa philosophie, ses études de pharmacie, et prendre ses deux baccalauréats.]

*1024*, Roquefeuil (Mme de). Lascares, 18 janvier 1832. [Remerciements.]

*1025*. Rostan Fanton (Mme). Antibes, 12 mai 1813. [Recommandation de son fils étudiant en médecine à Paris, déjà recommandé à Provençal par Reille.]

*1026*, Roubaud-Luce. Grasse, 15 décembre 1811. [Remerciements.] *1027*, 2 décembre 1812. *1028*, 20 octobre 1813. *1029*, 26 juillet 1814. [Nouvelles de famille. Allées et venues de son fils à Montpellier.] *1030*, Toulon, 11 février 1814. [Remerciements; son fils n'a pu obtenir qu'un sursis.]

*1031*, Roubaud, Maurice, fils du précédent. Grasse, 13 octobre 1812. [La levée des conscrits des cantons littoraux l'a forcé de rentrer; a tiré le n° 8 sur 104; a trouvé un bon remplaçant; essaie d'être réformé.] *1032*, Cogolin, 9 septembre 1813. [Procès avantageusement gagné à Draguignan.] *1033*, *1034*. [Nouvelles personnelles et détails sur Paris.] *1035*, 18 octobre 1813. [Remerciements.] Un compliment en vers. [23 juin 1813.]

*1036*, Rousset, Grasse, 22 décembre 1823. [Recomm. à Provençal son gendre Albertini, jeune officier en demi-solde, qui n'a pu être maintenu sur les cadres de l'armée, et qui, dénué de fortune, est obligé de chercher un emploi; place promise par M. d'Obsen (?), directeur des douanes à Mtp.] *1037*, 1er janvier 1824. [Nomination à Mtp. dans les douanes, d'Albertini, qui a « peu de connaissances, étant né dans les camps ». Nouvelles politiques [1].] *1038*, 22 août 1827. [Son gendre

1. « Vous serez sans doute surpris de voir ma lettre datée de Grasse; vous n'ignorez pas la révocation du préfet du Var. Ce changement en a amené un dans ma position. L'intrigue, la guerre aux places, et surtout la haine de Pascal de Cagnes, qui n'a pas été continué maire avec la protection de Mlle de Grimaldi, et qui n'a pas été porté sur la liste imprimée des médecins, parce qu'il n'a pas, comme vous le savez, un titre suffisant, m'ont fait considérer comme professant des opinions libérales, et me voilà hors de la préfecture. Cependant, l'autorité a senti toute l'injustice qu'il y aurait eu à me priver

a-t-il des enfants de sa maitresse? Il le croyait engagé parmi les Hellènes ou en Amérique. Envoi tardif de l'almanach du Var pour 1827.] *1039*, 28 août 1827. [Son gendre s'est mis par imprudence dans un mauvais cas; prière à Pr. de lui faire une petite avance à titre de secours alimentaire (14 fr.) et, ensuite, de faire ce que commandera l'humanité.] *1040*, 9 septembre 1827. [Espoir que l'affaire de son gendre pourra être correctionalisée.] *1041* et *1042*, 28 novembre et 10 décembre 1827. [Affaire de son gendre aux assises; plaide les circonstances atténuantes; cas de douaniers homicides acquittés par la cour du Var.] *1043*, [Nouvelle frasque de son gendre; refus de Rousset de payer; s'adresser au père Albertini, chef de bataillon en retraite à Antibes.]

*1044*, Roustan (Mme Albine), de Mèze, sœur du pharmacien. « A M. Provençal, docteur en médecine, rue du Cannau, Montpellier. » *1045-1049*, Mèze, les 2 et 27 mars, 26 avril, 11 mai, 10 juin, 23 août 1844. [Histoire d'une maladie. Réponses de Pr., 4 et 30 mars, 27 avril, 13 mai, 13 juin, 24 août.]

*1050*, Rouville (Mme Julie de). « A M. Provençal, docteur en médecine, Montpellier. » Montpellier, 23 août 1831. [Recommandation pour le mari d'une malade.]

*1051*, Dr Roux, de Marseille, place des Quatre-Tours, 24 février 1823. [Envoi du périodique qu'il rédige.]

*1052*, Roux, de Nimes. « A M. Provençal, docteur en médecine et professeur à Montpellier. » Nimes, 17 mars 1824. [Recomm. pour son frère militaire, qui voudrait, de capitaine en second de fusiliers, devenir capitaine en second d'une compagnie de sous-officiers sédentaires, en garnison à Lille.] *1053*, Nimes, 4 avril 1824. [Recomm. à M. Rivot, aux bureaux de la guerre. Mort de Mme Phéline le 31 mars.] *1054*, Nimes, 12 août 1824. [Mariage de sa fille avec le frère de M. Blanchard, conseiller à la cour.] *1055*, Nimes, 9 avril 1827. [Démélés avec son fils Fernand. « On a fait courir le bruit que M. Delpech était mort à Marseille d'une attaque d'apoplexie. » Cette nouvelle est-elle vraie ou fausse?] *1056*, Nimes, 1er novembre 1827. [Préparation de son fils Fernand chez lui à l'école de Saumur.] *1057*, 18 novembre 1827. [Envoi de Fernand à Saumur. Prière de le faire recommander par le lieutenant général d'Armagnac à Oudinot, maréchal de camp [1].] *1058*, Nimes, 14 avril 1830. [Nouvelles de famille. Remerciements.]

*1059*, Roux, de Brignoles. Brignoles, 8 octobre 1830. [Élection d'Au-

aussi gratuitement d'un emploi que je remplissais depuis si longtemps, à la satisfaction des préfets qui se sont succédé, et m'a donné celui d'inspecteur des poids et mesures de l'arrondissement de Grasse, en attendant une retraite à laquelle vingt-cinq ans de services me donnent droit.

1. « La Société d'agriculture et des arts de Boulogne lui a envoyé un diplôme chez M. Febvrier. Commission donnée à divers pour le retirer. »



bernon.] *1060*, Marseille, rue du Tapis Vert, 25 juin 1844. [Recomm. pour son frère chirurgien-major de la marine, qui prend son doctorat avant d'aller en Guyane, son ancien auditeur à la faculté du temps des Rigal, Daniel, Desalleurs, etc.] *1061*, 16 mars 1845. [Débuts de son fils en médecine; ira passer le baccalauréat ès sciences à Montpellier.]

*1062*, Rouxel. « A M. le Dr Provençal, correspondant de l'Institut, professeur à l'académie, Montpellier. » Boulogne, 22 mai 1812. [Notes sur lui-même. Traduction qu'il fait imprimer [1].] *1063*, Boulogne, 7 juin 1814. [Nouvelles politiques.]

*1063b*, Saint-Hilaire (Auguste de), mars 1845. [Recommandation au baccalauréat de M. Sanspair, « le plus fort en botanique depuis le jeune Planchon ».] *1064*, s. d. [*id.* d'un jeune Portugais, M. Gaumarem, assez fort en zoologie.]

*1065*, Sambucy de Sorgue (Ed.). Milhau, 21 août 1826. [Santé de sa femme après trois mois de grossesse.] *1066*, Milhau, 15 décembre 1826. [Nouvelles de famille. Situation et domaines du général S. [2].]

1. « Ma traduction vient d'être imprimée; elle sera annoncée très incessamment dans les journaux. Je me suis déterminé à la faire imprimer à mes frais. Je n'en ai fait tirer qu'un petit nombre d'exemplaires. J'espère en trouver le débit et être à peu près remboursé de ma mise dehors. J'ai l'intention d'en donner un bon nombre d'exemplaires à mes amis et aux personnes de ma connaissance. J'en offrirai un exemplaire à toutes les personnes de marque, à toutes les autorités de Boulogne. Je crois que cette traduction, qui n'est rien, me fera beaucoup de bien dans le pays que j'habite, qu'elle fera sensation, à moins que quelque méchant ne se permette d'en faire une critique trop amère et de la faire imprimer dans les journaux. Je me propose de vous en offrir un exemplaire. Indiquez-moi le moyen de vous le faire parvenir ». [A propos d'Oudinot, il dit :] « Mon frère dans l'artillerie, et moi dans les hôpitaux militaires, avons fait comme lui la campagne d'Égypte, et je pense que ce titre me vaudra sa bienveillance. J'ai eu l'honneur de faire plus d'une fois sa partie, et il est possible qu'il me rappelle à son souvenir, quoique l'époque soit déjà d'un peu loin. Il était alors chef de bataillon dans la 32e, dont il devint ensuite le colonel. » « Je suis heureux à Boulogne, ma clientèle et mon petit patrimoine me procurent une existence agréable. J'y suis bien vu, aimé; j'ai la confiance des plus notables habitants. J'y mène une vie paisible et tranquille. »

2. « Il nous importerait beaucoup de connaître la position présente des affaires du général Sol.... Il y a quelques mois que ses affaires prirent une tournure fâcheuse; il rompit avec son gendre, M. Du...., et se trouva non seulement dans l'embarras, mais même dans l'impossibilité de faire face à ses nombreuses obligations. Il emprunta à M. D..p.... une somme considérable, et lui fournit hypothèque sur son domaine de Labaume. Aussitôt après, M. Du.... fit saisir la récolte et les cabaux du domaine. Tout faisait pressentir alors la vente prochaine de cette propriété. Mme de Sambucy, dont la fortune est toute sur l'État, est aussi impatiente que moi d'asseoir sa fortune sur un terrain plus solide. Le domaine de Labaume serait fort à notre convenance. Il est

***1067***, Milhau, 12 janvier 1827. [Affaire S. : préparatifs de l'accouchement prévu en février [1].] ***1068***, 17 janvier 1827. [Même sujet.] ***1069***, 10 février 1827. [Même sujet; arrivée de la garde.] ***1070***, 26 mars 1827. [Accouchée hier d'un garçon. Détails de famille. Accoucheur, M. Lavit fils, médecin honoraire du roi, retiré à Milhau.] ***1071***, 18 avril 1827. [Même sujet.] ***1072***, Milhau, 4 juin 1827. [Vente probable par expropriation des domaines de S. [2].] ***1073***, Milhau, 31 août 1827. [Santé améliorée de Mme de Ricard. Mention d'Adolphe de Saint-Maurice et de M. de Bonald.] ***1074***, 30 décembre 1843. [Remise d'une petite somme à la succession du général Ricard. Sort de ses enfants [3].]

***1075***, Sambucy (Mme Athénaïs de), pupille du général Ricard. « A M. Pr., professeur à la faculté des sciences, au Canneau, Montpellier. » Milhau, 15 juillet 1826. [Nomination du général comme membre du conseil général.] ***1076-1077***, 5 novembre et 8 décembre 1826. [Choix de sa garde; désir que Provençal vienne l'accoucher, « sa présence soulagerait une jeune femme qui n'a d'autre peur que celle que lui donne son manque d'expérience ».] ***1078***, Milhau, 29 janvier 1827. [Envoi d'une dinde.] ***1079***, 26 mai 1827. [Changement de nourrice.] ***1080***, 2 mars 1845. [Mort de « notre respectable ami de Falgous, étouffé par une hydropisie »; prière à Provençal de prévenir Sambucy, actuellement à Montpellier, et de le faire repartir tout de suite, sa présence

important, à notre porte; c'est un de ces biens qu'un mauvais fermier même ne saurait dégrader, et pour lequel on trouve facilement des fermiers. Nous négligeons d'autres placements dans l'espoir de cette vente que nous soupçonnons plus ou moins éloignée. Y aurait-il de l'indiscrétion à vous prier de prendre quelques informations sur les affaires du général ? M. le préfet, que vous voyez beaucoup, doit être fixé à cause du canal sur lequel l'administration exerce sa surveillance. M. D....p.... pareillement, à cause de ses relations d'intérêt Les MM. Du.... aussi, si la brouillerie dure encore, laisseraient-ils percer quelque chose ?

1. Il désire que la garde arrive à l'avance, sans quoi Mme de Sambucy se *calcinera*.

2. « Vous avez la bonté de penser à nos affaires. M. D....p.... a hasardé une somme un peu forte sur le domaine du général Sol...., et s'il nous convient d'acquérir ce domaine, il ne peut pas nous convenir de devenir créanciers du général. Le général ne vendra jamais son bien de gré à gré, parce qu'il en exagère la valeur; dès lors, il ne peut y avoir aucun avantage de devenir créancier hypothécaire ; nous attendrons que le bien se vende par expropriation, car je ne crois pas qu'il se vende jamais autrement.

3. Ils sont tous séparés maintenant; il ne reste ici que Mlle Athénaïs, qui fait le bonheur de ses vieux parents [MM. de Falgous], en attendant que nous lui trouvions un parti digne de faire le sien. C'est une charmante enfant qui mérite un heureux sort. Le général a laissé une jolie fortune : 185,000 fr. de son chef à chacun de ses enfants, et mieux de 100,000 fr. du chef de leur mère, sur lesquels M. de Falgous a de grosses jouissances.

étant bien nécessaire à mon oncle et à sa sœur.] *1081*, s. d. [Remerciements pour le choix de la garde; l'enfant va mieux.]

*1082*, Sauvaire, docteur en médecine. « A M. le Dr Provençal, rue S. Mathieu, maison Luc, à Montpellier. » Poussan, 23 mai 1824. [Excuses d'avoir dit à Thouzelier, ayant rencontré P. « avec une jolie demoiselle et un mentor », que c'était « peut-être une telle, que la voix publique lui donne en mariage ».] *1083*, 6 mars 1837. [Appel en consultation.] *1084*, 8 mars 1837. [Consultation inutile, le malade se meurt.]

*1085*, Sandier, de Cagnes. « A M. Provençal, médecin et professeur, place du Palais, maison Le Blant, à Montpellier. » Cagnes, 3 novembre 1812. [Demande au ministère I. P. l'admission de son fils ainé, âgé de douze ans, au lycée de Nice; prière d'appuyer cette demande.] *1086*, Cagnes, 1er février 1826. [Nouvelles intimes; sa démission de la mairie, qu'il a cédée à M. Pascal; querelles locales [1].]

*1087*, Sémerie. « M. Provençal, docteur médecin, place du Palais, 2, à Montpellier. » Paris, 12 juin 1814. [Une représentation des *États de Blois;* nouvelles politico-littéraires ] *1088*, Aix, 27 juin 1824. [Procès perdu par M. Vigne contre Mme Charve. La femme séparée peut-elle s'obliger pour une certaine somme sans l'autorisation de son mari? Discussion juridique [2].] *1089*, « M. M. Pr., docteur en médecine, Cagnes. » Biot, 20 octobre 1825. [Demande de rendez-vous à son prochain passage à Antibes.] *1090*, Cagnes, 22 décembre 1826. [Nouvelles de famille; remerciements de lui avoir procuré la clientèle de Vernassal, de Montpellier, pour achat de fruits.] *1091*, Aix, 29 août 1830. [Prière de le recommander à M. Pataille [3].] *1092*, s. d. [Procès gagné par Mme Ricardi, auquel M. Mougins s'est intéressé.] *1093*, s. d. [Nouvelles de famille. « Si vous avez lu *Lyonnel* en entier, voilà une couronne; elle vous est due; peut-être était-ce votre carême. »] *1094*, Paris, 30 août, s. d. « A M. Prov., doct. méd., professeur à la faculté, place

1. M. Rousset tient beaucoup à ce que la fontaine publique soit construite sous le gros mûrier, quand bien même cet endroit ne soit pas dans l'intérêt public.

2. A propos d'un procès perdu par M. Vigne contre Mme Charve, il discute si une femme séparée peut s'obliger pour une certaine somme sans l'autorisation du mari. La question est grave dans les pays de droit écrit où l'autorisation du mari était inconnue. « Dans les pays régis par la coutume, d'où nous est venu depuis le Code le principe de l'autorisation, cette question offre aussi des difficultés, et il semble que les cours royales se soient déclarées contre la Cour de cassation. Les cours de Rouen, Paris, Nîmes et Aix ont jugé en faveur de la femme contre les prêteurs. La Cour de cassation a jusqu'ici cassé les jugements. »

3. « Je voudrais qu'en arrivant à Aix, il ne tombât pas entre des ennemis, ou du moins de ces gens douteux qui sont de tous les régimes. Ce sont aujourd'hui les seuls qui se montrent. Cachés jusqu'ici, ils viennent prendre le fruit de la victoire. Il faut les signaler. »

du Palais, 1, à Mtp. » [Nouvelles de Paris; recherche du nommé Tourlet [1]. Visite à M. Raynouard [2].] *1095*, s. d. [Nouvelles de famille.]

*1096*, Sibra (vicomte Ernest de). Toulon, 21 décembre 1827. « A M. le comte Ricard, lieutenant général, pair de France. » [Les soldats Gay et Provençal, de Cagnes, n'ayant pas la taille requise pour les armes spéciales, ne peuvent pas entrer dans la garde royale ou autre corps d'élite. Ils seront affectés au 8e de ligne.]

Sibyle. V. Digne.

*1097*, Sigaud. « A M. Pr., prof. à la faculté de médecine, Montpellier. » S. l. n. d. [Ne pourra profiter de son obligeance pour le baccalauréat ès sciences physiques, vu l'inflexibilité de M. Gergonne, qui exige trop de mathématiques.]

*1098*, Simonneau, docteur en médecine, Florensac, 22 septembre 1830. [Recommandation de M. Rossignol, prof. de mathématiques au collège d'Agde, qui désire remplacer, comme principal, l'abbé Martin, démissionnaire.]

*1099*, Soubrier, docteur en médecine. Le Puy Saint-Réparade, 10 avril 1830. « A M. Provençal, prof. à l'école des sciences, à Montpellier. » [Recomm. de Pontier, « jeune homme très distingué », fils d'un ancien inspecteur des eaux et forêts, candidat au baccalauréat ès sciences.]

*1100*, Soulas, docteur en médecine. « A M. le Dr Provençal, prof. à la Faculté des sciences, Montpellier ». Lyon, 4 janvier 1844. [Recommandation d'un élève interne de l'hôpital de Lyon, Émery, venant terminer ses études à Montpellier, « ami et condisciple de mon pauvre fils ». Mention de la famille Marion.]

*1101*, Soulacroix, de Nancy. « A M. Provençal, Dr méd., professeur de la faculté des sciences de Montpellier. » Nancy, 29 novembre 1825. [Nouvelles de famille. Climat de Nancy semblable à celui de Paris, air gras et un peu humide; craintes que ce climat ne convienne pas à sa famille.] *1102*, Nancy, 18 mai 1826. [Présentation de M. Loyer Villemot, bibliothécaire de la ville et conservateur du cabinet d'histoire naturelle, venant à Mtp. comme malade.] *1103*, Nancy, 15 mars 1828. [Naissance d'une « jolie petite fille qui complète la contredanse ». Demande si c'est en vue d'un mariage que Prov. « donne de l'extension à son appartement »? Conseils pour sa carrière [3]. Félicitations à la famille Gergonne d'être délivrée de son docteur.]

1. Il a parcouru toute la rue du *Petit Lion*, sans trouver Tourlet, lequel habite rue *Massillon*, cloître Notre-Dame. Tourlet a retrouvé au *Moniteur* un article de Provençal sur Vigarous, cru perdu, qu'il fera insérer dès que les nouvelles politiques le permettront.

2. « M. Raynouard, à Passy, m'a donné d'excellents conseils. Il m'a présenté à la bibliothèque de l'Institut, où je vais tous les jours. Je le vois souvent. Il va partir pour Chanteloup. »

3. « C'est avec peine que je vois des changements dans la Faculté de méde-

*1104*, Soulacroix. « A M. Provençal, professeur à la faculté de médecine. » Toulouse, 6 avril 1828. [Remerciement pour un certificat promis.]

*1105*, Sourrech et fils. Toulouse, 8 février 1824. [Envoi d'une caisse destinée au lieutenant général Ricard.]

Suche. Cf. Baussy.

*1106*, Thomas. « A M. Pr., prof. et médecin, rue S. Mathieu, Montpellier. » Frontignan, 19 avril 1828. [Proposition d'achat de l'étang de Mme Hostalier ou du domaine de Maureilhan.]

*1107*, Tiran, lieutenant de gendarmerie. Saint-Tropez, 7 mars 1825. [Recommandation.] V. *Le Vieux Papier. Lettres de recommandation.*

*1108*, Tissié Sarrus. « A M. Prov., docteur de la faculté de médecine et professeur à la faculté des sciences. » 22 février 1842. [Invitation [1].]

*1109*, Toreli (Mme). S. d. [Demande de soins pour ses maux de tête, suite d'une maladie nerveuse qui l'afflige depuis l'âge de vingt-six ans.]

*1110*, Toucas. Toulon, 6 mars. S. d. [N'a pu faire réformer le sieur Poléon, l'inspecteur général étant rigide, mais concession d'un congé par le colonel. Mention de Dousseau, employé comme sous-aide à l'hôpital de Toulon.]

*1111*, Trastour, officier. « A M. Provençal, professeur en la faculté de médecine, rue du Palais, à Montpellier. » Antibes, 6 mai 1814. [Aventures d'un officier du service des vivres [2].]

*1112*, Trastour, pharmacien. Antibes, 31 août 1814. [Bon accueil à lui fait à Grasse par les médecins du pays.] *1113*, Grasse, 30 septembre 1824. [Consultation demandée sur les hémorroïdes d'une dame ; « à

cine, et que je vois la porte fermée pour vous. Je crois que vous feriez bien de renouveler votre demande d'une agrégation que l'ordonnance laisse à la volonté du ministre, et qui vous permettra d'obtenir une des chaires de clinique. Si vous écrivez, donnez-m'en avis. Je ferai tout ce que je pourrai pour vous témoigner notre reconnaissance. »

1. « Jeudi soir, à six heures, nous avons le projet tout modestement de faire une incursion dans un pâté de foie de canard. » Venez nous aider « à cet acte de bienfaisance. Le pâté, ainsi que nous, en aurions beaucoup de reconnaissance ».

2. Il a été absent d'Antibes pendant sept ans, passés en Illyrie, où il a fait quelques bénéfices dans le service des vivres, « mais notre départ précipité de Trieste et la suspension du paiement des fournitures faites à cette armée ont rendu infructueux ces avantages ». — Il a été nommé en mars dernier (1814), par l'entremise de M. l'ordonnateur Aubernon, à une place de garde-magasin au quartier général de l'armée d'Italie ; il est allé à Plaisance pour occuper sa place, mais les appointements restent non payés ; l'horizon politique se brouille il donne sa démission. Actuellement, il demande une place au préfet de l'Hérault (Aubernon), mais la guerre retarde l'effet de cette demande.

cinq heures du matin, Mme X. pousse sa selle ». Indication de divers remèdes.] *1114*, Grasse, 29 août 1829. [Demande si M. Lordat, président à Draguignan du jury d'examens de pharmacie, recevrait son neveu Mero, âgé de vingt-trois ans seulement, au lieu de vingt-cinq ans requis.]

*1115*, Trastour, médecin. « A M. Provençal, docteur en médecine et professeur à Montpellier. » Toulon, 10 octobre 1824. [Expédition d'Espagne [1].] *1116*, 14 janvier 1825. [Breveté chirurgien principal [2]. Adresse du Dr Chervin qui depuis dix ans voyage dans les pays où a régné la fièvre jaune, pour en étudier la contagion ou non-contagion.] « A M. P., d. m., professeur au Collège royal, membre correspondant de l'Institut, à Montpellier. » *1117*, Toulon, 22 janvier 1830. [Nouvelles de famille. Recommandation de M. Sincéry, chirurgien aide-major du 3e régiment, candidat au baccalauréat ès lettres.] *1118*, Toulon, 19 avril 1830. [Contre-ordre pour l'expédition d'Alger [3]. Arrivée d'Aubernon pour les élections. Meurdefroy à Alger [4].]

*1119*, Tressemanes. Grasse, 20 juin 1815. [Conseils pour sa femme malade à Gréoulx. « Les événements l'empêchent d'aller l'y rejoindre. »]

*1120*, Trinquier, de Villeveyrac. 2 octobre 1844. [Offre d'une belle propriété à acheter.]

*1121*, Tressaud. « A M. Provençal, médecin et professeur à Montpellier. » Puget, 25 juin 1812. [Nouvelles intimes.]

*1122*, Tubeuf, consul anglais à Cette. « M. le Dr Provençal, à Montpellier. » Alais, 12 octobre 1820. [Envoi de deux calculs à analyser. Demande d'envoi de prises de soude calcinée.]

*1123*, Turenne (comte de). « A M. le Dr Provençal, professeur à la faculté des sciences, près l'église S. Mathieu, Montpellier. » Paris, 12 janvier 1832. [Remerciements pour ses félicitations sur sa nomina-

1. Le docteur Trastour a fait l'expédition d'Espagne : « On m'avait laissé à Cadix pour faire peur à la fièvre jaune », puis il a été rapatrié par mer à Brest, et nommé de nouveau à Toulon, avec les appointements de major, « de sorte que cette campagne m'a valu l'honneur d'avoir été un des libérateurs, un grade de plus et une croix d'Espagne de Charles III ». « Nous avons marié notre neveu, ex-officier du génie, avec Mlle L...., et nous voyons avec peine qu'ils ne savent pas faire d'enfants. » — Il rappelle que, à son dernier passage à Toulon, Provençal avait « un certain cousin germain de dame podagre, un lumbago qui l'empêchait d'être aussi ingambe que quand nous mangions chez la bonne Mme Demerlot, rue du Trésor ».

2. « Ce qui, avec un nouveau grade, celui que j'avais en Espagne, a doublé mes appointements. »

3. Il se souciait peu de faire cette campagne, devant servir sous les ordres d'un collègue plus jeune : « Je suis fort aise de ne pas risquer d'aller être rôti en Afrique, après avoir manqué de geler en Russie. »

4. « M. Meurdefroi fait partie de l'expédition en qualité de pharmacien aide-major. »

tion à la mairie. Maréchalat futur de Reille [1]. Delpech en mission en Angleterre [2]. Aubernon à Versailles.]

*1124-5*, Urre (comte d'). « M. Provençal, Dr en médecine, Montpellier. » Carpentras, 15 juin 1825. [Nouvelles de santé, début d'un traitement par le jus d'herbes : carotte, andive et laitue; bonne santé de M. Dautheville.] 21 avril 1831. [Recomm. pour un ami malade.]

*1126*, Urre (comtesse d'). 31 août 1830. [Impression causée par les événements politiques [3].]

*1127*, Valdeneuil (Mme de), billet s. l. n. d. de remerciement. [Liste d'airs : *Jean de Paris*, *Robin des Bois*, *Dame Blanche*.]

*1128*, Varages. Coursegoules, 14 septembre 1814. [Invitation à aller ensemble à Saint-Paul et envoi d'un levreau.]

*1129*, Vacquier. Marseille, 14 août 1813. [Bonne santé de « ma sœur Reille, du général et de Polyeucte ». « Jules grandit pour le compte de l'empereur. Il se fait même beau garçon. » Recommandation de « notre compatriote Rebequy », pour consultation. M. Edmond, d'Antibes, se fixe à Marseille en qualité de commissaire des guerres.]

*1130*, Vacquié. Saint-Calais, 28 juillet 1814. « A M. Prov., Dr en méd. et professeur à l'Université de Montpellier, à Montpellier. » Recommandation du capitaine de dragons Laurans, qui retourne dans ses foyers attendre les ordres de son général.]

*1131*, Valesque, pharmacien. Cette, 24 mars 1825. [Recommandation de son neveu estropié de naissance; prière de « le diriger dans l'emploi de l'étincelle ou de la commotion électrique, de lui faire subir l'opération chaque fois que vous le jugerez nécessaire ».]

*1132*, Ventre, Dr en médecine. Toulon, 16 octobre 1824. [Recom. son fils étudiant en médecine.]

*1133*, Verdier, avoué. Narbonne, 19 août 1827. [Demande sa procuration pour saisir les héritiers Augé.]

*1134*, Vernhette (Amédée), secrétaire général de la préfecture. Montpellier, 13 novembre 1823. « A M. Provençal, prof. de zoologie à la faculté des sciences, à Mtp. » [Convocation au conseil de revision, les 17, 18, 19 novembre et 1er décembre, à neuf heures du matin; prière d'être chez lui, pour le cas où le sort le désignerait.]

1. « Le général Reille, que j'aurais voulu voir élever à la dignité de maréchal. Il est le premier en ligne quand les rangs s'éclairciront. Cela ne peut tarder : nous avons plusieurs de nos vétérans bien vieux. »

2. « M. Delpech va quitter Paris pour aller braver le choléra en Angleterre ; il y a du courage et du dévouement. »

3. [Elle lui aurait écrit plus tôt] « sans tous les événements qui sont arrivés depuis et qui absorbe (*sic*) tellement toutes nos facultés que nous ne pouvions penser à autre chose. Tout s'est passé tranquillement ici ; on dit qu'il en a été de même dans votre ville. Il est à désirer que la tranquillité règne partout ».

Verron. V. Bassaget.

*1135*, Vézian (Mme). S. l. n. d. [Envoi d'échantillons de percale pour chemises.]

*1136*, Viala de Lacoste aîné. « A M. Provençal, docteur en chirurgie, professeur et membre de l'Institut royal à Mtp. » Salon, 22 septembre 1826. [Au sujet d'une visite manquée à son retour de Cagnes.]

*1137*, Vidal, Mauguio, 22 novembre 1823. [Consultation.]

*1138*, De Vilaine, major du 9e régiment, gendre de M. Ardisson. « A M. le Dr Provençal, prof. à la faculté de médecine de Montpellier. » S. d. [Recommand. pour le chirurgien Merle, aide-major, candidat au doctorat. Mort de son beau-père Ardisson (Emmanuel), enseigne de vaisseau à bord du brick *le Sylène*, « qui paraît avoir été massacré par les Bédouins, par suite du naufrage de ce brick sur la côte d'Alger ».]

*1139*, Villeneuve (vicomte de). V. *Appendice 35. 1140*, V. *Appendice 41. 1142*, [au baron Creuzé de Lesser], Nancy, 22 novembre 1828. *1143*. V. *Appendice 42. 1144*, 22 janvier. S. d. [Remerciements et nouvelles.] *1145*. [Note extraite de Daigrefeuille sur Saint-Jaille, p. 251.]

*1146*, Vincent (Casimir) et Bousquet (Jules). Saint-André de Valborgne, 1830. [B. prie Pr. de s'entremettre pour lui dans une demande en mariage, qu'approuve son beau-frère C. V.]

*1147*, Waton père, docteur en médecine. Carpentras, 12 novembre 1823. [Recommandation, sous les auspices de M. Dautheville, d'un sien parent bachelier ès lettres, candidat au baccalauréat ès sciences, futur étudiant à la Faculté de médecine.]

*1148*, Extrait de lettre non signée sur le maréchal Masséna et le général R. [1]. V. *Revue historique de la Révolution française*, t. III, p. 119-121.

*Lettres de Provençal. 1149*, 26 août 1810. A M. Dumas, recteur, doyen de la faculté de médecine, à Montpellier (*Appendice 15*). *1150*, à une dame, sa propriétaire (s. d.), demande de réparations. *1151*, *Appendice 24. 1152*, *Appendice 31. 1153*, V. *Appendice 45. 1154*, 20 septembre 1816. Certificat pour M. Duportal [2]. *1155*, « Copie d'un

1. Il y a une dizaine de lettres ou fragments de lettres à signatures illisibles.

2. Voici le texte de cette pièce : « Sur la demande de M. Duportal, professeur adjoint de la Faculté des sciences, je soussigné, doyen provisoire et professeur de ladite Faculté, certifie que M. Duportal a fait le cours de physique à la Faculté des sciences, pendant les années 1815 et 1816, et que, d'après le registre dans lequel les élèves qui suivent les cours s'inscrivent, ce professeur a été suivi par 243 élèves en 1816 ; il en eut moins en 1815, et cela tenait aux événements politiques de cette époque, qui forcèrent la plupart des élèves de quitter cette ville. Je certifie aussi que la Faculté n'a que des éloges à donner à M. Duportal pour le zèle qu'il a mis à remplir ses fonctions de professeur. »
Montpellier, le 20 septembre 1816 PROVENÇAL.



certificat que j'ai délivré à M. l'avocat Rech, tuteur de Mme la baronne veuve de Chabot, folle, « qui, dans l'intérêt de sa conservation et pour prévenir tout accident, doit être retenue provisoirement dans une maison particulière. 31 août 1840 ». *1156* à *1164*, consultations médicales (G. Gay-Lussac, Mmes Nicolas, de Montel, Ricard, Roustan, général Ricard ; pièces anonymes.)

---

**1, 2, 3. — *Du chirurgien Manne*** [1]

Toulon, le 5 germinal an XIe de la
République française, une et indivisible.

Je vous remercie, Monsieur, de ne m'avoir pas abonné au journal de M. Baumes et de m'avoir détrompé sur le mérite de cet écrit périodique, que j'avais apprécié d'après son prospectus. Je suis abonné depuis son principe à celui de la Société de Paris ; ainsi je trouverai là plus sûrement de quoi me satisfaire sur les travaux de la Société de Montpellier.

Je vous remercie des bontés que vous avez pour Décugis, et je suis charmé que son émulation et sa conduite vous procurent la satisfaction d'avoir obligé une personne qui puisse se présenter sous vos auspices.

En vous réitérant mes remerciements des thèses que vous m'avez fait parvenir, et en acceptant l'offre obligeante de me procurer celles que vous croirez pouvoir m'intéresser, je vous prie instamment de me faire connaître votre déboursé ; je sais qu'elles se vendent. Je m'en étais procuré autrefois une collection considérable et ne voudrais pas vous constituer une dépense pour m'obliger. Boyer est à Marseille, chargé du service de santé maritime. M. Ménard vous dit mille choses affectueuses.

J'ai l'honneur d'être, avec une estime très distinguée et une sincère affection, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

MANNE.

Toulon, le 24 floréal an XI de la R. F. U. et I.

Je me ferai un vrai plaisir, Monsieur, de vous faire passer des exemplaires de mes *Éléments des maladies des os;* mais je vous prierai d'y joindre une copie de la description de l'appareil dont je me sers pour contenir réduites les fractures obliques du corps et du col du

1. Ces trois lettres, écrites sur papier à en-têtes imprimés : *Liberté, Humanité, Égalité*, et en dessous : « *Le premier chirurgien en chef du sixième arrondissement maritime* à M. Provençal, étudiant en médecine », portent comme suscription : « Au citoyen Provençal, étudiant en médecine, rue Saint-Sacrement, n° 183, chez le citoyen Suberville, à Montpellier. »

fémur. Je ne vous en enverrai qu'une copie ; vous aurez la complaisance d'en faire faire pour chaque exemplaire que vous donnerez. Cette description est le complément du chapitre qui traite de la fracture du fémur. Ne vous gênez pas pour le nombre que vous pouvez désirer. Je ne saurais mieux les employer qu'en faveur des personnes jugées compétentes pour apprécier l'ouvrage, faire valoir ce qu'il peut avoir de bon, et élaguer ce qui n'a aucune valeur.

J'accepterai avec moins de peine les thèses que vous voulez bien m'offrir, d'après la connaissance que vous me donnez de la manière dont elles vous parviennent.

M. Ménard m'avait appris la manière distinguée avec laquelle vous avez soutenu vos examens, malgré l'attaque de l'antagoniste de M. Dumas. Je ne doute point que votre thèse ne soit travaillée de manière à vous faire obtenir des applaudissements distingués. Je n'ai point d'observation particulière sur la fièvre d'hôpital ou des v[aisse]aux ou des prisons. J'ai toujours tâché de me modeler sur la pratique de Pringle dans le traitement de ces maladies; mais ne pourriez-vous pas dire quelque chose sur la tuméfaction et l'empâtement de quelques viscères du bas-ventre qui, souvent, ont lieu dans la convalescence de ces fièvres, et que les soldats qui en étaient atteints, au rapport de Pringle, appelèrent *gâteau de la fièvre*. Puisque le professeur Dumas vous honore de sa bienveillance, consultez-le sur cet objet et demandez-lui si vous ne pourriez pas proposer contre *ce gâteau* le traitement du docteur *Pascalvetere*, Napolitain, c'est-à-dire la percussion au moyen du tranchant d'une hache. Ayant essuyé moi-même une *fièvre d'hôpital*, lorsque j'étais à La Valette, après la fièvre cessée, il me resta un gonflement considérable à la région de la rate, qui se prolongeait en avant et en bas. Réfléchissant sur l'incertitude du succès et la longueur du traitement par les remèdes apéritifs, je tentai la percussion de la hache, et je me trouvai si bien des premières tentatives que je continuai et me débarrassai de cette tumeur.

Les fonctions de chef de clinique interne qui vous sont confiées sont une preuve de l'estime distinguée que vous portent vos professeurs, et certes, après cela, en quittant Montpellier, vous pourrez hardiment vous livrer à l'exercice de la médecine ; vos progrès et vos qualités morales vous assurent l'estime distinguée et l'affection avec lesquelles j'ai l'honneur d'être tout à vous.

MANNE.

Boyer est à Marseille. Mes compliments à Décugis. M. Ménard vous salue.

Toulon, le 30 prairial an XII.

Je suis très reconnaissant, mon cher Monsieur, des témoignages d'amitié que vous voulez bien me donner, en mettant mon nom à la tête de la thèse que vous vous proposez de soutenir pour votre doctorat.



Vous auriez pu l'adresser à quelqu'un qui lui aurait donné plus de relief, et je sens tout le prix de votre offre. Je l'accepte d'autant plus volontiers que je tiendrai toujours à honneur d'avoir pu vous inspirer des sentiments d'estime. Votre émulation, vos qualités sociales, m'en ont inspiré une véritable pour vous. Je suis assuré d'avance que votre thèse fera connaître les progrès que vous avez faits et l'étendue des connaissances que vous avez acquises, en profitant des leçons des savants professeurs que vous avez le bonheur de suivre, et en exerçant sous leurs yeux.

Recevez l'expression des sentiments d'amitié, d'estime et de reconnaissance avec lesquels je suis tout à vous.

MANNE.

Boyer est toujours à Marseille. Je ne lui laisserai pas ignorer que vous ne l'oubliez pas [1].

### 4. — *Brevet maçonnique de Provençal* [2] (1803)

[*Imprimé.*] A la gloire du grand architecte de l'Univers. Sous les auspices et au nom du Sérénissime grand maître. D'un lieu très fort, très secret, très éclairé, où règnent le silence, la paix et l'égalité. A tous nos chers frères les m[aîtr]es et membres des Loges régulières répandues sur la surface de la terre. Union. Force. Salut.

[*Ms.*] Nous, V. M., premier et deuxième surveillants, officiers dignitaires et membres en tous grades, composant la R. L. S. Jean, régulièrement constituée à l'O. de Montpellier sous le titre distinctif de la *Parfaite Union* par le G. O. de France, déclarons et certifions avoir reçu apprenti, maçon, compagnon, maître, m.·. parfait, 1er, 2e et 3e élu, grand et petit architecte, m[aitr]e écossais et chevalier d'Orient, le T. C. Fr. Jean-Michel Provençal, médecin, natif de Cagne, département du Var, âgé de vingt-six ans, membre de notre atelier. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat, signé de nous, contresigné par nos *CC. FF.* secrétaire et architecte vérificateur, scellé du grand sceau de notre *R. L.* pour lui servir et valoir en tant que de besoin. Pour éviter toute surprise, nous avons fait signer ledit Frère en

1. Sur une note annexe, Manne a donné la liste de ses grades et titres, en vue de permettre à Provençal de les reproduire sur sa dédicace : « Mathieu-Laurent-Michel Manne, premier chirurgien en chef du sixième arrondissement maritime, docteur en chirurgie, ex-médecin de l'armée d'Italie et de la marine, membre de la Société d'émulation pour les sciences et les arts de Toulon, correspondant de l'ancienne Académie de chirurgie, des Sociétés de médecine de Paris, Montpellier, Toulouse et Marseille. »

2. Parchemin. Le texte est enfermé dans un encadrement à ornements et attributs symboliques. Le protocole est imprimé jusqu'aux mots : union, force, salut. La suite est manuscrite.

notre présence au *Ne Varietur*. Nous prions toutes les *RR. LL.* régulières et nos *FF.* maçons, répandus sur la surface de la terre et sur la plaine liquide, d'accueillir ledit frère et de l'admettre à leurs travaux en sondit grade de chevalier d'Or., leur promettant d'en user de même envers ceux qui se présenteront à nous régulièrement de leur part. Donné à l'O. de Montpellier, en l. g. assemblée le 28e jour du sixième mois de l'an de la V. l.·. 5803.

[*Suivent les signatures* (plus ou moins lisibles) de :] Pacau, chev. de l'O.·. — Massabie, M. + Imbimbo (?), chev. de l'O.·. — Duportal, fr.·. orat.·., ch.·. d'Or.·. — Toustain, m. pf. él.·..·..·. — Delomat, c.·. — Dr. Morelot, m.·. — Dumont, m.·. — Dupérié, m.·. — B. Laval, m. adj. aug.·. des sc.·. — Jh. An. Boulouneix, m.·. tt.·. — Besset, m.·. el.·. pr. — Danglade, m.·. — Piron, p. tr.·. ch.·. de l'O.·. — Reynal.·. — Ducluzeay, m.·. — D. Bouchet, m.·. a.·. de l'O.·. — Gme Aug. Laiffler. — Vincent, m.·. cc.·. — Delmas, m.·. — Flamant, m.·. p.·., ordonnateur des banquets.

Par mandement de la *R. L.* : J. A. Sénac, chev.·. d'O.·.

Scellé et timbré par nous, garde des timbres, sceaux et archives de la R. L. la Parfaite Union : F. Jaubert, ch.·. d'Or.·.

(A l'angle gauche du diplôme est figuré le triangle maçonnique ; à l'intérieur du triangle, la signature : Provençal, ch.·. d'O. ; le long de deux des côtés est l'inscription NE VARIETUR.)

**5. — *Du chirurgien Manne* [1] (Toulon, 1er décembre 1803)**

Toulon, le 10 frimaire an XIV.
(*1er décembre 1805.*)

Je suis très reconnaissant, mon cher ami, de l'intérêt que vous témoignez prendre à ma santé par votre lettre du 22 fructidor. Ce témoignage d'amitié aurait exigé de ma part une réponse moins tardive. Je ne chercherai pas à excuser ma paresse : j'en rougis, mais, je vous l'avoue, mon indolence est excessive; triste effet de la faiblesse amenée par l'âge et les infirmités qui vont toujours en croissant. La présence de calculs dans la vessie me tient dans un état continuel de souffrances, rend mon existence pénible, me donne un caractère insouciant, me tient dans une inaction habituelle, me fait manquer souvent aux devoirs de la société et me rend insensible à l'impulsion de l'amour-propre.

S'il me restait un peu de ce dernier, je réclamerais la priorité de la correction du bandage de Dessault par M. Baumers, dont M. Double a donné un extrait dans le *Journal de médecine* de vendémiaire. Lorsque je fis parvenir à la Société mon *Traité élémentaire des maladies des os*, je lui fis remettre aussi un mémoire manuscrit des corrections que

1. Manne, en retraite, écrit cette lettre sur papier libre. Suscription : « A Monsieur J.-M. Provençal, Dr en médecine, rue Notre-Dame, n° 12, au café du Levant, à Paris. »

j'avais fait (*sic*) à ce bandage, qui est employé journellement dans notre hôpital, et dont M. Ménard s'est servi le premier, étant embarqué sur une frégate mouillée au golfe Juan. A propos de ce journal, M. Ménard vous avait prié de renouveler mon abonnement. Vous avez eu la complaisance de le faire chez M. Barrois, au lieu de M. Croullebois. Il m'est égal que ce soit chez l'un ou chez l'autre, mais cela m'a fait recevoir deux exemplaires de vendémiaire. Recevez mes remerciements. J'ai vu dans ce cahier un extrait de la *Matière médicale* de M. Schwilgué, qui m'a donné une haute idée de l'ouvrage.

Votre opinion sur le concours des solides et des fluides pour la production des maladies me parait établie sur des principes qui ne peuvent pas être contredits. Vous justifiez d'une manière victorieuse l'école de Montpellier du reproche d'être entachée d'un *humorisme* outré, reproche que plusieurs de ses anciens professeurs avaient certainement mérité, mais qu'on ne peut pas faire à ceux qui en font aujourd'hui l'ornement. Vous marchez à grands pas pour rivaliser ceux-ci. Vous êtes certainement louable de faire vos efforts pour atteindre ce but, mais j'ai une observation à vous faire : vous y parviendrez plus sûrement par un travail modéré que par un excessif. Faites attention que, voulant acquérir dans peu de temps de vastes connaissances, vous vous exposez à être forcé de vous arrêter pour soigner une santé qui, une fois altérée, vous permettra peu de travailler ; au contraire, vous ferez plus de progrès par un travail modéré, en employant un peu plus de temps, qu'en voulant marcher à grands pas et vous exposant à ralentir votre marche. Songez que la santé est une condition *sine qua non* pour avoir de vraies jouissances, soit physiques, soit morales. Vous êtes dans la situation la plus favorable ; vous êtes sorti des bancs : ainsi vous n'avez point de tâche forcée à remplir pour un temps déterminé. Vous pouvez choisir vos occupations. Ne menez pas trop de choses de front. J'ai cru, mon cher ami, cet avis nécessaire parce que M. Ménard m'a appris que vous aviez mal aux yeux. Quel ménagement et quelle attention ne devez-vous pas à ces organes précieux ! J'espère que cette indisposition vous corrigera mieux que mes leçons ; j'exige cependant de vous que vous lisiez l'opuscule de M. Tissot sur *les maladies des gens de lettres*, si vous ne l'avez pas encore lu.

M. Ménard a prévenu vos reproches : il vous a écrit et il vous salue par mon organe, ainsi que Madame. M. Ménard a une petite tumeur enkystée au col qui s'est abscidée. Ce n'est pas grand chose. Recevez, mon cher ami, l'assurance d'une haute estime et d'une sincère affection.

MANNE.

Toulon est dans un deuil général, à raison des événements de nos vaisseaux[1].

1. Allusion probable à la défaite de Trafalgar (20-21 octobre 1805).

6. — *Du professeur Duportal, docteur en médecine* (15 janvier 1808) [1]

Montpellier, 15 janvier 1808.

Mon cher Provençal,

J'apprends avec trop d'intérêt votre prospérité pour ne pas me hâter de vous faire mes compliments sur votre avenue (*sic*) à l'école. M. Dumas vient de me l'apprendre, et je vous prie de croire que personne plus que moi n'en éprouve de jouissance. C'est un hommage rendu à votre grand savoir en anatomie comparée dont tout le monde parle ici. Venez bien vite mettre le comble à la joie de vos amis. Venez surtout apporter chez nous une science qui n'y est connue que par le nom, et dans laquelle vous allez dans peu compter autant de partisans que d'auditeurs. J'écris aujourd'hui à Toulon. Vous devinez si j'ai le soin de faire partager ma jouissance à nos amis de ce port en leur annonçant la nouvelle qui fait l'objet de cette lettre.

J'avouerai avec franchise qu'à ce puissant motif s'en joint un autre. Il s'agit, mon cher Provençal, par vous et par vos amis, de me faciliter le moyen de rendre exécutoire une délibération de l'École qui vient de me rappeler à mes anciennes fonctions de chef de laboratoire. Cette place devient indispensable aujourd'hui que la nomination de M. Berthollet agrandit l'enseignement de la chimie. Il faudrait donc l'engager à m'adopter pour son préparateur. Il faudrait aussi presser M. Chaptal, à qui M. Dumas a écrit à ce sujet. Il faudrait enfin déterminer Prunelle à me bien servir, ce à quoi il semble vouloir se refuser, quoique très porté pour moi, par la raison qu'il me destine à un autre emploi. Mais, outre l'incertitude de l'obtenir, je suis dans la cruelle nécessité de trouver à vivre; Adam, mon associé, n'est plus, et sa mort m'a enlevé mon patrimoine et le fruit de douze années de travail. Encore deux mois, et il ne me restera de ressources que dans la vente de mes livres. Vous jugez donc de l'urgence à me devenir utile; plus tard, la chose deviendra [plus *eff.*] moins facile. Aujourd'hui [que *eff.*], l'organisation générale des employés, la nomination d'un nouveau professeur de chimie et la délibération de l'école en ma faveur rendent bien naturelle la demande d'un chef de travaux chimiques et promettent un plein succès. Ce succès ne saurait être douteux, si vous voulez bien, mon cher ami, mettre un vif intérêt à ma prière. Vous l'y mettrez, j'en ai la certitude, car vous m'avez trop témoigné d'attachement dans toutes les circonstances pour ne pas me le conserver quand le malheur et la misère sont devenus mon partage.

1. Suscription : « A Monsieur Provençal, docteur en médecine, logé rue de Savoie, n° 12, à Paris. » De la main de Provençal : « Duportal. Répondu le 27 janvier 1808 ».



L'École a nommé hier pour candidats à la bibliothèque : MM. Ménard, Plantade et Golfin. Ils vont à présent *se disputailler* au ministère, si le travail n'y est déjà fait. L'ami Delletre et M. Murat y prétendaient, mais ils n'ont point eu assez de suffrages pour compter parmi les candidats.

J'attends de vous, mon cher Provençal, une prochaine réponse qui m'apprendra l'heureux résultat de vos agis (*sic*). Laissez-m'en l'espérance. J'ai besoin de ce remède à mes maux bien cuisants.

Votre bon ami.

S. DUPORTAL, D. M. M.
Chez Flamant, au petit Scel [1].

7. — *D'Amédée Berthollet* (Thernes, 21 août 1808) [2]

Gay me mande, mon cher Provençal, que Prunelle lui a fait savoir que c'était Berthe et non Dumas qui fait la tournée dans le département qu'habite son frère. Vous savez que celui-ci désire être nommé du jury médical. Gay vous prie donc d'envoyer une lettre de recommandation que son frère puisse remettre à Berthe, si vous êtes assez lié avec lui pour cela. Si cela est ainsi, vous devriez dire dans cette lettre que mon père, qui a le plus grand attachement pour Gay le chimiste, connaît aussi Gay le médecin ; qu'il y prend un intérêt particulier ; et que, s'il ne le témoigne pas lui-même à Berthe, c'est par pure délicatesse et parce qu'étant sénateur à Montpellier, il ne veut pas se permettre une démarche qui pourrait être attribuée au sénateur, tandis qu'elle ne

1. A cette lettre est jointe la pièce suivante : « Extrait du registre des délibérations de l'École de Médecine de Montpellier. Séance du 15 décembre 1807. Présents : MM. Gouan, Dumas, Virenque, Berthe, Montabré, Poutingon et Broussonet.

« Le professeur de chimie s'étant plaint du dénuement où le laisse depuis plusieurs années la suppression de la place de chef de laboratoire, l'École désirant augmenter les moyens d'instruction pour les élèves et témoigner à M. Duportal, ancien chef du laboratoire, l'estime qu'elle lui a toujours conservée et le désir de le voir rentrer au nombre des employés, délibère que M. Duportal est nommé provisoirement chef des travaux chimiques auprès d'elle ; que ses fonctions seront de surveiller, sous la direction du professeur de chimie, toutes les opérations du laboratoire, d'y exercer les élèves et de faire les répétitions des leçons du professeur.

« Le bureau d'administration est chargé de présenter à S. Exc. le ministre le vœu de l'école, en le suppliant de sanctionner le choix provisoire qu'elle a fait.

« Signé : DUMAS, *directeur*.
LAFABRIE, *secrétaire*. »

2. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, rue de Savoie, n° 12, Paris. » Timbre postal : « Août 23 1808 ». « A 4e ».

serait faite que par le savant lié avec la personne qu'il recommande. Enfin, arrangez cela pour que ce soit une recommandation chaude et pressante. Si vous voulez vous trouver mercredi prochain au café de Foi, à cinq heures précises, avec votre épître, vous me la remettrez pour que je la fasse passer, et nous irons à la gargote. Si vous trouvez quelqu'un de la bande qui ne dédaigne pas de vous accompagner, nous nous en accommoderons avec plaisir. Sinon, je jouirai des délices du tête-à-tête avec vous. Adieu. A mercredi.

A. BERTHOLLET.

Des Thernes, le lundi 21 août.

8. — *Du naturaliste Bonpland* (Malmaison, 10 juin 1809) [1]

Ne perdez pas un instant, cher Provençal, allez à l'amphithéâtre de Dupuytren, et vous y trouverez un mouton mérinos de race pure, ainsi que vous me l'avez demandé. Je regrette de ne pas vous l'avoir envoyé plus tôt, mais il m'a fallu attendre qu'il en meure un.

Adieu, votre ami.

BONPLAND.

Malmaison, ce 10 juin 1809.

9. — *De Duportal* (Montpellier, 20 juin 1809) [2]

Montpellier, le 20 juin 1809.

Mon cher Provençal,

Il y a bientôt deux ans que je vous fis part des malheurs que je venais d'éprouver chez Adam, dont la mort causa ma ruine totale. J'avais pourtant alors quelques espérances en un procès qui devait éviter la banqueroute des héritiers du défunt; mais ce procès vient d'être perdu, et me voilà frustré de tout ce que je tenais de mes père et mère, aussi bien que du produit de douze années de travail. L'école de médecine a voulu améliorer mon sort en me rappelant aux fonctions de chef des travaux cliniques que je remplis depuis deux ans; mais ses désirs sont encore sans effet, par la raison que mon service est encore sans salaire et n'en aura peut-être jamais; car le grand maître ne paraît guère disposé à augmenter le nombre des employés. Ne pouvant soutenir plus longtemps une incertitude aussi cruelle sur mon sort, je viens réclamer vos bons offices pour y mettre fin, et c'est M. Dumas et l'ami Prunelle qui me le conseillent.

1. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, médecin, rue de Savoie, n° 52, Paris. » Timbre postal rond : « Juin 11 1809 ».

2. Suscription : « Pressée. A Monsieur Monsieur Provençal, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, rue de Savoie, n° 12, à Paris. » Timbre postal : « Juin 27 1809 ». De la main de Provençal : « Répondu le 30 juin 1809 ».



Le grand maître s'occupe d'organiser la Faculté des sciences de Montpellier. Il a réclamé la présentation de candidats pour les chaires de professeur et, si je suis bien instruit, vous êtes désigné pour celle d'histoire naturelle. M. Dumas a bien voulu m'assigner celle de physique et de chimie. Je dis assigner, parce qu'Anglade ne vient qu'en second rang et que Roucher parait sur la liste avec le sommaire de ses folles idées. Il serait assez difficile de ne pas apercevoir dans la lettre de M. Dumas les vœux qu'il fait pour déterminer le choix en ma faveur. J'ai l'espérance que le grand maître s'y prêtera d'autant plus volontiers qu'il l'a presque promis à son germain (*sic*), M. Becaria, de Pavie, mon compatriote et l'ami de ma famille. En outre, M. Delambre, trésorier de l'Université, questionna beaucoup M. Dumas, lors de son dernier voyage à Paris, sur mon savoir comme sur mon infortune, et ce dignitaire ne cacha point que je serais bien traité dans l'organisation des Facultés. Malgré toutes ces probabilités de réussite, M. Dumas et l'ami Prunelle estiment que je dois me faire recommander à M. Cuvier, que l'on dit être le rapporteur concernant les élections à faire. Il sera pressé en ma faveur par M. de Candolle, qui m'affectionne vivement, et par M. Duméril, à qui Prunelle a écrit. Tout cela ne saurait me dispenser de réclamer votre appui près de M. Cuvier. Nous savons ici combien est grand votre crédit auprès de ce savant, et j'ai trop bien la certitude du plaisir que vous aurez à mettre fin à ma misère pour ne pas tout attendre de votre dévouement.

Il s'agit donc, mon cher camarade, de me faire valoir sur Roucher et sur Anglade. L'aliénation mentale du premier ne lui permet plus d'être chargé d'un enseignement et, *soit dit sans vanité*, l'expérience justifie que j'instruis un peu mieux que le dernier, puisque j'attire à mes leçons privées les élèves, au point de ne pas laisser à Anglade le moyen d'en faire. Comme j'écris ici sous le sceau du secret, j'ajouterai qu'il est dans les souhaits de tous vos anciens maitres que je sois élu professeur de physique et de chimie, d'autant que j'enseigne depuis douze ans ces deux sciences, soit à Sorèze, soit dans notre école. En outre, j'oserai vous dire, mon ami, que je suis auteur de quelques fariboles chimiques qui ont inspiré de l'intérêt, et que bientôt j'imprimerai un livre de pharmacie, ainsi qu'un traité de la distillation et du commerce des vins et des eaux-de-vie, partie sur laquelle j'ai acquis bien chèrement des connaissances. Enfin, puisqu'il faut tout dire, l'Institut recevra dans le mois un mémoire nouveau et curieux sur le méphitisme des savonneries, chose que Prunelle et moi avons suivie en chimistes et en médecins. Mon adversaire fera difficilement valoir autant de droits; mais qu'ai-je besoin de vous l'écrire? Votre amitié chaleureuse me vaudra bien mieux que tout ce que je pourrais faire ressortir à mon avantage. J'attends de cette amitié un plein succès dans mes espérances, car l'éloignement ne vous a pas rendu étranger à mon infortune. Priez

donc, priez pour votre ancien camarade ; faites tourner à son profit l'estime que vous accorde M. Cuvier. Vous n'aurez pas de peine à réussir, puisque les puissances sont déjà disposées en ma faveur.

Prunelle et moi allons compter les jours qui s'écouleront avant de recevoir votre réponse qui m'apprendra une réussite complète, si vous en faites votre affaire. Ne négligez pas de me dire d'une manière certaine comment souffle le vent. Je me rendrais à Paris dans le cas que vous pensiez que ma présence rendrait le succès moins équivoque. Mais comme je ne puis ni ne dois tenter à la légère ce voyage, obligez-moi à le faire dans le cas seulement où il pourra m'être utile. Alors vous ferez bien de me marquer l'époque favorable pour arriver. M. Cuvier vous campera sur toutes ces demandes, auxquelles je vous prie de faire une réponse détaillée autant que franche. Car je vous dispense de me faire vivre dans une sécurité perfide. Si j'étais moins assuré de l'attachement que vous m'avez conservé, je chercherais, mon cher Provençal, à vous prier de m'excuser pour les peines et soins que je vais vous causer ; mais une telle formule serait déplacée de la part de celui qui vous assure de toute sa reconnaissance.

S. Duportal.

*P.-S.* — J'ai reçu naguère des nouvelles du brave Ménard, qui se plaint de votre silence. Comme je lui avais annoncé mon projet de voyage à Paris, il m'apprend que Blanc se propose de venir aussi dans cette capitale.

Une prompte réponse, et surtout une réponse rassurante et explicative !

**10.** — *Du professeur Duportal* (Montpellier, 26 juillet 1809) [1]

Montpellier, le 26e juillet 1809.

J'ai reçu, mon cher Provençal, votre réponse à ma précédente, et l'ami Caisergues m'a instruit de votre conversation chez M. le sénateur Chaptal. Cela n'a pu me faire renoncer à la chaire de physique et chimie de notre Faculté des sciences. Au contraire, j'ai redoublé d'efforts pour être appuyé auprès du grand maitre. Mais tel est mon sort : je n'obtiens ce qui me peut servir qu'alors seulement que la nomination est faite. L'on dit ici, en effet, mon cher ami, que depuis hier M. Serres a reçu la nouvelle de la nomination de son fils Marcel. L'on parle aussi de deux autres professeurs élus ; l'on va même jusqu'à affirmer que Roucher Deratte est élu à la chaire que je sollicite. Vous concevez combien

1. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, docteur en médecine, logé rue de Savoie, n° 12, à Paris. » Timbres postaux : « Avril 9 1809 ». — « P. P. » « P. 33 P., Montpellier ». De la main de Provençal : « Duportal. Répondu par Prunelle le 7 août 1809. »



cette dernière chose m'est pénible, et combien elle me laisse dans l'incertitude sur ce que je dois faire. En cette occurrence, je recours à vous, mon bon ami, pour vous prier de courir bien vite chez M. Cuvier, ou telles autres personnes qui seront en même (*sic*) de vous apprendre ce qu'ont de vrai les nouvelles que l'on débite ici. Je compte aussi sur votre attachement pour me promettre que vous agirez aussitôt ma lettre reçue, et que le même jour vous prendrez la peine de me répondre. Dans ce cas, je recevrai votre réponse le 5 ou le 6 d'août; son contenu me déterminera à faire ou à ne pas faire le voyage de la capitale, pour l'exécution duquel tout était disposé; car je croyais me mettre en route le 31 de ce mois. J'avais même pris la liberté d'adresser chez vous quelques lettres de recommandation que j'avais obtenues pour divers dignitaires et qui, sans doute, m'auraient bien servi, Ayez la complaisance de recevoir ces lettres dont je vous rembourserai le port.

J'écris ces quelques lignes dans le cabinet de M. Dumas, qui vous prie de nous instruire bien sûr de l'état des choses. Il me charge aussi de vous assurer de son attachement. Prunelle réclame comme lui, et moi je vous prie de me croire votre chérissime ami.

S. DUPORTAL.

**11.** — *Billets des Berthollet* (Arcueil, 1809) [1]

Dans l'incertitude du jour que m'a promis M. Provençal, je le prie de choisir jeudi, et il serait bien aimable s'il pouvait engager à venir avec lui M. Dupuytren. Il suffira d'être à Arcueil à quatre heures.

27 septembre 1809.

BERTHOLLET [2].

M. Provençal, si obligeant pour moi, pourrait-il se trouver demain chez lui, sur les onze heures? J'y passerai et je le prierai d'examiner une jambe de mon cocher, que l'on me dit très malade. Il ne doute pas de ma reconnaissance.

1er novembre.

BERTHOLLET [3].

J'ai encore recours à l'intarissable bonté de M. Provençal : notre

1. La plupart de ces billets ne sont pas datés, mais ils ont été écrits pendant le séjour de Provençal à Paris, comme l'indiquent les suscriptions et dates de quelques-uns. Leur intérêt est de montrer les relations cordiales de Provençal avec la « Société d'Arcueil », et les Berthollet, et le cas que le grand chimiste faisait des connaissances médicales de Provençal.

2. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, rue de Savoie, n° 12. »

3. Même suscription.



pauvre Miette a encore la jambe malade : on l'a conduit chez lui. Je prie donc M. Provençal de lui faire une visite.

M. P. ne trouverait-il point, parmi ses livres, l'ouvrage sur l'action de l'air sur les corps organisés, en trois volumes?

J'ai l'honneur de le saluer avec une reconnaissance affectueuse.

19 décembre 1810.

BERTHOLLET [1].

Je prie M. Provençal de se donner la peine de venir promptement à Arcueil ou de m'envoyer quelqu'un qui ait sa confiance, pour voir la femme de notre jardinier, qui se trouve attaquée d'une fluxion de poitrine très pressante. Il serait à propos qu'on apportât un vésicatoire dont l'application me paraît indiquée. Je serai extrêmement obligé des soins de M. Provençal.

Jeudi.

BERTHOLLET [2].

*De Mme Berthollet*

Ce soir vendredi.

Les habitants d'Arcueil offrent mille compliments à M. Provençal et le prient de venir voir un garçon jardinier qui souffre cruellement, depuis plusieurs jours d'une douleur très forte à la cuisse et à la jambe, ce qui l'empêche de dormir, travailler, etc.

Si M. Provençal peut venir dîner avec les pénitents, il sait que l'heure est deux heures. Il fera grand plaisir.

Fe BERTHOLLET [3].

Arcueil, ce 22 septembre 1809 [4].

Nous offrons mille compliments à M. Provençal et le prions de vouloir bien laisser un mot de réponse chez son portier : savoir si le jardinier doit conduire demain ses enfants pour la vaccine, et *à quelle heure*, et à quel endroit. Le jardinier repassera [ce soir *eff.*] dans la journée chez M. Provençal pour prendre la réponse.

Fe BERTHOLLET.

*D'Amédée Berthollet fils* [5]

Le 4 juin.

Cher Esculape, sauveur d'Arcueil, on vous implore pour demain.

1. Sans suscription.
2. Sans suscription.
3. Suscription . « A Monsieur Provençal, rue de Savoie, 12. » Lettre non datée.
4. Même suscription. Lettre non datée.
5. Même suscription.





Mme Laplace est inquiète sur les yeux de Mlle Sophie, et ne veut s'en remettre qu'à vous pour leur rendre leur éclat. Vous aurez de plus à achever la brillante cure que vous avez commencée chez notre jardinier. Venez donc demain lundi appliquer des emplâtres et distribuer des médecines. On compte que vous aurez la complaisance de vous trouver à l'Institut. M. Laplace ou mon père vous donnera place dans sa voiture. Vous aurez le plaisir de dîner chez M. Laplace, puis vous instrumenterez. Bonsoir.

AMÉDÉE.

### 12. — *De D. Encontre* [1]

Monsieur et très honoré collègue,

Je vous écris très précipitamment pour vous donner des nouvelles de nos affaires, dont je n'ai commencé à m'occuper que depuis deux jours.

Il parait 1° que les sommes allouées aux professeurs de zoologie et de chimie seront incessamment comptées. Tout semble me promettre un plein succès à cet égard; 2° que nous aurons aussi les mille écus accordés au professeur de physique; 3° que Son Excellence ne veut absolument point entendre parler de préparateurs; qu'elle en a même refusé à la Faculté de Paris, et qu'il n'est guère à espérer que la Faculté de Montpellier soit traitée d'une manière plus favorable. M. Ténard (*sic*), entre autres, a vivement insisté pour obtenir un préparateur et une somme annuelle de 1,500 fr. Le préparateur a été formellement refusé, et la somme annuelle réduite à 100 écus.

Je m'occuperai successivement des autres articles portés sur l'agenda.

On m'assure que le rapport relatif aux différentes fonctions publiques, qui ne pourront être exercées que par des individus gradués dans la Faculté des sciences, n'est pas encore terminé. Je tâcherai de savoir ce qu'il en est d'une manière plus positive.

J'attends avec grande impatience l'arrivée de M. le recteur. Il me semble que le concours doit être aujourd'hui bien avancé.

Je suis logé hôtel du Carrousel, rue de Rivoli. Bien des choses de ma part à tous nos collègues. Je vous salue fraternellement.

D. ENCONTRE.

1. Suscription : « A Monsieur M. Provençal, professeur de zoologie, au plan du Palais, à Montpellier. » Provençal a mis en haut : « Encontre. Répondu le 10 septembre ». Cette lettre non datée se rapporte vraisemblablement à l'été de 1809, époque où s'organisait la Faculté des sciences de Montpellier.

**13.** — *D'Amédée Berthollet* (La Valduc (B.-d.-R.), 18 septembre 1809)[1]

Lavalduc, 18 septembre 1809.

Mon cher Provençal, voici deux jours que je suis ici; je compte dans peu de temps vous écrire, comme à un ami, les détails de la vie que nous menons ici et des travaux qui nous y occupent. Aujourd'hui, je ne veux que vous prier instamment de laisser ignorer à tout le monde ce que je vous ai confié. Cette aventure a causé beaucoup de chagrin à Chaptal; je ne veux point l'aggraver par la publicité. Rendez-moi donc le service de n'en parler à personne ou de démentir ces bruits s'ils se répandaient. Je vous embrasse.

A. Berthollet.

Quand vous m'écrirez, qu'il ne soit point question de ceci.

**14.** — *D'Amédée Berthollet* (Plan d'Aren (B.-d.-R.), 4 janvier 1810)[2]

Au plan d'Aren, 4 janvier 1810.

Notre ami Prunelle me vaut, mon cher Provençal, la moitié des reproches que vous m'adressez à très juste raison. Je n'avais point oublié que je devais vous donner de mes nouvelles, et le plaisir de recevoir des vôtres m'engageait à vous les demander; mais dans les premiers temps de mon arrivée ici, je me laissai entraîner à mes affaires, et les jours, les mois se sont écoulés sans que j'aie pu tenir une plume. Quand je fus un peu sorti du gros des embarras, j'écrivis à quelques amis. Je pensai à vous et, dans la crainte que vous ne fussiez déjà plus à Paris, je vous aurais adressé une lettre. Je mandai à Prunelle mes doutes sur le lieu de votre résidence, en le priant de les éclaircir. J'ai reçu de lui réponse à tout, si ce n'est à cela. Enfin, sur de nouvelles instances, il m'écrivit que, vraisemblablement, vous tarderiez peu à arriver. J'attendais, depuis, que vous fussiez à Montpellier pour me rappeler à votre souvenir. Je suis fort aise que vous ne m'ayez pas laissé attendre plus longtemps, et que vous m'ayez donné occasion de me laver du soupçon de négligence que vous deviez commencer à concevoir de moi.

La mort de Fourcroy entraîne un bouleversement presque général dans les chaires de chimie de Paris. Ce sera sans doute Laugier qui

1. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, rue de Savoie, n° 12, Paris. » Timbres postaux : « 12 Le Martigue ». « Septembre 27 1809 ». De la main de Provençal : « Berthollet le fils. Répondu le 24 décembre 1809. »

2. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, rue de Savoie, n° 12, Paris. » Timbres postaux : « 12 Le Martigue ». « Janvier 12 1810 ». De la main de Provençal : « Répondu le 3 février 1810. »

aura celle du Jardin des Plantes, et il faut avouer qu'on n'en appréciera que plus le talent de parler élégamment que possédait son célèbre prédécesseur. Gay-Lussac a sa part de l'héritage qui lui tombe de droit, et c'est un dédommagement de toutes les tribulations qu'il a eues à supporter de la part du défunt. Quant à Thénard, il accrochera au moins la place de l'Institut. Elle ne lui est pas moins due, mais il serait bien ridicule qu'on eût l'idée de mettre mon nom sur une liste de présentation, et surtout avant celui de Descutils. Cette injustice ne peut pas être commise, parce que les amis que leur zèle pourrait déterminer à me porter sont aussi ceux de Descutils, et ne lui enlèveraient pas une place que son mérite lui assure; j'espère qu'il ne sera pas du tout question de moi. Je n'aime point à fixer l'attention d'une assemblée dont je ne suis pas digne. Ce que je vous dis n'est point affectation de modestie; c'est l'expression juste du sentiment intérieur de mes forces; au reste, elles sont assez connues pour que je n'aie pas à craindre le ridicule de me trouver au nombre des candidats, et je prends ce que vous me dites à ce sujet pour l'effet des préventions que vous inspire votre amitié pour moi. Franchement, je suis très peu avide d'honneurs, et je n'en trouve pas à [me trouver *eff.*] être accolé [à M. *eff.*] au bouillant Lagrange.

Si le législateur [1] vous a narré fidèlement notre voyage à Marseille, vous aurez eu pitié de moi. Convenez que c'est un sort bien rude que de ne pas trouver dans une ville de cet ordre une seule jolie fille! Mais vous ne pouvez point apprécier ce désagrément comme nous qui, accumulant nos forces et regorgeant de santé, ne trouvons de ressource dans tout Marseille que les mains d'une sale catin. Quant à Prunelle, il est tout à fait exemplaire; il pousse la vertu à un si haut point que, pendant le court séjour que nous avons fait à Marseille avec le législateur, il n'a pas voulu m'accompagner une seule fois dans les mauvais lieux, ou, du moins, il n'y est venu qu' [accompagné *eff.*] avec Auguste L., qui me présentait à une de ses anciennes connaissances, et il s'est retiré sans s'être souillé du moindre contact.

Je vous félicite de vos nominations. Vous cumulez les fonctions de bonne heure. Vos appointements et vos honneurs croissent. J'espère que cela ne s'arrêtera pas là. Vous faites sûrement des vœux pour que le grand maître diffère encore à donner un logement à votre Faculté des sciences, car il y a plus de plaisirs et plus de bras à couper à Paris qu'à Montpellier. Il faudra pourtant prendre votre parti et venir enseigner et trancher dans notre voisinage. Alors, vous viendrez nous voir; quoique nous soyons dans un véritable désert et presque logés comme des ermites, nous avons des lits à offrir. Il faut que vous veniez en occuper un. Nous visiterons ensemble nos environs; nous jaserons des

1. Son père, le sénateur Berthollet.

bizarreries et de l'aspect particulier de notre solitude ; nous avons dans l'étang de Lavalduc, dont l'eau est salée à 17°, un ver qui n'a peut-être point encore été décrit. Vous en étudierez l'organisation et les mœurs. C'est le seul être qui puisse exister dans cet étang. Admirez combien sont vifs les plaisirs que je vous promets. Cependant, que cela ne vous effraie pas. J'ai quelques livres, un laboratoire, et quelques jours sont bien vite passés.

Nous commencerons sous peu de jours à fabriquer. Ce n'est pas sans beaucoup de peines. Nous avons éprouvé tous les genres de contrariétés. D'abord, pendant près de trois mois, les Anglais se sont opposés au transport de nos matériaux, qui étaient à bord d'une vingtaine de petits bâtiments à Arles et à Marseille. Au bout de ce temps, ils entrent dans le Rhône et nous prennent la moitié du buis (*sic*) destiné à nos charpentes. [Ensuite], nous éprouvons un incendie, puis des pluies si importantes et [....] que nos constructions en furent très retardées et très détériorées. [A la] suite de ces pluies, il règne pendant plusieurs jours un mistral d'une telle violence qu'il abat un de nos bâtiments long de cent vingt pieds, haut de vingt et un, et dont les murs avaient deux pieds d'épaisseur. Ajoutez à cela des chicanes, des discussions avec des particuliers et avec les administrations. Il ne nous a manqué qu'une épidémie qui nous prive d'ouvriers et une inondation pour bouleverser tous nos travaux. Au premier jour, l'une ou l'autre nous arrivera. On prend l'habitude de se raidir contre les difficultés en luttant contre elles. Je vous assure qu'elles ne nous affectent plus. Le plaisir d'être près du terme de nos constructions efface tous nos chagrins. Chaptal sera probablement dans six semaines à Paris. Pour moi, je crois que je ne pourrai pas me tirer d'ici avant cinq ou six mois. Il n'est pas déraisonnable de penser que je puisse vous recevoir ici. Je vous fais mes amitiés et vous prie de continuer notre correspondance.

A. BERTHOLLET.

**15.** — *De Provençal au recteur Dumas* [1]

Mon cher et savant maître,

Le projet de règlement que vous aviez adressé au ministre de l'intérieur en 1808 vient d'être renvoyé à l'Université par le Conseil d'État. Le second projet que vous avez présenté à l'Université, il y a à peu près un an, a été perdu chez feu Thouret. Comme le Conseil de l'Université doit bientôt s'occuper de votre demande, M. Cuvier m'a chargé de vous prévenir que votre second projet est perdu, et que, si vous avez quelque chose de nouveau à proposer, vous vous hâtiez de le faire.

1. Suscription : « Monsieur Monsieur Dumas, recteur, doyen de la Faculté de médecine, à Montpellier. »



Si vous ne voulez pas que les nouvelles modifications que vous proposerez passent par les bureaux où l'on garde peu le secret des affaires, vous pouvez me les adresser directement, je les remettrai à M. Cuvier. Je lui ai déjà dit que vous désirez qu'on donne à l'établissement de la clinique de perfectionnement tous les moyens possibles.

On n'a pas encore nommé le doyen de la Faculté de médecine [1]. Le grand maître a de nouveau promis de nommer bientôt, et l'on assure dans le monde qu'il choisira Chaussier. Il paraît qu'il est un peu arrêté par M. Taillerand et la plupart des ministres qui s'intéressent vivement à M. Bourdois.

Comme j'avais la certitude d'être nommé à la place de chirurgien de la maison centrale de répression, et que je reconnais que cette place doit revenir de droit à M. Lordat, puisque cette maison représente l'ancienne maison de force, dont M. Lordat était le chirurgien et le médecin ; j'ai écrit au ministre pour le prier de n'avoir aucun égard à ma demande, lui observant que M. Lordat a seul droit à cette place. J'en écris deux mots à M. Lordat [2] pour lui faire connaitre mon erreur, et afin de l'inviter à faire les démarches qu'il croira nécessaires.

Je perds déjà l'espoir de vous embrasser ici ; vous n'écrivez à personne, et chacun ignore encore si vous viendrez. Venez, et nous retournerons ensemble jusqu'à Avignon. Mes respects à M$^{me}$ Dumas.

Recevez, mon cher, l'assurance de ma sincère amitié.

PROVENÇAL.

26 août 1810.

**16. — *De Lordat* [3]**

Mon cher Provençal,

La générosité de votre conduite ne me surprend nullement ; je connais toute la délicatesse de vos sentiments ; elle est, en grande partie, la cause de l'attachement particulier que j'ai toujours eu pour vous. Je connais, de plus, l'amitié que vous avez pour moi ; d'après cela, je suis plus touché qu'étonné de votre sacrifice.

Je suis contraint, pour le moment, de vous laisser tout l'honneur de votre beau procédé. Mon amitié ne peut pas établir une lutte, et la vôtre conserve l'avantage. M. Dumas vous fera part des bonnes dispositions où il est à mon égard, et vous jugerez vous-même combien le titre que j'ai désiré m'est utile pour les seconder. Si vous voulez joindre votre

1. De Paris.

2. La minute de cette lettre n'est pas conservée dans les papiers Provençal, mais c'est sans aucun doute à elle que répond la lettre suivante de Lordat, quoique non datée.

3. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, professeur de l'Académie de Montpellier, à Paris » Sans date.

coopération à ce que M. Dumas veut bien entreprendre pour moi, vous me mettrez plus promptement en état de reprendre ma revanche et de vous prouver quel ami je suis.

Ce n'est pas à moi de vous reprocher le retard de votre lettre. Je ne vous avais pas non plus remercié de l'intéressant cadeau que vous m'avez fait. J'ai lu votre mémoire avec plaisir, et j'aurai peut-être un jour l'occasion d'en faire mes profits.

Il me tarde beaucoup de vous voir; ne trompez pas plus longtemps notre attente. Vous trouverez ici des amis qui pourront flatter votre amour-propre et peut-être votre cœur plus que moi; mais soyez persuadé que vous n'en aurez jamais de plus sincère ni de plus rempli d'affection et d'estime pour vous.

LORDAT.

**17. — *D'Auguste Duffours*** (Tarancon (Espagne), 31 octobre 1810) [1]

Tarancon, le 31 octobre 1810.

Mon cher Monsieur, après tous les bons offices que vous m'avez rendus et toutes les peines que je vous ai données, il aurait bien été de mon devoir de vous renouveler mes remerciements et de vous faire part de ma singulière situation; mais j'ai craint de vous occasionner encore des courses; quelque temps avant mon départ pour l'Espagne, j'avais envoyé à Paris un certificat qui constatait l'état de maladie dans lequel je m'étais trouvé pendant tout l'été, ainsi que l'affaiblissement de ma vue croissant continuellement. D'après ce certificat et la puissante protection de la personne à qui je l'avais adressé, j'obtins de S. E. le comte de Cessac un congé de réforme qui me laissait cependant à la disposition du ministre de la guerre; ce qui n'est qu'une simple formalité, car il est bien clair que, ma santé ne me permettant pas de faire le service de pharmacien, il ne m'est guère possible de faire celui de soldat. Ce congé fut adressé à Madrid à mon chef direct, à qui vous aviez eu la bonté de me recommander [c'est alors qu'ont commencé mes nouveaux embarras]; il a refusé, je ne sais pourquoi, de me laisser jouir de mon congé, et je sais même d'une manière très sûre qu'il s'est opposé aux bonnes intentions dans lesquelles se trouvait en ma faveur l'intendant général.

Résolu à ne plus faire un état auquel je suis impropre sous tant de rapports que vous connaissez et qui, d'ailleurs, m'a déjà fait éprouver deux maladies graves; fort d'une pièce que je n'avais pas en mon pouvoir, mais dont l'existence était bien reconnue, j'ai laissé là le sceptre pharmaceutique, et j'ai pris la plume d'expédition. Je suis resté un mois dans les bureaux de M. l'inspecteur en chef aux revues,

1. Sans suscription.



mais je suis trop griffonnier [1] pour ce métier. Le colonel auprès de qui je suis à présent me proposa de venir avec lui à Tarancon, où il commande une colonne mobile. Voilà quatre mois que j'y suis; cet état me plait assez, mais nous fatiguons beaucoup. Nous sommes sans cesse en marche, très souvent au bivouac, et ma poitrine ne s'accommode pas beaucoup de ce genre de vie. Je désirerais, d'après cela, que vous prissiez quelques informations pour savoir comment je pourrai faire pour obtenir un duplicata de mon congé, qui est en date du 9 avril 1810. Si cela est possible, faites-moi la grâce de réclamer cette double expédition que vous voudrez bien m'envoyer directement. Je pense qu'avec cette pièce, je pourrai rentrer en France.

Pardon des nouvelles peines que je vais vous donner. Je compte assez sur les témoignages d'amitié que vous m'avez donnés pour oser espérer que vous me les continuerez dans cette occasion. Agréez l'assurance de ma parfaite reconnaissance et de mon sincère attachement.

Votre dévoué,

Auguste DUFFOURS,
*Secrétaire de l'adjudant commandant Forestier, commandant la colonne mobile de Tarancon. Madrid. Poste restante.*

**18.** — *De M. Bérenger* (Cagnes, 26 août 1811) [2]

Cagnes, le 26 août 1811.

Mon cher Monsieur,

D'après la relation avantageuse que vous me fîtes de la pension de Tournon, j'étais dans l'intention d'y mettre mon fils Alphonse; j'étais même décidé à partir ce mois d'octobre, mais un monsieur qui y avait son fils me dit qu'il avait été obligé de le retirer par le mauvais état où se trouve actuellement la pension. Il m'a assuré qu'on y négligeait entièrement les jeunes gens qui leur étaient confiés (*sic*), soit pour l'éducation comme pour les aliments, les vêtements et la propreté. Ce qui peut me faire, en quelque sorte, ajouter foi à ce que me disait ce monsieur, c'est l'intention que je vois qu'a le gouvernement de faire tomber ces grandes pensions pour faire prendre les lycées. Dans le rapport qu'a fait le grand maître de l'Université, il paraît qu'on ne veut plus que des écoles primaires et des lycées, et que, peu à peu, on fera tomber les pensions secondaires et particulières. Je ne sais pas comment celle de Tournon est regardée, mais, si le gouvernement ne la protège pas, on

1. Je griffonne trop en écrivant.

2. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, docteur et professeur, plan du Palais, maison Leblanc, à Montpellier. » Timbre postal : « 78 Antibes ». De la main de Provençal : « Bérenger. Répondu. »

la fera tomber en lui enlevant ses meilleurs professeurs pour les placer aux lycées.

Vous sentez que, si cela était ainsi, je ne voudrais pas entreprendre un voyage si long, si dispendieux, pour être obligé, dans peu de temps, d'aller reprendre mon fils, ou lui laisser perdre son temps.

Vous qui connaissez dans ce pays des personnes de mérite auxquelles vous aviez la complaisance de recommander mon fils, faites-moi le plaisir de les consulter sur l'état de la pension, soit du côté de l'enseignement, de l'éducation et du traitement, et, sur votre réponse, je me consulterai ce que j'aurai à faire.

Adieu, mon cher monsieur, ménagez votre santé. Elle nous est précieuse autant qu'à vous et croyez-moi pour la vie

Votre tout dévoué serviteur,

BÉRENGER.

Toute ma famille vous fait bien compliments (*sic*).

**19.** — *Du docteur de Mercy, traducteur d'Hippocrate*
(ce 15 décembre 1811) [1]

Monsieur Demercy, docteur en médecine de la Faculté de Paris, à Monsieur Provençal, professeur à l'école de Montpellier.

Monsieur et illustre professeur,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon ouvrage sur les *Aphorismes*. Quoique je n'aie pas l'avantage d'être connu de vous particulièrement, j'oserai cependant me rappeler à votre souvenir. Je suis lié d'amitié avec M. Febvrier; j'ai eu l'honneur de m'entretenir un moment avec vous chez cet ami. Vous jouissez parmi les illustres professeurs, vos dignes collègues, et dans la médecine, d'une réputation distinguée. A ce titre, j'ai cru de mon devoir de vous prier de m'accorder votre suf-

1. Suscription : « A M. M. Provençal, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, à Montpellier. » La prose de de Mercy occupe les deux premières pages de la lettre. Sur la troisième, restée blanche, un autre correspondant, Febvrier, a, comme il dit, « profité de l'occasion de de Mercy » pour écrire, le 25 décembre 1811, à Provençal. Voici le passage essentiel de sa lettre : « Vous connaissez le concours qui va avoir lieu pour la place de feu M. Sabatié. Six personnes y sont appelées, toutes munies d'un talent prononcé ; cependant, je ne les crois pas d'égales forces. Votre ami va jouer un grand rôle, si même il n'est pas l'élu ; la renommée dit aussi qu'il y en a un de très faible, comparativement à ses collègues et aux connaissances qu'exige la place qu'il veut avoir. Il me semble qu'il aurait bien pu rester où il en est (*sic*), avec d'autant plus de raison que son zèle lui a mérité de grandes distinctions. Ce serait le cas de dire : on n'est jamais content. »



frage que je tiens à grand honneur d'obtenir. Les titres avec lesquels j'ose me présenter sont la continuation de mon travail sur tous les ouvrages d'Hippocrate, d'après deux manuscrits grecs inédits et très complets de toutes les œuvres du père de la médecine. Je publierai successivement les ouvrages aphoristiques sur le plan que j'ai adopté, et qui a été approuvé de la Faculté de médecine de Paris.

Mon zèle pour le soutien de la médecine puisse-t-il me mériter, Monsieur et illustre professeur, votre suffrage distingué. J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monsieur et illustre professeur,

Votre très humble et très obéissant serviteur, DEMERCY, d. m.

Ce 15 Xmb. (*sic*) 1811.

**20.** — *Du colonel Hugues* (Séville, 8 février 1812) [1]

Séville, le 8 février 1812.

Me voilà de retour dans cette capitale où j'ai trouvé ta lettre qui m'a fait un sensible plaisir, surtout en apprenant que mon enfant était rendu à tes soins généreux et qu'il se plaisait dans son nouvel établissement; tu ne dois pas douter combien j'étais inquiet de ne recevoir aucune de tes nouvelles. J'ignorais même que le décret de Sa Majesté te fût parvenu. M. Maissonnave, à qui j'ai écrit deux fois pour savoir si tu avais retiré cette somme, ne me répondait point. Enfin Dieu soit loué! mon petit est auprès de toi, et mes inquiétudes sont finies.

Fais-moi passer l'adresse d'une maison sûre où je puisse, avec la plus grande confiance, te faire passer les fonds qui te seront nécessaires pour l'entretien du petit, et même pour pouvoir y placer, avec bonne sûreté, le peu d'argent qui peut résulter de mes bonnes aubaines et de mes économies; les désagréments qu'ont éprouvés à ce sujet plusieurs de mes camarades m'obligent à te prier d'apporter tous tes soins dans le choix de la maison de commerce ou autre à laquelle tu voudras bien m'adresser, afin de ne pas perdre le peu que je pourrais avoir et qui est mon unique ressource, dans le cas ou j'aie le bonheur de survivre à mon état.

Je vais entreprendre un voyage sur les côtes d'Afrique pour acheter des grains dont l'Espagne manque. Le consul français de Tanger et un autre officier d'état major seront de la partie. Si nous avons le bonheur de débarquer, notre affaire sera bonne, et nos peines et risques dédommagés. Je ne pense pas que notre mission nous retienne plus de trois à quatre mois, ce qui est à peu près le temps nécessaire pour que

1. Suscription : « Monsieur Provençal, professeur en médecine à l'Université de Montpellier. » Timbre postal rouge : « n° 19 | Arm. française | en Espagne ». Provençal a mis en tête : « Hugues. Répondu le 27 avril 1812. »

ma lettre te parvienne et que je puisse recevoir ta réponse. Dans tous les cas, ne diffère pas de m'écrire; il me serait fort agréable de trouver une lettre de toi à mon retour. Mon adresse est à Séville, à l'état-major général de l'armée.

Si jamais tu crois que je puisse faire ici quelque chose qui pût t'être agréable, ne m'épargne pas, et compte aussi bien sur mon empressement que sur mon vrai et sincère attachement. Embrasse un million de fois mon enfant pour moi. Mets-lui souvent sous les yeux combien il est nécessaire qu'il travaille. Représente-lui la misère qui l'a vu naître et sers-lui de père : l'humanité et moi t'en serons reconnaissants.

Ton tout dévoué,

E. HUGUES,
l[t]-colonel.

**21. —** *De Duportal* (Paris, 1[er] avril 1812) [1]

Paris, 1[er] avril 1812.

Je crois vous faire plaisir, mon cher Provençal, en vous adressant aujourd'hui la thèse de M. Duméril et celle de M. Blainville, d'autant mieux que celui-ci ne songe guère à vous en envoyer. J'aime à me venger ainsi de votre négligence à mon égard; des concurrents qui ne me doivent aucune marque d'amitié ont été sur ce point plus aimables que vous. N'allez pas aujourd'hui remédier à ce mal. Grâce à M. Rousselle, j'ai pu me donner le plaisir de lire votre ouvrage.

J'imagine que vous aurez à en composer un autre, car le nouveau concours commence le 1[er] août. M. Dumas doit le présider. MM. Montabré, Lordat, Lafabrie, Broussonet, Baumes, Barthe en sont les juges. MM. Vigarous, Virenque, Prunelle et de Candolle sont élus suppléants. Double m'avait assuré que Delpech se proposait d'aller concourir, mais les voyages de MM. Boyer et de Roux paraissent devoir l'en empêcher. L'on disait aussi que Marjolin irait tenter la fortune. J'imagine qu'il y renoncera, s'il obtient la place de chef des travaux anatomiques mise au concours devant la Faculté de Paris.

Voulez-vous bien présenter à M. Dumas et à Prunelle l'exemplaire de la thèse de Blainville que je leur ai destinée? Je ne leur envoie point celle de Duméril, parce que je ne doute pas qu'ils ne la reçoivent de lui. L'on s'accorde assez généralement à trouver meilleur l'écrit du premier, mais l'on a été fâché de voir que, dans la discussion, l'élève oubliait trop souvent les égards qu'il devait à son maître.

1. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, docteur médecin, professeur de zoologie à la Faculté des sciences, place du Palais, à Montpellier. Avec un paquet roulé. »

Le capitaine Prunelle va assez bien; il ne tardera pas à être complètement guéri de sa jaunisse; je l'ai autorisé à sortir ce matin pour aller visiter le prince de Wagram qui lui promet de jour en jour la croix de la Légion d'honneur. La chose réussirait, pour sûr, si notre capitaine obtenait une audience de l'empereur; car il est décidé à lui parler sans crainte.

Adieu, mon cher Provençal, malgré votre tiédeur, je vous suis bien dévoué.

S. Duportal.

**22.** — *Du docteur Gazan fils* (Paris, 20 mai 1812)

Paris, 20 mai 1812.

J'ai reçu votre paquet du 24 avril, mon cher monsieur Provençal; j'ai fait diligence pour avoir du papier timbré et le porter à M. le professeur Dupuytren; malgré cela, je n'ai pu vous expédier le certificat que vous demandez aussi vite que vous l'auriez désiré. Que voulez-vous? M. Dupuytren a sans doute été très occupé, et n'a pu me le remettre que ce matin seulement. Vous allez sans doute être étonné de ne pas apercevoir sur ce certificat l'espace de temps que vous désiriez qu'on mit à la place des « quatre années de pratique ». Voici ce qui en est : M. Dupuytren me dit de faire le certificat et qu'il y mettrait sa signature, mais cependant de ne point mettre six ans, car vous n'avez pas passé tout ce temps à Paris; et, de là, il pourrait encore naître de mauvaises chicanes contre vous et contre lui; que, cependant, je pouvais laisser dans la ligne assez de place pour que vous puissiez placer ce que vous jugeriez [convenable *eff.*] pouvoir vous être utile. Et voilà précisément ce que j'ai fait.

C'est [1] donc par un autre que j'en suis instruit, et cette même personne ne m'a parlé que du concours de la chaire de chirurgie [2]. Je désire vivement, quoi qu'il en soit, que vous l'emportiez sur vos rivaux et que pour cette seconde tentative, vous sortiez de la lice couvert de gloire et de lauriers.

M. Duportal, que j'ai eu le plaisir de rencontrer au cours d'anatomie comparée de M. Cuvier, m'a chargé de vous dire que, si M. Boyer était de retour d'Espagne avant l'ouverture du concours, vous auriez pour adversaire M. Delpech, de la Charité; mais que, si M. Delpech était re-

1. Je supprime quelques lignes où Gazan reproche à P. avec amitié « son manque de confiance au sujet des petits démêlés académiques ».

2. Il s'agit du second concours pour la chaire de chirurgie, « vacante dans la Faculté, de M. André Méjan, professeur de clinique externe »; un premier concours avait eu lieu le 21 novembre 1811.

tenu pour cette raison [1], Marjolin se proposait d'aller concourir ; qu'en outre vous deviez vous attendre à voir paraître un chirurgien de Lyon dont le nom m'est échappé. Quels que soient les adversaires que vous aurez, nous comptons trop sur vos moyens et sur votre grande facilité d'expression pour ne pas nous préparer d'avance à vous faire compliments, et certes, vous aurez tout le succès que vous êtes en droit d'espérer de ce second concours.

**23.** — *D'André-M. Ampère et Guéneau de Mussy* (1er juin 1812) [2]

Nice, le 1er juin.

Monsieur et cher ami,

J'ai reçu les deux lettres que vous aviez envoyées l'une à M. de Orestis, l'autre à M. V. Escofier, pour m'être remises, à mon passage à Nice. Au sujet du jeune Pierre Nicolas, il se trouve que, depuis le dernier décret du mois de septembre dernier : 1° le grand maître ne peut nommer qu'à des demi-bourses ceux qui n'en ont point encore, afin de faire passer aux trois quarts de bourse ceux qui ont déjà des demi-bourses, et aux bourses entières ceux qui ont des trois quarts ; 2° les bourses à la nomination du grand maître étant payées par les villes qui ont plus de vingt mille francs de revenu, ne peuvent être données qu'à des enfants nés dans ces villes, ou dont les parents y sont domiciliés depuis longtemps. Ce n'est que dans le cas où la ville ne présenterait aucun sujet qui satisfît aux conditions prescrites, qu'on pourrait prendre un enfant dans l'arrondissement. Ces conditions sont : 1° que l'enfant ait plus de neuf ans et moins de quatorze ans ; 2° qu'il soit capable, au moins, d'entrer en cinquième en arrivant au lycée ; 3° que ses parents s'engagent à payer la moitié de la pension qui reste à leur charge. On établit un concours entre les enfants de la ville qui

1. Par la prolongation du séjour de M. Boyer en Espagne.

2. Sans suscription ni date. La lettre se trouve datée par rapprochement avec une lettre de Guérin père, président de la cour d'Aix, qui écrit à Provençal, de Vence, le 2 juin 1812, au sujet de la bourse de son neveu, Pierre Nicolas : « J'ai couru chez le recteur qui m'apprit que MM. Guéneau et Ampère étaient déjà partis d'Aix, se trouvaient ce jour-là à Draguignan, devaient arriver le samedi à Nice, pour en repartir aujourd'hui mardi et retourner par Toulon et Marseille.

« Escoffier a conduit dimanche votre neveu à Nice. M. Ampère lui a dit que, n'étant pas du département des Alpes-Maritimes, il n'y aurait pas moyen de le placer au lycée de Nice, mais que le recteur pourrait arranger cela. J'ignore ce qu'il a voulu dire. M. Ampère n'a pas examiné votre neveu. Il a dit que la chose était inutile dès qu'il n'était pas en cinquième ; il n'a pas aussi donné grand espoir à M. Escoffier. » Guérin conclut sur ce point en conseillant à Provençal d'écrire à Ampère, et de faire apostiller sa lettre par le recteur d'Aix ou par M. Dumas.



ont rempli ces conditions, et on donne en général la demi-bourse à celui qui répond le mieux aux questions qu'on lui fait. Le jeune Nicolas ne peut être en cinquième de deux ans, et cela seul me paraît un assez grand obstacle pour le moment actuel. Il n'y aurait que le cas où aucun enfant de la ville de Grasse ne voulût de la demi-bourse vacante pour cette ville, qu'il y aurait quelque possibilité à présenter votre neveu, et ce cas n'est guère probable.

Au sujet de M. Escofier, pour qui vous me demandez une place de maitre d'études dans un lycée, il m'a dit qu'il n'en voulait point, et qu'étant marié, cela ne pouvait lui convenir; ce qui est évident : les fonctions des maitres d'études exigent que les personnes qui remplissent ces places soient célibataires. Il m'a dit qu'il voudrait être maître de pension à Vence, où il croit qu'on va établir une pension à la place du petit séminaire. Cela ne nous regarde en rien, et il faut s'adresser uniquement à M. d'Eymar, recteur de l'Académie.

Outre les bourses communales qui sont à la nomination du grand maitre, il y en [a] d'autres payées par le trésor impérial; le ministre de l'intérieur y nomme, sans conditions relatives à l'instruction et au lieu de naissance de l'enfant. Nous ne pouvons y avoir aucune sorte d'influence. C'est à M. Laugier, professeur de chimie au Muséum, à Paris, à qui il faudrait s'adresser pour cela; il est chargé de ce travail au ministère de l'intérieur. Je suis bien fâché, Monsieur, de ne pouvoir vous donner que ces renseignements sur des objets qui, comme vous le voyez, sont hors de notre compétence. Je vous prie d'agréer l'assurance de mes regrets, et de l'envie que j'aurais de pouvoir faire quelque chose qui vous fût agréable. L'amitié que je vous ai vouée vous en est un sûr garant.

Tout à vous,

A. AMPÈRE.

Je m'unis de tout mon cœur à mon collègue pour assurer M. Provençal de notre empressement à lui être agréable. Malheureusement, et pour le cas dont il s'agit, nous sommes liés par les décrets et statuts de l'Université, dont mon collègue a très doctement exposé les principales dispositions. Nous n'avons d'espérance pour le neveu de M. Provençal que dans la supposition, très peu probable, où les bourses payées par la ville de Grasse ne pourraient être remplies par des enfants nés et domiciliés dans cette ville. Si, cependant, cette supposition venait à se réaliser contre toute apparence, le neveu de M. Provençal ne serait point oublié. Je lui devrai, en mon particulier, des remerciements toutes les fois que je pourrai contribuer en quelque chose à remplir ses intentions. Je le prie d'agréer l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Son très humble et dévoué serviteur.

GUÉNEAU DE MUSSY.

24. — *De M. Crozalt, propriétaire à Montpellier* [1], *et réponse de Provençal* [2] (12 et 22 août 1812)

Montpellier, le 12 août 1812.

Monsieur,

Je ne saurais consentir à la demande que vous eûtes la bonté de me faire hier.

L'idée d'un cadavre permanent dans ma maison ferait fuir tous mes élèves, et il n'est pas naturel que je me prête de gaieté de cœur à me priver de l'unique ressource qui me reste pour alimenter ma famille.

Si je ne puis vous détourner de votre projet sans résilier la police, je suis décidé à faire ce sacrifice avec d'autant plus de droit que je n'ai pas loué pour l'Académie, mais bien pour le musée et le cabinet d'histoire naturelle.

Ma démarche ne peut avoir rien de désobligeant pour vous : elle est toute contre mes intérêts. Vous devriez même, ce me semble, l'appuyer, puisqu'elle tend à procurer à l'Académie un local plus convenable et mieux approprié.

J'ai l'honneur d'être, avec bien de la considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CROZALT.

*P.-S.* — Votre réponse fixera ma conduite.

Montpellier, 22 août 1812.

Monsieur, en vous prévenant, il y a quelques jours, que, dans mon prochain cours, j'aurais journellement des cadavres de toute espèce dans le local provisoire de la Faculté des sciences, je voulus vous donner un avis officieux, et non pas vous faire une demande. Je suis très fâché que cela soit un grand désagrément pour vous. Je l'avais prévu, et ma délicatesse me porta à vous faire part de ce que les lois et les statuts de l'Université impériale exigent de moi. Au reste, soyez bien persuadé que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour tâcher de vous garantir des accidents dangereux auxquels on est exposé quand on habite près d'un endroit où l'on fait des préparations anatomiques.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

1. Suscription : « A Monsieur Provençal, professeur de l'Académie, chez lui. » Provençal a mis au dos de cette lettre : « Crozalt. Répondu le 22 août 1812. »

2. La minute de la réponse de P. est simplement adressée « à M. Crozalt ».

**25.** — *Du naturaliste Lamouroux* (Caen, 25 novembre 1812) [1]

Caen, 25 novembre 1812.

Monsieur,

Voilà bientôt quatre ans que j'ai eu l'honneur de faire votre connaissance, et en voilà bientôt trois que je suis privé du plaisir de la cultiver. Mais je n'ai jamais cessé de penser à vous, de m'informer de vos succès et de vous souhaiter tout le bonheur possible. J'aurais encore gardé ces vœux et ces sentiments dans mon cœur, si l'occasion de vous demander un service ne se fût présentée. Voici ce dont il s'agit.

J'ai entrepris un travail sur les anguilles de France, et, pour le bien faire, j'ai besoin d'en avoir de tous les pays. Aurez-vous la bonté de m'envoyer celles du département que vous habitez? Il me faudrait cinq à six individus de chaque espèce ou variété; vous aurez soin de les mettre avec de l'eau-de-vie dans des bouteilles séparées, avec un numéro qui indique le nom vulgaire, la localité, la couleur et l'apparition du frai qu'il serait bon d'y joindre, si vous pouvez vous en procurer, l'époque de son apparition (*sic*) et de l'hibernage; enfin toutes les particularités que ces petits animaux peuvent offrir. Je vous prierai de choisir des individus à peu près d'égale grandeur (environ de 6 à 10 pouces). Vous emballerez les bouteilles dans une petite caisse, avec des plantes marines bien sèches, telles qu'ulves, fucus et conferves, et vous l'adresserez par le roulage à MM. Delessert et Cie, banquiers à Paris.

Je vous prierai également de communiquer la note suivante à MM. Decandolle, Bouchet et Roubieu. Je leur ai écrit il y a quelque temps, et je n'ai pas eu le bonheur de recevoir leur réponse; le premier, au souvenir duquel je vous prie de me rappeler, m'avait promis des plantes marines. Je les attends encore.

Mon *Genera des plantes marines non articulées* s'imprime actuellement, à Paris, dans les Annales du muséum d'histoire naturelle. Dans un an, le *Species* paraîtra. Si ces messieurs veulent y être cités, il faut qu'ils aient la bonté de m'envoyer des plantes marines en grands ou petits échantillons, peu importe, avec le nom vulgaire, s'il est connu, la localité; la nature du corps sur lequel la plante est fixée; l'usage, si elle est employée à quelque chose; enfin les propriétés vraies ou fausses que les gens du pays lui attribuent. Au moyen de ces renseignements, leur nom ira avec le mien à l'immortalité, ou chez l'épicier du coin; pardon de la plaisanterie.

1. Suscription : « M. Provençal, de l'Institut de France, professeur de zoologie à la Faculté des sciences, etc., à Montpellier. »

Si vous avez occasion de voir M. Sordes, proviseur du lycée, rappelez-moi à son souvenir, je vous en prie.

J'ai l'honneur d'être avec considération

Votre respectueux et dévoué serviteur,

LAMOUROUX fils.

**26.** — *De Duportal* (Paris, 22 septembre 1812)[1]

Je suis allé ce matin, mon cher Provençal, chez M. de Mussy avec notre ami Encontre, pour l'occuper de votre neveu. Nous avons eu la satisfaction d'apprendre qu'il a été présenté le premier pour la demi-bourse qu'il désire. Ainsi les instances que notre amitié pour vous nous avait engagée à entreprendre sont devenues superflues; néanmoins, j'ai présumé qu'il pourrait ne pas être inutile de recommander cette affaire à M. Rousselle, et je sors à l'instant de son bureau. J'y ai reçu la certitude que votre neveu sera nommé très incessamment, mais je ne pourrai point vous adresser l'acte de sa nomination, attendu qu'un ordre impératif veut que les choix du grand maître soient adressés au proviseur, lequel demeure chargé d'instruire les parents de l'élève nommé. Je crois ne pas vous engager à une entreprise hasardée, en vous disant de communiquer à votre famille les espérances qui m'ont été données. J'aurai soin, au reste, que les promesses faites ressortent leur effet. Vous m'avez singulièrement négligé dans votre correspondance, ce qui m'a contraint à vous imiter. Je souhaite de ne pas l'être tout autant dans votre cœur, car je tiens à votre amitié beaucoup plus que vous ne me la démontrez.

Je ne vous crois point très affamé de nouvelles politiques. Je vous dirai pourtant qu'il circule dans Paris l'annonce de l'arrivée d'un courrier extraordinaire annonçant une suspension d'armes conclue à Moraisk. Puisse cette nouvelle n'être pas controuvée. Marcel est arrivé hier. Il loge dans mon hôtel avec M[me] sa sœur. Nous dinons aujourd'hui avec votre collègue Encontre, à qui j'ai proposé de solliciter votre portion de chaire au lycée pour votre fils (? *sic*). L'affaire est en bon chemin, et si vos démarches *combinées avec les siennes* ne sont pas entravées, je me promets des remerciements affectueux de votre part. Mais j'ai tort de les solliciter, d'autant mieux que j'aurai à applaudir moi-même d'avoir servi un ami que j'embrasse comme je l'aime.

DUPORTAL.

22 septembre 1812.

Bien des choses à Dellêtre et à Delpech, s'il est encore chez vous.

1. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, professeur à la Faculté des sciences et docteur en médecine, à Montpellier, département de l'Hérault. »

**27.** — *De D. Encontre, doyen de la Faculté des sciences* [1]

Monsieur et très honoré collègue,

M. le recteur me charge, par ordre de S. Ex. Mgr le grand maître de vous demander une note indiquant 1° vos noms et prénoms; 2° si vous êtes ecclésiastique ou laïque; 3° célibataire, veuf ou marié, avec ou sans enfants; 4° le lieu et le jour de votre naissance; 5° la place que vous occupez actuellement dans l'Université impériale; 6° par qui et quand vous avez été nommé; 7° votre grade; 8° la nature de vos fonctions publiques dans l'Université ou hors de l'Université, avant d'être nommé à la place que vous occupez actuellement. Veuillez me faire parvenir ces renseignements dans le plus court délai.

Je vous salue fraternellement,

D. ENCONTRE.

**28.** — *D'Autran* (Marseille, 30 juillet 1812) [2]

Marseille, 30 juillet 1813.
place des Capucins, n° 4.

Très cher Monsieur,

Ma belle-sœur, dont j'ai l'honneur de vous faire savoir l'accouchement, a enrichi notre famille d'un gros et beau garçon, mais qui se recommande déjà au cher docteur Provençal par l'intermédiaire de son parrain. L'accouchement fut pénible, quoique sans accident, et n'eut lieu qu'environ vingt-quatre heures après les premières douleurs. L'enfant naquit, grâce à Dieu, gros, sain et libre de tous ses membres et organes, mais avec les bourses pendantes jusqu'aux genoux, et les testicules (particulièrement le gauche) beaucoup plus gros que de nature. L'on bassina d'abord les parties, par ordre du médecin, avec une décoction de fenouil, et, les jours suivants, on leur appliqua alternativement des compresses de vin et de sucre. On a ensuite [usé ?] d'une infusion d'herbes aromatiques dans le vin mêlé d'un peu d'eau-de-vie par compresses appliquées froides pour faire crisper la peau. L'on a cessé et repris ce dernier remède par intervalle, à cause d'un rhume survenu, sans que la grosseur ait diminué d'une manière sensi-

1. Encontre écrit sur papier à en-têtes imprimés : *Académie de Montpellier*, *Montpellier* (date manuscrite). *Le doyen de la Faculté des sciences à Monsieur* Provençal, professeur de zoologie (manuscrit). *Monsieur* et très honoré collègue (manuscrit). — Suscription : « A M. M. Provençal, professeur de zoologie, à Montpellier. »

2. Suscription : « A Mr Mr le Dr Provençal, à Montpellier. » Provençal a mis en tête : « Autran. Répondu le 26 août. »

ble. Les bourses sont seulement un peu plus ramassées, mais leur volume est toujours à peu près le même. Il paraît que l'enfant n'en éprouve aucune douleur, car il est gras et bien portant, et aussi gros à quarante jours qu'un enfant ordinaire de trois ou quatre mois. Ce qui tranquillise un peu les parents sur cette difformité, c'est que deux médecins (MM. Bertrand et Fabre) ont assuré qu'il n'y avait là rien de sérieux, et que cela se dissiperait par la suite. Ma famille, Monsieur, recevra avec reconnaissance vos conseils au sujet de l'enfant. Je joins ma prière et mes hommages aux siens.

Votre très humble serviteur,

AUTRAN.

**29.** — *Du professeur Delpech* (Montpellier, 21 mars 1814) [1]

On vient de me subtiliser, mon cher ami, le cadavre d'une fille qu'il m'importait d'examiner, et c'est en la faisant inhumer avant l'expiration du délai prescrit par les lois. Je viens d'en écrire à M. le préfet pour me plaindre de cet abus. Vous savez quelle est la raison de cette conduite singulière. Vous savez aussi que quelques-uns des cadavres que j'ai perdus de cette façon ont été vendus scandaleusement à leurs parents. Vous m'obligeriez beaucoup de chauffer les oreilles du préfet à cet égard et de l'engager à s'expliquer vertement à ce sujet avec l'administration.

Tout à vous,

DELPECH.

Montpellier, le 21 mai 1814.

**30.** — *Du colonel Hugues* (Paris, 10 juillet 1814) [2]

Paris, le 10 juillet 1814.

Mon cher ami,

A mon arrivée des prisons de Suède, je m'empressai de t'annoncer ma résurrection; probablement, tu n'as pas reçu ma lettre; je te mandai que j'arrivai à Paris le corps traversé en sens contraire par deux coups de feu que je reçus à la bataille de Leipzig, où je restai sur le champ de bataille. On me croyait tellement mort que mon épouse en a porté ici le deuil pendant un mois et demi, après en avoir reçu l'avis officiel du ministère et du maréchal Macdonald, qui commandait mon corps d'armée. Enfin, mon cher ami, laissons cet entretien, puisqu'il est vrai que j'existe encore.

1. Suscription : « A Monsieur le prof. Provençal chez lui. »
2. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, docteur médecin à l'Université de Montpellier. »

Comment te portes-tu? Es-tu heureux? Voilà bien ce qui m'intéresse. Que fait mon petit drôle, qui n'a pas même eu l'attention de m'écrire une seule fois? Est-il sage? Travaille-t-il assez pour mériter ta bienveillance et l'estime de ses chefs? C'est ce que je te prie de me faire savoir. Je désire de tout mon cœur pouvoir en faire quelque chose. Ma sollicitude pour lui est extrême. Dieu fasse que son caractère et son application à l'étude le rendent digne de mes soins paternels! S'il se conduit bien, je demanderai et je ne doute pas d'obtenir pour lui la décoration du Lys.

Les heureux changements qui viennent de s'opérer exigent une nouvelle organisation de l'armée. Malgré la forte réduction qui aura lieu, j'espère, j'ai même la certitude d'être conservé; déjà je suis compris dans le nombre des officiers de mon grade en activité que Sa Majesté a mis à la disposition du ministre de la guerre. Il faut donc attendre avec patience la destination qu'il lui plaira de me donner. Quelle que (*sic*) puisse être, je ne m'y rendrai jamais sans aller auparavant t'embrasser ainsi que mon petit.

Adieu, porte-toi bien, donne-moi vite de tes nouvelles à l'adresse ci-dessous et crois-moi toujours ton sincère et véritable ami.

Le colonel E. Hugues,
Chef d'état-major au 11e corps,
Rue des Martyrs, no 61.

Mme Hugues te dit bien des choses et te recommande beaucoup son petit adoptif.

**31.** — *De Provençal au maire de Cagnes*

24 janvier 1816.

Monsieur le maire de Cagnes,

Permettez-moi d'avoir l'honneur de réclamer contre une injustice que vous avez commise ou que vous avez fait commettre à mon égard. Vous ne l'ignorez point : depuis l'âge de neuf à dix ans, j'ai quitté Cagnes, mon pays natal. Je n'ai jamais dû figurer sur la liste des citoyens de cette commune, car, avant d'être majeur, j'étais fixé ailleurs par des places, et, depuis, j'ai successivement fixé ma résidence à Paris et à Montpellier; à diverses époques, il est vrai, j'ai été à Cagnes pour voir le meilleur et le plus vertueux des pères et la meilleure et la plus vertueuse des mères. Mais je n'y fis jamais que de trop courts séjours pour mon cœur et pour mon bonheur. Enfin, il y a dix-huit mois, je volai d'ici au secours de mon excellent père, pour lui consacrer tous mes soins. Après avoir fait tout ce qui est humainement possible pour prolonger son existence, j'eus le malheur de le perdre, et, aussitôt que j'eus reçu son dernier baiser et son dernier soupir, je

retournai à Montpellier. Tout prouve donc, évidemment, que je ne puis être considéré comme habitant de Cagnes. Vous seul, Monsieur, pouvez être d'un avis différent et montrer, par cette erreur volontaire, que vous ne me feriez pas l'honneur de me porter sur la liste des citoyens de Cagnes, s'il s'agissait d'une chose qui pût m'être agréable ou avantageuse.

Je suis propriétaire, il est vrai, dans cette commune, mais cette circonstance n'entraine pas la résidence. Ce sont deux choses bien différentes, et que vous savez aussi bien que moi. J'ai donc droit de me plaindre que vous m'ayez fait figurer comme habitant de Cagnes dans la répartition des charges de cette commune lors des derniers événements. Ses habitants seuls doivent supporter les contributions extraordinaires que les circonstances malheureuses ont obligé d'y lever, par suite des événements propres à ce pays. Ces sortes de contributions ont été demandées partout, quoiqu'elles n'aient pas été ordonnées par le roi; mais les besoins ont été si pressants que chaque préfet, chaque sous-préfet ou chaque maire s'est vu forcé d'y avoir recours. Comme toute la France s'est trouvée dans cette malheureuse position, les citoyens n'ont été imposés pour ces taxes extraordinaires et personnelles que dans le pays de leur résidence, afin que les personnes qui ont des propriétés dans plusieurs communes ne fussent pas imposées dans chacune; car cette contribution portait sur les individus et non sur les propriétés.

C'est ainsi, par exemple, que les habitants de la Garde, [de Saint-Paul *eff.*] et autres pays voisins, qui ont des propriétés à Cagnes, n'ont pas pu être compris dans [cette répartition parce que *eff.*] la répartition de la contribution extraordinaire demandée à Cagnes, parce que chacun de ces pays avait ses charges particulières qui devaient peser sur ses habitants. La ville de Montpellier, que j'habite, a aussi [fait de grands sacrifices, elle a *eff.*] eu des charges considérables. J'ai contribué à leur acquittement selon mes moyens. Je suis donc, à l'égard de la commune de Cagnes, comme un citoyen d'Antibes ou de la Garde qui a des propriétés dans votre commune. Cette vérité est si évidente qu'elle ne me parait pas avoir besoin de plus de développement pour être bien sentie par vous.

J'ose donc espérer, Monsieur, que vous prendrez de suite une décision qui ordonne à M. le percepteur des contributions de Cagnes de porter mon article sur les non-valeurs et de me rembourser. Si vous en jugiez différemment ou si vous ne teniez pas à me rendre justice vous-même, veuillez bien m'en donner ou m'en faire donner avis, afin que je puisse réclamer la justice de M. le préfet, dont je connais l'excellent esprit.

Enfin, Monsieur, souffrez que je vous témoigne mon étonnement et mon mécontentement de la manière dont ma sœur, Mme veuve Nicolas, a été traitée dans l'emprunt de cent millions. Vous l'avez imposée le

double de M. Giraud, par ex., dont les biens sont considérables, qui a beaucoup de numéraire et sa place de percepteur. Ma sœur, au contraire, a peu de bien ; ses revenus suffisent à peine à son existence ; elle a le malheur d'être veuve, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'elle peut payer la demi-pension de son fils qui est au collège d'Avignon. L'exposition de ce seul fait prouve combien vous avez été injuste dans cette répartition, et combien, par conséquent, vous avez mal rempli les intentions paternelles du Roi. Tout le monde sera aussi frappé que moi de votre injustice particulière contre ma famille et moi. Je vous avoue que votre conduite dans cette circonstance m'a beaucoup étonné. Mais heureusement que, comme on le dit vulgairement, plaie d'argent n'est pas mortelle.

**32.** — *Du comte René, pair de France* (Paris, 14 avril 1819) [1]

Paris, le 14 avril 1819.

Je connaissais trop votre amitié, mon cher Docteur, pour n'être pas convaincu d'avance de toute la part que vous prendriez à ma nomination à la Chambre des pairs. Je n'en ai pas moins été très satisfait de l'assurance que vous m'en donnez. La promotion de 1815 avait rompu tout équilibre dans la représentation des intérêts; la Chambre se trouve à présent plus en harmonie avec nos nouvelles institutions, et je contribuerai de tout mon pouvoir à le consolider. Je me trouve appelé, ainsi que beaucoup d'autres, à porter un jugement sur des matières qui sont un peu nouvelles pour moi, mais, en examinant le pour et le contre avec attention, on peut porter une décision juste.

Ma femme est bien sensible à votre bon souvenir ; elle nourrit avec beaucoup de succès le fils dont elle est accouchée il y a quatre mois ; ce qui l'a privée d'aller cet hiver dans le monde. Mais vous savez que rien ne lui coûte quand il s'agit de ses enfants. André a été assez malade d'une rougeole dont l'éruption s'était mal faite. Il est à présent très bien, et j'espère que l'air de la campagne améliorera son teint, qui est toujours un peu pâle. J'ai fait votre commission auprès de M[me] la maréchale et de ses fils. Ils me chargent de vous dire mille choses de leur part.

Nous nous sommes beaucoup occupés ici des différends survenus entre vos élèves et les autorités, et les journaux ne nous ont pas trop expliqué comment cela s'était terminé. Je ne savais pas que le général Dumoulin fût chez vous ou qu'il y fût pour quelque chose. Nimes est malheureusement en possession d'attirer de temps en temps l'attention,

1. Suscription : « A Monsieur le docteur Provençal, professeur à la Faculté de médecine, à Montpellier, Hérault. »

et il paraît qu'il y faudra longtemps une administration ferme et surtout impartiale.

Adieu, mon cher docteur, recevez les nouvelles assurances du bien sincère attachement de votre compatriote.

C[te] RENÉ.

Si M. de Turenne est encore à Montpellier, veuillez me rappeler à son souvenir et lui dire mille choses aimables de ma part. Je croyais qu'il serait cet hiver à Paris.

**33.** — *De Durand Fajon* [1]

Paris, le 23 avril 1819.

Je m'empresse de répondre, mon cher Monsieur, à votre lettre du 14. J'ai encore parlé hier de vous à M. Cuvier, qui paraît toujours vous être favorable; il m'a engagé à vous rappeler à M. Royer-Collard, ce que je ne manquerai pas de faire. Je m'attends à ce que celui-ci me dira que ce n'est pas lui qui fait les nominations, mais la commission, d'après les formalités exigées en pareil cas ; il est possible que les renseignements que son frère apportera de Montpellier aient quelque influence sur la commission. J'espère qu'il n'y aura rien de défavorable sur votre compte ; ces messieurs de la commission sont quelquefois mystérieux. Je ferai observer qu'il est indispensable qu'on nomme à la chaire vacante de chirurgie clinique, pour que l'hôpital ne soit pas livré aux élèves, et je ferai valoir votre expérience acquise par la pratique que vous exercez tous les jours. Agréez l'assurance de mon sincère dévouement,

DURAND FAJON.

**34.** — *Du baron Creuzé de Lesser, préfet de l'Hérault* (Paris, 17 mai 1821) [2]

Paris, 17 mai 1821.

Monsieur, vous m'avez écrit une lettre dont j'aurais dû vous remercier plus tôt. Je profite en partie et profiterai tout à fait de vos bons conseils sur ma santé. Au reste, ma vie, toujours très saine, me fait espérer que les mauvaises heures ne sonneront pas encore pour moi. Je suis persuadé que vos avis les reculeront.

Je suis encore plus touché du souvenir que vous voulez bien conserver de moi et de mon administration ; plus on s'éloignera des circonstances passionnées qui nous entourent encore, plus on sentira le

1. Suscription : « Monsieur Provençal, au Cannau, Montpellier. » Au bas de la lettre : « M. Provençal, à Montpellier. »

2. Suscription : « Monsieur Monsieur le docteur Provensal, à Montpellier. »



bien que j'ai tâché de faire et le mal que je n'ai pas fait. J'aurais voulu faire mieux encore, mais quand on marche au milieu des épines, on ne marche pas vite. Au reste, en fait de tranquillité, de bonheur, d'abondance, tout le monde en France peut déjà faire son compte.

J'ai appris avec regret, mais non avec surprise, les désagréments qu'a éprouvés M. Gergonne et les imprudences qui les ont amenés. Cet état de choses — des élèves qui sont les maîtres ! — est une de ces idées de la Jeune-France qu'il ne m'est pas donné de comprendre, et que j'ai repoussées dans le temps avec une énergie qui m'a procuré des désagréments, mais qui a assuré pour longtemps cette partie de la tranquillité publique. J'ignore comment le désordre nouveau a fini et même s'il a été réprimé; mais, pour moi, je suis de l'avis des professeurs, et je pense que vous en êtes aussi.

Adieu, Monsieur, donnez le moins que vous le pourrez le scandale d'un médecin malade. Ne permettez la maladie que chez les autres, chez qui vous la guérirez bientôt, et souvent veuillez me rappeler au souvenir des personnes qui ne trouvent pas que j'aie opprimé ce département, auquel tant de liens m'attachent toujours, et agréez l'assurance de ma haute considération et de mon sincère attachement.

B. Creuzé de Lesser.

35. — *Du vicomte de Villeneuve* (Saint-Dié, 15 septembre 1824) [1]

Mon cher docteur et honorable ami,

Je vous remercie de tout mon cœur de vous être souvenu aussi aimablement de moi, et du *fac-similé* de la reine de Suède. J'avais espéré le prendre moi-même et vous renouveler de vive voix l'expression de mes sentiments; mais ce voyage est encore ajourné, et je dois me borner à vous assurer du désir que j'éprouve de le voir se réaliser.

Voici un petit billet pour le préfet de Marseille qui devait aller en Gascogne dans le courant de ce mois; mais l'attente des nouvelles de Paris l'aura sûrement retenu, et je ne doute pas qu'il ne cherche à seconder les vœux du jeune Ardisson.

Croyez, mon aimable compatriote, que ce sera toujours une véritable satisfaction pour moi que de saisir les occasions de faire quelque chose qui vous soit agréable. Votre suffrage sur *Lyonnel* me l'est infiniment; ce n'est pas avec vous que je désire garder l'incognito. Je compte publier avant le 1er janvier l'*Histoire du bon roi René* en 3 vol. in-8, et je serai charmé de connaître votre jugement sur cet ouvrage.

Adieu, mon cher et honorable ami, je vous réponds en recevant votre lettre, qui a été un peu détournée pour venir me chercher dans

1. Suscription : « Monsieur Monsieur Provençal, docteur en médecine, etc., à Montpellier (Hérault). » Timbre postal : « Saint-Diey (*sic*) 82. »

les Vosges. Je ne veux pas perdre le courrier de ce soir, et je me hâte de fermer ce billet, en vous assurant de mes inviolables et dévoués sentiments.

*Totus tuus,*

Le V[te] F. DE V[ne] (*sic*).

Saint-Dié (Vosges), 15 septembre 1824.

**36. — *De M. Polito, directeur de la* Grande Ménagerie Royale [1] (Marseille, 1[er] octobre 1824)**

Marseille, 1[er] octobre 1824.

Monsieur Provençal,

Le sieur Polito, propriétaire de la Grande Ménagerie Royale, qui est à Marseille pour quelque temps encore, a perdu un singe d'une qualité assez rare. Se souvenant, Monsieur, qu'à Nimes vous me dites que, si je perdais des animaux, je pouvais vous les expédier, je croirais manquer à ma promesse en ne pas vous expédiant le seul qui me soit mort depuis que je n'ai eu le plaisir de vous voir.

Monsieur, j'ai l'avantage de vous saluer.

MONOYER, pour M. POLITO.

**37. — *De M[me] de Cayrel-Gresly* [2] (S. l. n. d.)**

J'ai cru remarquer, Monsieur, que vous aviez trouvé fort ingénieux le nouveau procédé d'offrir (*sic*) le vin de champagne aux dames. Je suis charmée de vous offrir le siphon que j'ai reçu ce matin, et vous fournir un moyen de plus de leur être agréable. J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments distingués,

Votre servante,

DE CAYREL-GRESLY.

**38. — *Du baron de Bez d'Arre* (1826) [3]**

Arles, 21 juillet 1826.

Peu de temps après vous avoir quitté, et à la suite de quelques cour-

1. Suscription : « A M. M. Provençal, médecin, à Montpellier. *Pressé.* » La lettre est trouée aux quatre coins, ayant été fixée par quatre clous sur la caisse contenant la bête envoyée.

2. Suscription : « A M. le docteur Provençal, professeur à la Faculté des sciences. » Lettre non datée.

3. Suscription : « M. M. Provençal, professeur à l'école de médecine, rue Saint-Mathieu, Montpellier. » Timbre postal : « P 29 P le Vigan. » Je ne donne que la partie caractéristique de cette lettre qui commence par des remerciements pour l'amitié chaleureuse que lui témoigne Provençal, et par l'avis que M[me] d'Espinassous lui a fait remettre l'ouvrage d'Ouvrard.



ses qui ont précédé mon séjour ici, j'ai été moins bien. Cependant, j'avais été sage.... Oui, malgré votre sourire, je vous répéterai ce mot. Je ne veux pas dire, toutefois, que j'eusse vécu en anachorète. Mais n'est-ce pas être sage que d'être raisonnable? En cela comme en toute autre chose?.... et puis, comment pouvoir toujours résister? Je vous en fais juge vous-même! Car vous avez beau dire, mon cher docteur, je ne crois pas absolument à votre indifférence? En Provence comme en Languedoc, on naît avec des sens pour la beauté des formes, et ce qui vaut bien autant, pour leur gracieux, leur moelleux, et avec un cœur pour les charmes et les agréments de l'esprit, et s'il fallait obtenir de la discrétion d'Arnaud, combien de fois vous l'avez consigné à la porte du cabinet, nous verrions que ce n'est pas toujours infructueusement que les belles ont été vous trouver au milieu de vos in-folio. Au reste, mon cher docteur, je souhaite que, pendant soixante ans encore, vous ayez de ces jouissances, si charnelles selon les uns, si célestes selon tous! Tant il y a que, pendant quelques nuits, j'avais repris l'usage des bougies, que j'ai suspendu à cause des bouillons de jus d'herbes, dont je vais être débarrassé....

**39. — *Des D^rs Dugel, Pouzin et Rech, directeurs des* Éphémérides médicales** [1]

Monsieur et très honoré confrère,

Nous avons l'honneur de vous prévenir que l'assemblée des actionnaires des *Éphémérides médicales* eut lieu le jour indiqué dans la lettre que M. Pouzin vous écrivit à ce sujet [2].

Nous avons fait dans cette séance un rapport sur la situation du journal, d'où il résultait que le nombre des abonnés, pendant l'année 1826, s'était élevé à 102, et que les fonds provenant de ces abonnements ainsi que ceux versés par les actionnaires avaient été absorbés par les dépenses.

Dans cet état de choses, chaque actionnaire devenait libre d'abandonner l'entreprise, mais nous fîmes remarquer à l'assemblée que les dépenses pour la continuation du journal seraient de beaucoup inférieures à celles de la première année. Il fut reconnu que les frais de publication ne pourraient dépasser 2,800 fr., et que, pour faire face à cette dépense, dans la supposition même où le nombre des abonnés n'augmenterait pas, le surplus des frais ne s'élèverait pas à plus de 75 fr. par action. Ces considérations ont déterminé les actionnaires à continuer la publication des *Éphémérides* pendant l'année 1827.

1. Suscription : « M. M. le professeur Provençal, Montpellier. » Lettre non datée, mais de la fin de l' « exercice 1826 ».

2. Lettre non conservée.

Nous avons l'honneur de vous communiquer cette décision, en vous priant de nous faire savoir si vous y donnez votre adhésion. Nous saisissons cette circonstance pour vous renouveler l'assurance de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Monsieur et très honoré confrère,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

POUZIN.
H. RECH.
ANT. DUGEL.

**40.** — *Extrait de lettre de Maurel d'Aix* (Aix, 10 juillet 1828) [1]

Vous avez présidé à une partie de mon éducation de collège. Vous désirez savoir peut-être comment se continue le cours de mes études. Aix n'offre pas de grandes ressources sous le rapport de la variété de l'instruction, et de cette émulation si puissante lorsqu'on est en rapport avec des hommes supérieurs. Nous n'avons ici de cours publics que ceux de l'Université, et s'il est quelques jeunes gens bien doués, leur talent ne se développe que lentement, par le défaut de ressorts qui puissent les mettre en jeu. Il est vrai que notre ville étant dénuée de tout agrément, force nous est d'occuper notre esprit pour ne pas périr d'ennui, et, sous ce rapport, Aix est assez favorable à l'étude. Vous soupçonnez sans doute que Cujas et Barthole ne sont pas les seuls auteurs auxquels je demande des distractions ; ou plutôt, sans compliment, j'en cherche ailleurs après que j'ai passé quelques instants avec eux. Le droit est une chose fort triste, et je ne concevrais pas une imagination de vingt ans qui s'en occupât exclusivement. D'ailleurs, on est si neuf sur tant de connaissances au sortir du collège qu'on éprouve comme un besoin de dévorer tous les livres qui se présentent à vous, et c'est ce que j'ai fait, sans pouvoir m'assujettir encore à suivre une marche régulière dans mes lectures. Aussi ai-je encore très peu de positif dans la tête : ce n'est pas qu'elle se repose beaucoup. Je la fais travailler à des sujets sur lesquels la réflexion lui fut longtemps interdite. Que gagne-t-on à ces croyances que l'on impose sans examen et sans démonstration, et qui ne sont fondées que sur l'invraisemblance et l'absurdité ? Elles tombent dès que la raison, dégagée de la tyrannie qui l'enveloppe, marche seule et cherche la lumière. Sans doute, on est étonné un instant de répudier tous les dogmes que l'on pratiquait avec tant de candeur dans son enfance. Mais, dès l'instant qu'on a reconnu le mensonge, on en déteste les apôtres avec d'autant plus de

1. Suscription : « M. M. Provençal, docteur en médecine, rue Saint-Mathieu, Montpellier. » Dans une autre partie de cette lettre, il dit : « Vous avez pleuré, ainsi que nous, la perte que notre pays a faite, celle de M. Guérin. »



sincérité qu'on en porta davantage à les aimer. Pour moi, chaque jour se démolit quelque pièce de cet édifice élevé à si grands frais chez tous les jeunes gens, et je crois que, bientôt, il n'en restera plus de traces. Je ne vous dirai point encore quelles sont mes idées fixes sur ce qu'un homme doit croire et pratiquer. Je n'ai ni assez lu ni assez réfléchi pour être sûr que je ne désavouerai pas plus tard ce que j'avancerai aujourd'hui. Aussi, je m'en abstiens, comme d'un bavardage plus long.

**41.** — *Du vicomte de Villeneuve* (Nancy, 28 octobre 1828) [1]

Nancy, 28 octobre 1828.

Mon cher docteur et très aimable compatriote,

Comptant toujours sur votre bon souvenir et sur l'aimable obligeance dont vous m'avez donné tant de preuves, je viens recourir à vous pour m'obtenir quelques documents qui me manquent pour un ouvrage que je suis à la veille de publier sur les grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. J'en avais écrit déjà à M. le baron de Lesser, mais je crains que ma lettre ne lui soit pas parvenue ou qu'il soit absent; et, d'ailleurs, vous vous occupez assez de littérature pour m'adresser à vous avec la même confiance. Je désirerais :

1° Savoir s'il a existé à Montpellier un monument en l'honneur de Foulques de Villaret, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes, mort en 1307 au château de Thésan, près de Montpellier, mais inhumé en cette ville dans l'église de Saint-Jean. Cette église a-t-elle été conservée? Y avait-il une inscription? Quelle était-elle?

2° Les mêmes questions pour Didier de Saint-Jaille, grand maitre, mort et inhumé à Montpellier le 26 septembre 1536.

3° Id. sur Hompesch, mort à Montpellier en 1809. Y a-t-il eu une cérémonie particulière pour ses funérailles? On voudrait quelques détails sur le séjour qu'il a fait à Montpellier, ses derniers moments, les chevaliers qui étaient avec lui, etc. Mais c'est surtout l'inscription gravée sur son tombeau que je désire avoir.

S'il existait des mausolées de ces trois grands maîtres, je vous aurais une extrême obligation de m'en faire prendre *un dessin au trait très exact*. Je pense qu'il sera facile de faire faire les premières recherches dans les histoires de la ville de Montpellier; il n'y en a aucune dans la bibliothèque publique de Nancy. Quant à Hompesch, une foule de personnes doivent se rappeler de (*sic*) l'avoir connu. Pardon, mon cher Monsieur, de l'ennui que je viens vous causer, mais vous savez avec quel

1. Suscription : « Monsieur Monsieur le docteur Provençal, professeur à l'école royale de médecine, etc., etc., à Montpellier (Hérault). » Timbres postaux : « 52 Nancy ». « 31 octobre 1828 ». « 4 novembre 1828 ».

plaisir je chercherais, de mon côté, à être utile ou agréable à un compatriote aussi distingué que vous. Recevez donc, avec mes vœux pour le bonheur de tout ce qui vous intéresse, la nouvelle assurance des sentiments que je vous conserve.

Votre dévoué compatriote,

Le V[te] F. DE VILLENEUVE.

*P.-S.* — S'il vous arrivait quelques notions inédites sur les grands maitres qui ont séjourné à Montpellier, veuillez me les faire connaitre. Vous ajouterez à ma reconnaissance en pressant un peu ce que je vous demande. Si vous voyez M. le baron de Lesser, veuillez vous concerter avec lui pour la prière que je vous avais adressée. Veuillez me tenir compte des frais que je puis vous occasionner.

42. — *Du vicomte de Villeneuve* (Nancy, 20 décembre 1828) [1]

Nancy, le 20 décembre 1828.

Très cher docteur et aimable compatriote,

Je ne vous ai pas remercié sur-le-champ de votre obligeante réponse du 8 novembre, dans l'attente que je ne tarderais pas à recevoir le fruit de vos bonnes démarches ; mais, ne voyant rien arriver, je ne puis tarder plus longtemps de vous exprimer combien je serai reconnaissant de vos aimables soins et de vous offrir en même temps mes vœux de bonne et heureuse année.

Peu de jours après la réception de votre lettre, j'en reçus une de M. le baron de Lesser (elle avait mis plus d'un mois à me parvenir). Avec l'obligeance la plus gracieuse, il me redemandait la note que je lui avais adressée, et qui s'était trouvée égarée par la personne à laquelle il l'avait confiée.

En répondant à M. de Lesser que vous aviez bien voulu vous charger de ma commission archéologique, je crus devoir ajouter une note qu'il réclamait. Mais ma lettre, qui devait être contresignée par le *préfet de la Meurthe*, a, je crois, été mise tout uniment à la poste et aura sans doute été refusée à Montpellier. Soyez de nouveau assez bon pour éclaircir ce nouvel incident, et exprimer à l'honorable préfet de l'Hérault combien je tenais à le remercier de ses offres de service. Maintenant, mon cher docteur, espérez-vous pouvoir me transmettre quelques documents sur Foulques de Villaret, Didier de Saint-Jaille et Hompesch ? Aurons-nous les dessins, les inscriptions, etc. ? Le temps s'approche furieusement où j'aurai surtout besoin d'avoir tout ce qui concerne les

1. Suscription : « Monsieur Monsieur le D[r] Provençal, professeur à l'école royale de médecine, etc., etc., à Montpellier, Hérault. » Timbre postal : « 22 déc. 1828. »



deux premiers grands maîtres. Obligez-moi d'envoyer *les dessins et manuscrits sous le couvert du directeur général des postes* (avec mon adresse en dessous), à moins que le paquet, contresigné par le préfet de l'Hérault, puisse m'être expédié sous le couvert de son collègue de la Meurthe,

A propos de ce directeur général, merci mille fois de vos vœux pour lui; il est bien aux postes et je ne le désire pas ailleurs, quelque confiance que j'aie en ses talents et en sa droiture pleine de fermeté.

M. Soulacroix, que je vois souvent, vous remercie de votre bon souvenir. J'ai appris avec satisfaction les meilleures nouvelles que vous me donnez de Mme de Sary. Si vous voyez M. de Bausset, parlez-lui de moi; je le croyais à Paris. Adieu, mon cher docteur, pardon de venir vous relancer ainsi, mais un homme qu'on imprime est excusable d'être impitoyable.

Votre tout dévoué compatriote,

Le Vte F. de Villeneuve.

**43.** — *De M. Davin l'aîné* (Cagnes, 1er mai 1831). ***Réception du roi de Sardaigne*** [1]

Cagnes, le 1er mai 1830.

Me voilà enfin disposé, mon cher ami, à m'entretenir quelques instants avec vous sur le contenu de votre obligeante lettre du 12 du mois dernier. Oui, notre cher ami Duplantier a terminé ses jours bien jeune encore. Il aurait pu se conserver plus longtemps, mais ses fredaines amoureuses lui ont raccourci la vie. Il a démontré de l'ingratitude envers sa femme. Je vais m'expliquer là-dessus. Depuis trois ans, j'avais en dépôt son testament olographe. Il avait persuadé à son épouse que les disppositions y contenues étaient à son avantage. Elle se reposait là-dessus. Deux jours avant sa mort, il refit son testament. Par ses dispositions, il a tout légué à une fille naturelle habitant à Sigean, près de Narbonne. Sa succession s'élève à plus de 45000 fr. Son épouse n'a qu'une jouissance viagère des biens, capitaux et maisons, donnant une rente de 400 fr. Elle obtiendra, sans contredit, une retraite qu'on évalue par approximation à 400 fr. Total : 950 fr. (*sic*). En voilà bien suffisamment pour vivre à Cagnes, mais le mari aurait dû lui reconnaître en propriété tous ses biens de Cagnes pour compenser les droits et valeurs qu'elle avait eus du chef de sa tante Guiraud; mais cela ne figurant point dans un contrat de mariage, le décédé a tout fait passer à cette fille naturelle, au grand préjudice d'une épouse qui méritait plus des égards (*sic*). Quittons ce triste sujet et passons à un autre.

1. Suscription : « A Monsieur Monsieur Provençal, professeur et docteur en médecine, à Montpellier. » Timbres postaux : « 78 Antibes ». « 4 mai 1830 ». « 6 mai 1830 ».

Je me persuade sans peine combien l'hiver a été pénible aux habitants de vos contrées. Il s'est également fait sentir bien durement ici, mais vous allez bien voir encore combien il a été diminué, et vous allez comprendre, par la comparaison que je vais vous faire, que nous sommes dans le pays de la Palestine. Ni les oliviers, les orangers, les limons, fèves, artichauts, ni aucun fruitier, pas même les canigiers, n'ont absolument rien souffert. Les pois seuls ont péri de ce naufrage. Faible calamité, de laquelle on a été facilement consolé, lorsque, le lendemain, on a su que tous les oliviers de l'arrondissement de Draguignan et en delà, les arbres avaient été endommagés et les olives gelées. Nous savons qu'on a été plus victimés dans vos contrées. Malgré cette rigueur, croiriez-vous (les choses en sont déjà apparentes) que nos oliviers sont déjà boutonnés, et, malgré une sécheresse qui nuit à la récolte des blés et légumes, ces arbres promettent beaucoup. A Nice, et dans la rivière de Gênes, où la récolte a été fortement réduite, la récolte (*sic*) y promet davantage.

Quittons le raisonnement d'agriculture et parlons des rois et des princes qui voyagent. Vous m'avez fait un beau tableau du luxe et de l'appareil que votre ville a déployés lors du passage du roi de Naples. Je vous dirai tant mieux, mais, à cette occasion, il faut que je vous dise un mot de la réception brillante que les Niçois firent à leur souverain la veille de la Saint-Charles, à son entrée à Nice. Représentez-vous d'abord la plus belle soirée qu'on respire en automne. Vers les quatre heures, une cinquantaine d'équipages, des étrangers et presque autant de la ville, allèrent à la rencontre du roi. Les équipages étaient aussi brillants qu'on peut les voir à Paris ; des groupes de jeunes étrangers, montés sur les plus beaux coursiers, les précédaient. L'arrivée d'un courrier vint annoncer que le roi arriverait à six heures. A cinq, les consuls, accompagnés du conseil municipal et des notables de la ville, se mirent en marche et furent se placer hors la porte de Turin, sous une estrade préparée dans le meilleur goût. Au vis-à-vis, une autre fut placée, et réservée au gouverneur et son état-major. Le roi arrive quelques instants après, éclairé par des feux et des artifices placés sur le haut de la porte de Turin. Sa Majesté s'y arrêta pour y recevoir les compliments du maire de la ville. Aussitôt, trente jeunes pêcheurs, lestement et proprement habillés, traînèrent la voiture jusqu'au palais au milieu d'une allégresse générale. Leurs mères et leurs sœurs chantaient des airs et des chansons pour exciter la joie. L'illumination suspendue sur les arbres des nouveaux boulevards et du passage de la tour du lycée était d'un goût remarquable. Le grand appareil de la force militaire de la place augmentait prodigieusement l'éclat de son arrivée. Le lendemain, à dix heures, on s'aperçut que la cour de Turin était à Nice. A onze, elle se rendit à Sainte-Réparate. Célébration très solennelle. Le soir, la cour se rendit

à la salle du spectacle. Grande affluence. Représentez-vous que deux cents familles ont hiverné à Nice, et qu'elles ont profité des fêtes que la cour et la ville ont données. Aussi, on espère d'en voir davantage l'hiver prochain. Presque toutes les familles anglaises sont à Hyères et à Toulon, ou dans les campagnes. Celles d'Italie y sont aussi; les nobles de Turin et du Piémont ont également fait les curieux. Nous en voyons passer tous les jours et en quantité. Le Piémont fournit à notre armée de Toulon des bons bœufs et des volailles qui passent tous les jours. N'êtes-vous pas tenté d'y venir faire une incursion et, de là, passer tout le mois de mai à Cagnes et ses environs? Si vous n'acceptez pas pour le moment, donnez votre promesse de vous acquitter pour le mois d'octobre prochain. Votre frère, qui vous presse beaucoup de cela faire (*sic*), s'y attend. Vous amèneriez alors vos neveux au temps des vacances, et ils n[..] perdraient point l'assiduité des études. Je vous y engage à (*sic*) mon particulier.

Un mot ici sur les élections prochaines. M. Courmes, Courmes de Grasse, s'est enfin décidé à accepter l'élection. Trente voix lui arriveront de Draguignan : c'est chose convenue. M. Aubernon pourrait être élu au grand collège avec M. Baron, qui est chez lui depuis quelques jours. Un des enfants de M. Avigdor, avec votre neveu, exploitent les arrivées des huiles. Cela nous procure le plaisir de voir souvent Mme Avigdor. Sa filature en soie marchera très rapidement cette année. La distillation de la fleur d'oranger ici va déjà son train. Vous voyez que ce pays s'améliore toujours. Les deux jardiniers qui ont acquis de M. Avigdor les deux champs du Cros y retirent des primeurs plus précoces que celles de Nice. Quatre puits arrosent ces deux grandes plaines; tous les voyageurs y fixent leurs regards. J'étais hier à Nice, et j'ai diné avec le père de Borrély. Saluez pour moi son fils. Je finis par vous réitérer tout le plaisir que j'aurais de vous voir ici dans 15ne (*sic*), si vous voulez assister au départ de l'escadre, ou, du moins, promettez-nous pour le mois d'octobre prochain. Alphonse diffère l'envoi de son cadeau en dragées. Je pense que cela n'ira pas loin. Recevez ici mille salutations de toute ma famille. Tous ces messieurs vous font leurs compliments. On a au Cercle de Cagnes six journaux présentant des couleurs différentes. Vous aurez donc de quoi lire ici. Adieu, mon cher ami, votre très affectionné,

DAVIN l'aîné.

**44.** — *Extraits de lettre de J. de Montaulieu* (Valréas, 29 août 1830) [1]

Valréas, 29 août 1830.

Je vous remercie bien, mon cher ami, d'avoir songé à moi dans ces

1. Suscription : « A Monsieur Monsieur le professeur Provençal, rue Saint-Mathieu, à Montpellier, Hérault. » Timbre postal : « 89 Valreas. »

moments où l'imagination est entièrement préoccupée par les événements politiques. C'est un témoignage d'amitié auquel je suis très sensible, et je vous dois encore des remerciements pour tous les détails que vous m'avais (*sic*) donnés sur notre bonne ville de Montpellier. J'ignorais absolument ce qui se passe et ce qui s'est passé dans ce pays. J'ai bien reçu quelques lettres du cher Odon, mais excepté de nos affaires, il ne m'a jamais entretenu de ce qui avait rapport aux événements, et j'étais très désireux de connaître l'effet qu'ils avaient produit dans la capitale de l'Hérault. Grâce à votre bon souvenir, me voilà instruit maintenant. Lorsque nous nous reverrons, vous me ferez part des observations que vous avez faites sur la mine de certaines personnes. Il doit y en avoir comme partout de bien désappointées. Au coin du feu, nous nous amuserons de tout cela.

Vous avez dû juger, mon cher Provençal, de la vive inquiétude où j'ai dû être sur ma femme et ma fille. Heureusement, elle n'a pas été longue, ma femme ayant eu l'attention de m'écrire le 27, au moment où le combat s'engageait, et ayant eu le bonheur que, malgré l'état affreux où devait se trouver Paris, cette lettre fût jetée à la poste et pût m'arriver le quatrième jour. La sachant réunie à sa fille dans son pensionnat au faubourg du Roule, je fus beaucoup plus tranquille, parce que je savais que, dans les temps les plus désastreux, pendant la Terreur même, les collèges et les pensionnats avaient toujours été respectés et particulièrement protégés. Mes angoisses ne durèrent donc guère que vingt-quatre heures. Je craignais que ma femme, qui sort journellement pour aller chez sa mère, à une grande heure de distance du pensionnat de sa fille, où elle habite, ne se trouva (*sic*) dans les rues au moment du tumulte. Quant au degré de frayeur que mes dames ont dû éprouver, elles ne m'en ont pas instruit. Je sais seulement que petite Louisa redoutait beaucoup un bombardement.

Le département de Vaucluse est fort tranquille, surtout Valréas. Nous sommes ici les meilleures gens du monde. Quelques personnes ont bien la mine allongée, surtout celles qui avaient des pensions sur la cassette de Charles X, mais pas le moindre petit propos offensant, ni une personnalité même indirecte [1].

Mon frère Joseph est destiné à être le témoin des funérailles de toutes les dynasties. En avril 1814, il était à Paris, blessé ; en juillet 1815, il y était encore, et le 3 août 1830, il était à Rambouillet. Son régiment a fait partie de l'escorte de la famille déchue jusqu'à Dreux, et, le 5, était de retour dans sa garnison à Chartres.

J. DE MONTAULIEU.

1. Je supprime ici un paragraphe sans intérêt.





**45. — *Certificat médical délivré par Provençal à Creuzé de Lesser préfet de l'Hérault* (1831)**

Je soussigné, docteur en médecine, professeur à Montpellier, membre de l'Institut, certifie que M. Creuzé de Lesser, ex-préfet de l'Hérault, a été atteint, et souvent depuis dix ans, de fluxions aux yeux, suivies d'affaiblissement bien prononcé de la vue, de catarrhe pulmonaire intense et fort long, auquel succède toujours une toux nerveuse très forte et très fréquente qui dure longtemps; de rhumatisme goutteux, qui a son siège ordinaire aux extrémités supérieures et particulièrement aux épaules; que ces trois affections sont plus fréquentes depuis plus de deux ans et plus intenses à chaque retour; qu'elles ont été produites et souvent renouvelées par de fréquentes tournées dans les divers arrondissements du département, faites le plus souvent pendant la plus mauvaise saison de l'année, et par des travaux journaliers et trop nombreux qu'exige l'administration d'un grand département, d'un préfet qui, comme M. de Lesser, fait tout lui-même.

Je certifie que ces affections ne peuvent pas être entièrement guéries, mais seulement calmées par la [suspension *eff.*] cessation de tout travail et par une vie tranquille et douce.

Montpellier, le 10 août 1831.

**46. — *De J. Recolin, docteur en médecine* (Le Vigan, 8 décembre 1831 [1])**

J'ai renvoyé dernièrement au docteur Dubreuil une de ses malades; il faut que je vous en parle un peu, ne serait-ce que pour remplir ce qui reste de mon papier, mais vous devinerez aisément qu'il y a un peu de malice de ma part. Une jeune dame de ce pays, de constitution lymphatico-sanguine, portait au sein gauche une glande de la grosseur d'un œuf; après consultation entre M. Dunal et M. Dubreuil, on décide l'opération; elle s'y soumet courageusement; la glande est enlevée avec adresse et la cicatrice fermée au bout d'un mois, mais quelle cicatrice! irrégulière, des bords froncés, plissés, élevés et durs. Cependant le centre de la plaie ne cicatrisant pas rapidement, on le cautérise avec le nitrate d'argent; afin de le maintenir au niveau avec ses bords, on administre l'iode. C'est dans cet état que la malade est renvoyée chez elle, guérie, dit-on.... Quelques jours après son arrivée, de violentes coliques se déclarent, une perte survient; je suis demandé auprès d'elle. C'est une fausse couche de quatre mois qui a lieu; elle en est étonnée. On avait décidé en consultation *qu'elle ne l'était pas*. Nous prévenons par la diète et les lavements légèrement purgatifs le gon-

1. Lettre datée seulement par le timbre postal. Je n'en donne qu'un fragment.

flement des seins, et, en quinze jours, la malade est remise; mais voilà qu'une glande de l'aisselle, qu'on avait bien remarquée, mais qu'on avait jugée *indifférente*, s'engorge; une autre, au bord de la cicatrice et adhérente à la peau, grossit et devient douloureuse; les bords froncés, durs et élevés se colorent en rouge; de petits boutons comme des lentilles s'élèvent tout à côté de la plaie qui suppure, saigne, et fait éprouver à la malade des douleurs aiguës comme des piqûres d'épingle. Elle part pour Montpellier. Que fait-on? on s'amuse à placer des *cataplasmes* émollients; on couvre *le sein de sangsues*, on prétend que ce n'est rien: « huit jours suffisent pour la guérison », et un mois se passe sans que le mieux paraisse. Pendant ce temps, on oublie que la glande mammaire est très volumineuse, que l'adhérence des glandes nouvelles augmente chaque jour, détruit le tissu cellulaire qui les isolait de la peau; que cette dernière prend un caractère particulier; que, chaque jour, les parties saines diminuent et que, lorsqu'on viendra à l'opération, la glande mammaire mise à nu, esposée (*sic*) au contact de l'air et des corps étrangers, peut s'enflammer; que la diathèse cancéreuse peut s'y fixer, et qu'une troisième opération, devenue indispensable pour sauver les jours de la malade, ne lui sera annoncée qu'aux dépens de ce reste de force morale dont elle a donné tant de preuves. Maintenant, que dites-vous de vos hauts et puissants confrères?

**47.** — *Du notaire Couié* (9 décembre 1836). *Description du domaine de la Figarède* [1]

Saint-Martin de Londres, le 9 décembre 1836.

Monsieur,

Ce n'a été qu'à force de soins que je suis parvenu à obtenir les renseignements que vous m'aviez demandés sur le domaine de la Figarède et Pierres-Brunes, appartenant à M. le marquis de Gévaudan. Je m'empresse de vous les transmettre. Je crois les avoir puisés de bonne source.

Coupes des bois à seize ans de pousse (c'est l'âge qu'ils doivent avoir quand on les coupe):

| | |
|---|---|
| 1° Celui de Rouvière Torte . . . . . . . . . . . . | 11000 fr. |
| 2° Bois de l'Olivier . . . . . . . . . . . . . . . | 10000 |
| 3° Bois dit La Taillade de Mouillères . . . . . . . . | 4000 |
| 4° Bois dit de l'Arboussas . . . . . . . . . . . . | 5000 |
| 5° Bois de Combenègre et le travers des vignes . . . . | 4200 |
| 6° Bois dit le Prioch de Long . . . . . . . . . . . | 2800 |
| 7° Le petit bois de Pierres-Brunes . . . . . . . . . | 500 |
| Total . . . . | 37500 fr. |

1. Suscription : « Monsieur M. Provençal, professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Mathieu, à Montpellier. »

On peut y nourrir, depuis la descente de la montagne jusqu'à la montée (non compris les agneaux), de 640 à 650 bêtes à laine dont le détail suit :

| | |
|---|---|
| Brebis pour agneler . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 240 |
| Moutons et doublenques (dits bassibades) . . . . . . . . . . | 240 |
| Belligasses mâles et femelles . . . . . . . . . . . . . . . | 170 |
| Total . . . . | 650 |

On peut semer dans les deux domaines 28 hectolitres de blé et autres bas grains comme avoine et paumelle, 13 hectolitres : ce qui fait en tout chaque année 41 hectolitres, qui peuvent donner, une année comportant l'autre, un cinq, ce qui ferait 205 hectolitres.

La feuille de mûrier est peu conséquente, mais on peut en planter en quantité ; l'exposition pour ce genre de culture est parfaite ; il n'y aurait pas à craindre la mortalité de la feuille.

Je ne puis vous préciser le montant des contributions qu'on paie annuellement, mais on croit que c'est environ 750 fr.; pour le prix de ferme, on pourra vous exhiber le bail du fermier, comme le rôle des contributions.

Je désire que ces renseignements puissent vous suffire et que vous trouviez cette propriété à votre convenance.

Ma famille me charge de vous présenter ses hommages très affectueux, et je vous prie de croire aux sentiments respectueux de votre très humble serviteur.

Couié.

Il ne m'a été donné aucun renseignement sur le produit des vignes.

**48.** — *De Mme et M. Bassaget* (29 juillet-18 août 1831). *Description des mas du Château d'Astouin et de Chabert* [1]

D'Astouin, 29 juillet 1838.

Monsieur,

Je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui ne m'est parvenue que le 27 du courant.

Les domaines du Château d'Astouin et Chabert sont contigus dans toute sa (*sic*) longueur du devant et du couchant, séparés au milieu par une cabane qui doit le passage des charrettes pour aller d'Astouin à Chabert ; au reste, c'est peu de choses.

La contenance des domaines est d'environ onze cents carterades, situées sur les bords du petit Rhône, près Silvéréal, à trois quarts de lieue du Château d'Avignon.

1. Suscription des deux lettres : « A Monsieur Provençal, docteur en médecine à Montpellier. »

Le terrain est composé de : deux cent cinquante carterades, terres labourables, portant blé, luzerne, seigle, avoine et orge.

Prés, quarante carterades.

Vignes jeunes, six carterades, et vieilles vignes, quatre carterades.

Sauzeraie, ou bois de saule, soixante-dix carterades, susceptibles de défrichement (mais par sa position au Rhône, qui est très avantageuse, et les atterrissements du fleuve, la sauzette gagne dans toute sa longueur, et avance toujours dans le Rhône, en sorte qu'il y a une plage immense).

Le restant du domaine est enclos d'herbages en zones jonc, portant six cents brebis, quatre cents anonges et dix-huit ou vingt bêtes rossatines, qui dépaissent toute l'année sur les herbages, sans avoir recours en été pour les troupeaux d'aller dans les montagnes.

Les deux propriétés payent de contribution foncière 547 fr.

Cote des chaussées du Rhône : 165 fr.

Il arrive, quelquefois, que nous ne payons que la moitié de cette dernière cote; les trois quarts, nous passons même une année sans rien payer; c'est selon les dégâts que font les eaux du fleuve. La saison pluvieuse nous donne beaucoup plus de foin que la sécheresse qui règne. L'an dernier, nous avons récolté plus de huit cents let. qt. de foin, cette année un peu moins, mais en fumant et arrosant les prés, on parviendrait aisément à avoir beaucoup de foin. Il y a une prise d'eau ou martellière sur chaque propriété avec les roubines pour conduire l'eau soit autour des terres, soit dans les herbages, ainsi que dans les prés; mais tout est négligé. Astouin est susceptible d'un grand produit en y faisant les améliorations convenables, en défrichant d'excellents terrains, créant des fossés nouveaux et recreusant ceux qui existent. Le domaine est très boisé en aubes, ormeaux et saules. Chabert n'est pas autant boisé. Les deux propriétés réunies forment un très beau domaine. Je désire, Monsieur, que vous en soyez l'acquéreur, ayant eu occasion d'entendre parler de vous à Tarascon par M. Guérin, substitut du procureur du Roy, votre ami, et M. Gauthier, notre avoué, qui désirent l'un et l'autre vous accompagner. Mais je crains que M. Guérin soit déjà parti. Vous avez un connaisseur en M. Audibert, qui était, je crois, de la partie, ce que je désire. Si vous venez par Tarascon, ces messieurs vous indiqueront le chemin. Si vous venez par Lunel, je pense que M. Bord vous accompagnera, mais il vous faudrait un conducteur pour vous indiquer la route : passez par Saint-Laurent à la Carbonière; vous trouvez un poste de douaniers qui vous indiquera la barque de Soulier. Vous entrez dans la pinède : on vous indique le chemin de la Silve, et, de là, vous voyez devant vous le fort de Silvéréal, où vous passez la barque qui est à un quart de lieue d'Astouin. Vous pouvez même vous passer de guide. On trouve partout des gens

qui vous indiqueront le chemin le plus court. Vous arrivez à Astouin en droite ligne; vous le verrez de la barque.

Quant aux bails (*sic*) à ferme, il y en a un passé en 1791, d'Astouin, portant une rente de 5500 fr. à rente sûre et plusieurs réserves pour le propriétaire; en 1800, autre bail à ferme à moitié fruit, les herbages à rente sûre, 2000 fr.; les prés étaient compris aux herbages. Depuis lors, nous avons acheté Chabert et bien d'autres terrains; il y a eu d'autres fermiers à moitié fruit à peu près aux mêmes conditions et le dernier bail passé en 1819 d'Astouin et Chabert à rente sûre, est de 9500 fr., et nous avons exploité nous-mêmes.

La situation des domaines est agréable. Astouin aboutit au Rhône par une allée; un logement de maître, ménagerie, grande écurie pour le fermier, une pour le propriétaire, grenier à foin, cabanes ou bergerie, four, fromagerie, ainsi que tout ce qui est utile à la ménagerie, une chapelle; à Chabert, logement du fermier, une grande cabane pour le troupeau construite l'an dernier. Mon mari désirerait garder Chabert, étant habitué de vivre en campagne. Mais si c'est un obstacle à la vente d'Astouin, il se décidera au prix de 90000 fr.

Venez sur les lieux, Monsieur, vous prendrez connaissance par vous-même de tout ce qui a rapport aux propriétaires. Les réparations à faire sont de nature à rentrer dans vos fonds d'année en année. C'est pour payer la dot de nos deux fils que nous voulons vendre. Mon mari est vieux et infirme. Nous avons éprouvé bien des désagréments de la part de nos fils. J'ai soixante et onze ans. La surveillance et les soucis du ménage me fatiguent. Nous désirons vendre pour nous tirer d'un train de ménage, dont nous ne sommes plus en état de faire valoir nous-même.

S'il vous faut de plus amples renseignements, nous les trouverons. Nous n'avons jamais eu de plan, mais il y a la matrice de rôle aux Saintes-Maries, qui indiquera les terres numéro par numéro. C'est à une lieue et demie d'Astouin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une parfaite considération,

Votre très humble servante.

VERRON BASSAGET.

Château d'Astouin, le 18 août 1838.

Monsieur Provençal, docteur en médecine, à Montpellier,

Mon père me charge, Monsieur, de répondre à la lettre dont vous l'avez favorisé le 1er de ce mois, en réponse à celle qu'il eut l'honneur de vous écrire dernièrement, et qui vous donnait des détails au sujet du domaine d'Astouin. Aujourd'hui, pour satisfaire au contenu de votre précitée, je viens vous donner les renseignements suivants :

Je ne parlerai point du domaine de Chabert par la raison que mon frère le jeune doit prendre sur ce domaine 30000 fr.; qu'il est en ce

moment à son régiment 3e hussards; je pense que cette année, il aura un congé de semestre comme tous les officiers de l'armée. Alors, Monsieur, il sera décidé si cette propriété sera mise en vente, mais celui qui achètera Astouin aura sans contredit la préférence. Voici donc les renseignements sur le compte d'Astouin.

Astouin fut mis en vente le 4 février 1837, au prix de fr. 91349.37. Ce fut le prix auquel des experts nommés judiciairement l'estimèrent pour un partage entre le père et le fils. Il monta au prix de fr. 108380; après l'extinction de cinquante-trois feux, en l'étude de Me Chapus, notaire à Arles, mon père en resta l'adjudicataire.

Astouin et Chabert paient 597 fr. de contribution et cote des chaussées du Rhône. Depuis fort longtemps, la contribution de ces deux domaines est ainsi agglomérée, vu qu'ils appartiennent au même propriétaire. Sur le cadastre, l'on pourra voir ce qu'un chacun paye. Astouin étant plus important que Chabert, il doit payer nécessairement un peu plus que la moitié de la susdite somme.

Astouin produit ordinairement du blé, seigle, avoine et orge; une prairie au bord du Rhône qui fournit de cinq à sept cents quintaux de foin première qualité (cette récolte peut s'améliorer sensiblement en défrichant des auzeraies) (*sic*) et augmenter le produit des terres en défrichant des prairies trop élevées. Le produit des terres varie suivant les saisons de l'année; celle-ci a été peu favorable; ce domaine mérite d'être vu, d'être bien examiné par un connaisseur; peu de réparations foncières peuvent le rendre d'un rapport très avantageux, surtout en suivant le système de la culture moderne. Le sol est très propice à la culture de toute espèce de plantes sarclées, de toute qualité de fourrages artificiels; les luzernes y grainent très bien; la garance s'y cultiverait avec succès, ainsi que la vigne. Les mûriers y croissent rapidement et fortement : ceux qu'il y a le prouvent à l'évidence et les vers à soie y réussissent bien. Enfin, Monsieur, en changeant le canal de dirigation (*sic*) qui vient du Rhône au nord de la propriété, ce qui est une petite réparation, mais la plus importante, pour arriver promptement à un haut produit (*sic*).

Peu de domaines réunissent l'utile et l'agréable comme celui-là; mais il faut le voir, le parcourir plusieurs jours et surtout avec un agronome connaisseur qui jugera de sa valeur, de son rapport actuel et futur.

La position de ce domaine pour sa façade au Rhône est unique. Son étendue est importante, terrain fort, et de l'autre côté, rive droite sablonneuse, de telle sorte qu'il ronge de ce côté et laisse beaucoup de terrain à Astouin. En ce moment, il y a une plage considérable.

Le troupeau s'y élève avec succès, ainsi que des élèves de jeunes chevaux, par croisement avec le haras établi à Arles, qui viennent sous les mois d'avril et mai. La grande étendue des pâturages et sa bonté

permet et encourage à y porter toute son attention. Par ce moyen, l'on obtient une très grande quantité d'engrais et, comme tout est relatif en agriculture, les récoltes deviennent plus abondantes, ainsi que les produits. Enfin, Monsieur, lorsqu'on a vu cette propriété, l'on s'en rappelle (*sic*) toute sa vie, puisqu'on y trouve tous les agréments que l'on peut désirer à la campagne. Donc, il faut [la] voir.

En attendant le plaisir de vous voir, Monsieur, ici, au domaine même, recevez l'expression des sentiments distingués avec lesquels j'ai bien l'honneur de vous saluer.

Pour mon père,

BASSAGET Albert.

Mon adresse en Camargue est : « à M. Bassaget père, propriétaire aux Saintes-Maries, par Arles (Bouches-du-Rhône). »

**49. — *De Colrat* (Mauguio, 26 septembre 1841). *Description des domaines de Massia* [1]**

Mauguio, 26 septembre 1841.

Monsieur,

J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 22 de ce mois. Je me suis mis de suite en mesure de vous donner les renseignements que vous me demandez, et qui vous seraient parvenus deux jours plus tôt, si le percepteur se fût trouvé ici ; mais, étant absent, j'ai été obligé d'attendre sa venue pour vous les procurer complets.

La contenance de la campagne de M. Gustave de Massia est de 21 hectares 84 ares 60 centiares, soit 109 cétérées 23 dextres, ancienne mesure locale. Il y aurait en moins, avec l'ancien compoix, trois cétérées. La qualité du terrain est bonne, sans cependant être de première qualité. Ce qu'il y a de plus défectueux sont deux vignes éloignées de l'enclos de la Clausade, qui peuvent contenir environ 17 sétérées (*sic*). Sur la totalité de la contenance, il y a 40 cétérées en champs. Tout le reste est en vignes de tout âge depuis vingt-cinq jusqu'à six ans.

D'après les renseignements que je me suis procurés auprès d'une personne en position de les bien connaître et qui concordent à peu près avec mon opinion, les vignes peuvent produire, une année compensant l'autre, 120 muids de vin, et les champs, 120 setiers de blé, non compris les fourrages pour la nourriture des cabaux. Ces produits seraient susceptibles d'augmentation si l'on y employait du fumier. M. de Massia faisait bien cultiver (la campagne est en bon état), mais il négligeait la partie des engrais.

1. Suscription : « M. M. Provençal, médecin, près l'église Saint-Mathieu, à Montpellier. »

La valeur du tout serait, en le bien payant, de 70000 fr. La maison de Mauguio pourrait se vendre 6000 fr.; les contributions de l'année sont de 362 fr. 82, soit foncière, personnelle, mobilière et portes et fenêtres, qui pourront diminuer d'ici à trois ans, si le gouvernement ne les augmente pas.

Si vous vous décidez à venir, vous me trouverez à quelle (*sic*) heure de la journée que ce soit, en m'en prévenant la veille. Ordinairement, je vais voir mes vendangeurs l'après-midi, mais tout aussi bien je puis y aller le matin, ainsi votre heure sera toujours la mienne.

Si vous m'écrivez, veuillez ne plus me qualifier d'adjoint à la mairie; depuis un an je n'exerce plus ces fonctions.

Toujours empressé à pouvoir faire quelque chose qui vous soit agréable, disposez de moi en toute occasion.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très affectionné serviteur,

P. COLRAT.

**50.** — *Extraits d'une lettre du colonel Burel, colonel en retraite* (Draguignan, 26 mars 1845) [1]

Draguignan, ce 26 mars 1845.

Mon cher et honorable professeur,

Le 6 de ce mois, je reçus vos obligeantes prescriptions du 3, et, malgré bien des objections, je pressai l'organisation des douches en les commençant moi-même de mon exemple et de ma main, avec peine et douleur; me trainant en cul-de-jatte; perçant comme un gauche maçon le plafond de notre cuisine, au-dessus de laquelle je plaçai un grand cuvier avec sa douille, sa manche, son robinet; activant l'aide du porteur d'eau et de la cuisinière; mais, à l'essai, le grenier, la cuisine s'inondaient, se glaçaient; ma femme, mes aides étaient dégoûtés, révoltés; mon rhume augmentait, mon oreille gauche continuait à me tinter à chaque pulsation du cœur; ma jambe déjà engorgée continuait d'enfler, et, depuis vingt-huit à trente jours, elle est encore engorgée aujourd'hui. Le temps, passable pendant quelques heures, redevenait aussi affreux que partout en France : il me fallut bien céder aussi à tant d'obstacles [2].

.... On m'a, de plus, assuré, ce que je savais déjà, que les vrais impotents, comme je le suis, sont fort mal dans les bains minéraux des Pyrénées comme dans ceux des Alpes : qu'on n'y trouve ni *régime médi-*

1. Suscription : « A M. M. Provençal, professeur de médecine et membre correspondant de l'Institut, à Montpellier (Hérault). »

2. Je supprime un paragraphe sans intérêt où Burel fait la description de ses maux et demande une consultation.



*cal*, ni remèdes ***bien dirigés ou bien exécutés***; qu'on n'y trouve qu'une cuisine digne d'une bonne auberge, un grand luxe de logement, de bals, de jeux et de distractions bruyantes. Comment dire à ces marchands de mangeaille un mot sur le lavement ou la tisane prescrite, sur un mets brûlant d'épiceries, sur le bruit de leur salon et de leur cuisine pendant une nuit de douleur? J'ai vu en plusieurs endroits les maîtres, les valets, les passants du bon ton tourner le dos d'impatience ou de pitié, ce qui exprime trop bien le refus des uns et l'égoïsme mal déguisé des petites maîtresses voyageuses [1].

.... La neige et le froid versent tant de maux dans les montagnes du Loup que les habitants de *Sallagriffon* viennent chercher à dos d'hommes la paille de *Saint-Vallier* pour substanter leurs mulets exténués, qui ne sauraient marcher, tant ils sont faibles et affamés. Au milieu de la pitié qu'on en éprouve, n'est-on pas tenté de rire de la généreuse abnégation des maitres en faveur de leurs bêtes de somme, lesquels oublient leur faim et misère, ainsi que celles de leurs femmes et de leurs enfants chéris, pour ne parler que des souffrances de leurs animaux? C'est que Dieu leur accorde gratis les uns, et que les autres s'achètent assez cher en plein marché....

1. Je supprime un paragraphe sans intérêt sur les conditions possibles d'installation à Montpellier.

L.-G. PÉLISSIER.

---

# CHRONIQUE DES ARCHIVES

**Belgique.** — Le Comité provincial des petites archives du Hainaut poursuit résolument la tâche entreprise. Le 2e fascicule paru des *Inventaires sommaires des petites archives du Hainaut* (Mons, Dequesne-Masquillier, 1911 ; in-8, p. 89-185) comprend : 1° Les archives de la commission provinciale des bourses d'études du Hainaut, par J. Wéry ; — Les archives communales de Chièvres (registres et comptes), par J. Deramaix ; — Les archives de la paroisse de Saint-Quentin à Tournai (fonds important, registres et parchemins), par J. Desmons.

**France.** — Le Comité de législation, un des derniers-nés de la Constituante, a joué un rôle considérable dans la fixation des divisions nouvelles de la France ; ses archives forment la série D IV des Archives nationales, et ont fait l'objet d'un inventaire récent. L'auteur de cet inventaire, M. G. Bourgin, vient d'en imprimer la préface dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1911, p. 624-648.

— L'archiviste du Dépôt de la Guerre avant 1815 était un ancien conventionnel et ancien évêque constitutionnel de l'Oise, nommé Massieu : M. E. Welvert a retracé sa biographie dans les *Feuilles d'histoire*, décembre 1910, p. 513-514.

— Une mission de M. A. Hulshof à Paris lui a permis d'étudier un certain nombre de documents des Archives nationales et d'en publier intégralement une importante série, des années 1300-1427 : « Oorkonden in de Archives nationales te Parijs aangaande de betrekkingen der Hollandsche Graven uit het Hennegouwsche en het Beiersche huis tot Frankrijk (*Bijdragen en Mededeelingen van het Hist. Genootschap*, XXXII, 1911, p. 266-405).

ALPES (HAUTES-). — Les sept communes de la vallée du Queyras ont voté une subvention (complétée par des versements de particuliers) pour l'impression de l'inventaire des archives du Queyras. M. Corréard a offert des documents sur Veynes, notamment des comptes consulaires de 1505-1545 (cf. *Annales des Alpes*, 1911, mai-juin), un volume de minutes notariées (1507), et divers parchemins, rôles de tailles, travaux communaux (depuis 1387), ateliers de charité, moulins, affaires militaires. Des pièces de procédure et des titres de familles en grand

nombre ont été déposés, ainsi que les archives communales anciennes de La Saulce et Rousset. A été restitué en outre un registre de délibérations de l'administration départementale des Hautes-Alpes (1793).

AUDE. — Le dernier volume du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1911, p. 487-529, publie un inventaire des archives de l'archevêché de Narbonne dressé en 1640, suivi des archives du chapitre de Saint-Just, de la mense abbatiale de Fontfroide, de la mense conventuelle du même lieu, du prieuré de Lamourguier, et des chapitres de Saint-Paul et de Saint-Étienne.

CALVADOS. — M. Le Lorier a étudié un registre du tabellionnage d'Argences-Troarn, de la fin du XIVe siècle, que possèdent les archives du Calvados (*Bulletin historique et philologique*, 1910, p. 288-305).

CORRÈZE. — Les réintégrations (notamment celles des greffes) et les dépôts des archives notariales deviennent impossibles faute de place. Un bâtiment neuf et incombustible est vivement réclamé. Les archives révolutionnaires de Brive ont été l'objet d'un récolement; les archives municipales de Millevaches ont été déposées par le maire à la préfecture. Les papiers intéressants de la fabrique de Gimel ont été réintégrés.

CÔTE-D'OR. — Diverses publications, entreprises par les étudiants en droit de l'Université de Dijon, ont déjà mis à profit le beau fonds de Saint-Étienne de Dijon; en voici une nouvelle de M. Georges Bloc : *De la communauté entre époux en Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1250 à 1260* (Dijon, Marchal, 1910; in-8 de IX-230 p.).

GARD. — Une réintégration récente aux archives départementales du Gard a fourni à M. Bligny-Bondurand la matière d'une intéressante communication au *Bulletin historique et philologique*, 1910, p. 321-409 : Statistique des opinions religieuses du futur diocèse d'Alais en 1688-1689.

LOIRE (HAUTE-). — Le comte de Causans a offert au dépôt départemental un lot considérable de documents historiques : 29 volumes de minutes notariées du Puy (1576-1638), des documents relatifs aux religieuses de Langeac, au prieuré de Goudet, et à Saint-Didier-d'Allier. D'autre part ont été acquis plusieurs documents sur la Chaise-Dieu.

MAINE-ET-LOIRE. — Sur les archives anciennes du tribunal d'Angers, on consultera un article de l'abbé Uzureau (*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1910, p. 227-242).

MARNE (HAUTE-). — L'archiviste continue à émettre des doléances sur l'état des locaux. Le plan de réorganisation qu'il poursuit mériterait cependant d'être encouragé. Le dépôt a été assuré pour 500,000 fr. L'inventaire du fonds de l'abbaye d'Auberive se poursuit. D'importan-

tes réintégrations, comme chaque année, ont eu lieu : archives de l'ancien châtau de Clefmont, remises par Mᵉ Nicolay, notaire à Clefmont (25 liasses du xivᵉ siècle au xviiiᵉ ; comptes, aveux, chartes de franchises, documents sur les familles de Choiseul, de Nettancourt, d'Haussonville, du Châtelet) ; diplôme de Lothaire (961) ; registres de délibérations de l'administration centrale du département (nivôse an IV-nivôse an VIII). M. le docteur R. Forgeot a rédigé l'inventaire du fonds de la prévôté de La Ferté-sur-Amance (1662-1773) ; il forme un in-4 de 80 p. — On signale l'existence d'archives plus ou moins importantes dans plusieurs communes du département : Bourmont, Joinville, Brainville, Bussières-lez-Belmont, Fayl-Billot, Pressigny, Saint-Thiébaut, ainsi qu'aux hospices de Langres et de Joinville.

Meurthe-et-Moselle. — M. Em. Duvernoy a évoqué le souvenir de l'un de ses prédécesseurs : *Le premier archiviste de la Meurthe, François Éloy, 1748-1814* (Nancy, 1911, in-8 ; extr. des Mémoires de la Soc. d'archéologie lorraine, 1910), en publiant son portrait. Modeste et courageux fonctionnaire, Éloy débuta comme greffier de la Chambre des comptes de Lorraine, s'opposa vivement en l'an V au transfert proposé à Lunéville des archives qu'il connaissait et aimait, et sauva de la destruction nombre de documents précieux. (Cf. *Bibliographe moderne,* 1901, p. 265-279.) Les érudits d'aujourd'hui lui doivent une grande reconnaissance.

— La *Revue générale de droit international public* publie, sous la signature de M. Gaston May, professeur à la Faculté de droit de Paris, une courte note sur *La saisie des Archives du département de la Meurthe pendant la guerre de 1870-1871* (tirage à part : Paris, Pedone, 1911 ; in-8 de 16 p.). Les archives départementales de Nancy furent alors menacées d'une mutilation désastreuse qu'avaient préparée deux délégués du gouvernement allemand, Harless et Pfannenschmid, mais l'affaire n'eut pas de suite ; on transporta seulement à Metz les archives administratives modernes qui concernaient les deux arrondissements (perdus par la France) de Château-Salins et Sarrebourg, tandis que les dossiers des communes non annexées de l'arrondissement de Briey prenaient le chemin de Nancy.

Pas-de-Calais. — Réintégrations obtenues : de Béthune, 20 registres de la régie des biens nationaux (1790-1808) ; — de Calais, les papiers de la justice royale et consulaire, de l'amirauté, de quelques fabriques et couvents, de la subdélégation ; — du tribunal d'Arras, quelques liasses du Conseil d'Artois ; — du tribunal de Saint-Pol, quelques liasses de la sénéchaussée et de l'époque révolutionnaire. Le rapport de l'archiviste pour 1910 (R. P., p. 326-339) donne l'état sommaire des archives de la ville de Calais.

Puy-de-Dôme. — Un inventaire des archives d'Aigueperse a paru



dans l'*Auvergne historique, littéraire et artistique* (Riom), en septembre 1911.

PYRENÉES (HAUTES-). — Un changement de local est projeté. On imprime l'inventaire des archives communales de Vic-Bigorre et de Lahitte-Toupière. Celles de Séméac ont été assurées.

SEINE-INFÉRIEURE. — Dans sa *Monographie générale du canton d'Argueil* (Gournay-en-Bray, 1911 ; in-8 de 431 p.), M. Louis Leroux a donné un très grand nombre d'extraits des registres paroissiaux des communes de ce canton.

SÈVRES (DEUX-). — Le répertoire des minutes conservées chez tous les notaires de l'arrondissement est contenu dans le livre de M. G. Baufine : *Étude sur le notariat dans l'arrondissement de Parthenay* (Niort, 1911, in-8).

TARN. — La *Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn* continue en 1910 le dépouillement des archives des notaires de Rabastens (p. 178-185, 294-309, 367-379) ; auteur : M. E. Marty.

— L'inventaire des titres et papiers contenus dans les archives du château de Trévien a été publié par E. Becus dans la même revue, 1910, p. 267-273.

**Grande-Bretagne.** — Aux archives d'État anglaises ont été puisées les sources de l'histoire des Juifs en Angleterre ; un tome II du *Calendar of the Plea Rolls of the Exchequer of the Jews preserved in the public Record Office* a été publié par M. J.-M. Rigg pour la Jewish historical Society (1910 ; in-4 de XXIII-363 p.) ; il se réfère au règne d'Édouard Ier et contient l'analyse détaillée de tous les actes par ordre chronologique.

**Italie.** — Dans la *Rivista del Collegio araldico* (1911), a paru une communication de Arn. Paleologo sur les diplômes de l'empereur Frédéric III conservés aux Archives d'État à Venise.

— Les chartes des archives de S. Maria à Novara, antérieures à l'an mille, ont fait l'objet d'une publication de Guido Audisio : *Le carte dell' archivio di S. Maria di Novara* (Novara, tip. Parzini, 1911 ; in-8 de 47 p.).

— Les archives du Vatican continuent à fournir la matière de nombreuses publications de premier ordre : nous citerons celle de Dom U. Berlière, *Suppliques d'Innocent VI, 1352-1362; textes et analyses* (Rome, Bretschneider, 1911 ; in-8 de XXX-993 p.) ; — celle de Alph. Fierens, *Lettres de Benoît XII, 1334-1342; textes et analyses* (Rome, Bretschneider, 1910 ; in-8 de CXXII-588 p.) ; — celle de K. H. Schaefer, *Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316-1378 ; Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII* (Paderborn, Schöningh, 1911 ; in-8 de XI-151 et 911 p.).

# CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

**Allemagne.** — Dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1910, p. 358-362, M. Escherich décrit les miniatures du psautier d'Hermann von Thüringen, conservé à Stuttgart, et de deux autres psautiers des bibliothèques de Maihingen et de Wolfenbüttel.

— La même revue, p. 547, consacre quelques pages à l'étude de M. Schmid sur un précieux manuscrit de la bibliothèque de Colmar, contenant des détails sur des œuvres d'art disparues de cette ville.

— Dans un travail intitulé : *Die sententiae Divinitatis* (Münster, 1909, in-8 de VI-208 p.), M. B. Geyer étudie et publie une somme théologique inédite et anonyme du XII[e] siècle qui est conservée dans la bibliothèque royale de Munich; il la compare aux traités analogues.

— M. P. Lehmann décrit un évangéliaire d'Aschaffenbourg dans le *Neues Archiv für aeltere deutsche Geschichtskunde*, XXXVI, p. 667-679.

— Dans les *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna* (Firenze, tip. Ariani, 1911; in-4 de XXVI-959 p.), M. Ed. Stengel étudie un passage de la chanson de Huon d'Auvergne d'après le manuscrit de la bibliothèque royale de Berlin.

**Belgique.** — La collection entreprise par le R. P. Van den Gheyn s'est poursuivie par deux nouveaux volumes, fort bien choisis : *Histoire de Charles Martel; reproduction des 102 miniatures de Loyset Liedet, 1470* (Bruxelles, Vromant, 1911 ; in-4 de 23 p. et 102 pl.) ; — et *Deux livres d'heures (n[os] 10767 et 11051 de la bibliothèque royale de Belgique) attribués à l'enlumineur Jacques Coene* (Bruxelles, Vromant, 1911 ; in-4 de 16 p. et 51 pl.).

— Sur la Vie de sainte Élisabeth de Hongrie, contenue dans un manuscrit de la même bibliothèque, on lira une importante étude de Louis Karl dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1910, p. 295-304 et 708-733.

— Le manuscrit latin 1379 de la Bibliothèque nationale contient la vie de sainte Catherine, illustrée par le peintre Étienne Lanquelier; M. A. Langfors l'étudie dans la *Romania*, 1910, p. 54-60.

— Deux nouveaux volumes de la Bibliothèque nationale viennent d'être édités intégralement en phototypie dans la collection inaugurée et poursuivie par MM. Berthaud frères : *La Notitia Dignitatum Imperii Romani; reproduction du ms. latin 9661 de la Bibliothèque nationale,*



105 pl. de peintures du xve siècle ; — et *Les Bibles de Charles le Chauve; reproduction des mss. latins 1 et 2 de la Bibliothèque nationale*, 171 pl. réduites ou non de véritables chefs-d'œuvre de la calligraphie et de l'art décoratif à l'époque carolingienne. Le préfacier de ces précieuses éditions est M. Henry Omont.

— La Bibliothèque nationale possède des papiers de Winckelmann, qui ont fait récemment l'objet d'une thèse de A. Tibal : *Inventaire des manuscrits de Winckelmann déposés à la Bibliothèque nationale* (Paris, Hachette, 1911 ; in-8 de 151 p.).

— Un manuscrit de la même bibliothèque a été étudié par le prof. Lazz. Tivano dans sa brochure : *Le laude di Jacopone da Todi nel ms. parigino 559; varianti, critica, fonetica, valore estetico e morale* (Terni, tip. Economica, 1911 ; in-8 de 96 p.).

— M. Olivier Martin étudie dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1911, p. 75-88, quelques manuscrits juridiques peu connus de la bibliothèque de l'Arsenal.

— Un texte inédit de la vie de saint Cunwal (*Vita Cunuali*), conservé dans le manuscrit 1289 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, a été publié par A. Oheix, avec un bon et substantiel commentaire, dans la *Revue celtique*, XXXII, 1911, p. 154-183.

— M. F. de Mély signale l'intérêt d'une miniature initiale du manuscrit français 138 de la Bibliothèque nationale, une « Histoire de la Toison d'or » écrite au xve siècle (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1910, p. 274) ; il croit en avoir découvert l'auteur dans un membre de la nombreuse dynastie des de Pauw, miniaturistes brugeois. Mais est-il bien sûr que le mot flamand « bevelet » se traduise par *compose?* J'incline à penser qu'il n'a pas d'autre signification que le mot allemand *befehlt*.

— Le manuscrit français 1877 de la Bibliothèque nationale, orné de 78 miniatures (xvie siècle), est l'œuvre d'un inconnu pour François de Rohan, archevêque de Lyon; la description en est faite par M. de Farcy dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1910, p. 107-110.

— M. le comte P. Durrieu n'a pas tout dit encore sur le manuscrit des Très belles heures de Notre-Dame du duc de Berry ; il revient sur son compte dans la *Revue archéologique*, 1910, p. 246-279, et en donne la restitution intégrale dans son état primitif.

— Un précieux don a été fait à la bibliothèque de la ville de Reims : environ 20000 volumes provenant de la succession du sénateur Victor Diancourt, dont 2000 œuvres de littérature des xviiie-xixe siècles dans d'admirables reliures.

— La bibliothèque de l'École centrale de Lot-et-Garonne a fait l'objet d'une étude de M. R. Bonnat (*Revue de l'Agenais*, 1909, p. 110-132 et 207-221).

— Le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 1910, p. 167-191, contient, accompagnée de planches, une analyse détaillée des miniatures d'un Graduel de la bibliothèque de Saint-Dié (XVI[e] siècle), dont une est particulièrement curieuse pour l'histoire des mines de Lorraine.

— L'inventaire des manuscrits bretons (fonds Luzel) de la bibliothèque de Quimper a été publié par M. F. Le Guyader dans les *Annales de Bretagne* (avril 1909).

— Les méfaits commis par Libri à la bibliothèque de Carpentras sont exposés par M. C. Pitollet dans le *Bulletin italien*, IX (1910).

**Grande-Bretagne.** — M. Paul Meyer donne la notice du manuscrit Egerton 745 du British Museum dans la *Romania*, 1910, p. 532-569.

— Le manuscrit 3075 de la bibliothèque de Cheltenham a été l'objet d'une étude particulière de H. Suchier dans les *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna* (Firenze, tip. Ariani, 1911 ; in-4 de XXVI-959 p.).

— La bibliothèque de Whitley Stokes a été donnée à l'Université de Londres : elle est surtout importante pour la dialectologie et la lexicographie irlandaises.

— Le duc de Devonshire a fait reproduire un des plus curieux manuscrits de sa collection de Chatsworth : *The Benedictional of Saint Æthelwold, bishop of Winchester, 963-984*, reproduced in fac-simile (Oxford, University Press, 1911 ; in-4 de 60 p. et 48 pl.) ; le commentaire qui accompagne cette somptueuse édition est de MM. G. F. Warner et H. A. Wilson.

— Le Fitz William Museum de Cambridge possède deux livres d'heures à l'usage d'Amiens ; cf. *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, XXIV (1911), p. 334-340.

**Italie.** — Les tomes XIV à XVII de la collection des *Inventari dei manoscritti delle Biblioteche d'Italia*, aujourd'hui dirigée par M. Alb. Sorbelli, ont paru de 1909 à 1911 (Forli, tip. Bordandini, 1911 ; in-4 de 216, 234, 238 et 246 p.). On y trouvera cataloguées les collections suivantes : bibliothèques communales de Sassuelo, de Cascia, de San Severino Marche ; bibliothèques Breventani et archiépiscopale de Bologne ; bibliothèque Iacoli de Modène, bibliothèque Bortolini de Camurana ; bibliothèques Chelli (de Grosseto), Cionini (de Sassuelo) et Ambrosini (de Bologne) ; archives communales de Parme et de Sassuelo ; bibliothèques Scarabelli-Zunti, Di Soragna et du musée d'antiquités à Bologne ; enfin la suite, par L. Frati, du fonds considérable de l'Université de Bologne.

— Le manuscrit 679 de la bibliothèque communale d'Assise a été édité par F. Pennacchi : *Actus sancti Francisci in Valle Reatina ; legenda* (Foligno, tip. Salvati, 1911 ; in-16 de 61 p.).

—Une description et une édition complète d'un manuscrit de Vérone ont paru par les soins de F. S. Buchanan : *The four Gospels from the Codex Veronensis* (Oxford, Clarendon Press, 1911 ; in-4 de 222 p.).

**Pays-Bas.** — Un manuscrit à miniatures, d'origine picarde, conservé à La Haye, a fait l'objet d'une notice de M. A. Boinet dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, XXIV (1911), p. 340-343.

**Russie.** — On a fait quelque bruit autour d'une découverte intéressante parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, et d'une attribution proposée. Il s'agit d'un sermon en français, « l'Amour de la Madeleine », publié par l'abbé Jos. Bonnet dans le manuscrit Q I 14, et même traduit en allemand par R. M. Rilke (Leipzig, 1911 ; in-8 de 50 p.). Il y a quelque doute à accepter l'opinion de l'éditeur.

**Suède.** — La bibliothèque royale de Stockholm possède un manuscrit du Coutumier de Champagne ; on en trouvera la description dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1910, p. 670-682.

— M. Is. Collijn a découvert à la bibliothèque de l'Université d'Upsal trois calendriers imprimés à Lübeck, des années 1492, 1493 et 1496 ; des fac-similés de ces raretés sont joints à son article (*Skrifter utg af Kungl. humanistiska Vetenskaps-samfundet i Uppsala*, IX, p. 32).

**Suisse.** — Au cours d'un voyage dans ce pays, M. Mario Esposito a visité les bibliothèques de Bâle, Einsiedeln, Schaffhouse, Saint-Gall et Zürich ; il y a mené une enquête sur les ouvrages écrits en latin au moyen âge par des Irlandais, et les résultats en sont publiés dans les *Proceedings of the Royal Irish Academy*, XXVIII, 1910, p. 62-95.

— Un manuscrit de Saint-Gall vient d'être édité pour la première fois par Joh. Egli : *Der liber benedictionum Ekkeharts IV, nebst den kleinen Dichtungen aus dem Codex Sangallensis 393* (St. Gallen, 1909 ; in-8 de VIII-LI-440 p.).

**Turquie.** — Les manuscrits concernant la Hongrie dans les bibliothèques des mosquées de Constantinople ont été étudiés par M. I. Karácson dans le *Századok* (mars 1911).

— On a entrepris l'étude des manuscrits de la bibliothèque du patriarche Photios à Constantinople. Dans les « Abhandlungen » de l'Académie royale des sciences de Saxe, M. Edg. Martini a publié un premier volume intitulé : *Textgeschichte der Bibliotheke des Patriarchen Photios von Konstantinopel; I* (*Die Handschriften, Ausgaben und Uebertragungen*) (Leipzig, Teubner, 1911 ; in-8 de 134 p. et pl.).

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Publications de la « Gütenberg-Gesellschaft ».** — La Gütenberg-Gesellschaft vient de faire éditer coup sur coup deux monographies importantes (Mainz, 1911, in-4). La première, signée de M. Seymour de Ricci, contient le *Catalogue raisonné des premières impressions de Mayence de 1445 à 1467* (IV-X-166 p. et 1 pl.), ouvrage très documenté, décrivant tous les exemplaires connus de chacune de ces impressions, signalant les exemplaires disparus, et émettant sur certains points des observations nouvelles. — La seconde, signée de M. Gottfried Zedler, a pour titre : *Die Bamberger Pfisterdrucke und die 36zeilige Bibel* (VI-113 p. avec 23 pl.) ; c'est une savante dissertation d'un bibliographe spécialiste en ces matières, technique et hypercritique, d'une minutie un peu déconcertante parfois ; mais les comparaisons de différentes éditions (par exemple de la Biblia pauperum) et les conclusions qui en sont déduites apportent un contingent de solutions acceptables dont l'étude des incunables primitifs saura bénéficier.

**Bibliographie du « Serment de Strasbourg ».** — On sait quelle est l'importance de ce document (de 842) pour l'histoire et pour la langue, mais, ce que l'on ne soupçonne guère, c'est l'abondante littérature à laquelle il a donné lieu. M. C. W. Wahlund s'est donné la tâche de la répertorier ; la première partie, consacrée au XVIe siècle, avait paru dès 1905 dans les *Bausteine zur romanischen Philologie, Festgabe für Ad. Mussafia* (p. 9-26) ; la deuxième partie, consacrée au XVIIe siècle, a été insérée en 1910 dans les *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à M. Maurice Wilmotte* (p. 863-881) ; et voici que la troisième partie, se référant au XVIIIe siècle, vient de paraître à part, « Herrn Prof. P. A. Geijer zur Feier seines siebzigsten Geburtstages gewidmet » (Upsala et Paris, 1911 ; in-8 de 54 p.). Est-il nécessaire de vanter l'érudition et la compétence de l'auteur ? Cela paraîtra sans doute bien superflu. Mais ces différentes parties d'un même travail ne seront-elles pas réunies un jour prochain ?

**Bibliographies nivelloise et limbourgeoise.** — M. J. Williame vient de consacrer de longs jours à une bibliographie de la ville de Nivelles en Brabant qu'il a comprise aussi vaste que possible (dépouil-

lement de fonds d'archives, impressions et journaux nivellois, bio-bibliographie des écrivains locaux) et qui forme la totalité du tome X des *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles* (Nivelles, 1911 ; in-8 de XI-440 p.). — D'autre part, M. J. Gessler a donné aux *Limburgsche Bijdragen* de Hasselt, 1910, p. 13-39, un essai de bibliographie de la toponymie limbourgeoise, qui pourra être ultérieurement complété.

**Bibliographie pyrénéenne.** — Conformément aux décisions prises le 20 mars 1910 par le Congrès de Bordeaux, il s'est formé une commission de bibliographie des Pyrénées, qui a pour objet d'enregistrer la littérature pyrénéiste, de favoriser l'édition de manuscrits anciens et la réédition d'œuvres rares. Le président est M. L. Le Bondidier.

**L'Atlas de paléographie néerlandaise.** — A l'instar de la France et de la Belgique, la Hollande a voulu avoir son album paléographique. MM. H. Brugmans, professeur à l'Université d'Amsterdam, et O. Oppermann, de l'Université d'Utrecht, se sont chargés du soin d'éditer l'*Atlas der Nederlandsche Palæographie* ('s Gravenhage, de Jager, 1910 ; in-folio de XVI-62 p. et 28 pl.), qui nous semble tout à fait remarquable. Les documents reproduits vont de l'an 1100 (environ) à 1692 ; ils sont empruntés à divers dépôts d'archives et bibliothèques du royaume ; ils comprennent des actes comtaux ou seigneuriaux, des cartulaires, des chroniques, des mémoriaux, des comptes, des résolutions d'États, des lettres autographes, des actes notariés, des chartes privées, etc.; ils sont accompagnés de reproductions linéaires et fidèles qui n'appelleraient que fort peu d'observations. Parmi les manuscrits des bibliothèques de La Haye, d'Utrecht et de Deventer, des archives communales de Zwolle, qui ont été utilisés par les éditeurs, ceux-ci ont sagement agi en choisissant de préférence des manuscrits datés et dont les copistes se sont fait connaître (par ex. pl. XII : écritures des années 1437, 1439, 1450, 1457, 1466, 1469). Ils ont droit à toutes nos félicitations.

**Palaeographia Iberica.** — Sous ce titre, la librairie Champion, à Paris, a mis en souscription un recueil de fac-similés de manuscrits espagnols et portugais des VIII^e-XV^e siècles, avec notices et transcriptions de M. John M. Burnam, professeur à l'Université de Cincinnati. Cet ouvrage, d'un caractère très nouveau et véritablement utile, comprendra 15 fascicules environ de 20 planches chacun (25 fr. le fascicule).

**Bibliographie coloniale italienne.** — A l'exemple d'autres nations, l'Italie désire publier désormais une bibliographie coloniale courante : *Raccolta di pubblicazioni coloniali italiane ; primo indice bibliografico* (Roma, tip. della Camera dei deputati, 1911 ; in-16 de IX-357 p.). Mais, cette fois, il s'agit d'un travail officiel, paraissant sous les auspices du ministère des affaires étrangères.

**Histoire de l'imprimerie.** — Dans ses recherches sur les principaux artistes flamands qui travaillèrent à Séville du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (*Les arts anciens de Flandre*, V, 1911, p. 115), M. Gestoso y Perez a rédigé une notice sur l'imprimeur flamand Jul. Marysael (1542).

— M. Louis Morin a adressé deux communications bibliographiques au *Bulletin historique et philologique* de 1910 : Quelques impressions troyennes de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (p. 125-138); et Livres liturgiques et livres d'église imprimés à Troyes pour d'autres diocèses (p. 139-157). Dans le premier de ces travaux, l'auteur parle notamment de l'édition des Fables de Phèdre parue à Troyes, chez Oudot, en 1596, de l'édition des Fragments de saint Hilaire (1598), et donne quelques détails biographiques sur l'imprimeur Jean Oudot.

— Des notes sur l'imprimerie à Saumur pendant la période protestante (1527-1685) ont été publiées par le D<sup>r</sup> Bontemps dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, 1910, p. 25-35.

— A l'occasion du Congrès international des éditeurs réuni à Amsterdam en 1910, M. W. J. Van Stockum a eu l'idée de rassembler une collection de fac-similés permettant de se faire une idée concrète des éditions hollandaises du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : *La librairie, l'imprimerie et la presse en Hollande à travers quatre siècles ; Documents pour servir à l'histoire de leurs relations internationales* (La Haye, 1910, in-folio); on y trouvera des incunables, des atlas, des journaux, des Elsevier, des publications musicales, des impressions orientales, le tout reproduit avec autant d'élégance que de netteté, sous une reliure imitée de 1476.

**Anciennes bibliothèques.** — Sous le titre de « Geschichtliches aus mittelalterlichen Bibliothekskatalogen » M. M. Manitius montre avec son érudition accoutumée tout le parti qu'on peut tirer de ces catalogues (*Neues Archiv für aeltere Geschichtskunde*, XXXVI, p. 755-774).

— L'*Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans* de 1907 a donné, p. 182-185, sous la signature de Ed. González Hurtebise, l'inventaire de la bibliothèque d'Alphonse V, roi d'Aragon (commencement du XV<sup>e</sup> siècle); il semble malheureusement que l'original utilisé soit incomplet.

**Le Bibliophile russe.** — Sous ce titre [en russe] a commencé de paraître à Saint-Pétersbourg (libr. N. Soloviev ; 20 fr. par an), avec l'année 1911, un recueil mensuel destiné spécialement aux collectionneurs de livres et de gravures. Nous signalerons dans le premier numéro le début d'une série d'articles de l'abbé Jos. Bonnet sur les manuscrits français de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg ; des remarques sur les anciens livres russes illustrés depuis 1740, avec affirmation de la nécessité d'en dresser le catalogue raisonné ; une notice de Verechtchaguine sur une rarissime revue de caricature qui parut en 1808 à Saint-Pétersbourg et fut interdite aussitôt.



# COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

## REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (juni-aug. 1911) : O. Clemen, Zur Geschichte der Zwickauer Ratsschulbibliothek; — K. Haebler, Zur Druckergeschichte von Valencia; — P. Schwenke, Eine « Reichsbibliothek »; — G. Leyh, Weiteres von den italienischen Staatsbibliotheken, besonders über ihre Aufstellung; — K. Haebler, Schlussbericht über die Inventarisierung der Inkunabeln in Deutschland; — A. Schmidt, Die Anfänge des Buchdrucks in Reutlingen; — G. Bresciano, Documenti per servire alla storia della tipografia napoletana nel sec. XVI; — P. Schwenke, Die Bibliothekarversammlung in Hamburg; — Vorschriften für Bibliothekseinbände beschlossen vom Verein Deutscher Bibliothekare.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (sept.-okt. 1911) : R. Helfsig, Das bürgerliche Gesetzbuch und die Bibliotheken; — R. Kaiser, Vergleichung der englisch-amerikanischen Katalogregeln mit der preussischen Instruktion und die Frage einer internationalen Einigung; — R. Münzel, Die Hamburger Stadtbibliothek; — H. O. Zimmer, Zentralisation der Bibliotheken.

2. — IL LIBRO E LA STAMPA (lugl.-dic. 1911) : Fr. Novati, Ancora di frà Filippo della Strada, un domenicano nemico degli stampatori; — L. Matteucci, Descrizione ragionata delle stampe popolari della Governativa di Lucca [fin]; — A. Bertarelli, Le caricature contre i Turchi pubblicate a Bologna fra 1680 ed 1700 da G. M. Mitelli.

3. — L'ARCHIGINNASIO (lugl.-ott. 1911) : Relazione della Commissione incaricata di scegliere tra i manoscritti del Carducci quelli da pubblicarsi; — A. Sorbelli, I manoscritti Brugnoli; — A. Macchiavelli, Il « libro dalle Asse » dell' Archivio capitolare di Bologna.

4. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (juill.-sept. 1911) : J. M. Anderson, La bibliothèque de l'Université de Saint-Andrews; — W. Forbes Leith, Bibliographie des livres publiés à Paris et à Lyon par les savants écossais réfugiés en France au XVIe siècle; — J. G. Kersopoulof, Essai de bibliographie franco-bulgare (1613-1910).

5.— Bibliofilia (magg.-lugl. 1911) : E. Celani, La Biblioteca Angelica [fin]; — G. Castellani, Note tipografiche Fanesi (1560-1572); — A. Bonaventura, Una grande pubblicazione di bibliografia musicale [Pedrell]; — H. Vaganay, Essai de bibliographie des romans de chevalerie italiens d'inspiration espagnole [suite]; — L. S. Olschki, Quelques manuscrits fort précieux.

6. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (jul.-ag. 1911) : W. Ramirez de Villa Urrutia, El Rey José Napoleón [fin]; — A. M. de Barcia, El retrato de Cervantés; — D. Vaca González, Algunos datos para una historia de la cerámica de Talavera de la Reina [fin]; — L. Tramoyeres Blasco, El tratado de Agricultura de Paladio [fin].

7. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (juin-octobre 1911) : F. Cadet de Gassicourt, Une visite à l'exposition Théophile Gautier; — E. Griselle, La Guerre de Mantoue en 1630, mémoire inédit de Robert Arnaud d'Andilly; — Abbé Urbain, Note sur un opuscule de Daniel Huet; — E. Courbet, Deux professeurs d'écriture au xvi[e] siècle [fin]; — E. Jovy, Une exhortation à Jacqueline Pascal; — E. Griselle, La Fronde avant la Fronde; — L. Morin, L'imprimerie à Troyes pendant la Ligue; — E. Jovy, De Paris à Strasbourg, Voyage de quatre Visitandines en 1701; — Paul Hildenfinger, La bibliothèque de Bernard de Valabrègue.

8. — Nederlandsch Archievenblad (1910-11, n° 4) : De Zwolsche archiefkwestie; — M. Schoengen, Over ontsmetten en herstellen van handschriften; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1910; — (1911-12, n° 1) : C. Pijnacker Hordijk, Lijsten der Utrechtsche prelaten vóór 1300.

9. — Magyar Könyvszemle (jul.-okt. 1911) : E. Kereszti, Les manuscrits de Liszt au musée national hongrois; — P. Gulyás, La bibliothèque publique de New-York et son nouveau palais; — B. Iványi, L'écriture et les livres à Eperjes aux xv[e]-xvi[e] siècles [fin]; — H. Sztripszki, Les plus anciens monuments typographiques des Ruthènes de Hongrie.

---

## COMPTES RENDUS

**Notice sur les archives de la Côte-d'Or**, par Ferdinand Claudon, conservateur des Archives. Dijon, impr. Eug. Jacquot, 1911; in-8 de 134 p. et fig. (Extr. de *Dijon et la Côte-d'Or en 1911*, tome II.)

Quelques conservateurs d'archives départementales ont déjà décrit l'installation matérielle et l'historique de leur dépôt; aucun ne l'a fait plus complètement, plus habilement que M. Claudon. Après avoir rappelé que le dépôt départemental de la Côte-d'Or était conservé avant

1833 et depuis la fin du XVIII$^e$ siècle dans l'aile orientale de l'ancien palais des États, il nous apprend qu'à cette époque il fut transféré dans l'ancien hôtel Rolin, longtemps occupé par la maison de ville de Dijon. Une bonne description, accompagnée de reproductions, nous introduit dans l'intérieur de l'édifice.

Mais ce qui donne à cet exposé un caractère plus particulièrement neuf, c'est l'étude très développée de l'organisation de ces archives entre 1792 et l'an VIII, et de la centralisation des fonds. On assiste, comme partout, à la destruction des titres généalogiques, aux envois de parchemins aux arsenaux (très restreints d'ailleurs, s'il en fut fait), à la vente de soi-disant papiers inutiles. Mais il ne faut rien exagérer, comme on y est trop enclin, et les archives de la Côte-d'Or ont relativement moins souffert que d'autres; il ne faut pas oublier que les archives du parlement de Bourgogne doivent leurs mutilations à un défaut prolongé de conservation matérielle, et que telles archives ecclésiastiques, celles de Citeaux par exemple, ont subi des destructions systématiques antérieures au vandalisme officiel.

Quoi qu'il en soit, félicitons le conservateur de ce précieux dépôt de nous en avoir en grand détail raconté les origines. Ses premiers gardiens, Coindé père et fils, n'en eurent pas autant de soin; c'était alors pour les vieux papiers une indifférence profonde des pouvoirs publics, et Coindé fils (mort en 1826) n'eut ni l'autorité ni la ténacité nécessaires pour empêcher les vols et les pillages; mais ne faut-il pas accuser en grande partie l'installation extraordinairement défectueuse des locaux? Les successeurs Boudot, Maillard de Chambure, Rossignol, Jos. Garnier surtout, ont droit à notre gratitude pour le précieux concours qu'ils ont apporté à l'érudition et à l'histoire en classant et en inventoriant les papiers à leur garde. M. Claudon énumère complaisamment toutes les réintégrations obtenues pendant soixante-quinze ans, et décrit sommairement les ressources que les inventaires, imprimés ou manuscrits, offrent au public. Il continue d'ailleurs la tradition de ses devanciers en poursuivant d'habiles réintégrations et en se préoccupant davantage, comme il convient, de mettre à la portée des travailleurs les fonds révolutionnaires et modernes. Le nombre des communications en une année s'élève, à Dijon, à 8500. Le crédit global du service atteint près de 17000 fr. Les collections couvrent actuellement 7329 mètres de rayonnage.

H. S.

---

**Inventare des grossherzoglichen Badischen General-Landesarchivs**, herausg. von der Grossherzoglichen Archivdirektion. IV Bd. Karlsruhe, C. F. Müller, 1911; in-8 de VIII-499 p.

Le directeur général Karl Obser poursuit sans relâche l'inventaire des archives badoises commencé par son prédécesseur, avec l'aide de son service. Ce 4$^e$ volume comprend les chartes; ce n'est guère qu'un

répertoire sommaire, avec dates extrêmes, des matières et des localités intéressées, par fonds ecclésiastique, civil ou nobiliaire ; mais combien utile ! Le Palatinat, l'évêché de Strasbourg, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, les couvents de Sankt Blasien et d'Ettenheimmünster, les principautés de Geroldseck et d'Hanau-Lichtenberg, les margraviats de Baden-Baden et de Baden-Durlach sont les plus abondamment représentés. Le volume se termine par un index très copieux. Le nombre des chartes ainsi répertoriées sommairement s'élève à environ 113650, et lointain est le jour où l'on pourra songer à en dresser un inventaire plus détaillé. H. S.

---

**Catalogo dei Codici Marciani italiani,** a cura della Direzione della R. Biblioteca Nazionale di S. Marco in Venezia, redatto da Carlo Frati e A. Segarizzi. Vol. II (classi IV et V). Modena, G. Ferraguti e C., 1911; in-8 de xxii-425 p. — Prix : 18 lire.

Nous avons rendu compte en 1909 du tome Ier de ce précieux catalogue, poursuivi avec zèle par le conservateur en chef de la Marciana et son collaborateur. On a loué unanimement la méthode et la science des deux auteurs ; l'on ne pourra que se répéter à l'occasion de ce tome II, qui comprend deux parties bien distinctes : les manuscrits de mathématiques, d'hydrographie et d'arts du dessin ; les manuscrits d'histoire ecclésiastique. Au point de vue extrinsèque, ces deux séries n'offrent pas de volumes aussi remarquables que les précédentes ; il y a néanmoins quelques exemplaires de choix, comme l'Histoire du Concile de Trente de fra Paolo Sarpi, manuscrit autographe (n° It. V. 25), un manuscrit autographe de Marin Sanudo (It. V. 37), des lettres originales de P. P. Vergerio (It. V. 63-65), pour ne citer que les plus dignes d'attention.

La partie descriptive et bibliographique est, comme précédemment, excellente ; on a, pour se guider, des tables de matières et d'auteurs, de possesseurs et de copistes, et on nous promet, pour la fin de l'ouvrage, une table des provenances. Je ne crois pas que l'on puisse désirer davantage. H. S.

---

**Catalogue du fonds de musique ancienne de la Bibliothèque nationale,** par J. Écorcheville. II (*Air — Antheaume*). Paris, Terquem, 1911 ; in-4 de iv-247 p. — Prix : 50 fr.

Ce monumental inventaire se poursuit lentement mais avec un soin qui mérite tous les éloges. Le tome II en est presque entièrement consacré à achever l'analyse des recueils d'*Airs*. Ce relevé précieux permettra bien des identifications intéressantes, un certain nombre a déjà été fait ici : les airs sont renvoyés dès lors aux articles spéciaux consacrés à leurs auteurs. De ce côté, il reste pourtant à faire encore : ce sera aux chercheurs de noter eux-mêmes les sources que leur compé-

tence spéciale saura découvrir. L'important, c'est que ce rapprochement, cette identification, soient rendus possibles par la citation *thématique* (réduite en notation moderne) que comporte ici chaque morceau. Nous avons déjà averti que ce catalogue est arrêté à l'année 1750. On a assez vivement critiqué ce parti, on l'a traité d'arbitraire. Mais quoi? toute autre date eût été critiquée de même, et il fallait poser une limite. Le propre des inventaires d'archives, et celui-ci en est un par le caractère, c'est de sembler toujours un peu illogique par quelque endroit et selon ce qu'on y veut trouver. Tel quel, le travail fait grand honneur au patient érudit qui l'a entrepris. H. DE C.

---

**Die Palästina-Literatur; eine internationale Bibliographie in systematischer Ordnung,** mit Autoren- und Sachregister, bearb. und herausg. von PETER THOMSEN. Bd. II (Die Literatur der Jahre 1905-1909). Leipzig, Hinrichs, 1911; in-8 de XX-316 p. — Prix : 8 mk.

Auteur d'une bibliographie de la Palestine pour les années 1895-1904 (parue en 1908), M. P. Thomsen avait annoncé aussitôt la publication d'un second volume complémentaire pour les années suivantes. Il a tenu parole. C'est d'un bon exemple et d'une utilité indéniable; ce genre de travaux vaut surtout par la continuité et par leur fréquente mise au point. Alors que le premier volume n'enregistrait que 2915 numéros pour une période de dix ans, nous trouvons ici 3755 numéros pour une période quinquennale. C'est dire que les recherches ont été plus complètes encore si possible, et aussi que la production littéraire a sensiblement augmenté. Certaines questions actuelles, comme les fouilles de Baalbek, la légende de la « Santa Casa » de Lorette, le sionisme, la pénétration allemande, le patriarcat de Jérusalem, ont fourni un contingent assez abondant de publications en toute langue. Je rappelle que la Palestine est considérée par M. Thomsen comme un domaine religieux et historique, comme une entité géographique, comme un lieu de pèlerinage et un centre d'études pour toutes les nations. On écrit sur la Palestine dans les langues les plus variées, et les titres hébreux et russes sont suivis, pour la commodité des lecteurs, d'une traduction allemande. La longue liste des périodiques dépouillés (p. XI-XVIII) est là pour indiquer quel vaste champ il a fallu explorer pour arriver à ce chiffre imposant de 3755 numéros, qui en dit plus long que tous les commentaires. Un classement raisonné et un index des noms d'auteurs facilitent grandement la consultation de cet excellent répertoire.

H. S.

---

**Bibliographie d'Étampes et de l'arrondissement,** ou Catalogue par ordre alphabétique des noms d'auteurs et d'anonymes, des documents imprimés, cartes et plans relatifs aux villes, bourgs, villages, hameaux, abbayes, châteaux, rivières, hommes remarquables, avec des notes bibliographiques et littéraires, par PAUL PINSON. Étampes, M. Dormann; Paris, H. Champion, 1910; in-8 de [IV-]VI-155 p. — Prix : 5 fr.

Voici un travail qui aurait pu être d'autant plus facile à préparer que M. Pinson lui-même en a publié un premier essai en 1873. Il s'agissait donc d'une simple mise au point, qu'on pouvait souhaiter définitive. Mais l'auteur n'a pas réussi à être complet dans son énumération; comment pourrait-on le lui reprocher, puisqu'il s'est oublié lui-même et a omis quelques-unes de ses propres productions? Comment lui reprocher d'avoir laissé de côté des plaquettes, un peu rares il est vrai, sur le prieuré de Saint-Martin d'Étampes (1775), sur l'hospice (1830), sur le culte des saints Can, Cantien et Cantianille (1866), et un certain nombre d'autres?

Mais c'est là le moindre défaut de cette Bibliographie. M. Pinson a eu la prétention, louable en soi, de citer tous les actes anciens intéressant les localités de l'arrondissement d'Étampes qui ont été publiés ou catalogués dans divers ouvrages d'érudition générale ou locale. Malheureusement M. Pinson, très insuffisamment renseigné, est loin d'avoir connu tous les textes qui rentraient dans son cadre; et, lorsqu'il les a connus, il a transcrit les analyses déjà imprimées ailleurs avec une négligence et une incorrection qui dépassent la mesure, et souvent rendent le renseignement incompréhensible. Voilà une faute très grave. Ajouterai-je à cela que, les hommes célèbres de l'arrondissement étant compris dans son travail, il convenait au moins de n'oublier aucun de ceux qui ont fait l'objet d'une publication quelconque? N'était-il pas très facile aussi de fournir la cote aux Archives nationales des plans cités à la fin de l'ouvrage, puisque la cote est donnée pour ceux des archives de Seine-et-Oise? Ne fallait-il pas compléter le tout par une table générale?

Les bibliographes provinciaux feront sagement en s'abstenant de prendre ce volume pour modèle. H. S.

---

**Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace,** depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Fr. ÉDOUARD SITZMANN. Tome II (K-Z). Rixheim, Sutter et Cie, 1910; in-8 de IV-1107 p. — Prix : 15 fr.

Ce qui a été dit du tome Ier peut l'être également du second. La préparation fut la même; l'exécution est identique. L'une et l'autre témoignent de recherches considérables et d'un soin très particulier. Assurément il eût été possible de préciser quelquefois en ayant recours à des livres généraux qui n'ont été ni vus ni soupçonnés; l'auteur s'est évidemment trop volontiers cantonné dans les sources purement alsaciennes. Mais, à cette observation près, on ne peut que se réjouir



d'avoir enfin entre les mains un bon dictionnaire biographique de l'Alsace ancienne et moderne, où l'on voit se côtoyer les hommes de guerre et les hommes d'Église, les littérateurs, les personnages politiques, les nobles et les bourgeois, les musiciens, les artistes, les imprimeurs, les manufacturiers, les ingénieurs, les magistrats. L'auteur tient en évidente faveur le clergé catholique, qu'il soit séculier ou régulier, et paraît l'avoir favorisé d'un grand nombre d'articles, peut-être trop grand en comparaison du reste des personnages notables dont il donne la biographie. Mais cet excès n'est guère qu'un défaut de proportion, qui sera facilement pardonné.

Le tome II se termine par des additions et rectifications jugées suffisamment intéressantes pour mériter les honneurs de l'impression.

H. S.

---

**Manuel bibliographique de la littérature musicale**, par F. Pazdirek. Vienne et Paris [Costallat], 1908-1911. Tomes XVIII à XXVIII. 11 vol. in-8 à 2 colonnes. — Prix de chaque volume : 20 fr.

Plus ce répertoire avance, — il est achevé maintenant, j'ai hâte de le dire tout de suite, — plus il rend de services, et plus on s'étonne qu'il ne soit pas plus apprécié, en général, par nos grandes bibliothèques. Toutes les salles de travail devraient le mettre à la disposition de leurs lecteurs, surtout celles qui s'adressent à un public populaire. Ce n'est pas seulement pour les érudits, les étudiants, les travailleurs, que ces renseignements peuvent être précieux, mais pour tous ceux aussi qui appartiennent à quelque orphéon, harmonie, société musicale, et qui n'ont ni les loisirs de courir d'éditeur en éditeur, ni même les indications nécessaires pour trouver les éditeurs. Le fleuve débordant, infatigable, des productions musicales publiées dans les deux mondes étonne d'ailleurs prodigieusement, à mesure que se suivent et se poursuivent les tomes de ce *Manuel*. Que de révélations, et combien d'œuvres ignorées, parfois volontiers passées sous silence par leurs auteurs, reparaissent ainsi au jour, grâce à l'indiscrétion des catalogues ! Il aura fallu 11 gros volumes pour nous mener de la lettre M (Moo) à la lettre Z. Et quel développement ont pu comporter certains articles, on le devine assez. Les noms de première grandeur, ici, c'est Mozart, Rossini, Schubert, Schumann, Verdi, Wagner et Weber. Mozart compte 140 colonnes à lui seul, Rossini 108, Schubert 62, Schumann 51, Verdi 133, Wagner et Weber 54. Puis viennent Moschelès, Offenbach (36 col.), Pacini, Paganini, Palestrina, Puccini, Raff, Rameau, Reger, Reinecke (50), Reisinger, Reyer, Ricci, Rimsky-Korsakoff, Rubinstein (47), Saint-Saëns (21), Schulhoff, Smetana, *Songs*, Spohr, Spontini, les Strauss, Sullivan, Suppé, Thalberg, Thomas, Tschaïkowsky (44). Je ne redirai pas les défauts qu'on peut relever dans la publication : les uns tiennent aux envois des éditeurs intéressés, qui devront s'en prendre à

eux-mêmes si, par exemple, leurs rivaux de l'étranger donnent plus de renseignements sur la traduction de l'œuvre qu'eux-mêmes sur l'original (j'en ai déjà signalé plusieurs : le fait est continuel). Les autres sont des inadvertances de méthode. Il est fâcheux, notamment, qu'une partie des œuvres de M. de Saint-Quentin soit à Quentin (Saint-) et l'autre à Saint-Quentin.... N'importe, les services rendus sont tels qu'ils rendent indulgent sur un travail qui, après tout, a voulu être plutôt pratique que critique. H. DE CURZON.

---

# LIVRES NOUVEAUX

## *Archives.*

Metodo per la tenuta degli archivi delle rr. Procure del Regno, per V. Ballardin. Bozzolo, tip. Arini, 1911; in-4 de 78 p.

ALLIER. — Archives du département de l'Allier postérieures à 1790; série S (Travaux publics). Répertoire numérique, rédigé par Pierre Tuillier. Moulins, impr. du *Progrès de l'Allier*, 1911; in-4 de 19 p.

ARDENNES. — Répertoire numérique des archives départementales postérieures à 1790; série Q (Domaines), par Paul Laurent. Charleville, Anciaux, 1911; in-4 de 36 p.

BALE. — Das schweizerische Wirtschafts-Archiv in Basel, von R. Wackernagel. Basel, Böhm, 1911; in 8 de 16 p.

BARCELONA. — Colección de Documentos ineditos del Archivo general de la Corona de Aragón. XLI, publ. por Fr. de Bofarull y Sans. Barcelona, tip. Benaiges, 1910; in-8 de 421 p.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Répertoire numérique de la série G des archives départementales des Bouches-du-Rhône; 1er fasc. (archevêché d'Aix), dressé par Maurice Raimbault. S. l. [Marseille], 1910; in-4 de 26 p.

— Répertoire numérique de la série U (Justice), dressé par Raoul Busquet. S. l. [Marseille], 1910; in-4 de 17 p.

— Répertoire numérique de la série V (Cultes), dressé par Raoul Busquet. S. l. [Marseille], 1910; in-4 de 19 p.

CANTAL. — Inventaire des archives communales de la ville d'Aurillac antérieures à 1790, par Gabriel Esquer. II. Aurillac, impr. Moderne, 1911; in-4 de v-345 p.

CHARENTE. — Archives départementales de la Charente; répertoire numérique de la série L (Administration de 1789 à l'an VIII), dressé par M. de La Martinière; additions et annexes, par M. Imbert. Angoulême, Chasseignac, s. d. [1910]; in-4 de 67 p.

Cher. — Archives départementales du Cher; Répertoire numérique de la série Q (Domaines), dressé par Alfred Gandilhon. Bourges, Sire, 1910; in-4 de viii-53 p.

Côtes-du-Nord. — Archives des châteaux bretons; II. Inventaire des archives du château de Trédion, accompagné de généalogies et de nombreuses notices sur les familles et les seigneuries (1400-1830), par le vicomte Hervé du Halgouet. Paris, Champion, 1911; in-8 de vi-373 p. (7 fr. 50.)

Doubs. — Archives du département du Doubs postérieures à 1790; Répertoire numérique de la série U (Justice), dressé par Maurice Pigallet. Besançon, impr. J. Jacques, 1911; in-4 de 11 p.

— Répertoire numérique de la série V (Cultes), dressé par Maurice Pigallet. Besançon, impr. J. Jacques, 1910; in-4 de 15 p.

— Répertoire numérique de la série Y (Établissements de répression), dressé par Maurice Pigallet. Besançon, impr. J. Jacques, 1911; in-4 de 11 p.

— Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1793; Ville de Montbéliard, suivi de l'inventaire sommaire des archives hospitalières, par Julien Mauveaux. Montbéliard, impr. Barbier, 1910; in-4 de xii-267 p. (15 fr.)

Eure. — Archives départementales de l'Eure; Répertoire numérique de la série V (Cultes), dressé par Robert Anchel. Évreux, Hérissey, 1909; in-4 de 8 p.

Firenze. — L'archivio del r. spedale di S. María degl' Innocenti di Firenze; lettera dal G. Bruscoli. Firenze, tip. Ariani, 1911; in-8 de 30 p.

Gargnano. — Note sull' archivio del comune di Gargnano, per Arn. Parisini. Salò, tip. Devoti, 1911; in-8 de 35 p.

's Gravenhage. — De dreigende desorganisatie van het algemeen Rijksarchief, door H. T. Colenbrander. Amsterdam, van Kampen een Zoon, 1911; in-8 de 31 p. (Overdruk uit « De Gids ».)

Haarlem. — Inventaris van het archief van de heerlijkheid Heemstede, door P. N. van Doorninck. Haarlem, Van Brederode, 1911; in-8 de viii-175 p. et pl. (6 g.)

Hannover. — Uebersicht über den jüdisch-geschichtlichen Inhalt des königl. Staatsarchivs zu Hannover, von M. Zuckermann. Leipzig, Fock, 1910; in-8 de 69 p. (Aus : « Mitteilungen des Gesamtarchivs der deutschen Juden »).

Lozère. — Archives départementales de la Lozère; Répertoire numérique, série C (Administration provinciale), par Cl. Brunel. Mende, Privat, 1910; in-4 de 32 p.

— Répertoire numérique, série O (Administration communale) et série P (Finances), par Cl. Brunel. Mende, Privat, 1911; in-4 de 24 p.

— Répertoire numérique, série Q (Domaines), par Cl. Brunel. Mende, Privat, 1910; in-4 de 20 p.

Lucca. — Primo contributo alla conoscenza delle filigrane nelle carte antiche di Lucca (r. Archivio di Stato in Lucca), per Lu. Volpicella. Lucca, tip. Dessena, 1911; in-4 de 66 p. et 84 pl.

— Repertorio gentilizio per la città e lo Stato di Lucca, compilato su fonti archivistiche (r. Archivio di Stato in Lucca), per Lu. Volpicella. Lucca, tip. Marchi, 1910; in-8 de 64 p. (1 l. 50.)

— Archivio delle confraternita di misericordia in Lucca; catalogo e note illustrative dei documenti, per C. Sardi. Lucca, tip. Giusti, 1911; in-8 de 38 p.

Marne. — Archives du département de la Marne postérieures à 1790; Répertoire numérique de la série V (Cultes), dressé par J. Berland, avec la collaboration de A. Thuillier. Châlons-sur-Marne, impr. de l'*Union républicaine*, 1911; in-4 de 15 p.

Meuse. — Archives départementales de la Meuse; Répertoire numérique de la série N (Administration et comptabilité départementale), dressé par Léon Thévenin. Bar-le-Duc, Chuquet, 1911; in-4 de 7 p.

— Répertoire numérique de la série R (Guerre et Affaires militaires), dressé par P. d'Arbois de Jubainville. Bar-le-Duc, Chuquet, 1911; in-4 de 8 p.

— Répertoire numérique de la série S (Travaux publics), dressé par Léon Thévenin. Bar-le-Duc, Chuquet, 1910; in-4 de 7 p.

— Répertoire numérique de la série T (Instruction publique, sciences et arts), dressé par Léon Thévenin. Bar-le-Duc, Chuquet, 1910; in-4 de 7 p.

— Répertoire numérique de la série V (Cultes), dressé par Léon Thévenin. Bar-le-Duc, Chuquet, 1910; in-4 de 5 p.

Middelburg. — De leenregisters van bewesten Schelde 1470-1535 (Rijksarchief-depôt in de provincie Zeeland), door R. Fruin. 's Gravenhage, Nijhoff, 1911; in-8 de 373 p. (5 g.)

Morbihan. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Morbihan, série E supplément, IV, première partie (Table générale). Vannes, impr. Galles, 1911; in-4 de 150 p.

Napoli. — Inventaire des Archives Farnésiennes de Naples au point de vue de l'histoire des Pays-Bas catholiques, publié par Alfred Cauchie et Léon Van der Essen. Bruxelles, Kiessling, 1911; in-8 de ccxxvi-557 p. (7 fr.)

Neuwied. — Fürstliches Wiedisches Archiv zu Neuwied; Urkunden-

regesten und Aktenin ventar. Neuwied, Gützkow, 1911 ; in-8 de xv-419 p. (14 mk.)

Nord. — Archives départementales du Nord ; Répertoire numérique : Série L (Période révolutionnaire), rédigé par Max Bruchet. Lille, impr. Danel, 1911 ; in-4 de [ii-]xxxvi-269 p.

Orne. — Archives départementales de l'Orne ; Répertoire numérique de la série D (Instruction publique, sciences et arts), dressé par Max Fazy, avec la collaboration de Am.-Louis Gueutier. Alençon, Herpin, 1911 ; in-4 de 8 p.

— Répertoire numérique de la série O (Administration et comptabilité communale), par Am.-Louis Gueutier et Albert Leconte. Alençon, Herpin, 1911 ; in-4 de 59 p.

Perugia. — L'acropoli sacra di Perugia e suoi archivi al principio del sècolo xx, dal prof. G. Cernicchi. Perugia, tip. Perugina, 1911 ; in-8 de 138 p.

Saône (Haute-). — Archives départementales de la Haute-Saône postérieures à 1790 ; Répertoire numérique de la série U (Justice), dressé par Aug. Eckel. Vesoul, Cival, 1911 ; in-4 de 3 p.

— Répertoire numérique de la série Y (Établissements de répression), dressé par Aug. Eckel. Vesoul, Cival, 1911 ; in-4 de 3 p.

Seine-et-Marne. — Archives du département de Seine-et-Marne postérieures à 1790. Répertoire numérique de la série V (Cultes), dressé par Ad. Hugues. Melun, impr. administrative, 1910 ; in-4 de 13 p.

Seine-Inférieure. — État sommaire des archives départementales postérieures à 1790, dressé par J. Vernier. Seine-Inférieure ; série T (Instruction publique, sciences et arts). Rouen, Lecerf fils, 1908 ; in-4 de iv-35 p.

Simancas. — Das Archiv zu Simancas ; Beitrag zur Kritik der Berichte der spanischen Gesandten, von Jos. Borovička. Prag, Rivnač, 1910 ; in-8 de 87 p. (Aus : *Mitteilungen aus dem Landesarchive des Königreichs Böhmen.*) (2 mk.)

Tarn-et-Garonne. — Archives départementales de Tarn-et-Garonne. Répertoire numérique de la série Q (Domaines nationaux), dressé par MM. Maisonobe et Imbert. S. l. [Montauban], 1910 ; in-4 de 16 p.

Vosges. — Département des Vosges ; Archives départementales postérieures à 1790. État numérique de la série V (Cultes), dressé par André Philippe. Épinal, Huguenin, 1910 ; in-4 de 9 p.

Wien. — Mitteilungen des k. k. Kriegsarchivs. 3e Folge, VII. Wien, Seidel, 1911 ; in-8 de iii-340 p. et fig. (10 kr.)

*Bibliothèques.*

BALE. — Katalog der Bibliothek des Gewerbe-Museum zu Basel. Basel, Kreis, 1911 ; in-8 de II-600 p. (1 fr.)

BRUXELLES. — Catalogue de la bibliothèque de la Commission centrale de statistique. VII (Ouvrages concernant l'Amérique, l'Asie et l'Afrique). Bruxelles, Hayez, 1911 ; in-8 de XL-284 p. (5 fr.)

CAGLIARI. — Elenco delle pubblicazioni periodiche esistenti nella Biblioteca universitaria e nei vari istituti scientifici (r. Università degli studi di Cagliari). Cagliari, tip. Dessi, 1911 ; in-8 de 50 p.

CAMBRIDGE. — A descriptive Catalogue of the manuscripts in the Library of Corpus Christi College (Cambridge), by Montague R. James. Part 1 (nos 1-100). Cambridge, University Press, 1910; in-8 de 204 p. (7 sh. 6 d.)

— A descriptive Catalogue of the manuscripts in the Library of Corpus Christi College (Cambridge), by Montague R. James. Part 4 (vol. II, part 1 ; nos 251-350). Cambridge, University Press, 1911 ; in-8 de 192 p. (7 sh. 6 d.)

CHALONS-SUR-MARNE. — Catalogue général de la bibliothèque de la Société de Saint-Vincent de Paul fondée en 1650. Châlons-sur-Marne, A. Robat, 1910 ; in-8 de 219 p.

CHANTILLY. — Chantilly : Le cabinet des livres. Manuscrits. II (Histoire). Paris, Plon-Nourrit, 1911 ; in-4 de 559 p. et pl.

DOMODOSSOLA. — Catalogo descrittivo dei manoscritti della biblioteca Galletti di Domodossola, dal prof. Guido Bustico. Domodossola, tip. Ossolana, 1910 ; in-8 de 20 p.

DORTMUND. — Katalog der Wilhelm-Auguste-Viktoria Bücherei der Stadt Dortmund. Dortmund, Thomas, 1910 ; in-8 de XXI-920 p. (1 mk. 50.)

DOUAI. — Catalogue méthodique des imprimés de la bibliothèque communale de Douai, par Benjamin Rivière. V. Douai, impr. Linez, 1911 ; in-8 de 309 p.

ESCORIAL. — Catálogo de los códices latinos de la real Biblioteca del Escorial, por el P. Guillermo Antolin. II. Madrid, impr. Helénica, 1911 ; in-4 de 596 p. (25 pes.)

EUTIN. — Bücherverzeichnis der grossherzogl. öffentlichen Bibliothek in Eutin, bearb. von G. Eilers. Eutin, Struve, 1611 ; in-8 de 308 p. (1 mk. 70.)

FRANKFURT AM MAIN. — Katalog der neueren Bestände der Stadtbibliothek Frankfurt am Main ; IV (Register). Frankfurt am Main, Knauer, 1911 ; in-8 de 656 p. (2 mk.)

GLASGOW. — A Catalogue of manuscripts in the Library of the Hunte-





rian Museum in the University of Glasgow, planned and begun by the late John Young, continued and completed by P. Henderson Aitken. Glascow, Maclehose and sons, 1908 ; in-4 de XI-566 p. et fig.

Gomel. — Katalog knig biblioteki Š. M. Zakharina v Gomelě, na R. Z. Elkin. Gomel, tip. Zakharin, 1910 ; in-16 de 338 p.

Hamburg. — Katalog der Bibliothek derdeutschen Seewarte zu Hamburg; 9er Nachtrag (1909-1910). Hamburg, Friederichsen, 1911 ; in-8 de VI-82 p. (1 mk. 50.)

Heidelberg. — Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung. IV, 1. Griechisch-literarische Papyri ; I. Ptolemäische Homerfragmente. Heidelberg, C. Winter, 1911 ; in-4 de IX-120 p. et pl. (16 mk.)

Kiew. — Katalog knig postupivšikho v biblioteku imp. Universiteta Sv. Vladimir v 1907 g. Kiew, tip. Kuljenko, 1910; in-8 de 181 p.

Leiden. — Supplement op den Catalogus van de Javaansche en Madoereesche handschriften der Leidsche Universiteits-bibliotheek, door H. H. Juynboll. II (Nieuw-Javaansche gedichten en oud-, mittel-en nieuw-Javaansche prozageschriften). Leiden, Brill, 1911 ; in-8 de XVIII-552 p. (10 g.)

London. — Supplementary Catalogue of the Bengali Books in the Library of the British Museum acquired during the years 1886-1910, by J. F. Blumhardt. London, Frowde, 1911 ; in-4. (25 sh.)

— Catalogue of the Kannada, Badaga and Kurg Books in the British Museum, by L. D. Barnett. London, Frowde, 1911 ; in-4. (21 sh.)

— A Catalogue of the woodcuts and engravings in the Huth Library, by A. H. Huth. London, Chiswick Press, 1911 ; in-4 de 96 p. (21 sh.)

Manchester. — Catalogue of the greek papyri in the John Rylands Library. I (Literary texts, nos 1-61), by Arth. S. Hunt. London, Quaritch, 1911 ; in-4 de 214 p. et 10 pl. (21 sh.)

Milano. — Supplemento al Catalogo delle biblioteca [del] r. istituto tecnico Carlo Cattaneo in Milano. Milano, tip. Figli provvidenza, 1909; in-8 de 61 p.

— Manoscritti d'interesse geografico della biblioteca Ambrosiana; saggio di repertorio, da prof. P. Revelli. Torino, tip. Baravalle e Falconieri, 1910 ; in-8 de 28 p.

— Le biblioteche popolari milanesi nell' anno 1910, per Et. Fabietti. Milano, tip. La Compositrice, 1911 ; in-8 de 12 p. (Estr de *La Cultura popolare.*)

Paris. — Bibliothèque nationale; Nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant les années 1891-1910. Répertoire alphabétique des manuscrits latins et français, par Henri Omont. Paris, Leroux, 1912; in-8 de CXXXIX-304 p. (10 fr.)

— Catalogus codicum astrologorum græcorum; VIII, pars 2. Codicum parisinorum partem secundam descripsit C. Aem. Ruelle. Accedunt Hermetica edita ab Josepho Heeg. Bruxellis, H. Lamertin, 1911; in-8 de VIII-195 p. et 2 pl. (10 fr.)

— Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale, publiés par Henri Omont. IV. La bibliothèque royale à Paris au XVII[e] siècle; premier fascicule. Paris, Leroux, 1911; in-8 de 191 p. (4 fr.)

— Catalogue de la collection des portraits français et étrangers, conservée au département des estampes de la Bibliothèque nationale, commencé par Georges Duplessis, continué par Jean Laran. VII (Louise-Mauron). Paris, Rapilly, 1911; in-8 de 201 p. (20 fr.)

PARMA. — Catalogo delle opere musicali teoriche, composte avanti il secolo XIX, esistenti nelle biblioteche e negli archivi pubblici e privati d'Italia. Puntata I. Città di Parma (Opere teoriche; trattati di musica). Parma, Officina d'arti grafiche, 1909; in-4 de 18 p. et fig.

PORTICI. — Catalogo delle opere generali e periodiche possedute dalla r. scuola superiore di agricoltura di Portici, dal Fr. Pirazzoli. Portici, tip. E. Della Torre, 1910; in-8 de 103 p.

QUIMPER. — Catalogue de la bibliothèque de la ville de Quimper. Quimper, impr. E. Ménez, 1909-1911; in-8 de 258 et 231 p.

ROMA. — Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecæ Vaticanæ, per Alb. Poncelet, S. J. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1910; in-8 de VIII-595 p. (15 fr.)

— Catalogo della Biblioteca (Ministero di agricoltura, industria e commercio); supplemento VII (anno 1909). Roma, tip. Nazionale di G. Bertero e C., 1910; in-8 de XVI-192 p.

— La biblioteca Angelica (1605-1870); note ed appunti, dal Enrico Celani. Firenze, L. S. Olschki, 1911; in-4 de 25 p. et fig. (Estr. de *La Bibliofilia.*)

SAINT-PÉTERSBOURG. — Les manuscrits latins du V[e] au XVIII[e] siècle, conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par Ant. Staerk, O. S. B. Saint-Pétersbourg, F. Krois, 1910-1911; in-folio de XXIV-320 p. et 41 pl., XXXII-101 pl. (100 fr.)

SALO. — I manoscritti della biblioteca dell' Ateneo di Salo, per prof. G. Bustico. Brescia, tip. Apollonio, 1911; in-8 de 21 p.

STRASSBURG. — Katalog der laufenden Zeitschriften der kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek mit Einschluss der Zeitschriften, welche von den Seminaren und Instituten der Universität, den Reichs-, Landes und Stadtbehörden sowie ein Anzahl von Körperschaften und wissenschaftlichen Gesellschaften in Strassburg gehalten werden. Strassburg, K. J. Trübner, 1911; in-8 de XVII-253 p. (2 mk.)

UCCLE. — Bibliothèque de l'Observatoire royal de Belgique, à Uccle; Catalogue alphabétique des livres, brochures et cartes, préparé et mis en ordre par A. Collard. Fasc. I. Bruxelles, Hayez, 1910; in-8 de 192 p.

VICENZA. — Libri d'arte nella Biblioteca Bertoliana di Vicenza a tutto 31 dicembre 1910. Vicenza, tip. G. Rumor, 1911; in-8 de 420 p.

WIEN. — Systematischer Katalog der Bibliothek der k. k. technischen Hochschule in Wien; Nachtrag I zu Heft 7-9 (Gruppe VII-X). Wien, Gerold und Co., 1911; in-8 de IV-53, 70 et 43 p.

*Index de périodiques.*

Almanach und feierliche Sitzungen der kaiserl. *Akademie der Wissenschaften;* Register zu den Bdn. I-LX (Jahrg. 1851-1910). Wien, Hölder, 1911; in-8 de XII-239 p. (4 mk. 25.)

*Neue Rundschau;* Jahrg. I-XX (1890-1909). *Freie Bühne* I-IV. *Neue deutsche Rundschau* V-XIV. *Die neue Rundschau* XV-XX. Generalregister, zusammengestellt von O. Arnstein. Berlin, Fischer, 1912; in-8 de V-140 p. (4 mk.)

Indice dei lavori della *Accademia pontaniana*, pubblicati dal 1810 al 1910. Napoli, tip. F. Giannini e figli, 1911; in-8 de 49 p.

Indice di 35 anni, per autori e per materie, della *Illustrazione italiana;* vol. I-LXX (1873-1908), dal prof. Fil. Salveraglio. Milano, Treves, 1911; in-4 de 239 p. (20 l.)

*Zeitschrift für schweizerisches Recht.* Gesamtregister zu Bd. I bis XXX der neuer Folge. Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1911; in-8 de 63 p. (2 fr.)

*Archiv für Entwickelungsmechanik der Organismen;* Generalregister zu Bd. I-XXV. Leipzig, Engelmann, 1911; in-8 de VI-368 p. (28 mk.)

*Archiv für Protistenkunde.* Generalregister zu Bd. I-XX und Suppl. I (1902-1910), zusammengestellt von Rd. Erdmann und H. Sachs. Iena, Fischer, 1912; in-8 de 95 p. (5 mk.)

*Zentralblatt für allgemeine Pathologie und pathologische Anatomie;* Generalregister zu Bd. I-XX (1890-1909), bearb. von Dr Blum und Dr Hamburger. Iena, Fischer, 1910; in-8 de IV-549 p. (17 mk.)

*Meteorologische Zeitschrift;* Namen- und Sachregister zu Bd. I-XXV (1884-1908), bearb. von H. Henze. Braunschweig, Vieweg, 1910; in-8 de III-231 p. (16 mk.)

*Flora oder Allgemeine botanische Zeitung;* Gesamt-Register für die Bd. XXVI-C, bearb. von J. Chr. Bay. Iena, Fischer, 1910; in-8 de VI-264 p. (11 mk.)

*Der zoologische Garten und zoologischer Beobachter;* Sachregister zu Jahrg. XXI-L. Frankfurt am Main, Waldschmidt und Mahlau, 1909; in-8 de III-160 p. (5 mk.)

*Transactions of the Royal Society of Edinburgh*; General index to the volumes issued during the years 1889-1908 (vol. XXXV-XLVI). Edinburgh, Neill and Co., 1910; in-4 de 112 p. (10 sh. 6 d.)

*Economic Journal*; Index to vol. XI-XX (1901-1910 inclusive). London, Macmillan, 1911; in-8 de 48 p. (2 sh. 6 d.)

Indici trentennali del periodico *l'Educazione dei sordomuti*, per Cl. Lazzerotti. Siena, tip. s. Bernardino, 1908; in-8 de XI-184 p. (5 l.)

Tables générales des cinquante premières années de la *Gazette des Beaux-Arts* (1859-1908), par Ch. Du Bus. I (Table des articles). Paris, Eggimann, 1910; in-8 de IX-176 p. (10 fr.)

*Jahrbuch der königl. preussischen Kunstsammlungen;* Register zu Bd. XXI-XXX. Berlin, Grote, 1910; in-4 de 178 p. (10 mk.)

Table de la *Revue numismatique* (de 1836 à 1905), par A. Dieudonné. Paris, Rollin et Feuardent, 1908; in-8 de XI-261 p.

Table des articles historiques publiés dans l'*Almanach de la Manche* (1817-1822) et dans l'*Annuaire de la Manche* (1829-1910), par A. Alibert, dans les « Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche », XXVIII (1910), p. 69-101.

Table méthodique et alphabétique des matières contenues dans le Bulletin publié par l'*Académie delphinale*, 4ᵉ série (1886-1906), par le comte L. de Miribel. Grenoble, impr. Allier, 1910; in-8 de 79 p.

Indice tripartito delle annate X-XII (1908-1910) del *Bullettino storico pistoiese*, dal prof. A. Chiti. Pistoia, tip. Cooperativa, 1910; in-8 de 22 p.

Indice dei primi sette anni (1904-1910) de *La Romagna*, rivista di storia e di lettere, per Alfr. Grilli. Iesi, tip. Iesina, 1911; in-8 de 45 p. (1 l.)

Register der geschichtl. Aufsätze der *Carinthia* 1811-1910, einschliesslich der « Kärtner. Zeitschrift » 1818-1835 und des « Archivs für vaterländische Geschichte und Topographie » 1849-1900. Klagenfurt, Leon, 1911; in-8 de IV-155 p. (3 mk.)

Inhaltsverzeichnis der vom *Verein für lübeckische Geschichte und Altertumskunde* veröffentlichen Zeitschrift Bd. I-IX und der vom Verein herausg. Mitteilungen Heft. I-XII, von Ed. Hack. Lübeck, Lübcke und Nöhring, 1910; in-8 de 56 p. (1 mk.)

*Beitraege zur sächsischen Kirchengeschichte*, von Fr. Dibelius und Th. Brieger. XXV Heft, mit Gesamt-Register zu Heft I-XXV. Leipzig, Barth, 1912; in-8 de III-183 p. (4 mk.)

Catalogue général des vingt premières années 1890-1909 du *Fribourg artistique à travers les âges*. Fribourg, Labastrou, 1910; in-8 de 48 p.

Subject index to *A. L. A. Booklist*; vol. I-VI (jan. 1905-june 1910). Chicago, 1911; in-8. (40 c.)

*La Bibliofilia*, rivista dell' arte antica in libri, stampe, manoscritti; indice decennale I-X (1899-1909), per Gius. Boffito. Firenze, L. J. Olschki, 1911; in-4 de 323 p. (12 lire.)

*Histoire de l'imprimerie.*

Conspectus Incunabulorum; an Index Catalogue of xvth Century books, with References to Hain's Repertorium, Copinger's Supplement, Proctor's Index, Pellechet's Catalogue, Campbell's Annales, and other Bibliographies, by R. A. Peddie. Part I (A-B). London, Libraco Ltd., 1910; in-8 de 149 p. (10 sh. 6 d.)

La stampa a Napoli nel xv secolo; I (Notizie e documenti), per M. Fava e G. Bresciano. Leipzig, Haupt, 1911; in-8 de xxxii-200 p. (14 mk.)

Saggi della tipografia napoletana nel secolo xv; catalogo di xl fotografie, riprodotte a cura del municipio di Napoli, ed esposte alla mostra internazionale di Torino del 1911, per Lu. Correra. Napoli, F. Perrella e C., 1911; in-8 de 48 p. et 40 facs.

La tipografia degli Esuli a Capolago, per Luigi Gasparotto. Como, R. Gagliardi, 1911; in-8 de 60 p. et 2 pl. (1 l.)

L'edizione udinese dell' *Architettura* di Vitruvio e l'abate Pietro Peruzzi, per Gius. Ellero. Udine, tip. Vatri, 1911; in-8 de 20 p. (Estr. dal *Bollettino della civica biblioteca.*)

Catalech descriptiu de les obres impreses en llengua valenciana, desde 1701 fins 1880, por Ed. Genovés y Olmos. Valencia, impr. Pau, 1911; in-8 de 247 p. (2 pes.)

Origenes de la Imprenta Filipina; Investigaciones históricas, bibliográficas y tipográficas, por W. E. Retana. Madrid, V. Suárez, 1911; in-8 de 204 p. (25 pes.)

Un incunable Chileno; « Modo de ganar el Jubileo santo » (año de 1776); Noticia bibliográfica por Ramon A. Laval. Santiago, impr. Universitaria, 1910; in-16 de 16 p. et 5 pl.

*Bibliographie.*

Philosophie. — — La morale d'après saint Thomas et les théologiens scolastiques; Mémento théorique et Guide bibliographique, par A. de La Barre. Paris, Beauchesne, 1911; in-8 de xxv-154 p. (3 fr.)

Finances. — De finantiën der gemeente; Verzameling van administratieve-en rechterlijke beslissingen en literatuur, betreffende de gemeente-finantiën, door J. Lakeman. Zwolle, W. E. J. Tjeenk Willink, 1911; in-8 de xii-258 p. (2 g. 30.)

Jurisprudence. — Bibliographie générale et complète des livres de

droit et de jurisprudence publiés jusqu'au 8 novembre 1911, classée dans l'ordre des codes, avec table alphabétique des matières et des noms des auteurs. Paris, Marchal et Godde, 1912; in-8 de XXXIII-187 p. (1 fr. 50.)

— Le chiese palatine; studio di diritto ecclesiastico, dal P. Bianca-Papa. Catania, F. Giannotta, 1910; in-8 de VII-99 p. (3 l.)

— Le leggi sugli usi e demanii civici, per prof. L. Ratto. Roma, soc. ed. Laziale, 1909; in-8 de 485 p. (7 l.)

— Il suffragio politico femminile ne' suoi criteri giuridici, per prof. I. Brunelli. Torino, Unione tipogr. editrice, 1910; in-8 de VII-391 p. (6 l.)

— Le limitazioni di responsabilità nel contratto di trasporto, dal Alf. Terrana. Palermo, Fiorenza, 1910; in-8 de 129 p.

— Trattato della prescrizione penale, per C. Grassi. Catania, tip. Russo, 1910; in-8 de XXIV-288 p. (6 l.)

**Ces différents ouvrages contiennent tous la bibliographie du sujet.**

MÉDECINE. — Bibliographie des sciences médicales. Paris, Baillière, 1911; in-8 de 191 p. (1 fr.)

— Manuale della percussione del cuore, dal dott. Ar. Sbrocchi. Firenze, tip. Fiorentina, 1911; in-8 de XIII-202 p. (5 l.)

— Le forme chirurgiche della tubercolosi intestinale, dal dott. G. Morone. Pavia, tip. Marelli, 1911; in-4 de 326 p. et pl.

— La clinica e la terapia chirurgica dei tumori dello stomaco, dal dott. L. Losio. Pavia, tip. Bizzoni, 1910; in-8 de VIII-254 p.

**Ces trois ouvrages contiennent une partie bibliographique.**

— Bibliografía de la odontologia española; Indice para formar un catálogo razonado de las obras impresas en castellano que tratan sobre el « Arte del Dentista », por José Martinez Sánchez. Madrid, imp. de la Odontologia, 1911; in-8 de 63 p. (5 pes.)

GÉOLOGIE. — Geologische Literatur Deutschlands; Jährlicher Literaturbericht. Die Literatur des Jahres 1910. Berlin, Vertriebsstelle der Königl. geolog. Landesanstalt, 1911; in-8 de 183 p. (5 mk.)

— Die geologische, mineralogische und palaeontologische Literatur des Saarbeckens bis zum Jahre 1910, von G. Kessler und H. Willing. Saarbrücken, Schmidtke, 1911; in-8 de VIII-139 p. (3 mk.)

— Bibliography of North American Geology for 1909, with subject index, by J. Nickles. Washington, U. S. Geological Survey, 1911; in-8 de 174 p. (50 c.)

SCIENCES. — International Catalogue of scientific Literature; Eighth annual Issue. D (Chemistry). London, Harrison, 1911; in-8 de VIII-1067 p. (1. 17. 6.). = O (Anatomy). London, 1911; in-8 de VIII 241 p,

(15.). = P (Anthropology). London, 1911; in-8 de VIII-508 p. (15.). = Q (Physiology). London, 1911 ; in-8 de VIII-1225 p. (1. 15.) = R (Bacteriology). London, 1911 ; in-8 de VIII-646 p. (1. 11.)

AGRICULTURE.— Biblioteca dell' agricoltore e dell' ingegnere agronomo ; bibliografia delle più importante opere italiane e straniere, pubblicate per la maggior parte negli ultimi dieci anni, riguardanti l'agricoltura, le industrie agrarie e le scienze affini. 3a ediz. riveduta ed ampliata a tutto il 1910. Milano, Hoepli, 1911 ; in-8 de VII-193 p.

LINGUISTIQUE. — Neusprachliche Reform-Literatur (französisch und englisch), von Herm. Breymann. IV (1904-1909); eine bibliographisch-kritische Uebersicht, bearb. von G. Steinmüller. Leipzig, Deichert, 1909 ; in-8 de V-211 p. (5 mk. 20.)

HISTOIRE RELIGIEUSE. — Les Jésuites, par H. Boehmer. Trad. par Gabriel Monod. Paris, Colin, 1910 ; in-18 de LXXXIV-304 p. (5 fr.)

A la fin, bibliographie du sujet.

— Corrections et Additions à la « Bibliothèque de la Compagnie de Jésus » ; Supplément au « De Backer-Sommervogel », par Ern. M. Rivière, S. J. 1er fasc. Rennes, impr. Simon, 1911 ; in-4 de XX et 38 col. (2 fr. 50.)

— Bibliografia Camilliana, ovveri brevi memorie degli scrittori dell' ordine dei ministri degl' infermi (Camilliani), dal p. Mansueto Endrizzi. S. Giuliano-Verona, tip. Camilliana, 1910 ; in-8 de XI-191 p. et fig. (5 l.)

HISTOIRE. — Les cahiers de 1789 et les classes ouvrières, par Roger Picard. Paris, Rivière, 1910; in-8 de 271 p. (6 fr.)

Contient une bonne bibliographie des cahiers de 1789 publiés jusqu'à ce jour.

— The Cambridge mediaeval History, I. The Christian Roman Empire and the foundation of the Teutonic Kingdoms. Cambridge, University Press, 1911 ; in-8 de XXII-754 p. et 14 cartes. (18 sh.)

Contient une importante bibliographie aux pages 615 à 694.

— Bibliografia di Roma nel cinquecento, per Em. Calvi. I. Roma, Loescher, 1910 ; in-8 de 231 p. (16 l.)

— Bibliografia storica della città di Luni et suoi dintorni, per Giov. Sforza. Torino, tip. Bona, 1910 ; in-4 de 178 p.

— Bibliografie české historie, dra Čenek Zibrt. V (Dějiny české od r. 1632-1669). Prag, Bursik & Kohout, 1910; in-8 de 320 p. (4 kr. 30.)

---

*Le Gérant :* F. CORNE.

---

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.



LES

# MOULINS A PAPIER

## DES ENVIRONS DE TULLE

---

Tulle a possédé dans ses environs immédiats de nombreuses papeteries; M. R. Fage, qui connait si bien son vieux Tulle, dit qu'on en comptait dix-sept en 1706 (*La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles*), et que leur nombre était réduit à onze en 1772.

La collection des minutes de notaires de Tulle, conservées aux archives départementales de la Corrèze, fournit des détails circonstanciés sur la vie intime des papetiers des XVIIe et XVIIIe siècles. Ayant fait, il y a quelques années déjà, un séjour à Tulle, nous y avons puisé les renseignements qui suivent, avec l'espoir de les utiliser pour une histoire générale des papeteries, que les circonstances ne nous ont pas permis de mener à bonne fin.

Nous les donnons donc, sans prétendre épuiser le sujet, comme des matériaux que d'autres pourront utiliser. — L'organisation industrielle n'était pas la même que dans l'Angoumois; à Tulle, les maîtres papetiers étaient, la plupart du temps, propriétaires de leurs battoirs, et se trouvaient dans une position assez aisée pour les exploiter eux-mêmes.

Ils avaient souvent avec eux, dans le battoir, un autre maître papetier, faisant les fonctions d'ouvrier chef, en attendant de trouver à exploiter un moulin pour son compte personnel; du moins, c'est ainsi que nous nous expliquons la présence simultanée dans un même établissement de deux ou trois mai-





tres papetiers, ainsi qu'on le constate dans plusieurs actes notariés.

A côté des maîtres, ou marchands papetiers, on trouvait les garçons papetiers (ou simples ouvriers) puis les apprentis; toutes les papeteries de Tulle paraissent avoir été de petits établissements n'ayant jamais plus d'une cuve, situés sur des cours d'eau peu abondants (la Corrèze et ses apports) et qui se trouvaient souvent « à sec »; la production était donc restreinte et l'écoulement se faisait en grande partie sur Angoulême.

Aucun acte notarié ne mentionne de concession ou de construction de battoir à papier. La plus ancienne date à laquelle figure un papetier est le 2 mai 1610. Il s'agit d'un contrat de mariage d'Antoine Juge, papetier de la paroisse de Seilhac (Corrèze), à présent habitant Tulle, avec Jeanne, fille de Pierre Marcillon, parcheminier. L'épouse se constitue 48 livres de dot [1].

### 1. — Feix, Fès, de Lagarde, Souliac ou Melon.

Aux environs de Tulle, le plus ancien moulin à papier paraît être celui de *Fès* ou de *Souillac* ou encore *moulin Melon*, situé sur la rivière de Montane. Puis, un peu plus tard, en 1616, le 8 février, Étienne Lagarde, maitre papetier au moulin de Fès, prend pour apprenti Guillaume Delbon (Arch. dép. Corrèze, E. 605). En 1619, le même Étienne Lagarde achète de Gérault Henry, « piliayre » (chiffonnier), 20 quintaux de chiffons aptes à faire le papier, au prix de 40 sols le quintal (idem, E. 607). En 1650, le battoir était occupé par Gabriel Marin qui y fait son testament (idem, E. 431). Son successeur fut Antoine Geoffre, que l'on trouve en 1652 faire des emprunts de 300 et de 100 livres tournois aux sieurs Isidore et Pierre Payan, marchands de Tulle (idem, E. 432).

En 1654, Geoffre passe un contrat avec un sieur Margeyt, pour transporter de Tulle à Angoulême le papier qu'il fabriquera au prix de 7 livres, 7 sols et 6 deniers la charge, à savoir : 10 charges de pot à raison de 40 rames la charge et 30 charges de carré à raison de 36 rames la charge (ibid., E. 506). En 1657, nouveau contrat analogue passé avec le sieur Jean Malaurie, mais au prix de 7 livres la charge (ibid., E. 437). En 1656, Geoffre a avec son voiturier une difficulté bien caractéristique de l'insécurité des routes à cette époque (E. 436). Le moulin qui, déjà en 1654, appartenait à Jean Melon, sieur de Pezarès, avocat en la Cour,

1. *Archives départementales de la Corrèze*, E. 858.

fut loué le 20 octobre 1662 à Blaise Jarrige, bourgeois marchand de Tulle, pour cinq ans moyennant 200 livres et 10 rames de papier par an. Comme d'ordinaire, Melon fera les grosses réparations et Jarrige les petites (idem, E. 747).

Le 5 juin 1678, Jean Melon, sieur du Peyzarès, vendit à Pierre Montaignac, maître papetier, les moulins à papier, grand et petit, dudit lieu de Fès, paroisse de Laguenne, sur la rivière de Montane, pour le prix de 5500 livres. Montaignac paie comptant 1500 livres et s'engage à payer 1000 livres dans quatre mois. Quant aux 3000 livres restantes, il en paiera une rente annuelle de 150 livres dont il lui sera loisible de se libérer par versements successifs en diminution d'intérêts (idem, E. 768). Ce Pierre Montaignac était fils de Pierre, de son vivant maître papetier, et de Jeanne Mazin, fille elle-même d'un papetier. M. René Fage, dans *la Vie à Tulle aux XVII*e *et XVIII*e *siècles* (chap. XV), dit que le battoir de Fès, « occupé par Jean Chirac et son fermier, Jean Combrade, en 1678, fut transformé, quelques années après, en atelier pour la fabrication des canons de fusil et devint le berceau de la manufacture d'armes ». Il ne paraît pas cependant que la papeterie ait été entièrement supprimée. Peut-être seulement l'un des deux établissements, — l'acte de 1678 parlant du grand et du petit moulin — aura-t-il été transformé, tandis que l'autre aurait continué à fonctionner. En effet, on trouve encore, en 1766, le moulin de Melon appartenant à Géraud Daubès, marchand papetier, qui y habitait et qui afferme pour cinq ans un appartement à Martial Bouysse, canonnier (idem, E. 649). Daubès y fit son testament l'année suivante, le 10 mai 1767. En voici les principales clauses, assez intéressantes en ce qu'elles montrent la position aisée du maître papetier. Il lui reste huit enfants actuellement vivants de Marguerite Béronye, son épouse, à savoir : Jean, Jacques, Jean dit Jeanot, Jean-Jacques, Nicolas, Marguerite, Nicole et Catherine. Ses filles Marguerite et Catherine sont religieuses professes au couvent de Sainte-Claire de Tulle ; il veut que les pensions viagères qu'il leur a créées par leur contrat de constitution dotale leur soient exactement payées aux termes portés par ledit contrat. Nicole a été mariée avec le sieur Boudrie, notaire royal, et suffisamment dotée et aportionnée par son contrat de mariage ; néanmoins, pour la bonne amitié qu'il lui porte, il lui donne la somme de 1106 livres et 13 sols, à lui due par M. de Lauthonye, et tout ce qui lui sera dû au jour de son décès par Jacques Béronye, son beau-frère. Jean Daubès, le fils aîné, est dans un état de démence ; il lui constitue une rente de 120 livres par an. Il donne à son troisième fils Jean, dit Jeanot Daubès, la maison et le jardin qu'il possède dans la rue de la Barrière, paroisse de Saint-Julien de Tulle. Il donne à son quatrième fils, Jean-Jacques Daubès, la somme de 2500 livres payables à sa majorité ou à son mariage. Il donne à son cinquième fils, Nicolas Daubès, tous les biens fonds qui lui ont été délaissés par

le sieur Jean Béronye, son beau-frère. Il donne à sa femme la jouissance d'une chambre de sa maison, ustancillée convenablement, et une pension annuelle de 100 livres, de plus trois bastes de vin et deux cercles de bois. Il institue son second fils, Jacques Daubès, pour son héritier général et universel (idem, E. 650). La statistique de l'Intendance, de 1769, mentionne le moulin de Melon comme exploité par un sieur Lacombe.

## 2. — L'Official.

Le moulin à papier de l'*Official*, sur la rivière de Montane, n'est mentionné que dans quelques actes de 1617 à 1622. Il était dans le village de ce nom, appartenant à la paroisse de Saint-Julien de Tulle. Un acte du 24 novembre 1617 stipule la vente faite par Jean Moussours, maître papetier, à Pierre L'Official, marchand, de Tulle, de 40 charges de papier espagnol, de 40 rames la charge, à raison de 40 sols 6 den. la rame, à livrer dans un an. L'Official avance 120 livres dont il se récupérera en retenant 3 livres par chaque charge. Il ira prendre le papier à ses dépens au village de l'Official et fournira les cordes et serpillières pour le porter (idem, E. 864).

Le 26 octobre 1619, Jean Moussours achète de Armand *Puchat*, « peliayre », du village de Malangle, 48 quintaux de *pelhe*[1], au prix de 40 sols le quintal, sur lesquels il a été payé 24 livres. Puchat s'engage à ne vendre à personne d'autre avant d'avoir livré, dans l'espace d'un an, ladite quantité. Moussours retiendra 10 sols par quintal pour se rembourser de son avance (idem, E. 866). Le 7 février 1621, Jean Moussours prend pour apprenti Jean Laval, du village de Laval. Le terme est de trois ans ; l'apprenti sera nourri, blanchi et habillé d'une camisole, d'une paire de haut-de-chausses et d'un pourpoint de bure.

La statistique de l'intendance de 1769 nomme Noël Mazin comme exploitant ce moulin ; sa veuve y testa en 1774 (E. 965).

## 3. — Moulin de Coulau.

Cette papeterie, située sur l'Avalouze, dans la paroisse de Laguenne, existait peut être déjà en 1618, où l'on voit Jehan Daubès, qualifié, il est vrai, de marchand tout court, mais demeurant au moulin de Coulau (E. 605). Sa veuve, Catherine Meylot, y teste le 9 février 1653 (E. 505).

Le même ou un autre Jean Daubès, toujours du moulin de Coulau, demande, le 26 juin 1653, à ce qu'il soit procédé à l'inventaire des biens délaissés par son oncle Bernard Daubès, en son vivant curé de Laguenne, qui l'a institué son héritier universel (E. 505).

1. *Pelhe* = chiffons propres à faire le papier.

Le 16 janvier 1655, Jean Daubès, qualifié cette fois de maître papetier, afferme un pré (E. 435).

Le 9 juillet 1656, François Daubès remet à bail à Jean Daubès, son frère, le moulin à papier de Coulau, pour le terme de trois ans et moyennant la somme annuelle de 125 livres (E. 508).

Le 4 octobre 1659, François Daubès prend comme apprenti Anthoine Vareilhe (E. 510).

En 1660, le même passe une reconnaissance d'arrérages de rentes dues sur le moulin de Coulau en faveur de Blaise Mailhard, fermier de l'évêque de Tulle (E. 511).

Le 13 décembre 1663, Jean Daubès, qualifié de marchand papetier, afferme à moitié fruits à Lagier et Étienne Boudrier, père et fils, tous les biens immeubles qu'il possède dans la commune de Bobaux (E. 443). En 1669, il prend Martial Meyssonnade comme apprenti pour deux ans et demi (E. 448).

A partir de cette date, les Daubès ne paraissent plus avoir occupé ni possédé le moulin de Coulau.

Le 9 juillet 1679, Coulau était occupé par Antoine Lacombe, maître papetier, qui prend comme apprenti Mathieu Lapeyre (E. 526). Vu les détails dans lesquels il entre, nous reproduisons intégralement le contrat passé à cette occasion.

E. 526. — *Acte de Magueurs, notaire à Tulle, 1679.*

A Tulle, bas Limosin, le neufvième juillet mil six cent soixante-dix-neuf, avant midy, régnant Louis roy, et par devant le notaire royal et tesmoins basnommés, a esté présente Louise Broch, veufve de Jean Lapeyre, demeurant au moulin de Souliac, paroisse Saint-Julien de cette ville, laquelle de son gré a baillié en apprentissage Mathieu Lapeyre son fils à Anthoine Lacombe le jeune, maitre papetier demeurant au moulin de Coulau, paroisse de Laguenne, cy présent et acceptant, pour luy apprendre et enseigner le mettier de papetier bien et deuement de son possible, pendant le temps et espace de quatre ans qui commenceront à courir dez demain, pendant lequel temps ledit sieur Lacombe a promis de nourrir, coucher et blanchir et fournir les sabotz nécessaires audit apprantif. Et en considération desdits quatre ans que ledit apprentif sera tenu de travailler au proffit dudit Lacombe, icellui Lacombe sera tenu, comme il a promis de tenir quitte ledit appranti pour les droits de frérie Sainte Croix de six livres envers les compaignons et des estrennes envers la femme dudit Lacombe. De plus, a promis ledit Lacombe donner un habit audit appranti, en bure du pays, d'aujourd'huy en un an et à la fin des quatre années, un autre habit de mesme étoffe. Et moyennant ce, ladite Broch a promis et s'est obligée de faire servir sondit fils pendant lesdits quatre ans et

en cas où il viendrait à quitter pendant ledit temps, ladite Broch sera tenue de mettre un compaignon à la place dudit apprentif.

Et pour ci-dessus faire et tenir les parties ont obligé et hypothéqué et renoncé et juré et donc et présents : Martial Pauquinot, marchand gantier et Léonard Regaudye habitants dudit Tulle tesmoins. Ladite Broch n'a su signer de ce interpellée.

Le 5 décembre 1694 on y trouva Léonard Demare (E. 454), qualifié aussi de maître papetier.

La statistique de l'Intendance de 1769 indique François Lacombe comme locataire.

Enfin, par le testament de Jean-François Lacombe, garçon papetier, du 29 janvier 1771, on apprend qu'à cette date le moulin de Coulau appartenait au sieur de Lavaur. Ce simple garçon papetier lègue à ses deux petits-enfants, Jean-François et Anne Vergne, enfants de sa fille Marianne, épouse défunte de Antoine Vergne, papetier, la somme de 200 livres; à sa femme Marguerite Vergne, son épouse en secondes noces, une pension viagère de 60 livres. Il institue son fils Guillaume pour son héritier universel (E. 654).

Le battoir de Coulau ne resta pas longtemps aux Lavaur. Un bail passé le 13 juin 1783 par Léonard Béronnie, papetier, habitant au moulin de Coulau, en faveur de Jean son frère, aussi papetier, porte qu'il afferme les moulins à papier et à farines appelés de Coulau, par lui ci-devant acquis de messire Louis-Martial Borderie, écuyer, seigneur de Lavaur, le 12 avril 1779. La durée du bail est de trois ans, moyennant 180 livres par an (E. 728).

### 4. — Gouttenègre.

En 1634, Jean Geoffre, maître papetier du moulin de Gouttenègre, sur la Cérenne, commune de Tulle, y fait son testament (E. 543). En 1648, Antoine, son fils, y était installé (E. 430). Il y était sans doute en 1656, bien que son domicile ne soit pas indiqué dans l'acte suivant du 2 juin 1656.

E. 436. — *Acte de Me Béronye, du 2 juin 1656.*

Antoine Geoffre, marchand papetier, faisant tant pour lui qu'au nom de Coulas Geoffre, aussi marchand papetier, habitant au voisinage de la présente ville, lequel adressant la parole à Antoine Maschet, marchand voiturier, habitant de la présente ville, lui a dit que par la lettre datée d'Angoulême, le 29 mai, dont le sieur Abraham Jansen l'a chargé de porter au sommant la somme de 510 livres 16 sols. Il le somme de lui payer ladite somme en retenant le prix de la voiture que lui doivent lesdits Geoffre, pour le port de cinq charges de papier, que ledit

Masche leur a conduit en ladite ville d'Angoulême, marché fait à 6 livres la charge, montant le tout à 30 livres.

Ledit Masche a répondu qu'à cause des gens de guerre qui étaient sur les chemins, il a été obligé, pour éviter la risque et perte dudit argent, de le convertir et acheter de la marchandise et qu'il demande délai pour la vendre et faire le paiement de ce qu'il devra. Il déclare ne savoir quel est le prix et marché de ladite voiture et y avoir six charges.

Antoine y habitait encore en 1664 (E. 444). La même année, ou au début de l'année suivante, Jean Béronye, maitre papetier, lui succéda, car en date du 25 novembre 1648, il s'engage à prendre Guillaume Farge comme apprenti, pour deux ans et demi, moyennant 3 livres (E. 430). Le 4 octobre 1663, il y signa le contrat de mariage de son fils Jacques avec Jeanne Plantades (E. 443).

Dès l'année suivante, 1664, c'est Nicolas Béronye, un fils de Jean, qui est à la tête de l'établissement. Il vend à Michel Roux, marchand d'Angoulême, 360 rames de papier fin à « l'anieau », pesant 12 livres, à raison de 66 sols la rame et 198 rames de papier fin « au jésus », pesant 8 livres et demie, au prix de 48 sols la rame (idem, E. 444). Il se marie quelques années plus tard avec Catherine Daubès, fille de Jean, maitre papetier au moulin du Pont-Charlat. Par le contrat du 22 décembre 1675, le père Béronye constitue 300 livres à son fils Nicolas; Jacques, son frère, lui en constitue 100 et la mère 200. Daubès constitue à sa fille 600 livres de dot outre les meubles, hardes, etc., et la mère, née Catherine Montaignac, 100 autres livres (idem, E. 765).

En 1677, Nicolas passe avec Pierre Revéry, marchand de Segonzac, un marché pour la fourniture de peille. Il lui en sera livré, pendant deux ans, cinq quintaux par semaine, au prix de 5 livres le quintal (E. 543).

Le 8 août 1693, Nicolas Béronye fait son testament et institue sa femme pour son héritière universelle (E. 452). Il mourut sans doute peu de temps après, car l'inventaire de ses biens fut dressé le 7 janvier 1694 et jours suivants (E. 454). Nous en extrayons les renseignements suivants :

E. 454. — *Acte de Béronye, notaire, des 7 janvier 1694 et jours suivants. Extrait de l'inventaire des biens délaissés par feu Nicolas Béronye.*

Dans la chambre de la cuve :

Un grand chaudron de cuivre, servant à faire cuire la colle, de la contenance de douze sceaux, plus autre plus petit chaudron, appelé pistolet, attaché à la grande cuve cerclée de fer, avec deux presses à papier garnies.



Plus une baste ou comporte cerclée de fer.

Plus sept paires de formes à faire le papier uzées.

Plus trois grandes forzes à tondre les draps.

Dans le moulin à battre le papier :

8 pilles battans avec leur platine, chacune et ledit moulin à battre en bon et dheu estat, avec une cuve cerclée de 2 cercles de fer.

Dans une chambre dessus la cuve :

13 rames papier gros bon, pesant 10 rames 12 livres et les 3 rames restantes 9 livres en page.

Plus deux anil pour le moulin à papier et une barre à presser.

Dans la chambre appelée la salle où s'est trouvé 3 forses de fer à ronger[1] papier. Plus :

66 rames papier fin lis, pesant 9 livres la rame, n'étant pas dans sa perfection. Plus :

245 rames de même papier fin lys, en deux pilots. Plus :

65 rames petit cornet toute peilhe en un pilot. Plus, en autre pilot :

50 rames fin comte, pesant 12 livres.

103 rames gros bon comte, aux armes d'Astradan[2], pesant 12 livres.

43 rames gros bon comte, aux mêmes armes.

23 rames, aussi gros bon.

41 rames fin comte, pesant 12 livres, aux mêmes armes d'Astradan. Plus un faix où il y a :

9 rames gros bon lis, plus autres.

9 rames fin lis, en un autre faix.

3 rames fin lis. Plus :

6 rames petit cornet, de toute peilhe.

55 rames papier fin comte, aux armes d'Astradan, pesant 12 livres.

20 rames fin lis.

13 rames fin comte, pesant 12 livres.

30 rames gros bon comte, pesant 12 livres.

Dans les estendoirs :

5 bans usés, servent à jeter le papier et 2 plus petits usés.

1 petit tinal de bois cerclé de deux cercles de fer.

266 rames papier gros bon comte en pages, sans être collé, pesant 12 livres. Plus :

39 rames gros bon grossier.

40 rames au petit jésus gros bon.

98 rames petit cornet, toute peilhe.

Dans la chambre de la peilhe :

7 quintaux à peu près de peilhe nette.

1. Rogner?
2. Lisez : d'Amsterdam.

Dans une autre chambre :
126 rames en 7 balles de 18 rames, pesant 9 livres.
288 rames en 18 balles de 16 rames, pesant 9 livres.
304 rames en 19 balles de 16 rames, pesant 9 livres.
116 rames grand cornet en 11 balles.
12 rames de 9 livres.
8 rames petit comte.
144 rames en 8 balles, pesant 9 livres fleur de lys.
720 rames en 45 balles de 16 rames fleur de lys.
12 rames en 1 balle fleur de lys.
240 rames petit comte, en 20 balles.
570 rames en 36 balles fleur de lys.
390 rames en 33 balles de compte.
209 rames fleur de lys, pesant 9 livres.

Une quantité aussi considérable de marchandise fabriquée était tout à fait exceptionnelle, mais le papier n'avait pu être vendu à cause des guerres.

Différents actes montrent que la famille Béronye a possédé longtemps encore le battoir de Gouttenègre. En 1699, un Martial Béronye, papetier, y fait son testament (E. 459). En 1701, s'y signe le contrat de mariage de Marie Béronye, fille de Nicolas, avec Henri de Chadebech, sieur de la Valade (E. 461). En 1706, Nicolas Béronye, papetier, y fait son testament (E. 466). Le 12 février 1719, Jean Béronye, papetier, loue pour six ans à ses frères Nicolas et Jean-Antoine, papetiers, les moulins à papier et à farine de Gouttenègre, pour la somme annuelle de 280 livres. Jean fera les grosses réparations et ses frères les petites (E. 476). En 1724, c'est le contrat de mariage entre Jean Béronye, qualifié de garçon papetier, et Jeanne Mas (E. 480), et le testament d'Angélique Bardon, femme de Nicolas Béronye (E. 484). En 1728, c'est le contrat de mariage entre Jean-Antoine Béronye, maitre papetier, et Marie Pauphille, fille de Thomas, maitre canonnier (E. 485). En 1740, on y trouve Léonard Béronye, dont la femme teste le 3 avril (E. 843).

Le moulin de Gouttenègre était vacant en 1769, lors de la statistique de l'Intendance.

### 5. — Le Soleil, paroisse de Saint-Julien de Tulle.

La plus ancienne mention de ce battoir, situé sur la Montane, est de 1639. Le 29 mai, a lieu une transaction entre Mesnin Mazin, maitre papetier au moulin du Soleil, et Pierre Fès, maçon, au sujet d'un procès relatif à la construction d'un moulin (E. 877). Ce moulin était-il celui du Soleil ? Il serait intéressant de le savoir. En 1644, un contrat de mariage y signale la présence de Léonard de Marc, qualifié seule-

ment de papetier (idem, E. 424). Ce Léonard, ou plus probablement un homonyme, Léonard, fils de Jean, épousa, le 15 août 1675, Penelle Mazin, fille de Mesnin Mazin. Le père Jean de Marc constitue à son fils 500 livres; la future épouse, majeure, se constitue 400 livres en espèces. L'époux, suivant une coutume qui paraît avoir été générale à Tulle, à cette époque, donne 60 livres à l'épouse qui, de son côté, lui en donne 30 (idem, E. 765).

S'il y a eu deux Léonard de Marc, il y a eu aussi deux Penelle Mazin, car en 1677, le 11 février, Antoine Lacombe, maître papetier au Pezat, épouse Jeanne Lachèze, fille de Pierre Lachèze, aussi maître papetier, et de Penelle Mazin, demeurant au moulin du Soleil (idem, E. 767). Ce Pierre Lachèze y était déjà en 1675, où il prend Jean Cremout comme apprenti, pour trois ans. Moyennant 15 livres, Lachèze tiendra son apprenti quitte des droits de la frérie, de l'étrenne à la maîtresse et du vin des compagnons. Il lui fournira les vêtements pendant ces trois ans, à savoir un habit de bure, composé de casaque, haut-de-chausses et bas, un chapeau et les sabots nécessaires (idem, E. 764). La statistique de l'Intendance, de 1769, indique Antoine Béronye comme fermier de ce battoir.

### 6. — Pont-Charlat ou Pont-Sarlat.

Le moulin à papier, situé près du pont de Charlat, sur la Cérenne, dans la paroisse de Saint-Julien de Tulle, était une propriété de la famille de Fénis, d'abord de Me Martial de Fénis, avocat en la Cour et Parlement de Bordeaux, qualifié en 1643 de juge de la ville de Tulle, et en 1647, de juge de Saint-Fortunade [1], près de Tulle; puis à partir de 1674, de son fils Joseph de Fénis, docteur en médecine.

En 1644, il était occupé par Coulas Béronye, maître papetier, qui y testa le 2 novembre. Après avoir fait un legs de 300 livres au curé de l'église de Saint-Julien de Tulle pour des messes, il laisse 5 livres à chacune de ses sœurs, 20 livres à une autre sœur; 50 livres à son neveu et filleul Coulas Béronye, fils de Pierre, 50 livres à son autre neveu et filleul, fils de Jean Béronye, et partage le restant de ses biens entre ses deux frères, Pierre et Jean Béronye, maîtres papetiers (E. 425).

Après la mort de Coulas, Jean Béronye, probablement son frère, lui succéda dans la ferme du moulin; un acte du 31 mars 1647, par lequel il vend, moyennant la somme de 80 livres, une maison à Pierre Bode,

1. C'est de ce titre de juge, porté par son propriétaire, que le moulin est souvent appelé dans les actes : moulin du juge. M. R. Fage (*La vie à Tulle aux XVII<sup></sup>e et XVIIIe siècles*) en a fait, à tort, un moulin distinct de celui de Pont-Charlat.

maçon, le mentionne comme étant marchand papetier au moulin de M. de Fénis, avocat (E. 429). Il fit son testament le 16 mai 1647, donnant à chacun de ses enfants : Jacques, Coulas, Siral, Pernelle et Sabine Béronye la somme de 20 livres et nommant sa femme pour son héritière universelle (E. 429).

La papeterie du Pont-Charlat continua jusque vers 1674, probablement tant que vécut le juge Martial, à être occupée par des membres de la famille Béronye. Le 4 octobre 1663, Jacques Béronye, marchand papetier, fils de Jean, maître papetier de Gouttenègre, y habitait et y contractait mariage avec Jeanne Plantades (E. 443). La même année, Jean Béronye y fait son testament (E. 443). En 1669, le 2 janvier, a lieu un règlement de compte entre le sieur Martial de Fénis et Jean Béronye, fermier du moulin à papier situé près le Pont-Charlat, par lequel ledit Jean reste devoir, au 31 décembre 1668, la somme de 53 livres 19 sols ou 13 rames de papier (E. 448). Enfin, en 1671, contrat de mariage de Géraud Béronye, papetier au moulin du Pont-Charlat, et de Françoise Feilhac (E. 450).

Aux Béronye succède Jean Daubès. Le 15 avril 1674, il passe un contrat d'apprentissage avec Étienne Meygounade. La durée de l'apprentissage sera de quatre ans; Daubès prenant à sa charge le droit de la frérie, le vin des compagnons et l'étrenne de la maîtresse (E. 763). Le 20 décembre de la même année, Jean Daubès passe un contrat avec Antoine Lagarde, bourgeois de Tulle, pour la fourniture de 500 rames de papier serviette pesant 10 livres 1/2 la rame, conforme à l'échantillon conservé par chaque contractant, pour le prix de 30 sols la rame. Le paiement se fera moitié en espèces et moitié en peille comptée à 14 livres 10 sols la charge et en colle comptée à 13 livres le quintal. Le papier sera livré en la boutique du sieur Lagarde, balle après balle, au fur et à mesure de sa fabrication, dans un terme de neuf mois (E. 763).

Jean Daubès étant mort en 1678, il est procédé, à la requête de sa veuve, née Catherine Montaignac, les 29 et 30 décembre, à l'inventaire de sa succession ; nous y relevons :

30 quintaux ou environ de peilhe grossière et moulée.
50 rames de papier gros bon et fin, pesant environ 12 livres la rame.
300 rames de papier de Tasse (?) ou gros bon fin.
Puis, dans le pourrissoir :
40 quintaux de peille fine pourrie.
6 quintaux de peille gros bout de trasse mouillée.
2 moules à faire le papier en façon de grilles fort petits et usés.
Et dans le galetas :

Diverses ficelles tendues et environ 20 rames de papier dessus; enfin, au village de Coulau, paroisse de Laguenne : une vieille maison et étable, menaçant ruine (E. 898).

En 1681, Antoine Daubès, fils de feu Jean et de Catherine Montaignac, a succédé à son père dans la direction du battoir, et il contracte mariage le 3 février avec Louise Lacombe, fille et sœur de Géraud Lacombe, maitres papetiers au Pezat. La future épouse apporte en dot 900 livres et son père lui en donne 100 autres (E. 771).

La statistique de l'Intendance de 1769 ne mentionne pas le moulin de Pont-Charlat, qui avait probablement été transformé avant cette date.

## 7. — Moulin de Peyrafort ou de Materre.

Ces moulins, situés dans la paroisse de Chanac, sur la Montane, étaient la propriété de la famille de Fénis.

Le 5 juin 1644, on trouve le contrat de mariage entre Barthélemy Moussours, maitre papetier, du village et moulin de Materre, paroisse de Chanac, et Marie Dumas.

La mère donne à sa fille un lit garni, 6 linceuls, 6 nappes, 2 1/2 douzaines de serviettes fines, 9 pièces de vaisselle (3 plats, 3 assiettes et 3 écuelles d'étain) plus un pot de fer avec son couvercle, plus un coffre fermant à clef en bois de noyer, plus une robe pour l'usage de ladite épouse, suivant sa qualité et pour la dot principale la somme de 500 livres, payables, savoir : 100 livres à la bénédiction nuptiale, 300 livres restantes à raison de 60 livres par an et les 200 livres restantes à payer dans dix ans. (Acte de Béronye, notaire à Tulle, E. 424.)

Il parait probable que B. Moussours était à ce moment fermier du sieur de Peyrafort, mais il le quitta bientôt, car on retrouve un Moussours (Antoine), en 1679, à Lestabournie, et un autre (Jean), en 1712, à Lestabournie.

Le 6 décembre 1645, Jean de Fénis, sieur de Peyraffort, et Jean, dit Antoine Sabault, papetier, demeurant au moulin dudit sieur, vendent à Antoine Melon, sieur de Pézarès, 50 balles de papier cardinal, chaque balle de 12 rames de 20 mains de 25 feuilles, chaque rame pesant treize livres poids de marc pour le prix de 40 sols la rame. Le papier de toute peilhe sera semblable à la feuille paraphée par les parties; il y aura pour chaque rame 2 mains de bon cassé et 1 de retrié, et la livraison s'en fera à raison de 8 balles par mois au moulin de Materre, où le sieur Melon devra l'aller chercher et fournir les cordes nécessaires à l'emballage (E. 881).

En 1696, Jean Sabault, fils de Pierre, maitre papetier au moulin du sieur de Peyrafort, épouse Anne Besse. Aux termes de leur contrat de mariage non daté (mais du 12 décembre environ), la future épouse reçoit en dot une robe ou pour la valeur d'icelle une somme de 10 livres, plus les coutilhons couleur amarante ou la somme de 12 livres, 3 nappes, 12 serviettes, 6 linceuls, un bois de lit neuf, un coffre en noyer fer-

mant à clef valant 8 livres, plus la somme principale de 300 livres (E. 428).

Le 5 mai 1647, le sieur de Peyrafort passe un nouveau bail avec Jean Sabault pour la location de sa papeterie. Le terme est de cinq ans, commençant le 29 mai, moyennant le prix annuel de 220 livres et 6 rames de papier fin, faict exprès, espagnol, bon et marchand et bien collé. Le sieur Peyrafort s'engage à prendre en paiement 4 balles de papier au pot ou espagnol, au prix qu'il se vendra comptant à Tulle; Sabault étant tenu de rabattre sur ledit papier 1 sol par rame. Il est en outre stipulé que comme le sieur Peyrafort a ci-devant fait vente au sieur Chabanes, marchand de la ville de Tulle, de 25 charges de papier au cardinal, du poids de 13 livres la rame et que la vente dure encore, ledit Sabault sera tenu faire 27 ou 28 balles dudit papier, chaque balle de 12 rames (E. 429).

Le 23 mars 1651, Jean Sabault vend à Annet Bleigat, maître imprimeur à Tulle, pour le compte du sieur Arnault de Saint-Bonet, imprimeur libraire en la ville d'Aux en Gasconnie (Auch), de 500 rames de papier à la serviette, pesant 16 livres poids de marc, à raison de 50 sols la rame. Il sera avancé 500 livres à Sabault (E. 431). Cette vente a donné lieu à dispute; on trouve deux actes y relatifs, l'un du 30 juin 1651, l'autre du 4 juin 1652. Dans ce dernier, J. Sabault réclame « la somme de 1250 livres à laquelle montent cinq cents rames papier à la serviette à cinquante sols la rame, et duquel papier ledit Bleigat en a receu quatre ballotz et declaire que l'autre est prest comme il a faict avant la susdite précédente sommation, ce qui lui revient à grand domaige, qu'il proteste de repetter ensemble les interest et despans et par exprès de faire voiage en Gasconnie pour convenir en jugement ledit sieur Saint-Bonet et autres qu'il apartiendra, mesme ledit Bleigat, lequel a fait response qu'il a envoyé ledit papier receu qui est quatre balles papier audit Saint-Bonet, suivant son ordre, et que à cause des guerres il n'a pu recouvrer de mémoire de ladite sommance; a persisté et proteste comme dessus et requis acte que lui ai concédé, etc. » (E. 432).

On ne sait comment se termina cette affaire. Ce que l'on peut affirmer, c'est que Sabault ne resta pas au moulin de Materre, puisqu'on va le retrouver en 1655 à celui d'Espaniagol. En date du 10 octobre 1663, une location passée par Barthélemy Moussours, maître papetier, en faveur d'Eymar Pouget, meunier, des moulins à tan et à farine de Materre, paroisse de Chanac, nous apprend qu'il les avait acquis du sieur de Peyrafort (E. 443). S'agit-il dans cet acte de la papeterie qui aurait été transformée? C'est possible, car le moulin de Peyrafort n'est plus signalé dans la statistique de l'Intendance de 1769.

### 8. — Les Brotz.

La papeterie des Brotz, des Brochs ou de Bros, sur la Cérenne, dans la commune de Naves, est mentionnée en 1647.

Le 17 février 1647, Jacob Nicollade, qui y était marchand papetier, prend en apprentissage, moyennant 8 livres, Pierre Bessier, pour le terme de trois ans (E. 429).

Louis Jarrige, qualifié de papetier, y résidait en 1651 (E. 431).

En 1661, le battoir était occupé par Antoine Baffet, maître papetier, qui y contracte le mariage de sa fille Jeanne avec Pierre Mariel, maître charpentier (E. 441).

Le nom de ce battoir est probablement celui de son fondateur ou ancien propriétaire. On trouve un Michel Broch, maître papetier du village de Montet, paroisse de Saint-Julien, passer le 11 juillet 1655 une reconnaissance en faveur des sieurs Jean Broch et Jean Grandbarry (E. 435).

### 9. — Le Pezat.

Cette papeterie, située sur la Cérenne, dans la paroisse de Saint-Julien de Tulle, a appartenu pendant plus d'un siècle à la famille Lacombe. Le 10 juillet 1647, Géraud Lacombe, marchand, maître papetier des moulins du Pezat, prend en apprentissage Guillaume Vaury, de la Fons, paroisse de Saint-Pierre de Tulle, pour le terme de trois ans et moyennant la somme de 10 livres (E. 429). En 1657, il prend un nouvel apprenti, Martial Lagarde (E. 437). Il y était encore en 1670 (E. 449). Le 11 février 1677, Antoine Lacombe, marchand papetier, fils de Géraud Lacombe, marchand papetier du Pezat, contracte mariage avec Jeanne, fille de Pierre Lachèze, maître papetier au moulin du Soleil (E. 767). La sœur d'Antoine, Louise Lacombe, épouse à son tour un papetier le 3 février 1681, en la personne d'Antoine Daubès, du moulin de Pont-Charlat (E. 771).

En 1721, c'est Jean-François Lacombe, fils d'Antoine, qui est maître papetier au Pezat. Il consent une transaction dans une difficulté qu'il avait avec Jean Barrat de Saint-Mexant (E. 478). En 1728, il contracte mariage avec Honorée Turpin. La future apporte 50 livres, provenant de ses économies; le futur en possède 200 provenant aussi de son travail (E. 1154).

En 1766, la papeterie du Pezat était affermée à Jacques Bussière, maître papetier; il prend, le 9 novembre, pour apprenti, Joseph Combrade, pour quatre ans, moyennant 6 livres à payer aux compagnons, 6 livres à la fête de Sainte-Croix et autres devoirs en argent qu'il est d'usage de donner. L'apprenti recevra un habit ou 15 livres (E. 649). La

statistique de l'Intendance de 1769 indique Bussière comme locataire du battoir. En 1772, Michel Lacombe, marchand papetier, afferme sa papeterie du Pezat aux sieurs Jean et Jacques Bussière père et fils, de Laguenne, pour sept ans, moyennant la ferme annuelle de 220 livres et 3 rames de papier, de la valeur de 3 livres la rame. Ceci est sans doute une seconde location, non seulement parce que Jacques Bussière s'engageait en 1766 à former un apprenti à la papeterie du Pezat, mais parce que cette location rappelle que Lacombe avait avancé 1000 livres comme fonds de roulement auxdits Bussière ; que 600 lui ont été remboursées et que les 400 autres devront l'être à sa première réquisition.

La location stipule que, lesdits Bussière n'ayant aucun fonds à eux, il est convenu qu'ils travaillent pour le compte du sieur Lacombe, qu'ils feront le papier selon ses ordres, et qu'ils le lui vendront à raison de 5 sols 6 den. la livre poids de marc, de quelle qualité et espèce qu'il soit, l'un dans l'autre, sauf la grosse trasse où il entre de la laine, qui ne sera prise que pour 3 sols la livre. Lacombe avance à ses fermiers, en peille, colle, alun et espèces, 3000 livres qui lui seront remboursées en papier (E. 655).

### 10. — Moulin du sieur Chabannes.

Le 14 août 1661, Charles La Coste, maître papetier, fils de Bernard, au moulin du sieur Chabannes, paroisse de Saint-Julien de Tulle, signe un contrat de mariage avec Pernelle des Horts, fille de feu Noël. L'époux donne 30 livres à l'épouse qui, de son côté, lui en donne 15 (E. 441).

Le 18 septembre 1663, Jeanne Teyssier, femme du sieur Jean Chabannes, adresse sommation à Jean Margevic, mulatier de Laguenne, de lui porter de la ville de Tulle en celle de Lyon 12 balles de papier *bleuf*, de 8 rames la balle, que ledit Margevic a vu et payé. Ledit accord fait, ladite demoiselle aurait prié le sieur Jean Chirac, maître imprimeur, qui allait à Lyon, de le lui vendre (E. 443).

Le 29 juillet 1666, Chabannes adresse une réclamation à Jean Féral, mulatier d'Ussac, au sujet de 15 balles de papier de 8 rames chacune, qu'il a conduites à Lyon au sieur Comte, maître du logis du loup, à raison de 18 livres 10 sols par charge, et pour lesquelles il a reçu d'avance le prix de la voiture. Ledit papier ayant été rendu mal conditionné, mouillé et deux jours après le temps stipulé sur la lettre de voiture (dix jours), Chabannes laisse ledit papier à Féral et le somme de lui en payer le prix à raison de 4 livres 10 sols la rame (E. 749).

### 11. — Pont de la Pierre.

La première mention de cette papeterie située sur la Montane est de 1670. Le 26 avril, Jean Mazin, maître papetier, proche le Pont de la

Pierre, paroisse de Saint-Julien de Tulle, prend pour apprenti le fils de Pierre Buffet pour le terme de trois ans et moyennant la somme de 9 livres, savoir 3 pour la frairie de Sainte-Croix, trois pour les toilles (étrennes) de la femme dudit Mazin et 3 pour le vinage de ses compagnons (E. 449).

En 1698, Jean Daubès est maître papetier au moulin du Pont de la Pierre. Il y fait son testament le 4 août, par lequel il donne à chacun de ses enfants, Catherine, Anne, Jeanne et Jean-Baptiste Daubès, enfants de sa première femme Louise Lacombe, et à Jaquette et Jeanneton Daubès, filles de sa seconde femme Catherine Laporte, la somme de 800 livres. Il lègue ses biens à sa femme, à charge de vendre son hérédité à Jean-Baptiste Daubès, son fils, lorsqu'il aura atteint vingt-cinq ans (E. 477).

Mais Jean ne mourut que beaucoup plus tard. En 1705, il y marie sa fille Anne avec Calmine Boudrié (E. 465). En 1714, le 25 novembre, il était toujours maître papetier au moulin du Pont de la Pierre et signifie à M^e^ Jean Melon, curé de Saint-Julien, son opposition au mariage de son fils Jean-Baptiste avec la fille de feu Montagnac, du battoir de Fès ou de Melon (E. 471).

Le 21 novembre 1718, il reçoit quittance de 2700 livres, pour 3000 d'Armand de Lauthonie, seigneur de Lagarde (E. 475).

Enfin, le 19 août 1720, il est procédé à l'inventaire des biens qu'il délaisse. On y trouve les articles suivants :

Une chaudière pour la colle ou pour l'usage du moulin et le pistolet de la cuve, tout de cuivre.

Dans une chambre du côté de la rivière :

284 rames papier astradam fin, prêt (lisez aux armes d'Amsterdam).
93 id. dit gros bon prêt.
757 id. papier fleur de lis prêt.
1011 id. id. id. gros bon prêt.
119 id. id. aux trois ronds, prêt.

tout le papier ci-dessus prêt (c'est-à-dire collé et achevé), plus :

254 rames papier astradam fin qui n'est pas collé.
83 id. id. id. gros bon non collé.
587 id. id. fleur de lis fin id.
557 id. id. id. gros bon id.
4 id. id. petit jésus fin id.
10 id. id. id. gros bon id.
32 id. id. aux trois ronds id.

sans comprendre celui qui est collé et n'est pas prêt, savoir :

84 rames papier fleur de lis fin.
40 id. id. id. gros bon.

Plus de peille qui est dans une petite chambre, sèche et mouillée, bonne et marchande : 200 quintaux.

Plus de peille de trasse : 24 quintaux.

Plus de colle : 12 quintaux.

De quarte (carte?) fabriqué prêt à mettre en usage, tout prêt 600 (feuilles?).

La pièce est signée par Jean-Baptiste Daubès, fils du défunt, Jean Daubès, aussi papetier à l'Official, Pierre Lacombe, garçon papetier. La veuve de Jean Daubès, Catherine Laporte, n'a su signer (E. 477).

Le moulin du Pont de la Pierre était encore en 1769 aux mains d'un Daubès : Pierre, ainsi que le constate la statistique de l'Intendance.

### 12. — Moulin du sieur Teyssier.

Pierre Montaignac, marchand papetier au moulin du sieur Teyssier, paroisse de Saint-Pierre de Tulle, passe, le 5 juillet 1671, un contrat d'apprentissage en faveur d'Étienne Moussours, fils de feu Barthélemy, de son vivant maitre papetier au moulin de Materre, et de Marie Dumas. La durée sera de deux ans, moyennant 5 livres et 3 charges de peille. L'apprenti sera quitte des 3 livres dues à la frairie et des 3 livres dues aux autres compagnons (E. 756).

### 13. — L'Estabournie.

Le battoir à papier de l'Estabournie, sur la Corrèze, paroisse de Saint-Pierre de Tulle, était occupé par Antoine Moussours qui y fait son testament le 6 janvier 1679. Après les legs pieux, il lègue à Marianne Moussours, sa fille, 250 livres payables lorsqu'elle se mariera ou aura atteint l'âge de vingt-cinq ans ; puis à Barthélemy et Jean Moussours, ses fils, à chacun 100 livres à leur mariage ou à leurs vingt-cinq ans ; plus à chacun desdits fils la somme de 30 livres pour les mettre en métier. Il institue pour son héritière universelle Françoise Mazin, sa femme (E. 526). En 1712, Jean Moussours, probablement fils d'Antoine, maitre papetier au moulin de l'Estabournie, fait un contrat de mariage avec Gabrielle Rouffet (E. 796). La statistique de l'Intendance de 1769 ne mentionne pas ce battoir.

### 14. — Moulin Dussac ou du Sac.

Le 9 juillet 1684, Anthoine Lacombe, marchand papetier, demeurant au moulin Dussac, sur la Solane, paroisse de Saint-Pierre de Tulle, passe un contrat d'une durée de dix-huit mois avec Pierre Tilhac, fils d'Anthoine, marchand de Tulle, pour transporter du papier à Angoulême. Moyennant avertissement huit jours à l'avance, Tilhac le transportera au prix de 6 livres 10 sols la charge, la voiture lui sera payée avant qu'il parte. Par le même contrat, Tilhac s'engage à fournir audit Lacombe, dans six mois, 100 quintaux de peille, laquelle vérifiée lui sera payée 6 livres par

quintal. Et si, en dix-huit mois, il lui en fournit davantage, Lacombe s'engage à la lui payer au prix courant (E. 904).

Le 3 mars 1691, Jean Turenne, marchand papetier, habitant en son moulin du Sac, prend Joseph Malombré comme apprenti pour le terme de trois ans et moyennant 15 livres (E. 781).

## 15. — Laselve.

Cette papeterie est mentionnée dans la statistique de l'Intendance de 1769 comme étant affermée au sieur Buffière. Elle était la propriété de François Laselve de Saint-Avid, qui avait pour fermier Jean-François Vergne et qui la lui vendit le 2 décembre 1771. Elle était située sur la Cérenne, dans la paroisse de Saint-Pierre de Tulle. L'acte de vente dit que Jean-François Vergne et son père Antoine en étaient fermiers depuis plus de vingt ans. La vente eut lieu moyennant 2400 livres, dont 1800 pour les immeubles et 600 pour le matériel. 250 livres furent payées comptant et chaque année on devait payer 200 livres jusqu'à entier paiement, les intérêts étant calculés au denier vingt.

Sur cette somme de 250 livres, 200 provenaient de l'oncle de Jean-François, le papetier Guillaume Lacombe, demeurant au moulin de Coulau, pour paiement du legs de pareille somme que lui avait fait feu J.-F. Lacombe, son aïeul (E. 654).

Le 5 septembre 1773, Antoine et Jean-François Vergne s'associent Jean-Baptiste Lacombe, papetier du moulin de la Chapelle, pour sept ans. Lacombe ira s'installer au moulin de Laselve et y travaillera avec les Vergne et leurs épouses. Le père Vergne recevra une rétribution de 80 livres par an. Lacombe ne sera tenu à aucuns frais d'entretien et de réparation, ni à aucune fourniture de feutres, formes, etc., et pour cette exemption, il paiera à Vergne fils 170 livres par an, moyennant quoi Vergne le fera jouir, conjointement avec lui, du susdit moulin, etc. (E. 656).

## 16. — La Chapelle.

La première mention du battoir de la Chapelle, sur la Cérenne, paroisse de Saint-Julien de Tulle, est de 1761.

Il s'agit d'une transaction entre deux papetiers : Géraud Daubès et Jean Béronye, ce dernier demeurant au moulin de la Chapelle (E. 644).

Quelques années plus tard, le 1er juin 1767, Jean-Jacques Béronye, marchand papetier, habitant en son moulin de la Chapelle, passe un contrat avec Jean Laborderie, marchand habitant la ville de Saint-Céré, pour la fourniture de toute la peille que ce dernier pourra rassembler pendant un an, à raison de 18 livres et 10 sols la charge, « Ladite peille bonne et marchande et en donnera 8 livres pesant de bénéfice sur chaque quintal, en sorte que la charge sera du poids de

324 livres. » Béronye avance 200 livres. Les parties déclarent que l'effet des présentes ne peut excéder la valeur de 490 livres (E. 650).

La statistique de l'Intendance, de 1769, ne mentionne pas ce battoir.

Le 20 décembre 1775, Jean Béronye, qualifié de garçon papetier, y teste.

### 17. — Coupe-Gorge.

Cette papeterie est indiquée dans la statistique de l'Intendance, en 1769, comme étant exploitée par un fermier du nom d'Antoine Vergne. Elle était située sur la Cérenne, dans la commune de Naves, à trois quarts d'heure de Tulle.

### 18. — Saint-Calmine.

Ce moulin est mentionné à la date du 14 mars 1778, dans une signification faite par Jean-Baptiste Béronye, fabricant de papiers, audit moulin, à son confrère Daubès, papetier au moulin de Melon (E. 469).

La papeterie de Saint-Calmine existe encore aujourd'hui ; elle est à un demi-kilomètre environ en aval de la gare de Tulle, sur la Montane.

### 19. — Sadroc.

Sadroc, dans l'arrondissement actuel de Donzenac, est plus près de Brive que de Tulle. Le sieur du Bousquet y possédait, en 1644, un battoir auquel, dit-il, il avait fait de grands frais; aussi, le 11 juin 1644, envoie-t-il une sommation à Barthélemy Moussours, maître papetier, et à Pierre Delbos, dit Tate, aussi maître papetier (sans doute son locataire), pour qu'ils viennent travailler à son moulin, qui est actuellement en bon état (E. 424).

Aussitôt Moussours se met en devoir d'y aller et, le 20 juin, passe une convention avec Jean Chabannes, bourgeois et marchand de Tulle, pour la fourniture de 20 charges de papier au pot, bon et marchand, chaque charge de 2 balles de 20 rames de 20 mains à 24 feuilles, chaque rame pesant 8 livres, poids de Tulle, au prix de 20 sols la rame. Chabannes a avancé 120 livres, dont il se remboursera en retenant 3 livres sur chaque balle. La livraison se fera à Tulle, à raison de 4 balles par mois.

Un apostille à l'acte, en date du 2 avril 1645, signé des deux parties, constate l'accomplissement de la convention (E. 424).

### 20. — Espaniagol.

Espaniagol, sur un affluent de la Roccanne, paroisse de Beynat, dans l'arrondissement actuel de Brive, est à quelque distance de Tulle.



Le 28 décembre 1655, Jean Chabannes, marchand de Tulle, passe un contrat avec Jean Sabault, marchand papetier, demeurant au moulin d'Espaniagol, au sujet de ventes de papier, à savoir : de 50 balles de papier carré, consentie le 18 avril 1652, de 100 balles de papier à la fleur de lys, du 18 novembre 1654.... pour attester qu'il a été satisfait de part et d'autre à ces dits contrats, sans y comprendre la somme de 1459 livres que ledit Sabault doit audit Chabannes, par contrat d'obligation qui demeure en son entier, du dernier de juillet 1654, et en outre ledit Sabault confesse devoir audit sieur Chabannes la somme de 320 livres pour prêt fait en espèces. Pour lesdites sommes de 1459 et de 320 livres, Sabault s'engage à livrer à Chabannes, de jour en jour, de la marchandise à la volonté dudit Chabannes et, en attendant, lui hypothèque ses biens (E. 435).

Le 6 octobre 1661, Sabault, toujours maitre papetier au moulin d'Espaniagol, avait réussi à se libérer vis-à-vis de Chabannes, qui lui passe un contrat de libération mutuelle de comptes (E. 441).

## 21. — Vigeois.

Vigeois, sur la Vézère, non loin d'Uzerche, possédait, selon la statistique de l'Intendance de 1769, un battoir appartenant au sieur Cibot, où l'on faisait du papier à sucre bleu et violet, façon de Hollande, et du papier propre à calfater les navires. L'intendant Turgot ajoute en note que le propriétaire de ce moulin était parvenu, par des essais multipliés, à égaler les Hollandais dans la fabrique de ces sortes de papier, et il est en état de soutenir leur concurrence par la qualité de ses produits.

Le fait suivant tend à faire croire que cette papeterie remonte au siècle précédent. Le 28 mai 1669, il est donné permission à Damien Jacob, papetier de Tulle, d'aller épouser demoiselle Françoise Segeaux, à Vigeois (Archiv. dép., GG. 71, paroisse Saint-Pierre).

Tulle a fourni plusieurs familles de papetiers, qui se sont alliées entre elles et dont plusieurs ont constitué de véritables dynasties. Il convient de mentionner les Daubès. Un Jean Daubès était au moulin de Coulau, en 1618; Jean et François Daubès, frères, probablement ses fils, continuèrent à y résider jusque vers 1670. Un Jean Daubès était fermier du battoir du Pont-Charlat, de 1674-78. Son fils Antoine lui succède en 1681. En 1685, meurt un Aymond Daubès, maître papetier (GG. 67). Un autre Jean Daubès était papetier au battoir du Pont-de-la-Pierre, en 1698, où il résida jusqu'à sa mort, en 1720. Son fils Jean-Baptiste lui succéda.

Géraud Daubès, garçon papetier, épousa Marguerite Béronye en 1732 (E. 487). Il possédait, en 1766, le moulin de Melon ou de Fès.

On trouve encore un Jean Daubès, marchand papetier, qui passe, le 29 mai 1775, un compromis au sujet de ses droits sur le brossier des Fès (E. 661), et un Pierre Daubès, marchand papetier, contractant mariage, le 19 janvier 1778, avec Jeanne David (GG. 78).

Une seconde famille de papetiers est celle des Mazin. Mesmin était maitre papetier au moulin du Soleil, en 1639. Son fils Jean, aussi maitre papetier, occupait en 1670 le battoir du Pont-de-la-Pierre. Sa fille Penelle resta au Soleil, ayant épousé Léonard de Marc en 1675. On trouve, en 1670, un Antoine Mazin, marchand papetier, dont la femme, Anne Baluze, fait, le 8 avril 1670, une donation de 150 livres à sa fille Jeanne (E. 449). Une autre Penelle Mazin était la femme du papetier Pierre Lachèze; elle marie sa fille en 1677. Un Gabriel Mazin était papetier à Fès en 1650.

Une autre famille qui a subsisté plus longtemps est celle des Béronye. Coulas était fermier du battoir du Pont-Charlat, en 1644; il avait deux frères, Jean et Pierre. Jean succéda à son frère à Pont-Charlat, où les Béronye restèrent fermiers jusque vers 1674. Un autre Jean Béronye était papetier à Gouttenègre, en 1648, où un de ses fils, Nicolas, lui succéda et mourut vers la fin de 1693. D'autres membres de la famille possédèrent Gouttenègre jusqu'en 1740 et peut-être au delà. En 1670, un Pierre, marchand papetier, fils de Pierre, de la paroisse de Chenac, passe un contrat de mariage avec Françoise Personne (E. 449).

Jean Béronye était maitre papetier à La Chapelle, de 1761 à 1775.

Léonard Béronye avait acquis, en 1779, le battoir de Coulau.

La famille Lacombe a fourni aussi plusieurs papetiers : Géraud était au Pezat en 1647. Ses fils et petits-fils, Antoine et Jean-François, lui succédèrent. En 1772, on y trouve Michel-Antoine Lacombe, fils de Géraud, étant maitre papetier au moulin de Coulau, en 1679, et lui-même, ou un homonyme, était maitre papetier au moulin de Dussac, en 1684.

En 1710, un Pierre Lacombe était papetier au moulin de l'Estabournie; il passe un contrat de mariage avec Jeanne Leymarie (E. 468).

Un Jean-Baptiste, papetier, avait passé, vers 1732, un contrat de mariage avec Antoinette Béronye, fille de Géraud, marchand (E. 487). Lui ou un homonyme était, en 1773, papetier à La Chapelle, qu'il quitte pour s'associer aux frères Vergne, papetiers de la Selve.

Un Léonard Lacombe, garçon papetier, fils de défunt Geoffre, passe un contrat de mariage, le 27 septembre 1767, avec Antoinette Laval (E. 650).

Un autre Jean-François était, en 1771, fermier au battoir de Coulau.

Mentionnons enfin les Reboul, dont un Gabriel, marchand papetier,

vivait en 1647 et 1656 (E. 429 et 436), et un Jean qui testa en 1663 (E. 443); les Montaignac, dont un Pierre, fils de Pierre, était au moulin Hyssier, en 1671, acheta le battoir de Fès, en 1678, et mourut en 1715; les Moussours, dont Antoine mourut maître papetier à l'Estabournie, en 1679. Son fils Barthélemy fut maître papetier à Sadroc, en 1644, et à Peyrafort, en 1663. Le fils de ce dernier, Étienne, fit son apprentissage de papetier en 1671.

On rencontre dans les minutes des notaires de Tulle les noms de beaucoup d'autres papetiers. Quelques-uns sont qualifiés de maîtres ou de marchands ; toutefois, ils ne paraissent pas avoir jamais exploité de battoirs. De ce nombre sont Jean Béchadt, du village des Bros, qui fait une quittance en 1655 (E. 435) ; Pierre, fils de feu Antoine Béril, dont le contrat de mariage avec Marguerite Coudert est du 3 février 1655 (E. 435) et qui, le 1er juin 1663, après le décès de sa fille et de sa femme, réclame comme héritier les 400 livres portées audit contrat (E. 443); Jacques Chastang, résidant à Tulle en 1663 (E. 443); Charles Coste, en 1666 (E. 446); Pierre Delbos, que sa femme libère de la prison pour dettes, en payant, le 19 octobre 1655, neuf-vingt et une livres 4 sols, à Jean Saige, pour ventes de papiers des 28 mai et 21 juin 1651 (E. 435); Étienne Friquet, qui baptise son fils Jean le 20 avril 1660 (GG. 10); Jean Lascoux qui signe, en 1652, son contrat de mariage avec Anne, fille de Gabriel Reboul, maître papetier (E. 432) ; François Meillard, qui signe le sien, en 1627, avec Bonique L'Official (E. 87); Martial Meyjounade, qui contracte mariage, le 11 septembre 1678, avec Jeanne Montaignac, fille de feu Pierre, maître papetier au moulin du Soleil, dont la dot est de 185 livres, provenant de la succession de sa mère (E. 768) ; Martial Neyrault qui, le 28 mai 1656, teste en faveur de sa femme Marie Mas (E. 436); Guillaume Salès, fils de feu Jean, du village de Chanac, qui, ayant l'intention de « suivre le païs », fait, en cas de mort, donation de ses biens à sa sœur, le 22 octobre 1661 (E. 441), et Jean Soulier, fils d'Édouard, aussi marchand papetier, du village de Chanac, qui contracte mariage, le 6 novembre 1661, avec Marie, fille de Gabriel de Vaud, aussi maître papetier (E. 441).

Nous nous sommes étendu sur les battoirs de Tulle plus peut-être que leur importance ne le mérite ; mais la richesse des matériaux nous a entraîné et il n'y a pas à regretter d'entrer dans le détail de l'existence des papetiers de cette époque.

C.-M. Briquet.

---

# LES TABLES

DES

# ACTES DE L'ÉTAT CIVIL[1]

---

**1**. Un décret et un arrêté ministériel du 1er mars 1910 (*Journal officiel* du 13 avril 1910) réglementent sur de nouvelles bases la confection des tables annuelles et décennales des actes de l'état civil.

Ces deux actes administratifs, dont les dispositions ont été concertées entre les ministres de l'intérieur et de la justice, apportent bien quelques modifications aux règlements antérieurs, mais leurs rédacteurs, préoccupés avant tout de considérations financières, ont négligé de procéder à la revision complète desdits règlements.

De sorte que la forme des tables demeure toujours susceptible

1. BIBLIOGRAPHIE. — *Circulaires et instructions du ministère de l'intérieur*, t. II (1807-1815), P., 1822, in-8. — *Bulletin officiel du ministère de l'intérieur*, années 1842, 1872, 1879 et 1897. — *Recueil officiel des instructions et circulaires du ministère de la justice*, t. I. P., 1879, in-8. — M. Block. *Dictionnaire de l'administration française*. P., 1898, in-8 (vº *État civil*). — Dalloz. *Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence*, t. II. P., 1846, in-4 (vº *Acte de l'état civil*). — Fuzier-Herman. *Répertoire général alphabétique du droit français*, t. II. P., 1887, in-4 (vº *Acte de l'état civil*). — L. Béquet. *Traité de la commune*. P., 1888, in-4. — H. Bossu. *Les actes de l'état civil et le mariage*. P., 1910, in-8. — Fleurigeon. *Code des droits civils et politiques et de l'état civil*. P., 1809, in-8. — A. Grün. *Guide et formulaire pour la rédaction des actes de l'état civil*. P., 1852, in-8. — Hutteau-d'Origny. *De l'état civil et des améliorations dont il est susceptible*. P., 1823, in-8. — Rieff. *Commentaire sur la loi des actes de l'état civil*. P., 1844, in-8. — Sarraute. *Manuel théorique et pratique des greffiers des tribunaux civils*.... P., 1894, in-8.



d'améliorations nouvelles; et il parait convenable de les mettre en évidence au moment où la douzième période décennale (depuis 1793) arrive à son terme.

### LES TABLES ANNUELLES

**2.** La loi du 20 septembre 1792 avait ordonné qu'il « serait fait, à la fin de chaque registre [de naissances, de mariages et de décès], une table, par ordre alphabétique, des actes qui y seraient contenus » (tit. II, art. 8).

La loi de ventôse an XI — devenue le titre II du Code civil — ne prit aucune décision au sujet des tables, mais la pratique ayant démontré leur utilité, l'usage en fut continué et officiellement rétabli par le décret impérial du 20 juillet 1807 qui répara l'oubli du Code civil.

**3.** Malheureusement, le décret de 1807 modifia les dispositions de la loi de 1792 en ordonnant la confection des tables sur un registre *unique* (les tables, distinctives par nature d'actes, devant être dressées *à la suite les unes des autres* : art. 10) et *séparé*, qui serait ensuite annexé à chacun des registres de l'état civil (art. 2).

**4.** Ces mesures nouvelles n'étaient pas heureuses. Les rédacteurs du décret avaient, en effet, perdu de vue que le nouveau Code laissait la faculté d'inscrire les actes de l'état civil « sur un ou plusieurs registres » (art. 40). L'annexion d'un cahier unique de tables annuelles, facile à exécuter quand le registre des actes était lui-même unique, devenait impossible si les registres de naissances, de mariages et de décès se trouvaient séparés; et, dans ce cas, la table annuelle devait nécessairement demeurer isolée.

Aussi, dès l'année 1812, le ministre de l'intérieur fut-il contraint d'apporter au décret de 1807 les corrections suivantes :

« S'il n'y a dans quelques communes qu'un seul registre pour tous les actes civils de l'année, il ne devra être formé qu'une seule table; mais elle devra être divisée par les espèces d'actes.... Dans les communes où il y a autant de registres que d'espèces



d'actes, les tables de l'année seront séparées et annexées à chacun des registres doubles qu'elles concernent [1] ».

Deux ans après — le 29 septembre 1814 — le ministre de l'intérieur renouvelait ces instructions, et dans les mêmes termes [2].

**5.** Restait la confection des tables annuelles sur un registre séparé.

Le gouvernement n'a jamais pris à ce sujet de décision modificative, mais dans la pratique on est revenu à la conception de la loi de 1792; et les préfets qui assurent la formation des registres ont pris l'habitude d'en réserver les derniers feuillets pour la transcription des tables, à la suite des actes civils.

Cet usage, très rationnel parce qu'il apporte une simplification, est ancien, général et approuvé par un grand nombre d'auteurs [3].

**6.** Les rédacteurs du décret de 1910 paraissent cependant l'avoir méconnu, car ils ont reproduit — ou, du moins, n'ont pas assez nettement rectifié — les errements du règlement de 1807.

Le décret de 1910 maintient, en effet (art. 2), le principe suranné et condamné par l'expérience de la confection des tables annuelles sur des feuillets séparés qui devront être ensuite annexés aux registres (art. 2), tandis qu'il eût été bien préférable de rétablir les dispositions excellentes de la loi de 1792; et s'il ne prescrit pas rigoureusement l'unité du registre des tables, comme on l'avait fait en 1807, il en rappelle cependant l'obligation « lorsque tous les actes de l'état civil sont inscrits sur le même registre » (art. 2), sans ordonner, par contre, la séparation des tables dans le cas de multiplicité des registres.

La séparation, dans ce dernier cas, est cependant une mesure importante, recommandée par les circulaires précitées de 1812

1. Circ. du 4 décembre 1812 *(Circ. et inst. du ministère de l'intérieur*, 1807-1815, p. 417).

2. Circ. intérieur (Arch. dép. de Loir-et-Cher, série M, état civil). — La circulaire ne figure pas dans les *Circ. et inst. du ministère de l'intérieur.*

3. M. Block, n° 71. — Dalloz, n° 69. — Béquet, n° 1173. — Bossu, n° 4. — Hutteau-d'Origny, p. 85.

et 1814; et le décret de 1910 aurait pu, très utilement, reproduire le dispositif de ces instructions ministérielles.

### LES TABLES DÉCENNALES

**7.** Les actes législatifs et réglementaires ont tous ordonné la confection des tables décennales sur un registre *unique* et *séparé.*

La loi de septembre 1792 est formelle: la table décennale « sera mise sur un registre séparé » (tit. II, art. 16).

Une circulaire du 3 ventôse an IX est aussi précise [1]. Elle ordonne que « le registre [de la table décennale] sera coté et paraphé » par les préfets ou sous-préfets.

Enfin, d'après le décret de 1807, les tables décennales, distinctives par nature d'actes, doivent être établies « à la suite les unes des autres » (art. 10).

Ces dispositions n'ont été modifiées par aucun règlement administratif [2], et le décret de mars 1910 reproduit à la lettre (art. 9) les dispositions du décret de 1807.

**8.** Les instructions ministérielles relatives à la conservation des tables décennales dans les mairies ont également considéré que lesdites tables devaient demeurer distinctes et séparées des registres de l'état civil.

Une expédition des tables décennales doit être, en effet, « adressée à chaque mairie » et déposée aux archives de la commune.

La mise en ordre et la conservation de ces expéditions se trouve donc réglementée par les instructions concernant les archives communales, notamment par les circulaires des 16 juin 1842 et 20 novembre 1879 [3] qui, seules, donnent quelques détails sur le classement des documents d'état civil; et les rédac-

1. Arch. dép. de Loir-et-Cher, série M, état civil. — La circulaire n'est pas reproduite dans les *Circ. et inst. du ministère de l'intérieur.*

2. Le *Répertoire* de Fuzier-Herman (n° 131) dit, à tort, que la forme des tables décennales a été précisée par une ordonnance du 26 novembre 1823. C'est une confusion.

3. *Bull. off. min. int.*, années 1842 (p. 137) et 1879 (p. 438).

teurs de ces deux instructions ont inventorié les tables décennales à la suite des registres de naissances, mariages et décès [1].

**9**. Cette méthode de classement est pourtant bien imparfaite, car elle présente de sérieux inconvénients.

Les registres (ou plutôt cahiers) de tables ne comprennent, le plus souvent, qu'un très petit nombre de feuillets de papier timbré et la reliure de cahiers d'une aussi faible épaisseur, recommandée par la circulaire du 16 juin 1842 (cadre annexé : série E), est une opération délicate qu'on ne peut confier aux artisans d'une petite ville provinciale. Aussi les recommandations ministérielles sont-elles devenues lettre morte et les tables décennales demeurent abandonnées sur les rayons du dépôt en attendant la réception des tables des périodes suivantes, jusqu'au jour où la réunion de ces cahiers permettra de former un registre d'épaisseur suffisante. Pendant une attente aussi prolongée, les tables, qui ne sont protégées par aucun cartonnage, demeurent exposées à tous les dangers de perte ou de détérioration; dangers trop réels, car les officiers municipaux, dans leurs procès-verbaux de récolement, et les archivistes des départements, dans leurs rapports d'inspection, signalent fréquemment la disparition de ces documents.

**10**. Cependant, les tables décennales, « auxquelles le gouvernement attachait tant d'importance » en 1820 [2], sont des répertoires d'une utilité constante et même toujours croissante, car les registres de l'état civil forment des séries de plus en plus volumineuses, et les lois sociales modernes multiplient le nombre des recherches dans leurs collections.

Enfin, la confection des tables nécessite des frais considérables et elle exige des greffiers des tribunaux un travail long et fastidieux.

Pour toutes ces raisons, il importe d'en assurer la conserva-

1. Cadre de classement annexé, série E.
2. Circ. du 20 avril 1820 (*Rec. off. des inst. et circ. du min. de la justice*, t. I, p. 102).

tion; et le plus sûr moyen — le plus simple, en même temps, — d'atteindre ce but, paraît être de les annexer aux registres de l'état civil, dans les archives communales.

**11.** Malheureusement, les administrations centrales n'ayant jamais recommandé, ni même prévu, l'annexion des tables décennales aux registres civils [1], il en est résulté que les actes administratifs réglementant la confection des tables contiennent des dispositions imparfaites, empêchant même leur annexion dans certains cas.

C'est donc à ces règlements qu'il convient d'apporter quelques modifications pour en corriger les formules défectueuses ou trop impératives.

Mais avant d'exposer en détail un projet d'amendements, il me faut, pour être parfaitement compris, ouvrir une large parenthèse et présenter quelques considérations sur les registres auxquels je propose d'annexer les tables, sur leur forme et sur leur conservation — leur transformation, pourrait-on dire, — dans les archives communales.

### LA FORME DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

**12.** D'après la loi de septembre 1792 (tit. II, art. 1), chaque municipalité devait avoir « trois registres pour constater, l'un les naissances, l'autre les mariages, le troisième les décès ».

Mais la séparation des registres ne demeura pas longtemps obligatoire, car le Code civil restaura le régime facultatif antérieur à 1792, en ordonnant l'inscription des actes, « dans chaque commune, sur un ou plusieurs registres tenus doubles » (art. 40).

Depuis lors, aucune disposition réglementaire n'a modifié l'article du Code.

1. Au moins en France, car quelques États ont montré plus de prévoyance que le gouvernement français. Dans le royaume de Naples, dès la première moitié du XIXe siècle, il était prescrit aux municipalités de coudre les tables décennales à la fin « des registres de la dernière année de chaque période » de dix ans (Dalloz, n° 75).



**13**. Mais si le gouvernement n'a jamais déterminé, par une décision générale, le nombre des registres avec plus de précision, il a cependant, au moins sous l'Empire, marqué sa préférence pour le système de la séparation, qui lui semblait présenter de grands avantages.

Nous en trouvons la preuve dans un curieux ouvrage publié en 1809 par un auteur bien informé, Fleurigeon, chef de bureau au ministère de l'intérieur. Son *Code des droits civils et politiques et de l'état civil* nous fait connaître les détails suivants :

« Les motifs donnés pour n'établir qu'un registre double sont bien moins fondés, moins généraux que la confusion et les peines qu'ils donnent pour la recherche des actes. Ce nouvel ordre détruit aussi la faculté de faire imprimer la formule des différents actes, et cependant ce mode avait été provoqué par la plupart des administrations départementales.... Aussi le ministre de l'intérieur, qui d'ailleurs en a référé au gouvernement, a toujours conseillé aux préfets qui l'ont consulté de maintenir la division des registres pour chaque nature d'actes [1] ».

**14**. Aujourd'hui le nombre des registres est donc variable suivant les coutumes départementales.

Une enquête administrative pourrait seule établir la statistique de ces usages locaux.

Quelques auteurs [2] assurent bien que les registres sont uniques dans la plupart des communes de France et que les trois registres se rencontrent seulement dans les localités populeuses. Mais leur affirmation est au moins téméraire, car j'ai pu constater, dans mes investigations personnelles, que la séparation des registres se trouvait en usage — pour toutes les communes — dans un certain nombre de départements [3], dont le régime n'est sans doute pas exceptionnel.

**15**. De plus, il est à prévoir que l'emploi de registres séparés se généralisera dans l'avenir.

1. Page 126.
2. Fuzier-Herman, n° 101. — Béquet, n° 1145.
3. Dans la Creuse, la Charente-Inférieure, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et la Sarthe.

La distinction des registres est en effet nécessaire pour permettre l'impression des formules des actes, impossible à réaliser sur un registre unique; et l'impression des formules a fait, dans les assemblées départementales, l'objet de vœux si pressants et si souvent renouvelés qu'elle finira par se propager dans les régions qui ne l'ont pas encore adoptée.

**16.** Les registres doivent être établis sur papier timbré, mais aucune disposition ne fixe les dimensions du timbre réglementaire.

Le format des registres est donc en réalité variable; mais l'emploi du petit (1 fr. 20) ou du moyen (1 fr. 80) papier est le plus habituel, et l'usage du grand papier (2 fr. 40) demeure exceptionnel [1].

### LA CONSERVATION DES REGISTRES DANS LES ARCHIVES COMMUNALES

**17.** D'après la doctrine établie par le ministère de l'intérieur [2], l'obligation pour les communes de pourvoir aux frais des registres comprend non seulement la fourniture des feuilles de timbre, mais encore la reliure ou le cartonnage des registres annuels au moment de leur confection.

Mais ces prescriptions, qui sont les seules obligatoires, demeurent insuffisantes pour assurer la conservation indéfinie des registres déposés aux archives des communes, à la fin de chaque année.

Les registres annuels sont, en effet, nombreux, surtout dans les communes qui font usage de registres séparés par nature d'actes. De plus, ils forment généralement un simple cahier de quelques feuillets qui ne peut recevoir au dos l'inscription d'un titre indicatif. Il en résulte une certaine difficulté pour le main-

1. *Petit* papier dans la Gironde, le Loiret et la Mayenne. *Moyen* papier dans la Charente-Inférieure, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. *Grand* papier à Blois (reg. des mariages) et à Fougères [Ille-et-Vilaine] (reg. des naissances) [D'après mes observations personnelles].

2. Circ. du 7 août 1872 et décision du 8 avril 1896 *(Bull. off. minist. int.*, années 1872, p. 267, et 1897, p. 246).

tien du bon ordre sur les rayons et une complication réelle dans les rédactions d'inventaires, dans les opérations de récolement et dans les vérifications des archives communales.

Un remaniement nouveau devient donc très utile, après quelques années de conservation aux archives : c'est l'assemblage et la reliure en collections périodiques, des registres annuels, préalablement dépouillés de leurs cartonnages [1].

**18**. La formation de collections périodiques est une mesure d'ordre excellente. Le ministre de l'intérieur l'a d'ailleurs recommandée aux municipalités, par la circulaire du 16 juin 1842, mais d'une manière incidente — dans le cadre de classement annexé (série E) et non dans le texte même de la circulaire — et seulement à titre d'indication, « afin que MM. les maires puissent mieux voir de quelle manière le travail [de mise en ordre] doit être fait ».

Bien que les recommandations ministérielles n'aient pas été renouvelées par la circulaire de 1879, les municipalités [2] ont souvent compris toute l'utilité de cette mesure et formé des collections périodiques de leurs registres d'état civil.

**19**. Mais l'assemblage de ces collections — comme tout assemblage de périodiques dans une bibliothèque — est une opération quelquefois délicate.

La circulaire de 1842 a recommandé la formation de registres décennaux, correspondant aux périodes décennales adoptées pour la confection des tables.

La méthode est judicieuse, puisqu'elle établit une concordance entre les registres et les tables décennales ; et elle ne présente de difficultés — si les registres d'état civil sont uniques — que dans les communes populeuses, où l'on peut se trouver obligé de scinder, en deux ou plusieurs tomes, le registre décennal, qui serait d'une épaisseur exagérée.

1. Je donne ce dernier détail, car il s'est produit, à ce sujet, des confusions étranges dans les délibérations de quelques Conseils généraux.

2. Plusieurs Conseils généraux ont également exprimé le vœu que les registres de l'état civil, déposés aux archives communales, fussent reliés périodiquement (Charente, 3 septembre 1844 ; Puy-de-Dôme, 17 septembre 1908).

**20.** Dans les cas de registres séparés, la circulaire de 1842 a bien conseillé la formation de registres décennaux, également séparés et distincts par nature d'actes; mais les municipalités ont trop souvent adopté l'usage de rapprocher les trois registres d'une même année, usage fâcheux et blâmable, qui produit dans le registre décennal une confusion de séries chronologiques.

La méthode officielle est la seule admissible.

Elle est nécessaire parce que le registre décennal ainsi composé ne forme plus qu'une collection chronologique, dans laquelle les recherches sont faciles, puisque les tables décennales se réfèrent aux dates des actes.

Enfin, elle est presque toujours applicable, car les cahiers annuels étant généralement fort minces, il devient rarement obligatoire de scinder le registre décennal en deux ou plusieurs tomes [1].

C'est donc la méthode qui s'impose, en règle générale, dans les nombreuses communes qui font usage de registres séparés. Elle serait parfaite si l'on pouvait clôturer, dans tous les cas, les collections de registres par les tables décennales correspondantes, c'est-à-dire réaliser la conception très simple du registre terminé par son répertoire.

### L'ANNEXION DES TABLES DÉCENNALES AUX REGISTRES DANS LES ARCHIVES COMMUNALES

**21.** L'annexion des tables est possible aux deux conditions suivantes :

1° Les tables doivent être de même dimension que les registres, et par conséquent de dimension variable, puisque le format des registres est variable;

1. Les registres annuels, confectionnés suivant les dispositions matérielles adoptées par la préfecture de Loir-et-Cher, peuvent être groupés en registres décennaux distincts, dans les communes du département dont la population ne dépasse pas le chiffre de 3500 habitants, c'est-à-dire dans 292 communes. Cinq municipalités seulement sont dans l'obligation d'adopter une méthode d'assemblage différente (registre quinquennal ou biennal) ou de conserver séparément le registre annuel.

2° Les tables doivent être établies sur des cahiers séparés par nature d'actes, si les registres décennaux sont eux-mêmes séparés.

**22.** Le *Manuel* de Sarraute (n° 121) et le *Répertoire* de Fuzier-Herman (n° 825) mentionnent — ou supposent — des instructions administratives, qui ordonneraient l'établissement des tables décennales sur papier timbré de dimension égale à celle du papier des registres.

Sarraute ne justifie pas son assertion. Mais les auteurs du *Répertoire* s'appuient sur quatre instructions de l'administration générale des Domaines; à tort pour trois d'entre elles [1] qui ne contiennent aucun paragraphe relatif au papier des tables décennales. Seule l'instruction n° 377 (du 17 mai 1808) peut prêter à une confusion. En voici les termes exacts :

« Des magistrats ont consulté le Grand juge, ministre de la justice, pour savoir de quel timbre doit être frappé le papier sur lequel les tables annuelles seront rédigées, ainsi que les expéditions [des tables décennales] qui, aux termes de l'article 5 du décret [du 20 juillet 1807], doivent être adressées au préfet et au maire.

Son Excellence a répondu le 15 mars 1808 « que le droit de « timbre dû pour ces tables doit être évidemment réglé d'après « la dimension du papier dont on se servira et que cette dimen- « sion paraît devoir être la même que celle du papier qui a « servi aux registres, puisque, suivant l'article 2 du décret [de « 1807], ces tables doivent être annexées à chacun des doubles « registres : qu'il convient, d'après cela, que le papier soit du « même format.... ».

La réponse du Grand juge ne peut être qualifiée décision, puisque le ministre se borne à déclarer que la dimension du papier des tables *paraît devoir être* la même que celle du papier des registres; et, ce qu'il est plus important de remarquer, elle concerne uniquement les tables annuelles, dont l'annexion aux registres était seule ordonnée par l'article 2 du décret de 1807.

1. Instructions n°s 770, 1064 et 2195 (des 3 avril 1817, 10 janvier 1823 et 16 juillet 1861).

En réalité, le ministre de la justice n'a donc jamais donné aux greffiers des tribunaux de première instance, des instructions relatives au format des tables décennales.

**23**. La seule prescription réglementaire est l'obligation d'inscrire 96 noms ou lignes sur chaque feuille.

Insérée pour la première fois dans le décret de 1807 (art. 6) et reproduite par une circulaire de 1833 [1] et par le décret de 1910 (art. 5), cette prescription, assez différente des instructions générales concernant le timbre, ne semble pas avoir pour conséquence la détermination d'un format de papier.

**24**. En fait, j'ai pu constater que les tables décennales étaient le plus souvent établies sur moyen papier [2] — exceptionnellement sur petit papier [3] — et que les greffiers employaient habituellement un papier semblable à celui des registres [4].

Plusieurs s'écartent cependant de l'usage commun, car j'ai rencontré, quelquefois, des dissemblances de format [5].

Ces discordances empêchent l'annexion des tables aux registres ; elles devraient être formellement interdites par une instruction ministérielle.

**25**. Il est également nécessaire que les tables décennales soient établies séparément, quand les registres décennaux sont séparés par nature d'actes.

Déjà nous avons examiné la question, sous une forme identique, en parlant de l'annexion des tables annuelles aux registres annuels et nous avons vu qu'elle avait été résolue par les

1. Circ. du 20 mars 1833 (*Rec. off. des inst. et circ. du min. de la justice*, t. I, p. 406).

2. Par les greffiers des tribunaux de Blois, Fougères, Mayenne, Romorantin, Tours et Vendôme.

3. Par les greffiers du tribunal d'Orléans.

4. La concordance des dimensions existe entre les registres établis par les préfets de l'Ille-et-Vilaine, de l'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret, et les tables confectionnées par les greffiers des tribunaux de Fougères, Tours, Blois, Romorantin, Vendôme et Orleans.

5. Dans le département de la Mayenne, les registres sont établis, par la préfecture, sur petit papier; et les tables confectionnées par les greffiers du tribunal de Mayenne, sur moyen papier.



circulaires de 1812 et de 1814. C'est une modification semblable qu'il conviendrait d'apporter aux dispositions du décret de 1910, par un correctif supprimant l'obligation générale de transcrire les tables, « à la suite les unes des autres », sur un registre unique [1].

**26.** Grâce à ces deux amendements, l'annexion des tables aux registres ne présenterait plus de difficultés.

La table clôturerait le registre décennal dans la plupart des communes. Dans les communes populeuses où le registre de dix années se trouve scindé en deux ou plusieurs tomes, elle devrait être annexée au second ou au dernier tome de la collection décennale.

Elle ne demeurerait plus séparée que dans les communes très populeuses — dans les villes — où les registres annuels sont eux-mêmes conservés séparément ; mais, dans ce dernier cas, la table assez volumineuse forme un véritable registre facile à relier et dont la séparation ne présente plus aucun inconvénient.

### L'ANNEXION DES TABLES DÉCENNALES AUX REGISTRES DANS LES GREFFES DES TRIBUNAUX

**27.** D'après les lois et décrets réglementaires, doivent être déposés aux greffes des tribunaux de première instance les documents d'état civil suivants :

Les doubles des registres fondamentaux (de naissances, mariages et décès) annuels (Code civil, art. 43) ;

Les registres annuels de publications de mariages (Code civil, art. 63);

1. Ce dernier amendement ne serait en réalité qu'une généralisation de certains usages locaux.

Quelques greffiers — notamment les greffiers du tribunal de Romorantin — ont en effet constamment dressé les tables décennales sur trois cahiers distincts et séparés, malgré les prescriptions du décret de 1807. Et cet usage a donné des résultats excellents dans la tenue des archives communales de l'arrondissement. Les municipalités ont bien souvent, de leur propre initiative — parce que les documents se prêtaient naturellement à cette disposition — mis en pratique la méthode d'assemblage dont nous avons démontré l'utilité et annexé les tables décennales aux registres décennaux correspondants.

Les procurations et les autres pièces annexées aux actes de l'état civil (Code civil, art. 44);

Les expéditions des tables décennales (décret de 1807, art. 5; décret de 1910, art. 5).

**28**. Les registres annuels de l'état civil forment dans les greffes des séries volumineuses dont l'assemblage en collections périodiques est aussi nécessaire que dans les archives communales.

Le ministère de l'intérieur a, depuis longtemps, appelé l'attention des préfets et des Conseils généraux sur les avantages que présenterait l'adoption de cette mesure, en faisant insérer dans les cadres du budget départemental un article spécial de dépenses sous la rubrique « reliure des actes de l'état civil déposés aux greffes des tribunaux ».

Cet article, inscrit pour la première fois dans le budget de l'exercice 1868, a toujours été maintenu dans les cadres établis chaque année par le ministère. Aussi la question de la reliure des actes de l'état civil conservés dans les greffes s'est-elle trouvée posée, depuis 1868, devant un grand nombre d'assemblées départementales; et les Conseils généraux ont souvent accepté le principe de la contribution du département à ces frais de reliure et voté les crédits demandés par l'administration.

**29**. Mais les opérations d'assemblage et de reliure n'ont pas toujours été faites avec une méthode bien raisonnée.

Quelquefois, les Conseils généraux ont eux-mêmes choisi le mode d'assemblage qui leur semblait préférable et décidé la formation de collections tantôt quinquennales (Maine-et-Loire, août 1903), et tantôt décennales (Yonne, avril 1901), ou vicésimales (Corrèze, août 1905).

Mais, le plus souvent, le groupement des collections parait avoir été laissé à la libre initiative des greffiers; et, dans certains greffes, les conservateurs ont suivi des procédés regrettables (par exemple, en réunissant, sous une même reliure, les registres aux procurations et autres pièces annexées).

**30**. Il serait donc utile d'établir une méthode de classement uniforme et parfaitement rationnelle pour assurer, dans tous les

dépôts judiciaires, un emploi satisfaisant des crédits libéralement votés par les assemblées départementales.

Bien que ces questions de méthode soient assez délicates, je serais tenté de formuler le principe que les registres fondamentaux doivent toujours demeurer séparés des pièces annexées et même des registres de publications de mariages, dont les actes ne sont pas répertoriés sur les tables décennales ; — et de penser qu'en règle générale, leur assemblage en registres décennaux correspondant aux tables décennales — et séparés par nature d'actes si les registres annuels sont séparés — doit convenir aux collections judiciaires aussi bien qu'elle convient aux collections municipales.

**31.** Il est plus embarrassant de se prononcer sur l'annexion des tables décennales aux registres décennaux, car l'examen des avantages et des inconvénients de la méthode exigerait une expérience professionnelle que seuls les greffiers des tribunaux peuvent avoir acquise.

Remarquons seulement que dans les greffes, les avantages de l'annexion sont beaucoup moins évidents que dans les archives communales, car les tables de chaque période y forment une collection volumineuse qui peut se relier séparément. Mais s'ils étaient, cependant, réels et reconnus par l'administration, il deviendrait nécessaire d'apporter à la forme des expéditions qui doivent rester aux greffes des modifications semblables à celles que je demande pour les expéditions destinées aux communes.

Guy Trouillard,

*Archiviste du département de Loir-et-Cher.*

---

# UN MÉMOIRE D'AMEILHON

SUR LA

# BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS

---

Le document suivant n'a pas été publié par M. Tisserand [1]. Il donne un certain nombre de renseignements inédits sur l'histoire et la composition de la bibliothèque de la ville avant son attribution à l'Institut par le décret du 27 ventôse an V. Ces renseignements, émanant d'Ameilhon, bibliothécaire de la ville depuis fort longtemps, présentent un caractère d'authenticité indiscutable qui nous paraît en justifier la publication.

M. FURCY-RAYNAUD.

---

## APERÇU DE L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMUNE

---

*Imprimés*

La bibliothèque de la commune est composée d'environ 28000 volumes. Si elle ne se fait pas remarquer par la multitude des volumes, elle se distingue par le choix des ouvrages. Il y a peu de ces livres qu'on a coutume de désigner sous le titre méprisant de « bouquins ». On y trouve, sur chaque branche des connaissances humaines, les ouvrages fondamentaux et les meilleures éditions. Il n'est point de bibliothèques qui soient mieux fournies en livres sur les mathématiques, sur l'histoire naturelle et surtout en botanique. Elle doit ses principales richesses à un citoyen de la connaissance du bibliothécaire actuel [2] qui a su profiter du

1. *La première bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris* (Paris, 1873, in-4).
2. L'abbé de Livry.



dévouement de cet ami, pour les lettres et les arts, et fixer son attention, ainsi que sa générosité, sur un établissement qu'il a toujours affectionné et au service duquel il a déjà passé trente-six ans de sa vie.

C'est en cultivant les dispositions de ce bienfaiteur, en le pressant, le sollicitant avec une activité dont il eût été incapable, s'il se fût agi de ses propres intérêts, qu'il est parvenu à lui faire dépenser 28 ou 30000 livres pour enrichir la bibliothèque de la ville. Ce que le bibliothécaire avance ici, il est en état de le prouver par la correspondance qu'il a entretenue pendant plusieurs années avec ce citoyen généreux. On y verra avec quel empressement ce bienfaiteur déférait aux désirs du bibliothécaire, lorsqu'il lui faisait la demande de quelques ouvrages qui manquaient à la bibliothèque, et ces ouvrages n'étaient pas des livres ordinaires et communs, c'étaient entre autres les éditions de Bloskerville, le *Musaeum florentinum*, l'*Hortus malabaricus*, les œuvres de botanique de Jacquin, dont il y a si peu d'exemplaires à Paris, l'histoire des poissons par Block, le recueil complet des historiens de la Byzantine. Ce dernier ouvrage, dont on connait le mérite et le prix, n'a été donné à la bibliothèque qu'à la considération du bibliothécaire, pour lui faciliter les moyens de continuer l'histoire du Bas-Empire commencée par M. Le Beau. C'est un fait dont la preuve existe dans une lettre du donateur.

### *Manuscrits*

La bibliothèque de la commune renferme aussi des manuscrits au nombre de près de 1500, tant anciens que modernes; dans la classe des premiers on remarque une traduction française de l'histoire des Croisades par Guillaume de Tyr, manuscrit in-folio sur vélin, bien conservé et d'une écriture ancienne. Le recueil le plus précieux parmi ces manuscrits est celui de MM. Godefroy, historiographes de France; il est intéressant surtout pour ceux qui étudient notre histoire et le droit public français. Ce recueil est composé de 550 volumes ou cartons remplis d'un grand nombre de pièces et de lettres originales de papes, de rois, de princes et de ministres, depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'à celui de Louis XIV inclusivement.

A la suite de ces manuscrits se trouve cette partie des papiers de la Bastille qu'on a pu sauver du pillage général lors de la prise de cette citadelle, tant ceux qui avaient été déposés à Saint-Germain des Prés et à l'Hôtel de ville, que ceux que le bibliothécaire de la commune a recueillis de son côté quand il eut été nommé dans son district commissaire pour les affaires de la Bastille.

### *Géographie*

La bibliothèque de la commune possède aussi une assez belle collection de cartes et d'ouvrages géographiques.

### *Estampes*

Les amateurs et les connaisseurs font cas de plusieurs volumes et recueils d'estampes qui se voient dans cette bibliothèque; les morceaux les plus rares, les plus riches en ce genre, sont encore un présent du citoyen de Livry, évêque de Callinique et ci-devant abbé de Sainte-Colombe, à Sens.

C'est ce bienfaiteur de la bibliothèque de la commune, qu'on n'a fait que désigner plus haut sans le nommer, et auquel ceux qui aiment les lettres et la vertu doivent tant de reconnaissance et d'estime.

### *Médailles*

La bibliothèque de la commune avait aussi un petit médaillier composé de médaillons, médailles et jetons en or, en argent et en bronze. Mais la vieille municipalité l'a vendu pour faire les frais de déménagement lorsqu'il fallut transporter la bibliothèque de l'hôtel Lamoignon dans le local qu'elle occupe maintenant.

Depuis, le bibliothécaire est devenu dépositaire de 183 pièces en or de monnaies étrangères et principalement des divers États d'Allemagne, de cinq médaillons et un jeton en argent, que l'évêque de Callinique lui a remis, dans l'espérance qu'il s'établirait par la suite un nouveau médaillier à la bibliothèque. C'est encore un très riche présent, même à ne considérer que la valeur du métal.

A Paris, le 29 vendémiaire de l'an VI de la République française.

AMEILHON,
*Bibliothécaire de la commune.*

(*Arch. nationales*, F17 1078, n° 18.)

---



# CHRONIQUE DES ARCHIVES

**Allemagne**. — Le tome XX des *Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg* renferme la 4e partie des « Auswärtigen Acten » publiés par F. Fehling à l'aide des originaux appartenant aux archives de Berlin; ces actes concernent exclusivement la France de 1667 à 1688 (Berlin, Reimer, 1911 ; in-8 de XIV-1304 p.).

— Des archives de Königsberg sont tirés les *Berichte und Briefe des Rats und Gesandten Herzog Albrechts von Preussen Asverus von Brandt,* dont trois parties ont déjà paru par les soins de A. Bezzenberger (Königsberg, 1911 ; in-4 de 422 p.).

— Sur les diplômes impériaux conservés au Juliusspital de Würzburg, on trouvera des indications de J. Hefner dans le *Neues Archiv für aeltere deutsche Geschichte*, XXXVI (1911), p. 543-549.

**Belgique**. — Dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouv. série, XIII (1909), parues en 1911, M. Soil de Moriamé publie l'inventaire des archives de l'église Saint-Brice de Tournai (comptes depuis le XVe siècle) et en donne d'intéressants extraits : ces archives n'avaient pas encore été utilisées dans les travaux locaux.

— Les *Annales du Cercle archéologique d'Audenarde,* 1911, p. 211-238, ont donné l'inventaire des archives ecclésiastiques de Wanneghem.

**Canada**. — L'archiviste du Dominion, M. Arth. C. Doughty, a rendu un signalé service en publiant l'*Index to Reports of Canadian Archives from 1872 to 1908* (Ottawa, 1909 ; in-8 de XI-231 p.), qui facilitera l'usage de cette longue série de volumes annuels. — Son *Report on the work of the Archives Branch for the year 1909* (Ottawa, 1910; in-8 de 125 p.) donne l'état des accroissements de la présente année, particulièrement de nombreuses cartes, et des transcriptions de dépêches officielles pour les années 1837-1838.

**France**. — Le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, publié d'après les originaux du ministère des affaires étrangères, vient de s'enrichir de deux nouveaux volumes : XVIII (Diète germanique), par B. Auerbach (Paris, Alcan, 1912; in-8 de XCVIII-

404 p.)[1]; — et XIX (Florence, Modène, Gênes), par Ed. Driault (Paris, Alcan, 1912; in-8 de IV-CVI-416 p.).

— Sous ce titre : *Le libertinage devant le Parlement de Paris; le procès du poète Théophile de Viau*, par Frédéric Lachèvre (Paris, Champion, 1909; 2 vol. in-8), sont publiés, avec une étude des plus attachantes et des plus complètes, une série de documents extraits des registres du Parlement criminel conservés aux Archives nationales, pour les années 1623-1625. Ces documents, imprimés pour la première fois, n'avaient pas encore été utilisés par les biographes de Théophile, en raison de l'extrême difficulté de lecture qu'ils présentaient; et il a fallu toute la science et toute l'ingéniosité d'un paléographe très expert, — qui n'est pas M. Lachèvre, — pour arriver à lire intégralement les interrogatoires et les longues procédures ou dépositions de témoins relatives au fameux écrivain libertin.

— Une étude particulière d'un diplôme mérovingien en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, conservé aux Archives nationales sous la cote K 1, nº 10, a été faite par M. L. Levillain dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1911, p. 233-244; l'auteur arrive à cette conclusion que le papyrus (mutilé) en question, faussement attribué jusqu'ici à Dagobert Iᵉʳ, appartiendrait plus probablement au règne de Clovis II.

CALVADOS. — M. Hunger a offert aux archives départementales toutes les pièces, au nombre de 211 (années 1311-1571), qu'il a publiées en trois fascicules (1909-1910, in-8) sur la Basse-Normandie, et qui sont relatives spécialement à l'époque des guerres anglaises. De son côté, Mᵐᵉ la baronne Le Lasseur a fait don du chartrier seigneurial de Bénouville, considérable et intéressant entre autres les familles Sanguin de Livry, Gillain, de Marguerit, de Négrier, Repichon, Hue de Langrune, de Guerville. Deux collectionneurs habitués de ce dépôt, dont ils avaient été à maintes reprises les bienfaiteurs, sont récemment décédés (MM. Guillemette et Simon); leurs papiers sont entrés aux archives. 140 registres provenant de la famille Boudard (élection de Lisieux, régie de forges et de fermes, XVIIIᵉ-XIXᵉ siècles) ont été offerts d'autre part. A M. le chanoine Deslandes on est redevable de cinq cartons de correspondances et états provenant d'un officier des gardes-côtes du Calvados pendant la période révolutionnaire. Les héritiers de M. Arm. Gasté ont transmis les papiers du chimiste Hubert Collet-Descourtils, relatifs principalement à sa participation à l'expédition d'Égypte. M. le colonel de Touchet a fait don de l'important chartrier de Bretteville-sur-Bordel. M. Villedieu a offert des titres de propriété relatifs aux fiefs de Bellengreville et Franqueville. — De la sous préfecture de Pont-

1. Une première édition, parue l'année précédente, n'a pas été mise dans le commerce; la seconde comporte des différences assez sensibles dans l'introduction.



l'Évêque, ont été réintégrés d'assez nombreux documents révolutionnaires (en mauvais état) provenant du district et des anciennes administrations du canton ; des greniers de la Cour d'appel, des minutes de la juridiction consulaire du bailliage de Caen, la correspondance du commissaire du Directoire près le tribunal criminel (ans IV-VIII), celle du procureur général et du premier président de 1807 à 1830. Il y aurait encore quelques autres réintégrations à opérer dans les bureaux de l'inscription maritime et des ponts et chaussées, ainsi qu'au greffe du tribunal de commerce. — M. R.-N. Sauvage a de son côté terminé le répertoire des archives de la ville de Caen pendant la période révolutionnaire.

CHER. — Les principales réintégrations du dernier exercice sont : un registre de confrérie et une liasse de titres de la fabrique de Ménétréol-sur-Sauldre ; des titres relatifs aux cures de Cogny et de Levet. Parmi les dons, nous signalerons celui de M. O. Roger (registre des tailles de l'élection de Bourges en 1661) et surtout celui de M. H. Jacquemet (prieuré de Prunesac, titres de propriété dans les communes d'Argent, Clémont, Aubigny, Ennordres, Sainte-Montaine, Sancergues, Charentonnay, Graçay, etc.). — La question du local est, ici comme en beaucoup d'autres villes, à l'ordre du jour.

CÔTE-D'OR. — Les réintégrations aux archives départementales comprennent le versement des registres de formalité des bureaux d'enregistrement (actes notariés, actes sous seing privé, successions, actes judiciaires, en tout 1205 registres) qui ont plus de cent ans de date, et de 46 registres de l'ancienne administration des domaines; — le célèbre évangéliaire du XIIe siècle, jusqu'ici conservé à l'église de Saulieu; — l'apport des papiers des justices révolutionnaires et des tribunaux civil et criminel de la Côte-d'Or, fonds considérable provenant du greffe de la Cour d'appel de Dijon; — des registres paroissiaux et autres papiers d'importance secondaire retrouvés au cours d'inspections communales. A noter aussi quelques dons de documents sur l'abbaye et la paroisse de Bèze, de factums et affiches concernant la ville de Dijon, de journaux révolutionnaires. A signaler l'exemple donné par la commune de Tarsul, qui a déposé aux archives départementales ses papiers anciens, en vue d'une meilleure conservation; à chaque récolement, en effet, l'archiviste constate des lacunes et des pertes regrettables dans des communes même importantes. Le fonds communal et le fonds hospitalier d'Is-sur-Tille, classés en 1755 par S. Bridat, seraient à reclasser aujourd'hui avec additions.

DOUBS. — Un nouveau versement de 747 registres a été fait par les bureaux de l'enregistrement. Signalons aussi un don de nombreux documents sur la garde mobilisée de 1870-71. Les inventaires se poursuivent à la fois pour les fonds anciens et les fonds révolutionnaires.

M. Maurice Pigallet publie dans son rapport de 1910 d'intéressants renseignements de statistique sur les votes émis, à propos des constitutions de 1793 et de l'an III dans le département[1].

Nous devons aussi à l'archiviste du Doubs la publication, dans l'*Annuaire du Doubs* (de 1911), des arrêtés des représentants du peuple Garnier (de l'Aube) et S. Lejeune, en mission dans le Doubs et le Jura, d'après les originaux conservés aux archives départementales. Cette série fait suite aux documents du même genre publiés dans le même *Annuaire* depuis 1906.

Ille-et-Vilaine. — A la vente des collections F. Sacher, ont été acquises de nombreuses pièces et correspondances provenant des famille du Breil Le Breton, Delaunay (sur Saint-Pol de-Léon), Michel de La Morvonnais (sur le commerce à Saint-Malo), Dubois des Sauzais, ou concernant les seigneuries du Plessis-Bertrand, La Corbonnais, La Guihommerais, et la ville de Vitré, ainsi qu'un dossier paraissant provenir de l'ingénieur en chef des Côtes-du-Nord à l'époque révolutionnaire, nommé Piou, précédemment ingénieur à Dol. — On travaille au classement des titres féodaux et particulièrement du fonds très considérable de la seigneurie de Laillé (famille de La Bourdonnaye), et au triage des procédures civiles du Parlement de Bretagne. Les séries M et O ont été complètement revisées et refondues. — Il serait vivement à désirer qu'on pût entreprendre enfin l'inventaire des archives hospitalières de Saint-Malo.

Isère. — Si des travaux d'agrandissement ne sont pas effectués à bref délai, il faudra renoncer à tout espoir d'accroissement du dépôt départemental : déjà il a fallu refuser les dépôts de minutes notariales et d'archives communales. Un répertoire numérique des procès-verbaux de délimitation de forêts (série P) a été établi sur fiches. M. Prudhomme a mis à jour et publié dans son rapport (R. P., 1911, p. 9-22) le répertoire qu'il avait préparé en 1899 de tous les inventaires manuscrits, anciens ou récents, qui existent aux archives de l'Isère, en tout 329 numéros : c'est là un bon exemple à recommander.

Loiret. — Le répertoire numérique de la série L a été entrepris. Dons et acquisitions : documents orléanais de la collection Chavane de Dalmassy (collège, prieuré de Saint-Samson, Hôtel-Dieu, corporations);

1. Ces renseignements sont extraits en grande partie de la série B II des Archives nationales. — Il y a joint (p. 53-84) la liste des émigrés du Doubs dont les dossiers sont conservés aux Archives nationales ($F^7$ 5044-5056), que lui a communiquée M. Léon Gauthier. En 1911, il a joint une étude, accompagnée de cartes, sur la formation du département en 1790. Ainsi le rapport annuel de l'archiviste prend une importance historique considérable et a la valeur d'un inventaire. Il a également dressé un utile état des archives communales déposées aux archives de la Préfecture.



papiers relatifs à la cure, au prieuré et à l'Hôtel-Dieu de Bonny; cahier de doléances des habitants de Presnoy aux États généraux de 1789; documents sur les événements de 1870-1871 dans le département. — La question du transfert des archives à l'ancien petit séminaire est toujours pendante.

LOIR-ET-CHER. — Les archives départementales se sont enrichies de soixante liasses de papiers divers provenant du cabinet de feu l'abbé Porcher (seigneuries de Cormeray, de Fées et de Villemportun, autographes, minutes de notaires de Contres et de Feings, titres des familles Ardier, Beauharnais, de Coustances, Phelypeaux, Robertet, Rochambeau, Saumery, etc. La rédaction du répertoire numérique de la série Q est en bonne voie.

MARNE. — Dans les publications de la *Société des lettres, sciences et arts de Vitry-le-François*, et à part (Vitry-le-François, impr. Tavernier, 1911; in-8 de II-79 p.), M. Léon Moulé publie la première partie d'un travail sur les *Sources manuscrites vitryates*, travail sans originalité, qui n'est qu'un dépouillement, commune par commune, des volumes d'inventaires imprimés des archives départementales de la Marne et des archives municipales de Reims. L'arrondissement tout entier est compris dans ces recherches.

NORD. — L'installation d'une nouvelle salle de travail aux archives départementales a eu pour première conséquence de faire élever à un chiffre qui n'a jamais été atteint le nombre des communications (22628 en un an). Les réintégrations ont porté sur le fonds révolutionnaire conservé à la sous-préfecture de Dunkerque (district de Bergues), sur celui de la recette de l'enregistrement de Cambrai (documents des XVIe-XVIIIe siècles concernant les églises, chapitres, chapelles et établissements religieux du Cambrésis); ont été donnés les titres de la famille Briffault, de Douai, et une correspondance relative à la guerre de 1870-1871 dans le Nord. Le classement du riche fonds du Parlement de Flandre a déjà permis de constituer 21500 liasses ou dossiers, représentant environ la moitié du travail (avec fiches alphabétiques). D'autres répertoires manuscrits ont été établis pour le fonds de l'enregistrement de Cambrai, dans les dossiers de suspects et d'émigrés, pour le tabellionage de la ville de Lille dans les années 1671-1680, pour les actes de décès des défenseurs de la patrie originaires du département. Enfin les documents concernant le coup d'État de 1851 ont été classés et répartis en 23 liasses.

**Italie.** — La commémoration de la proclamation du royaume d'Italie a donné lieu dans toute la péninsule à des fêtes dites du cinquantenaire et à des expositions variées. La plus intéressante peut-être fut celle qu'organisa le surintendant des archives de Naples, M. Eug. Casanova, à l'aide des précieux documents (des années 1798-1861) conservés dans

son magnifique dépôt, et qui a été ouverte au public du 1er juillet au 1er novembre 1911. Autographes, dépêches officielles, projets de traités de paix, décrets, ordres de police, sentences de justice et de commissions militaires, suppliques, interrogatoires, manifestes et chansons patriotiques et satiriques (manuscrits et imprimés), journaux rares, affiches, dessins et feuilles volantes, au nombre d'environ 300, faisaient revivre toute cette période de l'histoire des provinces méridionales; et y apparaissaient en vedette les noms de Nelson, Hamilton, Murat, Mazzini, Settembrini, Garibaldi, Crispi. Pour conserver un souvenir durable de cette manifestation, M. Casanova en a édité un copieux catalogue illustré, qui a bien droit à une particulière mention : *R. Archivio di Stato di Napoli; Mostra del Risorgimento italiano nelle provincie meridionali*, *Catalogo* (Napoli, tip. S. Morano, 1911 ; in-16 de XVI-197 p. et 29 pl.).

**Pays Bas.** — L'archiviste de la ville de Dordrecht a fait paraître la première partie d'un répertoire de son dépôt : *Inventaris van het archief der gemeente Dordrecht*, door J. L. Van Dalen (Dordrecht, 1909 ; in-8 de VI-303 p.), qui comprend la période la plus ancienne, de 1200 à 1572. Une importante série de correspondances, des comptes depuis la fin du XIIIe siècle, de nombreuses pièces de procédure du XVIe, donnent à ces archives communales une importance que souligne encore cette publication d'une grande précision et d'une excellente facture.

— Le tome XXXIII des *Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven* ('s Gravenhage, 1911 ; in-8 de IV-532 p.) est consacré à l'année 1910. On y note les acquisitions des archives générales de La Haye (archives d'une factorerie moderne de Desima, Japon; documents du XIXe siècle sur l'instruction publique ; papiers concernant la mission de l'amiral Pieter Willemsz. Verhoeven aux Indes orientales en 1607; lettres d'ambassadeurs hollandais en France, à Bruxelles, et en Suède au XVIIe siècle; titres provenant des collèges de l'amirauté d'Amsterdam, de Rotterdam et de Zélande; etc.) ; — et des autres dépôts de l'État. On y trouve l'inventaire des archives de la seigneurie d'Oosthuizen (Nord-Hollande), la description d'un recueil de chartes provenant des van Borsselen, seigneurs de St-Annaland (Zélande); un rapport sur les papiers de Hugo de Groot (Grotius), et un grand nombre d'autres renseignements qu'il est impossible de résumer.

---

# CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

**Allemagne.** — M. Fr. Winkler, dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1911, p. 224-231, étudie les miniatures du manuscrit de Froissart, conservé à la bibliothèque de Breslau, ainsi que leur auteur, Loyset Liédet.

— Le *Zuwachs der grossherzogl. Bibliothek zu Weimar 1908 bis 1910* renferme (p. IX-XXVII) d'intéressantes observations sur les manuscrits orientaux de la bibliothèque de Weimar.

— Le *Leipziger Kalender*, 1911, p. 99-107, signale le développement considérable qu'ont pris les bibliothèques de Leipzig spécialement créées pour la classe ouvrière dans les dix dernières années. A en rapprocher : « L'organisation du loisir ouvrier en Allemagne, les bibliothèques populaires », par H. Verne (*Musée social; Mémoires et documents*, juin 1911, p. 149-176).

— A l'occasion des fêtes jubilaires qui ont eu lieu pour le centenaire de la fondation de l'Université de Breslau, M. Fr. Wilkau a publié dans le *Festschrift* une importante monographie historique de la bibliothèque : « Die Königliche und Universitäts-Bibliothek zu Bresslau; eine Skizze » (Breslau, 1911 ; in-8 de 119 p.).

**Arabie.** — M. Gardthausen avait signalé au monastère de Sainte-Catherine du mont Sinaï 1223 manuscrits grecs; de nouvelles recherches, plus approfondies, ont permis à l'archimandrite Porphyre Uspenski d'en découvrir au même lieu 927 autres, qui sont désormais bien connus par la publication de son manuscrit, confié aux soins de V. Beneševič : *Catalogus codicum manuscriptorum graecorum qui in monasterio Sanctae Catharinae in monte Sina asservantur*, I (St. Petersburg, tip. Akademii, 1911; in-8 de XXVIII-664 p.).

**Autriche-Hongrie.** — M. K. von Holzinger a entrepris une étude particulière des manuscrits d'Aristophane que possède la bibliothèque impériale de Vienne. Le vol. CLXVI (1911) des *Sitzungsberichte der Kaiserl. Akademie des Wissenschaften, philos.-hist. Klasse*, contient la 1re partie (122 pages) spéciale aux « Busbeckeschen Aristophanes-handschriften ».

**Belgique.** — Un manuscrit de la « Cité de Dieu », appartenant à la

bibliothèque royale de Belgique, écrit en 1445 par Nicolas Cotin, pour l'évêque de Tournai, parait avoir été commandé par Gui Guilbaut, trésorier de la Toison d'or (cf. *Bulletin de la Société d'histoire et d'arch. de Gand*, 1911, p. 329-341).

— Dans les *Annales* de la même Société, 1911, p. 1-33, M. Paul Bergmans étudie les Heures de Petau, conservées à la bibliothèque de l'Université de Gand; on y relève 73 sujets de miniatures, dont quelques-unes ont été reproduites à côté de la description et de l'histoire de ce manuscrit.

— A l'occasion de la retraite récente de l'éminent bibliographe qui présida si longtemps aux destinées de la bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand, il a été publié par ses soins une petite *Liste sommaire des principaux fonds entrés à la bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand, sous l'administration de M. Vander Haeghen, de 1869 à 1911* (s. l. n. d. [Gand, 1911]; in-16 de 4 p.), suivie d'un *Supplément à la liste sommaire des principaux fonds....* (S. l. n. d. [Gand, 1912]; in-16 de 4 p.). Il y a dans cet ensemble des livres de tout genre, des éditions gantoises, des correspondances littéraires et des autographes, des albums de dessins, des archives de familles et de confréries, des journaux, des plans, des estampes, des médailles, des manuscrits précieux. C'est un beau résultat. Mais quand publiera-t-on le catalogue de toutes ces richesses?

**Danemark.** — A signaler la brochure de M. Vilhelm Grundtvig, *Bibliotekssagen i Danmark* (Aarhus, 1910; in-8 de 60 p.).

**France.** — Une intéressante plaquette intitulée : *La bibliothèque de l'Institut catholique de Paris; I. Renseignements préliminaires* (Chartres, impr. Durand, 1912; in-16 de 108 p.), et due à l'initiative de M. l'abbé Marcel Langlois, bibliothécaire en chef, donne les détails les plus précis sur l'objet de cet établissement, le règlement, le local, la consultation des livres, l'orientation des recherches, la nature, l'origine et l'importance des collections, le cadre de classement; on y a joint l'inventaire des 28 volumes incunables et des 152 manuscrits que possède cette bibliothèque, sans compter les manuscrits sanscrits et chinois, les papiers Sibour, d'Hulst, Barrande, Quatremère de Quincy et autres, non inventoriés, qui ont été légués ou déposés; on y trouvera également la liste des périodiques français et étrangers reçus annuellement.

— La liste des manuscrits entrés par achat ou par don à la Bibliothèque nationale en 1909-1910 a été publiée par M. Henry Omont dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1911, p. 5-56.

— C'est d'après un manuscrit de ce même dépôt que Dom Léon Guilloreau imprime les *Mémoires du R. P. Dom Bernard Audebert* (Paris, Jouve, 1911 ; in-8 de XVI-333 p.); ils intéressent particulièrement l'ordre bénédictin pour les années 1642-1654.

— M. Arth. Langfors publie dans la *Romania*, 1911, p. 559-570, plusieurs petits traités extraits du manuscrit français 25545 de la Bibliothèque nationale, qu'il avait déjà décrit en détail dans l'introduction de son édition de *Li regres Nostre Dame* d'Huon le Roi (Paris, 1907, in-8).

— Le manuscrit français 1374 de cette même bibliothèque vient de donner lieu à une publication de A. C. Ott : *Das altfranzösische Eustachiusleben der Pariser Handschrift fr. 1374 zum ersten Male herausgegeben* (Erlangen, Junge, 1912 ; in-8 de XXXIX-97 p.).

— De même un manuscrit persan a été édité par Edw. G. Browne : *Kitáb-i Nuqtatu'l-Káf, being the earling history of the Bábis, compiled by Hájji Mirzá Jáni of Káshán, edited from the unique Paris suppl. persan 1071* (Leiden, Brill, 1910 ; in-8 de XCVI-380 p.).

— L'attention a été récemment attirée sur deux manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève : *Le dit du Boudin* (ms. n° 792), composé par un étudiant parisien à la fin du XIVe siècle (*Romania*, 1911, p. 76-80), et le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, dont le texte (n° 2019) a été étudié par M. Ant. Thomas (*Romania*, 1911, p. 32-37).

— Les manuscrits et dessins d'Emmanuel Wallet (1771-1855), conservés à la bibliothèque de Douai (n° 1137) ont été étudiés dans un article de M. P. Parent (*Revue du Nord*, 1911, p. 265-284).

— Grâce à un manuscrit de la bibliothèque de Munich, M. R. Fawtier a pu donner une idée de ce qu'était à la fin du XVe siècle la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Evre-lez-Toul (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1911, p. 123-156).

— M. Maurice Lecomte apporte quelques détails nouveaux sur la bibliothèque de l'École centrale de Fontainebleau à l'époque révolutionnaire (*Annales de la Société hist. et arch. du Gâtinais*, 1911, p 9-22).

— Dans le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Bayonne*, 1911, p. 69-86, M. A. Détroyat signale un manuscrit de la bibliothèque de cette ville, un recueil de ballets royaux des années 1617-1672, intéressant à consulter surtout pour les descriptions de décors qui y sont indiquées.

**Grande-Bretagne**. — On a découvert dans la bibliothèque de l'évêché catholique de Portsmouth 26 feuillets anciennement enlevés aux fameuses Heures de Savoie presque entièrement détruites par l'incendie de la bibliothèque de Turin en 1904 ; ces feuillets ont été publiés aux frais de M. H. Yates Thompson, et étudiés par M. le comte P. Durrieu qui a montré le mérite de cette précieuse trouvaille (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1911, p. 500-555).

— Dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1911, p. 536-543, M. Fr. Winkler décrit les miniatures du bréviaire de Jean sans Peur, manuscrit du British Museum, et les attribue à Pol de Limbourg ou à son école.

— Une exposition de bibles manuscrites et imprimées a eu lieu récemment au British Museum, et le catalogue en a paru sous ce titre : *British Museum ; Bible Exposition (1911) ; Guide to the manuscripts and printed books exhibited in celebration of the Tercentenary of the authorised Version* (London, 1911, in-8 de 64 p. et 8 pl.)

— Dans le tome XL (1911) de la *Romania*, M. Paul Meyer termine sa notice sur le manuscrit Egerton 743 du British Museum, par un complément relatif à une vie de saint Édouard (p. 41-69), signale un fragment du comput de Philippe de Thaon, de XIIIe siècle, dans le manuscrit additional 4166 de la bibliothèque de l'Université de Cambridge (p. 70-76), et décrit le manuscrit Sloane 1611 du British Museum, contenant une poésie de N. Bozon, des traités de médecine en français, et une vie de sainte Marguerite (p. 532-558 et pl.).

— La Mitchell Library, à Glasgow, fondée en 1877 avec des subsides privés, a pris une très grande extension (400000 vol.); les nouveaux bâtiments ont été inaugurés en octobre 1911.

**Italie.** — Le P. Alb. Poncelet a imprimé dans les *Analecta Bollandiana*, XXX (1911), p. 137-250, le catalogue des manuscrits hagiographiques latins des différentes bibliothèques de Naples (Nazionale, Brancacciana, Oratoriana, Magnum Archivum).

- M. Ant. Thomas a étudié (*Romania*, 1911, p. 571-608) les manuscrits français et provençaux des ducs de Milan au château de Pavie, ajouté quelques renseignements à ceux qu'avaient jadis donnés Delisle et Mazzatinti, et paraît surpris que cette collection n'ait pas attiré l'attention des bibliographes comme celles d'Este (à Modène) et des Gonzague (à Mantoue); il réimprime partiellement les catalogues de 1426 et de 1459, et, en appendice, consacre deux notices spéciales aux manuscrits français 430 et 1142 de la Bibliothèque nationale, qui étaient conservés autrefois au château de Pavie.

**Pays-Bas.** — La bibliothèque royale de La Haye conserve sous le n° 666 un manuscrit du XVIe siècle à miniatures, qui est le livre d'heures de Jean Lallement le jeune, seigneur de Marmagne en Berri; M. P. Gauchery l'étudie en grand détail dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1910, p. 313-362.

— A Copenhague (Gyldendal) a paru, par les soins de MM. R. O. Besthorn et J. L. Heiberg, le fascicule 1er du tome III de l'édition d'Euclide avec un commentaire arabe d'après un manuscrit (n° 399) de la bibliothèque de Leide : *Euclidis elementa ex interpretatione Al-Hadschdschadschii cum commentariis Al-Narizii* (in-8 de 84 p.).

**Roumanie.** — Dans ses *Studii şi critice* (Bucareşci, Göbl, 1910; in-8 de IV-123 p.), M. D. Russo a donné un examen critique du catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Académie roumaine publié par M. Litzica.



**Russie.** — Un premier congrès des bibliothécaires russes a eu lieu au mois de juin 1911.

**Suisse.** — M. Hipp. Aubert termine dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1911, p. 556-599, la série d'articles qu'il a consacrés aux manuscrits du fonds Petau incorporés à la bibliothèque de l'Université de Genève.

**Turquie d'Asie.** — La cathédrale Saint-Jacques de Jérusalem possède une suite d'évangéliaires arméniens illustrés, des XVI^e-XVII^e siècles, qui viennent d'être décrits par A. Baumstark dans les *Monatshefte für Kunstwissenschaft*, 1911, p. 251-260 (avec planches).

---

L'Association des bibliothécaires français vient de faire paraître en volume la série des conférences faites l'an dernier à l'École des hautes études sociales sous son patronage : *Bibliothèques, livres et librairies* (Paris, M. Rivière, 1912; in-8 de [IV-]VI-275 p.). On y trouvera des articles utiles, comme celui de M. Jean Gautier sur les bibliothèques de droit et de sciences sociales existant à Paris, et celui de M. J. Deniker sur les bibliothèques scientifiques (il y aurait beaucoup d'observations à faire sur la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, et que M. Deniker n'a pas faites), et un tableau des bibliothèques municipales françaises dressé par l'excellent bibliothécaire d'Amiens, qui a pris la sienne pour exemple (sa modestie lui interdisait de dire pour modèle). On lira d'intéressantes constatations faites en Suisse par M. C. Bloch sur le prêt entre bibliothèques et sur les catalogues collectifs fonctionnant dans ce pays, et, à un point de vue spécial, celles de M. H. Bourrelier, éditeur, sur la librairie classique et le livre d'enseignement. — Quant au reste, qu'il s'agisse des rapports du bibliothécaire avec le public, de l'avenir du livre, ou des services (?) que rend l'Institut international de bibliographie (on devrait plutôt nous dire ce qu'il coûte inutilement, en travail et en argent), ce sont là matières amples à conférence, mais valait-il la peine de les imprimer ? Les mêmes auteurs, parmi lesquels sont d'excellents bibliothécaires, étaient capables de nous faire des confidences infiniment plus curieuses sur leurs divers services ; mais il fallait compter avec les auditeurs qu'on leur présentait, et avec les programmes qu'on leur imposait peut-être. On peut souhaiter que ces programmes s'élargissent et que, parmi les auditeurs passés ou futurs, naissent des bibliothécaires et des libraires qui seront l'honneur de leur profession ; mais si l'on songe à leur inculquer des idées fausses (que tout est pour le mieux, par exemple, dans le fonctionnement des bibliothèques françaises) ou absurdes (comme l'application du système décimal à tous les services), mieux vaudrait sans doute que ces élèves aillent faire ailleurs un apprentissage plus rationnel et plus pratique.

---

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Répertoire d'art et d'archéologie.** — Ce précieux répertoire, dont nous avons annoncé l'apparition, poursuit sa marche régulière dans les meilleures conditions. Les fascicules 8 et 9, récemment distribués par la Bibliothèque d'art et d'archéologie où il s'élabore, forment les troisième et quatrième trimestres de la seconde année : il reste à paraître, comme pour le premier volume, une table générale très développée. L'abondance des renseignements fournis par ce répertoire, le grand nombre de périodiques de toutes langues qui s'y trouvent dépouillés et analysés, la méthode de travail adoptée par les différents collaborateurs, tout contribue à son importance bibliographique et à son succès croissant. Signalons aussi une addition récente à chaque fascicule : la liste détaillée des nouveaux catalogues de ventes d'objets d'art (chronologique, par pays).

**Publications de la Library of Congress**. — Ont paru dans ces derniers mois : *Classification ; Class A, General Works, Polygraphy* (W., 1911 ; in-8 de 63 p.) ; et *Class L, Education* (W., 1911 ; in-8 de 161 p.) ; — *Select list of references on Wool, with special reference to the Tariff*, by H. B. Meyer (W., 1911 ; in-8 de 163 p.) ; — *Select list of references on Employers' Liability and Workmen's Compensation*, par le même (W., 1911 ; in-8 de 196 p ) ; — *Select list of references on Parcels Post* [colis postaux], par le même (W., 1911 ; in-8 de 39 p.) ; — *Select list of references on Boycotts and Injunctions in Labor disputes*, par le même (W., 1911 ; in-8 de 69 p.) ; — *Additional references relating to reciprocity with Canada*, par le même (W., 1911 ; in-8 de 44 p.) ; — *Additional references relating to Taxation of Incomes*, par le même (W., 1911 ; in-8, p. 87 à 144) ; — *Additional references relating to Mercantile Marine Subsidies*, par le même (W., 1911 ; in-8, p. 141 à 164) ; — *Additional references relating to popular Election of Senators*, par le même (W., 1911 ; in-8, p. 41 à 55). On voit que, par l'impression de fascicules supplémentaires, l'administration de la Bibliothèque du Congrès à Washington tient à honneur de mettre au courant les travaux bibliographiques dont elle a pris l'initiative. Et réservons une mention spéciale à la publication de Eliz. Howard West, *Calendar of the Papers of Martin Van Buren* (W., 1910 ; in-8 de 757 p. et pl.) d'après les origi-

naux conservés à la même bibliothèque. Van Buren (1782-1862) a été, on le sait, président de la République des États-Unis de 1836 à 1841.

**Bibliotheca hagiographica latina.** — Cette publication, ayant paru par fascicules successifs, a été complétée par un supplément, joint au dernier fascicule, qui occupe les pages 1305-1387 de l'ouvrage. C'est ce supplément qui, après dix années écoulées, est réédité, sur de nouvelles bases et avec une grande abondance de documents rassemblés pendant cette période, par les Bollandistes : *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis ; Supplementi editio altera auctior* (Bruxellis, 1911 ; in-8 de VIII-355 p.). On y a joint un index des auteurs qui n'est, semble-t-il, qu'un essai provisoire.

**Bibliographie philosophique.** — Le *Bulletin de la Société française de philosophie*, sous les auspices de M. Xavier Léon, a joint, à partir de la dixième année de sa publication (1910), un bulletin bibliographique qui occupe en 1910 les pages 213-319 et en 1911 les pages 197-319 (il s'édite aussi à part : Paris, Hachette, in-8, au prix de 4 fr. le fascicule annuel) et signale, outre la littérature philosophique courante de langue française, toutes les notices et critiques contenues dans les périodiques : c'est un excellent répertoire, comprenant 1663 et 2058 numéros respectivement, qui paraît devoir se continuer avec une équipe de collaborateurs érudits et dans d'excellentes conditions.

**Bibliographies individuelles.** — En tête des *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna* (Firenze, tip. Ariani, 1911 ; in-4 de XXVI-959 p.), M. G. Vandelli a inséré la liste de tous les travaux de l'érudit philologue italien de 1867 à 1910 ; — de même le premier fascicule paru des *Baron Heinr. von Geymüller's nachgelassene Schriften* (Basel, Kober, 1911 ; in-8 de XVI-121 p. et fig.) débute par une bibliographie des publications du savant archéologue, dressée par O. P. Tiocca. — A part ont paru : *Vollständiges Verzeichnis der im Druck erschienenen Werke von Richard Strauss*, von Rich. Specht (Wien, 1911 ; in-8 de 42 p.); — *Bibliographie der Schriften Wilhelm Bachers*, von Ludw. Blau (Frankfurt am Main, 1910 ; in-8 de 64 p.); — *Bibliographie des travaux archéologiques du R. P. de La Croix*, par Émile Ginot (Poitiers, 1911 ; in-8 de 94 p. et fig. ; extr. des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*) ; — *Mgr Xavier-Marie-Joseph Barbier de Montault ; bio-bibliographie*, par Étienne Girou (Angers, Siraudeau, 1910 ; in-8 de 461 p. et fig.); — *Bibliografia de D. Marcelino Menéndez y Pelayo*, por A. Bonilla y San Martin (Madrid, Suarez, 1911 ; in-8 de 33 p.). - Signalons encore la bibliographie du comte de Contades, par H. Tournouer et W. Challemet (*Bulletin de la Société hist. et arch. de l'Orne*, XXIX, 1910, p. 258-288) ; — et celle d'Eugène Thoison, par F. Sadler et Henri Stein, dans les *Annales de la Société hist. et arch. du Gâtinais*, XXIX, 1911, p. 174-184.

Pour des illustrations plus anciennes, on devra se reporter aux publications suivantes : *Saggio di bibliografia egidiana* [Egidio Colonna], per G. Boffito (Firenze, Olschki, 1911 ; in-4 de XXXI-78 p. ; extr. de la *Bibliofilia*) ; — *Essai d'une bibliographie de Saint-Just*, par Ch. Vellay (Le Puy, 1910 ; in-8 de 31 p. ; extr. de la *Revue historique de la Révolution française*) ; — *Hebbel-Bibliographie; ein Versuch*, von H. Wütschke (Berlin, Behr, 1910 ; in-8 de v-163 p. ; vol. VI des Veröffentlichungen der deutschen bibliographischen Gesellschaft) ; — *Bibliographie de Montalembert*, par le R. P. Lecanuet, dans la *Revue Montalembert* (numéro du 25 décembre 1910) ; — et *Bismarck in der Literatur; ein bibliographischer Versuch*, von Arth. Singer (Würzburg, Kabitzsch, 1909 ; in-8 de VI-252 p.).

**Quelques catalogues de livres précieux.** — Les 16-17 juin 1910 ont été vendus à Amsterdam (Fred. Muller) un grand nombre de manuscrits, documents et autographes provenant des collections des chevaliers Van Rappard et du pasteur H. A. Lütge (d'Amsterdam); on y voyait une série considérable de curieux « albums amicorum » des XVI^e^-XVIII^e^ siècles, et le livre de prières de Gaspard de Coligny, avec annotations autographes, qui avait figuré déjà dans une exposition rétrospective consacrée à la maison d'Orange en 1898. — Le catalogue XLI de J. Halle, antiquaire à Leipzig, contient des incunables rares, des manuscrits et des livres à figures en grand nombre. — Le catalogue XI (1911) de la librairie ancienne T. De Marinis, à Florence, renferme aussi des manuscrits, autographes, incunables et livres rares ; il est illustré de planches et de figures. — De même le catalogue LXXVI (1911) de la librairie ancienne L. S. Olschki, à Florence : « Incunabula typographica », abondamment illustré et plein de raretés (par exemple une impression de Lübeck, de l'année 1496). Il faut y joindre les catalogues suivants LXXVII-LXXX, spécialement consacrés aux livres à figures de l'école allemande des XV^e^ et XVI^e^ siècles (avec index des artistes). — La librairie J. Pearson, à Londres, a édité aussi de somptueux catalogues, notamment une série de somptueuses reliures : *Two hundred books from the libraries of the World's greatest Book collectors Grolier to Beckford* (in-8 de VI-127 p. et pl.) ; — et *500 important books, manuscripts and autograph letters* (in-8 de VIII-400 p. et pl., en deux volumes).

---

# COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

## REVUES SPÉCIALES

1. — Zentralblatt für Bibliothekswesen (nov. 1911) : P. Schwenke, Zu den Zetteldrucken der königl. Bibliothek; — Fr. Schillmann, Die juristische Bibliothek des Georgius Sabinus; — L. Neubaur, Zur Bibliographie der Sage vom ewigen Juden; — E. Spencer Dodgson, Leiçarragas Baskish New Testament.

— Zentralblatt für Bibliothekswesen (dez. 1911) : H. Escher, Vom schweizerischen Bibliothekswesen; — E. Meyer, Zur Geschichte des Codex argenteus Upsaliensis.

2. — Revue des Bibliothèques (oct.-déc. 1911) : Em. Chatelain, Les reliures armoriées de la bibliothèque de l'Université; — E. Wickersheimer, Une erreur des bibliographes médicaux (Nicolaus Prepositi confondu avec Nicolaus Salernitanus); — L. Canet, Quelques remarques sur d'anciens sacramentaires; — H. Vaganay, Un sonnet italien peu connu (quatre traductions du Stabat Mater du XVI[e] siècle); — G. Lepreux, Contributions à l'histoire de l'imprimerie parisienne [suite].

3. — Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français (juill.-déc. 1911) : P. Cornu, Les bibliothèques d'art et d'art appliqué en France; — H. Dehérain, Quelques opinions anglaises sur l'inutilité des bibliothèques; — C. Bloch, Le récolement dans les bibliothèques; — Eug. Morel, Le biblophote.

4. — L'Archiginnasio (nov.-dic. 1911) : A. Sorbelli, Le biblioteche comunali; — H. Nascimbeni, Note e documenti intorno a Giulio Cesare Croce.

5. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (nov.-déc. 1911) : L. Morin, L'imprimerie à Troyes pendant la Ligue; — P. Hildenfinger, La bibliothèque de Bernard de Valabrègue; — F. Lachèvre, Une première attaque inconnue de Claude Garnier, dernier tenant de Ronsard, contre Th. de Viau; — Eug. Griselle, La seconde évasion de la Reine mère.

6. — Magyar Könyvszemle (oct.-déc. 1911) : B. Fabó, L'époque du livre de tablature d'Esterhazy; — A. Aldásy, Les archives de Düssel-

dorf et de Karlsruhe; — B. Iványi, L'écriture et les livres à Eperjes aux xve-xvie siècles [fin]; — P. Gulyás, La bibliothèque de Saint-Marc à Venise et le bréviaire de Grimani; — A. Zambra, Le manuscrit 58 de la bibliothèque Széchényi en rapport avec la légende italienne d'Attila; — Les règles de reliure des bibliothèques; — E. Harsányi et J. Toderescu, Contributions au premier volume de l'ancienne Bibliothèque hongroise de Ch. Szabó; — G. Fitos, La littérature bibliographique hongroise dans le 3e trimestre de 1911.

7. — Nederlandsch Archievenblad (1911/12, n° 2) : C. Pijnacker Hordijk, Lijsten der Utrechtsche prelaten vóór 1300 [suite]; — De dreigende desorganisatie van het Algemeen Rijksarchief; — H E. van Gelder, De gemeente-archieven in 1910.

8. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (sept.-oct. 1911): A. Paz y Melia, La cuestión de las Bibliotecas nacionales y la difusión de la cultura [suite]; — M. Menéndez y Pelayo, Dos palabras sobre el Centenario de Balmes; — J. Alemany, La geografía de la Peninsula ibérica [suite]; – J. Paz, El segundo Congreso internacional de archiveros-bibliotecarios en Bruselas; — Instrucciones para la Catalogación de manuscritos, estampas, dibujos originales, fotografías y piezas de música de las Bibliotecas públicas; — A. M. de Barcia, Indices del Catálogo de la collección de dibujos originales de la Biblioteca nacional [suite].

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (nov.-dic. 1911) : Latorre y Badillo, Representación de los Autos sacramentales en el período de su mayor florecimiento [suite]; — L. Serrano, Traducciones castellanas de los « Morales » de San Gregorio; — Correspondencia de los Reyes Católicos con el Gran Capitán durante las campañas de Italia [suite]; — R. del Arco, Los archivos parroquiales y el municipal de Huesca; — Indice de la Revista [suite].

9. – La Bibliofilia (ag.-sett. 1911) : A. Tenneroni, Il libro di una Fraternita di San Sebastiano; — E. Celani, Il carteggio dei Barberini; — H. Vaganay, Les romans de chevalerie italiens d'inspiration espagnole [suite]; — U. Cassuto, Incunaboli ebraici a Firenze.

— La Bibliofilia (ott.-dic. 1911) : A. Avena, I libri del notaio veronese Bart. Squarceti da Cavajon (1420); — C. Frati, Bollettino bibliografico marciano; — P. d'Ancona, Di altri codici miniati di scuola fiorentina posseduti dalla libreria Olschki di Firenze; — L. S. Olschki, Livres inconnus des bibliographes.

10. — The Library Journal (june 1911) : A. E. Bostwick, Two tendencies of American Library Work; — S. H. Ranck, The relation of the Public Library to technical Education; — D. C. Barrow, The Library as a form of Extension Work; - G. E. Scroggie, Library Publicity; — Dedication of the New York Public Library; — Alabama and Massachusetts Legislation of Library.

— THE LIBRARY JOURNAL (july 1911) : J. I. Wyer, What the Community owes the Library ; — A. S. Tyler, Effect on the Commission plan of City Government on Public Libraries ; — Ch. H. Brown, Limitations of the Branch Librarian's Initiative ; — H. G. Eddy, California County free Libraries ; – A. E. Bostwick, The Administration of a Public Library especially its Public or municipal Relations.

— THE LIBRARY JOURNAL (aug. 1911) : J. T. Jennings, Municipal civil Service Methods as affecting Libraries ; — F. Hopper, The basis of support of Organizations for Public Library Work ; — C. Martel, Classification, a brief Conspectus of present day Library Practice ; — W. R. Reinick, Checking serial Publications ; — J. Pleger, Some Inconsistencies in the Bookbinding Art.

— THE LIBRARY JOURNAL (sept. 1911) : D. C. Brown, The State Library ; — G. A. Howell, The Library as an aid to technical Education ; — J. B. Kaiser, Some phases of Reference Work ;

— THE LIBRARY JOURNAL (oct. 1911) : F. P. Hill, Library Associations and Library Meetings ; — J. S. Billings, Public Library Systems of greater New York ; — R. R. Bowker, The literature of Copyright ; — P. Roberts, The Library and the foreign-speaking Man ; — R. S. Granniss, The typographic Collection of the Grolier Club and its Classification.

— THE LIBRARY JOURNAL (nov. 1911) : Symposium on printed Catalog Cards ; — H. W. Kent, Cooperation between Libraries, Schools and Museums ; — L. R. Wilson, Organization and Administration of the College Library ; — Library Progress in British Columbia.

— THE LIBRARY JOURNAL (dec. 1911) : J. Pettee, A Classification for a theological Library ; — F. S. Dellenbaugh, The Library of the american Geographical Society ; — M. L. Raney, The Multigraph and the Flexotype in cataloging Work ; — Libraries for the patients in Hospitals for the insane ; — The New Mittchell Library (Glasgow).

---

## COMPTES RENDUS

**Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada,** par J.-EDMOND ROY. Ottawa, G. H. Parmalee, 1911 ; in-8 de IV-1093 p

On sait tous les efforts que tentent les historiens du Canada pour recueillir en Europe les moindres documents d'archives relatifs à leur pays. Pour y aider, la Carnegie Institution a entrepris de faire transcrire tous les matériaux de cette histoire, et Paris offre à ce point de vue une mine incomparable. Chargé d'étudier ces sources, M. Roy a

passé quelques mois à Paris, et son volumineux rapport est le fruit de ce séjour. Est-ce à dire que l'exploration ait été complète, et surtout personnelle ? Il semble qu'on ne puisse répondre par l'affirmative. On y apercevra tels extraits de l'*Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères*, d'A. Baschet, ou de l'*État sommaire des archives de la marine*, qui indiquent suffisamment quel usage a été fait de ces volumes. Était-il alors nécessaire de faire imprimer un rapport aussi considérable ? De longues dissertations sur les familles acadiennes sont au moins superflues, et n'auraient pas dû trouver leur place ici : encore fallait-il ne pas y laisser figurer des erreurs capitales qui déparent et déconsidèrent ce rapport, où le bluff paraît entrer pour une trop grande part. A. D.

---

**Dalloz. Répertoire pratique de législation, de doctrine et de jurisprudence,** publié sous la direction de MM. Gaston Griolet et Charles Vergé, t. I. Paris, Bureau de la jurisprudence générale Dalloz, 1910 ; in-4. (vᵒ archives, p. 542-547.)

Les principaux traités sur l'administration de nos archives sont insérés dans les grands dictionnaires de jurisprudence. C'est ainsi que les articles *Archives* du *Répertoire administratif*, de Léon Béquet[1] et du *Répertoire général alphabétique du droit français*[2] sont, à l'heure actuelle, les meilleurs ouvrages à consulter sur l'organisation des plus notables dépôts d'archives de notre pays. Ces excellents traités sont déjà arriérés et il entrait dans le cadre de la refonte actuelle du répertoire Dalloz de nous donner la mise à jour nécessaire.

La *Jurisprudence générale du royaume*, publiée par Dalloz, de 1827 à 1832, ne contenait pas d'article *archives* ; cette rubrique fut introduite dans la seconde édition parue de 1845 à 1870, sous le titre de *Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence.* Le traité qui l'accompagne, auquel est adjointe en notes la publication des textes les plus importants, est un copieux exposé de l'histoire et de l'organisation des archives. Il fut complété dans le tome Ier, paru en 1887, du *Supplément* à ce répertoire. Le but du *Répertoire pratique* n'est pas de nous donner une nouvelle édition mise au courant de la législation actuelle des articles parus en 1846 et 1887. Le nouveau *Répertoire,* en effet, se propose d'être court, précis et pratique ; il proscrit presque complètement toute considération historique et doctrinale ; c'est un simple guide d'administration que nous pouvons y trouver.

L'article est précédé d'un « tableau de la législation » où, suivant le plan adopté, ne sont énumérées que les dispositions législatives utiles

1. Tome I (Paris, 1883, in-4), p. 400-490. Article de M. Gabriel Richou tiré à part en un vol. in-8 sous le titre : *Traité théorique et pratique des archives publiques.*

2. Tome V (Paris, 1889, in-4). Article de M. Eugène Lelong.

encore aujourd'hui. En se plaçant à ce point de vue, il apparait au premier coup d'œil que le choix dans la législation complète a été fait avec une grande inexpérience du service des archives. Si, par exemple, la circulaire de 1842 sur les archives communales est signalée, celle de 1841 sur les archives départementales, dont l'importance est égale, est omise. Les lois des 28 pluviôse an VIII et 10 août 1871, la circulaire du 26 octobre 1891 avaient leur place bien mieux désignée dans ce tableau que les décrets portant versements de divers papiers aux Archives nationales qui ont maintenant sorti tout leur effet. De même, puisque le dernier texte cité est du 27 janvier 1910, il semble qu'on aurait pu faire mention aussi de l'importante circulaire du 25 mars 1909. On constate également dans la bibliographie, qui suit, des lacunes graves; le livre sur les *Archives de l'histoire de France*, de MM. Langlois et Stein, n'y est pas signalé, par exemple, et, quoiqu'il n'ait pas un but administratif, on ne comprend pas son absence dans une liste où figurent les ouvrages de Bordier et du marquis de Laborde.

L'article lui-même se compose de 76 paragraphes, groupés suivant les mêmes chapitres que ceux du *Répertoire* antérieur, où sont étudiées notamment la propriété des documents d'archives, l'administration centrale des archives, les Archives nationales, les archives de la Chambre des députés, du Sénat, du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, des ministères, les archives locales (départementales, communales, hospitalières et des anciens établissements publics du culte), enfin, l'École des chartes. On regrettera que dans ce traité, comme dans tous les précédents d'ailleurs, on n'ait pas tenté l'étude des diverses archives locales autres que les archives départementales, communales ou hospitalières, qui ont elles aussi leurs règles bien définies. Signalons quelques textes nouveaux [1] cités dans les courtes notices consacrées à chaque division : un jugement du tribunal civil de Lyon du 25 janvier 1899, sur l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des documents des établissements religieux ou de bienfaisance de l'ancien régime, l'arrêt du conseil d'État du 11 décembre 1903, sur la nomination du directeur des archives, celui du 10 avril 1908, sur la nomination de l'archiviste des Bouches-du-Rhône, l'article 34 de la loi des finances du 31 décembre 1907 sur le versement des archives de l'administration de l'Enregistrement, la discussion au Sénat, le 17 mars 1908, du projet de loi sur le dépôt aux archives départementales des minutes notariales. Ces nouvelles indications sont précieuses; il est dommage, par contre, que la mise à jour n'ait pas été plus sérieusement étudiée, et on ne lit pas sans étonnement que les Archives natio-

1. En considérant l'article *Archives* (par MM. Rocquain et Lelong) du *Dictionnaire de l'administration française* de Maurice Block (5[e] édit, Paris, 1905, 2 vol. in-8) comme le dernier état de la question antérieurement publié.

nales dépendent de la direction du secrétariat et de la comptabilité du ministère de l'instruction publique ou que la suppression des papiers inutiles des archives départementales est encore régie par les dispositions de 1844 et de 1880. Ces insuffisances sont de nature à ébranler la confiance que l'on est porté à accorder à un *Répertoire* réputé et sa consultation ne saurait dispenser d'avoir encore recours aux ouvrages sur les archives parus antérieurement. CL. BRUNEL.

---

**Bibliography of Aeronautics,** by PAUL BROCKETT. City of Washington, published by the Smithsonian Institution, 1910; in-8 de XIV-940 p. [Smithsonian Miscellaneous Collections, vol. 55.]

S'il est une science qui s'est développée depuis quelques années avec une étonnante rapidité, c'est bien l'aéronautique, aujourd'hui subdivisée techniquement en une série de matières variées. Aussi la littérature du sujet s'est-elle fatalement accrue dans des proportions équivalentes. Nous sommes loin de l'essai de bibliographie dû à G. Tissandier (paru en 1887); et les brochures de W. H. Kühl (Berlin, 1895 et 1902) étaient notoirement insuffisantes. Mais, tandis que l'ouvrage de Tissandier énumérait 800 titres, on arrive avec M. Paul Brockett au total de 13500 articles; et son répertoire, arrêté au 1er juillet 1909, ne comprend aucune des études contemporaines en surnombre qui exigeront un supplément sans doute prochain. Si l'*Aeronautical annual*, de James Means, qui enregistrait la production courante, a cessé de paraître après trois années, par contre, les périodiques relatifs à l'aéronautique se sont développés et augmentés de nombreuses unités.

C'est ce dépouillement des périodiques de toutes langues qui a fourni le contingent le plus fort. Ajoutez à cela les livres et les périodiques scientifiques d'ordre général (*Nature*, *Cosmos*, *Génie civil*, par exemple); et vous aurez tout le secret de l'abondante documentation du zélé bibliothécaire de la Smithsonian Institution. Son ouvrage n'est pas présenté chronologiquement [1], et peut-être doit-on le regretter, car ce système (avec une table onomastique bien entendu) eût présenté quelques avantages indéniables. M. Brockett a préféré, pour éviter sans doute un index considérable, cataloguer les articles d'après le nom de l'auteur ou le premier mot du titre, en englobant dans son répertoire, à leur ordre alphabétique, les noms de matières et de personnes qu'il y avait lieu de faire ressortir (par ex. : Aéro-Club, Aérodrome, Ascensions, Atmosphère, Bird flight, Concours, Gordon-Bennett, Météorologie, Montgolfier, Wright, Zeppelin, etc.). Les renvois m'ont paru d'ailleurs toujours exacts, et la précision du bibliographe mérite en général tous les éloges. Çà et là, quelques inexac-

1. Il était au moins nécessaire d'adopter l'ordre chronologique dans l'intérieur d'un même article (voir au mot « Valès »).



titudes, assez excusables chez un étranger, sont à relever, bien qu'il eût été, semble-t-il, facile de les éviter : les ouvrages de Guido Castagneris sont placés les uns à son prénom, les autres à son nom ; Henry Deutsch de la Meurthe figure au mot « Meurthe », avec une série de numéros, tandis qu'à « Deutsch » ce sont d'autres renvois ; une confusion paraît s'être établie entre le capitaine Jules Voyer (aujourd'hui lieutenant-colonel, sous-directeur du parc aérostatique de Meudon) et un certain « von Voyer » d'une existence problématique et qu'il eût été préférable d'ignorer ; enfin, la terminologie diffère suivant la langue dans laquelle est publié l'article mentionné, ce qui amène à quelques bizarreries et singularités, et ce défaut est accusé même pour les noms propres (le prophète Ezéchiel se trouve dédoublé, parce que deux articles le concernent, et que ces articles sont écrits l'un en anglais, l'autre en français).

Dans une publication de cette importance, ce sont là des vétilles, et l'on se déclarerait satisfait d'avoir toujours d'aussi précieux instruments de travail au prix de quelques incorrections inévitables.

H. S.

---

**Catalogue général de la librairie française ;** Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz, par D. Jordell. T. XXI-XXII (période de 1906 à 1909). Paris, D. Jordell, 1910-1911 ; 2 vol. in-8 de IV-616 et 627 p. — Prix : 60 fr.

Avec une régularité très méritoire, ce catalogue, universellement connu et apprécié, se continue par périodes quinquennales. Les deux volumes se référant à la période 1906-1909 sont publiés, et cette partie alphabétique sera bientôt complétée, comme les précédentes, par une seconde partie méthodique (formant table des matières). Toujours préparé avec la même conscience, imprimé avec la même netteté, cet indispensable répertoire de la production bibliographique française se poursuit depuis 1840, et c'est là un bel exemple de longévité. A très peu d'exceptions près, il est composé à l'aide du dépôt légal français[1], et par suite il offre encore quelques lacunes inévitables ; mais quel travail de cette nature peut se flatter de n'en point présenter ? On devra admirer plutôt l'excellence et la sûreté de l'information ; on y devra puiser avec une parfaite sécurité. Car il tient une place très honorable et très enviable à côté de son similaire le répertoire quinquennal allemand de Leipzig. H. S.

1. Auquel il faut ajouter la production bibliographique de la Belgique et de la Suisse française.

---

**Bibliographie d'articles de périodiques concernant la Bretagne** (1798-1900), par J. Coupel. Rennes, Plihon et Hommay, 1911 ; in-8 de 296 p. — Prix : 10 fr.

Employé à la bibliothèque de la ville de Rennes, M. Coupel a pu constater combien les périodiques étaient difficilement consultables et méconnus, même lorsqu'ils possèdent des tables générales (trop souvent mal présentées ou insuffisantes). Il a voulu remédier à cet inconvénient, et s'est consciencieusement attelé à une besogne un peu rebutante, mais féconde en résultats. Il a dépouillé un à un tous les périodiques bretons (y compris des annuaires, des bulletins d'associations, voire quelques journaux) pour le XIX[e] siècle entier, s'arrêtant à l'année 1900, date de la création d'un bulletin bibliographique régulier dans les *Annales de Bretagne*. Il a dépouillé en outre les articles locaux qu'il a pu découvrir dans une série de périodiques généraux et parisiens qui offraient un particulier intérêt, tels que la *Revue archéologique*, la *Revue d'anthropologie*, le *Bulletin monumental*, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la *Revue d'ethnographie*, la *Revue des Sociétés savantes*, la *Revue des traditions populaires*, la *Revue historique de droit*. Peut-être y aurait-il eu utilité à augmenter de quelques unités ce groupement, où l'on eût aimé à trouver par exemple la *Revue celtique* [1], la *Revue maritime et coloniale*, qui certes auraient fourni des articles à ne pas dédaigner. On me répondra qu'il fallait se restreindre, et qu'en l'état cette bibliographie est précieuse : je m'empresse d'y acquiescer. J'ajouterai qu'elle est classée, suivant un plan judicieux, en huit subdivisions : Monographies locales, Histoire de Bretagne, Archéologie, Ethnographie et beaux-arts, Numismatique, Hagiographie, Biographie et bibliographie, Mélanges (agriculture, commerce, climat, géologie, etc.) [2], Légendes et traditions populaires. Dans chaque subdivision, les articles sont classés d'après le nom des auteurs alphabétiquement, et à cet inconvénient il est paré par des tables d'auteurs, de personnes et de lieux. Peut-être eût-il été possible de compléter, sans trop de peine, ces précieux index par une table des matières, car il est assez malaisé de retrouver dans la bibliographie de M. Coupel ce qui concerne la Ligue, la Terreur, l'émigration, les menhirs, la sorcellerie, l'imprimerie, les fonts baptismaux, les clochers, ou tels autres sujets historiques ou archéologiques que l'on songera à étudier. Si le zélé auteur de ce volume entreprend d'autres travaux bibliographiques, il pourra songer à introduire ces petites améliorations. En attendant, on peut le remercier sincèrement de son premier essai.

H. S.

1. Il est, en effet, un peu surprenant que d'Arbois de Jubainville ne figure dans tout ce recueil qu'avec un seul article paru dans la *Revue des questions historiques*.

2. J'aurais plutôt présenté un chapitre de « Géographie humaine ».



**Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique**; t. IX, par J. Van den Gheyn, S. J., conservateur à la Section des manuscrits, et E. Bacha, conservateur adjoint. Bruxelles, Lamertin, 1909; in-8 de x-446 p.

Ce nouveau volume continue la subdivision *Histoire*, et est entièrement consacré à l'histoire particulière des provinces belges. C'est dire son importance à ce point de vue. On y notera, par exemple, quelques chroniques de Flandre et des registres du conseil de Flandre, plusieurs manuscrits de chroniques liégeoises (Jacques de Hemricourt, Jean de Stavelot, Jean d'Outremeuse, etc.), des textes de coutumes, des épitaphiers brugeois, des recueils relatifs aux impôts, et quelques volumes précieux, entre autres un exemplaire des *Chroniques du Hainaut*, de Jacques de Guise, manuscrit original en trois volumes de la traduction de Jean Vauquelin (n° 6419), exécuté pour Philippe le Bon et orné de splendides miniatures, dues à Guillaume Vrelant et à Loyset Liédet; et le tome I des Chroniques de Louis Bresin (le tome III à Paris, le tome II non retrouvé). Parmi les manuscrits acquis depuis peu d'années, on peut citer des lettres relatives à la bataille de Waterloo (n° 6619), et, dans un tout autre ordre d'idées, un court fragment inédit d'un ancien cartulaire de l'église de Saint-Pierre de Liége (n° 6588).

On ne peut que se féliciter de posséder enfin un inventaire détaillé et soigné des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique, inventaire qui faisait grandement défaut, et auquel on pourra se fier désormais, les deux auteurs ayant mérité, à nous doter ainsi, tous nos remerciements. H. S.

---

**Gallia typographica, ou Répertoire bibliographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution**, par Georges Lepreux. Série départementale; II (Provinces de Champagne et de Barrois). Paris, H. Champion, 1911; in-8 de iv-392 et 152 p. — Prix : 25 fr.

M. Lepreux continue méthodiquement son tour de France typographique. Le présent volume comprend les départements actuels des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Meuse, et voici toutes les localités représentées : Charleville, Mézières, Rethel, Sedan, Torcy, Avenay[1], Bar-sur-Aube, Troyes, Châlons-sur-Marne, Épernay [imprimerie imaginaire en 1588], Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François, Brousseval, Chaumont-en-Bassigny, Joinville, Langres, Saint-Dizier, Bar-le-Duc, Commercy, Longeville-devant-Bar, Saint-Mihiel, Stenay et Verdun.

Dans la plupart des cas, le savant auteur ne se contente pas de résumer ses devanciers (Louis Morin, abbé Marcel, Beaupré, Henry Jadart,

1. Le nom de cette abbaye a été omis dans la nomenclature de la page 212.

Brincourt, Numa Albot, Amédée Lhote, etc.), il ajoute des renseignements et des textes inédits, multiplie les détails biographiques, lève des doutes, précise des hypothèses, rectifie des erreurs. Il est notoire, en effet, que la plupart des historiens de l'imprimerie, étudiant le développement de cet art dans une localité ou dans une région, se sont contentés d'explorer les archives locales; ils ne se sont pas aperçus qu'il était nécessaire de recourir, surtout pour les XVII$^e$ et XVIII$^e$ siècles, aux documents parisiens, en raison de la centralisation administrative. La principale supériorité de M. Lepreux lui vient de cette exploration systématique des Archives et de la Bibliothèque nationales, où il a abondamment puisé. Il a également cette autre supériorité d'avoir apporté beaucoup de critique dans ses jugements et de ne s'être pas cantonné dans la biographie de tel ou tel individu. Certains faits ne s'expliquent bien, en effet, qu'en raison des contingences.

Est-ce à dire que toutes les questions posées soient définitivement élucidées? Je n'irai pas jusque-là. Les explications données sur Tabourot, imprimeur (?) à Langres, restent encore assez obscures; le lieu d'impression de « L'Arrivour » (près de Lusigny, Aube), demeure problématique; pour certains individus, on peut encore se demander s'ils ont été imprimeurs ou simplement libraires (Trumeau, Hécart, G. de La Croix, N. Le Bé, etc.); pour d'autres, on n'ose dire d'une manière irréfutable qu'ils furent apocryphes. Mais que sont ces rares points d'interrogation en présence des résultats acquis et du nombre de problèmes résolus par M. Lepreux? H. S.

---

**Katalog der liturgischen Drucke des XV und XVI Jahrhunderts in der herzogl. Parma'schen Bibliothek in Schwarzau am Steinfeld,** im Auftrage weiland seiner königlichen Hoheit Herzog Robert von Parma, bearbeitet von Dr Hanns Bohatta, Skriptor der k. k. Universitäts-Bibliothek in Wien. II. Wien, Ad. Holzhausen, 1910; in-4 de IV-443 p.

Le premier volume de ce précieux ouvrage a fait l'objet d'un compte rendu dans le tome XIII du *Bibliographe moderne*, p. 297. Nous y avons dit l'origine et les vicissitudes de cette admirable collection d'anciens livres liturgiques; nous y avons signalé l'excellence du travail et la précision bibliographique de l'auteur à qui a été confiée la rédaction du catalogue. Le second volume, complété par une table générale des lieux d'impression, par un index chronologique général (1474-1670), par un relevé des principales illustrations enfin, est de tous points digne du précédent. S'il semble contenir moins de livres rares et non décrits dans le catalogue d'Alès, l'ensemble (nos 345 à 606) n'en constitue pas moins une série très intéressante de volumes imprimés pour les diocèses de Rome (suite), Rouen, Saint-Flour, Saint-Malo, Salerno, Salisbury, Salzburg, Senlis, Sens, Sevilla, Soissons, Speyer, Strassburg, Strengnäs, Tarragona, Toledo, Toul, Toulouse, Tournai, Tours, Troyes,

Upsala, Utrecht, Valencia, Verdun, Verona, Vesterås, Worms, Würzburg, York, et pour de nombreux ordres religieux (Augustins, Bénédictins, Camaldules, Carmélites, Chartreux, Cisterciens, Célestins, Dominicains, Ermites de Saint-Paul, Ordre de Malte, Olivétains, Prémontrés, Trinitaires, etc.); nous citerons entre autres le rarissime bréviaire imprimé par Jean Amazieux à Paris, en 1550, pour l'abbaye de Saint-Denis.

Grâce à plusieurs récentes publications, les livres liturgiques des xv$^{e}$-xvi$^{e}$ siècles sont à présent assez bien connus, et le catalogue de la bibliothèque du château de Schwarzau n'y aura pas peu contribué.

H. S.

---

# LIVRES NOUVEAUX

## *Archives.*

ALPES (HAUTES-). — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, par l'abbé Paul Guillaume. Série E (n$^{os}$ 1-249 ; mandement et marquisat de Savine). Gap, impr. alpine, 1910 ; in-4 de XVIII-348 p.

ARDENNES. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, par Paul Laurent. Tome III, 2$^{e}$ partie (séries C à F, fin). Charleville, impr. Anciaux, 1911 ; in-4 de IV-472 p.

SEINE-INFÉRIEURE. — Les Archives de Normandie et de la Seine-Inférieure, par Paul Chevreux et Jules Vernier. Rouen, Lestringant, 1911 ; in-4 de XVI-50 et 60 p. avec 60 pl. (20 fr.)

TIROL. — Mitteilungen der 3 (Archiv-) Sektion der k. k. Zentral-Kommission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst und historischen Denkmale ; VII (Archiv-Berichte aus Tirol ; IV, 5). Wien, Schroll, 1911 ; in-8, p. 373 à 491. (3 kr.)

VIATKA. — Trudy Viatskoi utchenoi arkhivnoi Kommissii. II-III. Viatka, tip. gubernoi, 1910 ; in-8, II-106-68 et 144-XII p.

WIEN. — Inventare österreichischer staatlicher Archive. II. Inventar des Archivs des k. k. Finanzministeriums. Wien, Hof- und Staatsdruckerei, 1911 ; in-8 de 77 p. (2 kr. 40.)

## *Index de périodiques.*

*Sammlung von Entscheidungen des bayerischen obersten Landesgerichts in Strafsachen ;* General-Register zu Bd. I-X, bearbeitet von L. Menkel. München, Oldenbourg, 1911 ; in-8 de V-360 p. (7 mk.)

*Gegenbaur's morphologisches Jahrbuch; eine Zeitschrift für Anatomie und Entwicklungsgeschichte ;* Namen- und Sachregister zu Bd. XXI-XL,

herausg. von Geo. Ruge. Leipzig, Engelmann, 1911 ; in-8 de III-415 p. (28 mk.)

Table analytique générale des *Bulletins de la Société anatomique de Paris* (5e et 6e séries, 1887-1906, t. 62 à 81), par R. Proust et E. Feindel. Paris, Steinheil, 1910 ; in-8 de VII-286 p. (6 fr. 50.)

*Beitraege zur pathologischen Anatomie und zur allgemeinen Pathologie ;* Generalregister zu Bd. I-L und Suppl. I-VIII (1886-1911), zusammengestellt von G. Erggelet. Iena, Fischer, 1912 ; in-8 de 152 p. (8 mk.)

*Biochemische Zeitschrift ;* General-Register zu Bd. I-XXX, bearbeitet von Dr W. Glikin. Berlin, Springer, 1912 ; in-8 de 402 p. (14 mk.)

*Zentralblatt für Bakteriologie, Parasitenkunde und Infektions-Krankheiten ;* 2e Abt. Generalregister für die Bde. XXI-XXX, bearbeitet von Dr E. Riehm. Iena, Fischer, 1911 ; in-8 de III-393 p. (12 mk. 50.)

*Beitraege zur Klinik der Tuberkulose und spezifischen Tuberkulose Forschung ;* Autoren- und Sachregister zu Bd. I-XX, bearbeitet non Edg. Ruediger. Würzburg, Kabitzsch, 1912 ; in-8 de 93 p. (5 mk. 40.)

*Archiv für Hygiene ;* General-Register zu Bd. XLI bis LXXII, bearbeitet von L. Lange. München, Oldenbourg, 1911 ; in-8 de 88 p. (4 mk. 50.)

*Zeitschrift für Elektrochemie und angewandte physikalische Chemie ;* General-Register zu Bd. I-X (1894-1904), bearbeitet von Ed. Jordis. Halle, Knapp, 1911 ; in-8 de IV-315 p. (30 mk.)

*Deutsches Handels-Archiv ;* Inhaltsverzeichnis zum I Th. für die Jahrg. 1901-1910. Berlin, Mittler und Sohn, 1911 ; in-8 de III-252 p. (6 mk.)

Table générale des matières de la *Revue du génie militaire*, par ordre alphabétique, vol. XXI à XXX (1901-1905). Paris, Berger-Levrault, 1906 ; in-8 de 88 p. (2 fr.) ✓

Table générale analytique des matières des *Comptes rendus des séances de la Société de géographie*, t. I à XIX (1882-1899). Paris, Société de géographie, 1910 ; in-8 de II-140 p. (5 fr.) ✓

A complete Index to the second twelve volumes of *The Connoisseur* (sept. 1905 to aug. 1909). London, 1911 ; in-4 de 110 p. (20 sh.)

*Samtiden ; Tidsskrift for politik, literatur og samfundsspoergsmaal ;* Indholdsfortegnelse til aargang I-XX (1890-1909), udarb. af W. Munthe. Kristiania, Aschehoug, 1909 ; in-8 de 30 p. (50 öre.)

Systematiskt register till *Kyrkohistorisk årsskrift* med bilagor årg. 1900-1909, utarb. af Gust. Walli. Uppsala, Akad. bokförl., 1910 ; in-8 de 28 p. (1 kr.)

Septième table de la *Revue historique* (1906 à 1910 inclusivement). Paris, Alcan, 1911 ; in-8 de 145 p. (3 fr.) ✓



*Bibliothèque de l'École des chartes;* table des tomes 61 à 70 (1900-1909), par Ch. Samaran. Paris, Picard et fils, 1911; in-8 de 125 p. (3 fr. 50.)

Register zu Bd. LI bis LX des *Geschichtsfreund,* bearb. von Leop. Brandstetter. Stans, von Matt, 1911; in-8 de IV-220 p. (3 fr. 60.)

Systematisches Inhaltsverzeichnis zu den Jahren 1819-1910 des *Vaterländisches Archivs,* sowie des Archivs und der *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen,* von Karl Kunze. Hannover, Geibel, 1911; in-8 de XI-168 p. (4 mk.)

Tables générales de l'*Année épigraphique,* 2e série (1901-1910), par M. Besnier et R. Lantier. Paris, Leroux, 1912; in-8 de 100 p. (3 fr. 50.)

*Egypt Exploration Fund;* General index to the Archaeological Reports, vol. I-XVIII (1890-1909), compiled by W. F. Nash. London, Frowde, 1911; in-8 de 76 p. (4 sh.)

*Transactions of the Bibliographical Society;* General index, vol. I-X (1893-1909). London, by Blades, East and Blades, 1910; in-8 de 101 p. (5 sh.)

Table des matières contenues dans les vingt premières années (1891-1910) de la *Revue des bibliothèques,* par Étienne Deville. Paris, Champion, 1911; in-8 de XII-188 p. (10 fr.)

### *Histoire de l'imprimerie.*

La stampa a Napoli nel XV secolo, per M. Fava e Giov. Bresciano. I. Leipzig, Haupt, 1911; in-8 de XXXII-199 p. [Sammlung bibliotheks-wissenschaftlicher Arbeiten, XXXII.] (14 mk.)

Cenni storici sull'arte della stampa in Lucca, per G. Degli Alberti. Lucca, Guidotti, 1911; in-8 de 53 p. (1 l. 50.)

Catalogus der nationale tentoonstelling van het boek (retrospectieve afdeeling) in het gemeente-museum te Amsterdam (juni-aug. 1910) ter gelegenheid van het internationaal Uitgever-Congres. Amsterdam, 1910; in-8, XVI-76, II-192, II-28, II-60, II-52 et 144 col.

### *Bibliothèques.*

Old english Libraries : the making, collection and use of books during the middle ages, by Ern. A. Savage. London, Methuen, 1911; in-8 de 314 p. (7 sh. 6 d.)

Jahrbuch der deutschen Bibliotheken. X. Leipzig, Harrassowitz, 1912; in-8 de VII-196 p. (4 mk.)

La Cuestión de las Bibliotecas nationales y la difusión de la Cultura, por A. Paz y Mélia. Madrid, Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, 1911; in-8 de 159 p. (2 p. 50.)

Der Bibliothekar; eine Darstellung seines Werdegangs mit Einschluss der Bibliothekarin unter Berücksichtigung des Dienstes an Volksbibliotheken, von Carl Lange. Suttgart, Violet, 1911 ; in-8 de 115 p. (1 mk. 25.)

Instructions sommaires pour l'organisation et la réorganisation des bibliothèques populaires, par Oscar Colson. Liège, M. Thone, 1911 ; in-8 de 47 p. (1 fr. 50.)

Le biblioteche e i libri per il popolo ; relazione al 2° Congresso internazionale dell' educazione popolare, per N. Mastropaolo. Milano, R. Fassinetto, 1911 ; in-8 de 15 p.

The Children's Library ; a practical manual for public, school and home Libraries, by W. C. Berwick Sayers. London, Routledge, 1911 ; in-8 de 176 p. (3 sh.)

Autun. — Catalogue des incunables de la bibliothèque publique d'Autun, par Ch. Boell et A. Gillot. Autun, impr. Dejussieu, 1911 ; in-8 de 199 p. (Extr. des *Mémoires de la Société éduenne.*)

Berlin. — Katalog der Bücherei des Reichs-Postamts. I. Bücher; 2er Nachtrag. Berlin, Springer, 1911 ; in-8 de xi-144 p. (8 mk.)

— Katalog der Bibliothek des preussischen Justizministeriums. Neuausgabe. Berlin, 1911 ; in-8 de cix p. et 2118 col.

Bruxelles. — Chambre des Représentants; Catalogue de la bibliothèque. 5e supplément (année 1911). Bruxelles, Goemaere, 1911 ; in-8 de 101 p.

Budapest. — A magyar kiraly földtani intézet könyvtárának szakezoportok szerinti cimjegyzéke. Budapest, F. Armin, 1911 ; in-8 de ix-316 p.

— A magyar kir. földtani intézet könyvtára. I. Betüsoros cimjegysék. Térképek és ábrak cimjegyzéke. Budapest, F. Armin, 1911 ; in-8 de xiii–488 p

Cambridge. — Early printed books in the Library of St. Catharine's College (Cambridge), by J. B. Bilderbeck. Cambridge University Press, 1911 ; in–8 de 44 p. (2 sh.)

Cleve. — Katalog der Stadtbibliothek Cleve, von Fr. Adrian. Cleve, Boss, 1911 ; in-8 de 90 p.

Dessau. — Katalog der Bücherkunde und allgemeinen Schriften, der allgemeinen Sprachwissenschaft der orientalischen Sprachen und der klassischen Philologie, der herzogl. Hofbibliothek zu Dessau, von Em. Weyhe. Dessau, 1911 ; in-8 de v-300 p.

Dresden. — Katalog der Bibliothek der Œkonomischen Gesellschaft im Königreich Sachsen zu Dresden, von H. Pieper. Dresden, 1911 ; in-8 de xvi-389 p.

Firenze. — I disegni e le stampe della r. biblioteca Marucelliana di Firenze, per P. N. Ferri. Roma, tip. Calzone, 1911 ; in-4 de 23 p. et pl.

GENÈVE. — Catalogue des livres légués à la bibliothèque de Genève par Perceval de Loriol-Le Fort, rédigé par L. Micheli. Genève, Kündig, 1912; in-8 de 143 p.

GOSLAR. — Katalog der Marktkirchen-Bibliothek zu Goslar, von K. Bormann und Th. Tappen. Hannover, Geibel, 1911; in-8 de xv-196 p. (2 mk. 50.)

GRAZ. — Katalog der Bibliothek des statistischen Landesamts für Steiermark. Graz, Leuschner, 1911; in-8 de xv-186 p. (3 mk.)

LEIPZIG. — Katalog der Militär-Bucherei Leipzig. Leipzig, Rossberg, 1911; in-8 de x-115 p. (6 mk.)

LINKÖPING. — Kataloge der Inkunabeln der schwedischen öffentlichen Bibliotheken; III. Katalog der Inkunabeln der Stifts- und Gymnasialbibliothek zu Linköping, von Isak Collijn. Uppsala, Almquist och Wiksell, 1910; in-8 de 60 p. (2 kr. 25 öre.)

MANDALAY. — Catalogue of Pâli and Burmese books and manuscripts belonging to the late King of Burma and founded in the palace at Mandalay. Rangoon, Government Printing Office, 1910; in-4 de 113 p.

NEUCHATEL. — Rapport présenté aux autorités communales par la commission de la bibliothèque de la ville, sur la question des locaux nécessaires pour l'administration de la bibliothèque et de son développement, par Ch. Robert. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1911; in-8 de 27 p.

PARIS. — Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne); Histoire littéraire et histoire des littératures. Paris [Klincksieck], 1911; in-8 de 96 p.

ROME. — Liste des publications périodiques régulièrement reçues par la bibliothèque, jusqu'au 30 avril 1911 (Institut international d'agriculture). Rome, impr. Voghera, 1911; in-8 de 61 p.

— Specimina codicum latinorum vaticanorum; edid. P. Fr. Ehrle, S. J., et P. Liebaert. Roma, 1912; in-8 de 36 p. et 50 pl. (7 l. 50.)

SAINT-PÉTERSBOURG. — Œuvres inconnues de Jean Racine, découvertes à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par l'abbé Joseph Bonnet. (Poèmes sacrés.) Lille, Desclée et de Brouwer, 1911; in-8 de xvi-330 p. et fig. (10 fr.)

SOFIA. — Opis na rakopisitě i staropetchatnitě Knigi na Narodnata Biblioteka v Sofija, a B. Czoneff. Sofija, 1910; in-8.

STRASSBURG. — Katalog der laufenden Zeitschriften der kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek. Strassburg, Trübner, 1911; in-8 de xvii-253 p. (2 mk.)

STUTTGART. — Stuttgarter Bibliotheksführer, von Karl Lange. Stuttgart, Kohlhammer, 1912; in-8 de v-87 p. et pl. (2 mk.)

TRIER. — Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier; VII. Die deutschen Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier, von Ad. Becker. Trier, Lintz, 1911 ; in-8 de VIII-165 p. (6 mk.)

VOLTERRA. — Illustrazione di un codice liturgico musicale di Volterra, per Giul. Pisani. Volterra, tip. Carnieri, 1909; in-8 de 59 p. (5 l.)

ZÜRICH. — Zürichs Bibliotheken, von Wilh. v. Wyss. Zürich, Schulthess, 1911 ; in-8 de v-91 p. (1 fr. 25.)

## *Bibliographie.*

JURISPRUDENCE. — Uebersicht der gesammten staats- und rechtswissenschaftlichen Literatur des Jahres 1909 : XLII ; — des Jahres 1910 : XLIII, von Herm. Mühlbrecht. Berlin, Puttkammer und Mühlbrecht, 1910-1911 ; in-8 de XLV-410 et XLIV-409 p. (14 mk.)

— Bibliographie générale et raisonnée du droit belge ; II, fasc. 3, par Em. Van Arenbergh. Bruxelles, veuve E. Larcier, 1910 ; in-8 de 445 p. (10 fr.)

Suite de l'ouvrage de E. Picard et F. Larcier.

SCIENCES SOCIALES. — Der Arbeiterfreund. Beiheft : Bibliographie der Praxis der Arbeiterfrage für das Jahr 1910, von Pet. Schmidt. Berlin, Simion, 1911 ; in-8 de 68 p. (2 mk.)

— Bibliographie der Arbeitsvermittlung. Berlin, Reimer, 1912 ; in-8 de 64 p. (0 mk. 80.)

FINANCES. — A magyar bankkérdés és vámpolitika irodalmo, a Barcza Imre. Budapest, Pallas nyomása, 1911 ; in-8 de 40 p. (2 kr.)

MÉDECINE. — Vlaamsche geneeskundige Literatuur voor de XIX^e eeuw, door F. Sano en G. Schamelhout. Tweede druk. Antwerpen, Nederlandsche boekhandel, 1911 ; in-8 de 32 p.

— La terapia fisica nelle malattie del ricambio, dal prof. D^r D. Vallebona. Milano, Società editrice libraria, 1911 ; in-8 de 351 p. (6 l.)

Avec la bibliographie du sujet.

SCIENCES. — International Catalogue of scientific Literature. 9^th annual Issue. A (Mathematics). London, Harrison, 1911 ; in-8 de VIII-228 p. (15 sh.) ; — B (Mechanics) ; L., 1911 ; in-8 de VIII-156 p. (10 sh. 6 d.) ; — C (Physics) ; L., 1911 ; in-8 de VIII-424 p. (1 l. 4 sh.) ; — E (Astronomy) ; L., 1911 ; in-8 de VIII-239 p. (1 l. 1 sh.) ; — J (Geography) ; L., 1911 ; in-8 de VIII-386 p. (16 sh. 6 d.) ; — K (Palaeontology) ; L., 1911 ; in-8 de VIII-241 p. (10 sh. 6 d.) ; — M (Botany) ; L., 1911 ; in-8 de VIII-859 p. (1 l. 17 sh. 6 d.) ; — N (Zoology) ; L., 1911 ; in-8 de XII-1406 p. (1 l. 19 sh.)

CHIMIE. — Liste bibliographique des travaux de chimie faits en

Suisse ; I (1901-1910), par Aimé Pictet. Genève, Société générale d'imprimerie, 1911 ; in-8 de II-276 p. (5 fr.)

Extrait des *Archives des sciences physiques et naturelles.*

GÉOLOGIE. — Bibliographie géologique de la Roumanie, par Ioan Simonescu (*Analele Acad. Române*, ser. II, t. XXVIII, 1906, 51 p.).

Le même continue dans l'*Anuarul stinticif al Romániei*, 1907-1909, ce travail par un premier essai de bibliographie périodique, en l'étendant aux sciences physiques, chimiques, mathématiques, naturelles et anthropologiques.

ZOOLOGIE. — Bibliotheca zoologica Danica 1876-1906, af Sv. Dahl. Kjoebenhavn, Lybecker, 1910 ; in-8 de 286 p. (5 kr.)

— Bibliographia coleopterologica, von W. Junk. Berlin, Junk, 1912 ; in-8 de XIV-132 p. (1 mk.)

VOYAGES. — Bibliographie des voyages dans l'Indo-Chine française du IXe au XIXe siècle, par Ant. Brébion. Saïgon, Schneider, 1910 ; in-8 de IV-300-XLIV p. (7 fr. 50.)

GÉOGRAPHIE. — Unpublished documents on the History of the Seychelles Islands anterior to 1810, together with a Cartography.... and a Bibliography of books and mss. concerning the Islands, compiled by A.-A. Fauvel. Mahé (Seychelles), 1909 ; in-8 de XXXII-418-6 p.

— Du Khorassan au pays des Backhtiaris ; Trois mois de voyage en Perse, par Henry-René d'Allemagne. Paris, Hachette, 1911 ; 4 vol. in-4 avec 255 pl. et 960 fig.

Contient, au tome II, p. 185-204, une bibliographie de la Perse, classée par ordre alphabétique de noms d'auteurs, mais non critique et incomplète.

— La presqu'île de Sinaï ; étude de géographie et d'histoire, par R. Weil. Paris, Champion, 1908 ; in-8 de IX-380 p.

La bibliographie remplit le chapitre VI.

— The Egyptian Sudân ; its history and monuments ; by Ern. A. Wallis Budge. Philadelphia, Lippincott, 1908 ; in-8 de XXVIII-652 et X-618 p. (8 10.)

Se termine par 57 pages de bibliographie.

— Landes- und Reisebeschreibungen ; Beitrag zur Bibliographie der schweizerischen Reiselitteratur 1891-1900, von Ad. Wäber. Bern, Wyss, 1909 ; in-8 de XVI-172 p. (2 fr.)

— Saggio di una bibliografia ossolana, per Guido Bustico. Domodossola, tip. Ossolana, 1910 ; in-8 de 83 p.

CARTOGRAPHIE. — Les cartes de la Sibérie au XVIIIe siècle ; essai de bibliographie critique, par Gaston Cahen. Paris, impr. nationale, 1911 ; in-8 de 548 p. et pl.

ARCHÉOLOGIE. — Le Mont-Saint-Michel ; Histoire de l'abbaye et de la

ville; étude archéologique et architecturale des monuments, par Paul Gout. Paris, Colin, 1910; in-4 de 771 p. et pl. (50 fr.)

La bibliographie occupe les pages 713 à 730.

LITTÉRATURE. — Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters; I (von Justinian bis zur Mitte des x Jahrhunderts), von Max Manitius. München, Beck, 1911; in-8 de XIII-766 p. (15 mk.)

— Geschichte der römischen Litteratur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian; II, 1 (Die Augustische Zeit), von M. Schanz. 3e ganz umgearb. Aufl. München, Beck, 1911; in-8 de XIII-604 p. (10 mk.)

On sait toute la valeur bibliographique de ces manuels très réputés, faisant partie de la collection des *Handbücher des klassischen Altertums-Wissenschaft* d'Iv. von Müller.

— Répertoire bibliographique de la littérature française des origines à 1911, avec un index analytique, par Rob. Federn. I-II. Leipzig, Volckmar, 1911; in-8 de XLIV et 148 p. (8 mk.)

— Pierre Gringore, par Ch. Oulmont. Paris, Champion, 1911; in-8 de XXXII-383 p.

Contient une partie bibliographique importante.

— Disciples et successeurs de Théophile de Viau; I. La vie et les poésies libertines de Des Barreaux (1599-1673); Saint-Pavin (1595-1670), par Fr. Lachèvre. Paris, Champion, 1911; in-8 de XIV-543 p.

Avec la bibliographie de ces deux auteurs.

— Shakespeare Bibliography; a Dictionary of every known issue of the writings of our national poet, and of recorded opinion thereon in the English Language, by William Jaggard. London, Shakespeare Press, 1911; in-4 de 756 p. et pl. (63 sh.)

HISTOIRE. — Marie-Antoinette libertine; Bibliographie critique et analytique des pamphlets politiques, galants et libres contre la reine, par Hector Fleischmann. Paris, Daragon, 1911; in-8. (6 fr.)

— Kritische Bibliographie der Flugschriften zur deutschen Verfassungsfrage 1848-1851, von Paul Wentzcke. Halle, Niemeyer, 1911; in-8 de XXI-313 p. (10 mk.)

— A catalogue of the publications of Scottish historical and kindred Clubs and Societies, and of the volumes relative to Scottish history, issued by his Majesty's Stationery Office (1780-1908), with a subject index, by Charles S. Terry. London, Maclehose, 1909; in-8 de 267 p. (10 sh.)

— List of books upon Rhode Island history, compil. of Cl. Saunders Brigham. Providence, Dpt. of Education, 1909; in-8 de 8 p.

---



# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME QUINZIÈME

### I. – Archives



### II. — Bibliothèques



### III. — Bibliographie

## IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier



## V. — Mélanges



## VI. — Sommaires des Revues bibliographiques



## VIII. — Comptes rendus

## IX. — Matières spéciales des chroniques.

*Le Gérant* : F. Corne.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.




LE

# BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

## DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

**TOME XV. — ANNÉE 1911**

PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

**82, rue Bonaparte, 82**








LE

# BIBLIOGRAPHE

MODERNE

TOME XV

ANNÉE 1911

INZIÈME ANNÉE 1911 JANVIER-AVRIL

# LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

## Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 85-86. — JANVIER-AVRIL 1911



PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82



LE

**BIBLIOGRAPHE**

MODERNE

TOME XV

ANNÉE 1911

QUINZIÈME ANNÉE 1911 JANVIER-AVRIL

# LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

## Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 85-86. — JANVIER-AVRIL 1911



PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

## OUVRAGES ANALYSÉS

**Dans les comptes rendus de la présente livraison :**

G. LAVERGNE : *Archives du Palais de Monaco; Inventaire du fonds Grimaldi-Regusse.*

U. DALLARI : *Il R. Archivio di Stato di Reggio nell' Emilia.*

P. CHAMPION : *La librairie de Charles d'Orléans.*

E. MAIGNIEN : *Catalogue du fonds dauphinois de la Bibliothèque municipale de Grenoble,* II, 2.

J. BRASSINNE : *Catalogue des manuscrits légués à la Bibliothèque de l'Université de Liège par le baron Wittert.*

G. LANSON : *Manuel bibliographique de la littérature française* (XVII[e] siècle).

V. SANSOT : *Répertoire bibliographique pour la période révolutionnaire en Seine-Inférieure,* I.

G. DAVOIS : *Bibliographie napoléonienne française,* II.

K. KLINCKOWSTROEM : *Bibliographie der Wünschelrute.*

H. T. COUTTS and G. A. STEPHEN : *Manual of Library Bookbinding.*

P. HEITZ : *Unbekannte Ausgaben von Th. Berger.*

---





QUINZIÈME ANNÉE 1911 MAI-OCTOBRE

# LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

## Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

### SOMMAIRE DES NUMÉROS 87-89. — MAI-OCTOBRE 1911

1. **Les documents de l'histoire économique du XIX<sup></sup>e siècle**, par M. Ch. Schmidt.
2. **Association des Archivistes français**; huitième assemblée générale (juin 1911); compte rendu et communications.
3. **Bibliographie historique des œuvres de Gilbert Cousin,** par M. A. Pidoux.
4. **Les papiers du médecin Michel Provençal** (1781-1845), par M. Léon-G. Pélissier.
5. **Chronique des Archives** (France et Étranger).
6. **Chronique des Bibliothèques** (France et Étranger).
7. **Chronique bibliographique** (France et Étranger).
8. **Comptes rendus et livres nouveaux.** (*Voir le détail au verso.*)

PARIS
AUGUSTE PICARD
LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, rue Bonaparte, 82

## OUVRAGES ANALYSÉS

**Dans les comptes rendus de la présente livraison :**

F. Claudon : *Notice sur les archives de la Côte-d'Or.*

*Inventare des grossherzogl. Badischen General-Landesarchivs*, IV.

C. Frati e A. Segarizzi : *Catalogo dei Codici Marciani italiani*, II.

J. Écorcheville : *Catalogue du fonds de musique ancienne de la Bibliothèque nationale*, II.

P. Thomsen : *Die Palaestina-Literatur*, II (1905-1909).

P. Pinson : *Bibliographie d'Étampes et de l'arrondissement.*

E. Sitzmann : *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace*, II.

F. Pasdirek : *Manuel bibliographique de la littérature musicale*, XVIII-XXVIII.

QUINZIÈME ANNÉE 1911 NOVEMBRE-DÉCEMBRE

# LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

## Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DU NUMÉRO 90. — NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1911



PARIS
AUGUSTE PICARD
LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, rue Bonaparte, 82

## OUVRAGES ANALYSÉS

**Dans les comptes rendus de la présente livraison :**

J. E. Roy : *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada.*

Dalloz : *Répertoire pratique de législation, de doctrine et de jurisprudence* (Archives).

P. Brockett : *Bibliography of Aeronautics.*

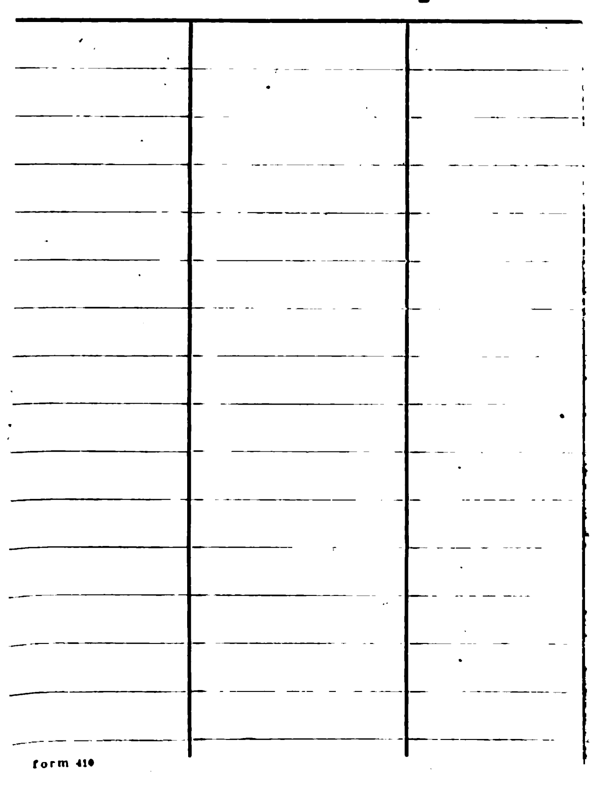
D. Jordell : *Catalogue général de la librairie française*, XXI–XXII.

J. Coupel : *Bibliographie d'articles de périodiques concernant la Bretagne.*

J. Van den Gheyn et E. Bacha : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, IX.

G. Lepreux : *Gallia typographica (provinces de Champagne et Barrois).*

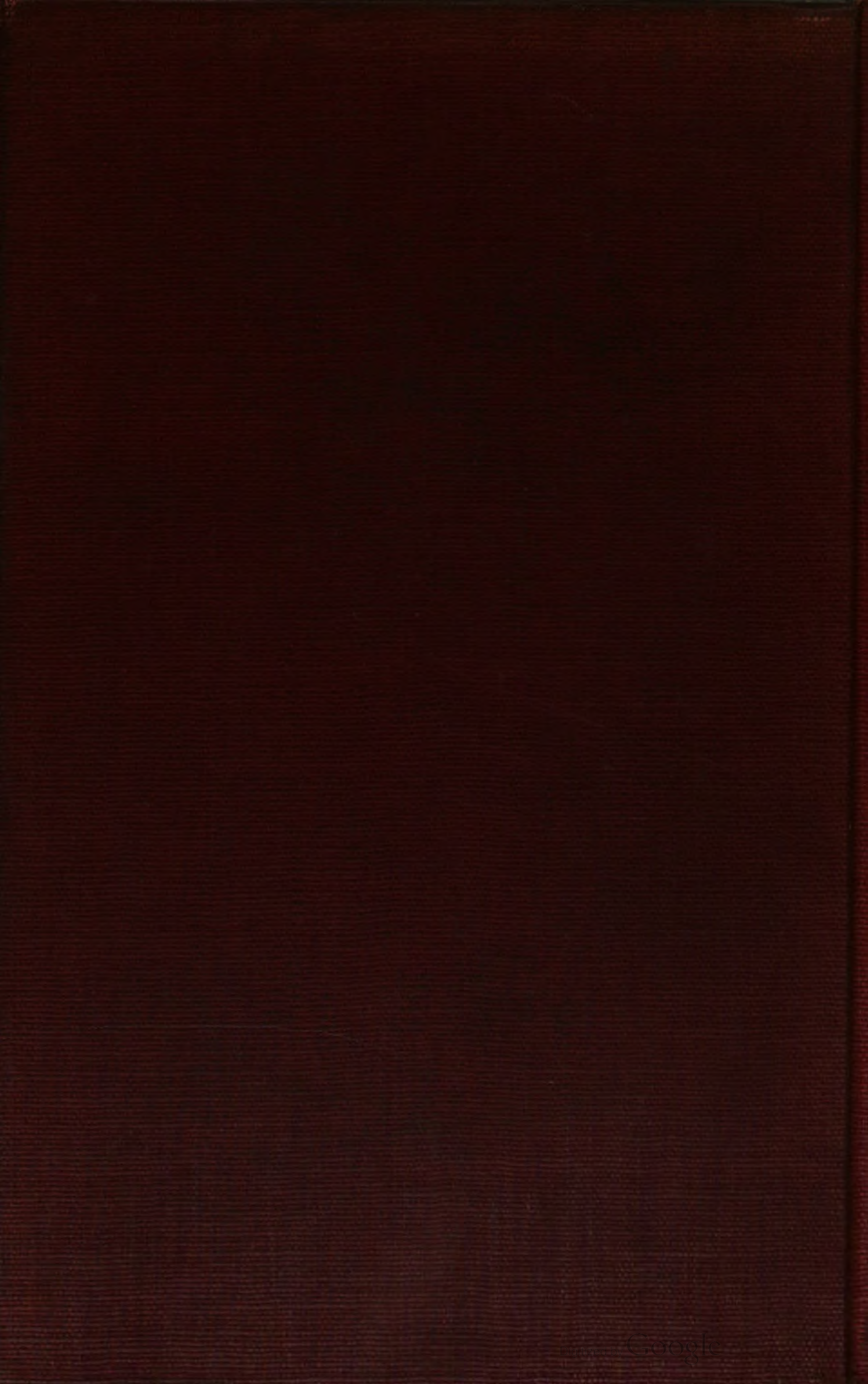
H. Bohatta : *Katalog der liturgischen Drucke in der herz. Parma'schen Bibliothek in Schwarzau.*


THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

| | | |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

form 410


Google